



25324.
18.

TRENTIÈME RAPPORT ANNUEL

SH

223

DU

A111

1897

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHÉRIES

1897

PÊCHÉRIES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE

1898

[N° 11a 1898]

*A Son Excellence le Très-honorable SIR JOHN CAMPBELL-HAMILTON GORDON, COMTE
D'ABERDEEN, gouverneur général du Canada.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

J'ai l'honneur de vous présenter, pour la connaissance de Votre Excellence et de la législature du Canada, le trentième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, division des pêcheries.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

LOUIS HENRY DAVIES,
Ministère de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 31 décembre 1897.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

1897

	PAGE.
A	
Alevins—leur distribution et implantation.....	244, 246
Alevins salmonides—sur leur implantation, par le Prof. Prince.....	xi
B	
Baie de Bédèque, I. P.-E.	272
Baie-du-Vin—Huîtrière de la.....	269
Bertram, A. C.—Inspecteur de l'Île du Cap-Breton.....	xxv, 249
Bureau de renseignements sur les pêcheries.....	xxviii, 294, 296
“ —Rapport de W. M. Hutchins sur le service en 1897.....	296
“ —Liste des télégraphistes.....	295
“ —Rapports détaillés sur le service, concernant surtout le hareng, la morue, l'égrefin, le homard, le maquereau, le saumon.....	296 à 324
C	
Campagne de pêche de 1897.....	xxv
Carleton, P. Q.—Ostréiculture.....	160
Carrie E. Philips, goélette américaine saisie.....	276
Catellier, L. N.—Rapports.....	260
Chapman, R. A.—Inspecteur du N. B.....	xxvi, 111
Colombie-Britannique—Rapport de l'inspecteur McNab.....	235
“ Saumonerie.....	236
“ Statistique des pêches.....	238, 239
“ Matériel de pêche.....	242
“ Capture de phoques en 1896.....	238
“ “ en 1897.....	328
Concessions de huîtrières.....	273
Constance—Croiseur canadien.....	275
Côte du nord—Rapports sur la.....	157
Croiseurs canadiens.....	275
D	
Davis, H.—Directeur de la pisciculture de Gaspé.....	259
Dépenses.....	1
“ Subdivision par provinces.....	2
“ Pour la pisciculture.....	3
“ Pour le service de protection.....	5
“ Etat comparatif.....	8
Dolphin—Service de patrouille dans l'Ontario.....	276
Dunn, Capit. E., du croiseur <i>Petrel</i>	286
E	
Etats récapitulants le rendement et la valeur du poisson.....	xv, xvi
“ l'outillage de pêche.....	xxii
“ le nombre de pêcheurs.....	xvi
“ la capture du poisson.....	xvi
Etendue de côtes.....	xii
Exposition piscicole à Campobello, N.-B.....	106

	PAGE.
F	
Finlayson, Alex., directeur de la pisciculture de Magog.....	262
Ford, L. S., inspecteur des pêcheries de la N.-E.—Rapport.....	52, 80
H	
Hareng—Observations sur le	41, 105, 296 à 320
Homard—Observations sur le.....	39, 49, 281
" Implantation du	xx, 101
Homarderie de la Nouvelle-Ecosse.....	249
Hockin, R., inspecteur de la N.-E.—Rapport.....	xxv, 48, 66
Hutchins, W. M.—Rapport sur le bureau de renseignements.....	296
I	
Ile du Prince-Edouard—Rapport de S. F. Perry.....	138
" " " J. A. Matheson.....	xxvi
" " Statistique des pêches.....	140
" " Valeur de l'outillage de pêche.....	149
K	
Kemp, Ernest—Rapport sur l'ostréiculture.....	268
Kenefick, John—Pisciculture de Newcastle.....	265
Kent, W. H., capitaine du croiseur <i>Kingfisher</i> —Rapport.....	283
<i>Kingfisher</i> —Croiseur employé au service de protection.....	276, 283
Knowlton, C. T., capitaine de l' <i>Osprey</i> —Rapport.....	282
L	
Lac Supérieur—Rapport et statistique.....	187, 196
" Huron.....	187, 198
" Erié.....	190, 204
" Ontario.....	191, 206
" Saint-Clair.....	190, 202
" des Bois.....	187, 196
Lavoie, Dr Nap.—Officier des pêcheries.....	xxvii
M	
Manitoba—Rapport de l'inspecteur R. L. Tupper.....	213
" Statistique des pêches.....	222
" Rapports des gardes-pêche.....	216 à 221
Maquereau—Observations sur le.....	40, 278, 296 à 320
Matheson, J. A.—Inspecteur de l'Ile du P.-E.....	xxvi
May, Geo. M.—Capitaine du <i>Constance</i>	234
McNab, John—Inspecteur, C.-B.....	xxvi, 235, 247
McCluskey, Chas.—Directeur de pisciculture.....	252
Mer de Behring—Rapport de R. N. Venning.....	xiv, 325
" Flotte de 1897.....	325, 327
" Captures.....	328
" Patrouille.....	331
" Propositions d'arrangements supplémentaires.....	331
" Propositions de modifier les règlements.....	334
" Conférence d'experts.....	337
" Leur rapport.....	338
" Phoques tués sur terre et en haute mer, 1871-1897.....	340
" Correspondance en attendant les négociations.....	342
" Correspondance diplomatique.....	344
" Pêche du phoque en haute mer interdite aux citoyens des Etats-Unis.....	356
" Commission de réclamations.....	357
" Détail des adjudications.....	358
" Navires britanniques saisis par les autorités russes.....	359
" Sentence arbitrale dans les cas du <i>Willie McGowan</i> et de <i>Pariel</i>	259
Miles, H. S.—Inspecteur, N.-B.....	xxvi, 114
Miller, E. W.—Inspecteur, T.N.-O.....	xxviii
Moisie et Mingan.....	158
Mowat, Alex.—Directeur de la pisciculture de Ristigouche.....	256

N		PAGE.
Navires de pêche des Etats-Unis abordés par des croiseurs canadiens.....		292
Nouveau-Brunswick—Rapport du district n° 1 par l'inspecteur J. H. Pratt.....		xxvi, 103
“ “ “ n° 2 “ R. A. Chapman.....		xxvi, 111
“ “ “ n° 3 “ H. S. Miles.....		xxvi, 114
“ Rapport des gardes-pêche.....	106,	113, 115
“ Statistique des pêches, district n° 1.....		120
“ “ “ n° 2.....		125
“ “ “ n° 3.....		130
“ Valeur de l'outillage de pêche.....		136
“ Rendement et valeur des pêches.....	134,	137
“ Navires recevant la prime.....		31
“ Migration du poisson.....		317
“ Gardes-pêche.....		372
Nouvelle-Ecosse—Rapport du district n° 1 par l'inspecteur A. C. Bertram.....		xxv, 38
“ “ “ n° 2 “ Robert Hockin.....		xxv, 48
“ “ “ n° 3 “ L. S. Ford.....		xxvi, 52
“ Rapport des gardes-pêche.....		43
“ Statistique des pêches, district n° 1.....		56
“ “ “ n° 2.....		66
“ “ “ n° 3.....		81
“ Valeur de l'outillage de pêche.....	101,	102
“ Rendement et valeur des pêches.....		100
“ Navires recevant la prime.....		20
“ Migrations de poisson.....		296
“ Gardes-pêche.....		370
O		
Officiers des pêcheries du Canada.....		860
Ogden, Alfred—Directeur de pisciculture, N.-E.....		251, 264
Ontario—Rapport des gardes-pêche.....		187
“ Statistique des pêches.....		196
“ Outillage de pêche.....		212
Osprey—Croiseurs.....		276, 282
Ostréiculture—Rapport de M. Ernest Kemp.....		xxiv, 268
P		
Parker, Wm.—Directeur de la pisciculture de Sandwich, Ont.....		266
Passes-migratoires.....		53
Pearson, G. W.—Capit. du croiseur <i>Dolphin</i>		286
Pêcheries du Canada—Rapport du Prof. Prince.....		xxiii
Personnel de l'extérieur.....		366
<i>Petrel</i> —Croiseur dans l'Ontario.....		275, 287
Pisciculture.....		243
“ Rapport du Prof. Prince.....		243
“ Distribution d'alevins.....		244
“ Rapports des directeurs de piscicultures.....	248 à	267
“ Piscicultures—Colombie-Britannique.....		243
“ “ Nouvelle-Ecosse.....		249
“ “ Nouveau-Brunswick.....		252
“ “ Québec.....		259
“ “ Ontario.....		263
Piscicultures—Rapports sur les.....	248 à	267
Primes de pêche.....		10
“ Règlements.....		10
“ Relevé des réclamations reçues et payées depuis 1882.....		12
“ “ en 1896.....		13
“ Navires qui ont reçu la prime en 1896.....		20 à 37
Prince, Prof. E. E., commissaire—Rapport scientifique.....		xxiii, xl, xlv
“ “ Rapport sur la pisciculture.....		243
Pratt, Capit. J. H., inspecteur—Rapports.....		xxvi, 103, 290
Propagation de l'achigan—Prof. Prince.....		xlv
Q		
Québec—Rapport sur la division du golfe, par le Dr Wakeham.....		150
“ “ “ par le Dr Lavoie.....		xxvii
“ Rapports des gardes-pêche.....		155
“ “ à l'intérieur.....		159
“ Statistique des pêches.....		178
“ “ division du golfe.....		164
“ Rendement et valeur des pêches.....	184,	188
“ Outillage de pêche.....		186
“ Gardes-pêche.....		368
“ Principaux ports de pêche.....		319

	R	PAGE.
Rapport du sous-ministre.....		ix
" spécial par le Prof. E. E. Prince.....		xxv
Recettes—Etat des.....		7
" Etat comparatif.....		8, 9
 S 		
Saumon—Observations sur le.....	152, 235, 236,	296 à 323
Seineurs de maquereau des Etats-Unis.....		279, 280
Service de protection des pêches.....		xxiii
" Rapport du commandant Spain.....		275
" Croiseurs, leurs commandants et leurs stations.....		275
" Saisie.....		276
" Permis de pêche suivant le <i>modus vivendi</i>		277
" Pêche du maquereau.....		278
" Pêche du homard.....		281
" Navires américains abordés par des croiseurs canadiens.....		292
" Navires ayant pêché au large du Cap.....		280
" Rapports des commandants des croiseurs.....		280
Sheasgreen, Isaac—Directeur de la pisciculture de Miramichi.....		253
Shédiac—Hultrières.....		268
Spain, O. G. V.—Commandant du service de protection—Rapport.....		275
 T 		
Territoires du Nord-Ouest—Rapport de l'inspecteur G. S. Davidson.....		225
" " " E. W. Miller.....		xxviii
" Statistique des pêches.....		230, 233
Tracadie, N.-E.—Hultrières.....		270
Tupper, R. L.—Inspecteur, Manitoba—Rapports.....		xxvii, 213, 222
 V 		
Valeur des pêches.....		xiii, xv
Venning, R. N.—Rapport sur la question de la mer de Behring.....		xxiv, 325
 W 		
Wakeham, Wm.—Rapport sur la division du golfe.....		150
Walbran, J.—Capitaine du <i>Quadra</i> de la C.-B.....		288
Walker, John—Directeur de la pisciculture d'Ottawa—Rapport.....		263

RAPPORT DU DÉPUTÉ DU MINISTRE.

A l'honorable

Sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la division des pêcheries de votre ministère pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. Les rapports concernant le service de protection des pêcheries, la pisciculture et la mer de Behring couvrent toute l'année expirée au 31 décembre 1897.

A ce propos, il est intéressant de rappeler le fait que trente années se sont écoulées depuis que le département est organisé et que les pêcheurs du Canada ont été placés sous le contrôle d'un ministre de la Couronne à Ottawa. Dans le cours de ces trois décades les industries piscicoles se sont développées avec une rapidité remarquable, et il est hors de doute que l'application des lois et règlements de pêche et l'administration des pêcheries, dans la capitale même, ont eu des résultats avantageux et salutaires.

A l'époque de la confédération une division du département des terres de la couronne pour les provinces-unies du Haut et du Bas Canada était chargé de l'administration de ce service. Cette division, organisée en 1859, avait fait un travail utile; mais semblable organisation n'existait point dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, où les pêcheries avaient la plus grande importance et la plus haute valeur. Ces deux provinces avaient, il est vrai, un code de règlements statutaires et municipaux; mais en l'absence de tout mécanisme régulier pour leur donner effet, ces lois et règlements étaient en réalité lettre-morte. "Les pêcheries," disait à cette époque une autorité, "étaient sujettes à de graves abus qui les avaient à peu près épuisées." Le travail de réglementation, de protection et de développement a opéré un changement remarquable, et des résultats encourageants ont couronné les efforts du ministère. Partout où les lois de pêche en existence pouvaient être modifiées de façon à améliorer le service elles l'ont été, et des fonctionnaires furent chargés de veiller à leur exécution. Dans la loi des pêcheries de 1867, où celles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick furent laissées à peu près intactes, il fut intercalé les différents règlements provinciaux, avec faculté de les modifier de temps en temps et de leur en substituer de meilleurs.

Le code de règlements de pêche—résultat des efforts qui ont été tentés d'année en année pour rendre ces règlements plus efficaces au moyen d'ajoutés et de modifications—a été trouvé par d'autres pays excellent et digne d'être imité. A maintes reprises des hommes prévoyants, citoyens de différents Etats de la république voisine, ont exprimé leur approbation et leur admiration du système qui a cours au Canada

pour conserver et améliorer les pêcheries. Dans leur dernier rapport (1897) les commissaires des pêcheries du Michigan parlent du danger de la non-protection, c'est-à-dire de la pêche libre, adoptée par plusieurs Etats—"Surtout", disent-ils (pp. 16 et 17),

"lorsque nous voyons que le pays qui se trouve vis-à-vis nos frontières et qui possède sur les grands lacs une étendue de territoire infiniment plus considérable que celle de notre Etat et des Etats voisins, a depuis longtemps compris la nécessité de conserver ses pêcheries. Sans prendre conseil de ses voisins et sans attendre ce qu'ils pourraient faire, il s'est résolument et fermement mis à l'œuvre et a promulgué des règlements qui ont eu pour résultat de protéger ses eaux au point que ses pêcheries sont devenues plus profitables que les nôtres. Nous voulons parler du Canada, dont les pêcheries ont été surveillées et protégées par des hommes profondément pénétrés de leur importance et de la nécessité de les conserver. Son territoire fait face au nôtre sur toute la côte orientale, et à la plus grande partie de notre côte du lac Supérieur.

"L'étendue de nos côtes qui avoisinent l'Ohio est petite, mais cet Etat a fait plus de lois que le nôtre pour la protection de ses pêcheries; le Minnesota aussi. Le Wisconsin n'a qu'une faible étendue de frontière comparée à la nôtre, et ses pêcheries sont insignifiantes comme valeur en comparaison de celles du Michigan.

"L'Illinois a cessé d'être un Etat producteur de poisson; de même l'Indiana, qui n'a qu'un fragment de territoire sur les grands lacs. Ces deux Etats ont laissé détruire leurs pêcheries sans tenter aucun effort pour prévenir ce résultat. Aussi, nous ne devons pas nous attendre à une réaction de leur part.

"Le Canada protège son poisson en imposant sur tous les grands lacs une période de clôture qui couvre tout le mois de novembre, le principal temps de la fraie du poisson blanc et de la truite saumonée. Il fixe aussi le nombre de rets à enclos qui peuvent être tendus en enfilades, le nombre des enfilades, la dimension des mailles, la distance qui doit séparer les rets de la rive, et la façon dont ils peuvent être tendus dans les chenaux. Il impose encore des licences ou permis pour les rets et les bateaux; enfin, il exerce un contrôle absolu sur une industrie dont il apprécie la grande valeur matérielle.

"Nous devrions édicter et mettre en vigueur des lois intelligentes qui permettraient de capturer le poisson adulte, laisseraient le poisson plus jeune parvenir à maturité, et donneraient aux reproducteurs l'occasion de frayer sans être molestés.

"S'il y avait des lois de ce genre, avec le produit considérable que les établissements ichtyologiques déversent dans les lacs, nous n'avons aucun doute que les eaux de notre Etat fourmilleraient encore, avant peu d'années, de poisson blanc et de truite saumonée. La pâture de poisson, jeune et adulte, est aussi abondante qu'elle l'a jamais été, et si par l'exécution de justes lois nous donnons aux pêcheries la protection dont elles ont besoin, et dont l'intelligence la plus ordinaire doit voir la nécessité pour leur conservation, nous aurons toujours à portée une substance alimentaire saine, abondante et économique.

"Ceux qui s'opposent à la réglementation de la pêche ont toujours soulevé l'objection que nous devrions nous assurer de la coopération des Etats voisins, afin que partout les lois soient uniformes. Cet argument, en ce qui concerne nos pêcheries, est faux; mais même en l'admettant, ne serait-il pas également de mauvaise politique pour l'Etat d'essayer d'enrayer les maladies épidémiques si les Etats voisins ne prennent pas les mêmes mesures que lui? Les faits démontrent que le Michigan possède des pêcheries d'une plus grande valeur que celle de ses voisins, et dans ces conditions son premier devoir est de veiller à ses propres intérêts.

"L'Etat a entouré notre poisson, notre gibier et nos quadrupèdes ayant une valeur commerciale de lois extrêmement sévères qui les protègent pendant la période de leur reproduction, et assez longtemps après pour protéger leur progéniture jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même; cependant, il n'a fait aucun frais pour la propagation de ces espèces, sauf pour celle de la truite de ruisseau, et il ne retire aucun profit de leur capture. Des lois rigoureuses ont été promulguées et rigide-ment appliquées pour protéger les vergers de pêches contre le fléau des *Yellows*.

Ces lois sont justes et elles ont été rigoureusement mises à effet dans l'intérêt du bien public; mais les grandes pêcheries commerciales de l'Etat qui rapportent annuellement un million de dollars sont constamment exposées à une exploitation illégale qui finira par les détruire totalement en peu d'années. Et cependant, s'il est une chose qui mérite protection dans l'Etat, c'est bien la pêche commerciale; c'est une affaire qui n'intéresse pas seulement notre population actuelle, mais qui est d'une importance vitale pour ceux qui viendront après nous."

Il n'y a certainement pas de doute qu'une sage protection du poisson reproducteur et une judicieuse restriction des opérations de pêche pour prévenir une exploitation excessive devront à la longue restaurer les pêcheries compromises; mais sur les grands lacs les mesures prises par notre département n'ont eu qu'un effet partiel, à cause de l'absence de mesures semblables dans la partie américaine de ces eaux fécondes. Le département a été contraint de faire des concessions, et les observations de M. Herchell Whitaker, si bien connu comme commissaire des pêcheries de l'Etat du Michigan et l'un des avocats les plus éclairés et les plus enthousiastes de la conservation du poisson dans ces eaux internationales, méritent d'être citées. Parlant de l'un des arrêtés du conseil qui annulaient certaines dispositions protectrices des règlements du Canada, M. Whitaker dit :—

"L'effet de cette ordonnance était de dire aux pêcheurs canadiens que jusqu'à avis ultérieur ils pouvaient se joindre à leurs confrères américains pour travailler à la destruction finale des pêcheries commerciales des lacs.

"Le gouvernement canadien avait fait preuve de sagesse en promulguant la première ordonnance; en cela il s'était appuyé sur l'expérience acquise par l'observation de l'effet pernicieux et ruineux des pratiques mises en œuvre par les pêcheurs aux rets sur les lacs. L'exécution de l'ordonnance fut salutaire, et eut pour résultat une pêche bien meilleure dans les eaux canadiennes que dans les nôtres. Depuis que l'ordonnance a été mise à effet le département de la marine et des pêcheries s'est constamment efforcé de faire comprendre à ceux qui sont chargés d'appliquer les lois et règlements sur le côté américain, la nécessité de coopérer avec lui en prenant des mesures semblables. Il a été découragé par le résultat. De plus, il a dû subir les importunités des pêcheurs des différentes provinces et des petits politiciens qui demandaient la révocation de l'ordonnance pour la raison que les Etats qui bordent les lacs sur la côte opposée permettaient à leurs pêcheurs de pêcher en tous temps et avec toutes espèces d'engins. Si bien qu'à la fin l'ordonnance fut révoquée—dans un moment de faiblesse, peut-être—jusqu'à ce que les Etats jugent à propos de se joindre au Canada pour protéger les pêcheries.

"Relativement aux pêcheries de ce pays, il n'a jamais été pris, soit publiquement ou privément, des mesures plus susceptibles de faire du mal—ou peut-être de faire du bien, si nous savons profiter de la leçon—que cette ordonnance de révocation. Le résultat devra dépendre de ce que feront plus tard ou de ce que ne feront pas les Etats dont le territoire borde les lacs pour la protection des pêcheries, en promulguant des lois justes et raisonnables qui contrôlent les pêcheurs. Si l'action du département de la marine et des pêcheries est profondément regrettable, elle est peut-être jusqu'à un certain point justifiée par le fait que les Etats en question ont refusé de se joindre aux Canadiens dans un désir de protéger les intérêts publics."

(*Trans. Am. Fisheries Society* 1895, pp. 61 et 62.)

DÉPENSES ET RECETTES.

On trouvera dans la première annexe du présent rapport le détail des dépenses encourues pour les différents services des pêcheries pendant le dernier exercice et qui s'élèvent à \$443,586. Elles comprennent: les pêcheries proprement dites, \$99,731;

la pisciculture, \$27,330; le service de protection des pêcheries, \$99,357; diverses dépenses, \$62,777, outre les \$154,389 distribuées à titre de primes de pêche.

Les recettes totales provenant des permis de pêche, amendes, etc., dans les différentes provinces du Canada, ont été de \$106,469.

Cette somme comprend les permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis sous l'empire du *modus vivendi*. Voir page 7.

PRIMES DE PÊCHE.

La somme de \$154,389 a été payée aux pêcheurs en haute mer des provinces maritimes en 1896. Sur cette somme, \$57,014 ont été partagés entre 862 navires montés par 5,665 hommes, et \$97,385 parmi 23,821 pêcheurs qui ont employé 14,106 bateaux. Le nombre total des primes payées a été de 14,975.

Depuis l'inauguration du système des primes de pêche, plus de *deux millions et un quart de dollars* ont été payés par notre département pour encourager les pêcheurs canadiens à développer nos pêcheries maritimes.

Les règlements gouvernant le paiement des primes se trouvent à l'annexe n° 2 du présent rapport, ainsi qu'une liste complète des navires qui ont reçu la prime en 1896.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES PÊCHERIES.

ÉTENDUE DE CÔTES.

Les pêcheries du Canada sont les plus vastes du monde. La côte orientale des provinces maritimes depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle couvre une distance de 5,600 milles, et le littoral de la Colombie-Britannique est porté à 7,180 milles, ce qui est plus que le double de l'ensemble des côtes de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Tandis que la superficie d'eau salée près des rivages, les baies de peu d'importance non comprises, couvre plus de 1,500 milles carrés, la superficie d'eau douce de cette partie des grands lacs appartenant au Canada est estimée à 72,700 milles carrés, indépendamment des nombreux lacs du Manitoba et des Territoires, tous peuplés de poissons alimentaires des meilleures espèces.

VALEUR DES PÊCHERIES.

En 1857 la valeur des pêches maritimes et fluviales était estimée à moins d'un million de dollars, et à un million et demi de dollars en 1859; mais en 1867 elle atteignait \$4,000,000, en 1877 \$12,000,000, en 1887 \$18,386,000, et \$20,400,000 en 1896.

Cette dernière somme est subdivisée comme suit par province, laissant voir les fluctuations, comparaison faite avec l'année précédente.

Provinces.	Valeur.	Augmentation.	Diminution.
	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse	6,070,895	142,236
Nouveau-Brunswick.....	4,799,433	396,275
Colombie-Britannique.....	4,183,999	217,355
Québec.....	2,023,754	157,834
Ontario.....	1,605,674	21,201
Ile du Prince-Edouard.....	976,126	710
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	745,543	6,923

Tandis que les provinces du Nouveau-Brunswick et d'Ontario donnent ensemble une augmentation de \$575,310, les autres provinces accusent une diminution de \$367,224—ce qui fait un surplus net de \$208,086 sur la valeur totale de l'année dernière. Les fluctuations sont expliquées dans les rapports (annexes 3 à 10) des différents inspecteurs.

Les chiffres qui précèdent ne concernent pas la grande quantité de poisson consommée par les sauvages de la Colombie-Britannique.

Les tableaux comparatifs (page xviii) donnent le total pour chaque période de douze mois pendant les vingt-sept dernières années; mais les chiffres ci-dessus démontrent suffisamment combien la valeur des pêcheries canadiennes a augmenté.

Le tableau suivant fait voir la valeur relative des principales espèces de poisson commercial (au delà de \$100,000), comparaison faite avec la valeur de l'année dernière.

Espèces de poissons.	Montant.	Augmentation.	Diminution.
	\$	\$	\$
Saumon.....	4,001,679	268,962
Morue.....	3,619,385	19,134
Hareng.....	2,909,744	123,228
Homard.....	2,205,762	4,334
Poisson blanc.....	773,345	6,038
Maquereau.....	727,743	8,912
Truits.....	713,449	10,860
Eperlan.....	498,539	47,431
Egrefin.....	493,384	48,681
Merluche.....	276,620	65,764
Doré.....	274,931	28,365
Flétan.....	253,435	17,466
Merlan.....	221,118	72,351
Gasparot.....	209,194	16,762
Sardines.....	205,249	218,243
Huitres.....	194,296	2,000
Esturgeon.....	152,757	2,419
Petite morue.....	137,832	693
Anguilles.....	132,942	18,494

La quantité de poisson employé comme boitte est évaluée à \$384,219, et celle de l'huile à \$224,633. Les peaux de phoques sont évaluées à \$520,250.

A l'exception du saumon, qui accuse une augmentation de plus d'un quart de millions de dollars, et du hareng, qui a donné un surplus de \$100,000, à part aussi une diminution dans la production de la sardine, les autres fluctuations dans la valeur des principales espèces—comparaison faite avec le rendement précédent—n'ont pas été très considérables, ainsi que le fait voir le tableau qui précède. Le vaste surplus noté dans la production du saumon n'est pas dû seulement à l'immense paquage qui s'en est fait dans la Colombie-Britannique, mais aussi à une pêche plus abondante dans les provinces maritimes. Le déficit de la sardine vient surtout du Nouveau-Brunswick, où les grèves qui avaient lieu à cette époque dans l'Etat voisin ont nécessairement restreint la production parce que les marchés manquaient.

Entre les années 1869 et 1896 inclusivement, les cinq principales pêcheries commerciales ont donné le rendement suivant :—

Morue.....	\$106,433,217
Hareng.....	54,373,042
Homard.....	48,964,860
Saumon.....	45,740,470
Maquereau.....	37,589,835

RÉCAPITULATION,

TABLEAU indiquant le rendement et la valeur des pêcheries du Canada pour l'année 1896.

N°	Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	Valeurtotale
			\$	\$
1	Morue, séchée	qtx. 809,608	3,610,935	
2	do langues et noues de	brls. 845	8,450	3,619,385
3	Saumon, conservé en boîtes	liv. 29,872,740	2,988,258	
4	do frais	" 5,439,942	965,029	
5	do saumuré	brls. 3,186	36,498	
6	do fumé	liv. 49,133	11,894	4,001,679
7	Hareng, salé	brls. 490,171	2,183,559	
8	do frais	liv. 22,289,796	504,893	
9	do fumé	" 10,980,430	221,292	2,909,744
10	Maquereau, salé	brls. 37,765	528,710	
11	do frais	liv. 2,427,972	199,033	727,743
12	Homard, conservé en boîtes	" 10,906,638	1,526,928	
13	do vivant ou frais	ton'x. 8,988	678,834	2,205,762
14	Merluche, séchée	qtx. 94,808	241,687	
15	do noues de	liv. 69,867	34,933	276,620
16	Egrefin, séché	qtx. 125,122	421,204	
17	do fumé (merluche fumée)	liv. 1,116,000	72,180	493,384
18	Merlan, séché	qtx. 88,781		221,118
19	Truite	liv. 6,950,986	690,699	
20	do	brls. 2,275	22,750	713,449
21	Poisson blanc	liv. 13,374,000		773,345
22	Eperlan	" 9,970,805		498,539
23	Flétan	" 3,672,625		253,435
24	Alose	brls. 8,586		87,370
25	Anguille	liv. 1,037,535	62,252	
26	do	brls. 7,333	70,690	132,942
27	Gasparot	" 52,616		209,194
28	Sardines	" 86,981	176,414	
29	do conserves	boîtes. 576,700	28,835	205,249
30	Achigan	liv. 1,294,595		94,442
31	Doré	" 6,897,810		274,931
32	Brochet	" 3,594,790		99,008
33	Maskinongé	" 807,950		48,477
34	Esturgeon	" 2,403,801		152,757
35	Seiche	brls. 24,500		98,000
36	Carrelet	liv. 189,159		9,613
37	Ouinaniche	" 90,000		5,400
38	Huitres	brls. 48,574		194,296
39	Moules	" 19,791		70,960
40	Perch	liv. 1,333,550		38,840
41	Petite morue	" 2,637,465		137,832
42	Oulachons	" 581,500		29,550
43	Poisson commun et mêlé	brls. 104,832		284,639
44	Consommation non comprise dans les chiffres ci-dessus	1,894,856		257,896
45	Peaux de phoques à fourrure (Colombie-Britannique)	nomb. 56,677		501,093
46	do do à poil	" 16,808		19,157
47	Peaux de loutres de mer	" 23		4,025
48	do (marsouins)	" 222		5,328
49	Huiles de poisson	galls. 557,140		224,633
50	Poisson employé comme boîte	brls. 256,146		384,219
51	do do engrais	" 127,658		63,830
52	Guano de poisson	ton'x. 3,416		49,540
	Total pour 1896			20,407,424
	do 1895			20,199,338
	Augmentation			208,086

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries des

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.	NOUVELLE-ÉCOSSE.		NOUVEAU-BRUNSWICK		COLOMBIE	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	
			\$		\$		
1	Morue, séchée.....	qtx.	485,625	2,151,575	108,877	489,946	2,872
2	do langues et noues de.....	brls.	574	5,740	59	590	
3	Saumon, conservé en boîtes.....	liv.	8,124	1,219	11,060	1,659	29,853,056
4	do frais.....	"	537,926	107,585	2,637,565	527,513	1,229,595
5	do saumuré.....	brls.	408	6,528	16	256	2,413
6	do fumé.....	liv.	7,783	1,557			41,350
7	Hareng, salé.....	brls.	158,236	689,352	232,218	1,044,981	1,000
8	do frais.....	liv.	508,895	5,406	13,469,760	269,395	191,000
9	do fumé.....	"	712,500	14,250	10,195,600	203,912	21,050
10	Maquereau, salé.....	brls.	25,345	354,830	1,426	19,964	
11	do frais.....	liv.	1,717,317	113,754	698,975	83,877	
12	do conservé en boîtes.....	"	5,363,300	750,861	2,355,807	329,813	
13	do vivant ou frais.....	ton'x.	7,627	572,044	1,357	106,490	
14	Merluce, séchée.....	qtx.	54,930	134,969	25,833	64,582	
15	do noues de.....	liv.	19,665	9,832	22,282	11,141	
16	Egrefin, séché.....	qtx.	102,354	341,516	20,616	72,156	
17	do fumé.....	liv.	321,000	25,680	795,000	46,500	
18	Merlan, séché.....	qtx.	42,835	106,253	45,946	114,865	
19	Truite.....	liv.	127,960	12,796	176,140	17,614	64,500
20	do.....	brls.					
21	Poisson blanc.....	liv.	13,753	690			
22	Eperlan.....	"	494,897	24,744	8,310,063	415,503	55,000
23	Flétan.....	"	1,017,707	101,771	215,620	21,562	2,276,556
24	Alose.....	brls.	2,105	21,050	5,731	57,310	
25	Anguille.....	liv.					
26	do.....	brls.	3,587	35,870	2,769	27,690	
27	Gasparot.....	"	17,141	67,293	34,585	138,340	
28	Sardines.....	"	200	800	83,979	167,208	
29	do.....	boîtes.			477,500	23,875	
30	Achigan.....	liv.	6,580	658	348,395	34,806	
31	Doré.....	"			132,300	6,615	
32	Brochet.....	"					
33	Maskinongé.....	"					
34	Esturgeon.....	"			28,800	2,415	380,500
35	Encornet.....	brls.	20,402	81,608	1,596	6,384	
36	Plie.....	liv.	109,680	5,484	79,479	4,129	
37	Quinaniche.....	"					
38	Huttres.....	brls.	2,460	9,840	14,700	58,800	1,200
39	Moules.....	"	4,208	28,672	10,578	24,399	3,007
40	Perche.....	liv.					
41	Petite morue ou poisson gelé.....	"	82,795	4,140	2,570,870	128,544	
42	Oulachons.....	"					581,500
43	Poisson commun et mêlé.....	brls.	16,638	44,606	24,027	48,464	15,384
44	Consommation loc. non compr. dans les rapp.....						
45	Peaux de phoques à fourrure, C.-B.....	nomb.					55,677
46	do à poil.....	"	1,103	1,373	21	29	3,700
47	Peaux de loutres de mer.....	"					23
48	Peaux de marsouins.....	"					
49	Huiles de poisson.....	galls.	243,650	97,459	70,572	30,007	61,500
50	Boitte.....	brls.	76,419	114,628	94,759	142,138	
51	Poisson pour engrais.....	"	17,392	8,697	80,172	40,086	
52	Guano de poisson.....	ton'x.	991	15,765	635	15,875	
	Totaux.....			6,070,895		4,799,433	

différentes provinces du Canada pour l'année 1896.

BRITANNIQUE.		QUÉBEC.		ONTARIO.		ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.		MANITOBA ET TERRITOIRES DU N.-O.		Numéro.
Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.		
\$		\$		\$		\$		\$		
14,360	189,417	852,376				22,817	102,676		1	
	211	2,110				1	10		2	
2,985,305						500	75		3	
122,959	1,034,856	206,971							4	
24,130	349	5,584							5	
10,338									6	
5,000	45,479	204,656	3,555	15,997	49,683	223,573			7	
5,730	1,777,700	35,154	6,289,166	188,675	53,275	533			8	
2,105	51,080	1,021			200	4			9	
	6,835	95,690			4,159	58,226			10	
					11,680	1,402			11	
	1,158,822	162,235			2,023,709	284,019			12	
	4	300							13	
					14,015	42,135			14	
					27,920	13,960			15	
	922	3,227			1,230	4,305			16	
									17	
6,450	494,300	49,430	5,975,661	597,566	24,425	2,443	88,000	4,400	18	
			2,275	22,750					19	
	132,927	10,634	3,432,560	272,283			9,794,760	489,738	20	
2,750	431,645	21,582			679,200	33,960			21	
113,828	160,642	16,064			2,100	210			22	
	750	9,010							23	
	897,550	53,853	139,985	8,399					24	
	317	3,170			660	3,960			25	
					890	3,560			26	
	2,802	8,406							27	
	99,200	4,960							28	
	119,465	10,248	804,155	48,249			16,000	480	29	
	268,945	13,447	2,998,595	149,930			3,497,970	104,939	30	
	169,695	8,485	1,101,050	44,042			2,324,045	46,481	31	
	48,590	2,915	759,360	45,562					32	
19,025	136,618	7,799	1,590,135	110,130			267,748	13,387	33	
	2,351	9,404			151	604			34	
									35	
	90,000	5,400							36	
4,800					30,214	120,856			37	
9,022	1,437	7,185			561	1,683			38	
	156,596	4,698	1,111,160	33,335			65,800	808	39	
		4,960			3,800	190			40	
29,550									41	
46,154	8,957	27,847	17,188	68,755	700	1,400	21,938	47,412	42	
250,000							1,894,856	37,897	43	
501,093									44	
2,775	11,984	14,980							45	
4,025									46	
	222	5,328							47	
24,600	162,655	65,062			18,763	7,505			48	
	51,052	76,578			33,916	50,874			49	
	29,969	14,985			125	62			50	
					1,790	17,900			51	
									52	
4,183,999		2,025,754		1,605,673		976,125		745,542		

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant la valeur totale du produit des pêcheries des provinces respectives du Canada de 1870 à 1896, inclusivement, telle que constatée dans les rapports annuels du département des pêcheries.

Années.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Total pour le Canada.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1870.....	4,019,425	1,131,433	Pas de rapport	1,161,551	264,982	Pas de rapport	Pas de rapport	6,577,391
1871.....	5,101,030	1,185,033	do	1,093,612	193,524	do	do	7,573,199
1872.....	6,016,835	1,965,459	do	1,320,189	267,633	do	do	9,570,116
1873.....	6,577,087	2,285,662	207,595	1,391,564	293,091	do	do	10,754,997
1874.....	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	do	do	11,681,886
1875.....	5,573,851	2,427,654	298,927	1,596,759	453,194	do	do	10,350,385
1876.....	6,029,050	1,953,389	494,967	2,097,668	437,229	104,697	do	11,117,000
1877.....	5,527,858	2,133,237	763,036	2,560,147	438,223	583,433	do	12,005,934
1878.....	6,131,600	2,305,790	840,344	2,664,055	348,122	925,767	do	13,295,678
1879.....	5,752,937	2,554,722	1,402,301	2,820,395	367,133	631,766	do	13,529,254
1880.....	6,291,061	2,744,477	1,675,089	2,631,556	444,491	713,335	do	14,499,979
1881.....	6,214,782	2,930,904	1,955,290	2,751,962	509,903	1,454,321	do	15,817,162
1882.....	7,131,418	3,192,339	1,855,687	1,976,516	825,457	1,842,675	do	16,824,092
1883.....	7,689,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,644,646	do	16,958,192
1884.....	8,763,779	3,730,454	1,085,619	1,694,501	1,133,724	1,358,267	do	17,766,404
1885.....	8,283,922	4,005,431	1,293,430	1,719,460	1,342,692	1,078,038	do	17,722,973
1886.....	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,382	1,435,998	1,577,348	186,980	18,679,288
1887.....	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	18,386,103
1888.....	7,817,030	2,941,863	876,862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,418,510
1889.....	6,346,722	3,067,039	865,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,655,256
1890.....	6,636,444	2,699,055	1,041,109	1,615,119	2,039,637	3,481,432	232,104	17,714,902
1891.....	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,969	18,877,878
1892.....	6,340,724	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	18,941,171
1893.....	6,407,279	3,746,121	1,133,368	2,218,905	1,694,930	4,443,963	1,042,093	20,686,661
1894.....	6,547,387	4,351,526	1,119,738	2,303,386	1,650,968	3,950,478	787,087	21,719,573
1895.....	6,213,131	4,403,158	976,836	1,867,920	1,584,473	4,401,354	752,466	20,199,338
1896.....	6,070,895	4,799,433	976,126	2,025,754	1,605,674	4,183,999	745,543	29,407,425
Totaux.....	177,942,367	80,940,323	25,042,091	52,755,301	27,966,807	45,458,906	5,644,846	415,746,655

CAPITAUX ET HOMMES EMPLOYÉS À L'EXPLOITATION DES PÊCHERIES.

Les tableaux qui suivent font voir que l'année dernière 75,000 hommes ont été occupés à l'exploitation de nos pêcheries, et qu'ils se sont servi de rets et d'autres engins de pêche représentant dans l'ensemble un capital de plus de *neuf millions et trois quarts de dollars*. Outre 1,200 goélettes et remorqueurs évalués à deux millions de dollars et manœuvrés par 9,735 matelots, 65,500 pêcheurs, qui se sont répartis sur 35,400 bateaux évalués à plus d'un million de dollars, ont travaillé sur la mer pour y gagner leur vie avec 6,344,450 brasses de rets.

En 1896 l'outillage de la pêche du homard représente une somme de \$1,114,920, partagés entre les 665 homarderies dispersées sur le littoral des provinces maritimes; il a fallu 1,100,000 casiers pour les alimenter. Plus de 14,000 personnes ont été employées à l'exploitation de cette industrie.

TABLEAU COMPARATIF donnant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche au Canada, ainsi que la valeur du matériel employé depuis 1879 jusqu'à 1896.

ANNÉES.	NAVIRES.			BATEAUX.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autre matériel de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
1879.....	1,183	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880.....	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,978	419,564	3,936,582
1881.....	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882.....	1,140	42,845	1,749,717	26,477	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883.....	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884.....	1,112	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885.....	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886.....	1,133	44,605	1,890,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887.....	1,168	44,845	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,384,356	6,748,840
1888.....	1,137	33,247	2,017,568	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889.....	1,100	44,936	2,064,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,770,151
1890.....	1,069	43,084	2,152,790	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891.....	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892.....	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,835
1893.....	1,104	40,096	2,246,373	31,508	955,109	1,637,707	3,174,404	8,681,557
1894.....	1,178	41,768	2,409,029	34,102	1,009,189	1,921,352	4,099,546	9,439,116
1895.....	1,221	37,829	2,318,290	34,268	1,014,057	1,713,190	4,208,311	9,253,848
1896.....	1,217	42,447	2,041,130	35,398	1,110,920	2,146,934	4,527,267	9,826,251

TABLEAU indiquant le nombre, le matériel et le rendement des homarderies au Canada durant l'année 1896.

PROVINCES.	Nombre de personnes employées	MATÉRIEL.					PÊCHE.				
		Etabliss. de conserves.	Valeur.	Nombre de trappes.	Valeur.	Valeur totale du matériel.	Nombre de boîtes.	Valeur.	Frais ou vivant.	Valeur.	Montant total.
			\$		\$	\$	liv.	\$	ton'x.	\$	\$
Nouvelle-Ecosse	3,839	206	192,085	587,612	313,145	505,230	5,363,300	750,861	7,627	572,044	1,322,905
Nouveau-Brunswick.....	4,208	198	112,500	205,621	167,805	280,305	2,355,807	329,813	1,357	106,490	436,303
Iles du Prince-Edouard.....	3,748	174	109,123	219,105	117,432	226,555	2,028,709	284,019	284,019
Québec.....	2,380	87	39,705	94,551	63,126	102,831	1,158,822	162,235	4	300	162,535
Totaux.....	14,175	665	453,413	1,106,889	661,508	1,114,921	10,906,638	1,526,928	8,988	678,834	2,205,762

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre d'hommes employés pour faire la pêche depuis 1879.

Années.	Nombre d'hommes à bord des navires.	Nombre d'hommes à bord des bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879.....	8,818	52,577	61,395
1880.....	8,757	51,900	60,657
1881.....	8,359	50,679	59,056
1882.....	8,498	52,785	61,283
1883.....	9,966	52,259	62,225
1884.....	9,968	51,854	61,822
1885.....	9,539	53,282	62,821
1886.....	8,927	53,073	62,000
1887.....	8,911	55,247	64,158
1888.....	9,574	53,109	62,683
1889.....	9,621	55,382	65,003
1890.....	8,726	55,000	63,726
1891.....	8,666	56,909	65,575
1892.....	8,330	55,348	63,678
1893.....	8,899	58,854	67,753
1894.....	9,525	61,194	70,719
1895.....	9,804	61,530	71,334
1896.....	9,735	65,502	75,237

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux de pêche, des rets, etc., ainsi que le nombre des pêcheurs au Canada, 1896.

PROVINCE.	PÊCHEURS.		NAVIRES.			BATEAUX.		RETS À MAILLER ET SEINES.		Valeur des rets à chambres, trappes, enclos, etc.	Valeur des homarderies et trappes à homard.	Valeur approximative des réfrigérants, glacières, boucans et autres appareils non énumérés.	VALEUR TOTALE.
	Navires.	Bateaux	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.	Brasses.	Valeur.				
					\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.	5,801	19,174	593	25,465	878,675	14,549	315,020	2,516,791	659,768	199,024	505,230	512,036	3,069,753
Nouveau-Brunswick....	1,035	10,235	274	3,758	131,160	5,562	243,887	772,230	541,991	223,007	280,305	458,109	1,878,459
Ile du Prince-Edouard.	86	4,668	17	493	12,050	2,069	55,551	93,059	36,570	9,920	226,555	31,345	371,991
Québec.....	242	13,173	40	1,600	34,450	6,961	186,399	320,541	161,000	102,236	102,831	212,821	799,737
Ontario.....	433	2,865	*86	2,673	231,900	1,370	104,842	1,745,435	236,665	137,870	127,255	838,532
Colombie-Britannique..	†2,071	13,854	193	6,802	646,395	3,981	190,430	628,665	480,200	1,297,553	2,614,578
Manitoba et du T.N.-O.	67	1,533	*14	1,655	106,500	906	14,791	267,735	30,740	101,170	253,201
	9,735	65,502											
Total	75,237	1,217	42,447	2,041,130	35,398	1,110,920	6,344,456	2,146,934	672,057	1,114,921	2,740,289	9,826,251

*Presque tous des remorqueurs. †Y compris les navires employés à la pêche du phoque et leurs équipages.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

On trouvera plus loin, à l'annexe n° 12, un rapport du commandant O. G. V. Spain sur les opérations du service de protection des pêcheries pendant la campagne de 1897. Nous constatons avec plaisir que ce service a été fait encore une fois d'une façon très satisfaisante.

A l'exception des steamers fédéraux *La Canadienne* et *Stanley*, qui n'ont pas été mis en activité, la flotte des croiseurs était à peu près la même qu'à l'ordinaire, et comprenait : les steamers *Acadia*, *Constance*, *Curlew*, *Aberdeen*, *Petrel*, *Dolphin* et les goélettes *Osprey* et *Kingfisher*. Le *Petrel* et le *Dolphin* ont croisé sur les grands lacs d'Ontario, et tous les autres sur les côtes de l'Atlantique. Le *Quadra* a été employé une partie du temps à la protection des pêcheries sur la côte du Pacifique. Le rapport du capitaine Walbran sur ce dernier service se trouve à la page 288 ; les rapports des autres commandants de croiseurs sont aussi publiés comme supplément à l'annexe 12.

Le nombre des navires de pêche des Etats-Unis qui ont profité des licences *modus vivendi* a été, cette année, de près de 50 pour 100 moindre qu'en 1896.

Un seul navire de pêche étranger a été saisi, au cours de la dernière campagne, pour infraction aux lois de douane. Ce navire, le *Carrie E. Philips*, fut ensuite relâché sur paiement d'un dépôt.

Vers la fin de la campagne, le commandant Spain a particulièrement veillé à l'observation de la période de clôture établie pour le homard. Plusieurs milliers de casiers et d'appareils qui avaient été tendus illégalement furent confisqués et détruits.

La somme totale dépensée pour ce service pendant le dernier exercice est portée à \$99,357.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PÊCHERIES.

Un rapport complet sur cette division du service par M. W. M. Huchins, commis en charge à Halifax, forme l'annexe C du rapport concernant le service de protection. En l'absence de chiffres officiels exprimant le rendement des pêches en 1897, ce rapport, qui a trait aux principales espèces de poissons dans les quartiers de pêche les plus importants, offre beaucoup d'intérêt.

PISCICULTURE.

Le rapport concernant la pisciculture en 1897, par le professeur E. E. Prince, commissaire des pêcheries, forme l'annexe n° 11. Il rend compte de toutes les opérations, telles que capture du poisson reproducteur, cueillage des œufs, etc., qui ont été faites dans les différentes piscifactories.

Il y a maintenant quinze piscifactories de l'Etat ; mais celle de Dunk-River, à l'île du Prince-Edouard, et celle de Selkirk, au Manitoba, n'ont pas opéré l'année dernière.

Près de deux cent millions d'alevins ont été éclos et distribués avec succès par les treize établissements en 1897 ; sur ce nombre il y avait quatre-vingt-dix millions de petits homards.

Dans le cours de l'été l'établissement de Miramichi, de concert avec les autorités provinciales, a essayé de produire artificiellement de la truite de ruisseau.

Les dépenses de ce service se sont élevées à \$27,330, c'est-à-dire plus de \$10,000 de moins que l'année précédente.

OSTRÉICULTURE.

Un compte rendu complet des opérations de la dernière saison, par l'expert E. Kemp, forme une annexe des rapports concernant la pisciculture, page 268.

M. Kemp commença les opérations à Shédiac, où il a trouvé les huîtres libres d'herbes à anguille et les huîtres croissant bien. Il visita ensuite Baie-du-Vin, dont il fut satisfait, sauf de quelques déprédations qui avaient été commises. Ensuite il consacra son temps à visiter et choisir des champs d'ostréiculture au Cap-Breton, à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île du Prince-Edouard. M. Kemp visita aussi un emplacement de près de 500 acres dans le comté de Bonaventure, près de Carleton, au sujet duquel il fit un rapport favorable et où une compagnie de Québec s'est organisée pour entreprendre la culture des huîtres sur une grande échelle.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Cette question a particulièrement occupé l'attention pendant l'année qui vient de finir, et par la correspondance diplomatique qui s'est échangée entre les différents gouvernements intéressés et par les réunions de conférences et de commissions auxquelles elle a donné lieu.

La conférence des experts en phoques s'est réunie et a terminé ses travaux à Washington durant l'automne, et des négociations diplomatiques ont depuis été entamées pour en arriver à une solution satisfaisante de la question qui occupe depuis si longtemps l'attention des trois parlements intéressés.

Les avocats de ces derniers ont terminé, au mois d'octobre, leurs plaidoyers devant la commission à Halifax, et les commissaires ont rendu leur sentence arbitrale dans une séance qui a eu lieu à Boston dans le cours de décembre.

Un article de M. R. N. Venning, qui forme l'annexe n° 13 du présent rapport, traite de cette question : il fait connaître les principaux points qui se sont développés dans le cours de l'année, y compris les statistiques, les résultats de la campagne, les propositions de modifications à faire aux règlements, les demandes de conclure des arrangements supplémentaires pour mettre les présents règlements à effet, des données scientifiques sur les phoques, etc.

RAPPORTS SPÉCIAUX.

Le présent rapport est immédiatement suivi de trois articles spéciaux d'une nature scientifique par le professeur Edward E. Prince, commissaire des pêcheries du Canada. Tous ceux qui s'intéressent au poisson les liront avec utilité :—

1. *Les Pêcheries du Canada.*
2. *Sur le traitement et l'implantation des alevins de saumons.*
3. *La propagation de l'achigan.*

CONCLUSION.

Campagne de pêche de 1897.

Dans le cours des cinq dernières années la valeur des pêches canadiennes n'a été qu'un peu plus de vingt millions de dollars. Un coup d'œil jeté sur les rapports préliminaires de nos différents inspecteurs et fonctionnaires nous font craindre que le rendement de la dernière campagne n'égalé pas celui de 1896.

Dans les provinces maritimes la pêche du *homard*, qui occupe à peu près 14,000 personnes et emploie plus de 1,000,000 de casiers pour alimenter 665 homarderies, représentant ensemble un capital de plus de \$1,000,000, accusera une quantité considérablement diminuée: heureusement, cependant, que les prix ont été plus élevés qu'à l'ordinaire. La pêche du *maquereau* semble diminuer constamment; néanmoins, quelques-uns des poissons qui ont été pêchés étaient très gros, et ont obtenu de hauts prix sur les marchés étrangers. Il est possible que la *morue* ait été aussi abondante que jamais; mais les prix étaient plus bas, et les demandes de l'étranger étaient passablement limitées.

La fabrication des conserves de *saumon* dans la Colombie-Britannique a dépassé tous les résultats obtenus jusqu'ici. La capture totale de ce poisson opérée en 1897 est estimée à 49,000,000 de liv.

ILE DU CAP-BRETON.

L'inspecteur *Bertram* dit que, nonobstant le nombre plus grand des homarderies et un prix plus élevé payé aux pêcheurs, la production est de beaucoup inférieure à la précédente. Ce résultat est dû aux mauvais temps, ainsi qu'à la rareté du crustacé. En général les pêcheurs n'ont pas profité du prolongement de la saison de pêche. Le prix de la morne sèche étant très bas, la pêche de ce poisson n'a pas été exploitée avec autant de vigueur qu'autrefois. A propos de cette industrie, l'inspecteur dit: "Il n'y a pas de doute que l'une des causes du prix insignifiant que commandait la morue est l'immense quantité de morue française qui s'est introduite sur les marchés naguère occupés par le produit de nos pêcheurs. A Terre-Neuve et à Saint-Pierre, les pêcheurs français reçoivent une prime de \$2 par quintal pour le poisson qu'ils prennent. Cet encouragement a donné à l'industrie un élan tel que les pêcheurs français capturent aujourd'hui 60 pour 100 de morue de plus qu'avant de recevoir la prime de leur gouvernement. Les pêcheurs du Canada et de Terre-Neuve se plaignent amèrement de l'avantage que les pêcheurs français ont sur eux, et de la concurrence qu'ils ont à soutenir de la part d'étrangers dans leur pays même." La migration du hareng de printemps et d'automne a été aussi fructueuse qu'autrefois, mais celle du gros hareng d'été a totalement manqué. La cause de cette rareté n'est pas expliquée, et c'est une perte sensible pour l'île, car le gros hareng a toujours été l'objet d'une pêche facile, et le poisson même rapportait bon prix. Le rendement du maquereau sera l'un des plus médiocres dont il soit fait mention. Les prix étaient élevés. La pêche du saumon, et à la ligne et aux rets, a donné satisfaction—cette dernière spécialement. La rivière Margaree devient le rendez-vous des sportsmen.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

L'inspecteur Hockin dit que les pêcheries de son quartier auront produit en 1897 les résultats suivants : morue, égrenin, merluche et merlan, à peu près 90 pour 100 de la capture de l'année dernière ; hareng, augmentation de 60 pour 100 ; maquereau et gasparot, diminution de 50 pour 100, tandis que le homard et le saumon ont diminué d'environ 20 pour 100. Quant aux poissons secondaires, ils n'y aura pas de différence notable avec les années précédentes.

L'inspecteur Ford, des comtés de l'ouest, rapporte que si les banquiers ont fait une assez bonne campagne, les pêcheurs de la côte n'ont pas été aussi heureux. Les prix étaient désespérément bas. Le hareng donnera autant, plus peut-être, que l'année précédente. Le maquereau paraît avoir déserté cette partie de la côte ; il a totalement manqué. Le homard devient rare ; il faut aujourd'hui avoir un plus grand nombre d'hommes et un outillage plus considérable pour obtenir la même production ou même une plus faible. M. Ford dit que les baies et les bancs sont épuisés, et que la propagation naturelle des espèces ne suffit pas à combler les vides créés par une pêche excessive.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'inspecteur Pratt, des côtes de la baie de Fundy, écrit que, quoique la grève des employés aux sardinières du Maine ait probablement nui à la pêche du hareng, les résultats généraux seront cependant satisfaisants. Le hareng est venu plus tard que d'habitude sur les fonds de Grand-Manan, et la capture des gros poissons sera au-dessous de la moyenne. Le hareng produira à peu près la même quantité qu'en 1896, avec une légère augmentation en valeur. La morue accusera une forte diminution, attribuée à la rareté du poisson.

L'inspecteur Chapman, des comtés de l'est, dit que quoique les pêches de son quartier aient plus que doublé depuis 1890, et qu'elles s'élèveront probablement à plus de \$3,000,000, il lui faut accuser une diminution pour la première fois depuis qu'il est en charge. "Ce déficit," dit-il, "est principalement produit par le saumon, le maquereau et l'éperlan, avec la diminution ordinaire dans le paquage du homard. La morue était abondante, mais les mauvais temps et les bas prix peuvent aussi avoir légèrement réduit la capture de cet excellent poisson. L'éperlan n'était pas moins abondant qu'en 1896, mais le temps n'a pas été aussi favorable que pendant l'été précédent. Le froid s'étant prolongé fort avant dans le printemps, on croit que c'est pour cette raison que le saumon a tant retardé à remonter les rivières ; mais il paraît que les étangs sont bien remplis cet automne. Le maquereau a presque totalement manqué sur toutes les parties de la côte."

L'inspecteur Miles, des comtés de l'ouest et de l'intérieur, y compris Saint-Jean, attend un meilleur rendement des pêcheries en général, attendu que les prix du poisson étaient plus élevés et que la pêche a été plus exploitée. S'il y a diminution dans la capture de l'alose, du gasparot et de la sardine, il y aura notable amélioration dans le rapport du saumon, du homard et de la morue. Capture moyenne de hareng.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. J. A. Matheson, qui a succédé à M. Perry comme inspecteur des pêcheries de l'île du Prince-Édouard, dit que le produit des pêches de 1897 sera inférieur à

celui des années précédentes. Le paquage des homards est moindre, mais grâce à la hausse des prix, la valeur collective ne sera pas beaucoup plus faible. Le mauvais temps et la rareté de la boitte ont passablement contrarié les pêches de la morue et de la merluche et réduit la capture de ces deux poissons. Ici aussi le maquereau a fait défaut; la plus vilaine pêche en cinquante ans. "La pêche des huîtres," ajoute ce fonctionnaire, "a été faite avec énergie, stimulée sans aucun doute par le cours exceptionnellement élevé des prix. Jusqu'ici c'était le comté de Prince, spécialement la baie Richmond, qui fournissait les huîtres; mais la grande demande dont celles-ci étaient l'objet ont amené l'exploitation des huîtrières du comté de Queen, qui étaient autrefois peu recherchées. Comme l'ostréiculture semble provoquer un certain intérêt, on peut s'attendre dorénavant à des rendements considérables." Il se fait de grands préparatifs pour la pêche de l'éperlan en décembre. Les rivières et les lacs à truites sont en bonne condition, et offrent amples exercices aux sports et aux touristes.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Le Dr Lavoie, officier des pêcheries ayant charge de la division du golfe Saint-Laurent, dit que les opérations de pêche ont été en somme satisfaisante, et que les pêcheurs de la côte du nord n'ont rien à craindre d'un long hiver. La morue a donné abondamment partout, sauf aux îles de la Madeleine, où le rendement a été médiocre. Il est vrai que la pêche de la morue a été quelque peu négligée pour celle du homard autour des îles. Il a été pris de la morue dans le haut du Saint-Laurent jusqu'au cap Chatte et à Carleton dans la baie des Chaleurs, où on ne l'avait pas vue depuis des années. Néanmoins, le prix de ce poisson s'est maintenu très bas. Le hareng a paru abondant, et sa capture n'a été limitée que par la rareté des éléments nécessaires au salage. Peu de maquereau. Le rendement du saumon sera bien au-dessous de celui de l'année dernière, qui avait été exceptionnel. Le déficit survenu dans le paquage du homard a été compensé par des prix plus rémunérateurs. Les casiers ont été sérieusement avariés par des tempêtes, au mois de juin. Le nombre des homorderies augmente toujours; aux îles de la Madeleine seulement il y a maintenant 62 établissements de ce genre.

ONTARIO.

Dans l'Ontario, la capture sera moyenne. On dit que la pêche a été spécialement bonne dans le lac Ontario. La proximité et le facile accès de bons marchés donnent aux pêcheries de cette province une grande valeur pour tous les intéressés.

MANITOBA.

L'inspecteur R. L. Tupper écrit que la dernière campagne de pêche a créé des déceptions. S'attendant à ce que le marché ne serait pas actif, les marchands avaient limité l'approvisionnement à leurs entrepôts froids, et ils furent obligés d'en sacrifier plusieurs tonnes au printemps. La stagnation du commerce aux Etats-Unis et un hiver très doux qui a permis de faire la pêche sur les grands lacs et les rivières de l'est généralement fermés par la glace à cette époque, ont augmenté la production et considérablement réduit les prix. La pêche de l'esturgeon a été vigoureusement exploitée: ce poisson et son caviar sont hautement appréciés et rapportent une

bonne rémunération. La demande de doré augmente; ce poisson est maintenant coté sur le marché aussi bien que le poisson blanc. On croit que le lac Winnipeg fournira une capture un peu meilleure de toutes les espèces à l'exception du poisson blanc. Il s'est fait de grandes pêches durant l'été dans la partie méridionale du lac Manitoba, qui sera bientôt épuisée si elle n'est pas surveillée de près.

Maintenant que les communications par chemin de fer s'étendent jusqu'au lac Winnipegosis, il va attirer des foules. Plusieurs pêcheurs qui travaillaient naguère sur le lac des Bois demandent aujourd'hui des permis pour le lac Winnipegosis. Bien que la saison ait été exceptionnellement orageuse, elle s'est passée sans pertes de vie et sans accidents graves.

Les gens sont enchantés d'avoir vu la pisciculture reprendre ses opérations, car ils ont foi dans ses bons résultats.

TERRITOIRES DU NORD OUEST.

L'inspecteur *E. W. Miller*, qui a succédé à *M. Davidson*, fait le court rapport suivant: "Le nombre des permis de pêche demandés en 1897 aura été moindre que l'année précédente, mais la quantité pêchée sera probablement plus considérable, parce que le gibier est devenu plus rare dans les régions du nord. Les lacs qui avaient été rempoissonnés au moyen d'alevins ont donné cette année des résultats très favorables, et il est probable que le département recevra de nombreuses demandes à cet égard.

Les sauvages commencent à mieux apprécier la nécessité de périodes de clôture, mais la misère qui règne parmi les métis dans quelques localités rend difficile la stricte application des règlements. La pêche pour l'exportation est restreinte à la rivière Saskatchewan, et elle n'a pas été bien profitable. Les fossés d'irrigation pratiqués dans l'Alberta méridional ont eu un mauvais effet sur ses cours d'eau à truite, et il y aura beaucoup de soins à prendre pour harmoniser les intérêts en conflit.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

L'inspecteur *John McNab* dit que le saumon *sock eye* a été exceptionnellement abondant dans la rivière Fraser, et que plus de 40 millions de boîtes ont été paquées sur cette rivière seulement. De fait, le saumon abondait tellement que l'insuffisance de main-d'œuvre et de matériaux a empêché une production plus considérable. Des 65 saumoneries en opération, 45 se trouvent sur la rivière Fraser et 21 sur la côte. Le paquage sur la côte et les rivières du nord sera au-dessous de la moyenne. Une entreprise nouvelle, l'exportation directe en Angleterre de saumon frais par des steamers pourvus d'entrepôts froids, a été tentée à titre d'essai; de même aussi une exportation de saumon salé au Japon. Si ces entreprises donnent un résultat satisfaisant, il n'y a pas de doute qu'elles prendront bientôt de grandes proportions. En somme le rendement du saumon, dans la Colombie-Britannique, est estimé à 49,000,000 de livres pour la saison de 1897. La pêche de l'esturgeon devient rapidement une industrie de haute valeur. L'esturgeon de la rivière Fraser est de grandes dimensions et de qualité supérieure. Il peut être pêché facilement au moyen de rets; mais l'on se sert encore beaucoup de lignes de fond, ce qui fait grand tort à la

pêcherie et aux pêcheurs honnêtes. La pêche du fétan fait aussi de rapides progrès ; la capture totale de ce poisson se chiffrera par près d'un million de livres.

41 goélettes seulement ont fait la chasse aux phoques cette année, contre 64 en 1896. Le nombre total des peaux est porté à 30,410, contre 55,667 l'année dernière.

Outre le saumon, le fétan et l'esturgeon, les eaux de cette province occidentale contiennent à foison une grande variété de poissons comestibles de valeur qui prennent chaque année plus d'importance.

OBSERVATIONS.

Il est généralement reconnu que la statistique des pêches, bien qu'elle ait une grande valeur, est nécessairement incomplète ; sa compilation est extrêmement difficile. Par les inspecteurs et les officiers de pêcheries tous les efforts sont faits pour obtenir des données complètes devant servir à un usage officiel ; mais pour des raisons manifestes les rapports annuels du département, loin d'exagérer le rendement des pêcheries canadiennes, l'affaiblissent sans aucun doute ; mais "en justice pour les officiers qui fournissent les relevés détaillés de chaque campagne de pêche (nous citons un précédent rapport), il faut faire observer que, considérant le nombre restreint de personnes employées à un salaire nominal et (sauf de rares exceptions) à très faible dépense pour leurs déboursés, et la vaste étendue de côtes plus ou moins inaccessibles qu'elles ont à surveiller, l'exactitude générale des données qu'elles recueillent sous les ordres du département fait certainement honneur à leur travail et à leur intelligence."

Il reste acquis, comme la chose a été affirmée il y a trois décades, qu'il n'existe pas au monde un pays possédant des pêcheries plus belles que celles de l'Amérique du Nord. Comme propriété nationale, elles sont inestimables ; comme champ d'industrie et d'entreprise, elles sont inépuisables. Outre leur importance générale pour le pays comme source de richesse maritime et de commerce, elles ont aussi une valeur spéciale pour les habitants. La grande variété et la qualité supérieure des produits de la mer et des eaux de l'intérieur offrent un aliment nutritif et économique qui convient admirablement aux besoins domestiques d'une population mixte et laborieuse. Ces pêcheries ont aussi une grande valeur pour ceux des nôtres qui font le commerce maritime soit séparément ou en rapport avec l'agriculture. Les principales localités où se fait la pêche ne présentent pas d'ordinaire des conditions favorables à l'agriculture ; elles sont restreintes sous le rapport de l'étendue et de la fertilité, et elles sont sujettes à certains désavantages de climat. La fécondité des eaux voisines constitue une compensation. Pour cette seule raison, les pêcheries maritimes et fluviales auxquelles les sujets britanniques ont droit sur ce continent ont une valeur particulière.

Aussi, qu'on les envisage comme abondantes et importantes pour la subsistance domestique, ou comme une ressource infiniment précieuse, capable d'augmenter un développement sans cesse croissant et une reproduction illimitée, employant un capital qui se chiffre par plusieurs millions de dollars et donnant de l'ouvrage à des centaines de milliers de personnes,—encourageant les entreprises maritimes, la marine commerciale et le commerce étranger, et tenant en activité la classe si indépendante des marins—les eaux fécondes qui entourent la côte des possessions de l'Amérique britannique du Nord et celles qui forment leurs grands lacs et leurs

rivières magnifiques, présentent à nos yeux une propriété nationale plus riche et plus permanente qu'une simple estimation en argent pourrait l'exprimer.

Il est au plus haut point satisfaisant de voir que les sujets britanniques se rendent compte davantage chaque année de leur vaste importance, et que les Canadiens surtout sont aujourd'hui plus que jamais jaloux de les conserver comme la partie la plus riche de notre héritage colonial.

Le fait que des nations étrangères se sont toujours attachées avec ténacité aux droits et aux libertés communes qu'elles ont pu acquérir dans ces pêcheries, et l'ardeur qu'elles mettent à profiter de ces privilèges lucratifs, constituent la meilleure preuve extrinsèque de leur possession et le témoignage le plus éclatant de leur valeur industrielle et commerciale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

F. GOURDEAU,

Député du ministre de la marine et des pêcheries.

RAPPORTS SPÉCIAUX.

- I.—Les Pêcheries du Canada.
- II.—Traitement et implantation des alevins de salmonides.
- III.—Propagation de l'achigan.

PAR LE

PRÔFESSEUR E. E. PRINCE, B.A., F.L.S

Commissaire des Pêcheries du Canada.

1897

I.

LES PÊCHERIES DU CANADA

PAR LE PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL
DES PÊCHERIES, OTTAWA.

L'année dernière la Société Royale du Canada me fit l'honneur de m'inviter à prononcer le discours annuel à sa séance du mois de mai. Il n'est pas d'usage de publier sous une forme permanente un discours de ce genre; mais ayant été prié, cette année, de fournir un petit article sur les pêcheries au *Handbook* préparé par la *British Association for the Advancement of Science*, qui eut sa 66e réunion à Toronto, j'ai réuni mes notes et je leur ai donné la forme d'un résumé.

L'esquisse qui suit est basée sur le discours et l'article en question. Sa publication est d'autant plus opportune que nous n'avons pas, à proprement parler, d'ouvrages qui rendent pleine justice aux ressources piscicoles du Canada et à leur administration. Il existe, il est vrai, des comptes rendus écrits par Joncas, Lemoine et d'autres, des rapports sur les pêcheries provinciales publiés par Perley, Knight et des écrivains moins connus; mais les grandes pêcheries de l'ouest n'ont pas encore reçu l'attention qui a été accordée à celles de l'est, et c'est la première fois, croyons-nous, que les pêcheries générales font l'objet d'une étude spéciale.

On ne saurait contester que les pêcheries du Canada sont les plus vastes en étendue et les plus variées dans leurs produits. Les eaux canadiennes, sur les bords du Pacifique et de l'Atlantique, fourmillent de poissons qui ont la plus haute valeur économique, tandis que nos grands lacs, qui sont en réalité des mers intérieures, couvrent plus de 1,000 milles; nos petits lacs féconds, dont le nombre est infini, et les nobles rivières qui s'étendent jusqu'aux confins de notre immense territoire, offrent le champ le plus vaste à l'exploitation des industries piscicoles.

La valeur annuelle des pêches fluviales et maritimes est diversement estimée, mais elle ne peut pas être beaucoup au-dessous de \$30,000,000. Les relevés officiels —la chose est généralement admise—accusent plutôt une moins-value, attendu qu'il se consomme d'énormes quantités de poissons dont il est extrêmement difficile de faire une énumération exacte, et qu'il s'opère dans des régions bien lointaines des captures gigantesques dont il n'est pas rendu compte aux autorités. Généralement les pêcheurs mettent de la mauvaise volonté à faire connaître d'une façon précise la quantité et la valeur de leurs prises, et souvent, spécialement sur les grands lacs, les navires américains achètent de nos pêcheurs canadiens des cargaisons de poissons qui n'entrent pas dans la statistique fédérale.

Le développement des pêcheries a été phénoménal. En 1850, leur valeur ne dépassait pas \$150,000; en 1852 elle avait doublé, et en 1859 elle s'élevait à \$1,407,000, tandis que dix ans plus tard (1869) elle atteignait \$1,376,526. En 1872 elle faisait plus que doubler et arrivait à \$9,570,116; en 1877 elle était de \$12,005,934; de \$18,386,103 en 1887, et l'estimation officielle la porte à \$20,407,424 cette année. Et ce chiffre ne couvre pas la valeur du poisson consommé par les Sauvages, les Esquimaux et les colons des lointaines régions du Canada, non plus que les vastes quantités exportées de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et d'autres eaux éloignées.

Ces pêcheries sont exploitées par une armée de pêcheurs, au nombre de 75,237, possédant bateaux, rets et engins qui représentent une valeur d'environ \$10,000,000. Elles entretiennent aussi plusieurs industries profitables, dont quelques-unes sont très importantes, comme la construction de bateaux, la fabrication de rets, de ficelle, de boîtes de ferblanc, etc. Le sommaire suivant, suggéré par le système de régions territoriales que sir William Dawson a établi dans son ouvrage sur "l'Age de glace", reconnaît sept grandes divisions, caractérisées chacune par des pêcheries plus ou moins distinctes.

DIVISIONS RÉGIONALES.

(1.) La division Atlantique, allant de la baie de Fundy à la côte du Labrador, et embrassant les pêches en haute mer et sur les côtes—morue, maquereau, égréfin, fletan, hareng, merluche, homard, huîtres, phoques et baleine blanche (*Beluga*). Valeur annuelle, \$10,000,000.

(2.) Les estuaires et les eaux intérieures des provinces maritimes (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Québec), où se font les pêches du saumon, de l'alose, du gasparot, du bar, de l'éperlan, et dans les lacs celles du ouananiche ou saumon d'eau douce, de la grosse truite grise ou touladi, du maskinongé, etc. Valeur annuelle, \$2,000,000.

(3.) Les grands lacs et leurs tributaires : poisson blanc de lac, grosse truite de lac, poisson blanc plus petit (erronément appelé hareng de lac), esturgeon, doré, achigan, truite tachetée, maskinongé, brochet, et plusieurs carpes, mulets et barbotes. Valeur, \$2,000,000.

(4.) Les grands lacs du Nord-Ouest, y compris la province du Manitoba et les eaux du nord, qui fournissent : poisson blanc de lac, esturgeon, doré, tullipi (un poisson blanc particulier), brochet et laquèche (un véritable hareng d'eau douce). Valeur, y compris les nouvelles industries du caviar et des noues d'esturgeon, \$1,000,000.

(5.) Le Pacifique intérieur ou plateau des Montagnes Rocheuses, comprenant des pêcheries peu développées—saumon de lac, poisson blanc de lac, truite de lac, truite de rivière, et plusieurs cyprins dont aucun ne ressemble à leurs congénères de l'est. Valeur annuelle, faible et indéterminée.

(6.) Les pêcheries de la côte du Pacifique, qui sont à peu près inexploitées, sauf celles du saumon dans les estuaires. Il existe au moins sept différentes espèces de saumons du Pacifique appartenant au genre *Oncorhynchus*, à l'exclusion du *Salmo gairdneri* la tête d'acier. Le fletan, la morue noire, l'oolâchan (espèce d'éperlan), l'anchois, le hareng, l'éperlan et une grande variété d'autres poissons de bonne qualité abondent, mais ils ne sont pas utilisés comme ils devraient l'être. Il y a aussi la pêche du requin et de la baleine, et quelques huîtrières. A part la pêche des phoques à fourrure, qui est une industrie maritime et qui représente une valeur d'au moins \$1,000,000, les pêcheries côtières peuvent être évaluées à \$4,000,000.

(7.) La baie d'Hudson et la région peri-arctique (de la baie Angora à la rivière Mackenzie). La baleine, le morse, la truite de mer, l'inconnu (ressemblant à un énorme poisson blanc de rivière), le brochet, le mulot, l'esturgeon, et possiblement le saumon et la morue, se rencontrent dans ces vastes eaux, dont la baie d'Hudson à elle seule dépasse la Méditerranée en étendue. Les champs les plus riches qu'il y ait au monde pour la pêche à la baleine se trouvent dans cette partie peu connue du Canada au large de l'embouchure de la rivière Mackenzie et jusqu'au cap Chudleigh, dans le détroit d'Hudson, où la baleine et le morse étaient jusqu'à tout récemment très nombreux. "Les eaux de l'archipel arctique du Canada sont destinées—à-t-on dit avec raison—à être la demeure finale des léviathans qui ont été chassés des latitudes de Terre-Neuve aux endroits où leurs survivants ont cherché une retraite."

CÔTES ET LACS.

Il convient de dire que les sept divisions régionales embrassent : sur l'Atlantique, une côte canadienne d'au moins 10,000 milles de long, et sur le Pacifique une côte d'au moins 8,000 milles ; tandis que les parties des grands lacs (Supérieur, Huron, Érié et Ontario) qui se trouvent dans le territoire britannique contiennent un champ de pêche dont l'étendue est calculée à 72,700 milles carrés, et la moitié des eaux douces du monde entier. A ces vastes eaux il faut ajouter des rivières géantes, comme le Saint-Laurent, le roi des fleuves du continent américain, qui arrose 367,000 milles carrés ; la Mackenzie (plus de 2,000 milles de long), la Saskatchewan (2,000 milles), la Fraser et la Rouge (chacune 600 milles), et d'autres comme les rivières La Paix, Nelson, Albany, Grande-Baleine, Skeena, Ottawa, Saint-Jean, Ristigouche et Miramichi qui, toutes, abondent en poissons de premier ordre.

Dans cette immense étendue continentale il y a peu de rivières qui n'offrent point à l'amateur de pêche des jouissances exceptionnelles. Les rivières à saumon

des provinces maritimes n'ont pas d'égaies, et celles de l'intérieur, habitées spécialement, à l'est par la truite mouchetée, à l'ouest, surtout dans l'Ontario, par l'achigan et le maskinongé, sont incomparables sous ce rapport. La grosse truite de la rivière et du lac Nipigon jouit d'une réputation nullement moindre que celle du ouananiche ou saumon d'eau douce du lac Saint-Jean.

Les principales rivières à saumon du Nouveau-Brunswick et de Québec, telles que la Ristigouche, la Miramichi, la Saint-Jean et ses tributaires, la Nipissiguit, la Cascapédia, la Saguenay, etc., sont pour la plupart affermées par des particuliers ou par des clubs, parmi lesquels plusieurs viennent des Etats-Unis, et dont on aperçoit les cottages sur les bords pittoresques de ces eaux. Les sportsmen attachent une si grande valeur à ces fonds que la Cascapédia, qui peut être citée comme exemple, était, il n'y a pas bien longtemps, donnée à bail par le gouvernement provincial de Québec au prix de \$6,125 par année. Bien que la pêche à la ligne pour la truite et d'autres poissons, sauf le saumon, fut autrefois gratuitement permise dans les différentes provinces, l'accroissement du nombre des sportsmen et l'affermage de lacs et de rivières ont rendu nécessaire d'établir des restrictions efficaces. C'est ainsi que, dans l'Ontario, personne, à l'exception des Canadiens résidents, ne peut pêcher à la ligne pour l'achigan, le maskinongé, la truite, etc., sans un permis qui s'obtient du reste à prix modéré. Le commissaire des terres de la couronne, Toronto, est autorisé à donner des permis gratuits pour les eaux touchant aux terres de la couronne, et les visiteurs temporairement domiciliés au Canada ont le privilège de pêcher sans permis ou licences. Dans des eaux aussi nombreuses et aussi vastes que celles du Canada, le pêcheur à la ligne n'a que l'embarras du choix pour se livrer à son penchant, et des fonds comme ceux des Mille-Iles attirent chaque année des légions de sportsmen. Dans chaque province il y a nombre d'eaux poissonneuses où l'amateur de pêche peut exercer son habileté.

Dans les parties des rivières soumises aux influences de la marée le ministère de la marine et des pêcheries accorde des licences et des baux pour la pêche commerciale, et dans l'estuaire de rivières comme la Ristigouche et la Miramichi la pêche du saumon aux rets est exploitée en grand pour le marché. Dans le havre de Saint-Jean la pêche aux rets est sous contrôle municipal; mais ailleurs le gouvernement fédéral possède le pouvoir d'accorder des licences et des baux. Comme je l'ai déjà dit, les gouvernements provinciaux ont le droit de donner des permis pour les rivières non sujettes aux marées, dans les cas où les bords de ces rivières ne sont pas concédés; mais dans les cas contraires, ce droit est attribué aux propriétaires riverains. Dans la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario les eaux, en général, ne sont pas affermées, et les droits des propriétaires riverains n'ont pas été très généralement exercés.

Il importe de remarquer que les pêcheries côtières canadiennes de l'Atlantique, qui embrassent une étendue de plus de 15,000 milles carrés, sont exploitées non pas seulement par nos pêcheurs, mais encore par ceux des Etats-Unis et de la France en vertu de traités internationaux. Les grands lacs sont aussi, pour la plupart, divisés entre les Etats-Unis et le Canada; et les prises canadiennes accusées par la statistique ne sont, dès lors, qu'une partie du rendement total de ces eaux.

Dans la baie d'Hudson et les mers du nord, ainsi que dans les eaux côtières canadiennes du Pacifique, des pêcheurs étrangers ont très considérablement empiété sur les ressources piscicoles du Canada. Ajoutons qu'il existe aussi de vastes eaux qui n'ont pas encore été exploitées et des ressources importantes qui ajouteront avant longtemps à la valeur annuelle des pêcheries canadiennes.

L'importance des industries de la pêche n'a pas été méconnue dans le passé. Un département ministériel chargé de l'administration des pêcheries et des affaires maritimes fut créé lors de la confédération en 1867; avant cette époque le service des pêcheries était fait par une division, organisée en 1859, du département des terres de la couronne du Haut-Canada.

Le contrôle que les gouvernements provinciaux exercent encore dans l'Ontario, Québec et les autres provinces, est exercé par les commissaires des terres de la couronne dans les différentes provinces. Depuis la confédération les vastes pêcheries du Dominion ont été sous le contrôle direct d'un membre du cabinet (le ministre de la marine et des pêcheries) à Ottawa. Le ministre a un député qui agit immédiate-

ment sous ses ordres et qui administre le département, tandis qu'un commissaire des pêcheries, qui est aussi inspecteur général, remplit des fonctions consultatives et exécutives importantes. Indépendamment du personnel ordinaire des fonctionnaires et employés de l'intérieur, il y a un corps d'employés de l'extérieur qui veillent à l'exécution des règlements, au service des licences, de la statistique, etc., et qui coûtent annuellement \$120,000.

Ce corps comprend: douze inspecteurs qui reçoivent de \$700 à \$1,500 par année; plusieurs centaines de gardes-pêche revêtus des pouvoirs de magistrats pour les fins de la loi des pêcheries et qui reçoivent de \$100 à \$900, et un nombre encore plus grand de gardiens temporaires dont la solde varie de \$1.50 à \$2 par jour. Une flotte de croiseurs armés, coûtant annuellement \$100,000 à peu près, fait la patrouille sur les côtes et sur les grandes eaux de l'intérieur, surveillant les opérations des pêcheurs étrangers et des pêcheurs canadiens dans les eaux du Canada. Bref, nous avons un service de primes pour encourager l'exploitation des pêcheries de l'Atlantique qui nous ont été garanties par le tribunal de Halifax (23 novembre 1877), dont la décision arbitrale nous a fait donner une somme de \$5,500,000 par les Etats-Unis en considération des concessions que nous accordions aux pêcheurs américains de pêcher dans les eaux côtières canadiennes de l'Atlantique. De ce chef le parlement nous vote annuellement une somme de \$160,000 qui est distribuée parmi les pêcheurs des provinces maritimes qui vont exercer leur industrie en haute mer. Les travaux du département des pêcheries sont donc extrêmement variés et importants. Feu le professeur Brown Goode, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, disait dans une conférence tenue à Londres en 1883: "Il me semble que le ministère canadien de la marine et des pêcheries est l'une des organisations les plus importantes qu'il y ait au monde, et que le mode employé par lui pour réunir la statistique devrait être étudié avec beaucoup de soin par les autres pays. Nous n'avons rien de ce genre aux Etats-Unis." La réunion et la publication des données statistiques est certainement une part importante des travaux de notre ministère.

Les modes de protection et de restauration adoptés par le ministère de la marine et des pêcheries sont les suivants:

- (1) Période de clôture pour prévenir la capture de poissons chargés de frai.
- (2) Permis de pêche, spécifiant l'espèce des rets, leur quantité, la dimension de leurs mailles.
- (3) Prohibition d'obstructions, de pollutions, etc.
- (4) Protection des frayères, du frai, du poisson précoce, etc.
- (5) Pisciculture comme moyen de donner un supplément à la reproduction naturelle et d'introduire du poisson dans des eaux nouvelles.

Ce dernier mode est mis en pratique par quatorze piscifactoreries sous la direction du commissaire des pêcheries. Les saumon (de l'Atlantique et du Pacifique), la grosse truite de lac et le poisson blanc de lac y sont produits, et elles les expédient gratuitement si les eaux pour lesquelles il est demandé lui conviennent. A Pictou, N. E., un établissement affecté à la reproduction artificielle du homard produit annuellement de 100 à 160 millions de crustacés minuscules. Les opérations de pisciculture coûtent de \$30,000 à \$40,000 par année, et, en 1895, près de trois cents millions d'alevins des poissons que je viens de nommer ont été distribués dans les diverses provinces.

Un facteur très efficace qui contribue à protéger le poisson, c'est la prohibition d'obstructions créées par les barrages ou par des rets ou autres engins de pêche. Les grands chenaux des rivières peuvent n'être pas obstrués, et la loi exige que les rets ou tout autre engin laissent au moins les deux tiers du courant d'une rivière ou d'un cours d'eau libres afin que le poisson puisse monter. Elle décrète aussi que les propriétaires de moulins établissent et entretiennent en bon ordre des passes migratoires pour faciliter cette ascension; dans des cas spéciaux le département est autorisé à se charger d'une moitié des frais, si le ministre des pêcheries le juge nécessaire. Un article de la loi ordonne spécialement que le poisson ne doit pas être contrarié dans ses pérégrinations le dimanche, et que tous les rets, etc., doivent être sortis de l'eau ou levés afin de lui laisser libre passage. Dans la Colombie-Britannique la pêche est interdite pendant trente-six heures chaque semaine afin de

laisser monter régulièrement une certaine proportion de la migration hebdomadaire du saumon.

Un bureau de renseignements établi en 1889, servi par 50 à 60 postes télégraphiques et placés sous la direction du commandant de la flotte de protection, fait connaître chaque jour aux pêcheurs les mouvements du poisson et les endroits où ils peuvent se procurer de la boîte.

Le tableau suivant fait voir, en séries graduées, les différentes espèces de poissons et les produits de ces espèces, avec la valeur relative de chacune, en 1895 et 1896.

Numéro.	Espèces de poissons.	1895.		1896.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			\$		\$
1	Morue, séchée. qtx.	806,415	3,630,279	809,608	3,610,935
2	do langues et noues de brls.	824	8,240	845	8,450
3	Saumon, conservé en boîtes. liv.	28,858,897	2,886,479	29,872,740	2,988,258
4	do frais "	4,872,770	794,964	5,439,942	965,029
5	do saumuré. brls.	3,825	42,312	3,186	36,498
6	do fumé liv.	56,460	8,962	49,133	11,894
7	Hareng, salé brls.	511,470	2,301,616	490,171	2,183,559
8	do frais liv.	11,556,085	293,705	22,289,796	504,893
9	do fumé. "	10,051,613	203,235	10,980,430	221,292
10	Maquereau, salé brls.	35,554	497,756	37,765	528,710
11	do frais liv.	2,068,236	238,899	2,427,972	190,033
12	Homard, conservé en boîtes. "	12,345,592	1,666,388	10,906,638	1,526,928
13	do vivant ou frais. ton'x.	7,374	543,708	8,988	678,834
14	Merluche, séchée. qtx.	73,424	186,890	94,808	241,68.
15	do noues. liv.	47,931	23,966	69,867	34,933
16	Egrefin, séché. qtx.	120,758	422,653	125,122	421,204
17	do fumé. liv.	231,000	22,050	1,116,000	72,180
18	Merlan, séché. qtx.	59,507	148,767	88,781	221,118
19	Truite liv.	6,926,116	692,189	6,950,986	690,699
20	do brls.	1,040	10,400	2,275	22,750
21	Poisson blanc. liv.	14,249,399	767,307	13,374,000	773,345
22	Eperlan "	9,022,157	451,108	9,970,805	498,539
23	Flétan. "	3,977,350	270,901	3,672,625	253,435
24	Alose brls.	9,639	98,181	8,586	87,870
25	Anguille liv.	909,270	54,556	1,037,535	62,252
26	do brls.	9,984	96,880	7,333	70,690
27	Gasparot. "	48,108	192,432	52,616	209,194
28	Sardines. "	188,089	377,292	86,981	176,414
29	do conserves. boîtes.	924,000	46,200	576,700	28,835
30	Achigan liv.	1,159,870	85,567	1,294,595	94,442
31	Doré. "	7,678,411	303,296	6,897,810	274,931
32	Brochet "	3,592,975	103,325	3,594,790	99,008
33	Maskinongé "	455,535	27,332	807,950	48,477
34	Esturgeon. "	1,749,520	155,176	2,403,801	152,757
35	Seiche brls.	15,055	60,220	24,500	98,000
36	Carrelet liv.	252,432	12,622	189,159	9,613
37	Quinaniche "	100,000	6,000	90,000	5,400
38	Huitres brls.	47,673	192,292	48,574	194,296
39	Moules. "	20,022	69,027	19,791	70,960
40	Perche liv.	1,010,580	29,729	1,333,550	38,840
41	Petite morue "	2,910,510	138,525	2,657,465	137,832
42	Oulachons "	594,200	30,625	581,500	29,530
43	Poisson commun et mêlé. brls.	80,850	296,789	104,832	284,639
44	Consommation non comp. d. les chiffres ci-dess.	1,938,230	269,282	1,894,856	287,896
45	Peaux de phoques à fourrure (Col.-Britan.	71,359	713,590	55,677	501,093
46	do à poil. "	16,469	18,753	16,808	19,157
47	Peaux de loutres de mer "	16	2,000	23	4,025
48	do marsouins. galls.	205	820	222	5,328
49	Huiles de poisson brls.	620,613	248,246	537,140	224,633
50	Poisson employé comme boîte. "	234,696	352,047	256,146	384,219
51	Poisson employé comme engrais. ton'x.	105,209	52,605	127,658	63,830
52	Guano de poisson. "	3,615	51,155	3,416	49,540
	Total.		20,199,338		20,407,424
	Total, augmentation.				208,086

MODES DE PÊCHE.

Une douzaine au moins d'engins de pêche employés pour approvisionner les marchés méritent, vu leur importance, d'être notés en passant. Les deux principaux sont le rets à enclos et le rets à mailler. Ce dernier est établi dans l'eau comme une muraille, fixé au fond par des poids et suspendu par des lignes et des bouées ou flottes, et le poisson, en essayant de passer entre, s'y prend par la tête et est étranglé. Le rets à enclos se compose d'un *leader* ou maître-guide qui arrête le poisson et le conduit dans un enclos d'où il lui est impossible de sortir. Au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, on se sert de rets à enclos en treillis ou en fascines pour prendre la sardine, le hareng et le maquereau. On emploie aussi des rets à chandeliers pour le saumon, etc., et ces engins, au lieu de l'emprisonner vivant, l'étranglent. Le verveux est peut-être l'engin le plus en usage pour pêcher le poisson inférieur, tel que la barbote, le mullet, la perche, etc. On se sert d'un engin spécial, la nasse, pour l'anguille.

La seine est l'engin le plus efficace et le plus fructueux; mais vu sa nature destructive, on en a découragé l'usage. A l'emploi exagéré de la seine dans le passé peut être attribuée la diminution accentuée, en certains endroits, de pêches naguère fécondes. Les éperviers et les rets à poches sont employés pour prendre l'éperlan, le bar et l'alose—surtout en hiver, où, tendus à travers la glace, ils opèrent des captures immenses.

CONSERVES DE SAUMON ET DE HOMARD.

La fabrication des conserves de saumon et de homard (saumon sur la côte du Pacifique, et homard sur la côte de l'Atlantique) constitue l'entreprise piscicole la plus remarquable qu'il y ait au monde, sous certains rapports. Neuf à dix millions de saumons sont annuellement consommés pour l'exploitation de cette industrie dans la Colombie-Britannique, et quatre-vingts à cent millions de homards sont mis en conserves dans les six ou sept cents homarderies établies sur les côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

HŪÎTRES.

Finalement, l'huître, qui diffère de l'espèce européenne parce qu'elle est dioïque et cent fois plus féconde, est distribuée sur de vastes étendues tout le long de la côte de l'Atlantique, et fait de ces régions les huîtrières les plus de valeur. Le rendement annuel, 50,000 à 70,000 barils, ne représente que la dixième partie de ce que serait le rapport possible s'il y avait culture systématique et pêche judicieuse. Depuis six ans le ministère des pêcheries a fait, avec l'aide d'un expert, des opérations destinées à restaurer et à rendre plus productives certaines huîtrières importantes.

POISSONS MARCHANDS ET DE CHOIX.

Il est nécessaire d'ajouter quelques mots concernant certaines espèces de poissons ayant une importance moyenne pour le commerce ou pour le sport, et qui sont soit particulières aux eaux de notre continent ou intimement liées aux espèces européennes. La morue, l'égréfin, le flétan, le maquereau, le saumon, le doré, le brochet, l'éperlan, l'anguille, etc., n'ont pas besoin de mention spéciale; mais d'autres espèces, comme le poisson blanc, le bar, etc., exigent quelques observations.

Poisson blanc, *Coregonus clupeiformis* (Mitchill). Ce salmonide d'eau douce est allié au lavaret et au chabot d'Europe. En poids il varie de 2 à 16 livres; son corps est gros, l'épaule descend abruptement à la tête, qui est très petite, les mâchoires sont dépourvues de dents, le museau est obtus et la bouche contractée. Les grandes écailles argentées qui recouvrent ses flancs et, comme quelques-uns le croient, la blancheur de sa chair, lui ont valu le nom qu'il porte. Aucun poisson n'est plus justement estimé comme mets, et pour les explorateurs et les sauvages il est inappréciable, car, à l'inverse de celle du saumon, une diète continuelle de poisson blanc ne répugne jamais au goût. Il y en a plusieurs espèces qui abondent dans presque tous

les lacs depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et leur capture constitue l'une des pêches fluviales les plus importantes, dont le rendement se chiffre annuellement par 9,000 ou 10,000 tonnes, ou à peu près un cinquième du rapport annuel de la morue. Le petit poisson blanc, appelé cisco et hareng de lac, a acquis de la valeur dans ces dernières années, à mesure que le gros diminuait en abondance. Il se nourrit d'insectes et de petits crustacés, et, comme les salmonides en général, il se rend, l'automne, à ses frayères habituelles après avoir franchi, en bien des cas, des distances considérables.

La truite mouchetée ou truite de ruisseau du Canada (*Salvelinus fontinalis*, Mitchill) est alliée à l'ombre plus qu'à la truite de rivière commune (*Salmo fario*, L.) de l'Europe. Au lieu de flancs argentés avec des écailles comparativement grandes laissant voir de très petites taches rouges et noires, la truite mouchetée canadienne a de petites écailles, le dos vert foncé et les nageoires dorsales vivement diversifiées par des marques vermiculaires jaunes, les flancs tachetés de blanc, de rouge et de noir. Les nageoires rougeâtres appariées laissant voir une lisière antérieure blanche crème. Ce poisson est plus important pour le sport que pour le commerce, mais ses qualités intrinsèques sont inférieures à celles de la truite anglaise.

Le maskinongé (*Esox nobilior*, Le Sueur) a une ressemblance générale avec le brochet (*Esox lucius*, L.), mais il lui est supérieur sous plusieurs rapports. Ses qualités comestibles et intrinsèques sont remarquables, et souvent il atteint un poids de 70 livres. Tandis que le brochet est tacheté de blanc sur ses flancs bruns verdâtres, le maskinongé expose des taches brunes sur un fond pâle. Les rayons des branchies sont au nombre de 17 à 19, mais chez le brochet on en compte de 14 à 16. La plupart des eaux dormantes des provinces de Québec et d'Ontario contiennent ce beau poisson, mais il a beaucoup diminué en nombre, bien qu'il s'en fasse encore des pêches superbes dans les lacs Scugog, Rice, Simcoe et autres eaux de l'Ontario.

Achigan (*Micropterus*, Lacep). Deux espèces d'achigans sont hautement estimées par le pêcheur à la ligne. En poids ce poisson varie de 2 à 8 livres, et il est hardi, fort et vivace. Sa chair est ferme, blanche et excellente. Ses instincts paternels sont très connus. On trouve le bar (*Roccus lineatus*, Bloch) dans les eaux à marée le long des côtes de l'Atlantique. Il atteint un gros poids (de 15 à 40 livres), et offre un sport splendide. Après le saumon, c'est le poisson comestible le plus désirable; mais la destruction qui en est faite en hiver pendant qu'il repose dans les rivières, et la capture de bars précoces dans les rets à éperlan en ont singulièrement diminué l'espèce.

Barbus ou silures (*Ameiurus*). On en trouve une grande variété d'espèces dans les rivières et les lacs, et toutes sont caractérisées par les longs tentacules qui sortent des mâchoires supérieure et inférieure. En dimensions elles varient de 2 ou 3 pouces à 4 ou 5 pieds, et comme elles sont en bonne demande sur les marchés des Etats-Unis, il s'en fait des pêches considérables dans quelques localités.

Les deux ganoidiens *Lepidosteus* (scombre) et *Amia* (chien de mer) abondent passablement dans les lacs et les eaux dormantes, spécialement en Ontario. Ces poissons sont intéressants, car ils représentent les poissons armés, aujourd'hui disparus, qui abondaient aux âges dévoniens et carbonifères. Des deux groupes ganoidiens, l'osseux et cartilagineux esturgeon appartient à ce dernier, et il a aujourd'hui une grande valeur commerciale. La plupart des esturgeons descendent à la mer; mais l'un d'eux (*Acipenser rubicundus* de LeSueur) est strictement un poisson d'eau douce et varie de 40 à 120 livres en poids, tandis que l'esturgeon géant de la B.C. varie de 500 à 1,200 livres.

Il est inutile d'ajouter à cette esquisse nécessairement courte des observations sur l'aloë et les remarquables salmonides du Pacifique.

Depuis la découverte de ce vaste continent occidental la richesse et la valeur des pêcheries canadiennes ont toujours été reconnues, et, bien que les flottes de Norvège, du Portugal, d'Espagne, de France et d'Angleterre aient pendant des siècles fait la pêche dans les eaux du Canada, et que les anciennes possessions coloniales, les Etats-Unis et les provinces britanniques, y aient pris des quantités incalculables de poissons comestibles pour les marchés de l'ancien et du nouveau monde, elles sont encore les pêcheries les plus considérables et les plus variées qui existent.

II.

TRAITEMENT ET IMPLANTATION DES ALEVINS DE SALMONIDES.

PAR LE PROFESSEUR E. E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES PÊCHERIES, OTTAWA.

J'ai publié, dans le rapport annuel de 1895, quelques notes sur la culture de la truite. Mes observations portaient principalement sur la manière de se procurer des œufs, sur le procédé de leur fécondation, et sur leur traitement pendant l'incubation. Ces notes paraissent avoir créé un vif intérêt, car à la suite de leur publication un grand nombre de particuliers ont essayé de la pisciculture, spécialement la culture de la truite mouchetée ou truite de ruisseau. Si j'en juge par les nombreuses communications qui sont parvenues au ministère des pêcheries concernant l'incubation et l'élevage de la truite, je vois se réaliser pleinement l'espoir que j'osais exprimer en disant : " il est évident que dans différentes provinces plusieurs personnes enthousiastes désirent entreprendre de la pisciculture particulière et seconder les efforts que déploie le ministère des pêcheries pour rempoissonner les eaux du Canada."

Il est vrai que dans le rapport en question je signalais, en conclusion, quelques-unes des conditions nécessaires, non seulement pour l'incubation heureuse des œufs de la truite, mais aussi pour l'élevage des alevins récemment éclos. J'ajoutais quelques détails sur la construction des viviers, et sur les mesures propres à garer les alevins contre le danger d'influences nuisibles ; en un mot, je faisais connaître les précautions à prendre pour obtenir les meilleurs résultats.

Les quatre principales conditions dont il faut tenir compte si l'on veut réussir dans l'implantation des alevins sont :

- (1) L'âge le plus propice auquel les alevins peuvent être implantés.
- (2) La saison et les conditions climatiques les plus favorables pour le transport.
- (3) Les endroits à choisir pour l'implantation.
- (4) Les précautions à prendre dans le transport des alevins.

Lorsque l'éclosion des œufs se fait sur une grande échelle, il est très nécessaire de commencer le travail de la distribution avec le moins de retard possible. L'arrivée des chaleurs amène des dangers que l'on évite en faisant l'implantation plus à bonne heure, lorsque les jours sont plus froids.

Les alevins qui viennent d'éclore porte en dessous de leur corps un sac de jaune d'œuf dont ils se nourrissent par le procédé de l'absorption. Lorsque ce sac est grand la manipulation des alevins est dangereuse, car l'enveloppe ou peau extérieure, étant extrêmement tendre, se brise facilement et cause leur mort. Il est donc plus prudent de les laisser dans les auges à incubation pendant dix ou vingt jours, au bout desquels la balle de jaune d'œuf a beaucoup diminué et l'alevin est devenu plus robuste. Naturellement, plusieurs causes peuvent entraîner la perte d'une grande proportion d'alevins de poisson blanc, de saumon et de truite s'ils sont retenus longtemps après l'absorption du sac de jaune d'œuf ou vitellus. Le champignon, qui peut aussi attaquer les œufs pendant l'incubation, est l'un des plus pernicieux. Ce que l'on appelle l'hydropisie dans le sac de vitellas n'est pas chose commune, l'inflammation ou l'obstruction des branchies est fréquente, mais le champignon est une épidémie qui souvent emporte des fournées entières d'œufs et d'alevins.

Le remède le plus ordinaire est le sel commun, dont on fait une solution, une forte saumure que l'on répand dans les réservoirs. Il est bon d'ouvrir le robinet d'alimentation de façon à laisser 2 ou 3 pouces d'eau dans le réservoir ; dans ce cas l'eau est convertie en un fluide qui n'a pas toute la force de l'eau de mer. Cette eau doit être complètement mélangée, et on doit y laisser les alevins pendant une demi-heure. D'ordinaire ce bain n'a pas un mauvais effet ; mais si l'alevin paraît s'affaiblir ou

devenir incommodé, il faut faire revenir l'eau douce. Un bain de cette nature fait beaucoup de bien; mais il exige des précautions, car le jeune saumon immergé trop longtemps dans l'eau salée meurt par l'induration du sac de vitellus, qui devient dense comme du caoutchouc. Dans ces derniers temps un autre remède a été recommandé: le permanganèse de potasse, qui édulcore l'eau et détruit les germes organiques. La *Revue Scientifique* mentionne le fait qu'à l'exposition de Genève, en 1896, le permanganèse de potasse a été employé pour nettoyer l' Aquarium, et on prétend qu'il a empêché les spécimens de salmonides d'être attaqués par la saprolognie. C'est une expérience à faire, et de plus amples expériences sont nécessaires pour établir son succès.

Dernièrement un expérimentateur a essayé une nouvelle méthode, et, avec un pinceau ou le pouce et le doigt il enleva le champignon; puis à l'aide d'un pinceau en poil de chameau il étendit sur les parties affectées des alevins une solution composée de 18 grains de bichlorure de mercure diluée dans une bouteille de 6 onces, laissant écouler quelques secondes avant de remettre les alevins à l'eau qui était renouvelée chaque jour. Résultat: presque tous les alevins furent guéris, et une seconde application opéra la guérison chez ceux sur lesquels la première n'avait pas suffi.

On a beaucoup discuté les mérites de l'implantation d'alevins petits et infirmes et celle de digitales tenues dans des étangs et nourries artificiellement. Il est admis qu'il résulte des pertes sérieuses lorsque les alevins sont ainsi renfermés, et les dépenses sont considérables si les alevins sont nombreux. Quelques-uns des pisciculteurs les plus éminents, tel que M. F. Francis, sont d'avis qu'il est préférable d'éloigner tout de suite les alevins, c'est-à-dire au moment où ils commencent à manger, et même avant. La plus forte raison en faveur de ce procédé,—à part les pertes et l'économie de temps, d'argent et de travail,—c'est que l'alevin, s'il est tenu dans des enclos artificiels et nourri, devient à demi-apprivoisé au bout de quelques mois, et lorsqu'on les lâche au milieu de ses congénères sauvages dans les rivières et les lacs, il devient victime, soit de la mort (à cause de son inexpérience à chercher la pâture), ou de poissons de proie contre lesquels il a été protégé dès le moment de son éclosion. Le saumon et la truite très jeunes attaquent leurs congénères plus faibles, et les digitales élevées artificiellement ne commencent certainement pas la vie libre dans des conditions d'égalité avec celles qui sont élevées naturellement. Donc il y a beaucoup à dire en faveur de l'implantation des alevins dans des eaux convenables immédiatement après leur éclosion et avant que le vitellus soit complètement absorbé. "Ils n'ont pas besoin de nourriture," dit Frank Buckland, "car ils sont soutenus par le contenu de la vésicule ombilicale, et en ce moment ils exigent surtout protection. Vous pouvez alors augmenter l'écoulement de l'eau, car une fâcheuse expérience m'a fait découvrir que l'eau qui suffit pour un nombre donné d'œufs ne suffit pas pour le même nombre d'alevins lorsqu'ils sortent de l'œuf." Cependant, il est de fait que souvent le jeune alevin prend de la pâture et avale de petites parcelles avant que le sac de vitellus ait été entièrement absorbé. En général le vitellus a disparu avant le 35^e ou le 40^e jour après l'éclosion. Si le sac est à moitié absorbé vers le 20^e jour, alors l'alevin peut être implanté. Il lui reste suffisamment de nourriture pour arriver à l'époque où il s'habitue aux circonstances de sa nouvelle demeure et peut se pourvoir à lui-même.

La fraîche température d'avril, de mai et du commencement de juin, à moins que la saison ne soit tardive, est très favorable pour la distribution, et à cette époque les risques de pertes résultant de longs voyages sont moindres. Il faut éviter autant que possible ces voyages périlleux, mais ils sont souvent inévitables pour arriver aux parties basses des rivières qui conviennent le mieux pour y déposer les alevins.

On s'est souvent demandé si les alevins dont l'incubation a été prolongée sont plus forts que ceux qui ont été incubés plus tôt et dans une température plus élevée. Certainement la mortalité parmi des couvées de truite anglaise incubées dans une eau au-dessous de 40° F. est beaucoup moindre que lorsque l'eau est à une température plus élevée. On a constaté le même résultat pour la truite mouchetée canadienne.

Dans une couvée d'œufs qui étaient arrivés à une phase avancée dans une eau de 48° F. et qui furent ensuite placés dans des auges remplis d'une eau de 10° plus bas, l'éclosion n'eut lieu que le 120° jour, bien que les œufs éclosent au bout de 50 ou 60 jours sous l'effet d'une température plus élevée. Les alevins qui en proviennent sont plus robustes, et il en meurt moins dans les premières phases après leur sortie de l'œuf que parmi ceux qui ont été couvés à une température de 48° à 60°. Des expériences faites sur des frayères ont démontré que pendant de longs espaces de temps l'eau peut ne pas s'élever au-dessus de 34° ou 35° avant le mois d'avril, et la période d'incubation est alors prolongée à 150 ou 160 jours, avec le résultat que les alevins sont plus vigoureux et plus sains.

Dans les conditions naturelles, les alevins, après l'éclosion, ne doivent pas être soumis à une température très basse: une eau de 45° à 55° est celle qui leur convient le mieux. Leur transport aux endroits où il s'agit de les déposer est une affaire importante. Le voyage par voie ferrée, s'il n'est pas trop prolongé, leur fait peu de tort, si les boîtes ou réservoirs qui les contiennent ne sont pas placés trop près d'un foyer de chaleur. Une chaleur excessive dans les wagons est souvent fatale; mais le transport en chemin de fer est moins dangereux qu'en voiture par des chemins raboteux, surtout dans la forêt. Le transport en chaloupe ou en canot est de beaucoup préférable. Des canettes ou réservoirs spécialement préparés pour cet objet sont ce qu'il y a de mieux; elles devraient être faites de gros fer galvanisé (*) bien étamé, et contenir de 10 à 12 gallons d'eau. Elles peuvent avoir 24 ou 26 pouces de haut et 18 pouces de diamètre, mais doivent avoir la forme d'un cône tronqué, avec au centre un goulot étroit afin de prévenir autant que possible le rejaillissement et la perte de l'eau. Dans le goulot, qui a 6 pouces de diamètre, on adopte un petit bidon cylindrique dont le fond est fait de gaze métallique très mince. La gaze ne permet pas seulement la ventilation, mais au besoin elle sert à recevoir des morceaux de glace qui en fondant se mêle à l'eau dans laquelle se trouvent les alevins. On brise la glace en petits morceaux ou on l'écrase, si elle ne fond pas, et elle rafraîchit l'eau. Il ne faut jamais oublier que les alevins, surtout ceux des salmonides, ne peuvent impunément endurer la chaleur ni résister aux gelées. On a constaté que la glace, placée dans le couvercle de la canette ou du réservoir, a été fatale lorsque, dans de chaudes journées, les alevins ont été entourés pendant quelques heures d'une eau de 50° ou 60°. De là vient l'à-propos de les transporter dès les premiers jours du printemps, ou pendant la nuit et aux premières heures du matin lorsque la saison est plus chaude et plus avancée.

Il est reconnu que les alevins récemment élevés sont beaucoup moins vigoureux que les œufs. Mais les œufs eux-mêmes sont très sensibles pendant les premières semaines, et dans les trois semaines qui suivent leur éclosion il faut les exposer le moins possible aux secousses et aux traitements violents. Des œufs de saumon de 22 jours sont morts huit ou neuf jours après avoir été manipulés rudement au cours d'expériences entreprises par feu le D^r Francis Day, une autorité anglaise en fait de saumon; mais au bout du 47^e jour, des causes très délétères, comme les impuretés chimiques, etc., peuvent seules leur être fatales, et les œufs embryonnaires sont extrêmement robustes. Il n'y a pas de doute que chaque année d'énormes quantités d'œufs sont détruites par la gelée dans les sources des rivières à saumon; il est certain qu'en 1881 les pertes ont été sérieuses dans plusieurs rivières de l'Ecosse. Le célèbre physiologiste Davy, frère de sir Humphrey Davy, avait mis des œufs de saumon dans la glace, et il a constaté qu'ils y avaient survécu; mais ses expériences ont été faites dans des conditions probablement plus graduelles que celles de la congélation près des sources d'une rivière.

Afin de garder les canettes fraîches on se sert souvent d'une chemise extérieure en fer, séparée par un vide de la canette intérieure contenant les alevins. Ces doubles canettes sont excellentes; étant beaucoup plus fraîches que les canettes ordinaires, les alevins peuvent y être expédiés avec plus de succès. Les alevins de poison blanc, qui sont très petits et délicats, peuvent au nombre de 15,000 à 25,000 être transportés dans une de ces canettes sans subir aucune perte si le voyage n'est

(*) Bien que le fer galvanisé soit la meilleure matière possible, il ne faut pas oublier que l'esprit de sel employé dans la soudure est très nuisible, et les canettes neuves doivent rester remplies d'eau pendant 8 ou 9 jours.

pas long et fatigant, mais pour les alevins de sanmon et de de truite de ruisseau la moitié de cette quantité suffira. Quelques experts préconisent le principe de mettre la plus faible quantité possible d'alevins, de 3,000 à 5,000 au plus, dans chaque canette; mais quant aux alevins nouvellement éclos, avant que les branchies soient bien développées et qu'ils aient acquis leur pleine vigueur de larve, une plus grande quantité peut être sûrement expédiée dans chaque canette. Dix canettes constituent une bonne charge de voiture, et la plupart du temps il vaudrait mieux en mettre moins que cela. Aux fameux viviers de Howietoun, en Ecosse, le regretté sir James Gibson Maitland, dont la mort récente est déplorée par tous les pisciculteurs, se servait d'une canette de forme conique d'un diamètre de 24 pouces au sommet.

La hauteur de cette canette était de 32 pouces, et son poids de 170 livres quand elle était remplie, en sorte que deux hommes pouvaient facilement la lever au moyen de deux gros manches fixés un peu au-dessous du centre de gravité, à environ 14 pouces du fond. Lorsqu'il faut transporter les canettes par les sentiers de forêts ou par des collines rocheuses, deux perches sont horizontalement attachées aux manches, et deux hommes marchant l'un devant l'autre transportent la canette. Plusieurs lacs écossais, situés aux plus hautes altitudes, ont été empoisonnés par ce moyen.

Les alevins doivent être implantés immédiatement après l'arrivée; s'ils arrivent la nuit ou aux premières heures du jour, tant mieux, car alors l'atmosphère est fraîche. Dans tous les cas on ne doit pas perdre de temps, car chaque moment a son importance, et le plus tôt les alevins peuvent se jouer dans les eaux claires qui le reçoivent, plus sûr est le succès. Pour aucune raison on ne doit laisser les alevins passer la nuit dans les canettes. Quelques heures de retard peuvent amener de grands risques. Si par l'impossibilité de trouver une voiture, ou pour toute autre cause, il est absolument impraticable de les planter de suite, il faut les surveiller constamment et mettre de l'eau fraîche dans les canettes, ou aérer l'eau à l'aide d'un soufflet ou par tout autre moyen. On produit facilement l'aération en enlevant l'eau de la canette avec une grande cuiller et en y laissant retomber avec rejaillissement; mais en aucun cas on ne doit souffler dans un tube pour aérer l'eau. Ce moyen absurde a été employé par quelques manipulateurs; mais en y soufflant l'air infecté des poumons, l'eau de la canette, déjà vicié par un gaz d'acide carbonique, devient encore plus vicié. Le moyen le plus sûr d'asphyxier et de tuer les alevins souffrant du manque d'oxygène, c'est de souffler de la bouche au milieu d'eux.

Puis, les alevins ne doivent pas subir des heurts, et il est nécessaire de ne pas manier les canettes rudement. "Les alevins ne peuvent pas beaucoup résister aux chocs", écrivait M. Gibson Maitland. Le fond d'une canette employée pour le transport des alevins doit être raidi par des pièces transversales sondées en dessous, car s'il fléchit tant soit peu, les alevins sont bientôt fatigués, possiblement parce que le moindre mouvement du fond les effraie et épuise leurs forces. Le même auteur écrit encore: "Avec beaucoup de soin, les alevins peuvent être transportés pendant 24 heures; mais le résultat n'est pas satisfaisant si le voyage est plus long."

Naturellement, de petites quantités d'alevins peuvent être envoyées plus loin et plus facilement que de grandes quantités. La ré-aération de l'eau est chose difficile. Elle ne peut être faite automatiquement, comme dans le cas des digitales, parce que le mouvement que l'eau acquiert fatigue les alevins. De fait, si l'on remplit la canette d'eau jusqu'au cône de zinc, c'est pour comprimer le mouvement.

Il suffit ordinairement, dans un long voyage, de changer l'eau à des intervalles convenables. C'est un fait bien connu que l'alevin de saumon et de truite, âgé seulement de 2 ou 3 semaines, agit activement ses nageoires pectorales d'un côté et d'un autre, et crée ainsi un courant qui aide à l'oxygénation de l'eau et à la respiration de l'alevin.

L'implantation du poisson est une opération très importante, et il a été publié à ce sujet une foule de conseils absolument hors de propos.

Il est clair que les alevins ne doivent pas être soudainement transférés d'une canette chaude à une autre canette d'eau qui est de plusieurs degrés plus élevée en température que le lac ou le cours d'eau.

Il faut en quelque sorte égaliser la température en mélangeant les deux eaux avant de vider les alevins. La température de l'eau dans laquelle ces derniers sont transférés ne doit pas être de plus de 6 degrés plus élevée ou plus basse que l'eau dans laquelle ils ont été apportés de la piscifaculture.

Il est à peine nécessaire de dire que si les alevins ont à faire un long voyage pour être implantés, il est bon de tout préparer d'avance pour leur réception, afin que les voitures puissent partir aussitôt après l'embarquement des canettes. Avant de placer ces dernières dans la voiture, il convient d'enlever la glace que contient leur couvercle, à moins que l'atmosphère extérieure ne soit très chaude. Les canettes ne doivent jamais rester exposées aux rayons du soleil, mais on doit les en protéger au moyen d'une couverture ou d'un drap. On doit les rincer et rafraîchir parfaitement avant d'y mettre les alevins. Souvent il arrive que les alevins sont malades avant de quitter la piscifaculture parce que cette règle n'a pas été observée, ou parce qu'ils ont été mis dans des canettes que le soleil a chauffées ou qui se trouvaient près d'un poêle.

Il est bon de s'assurer des endroits où le poisson fraie naturellement dans les rivières, et s'il ne s'y trouve pas de poissons de la même espèce, de savoir où existent les meilleures conditions naturelles. Ainsi les alevins de poisson blanc devraient toujours être déposés sur des fonds sablonneux, dans une eau assez peu profonde, ou bien là où il y a des chaînes de roches crevassées. Les alevins de truite de ruisseau et de saumon devraient être déposés près de la source des cours d'eau ou aussi haut que possible dans les tributaires des grandes rivières—évitant, toutefois, celles qui s'assèchent en été.

La truite de lac réussit mieux si elle est distribuée sur des hauts-fonds rocheux comme ceux que les reproducteurs choisissent pour frayer. Dans des endroits comme ceux-là les abris abondent, et l'alevin, aussitôt mis à l'eau recherche ces trous de roches où la protection de petits cailloux et de roches. Comme le brochet, le doré et autres poissons de proie sont occupés à frayer le printemps, il y a de ce côté-là moins de danger à craindre qu'on le suppose généralement. Si le crapais, le vairon, le petit mulot et le brochet paraissent en abondance, il vaut mieux choisir d'autres endroits d'où ces poissons destructeurs sont absents, ou, si on n'en trouve pas, les chasser en agitant l'eau, en premenant un rets sur le fond ou par tout autre moyen.

Il arrive souvent que le temps où les circonstances ne permettent pas d'arriver aux localités les plus favorables pour l'implantation, et que l'on soit obligé d'opérer celle-ci là où les apparences indiqueraient qu'il n'y avait pas d'alevins dans les conditions naturelles. Ayant acquis une certaine expérience en ces matières, je me crois obligé d'avouer que l'implantation d'alevins sur des fonds qui peuvent ne pas sembler être les plus avantageux produit de meilleurs résultats qu'on en attendait. L'accusation souvent portée contre des fonctionnaires chargés de cette mission—de déposer les alevins dans des endroits plus commodes pour eux-mêmes que convenables pour le fretin—est plus grave que pourraient le croire ceux qui n'ont pas d'expérience. Un homme se tenant sur la grève, un pied dans l'eau, peut déposer directement en eau profonde, tout près du bord, des alevins qui se mettent immédiatement à se réfugier quelque part. Ce qui vaut mieux encore, c'est de faire cette opération d'une chaloupe; dans ce cas, les alevins se répandent avant d'aller au fond: ils se massent d'abord pendant quelques minutes, puis ils se dispersent. Qu'ils survivent à cette opération et qu'ils s'en trouvent bien, il n'y a pas le moindre doute, car, comme je l'ai déjà dit, leurs principaux ennemis sont alors à frayer dans les bas-fonds marécageux. En préconisant ce système d'implanter les alevins au large lorsqu'il est difficile de les déposer en eau peu profonde, je m'appuie sur l'autorité de sir Gibson Maitland qui écrivait: "Nous avions d'abord l'habitude de déposer les alevins dans les eaux les moins profondes près de l'entrée des étangs; mais ils étaient si effrayés qu'ils s'aggloméraient en masses. Lorsqu'on les déverse doucement au large, ils se dispersent immédiatement, et en quelques minutes ils se répandent dans tout l'étang à la recherche de nourriture et d'abris."

III

PROPAGATION DE L'ACHIGAN

PAR LE PROFESSEUR E. E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES PÊCHERIES, OTTAWA.

Il n'y a pas de doute que nous avons dans différentes parties du Canada d'innombrables nappes d'eau qui conviennent à l'achigan, mais qui ne sont présentement habitées que par des poissons inférieurs, ou pas habitées du tout. La combinaison dans les deux espèces d'achigan (achigan à petite bouche et achigan à grande bouche) des qualités d'un beau poisson de sport et d'un poisson comestible excellent, leur donne une valeur particulière; aussi, leur culture artificielle et leur distribution sont affaire de grande importance. Leur nature intrépide et vigoureuse les rend propres à l'implantation dans des eaux nouvelles et qui n'ont pas encore été expérimentées, et, différents en cela du faible et timide poisson blanc, ils sont assez forts pour tenir tête à la perche, au doré, même au brochet.

Dans les piscicultures de l'État l'achigan n'a pas été couvé, et il ne se prête pas non plus à l'incubation artificielle dans des baquets ou dans des jarres de verre. En un compte rendu court mais complet publié dans le dernier rapport annuel (annexe n° 1), je disais que les œufs d'achigan ne sont pas favorables pour la culture artificielle parce qu'ils appartiennent à cette classe d'œufs qui sont recouverts d'un enduit mucilagineux qui les tient en masses tenaces. Je signalais (page 24) le fait qu'ils "sont généralement placés dans un nid de construction plus ou moins parfaite. Par cette enveloppe glutineuse ils sont attachés aux cailloux, aux brindilles et aux herbes marines avec lesquels le reproducteur construit une espèce de nid."

Des œufs de ce type, comme je le faisais remarquer dans le compte rendu en question, ne se prêtent point au traitement par les méthodes de l'incubation artificielle. Une très faible quantité seulement de ces œufs peuvent être amenés à maturité par l'exercice de soins et de précautions considérables, et encore les résultats sont-ils très inférieurs à ceux que l'on obtient avec des œufs séparés et non adhésifs comme ceux de la truite ou du poisson blanc. La raison de cet insuccès est complexe et provient de diverses causes, telles que de la difficulté d'avoir du frai mûr, la nature particulière des œufs qui empêche une aération parfaite, les matières en décomposition qui viennent se loger dans les masses d'œufs, et la contagion des œufs morts. Ces derniers offrent de grandes facilités à la germination de parasites et de champignons mortels. Les difficultés dont je viens de parler ont été signalées il y a une dizaine d'années par feu le professeur J. A. Ryder, qui, parlant d'œufs adhésifs comme ceux de l'achigan, disait: "Il est difficile d'empêcher les spores du *Saprolegnia* ou de l'*Achyla*—champignons ou moisissures aquatiques qui se trouvent dans toutes les eaux douces—de se loger ou de germer sur des œufs morts ou vivants. Ces champignons croissent si rapidement que leurs ravages s'étendent en très peu de temps sur un baquet entier d'œufs adhésifs. Les œufs sont détruits par le champignon, qui envoie des filaments dans leur substance, tandis que la maille du mycélium offre un logement à la boue—de telle sorte que les deux préviennent totalement la possibilité d'oxygéner les œufs, qui se trouvent étouffés."

Les premières expériences que j'ai faites des méthodes de pisciculture m'ont convaincu que des œufs qui adhéraient en masses, comme ceux du hareng de mer (*Clupea harengus*) et du lompe ou lièvre de mer (*Cyclopterus lumpus*) et d'autres espèces, une proportion considérable ne survivant pas à la période d'incubation, et comme les œufs morts ne pouvaient pas être séparés de la masse sans blesser les œufs sains agglomérés, les œufs adjacents devenaient fatalement atteints, et la putréfaction se répandait dans la masse entière.

Grâce à l'ingénieuse méthode d'amidon du professeur Reighard, les espèces représentées par les œufs adhésifs de doré peuvent être manipulées avec succès, et il

peut en être incubé une plus grande proportion que par toute autre méthode; mais des œufs comme ceux de l'achigan sont spécialement difficiles à traiter par ces méthodes. La femelle de l'achigan, même lorsqu'elle est arrivée à maturité, peut encore retenir ses œufs par un grand effort musculaire, en sorte qu'ils ne coulent pas abondamment quand l'opérateur passe légèrement la main sous le ventre. Chez plusieurs poissons il est impossible à la femelle de retenir ses œufs lorsqu'ils sont bien mûrs, surtout si la pression est appliquée; mais il en est tout différemment dans le cas de l'achigan femelle. Le mâle, lui aussi, présente une difficulté analogue, et tandis que le mâle du saumon, de la truite ou du poisson blanc se manipule aisément lorsqu'il est mûr et rend une bonne quantité de sperme ou de laitance, l'achigan mâle est très obstiné sous ce rapport.

Quelques pisciculteurs sont d'opinion que la seule méthode à suivre est de se procurer des reproducteurs des deux sexes à l'époque de la fraie, et après les avoir tués, d'en enlever les œufs mûrs et la laitance. On constate souvent que certains achigans mâles et femelles, lorsqu'on les obtient, ne sont pas mûrs en même temps, et que les déranger empêche le procédé de la fraie, en sorte que les éléments reproductifs arrivés à maturité ne sont pas déchargés. Nul doute qu'il y a de grandes pertes dans quelques eaux, spécialement dans les creeks peu profonds qui se dessèchent en partie ou totalement dans les mois de juin et juillet et plus tard. Ce sont précisément les mois les plus importants pour se procurer des achigans, car les œufs subissent alors l'incubation et les alevins éclosent.

Afin de sauver ces œufs et ces alevins en danger, l'Etat du Wisconsin adopta, il y a quelques années, un plan que nous trouvons exposé comme suit dans le rapport des commissaires de 1893-4:

“ Dans l'été de 1893 les commissaires acquérait la conviction qu'il y aurait pour l'Etat grand avantage à sauver les alevins d'achigan qui se trouvaient dans les marécages de la rivière Mississippi. A l'époque des crues d'eau cette rivière forme, en débordant, de petits lacs et marécages le long de ses bords et sur les fles. Dans cette eau peu profonde l'achigan dépose ses œufs. Lorsque les eaux se retirent, les poissons retournent à la rivière. Les œufs éclosent par millions, et les alevins restent là pour périr, soit quand les marécages s'assèchent en été ou qu'ils se congèlent en hiver. M. Nevin a fait un examen soigneux, et après correspondance avec l'honorable M. Marshall McDonald, commissaire des Etats-Unis, il entreprit, en septembre 1893, de sauver ces alevins, plaçant les variétés communes dans les eaux les plus rapprochées, et transportant les achigans et les brochets dans d'autres parties de l'Etat. Ce travail était nouveau pour M. Nevin et ses aides quand ils commencèrent, et il était nécessaire d'essayer les méthodes; mais on croit qu'il aura d'excellents résultats. Le surintendant Nevin dit dans son rapport: “ Je regarde le sauvetage et la distribution des alevins de ces bas-fonds où ils périraient inévitablement, comme l'un des moyens les plus économiques et les plus pratiques à prendre pour repoissonner nos lacs de l'intérieur. Tous les alevins ainsi implantés se font à n'importe quelles eaux de l'Etat, et les frais que nécessite cette opération sont très faibles en comparaison de ceux que coûterait la propagation artificielle des mêmes espèces, puisque nous avons maintenant un wagon de chemin de fer spécial pour transporter le poisson vivant.” L'honorable Marshall McDonald écrit que “ d'aucune autre façon pourrions-nous obtenir des résultats aussi importants avec une dépense aussi faible”.

L'enlèvement des achigans adultes exige un soin spécial à l'époque de la fraie, car il peut arriver qu'ils aient déjà préparé leurs nids, qu'ils y aient déposé leurs œufs, ou même que leurs petits soient éclos. Ces alevins, s'ils sont laissés sans la protection de leurs parents, deviennent la proie de leurs ennemis carnivores. Les commissaires des pêcheries du Vermont, dans leur rapport de 1888, citent ce qu'a fait, avec une fournée d'alevins d'achigans abandonnés, M. C. F. Holt, qui dit: “ Lorsque je sortis le matin, la mère était partie. Je pensai que je pourrais m'emparer des alevins (ils venaient d'éclore) et les apporter à la maison, où je les élèverais à la main. Ainsi, chaussant mes bottes de caoutchouc, je me rendis au nid, où je trouvai, non pas les alevins, mais trois ou quatre écrevisses et quelques vairons qui avaient évidemment dévoré tous les petits. Une autre fois, dans les mêmes circonstances,

excepté que les œufs n'étaient pas éclos, les écrevisses avaient détruit tous les œufs. Je levai tous les petits cailloux sans trouver un seul alevin." Bien que les œufs paraissent éclore en huit ou dix jours, il faut garantir les alevins transparents et délicats pendant plusieurs semaines. Cette période de protection dure de un à deux mois.

On a essayé d'enlever les œufs du nid et d'élever les alevins artificiellement ; mais, comme je l'ai déjà dit, la difficulté d'aération est grande, et nombre d'œufs sont perdus par le champignon et le manque d'aération.

Les seuls modes réellement praticables de propager l'achigan par des moyens artificiels sont les simples méthodes (1) de transférer les poissons adultes, (2) les poissons à demi-adultes, ou (3) les alevins après que la période de protection paternelle est passée.

Du transport et de l'implantation des poissons adultes il n'est pas nécessaire de dire grand-chose. Le succès a couronné la transplantation partout où elle a été tentée, et les expériences entreprises par le marquis d'Exter, M. Alexander Begg, de Victoria, C.-B., M. Max von dem Berne, de Berneuchen, et par d'autres, en ont affirmé les bons résultats. Dans l'essai de M. von dem Berne trois poissons seulement, sur un nombre considérable, ont survécu ; mais ces trois poissons ont donné des œufs qui, après fécondation, ont produit au moins 1,300 petits. Le nombre d'œufs déposés par une seule femelle varie de 2,000 à 10,000.

Je cite de la narration de M. Silk les détails du voyage des achigans du marquis d'Exeter à travers l'Atlantique.

"Tous les achigans que j'ai apportés des Etats-Unis d'Amérique en 1878 venaient de la rivière Delaware. Je les avais mis dans des boîtes flottantes, prêts pour le transport. Le jour précédent le départ du steamer pour l'Angleterre, ils furent placés dans les réservoirs que j'avais préparés pour eux sur le bord de la rivière. Nous les transportâmes au chemin de fer sans aucune perte, et en arrivant à New-York nous les installâmes sur le grand pont du navire : il était alors 11 heures du soir, et nous étions partis de la rivière Delaware à trois heures de l'après-midi. Jusqu'à ce moment je n'avais pas éprouvé de perte ; mon plus grand ennui fut la température, qui se maintint toute la nuit à 78°. Avec de la glace je conservai l'eau aussi fraîche que possible. Je me tins toute la nuit près des réservoirs, pompant l'air toutes les cinq minutes et empêchant les gens d'y toucher. Lorsque le jour parut j'examinai les réservoirs, et je trouvai cinq poissons morts que j'enlevai aussitôt. Il était alors 5 heures du matin, et le navire devant partir une heure après. Je me fis aider par quelques hommes à changer l'eau des réservoirs. J'avais un réservoir de réserve que je remplis d'abord, puis je réduisis la température de l'eau à 58° de 75° qu'elle était en sortant de l'eau, et j'y plaçai les achigans ; je continuai ainsi jusqu'à ce que je leur eusse donné de l'eau fraîche à tous. Nous mîmes à la voile à 6 heures précises. Lorsque nous eûmes fait quelque milles en mer, je pris des arrangements avec deux passagers d'entrepont pour m'aider pendant le voyage. Il était alors 9 heures du matin. Je leur donnai des instructions sur ce qu'ils avaient à faire. Je les chargeai de faire la garde pendant deux heures chacun et de se relever l'un et l'autre aux heures des repas. Pendant la nuit je faisais moi-même quatre heures de garde ; puis je réveillais l'un de mes deux aides, et je lui remettais les poissons en bon ordre. S'il y avait des morts, je les enlevais immédiatement. Je me faisais un devoir de ne jamais aller dans ma cabine la nuit. Tout alla bien le premier jour, car il faisait plus frais ; mais ensuite nous entrâmes dans le gulf-stream ; l'air et la mer était très chauds, l'atmosphère 85° et l'eau de la mer 78°. C'est pendant ces cinq jours que nous perdîmes le plus de poissons. Chaque jour nous purifiions l'eau en la filtrant à travers une flanelle, nous jetions l'eau épaisse et sale et y ajoutions un peu d'eau fraîche provenant de glace fondue. Le sixième jour nous entrâmes dans une atmosphère plus froide, et le poisson commença à se mieux porter ; la température était tombée à 57°. Nous faisons très peu usage de glace, excepté pour rafraîchir l'eau. Nous continuâmes ainsi jusqu'à l'arrivée à Liverpool, après une traversée de dix jours. Ici j'eus de l'eau fraîche et j'en changeai tous les réservoirs. Le poisson n'y mit pas la moindre objection ; il était très alerte. Ce changement d'eau américaine en eau anglaise ne lui fit pas

de mal. Je fis transporter les réservoirs à la gare et placer sur un truck. Nous arrivâmes à Stamford en temps, et après avoir compté les poissons j'en trouvai 153. J'étais parti de la Delaware avec 250, de sorte que j'en ai perdu 97 en douze jours.

“ En 1879 je fis un second voyage, je partis d'Amérique avec 1,200 achigans, et j'en avais 812 lorsque j'arrivai en Angleterre, ayant mieux réussi que la première fois. Tous ces achigans étaient pour le marquis d'Exeter, qui avait fait tous les frais de l'expérience. La plupart des poissons furent placés dans un lac appelé Whitewater, près Stamford, et appartenant à Sa Seigneurie. Aucun d'eux n'a encore été pêché. D'après ce que j'ai pu savoir, ils pèsent chacun une demi-livre environ. Les premiers qui furent implantés dans ce lac auront 3 ans au mois d'avril, alors qu'ils commenceront à frayer, croit-on.”

Pour les transporter seulement d'un lac ou d'une rivière à une autre dont la distance est comparativement courte, il n'est pas nécessaire de prendre plus que les précautions que l'on observe ordinairement pour le transport d'autres poissons vivants. Il est très sage de placer aussi peu que possible de poissons adultes dans un réservoir ou un baril, car les achigans sont pourvus d'épines dorsales très aiguës, et ils sont portés à se blesser sérieusement les uns les autres s'ils sont renfermés trop à l'étroit. Il faut leur donner deux fois plus d'espace qu'aux poissons dont les nageoires sont molles. Tout ce qu'il est nécessaire de faire pour les transplanter, c'est de se procurer de pêcheurs ou autrement des reproducteurs que l'on transporte vivants aux eaux qu'il s'agit de peupler.

On s'arrange avec des pêcheurs qui ont l'habitude de prendre des achigans avec un filet, et on leur recommande d'user de précautions afin ne pas les blesser en les retirant du filet et en les plaçant dans des boîtes qui doivent être immergées jusqu'au moment favorable à leur transport à destination; cela peut se faire sans danger, si la distance à franchir n'est pas trop grande, en plaçant dix achigans ou plus dans des barils de dimensions ordinaires, soit de 30 ou 40 gallons, aux trois quarts remplis d'eau. Si le trajet doit être court, des voitures de roulage ou des traîneaux à ressort peuvent être employés; pour de plus longues distances, l'envoi doit se faire par chemin de fer.

Nombres d'achigans ont été transportés de cette façon de Belleville, sur la baie de Quinté, à la pisciculture Newcastle, où sauf ceux qui avaient été gravement blessés par les rets sont arrivés sains et saufs; et de grandes quantités d'alevins furent produites et élevées d'une façon naturelle dans ces enclos ou réservoirs circonscrits.

Le succès est certain si l'on apporte un soin et une attention ordinaires à la capture, au transport et à l'implantation des achigans. Il n'est guère nécessaire de parler du transport et de l'implantation des alevins d'achigan. Ils devraient être cueillis et réunis en bancs aussitôt après la période de protection paternelle. Les achigans de 2 à 4 pouces de long sont très propres à cela, et ils atteignent cette dimension dans l'automne de leur première année. Les achigans de 5 à 6 pouces ont un an à peu près, mais lors de leur éclosion ils ont à peu près $\frac{3}{4}$ de pouce de long. Dans un baril de 15 gallons, 1,000 petits achigans d'un an ont été transportés à une distance de 500 ou 600 milles; mais moins il y en a dans une canette ou un baril plus sûr est le succès du transport. L'achigan peut être transporté plus sûrement à la fin de l'automne, mais des transportations faites en juillet et en août ont souvent réussi.

En 1896, le ministère de la marine et des pêcheries a envoyé une petite consignment d'achigans de l'Ontario-Ouest à la Colombie-Britannique, et le dernier rapport nous apprend qu'une partie de ces achigans sont arrivés en bonne condition sur la côte du Pacifique. Par suite d'un accident et d'un retard dans les montagnes Rocheuses, plusieurs sont morts en route, cependant. Le petit achigan est très anthropophage, et l'on ne doit mettre dans le même réservoir que ceux qui ont une dimension à peu près uniforme.

En somme, le transport de poissons adultes est le plan le plus pratique et le plus susceptible de succès; 40 ou 50 placés dans un réservoir de dimensions modérées produiront, dans le cours de quelques mois en été, plusieurs milliers, de 50,000 à 100,000, d'alevins et s'acclimateront parfaitement.

ANNEXE N^o I.

DÉPENSES ET RECETTES.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1897, le total des dépenses pour tout le service des pêcheries, sauf le gouvernement civil, s'est élevé à \$443,586.78, soit plus de \$34,025.87 de moins que le crédit voté pour cette fin.

Durant cette même période, le total des recettes provenant des loyers, des permis, des amendes et des ventes, y compris les patentes de *modus vivendi* accordées aux navires des États-Unis, s'est élevé à \$106,469.55.

Service.	Dépense.	Crédit.
	\$ c.	\$ c.
Pêcheries.....	99,731 64	100,000 00
Pisciculture.....	27,330 73	40,000 00
Service de protection des pêcheries.....	99,357 41	100,000 00
Primes de pêche.....	154,389 77	160,000 00
Divers.....	62,777 30	77,612 65
Total.....	443,586 78	477,612 65

On en trouvera les détails, sous les titres respectifs, dans le rapport de l'auditeur général.

A part cela, le sommaire suivant indique les salaires et les déboursés des officiers de pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que les dépenses occasionnées par l'entretien des établissements de pisciculture dans tout le pays.

Service.	Dépense.	Crédit.
	\$ c.	\$ c.
Pêcheries, Ontario.....	21,592 40	
do Québec.....	12,910 80	
do Nouveau-Brunswick.....	21,671 92	
do Nouvelle-Ecosse.....	23,682 33	
do Ile du Prince-Edouard.....	3,744 36	
do Manitoba.....	1,908 14	
do Territoires du Nord-Ouest.....	3,181 58	
do Colombie-Britannique.....	8,841 64	
Compte général.....	2,198 47	
Total.....	99,731 64	100,000

SALAIRES et déboursés des officiers des pêcheries—*Suite.*

Service.	Dépense.		Crédit.
	\$	c.	\$ c.
Pisciculture—Etablissement piscicole d'Ottawa	1,107	43	
do do de Newcastle.....	2,812	02	
do do de Sandwich.....	4,854	74	
do do de Tadoussac.....	2,459	27	
do do de Gaspé.....	1,623	30	
do do de Magog.....	451	11	
do do de Ristigouche.....	2,525	77	
do do de Bedford.....	1,200	13	
do do de Bay-View.....	2,146	85	
do do de Sydney.....	730	09	
do do de Miramichi.....	1,941	01	
do do de la rivière Saint-Jean.....	1,781	00	
do do de la rivière Fraser.....	2,840	62	
do do de Selkirk.....	24	79	
Compte général.....	832	60	
Total.....	27,330	73	40,000 00

Les dépenses, par provinces, se subdivisent comme suit:—

DÉPENSES.

	\$	c.	\$	c.
<i>Ontario.</i>				
Salaires des officiers.....	14,397	80		
Déboursés.....	6,707	99		
Divers.....	486	61		
Total.....				21,592 40
<i>Québec.</i>				
Salaires des officiers.....	8,015	57		
Déboursés.....	4,693	68		
Divers.....	201	55		
Total.....				12,910 80
<i>Nouveau-Brunswick.</i>				
Salaires des officiers.....	13,653	13		
Déboursés.....	7,879	70		
Divers.....	139	09		
Total.....				21,671 92
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>				
Salaires des officiers.....	14,574	93		
Déboursés.....	8,921	00		
Divers.....	186	40		
Total.....				23,682 33
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>				
Salaires des officiers.....	2,481	26		
Déboursés.....	1,157	40		
Divers.....	105	70		
Total.....				3,744 36

DÉPENSES—Suite.

<i>Manitoba.</i>		\$ c.	\$ c.
Salaires des officiers		1,323 95	
Déboursés des officiers		581 89	
Divers		2 30	
Total			1,908 14
<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>			
Salaires des officiers		1,785 69	
Déboursés des officiers		1,350 64	
Divers		45 25	
Total			3,181 58
<i>Colombie-Britannique.</i>			
Salaires des officiers		4,921 47	
Déboursés des officiers		1,163 12	
Divers		2,757 05	
Total			8,841 64
Compte général			2,198 47
Grand total			99,731 64

PISCICULTURE.

<i>Etablissement piscicole de Newcastle.</i>		\$ c.	\$ c.
Salaires		450 00	
Dépenses diverses		2,362 02	
Total			2,812 02
<i>Etablissement piscicole de Sandwich.</i>			
Salaires		900 00	
Dépenses diverses		3,954 74	
Total			4,854 74
<i>Etablissement piscicole d'Ottawa.</i>			
Salaires		700 00	
Dépenses diverses		407 43	
Total			1,107 43
<i>Etablissement piscicole de Tadoussac.</i>			
Salaires		650 00	
Dépenses diverses		1,809 27	
Total			2,459 27
<i>Etablissement piscicole de Gaspé.</i>			
Salaires		400 00	
Dépenses diverses		1,223 30	
Total			1,623 30

PISCICULTURE—Suite.

	\$ c.	\$ c.
<i>Etablissement piscicole de Magog.</i>		
Salaires	253 98	
Dépenses diverses.....	197 13	
Total.....		451 11
<i>Etablissement piscicole de Ristigouche</i>		
Salaires.....	700 00	
Dépenses diverses.....	1,825 77	
Total.....		2,525 77
<i>Etablissement piscicole de Bedford.</i>		
Salaires	450 00	
Dépenses diverses.....	750 13	
Total.....		1,200 13
<i>Etablissement piscicole de Bay-View.</i>		
Salaires.....	450 00	
Dépenses diverses.....	1,696 85	
Total.....		2,146 85
<i>Etablissement piscicole de Sydney.</i>		
Salaires	360 00	
Dépenses diverses.....	370 09	
Total.....		730 09
<i>Etablissement piscicole de Miramichi.</i>		
Salaires.....	1,000 00	
Dépenses diverses.....	941 01	
Total.....		1,941 01
<i>Etablissement piscicole de la rivière Saint-Jean.</i>		
Salaires.....	600 00	
Dépenses diverses.....	1,181 00	
Total.....		1,781 00
<i>Etablissement piscicole de Selkirk.</i>		
Dépenses diverses.....		24 79
<i>Etablissement piscicole de la rivière Fraser.</i>		
Salaires.....	500 00	
Dépenses diverses.....	2,340 62	
Total.....		2,840 62
<i>Compte général.</i>		
Dépenses diverses.....		832 60
Total, pisciculture.....		27,330 73
Total, salaires et déboursés des officiers des pêcheries.....		99,731 64

DIVERS.

DIVERS.	\$ c.	\$ c.
Construction de passes-migratoires.....	176 46	
Dépenses judiciaires et incidentes.....	3,910 51	
Musée piscicole et piscifacure d'Ottawa.....	829 29	
Dépenses se rattachant à la distribution des primes de pêche.....	4,997 93	
Examen d'huîtres.....	4,359 49	
Str <i>Coquitlam</i>	1,046 02	
Commission internationale des pêcheries.....	1,355 82	
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis.....	479 32	
Arbitrage, mer de Behring.....	3,368 86	
Commission do	30,207 26	
Nivire pour remplacer le <i>Vigilant</i>	9,991 97	
Permis relatifs à la boîte (Terreneuve).....	267 31	
Exposition piscicole et nautique.....	389 99	
Enquête sur des accusations portées contre des fonctionnaires de l'Etat.....	1,243 74	
F. C. Gilchrist.....	133 33	
Total.....		62,777 30

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1896-97.

<i>Steamer "Acadia".</i>	\$ c.	\$ c.
Gages des officiers et de l'équipage.....	8,588 09	
Provisions.....	3,276 79	
Combustible.....	2,505 95	
Réparations.....	2,209 82	
Dépenses diverses.....	6,398 09	
Total.....		23,078 64
 <i>Steamer "La Canadienne".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage.....	5,999 50	
Provisions.....	1,137 02	
Combustible.....	1,095 59	
Réparations.....	1,539 87	
Dépenses diverses.....	2,285 63	
Total.....		12,059 54
 <i>Steamer "Stanley".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage.....	2,768 63	
Provisions.....	1,429 47	
Combustible.....	1,651 63	
Dépenses diverses.....	1,079 43	
Total.....		6,929 16
 <i>Steamer "Curlew".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage.....	5,347 57	
Provisions.....	1,879 89	
Combustible.....	2,345 82	
Réparations.....	602 71	
Dépenses diverses.....	2,806,50	
Total.....		12,982 49
 <i>Steamer "Petrel".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage.....	6,808 97	
Provisions.....	1,865 36	
Combustible.....	1,402 96	
Dépenses diverses.....	1,668 27	
Réparations.....	160 02	
Total.....		11,905 58

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, ETC.—Fin.

	\$	c.	\$	c.
<i>Steamer "Constance".</i>				
Gages des officiers et de l'équipage.....	6,198	13		
Provisions.....	2,370	67		
Combustible.....	1,533	59		
Réparations.....	1,606	22		
Dépenses diverses.....	2,918	85		
Total.....				14,627 46
<i>Goélette "Vigilant".</i>				
Gages des officiers et de l'équipage.....	985	99		
Provisions.....	616	72		
Combustible.....	22	00		
Réparations.....	11	05		
Dépenses diverses.....	107	76		
Total.....				2,235 52
<i>Goélette "Kingfisher".</i>				
Gages des officiers et de l'équipage.....	4,493	81		
Provisions.....	998	50		
Combustible.....	93	00		
Réparations.....	280	82		
Dépenses diverses.....	1,762	57		
Total.....				8,628 70
<i>Steamer "Dolphin".</i>				
Gages des officiers et de l'équipage.....	2,067	47		
Provisions.....	681	84		
Combustible.....	565	75		
Réparations.....	346	54		
Dépenses diverses.....	381	25		
Total.....				4,042 85
<i>Steamer "Aberdeen".</i>				
Gages, etc., des officiers et de l'équipage.....	2,264	94		
Provisions.....	372	23		
Divers.....	503	43		
Compte général, service de la protection des pêcheries—				3,953 60
Gages, etc.....	4,336	65		
Divers.....	1,368	71		
Bureau de renseignements se rattachant aux pêcheries.....				5,705 36
				2,925 82
Total.....				117,443 95
A déduire—Montant payé par le minist. des douanes pour le steamer <i>Constance</i>	14,627	46		
do do do do <i>Victoria</i>	3,459	08		
				18,086 54
Total net.....				99,357 41

ÉTAT des recettes provenant des pêcheries et mises au crédit du receveur général du Canada, durant l'exercice clos le 30 juin 1897.

	\$	c.
Ontario, loyers, permis, amendes, etc.....	32,814	66
Québec do do	7,876	12
Nouvelle-Ecosse do do	5,239	55
Nouv.-Brunswick do do	10,110	77
Ile du Pr.-Edouard do do	2,032	25
Manitoba do do	1,719	00
Territ. du N.-O. do do	344	13
Colombie-Britan. do do	39,888	82
	100,025	30
A déduire—Remboursements	1,140	90
	98,884	40
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis	7,585	15
Total.	106,469	55

ÉTAT comparatif des dépenses et des recettes du ministère des

	1885-86.		1886-87.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ontario	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57
Québec	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66
Nouveau-Brunswick	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52
Nouvelle-Ecosse	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28
Ile du Prince-Edouard	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,920 73	2,468 25	5 00
Colombie-Britannique	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50
Pisciculture et passes migratoires	44,038 80	37,864 22
Service de la protection des pêcheries	37,613 30	134,340 12
Divers	10,350 43	11,327 77
Totaux	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53
Primes de pêche	161,597 39	160,903 59
	1891-92.		1892-93.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Compte général
Ontario	15,155 83	25,368 90	20,116 91	30,623 09
Québec	10,917 36	4,742 76	11,761 34	7,471 70
Nouveau-Brunswick	15,707 98	6,334 83	15,721 05	7,831 53
Nouvelle-Ecosse	18,755 86	3,357 42	19,444 22	6,782 02
Ile du Prince-Edouard	1,835 65	166 00	2,847 60	304 10
Manitoba
Territoires du Nord-Ouest	3,593 43	1,079 00	3,932 96	1,661 68
Colombie-Britannique	6,158 17	8,192 48	5,490 60	40,264 00
Pisciculture	43,957 74	178 00	47,322 49
Service de la protection des pêcheries	93,397 40	106,805 39
Divers	17,449 06	100,602 14
Totaux	226,928 48	49,719 39	334,044 70	94,938 12
Primes de pêche	156,892 25	159,752 15

pêcheries depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 30 juin 1897.

1887-88.		1888-89.		1889-90.		1890-91.	
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19,860 52	18,251 25	19,264 98	24,266 06	14,539 87	23,666 96	15,540 30	26,517 70
13,463 37	5,394 99	12,991 63	3,390 79	9,670 94	5,409 81	10,666 98	3,642 14
20,533 20	7,625 64	20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7,193 69
18,308 02	3,905 44	20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17,844 19	5,582 65
3,402 51	3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00
2,816 64	819 25	2,848 16	848 00	3,604 70	794 00	3,609 03	1,234 00
3,661 83	6,934 55	4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02
41,082 04	41,315 12	352 50	39,126 91	39,496 45	1,286 50
77,102 98	69,693 82	64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49
13,498 56	10,912 18	9,313 92	13,382 28
213,729 67	42,931 12	205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207,234 94	60,917 19
163,737 92	149,990 63	149,999 85	165,967 22
1893-94.		1894-95.		1895-96.		1896-97.	
22,634 37	28,632 82	21,938 56	33,211 60	24,917 48	35,681 68	2,198 47	32,814 66
11,692 82	7,211 82	12,459 34	8,836 18	11,870 43	8,160 98	21,592 40	7,876 12
18,522 94	8,333 24	21,370 94	11,170 36	20,526 56	10,696 88	12,910 80	10,110 77
20,420 81	5,296 27	23,555 38	7,075 07	23,049 41	6,180 93	21,671 92	5,239 55
3,078 55	980 15	3,796 58	3,312 30	3,555 87	2,161 85	23,682 33	2,032 25
5,331 29	926 99	6,178 71	2,458 80	6,915 20	2,236 69	3,744 36	1,719 00
5,283 21	25,337 90	6,218 74	23,517 25	6,226 77	26,410 75	1,908 14	344 13
45,024 67	39,730 93	38,050 41	2,181 58	39,888 82
115,147 59	100,207 29	102,021 72	8,841 64
34,892 19	24,619 86	20,203 25	27,330 73
282,028 44	76,719 19	260,076 33	89,581 56	257,237 10	91,549 76	99,357 41	100,025 30
158,794 54	160,089 42	163,567 99	62,777 30
		420,165 75		420,805 09		289,197 01	
						154,389 77	

ANNEXE No 2.

PRIMES DE PÊCHE.

Les déboursés faits pour ce service sont autorisés par la loi 54-55 Vic., chap. 42, intitulée "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche", et qui pourvoit à la distribution d'une somme annuelle de \$160,000, suivant des règlements à être faits de temps en temps par le gouverneur général en conseil.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants, établis par arrêté du conseil, en date du 24 août 1894, régissent le paiement des primes de pêche :—

Arrêté du conseil.

A L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA,

VENDREDI, le 24ème jour d'août 1894.

Présent :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Son Excellence, en vertu des dispositions de "l'Acte des primes de pêche, 1891", 54-55 Victoria, chapitre 42, et par et de l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, juge à propos d'ordonner que les règlements établis par l'arrêté du conseil du 2 novembre 1893, relativement au paiement des primes de pêche, y compris l'amendement qui y a été fait le 27 novembre 1893, soient abrogés, et ils sont par les présentes abrogés et remplacés par les suivants :—

1. Les pêcheurs qui ont été employés à faire la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime; pourvu toujours que nulle prime ne sera payée à ceux qui feront la pêche dans des bateaux mesurant moins de 13 pieds de quille, et le nombre des réclamants est limité à trois hommes (y inclus le propriétaire) pour les bateaux au-dessous de 20 pieds.

2. Il ne sera payé aucune prime sur le poisson pris avec des rets à piège, rets à enclos et nasses, ni sur le poisson pris avec des rets à mailles employés par des personnes qui suivent d'autres occupations que celles de la pêche, et qui ne consacrent qu'une heure ou deux par jour à pêcher avec ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment engagés à pêcher.

3. Aucun pêcheur ne pourra réclamer plus d'une fois par saison, soit qu'il ait pêché dans deux vaisseaux, ou dans un vaisseau et un bateau de pêche, ou dans deux bateaux.

4. Les propriétaires de vaisseaux de pas moins de 13 pieds de quille, qui ont été employés pendant au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime sur chacun des dits bateaux.

5. Les vaisseaux canadiens enregistrés de dix tonneaux et au-dessus (jusqu'à 80 tonneaux), employés au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage enregistré, dont une moitié sera payable au propriétaire ou aux propriétaires

et l'autre moitié à l'équipage, excepté dans le cas où un ou plusieurs membres de l'équipage auraient manqué de se conformer aux règlements, auxquels cas la dite ou les dites parts ne seront pas payées.

6. Les trois mois pendant lesquels un navire devra avoir été employé à faire la pêche pour avoir droit à la prime devront commencer le jour où le navire fait voile d'un port pour son voyage de pêche, et finir le jour où il rentre au port après le dit voyage.

7. Les propriétaires ou capitaines de vaisseaux qui ont l'intention de faire la pêche et de réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, la dite licence sera attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

8. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation, ainsi que la quantité et les espèces de poisson pris.

9. Les âges des hommes devront être donnés. Les garçons au-dessous de 14 ans ne sont pas acceptés comme réclamants.

10. Les réclamations devront être assermentées comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

11. Les réclamations doivent être produites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

12. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au département de la marine et des pêcheries.

13. Une réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être amendée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

14. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports faux ou frauduleux dans aucun détail, sera exclu de participation dans la prime et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

15. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et vaisseaux sera fixé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

16. A partir du 1er janvier 1895 et après cette date, tous les navires de pêche munis d'un permis devront porter un pavillon distinct qui sera arboré au grand mât de hune durant tout le voyage de pêche. Le pavillon aura quatre pieds carrés, en parties égales de rouge et blanc, mises diagonalement d'angle à angle. Toute négligence de se conformer au présent règlement, portée à la connaissance du ministère de la marine et des pêcheries, entraînera la perte de la prime, à moins qu'une justification satisfaisante ne soit produite.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du conseil privé.

Le nombre des demandes reçues en 1896 a été de 15,211,—soit 484 de plus qu'en 1895.

Le nombre des réclamations payées dans le cours de l'année a été de 14,975,—soit 195 de plus que durant l'année précédente.

Le montant total des primes payées en 1896-7 s'est élevé à \$154,389.77, dont 57,014.77 à des navires et à leurs équipages, et \$97,385 à des bateaux et à des pêcheurs en bateaux.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime, durant l'année, a été de 862, ayant un port total de 28,551, tonneaux, soit une diminution de 45 navires et 1,605 tonneaux sur les chiffres de l'année précédente.

Le nombre des bateaux qui ont reçu la prime durant l'année a été de 14,106, et celui des pêcheurs en bateaux de 23,821, soit une augmentation de 233 bateaux et une diminution de 737 pêcheurs comparativement à l'année 1895-6.

C'est en 1882 que l'on a commencé à payer des primes de pêche.

Le tableau suivant indique le nombre des réclamations et des pêcheurs ainsi que le montant des primes payées tous les ans depuis 1882.

Année.	Nombre des réclamations.	Nombre des pêcheurs.	Montant payé.
			\$ c.
1882.....	11,972	29,932	172,285 47
1883.....	13,086	33,399	130,344 85
1884.....	12,468	31,297	155,718 98
1885.....	14,124	33,564	161,539 39
1886.....	14,900	33,523	160,903 59
1887.....	15,416	34,387	163,757 92
1888.....	15,599	34,887	150,185 53
1889.....	17,078	38,343	158,526 54
1890.....	17,959	39,050	158,241 01
1891.....	18,506	38,859	156,891 85
1892.....	14,442	29,064	159,752 14
1893.....	13,635	28,013	158,234 10
1894.....	14,350	29,222	160,066 80
1895.....	14,780	30,808	163,567 99
1896.....	14,975	29,486	154,389 77
Totaux.....	223,290	493,834	2,364,405 93

La prime a été payée tous les ans sur la base suivante :—

1882—Navires, \$2 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux à raison de \$5 par année, $\frac{1}{2}$ à l'armateur et $\frac{1}{2}$ à l'équipage.

1883—Navires, \$2 par tonneau, et bateaux, \$2.50 par tonneau; même distribution qu'en 1882.

1884—Navires, \$2 par tonneau, comme en 1882 et 1883.

Bateaux de 14 à 18 pieds de quille \$1 00

do 18 à 25 do 1 50

do 25 pieds de quille et plus. 2 00

Pêcheurs en bateaux, \$3 chacun.

1885, 1886 et 1887—Navires, \$2 par tonneau, comme les années précédentes. Les bateaux mesurant 13 pieds de quille ayant été admis en 1885 à toucher une prime, les taux étaient :—Bateaux de 13 à 18 pieds de quille, \$1.00; de 18 à 25 pieds de quille, \$1.50; de 25 pieds de quille et plus, \$2.00. Pêcheurs, \$3 chacun.

1888—Navires, \$1.50 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, la même chose qu'en 1885, 1886 et 1887.

1889, 1890 et 1891—Navires, \$1.50 par tonneau, comme en 1888. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1892—Navires, \$3 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1893—Navires, \$2.90 par tonneau, même distribution qu'au paravant. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1894—Navires, \$2.70 par tonneau, même distribution que les années précédentes. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1895—Navires, \$2.60 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1896—Navires, \$1 par tonneau, payé à l'armateur, et pêcheurs sur navires, \$5 chacun, la clause 5 des réglemens ayant été modifiée en conséquence. Bateaux, \$1 chacun, et pêcheurs en bateaux, \$2.50 par homme.

Le nombre des navires qui ont reçu des primes de pêche depuis 1882 est de 12,280, et ils représentent un port de 452,016 tonneaux. Le nombre total des pêcheurs sur navires qui ont touché des primes s'élève à 93,732, soit une moyenne de 8 hommes par navire.

Nombre total des bateaux qui ont reçu des primes depuis 1882, 210,878; nombre des pêcheurs, 400,102. Moyenne du nombre d'hommes par bateau, 2.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs sur navires a été de \$21.75 en 1893; la plus faible, 83 centins.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs en bateaux a été de \$4; la plus faible, \$2.

Le moyenne générale payée par tête est de \$4.79.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations pour primes de pêche reçues et payées en 1896.

Province.	Comté.	Nombre de réclama- tions reçues.	Nombre de réclama- tions rejetées.	Nombre de réclama- tions payées.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis.....	158		158
	Antigonish.....	134	1	133
	Cap-Breton.....	442	3	*440
	Colchester.....			
	Cumberland.....	5		5
	Digby.....	373		372
	Guyaborough.....	1,371	5	1,366
	Halifax.....	1,457	9	1,448
	Inverness.....	606	1	605
	King.....	44		*45
	Lunenburg.....	1,162	2	1,160
	Pictou.....	38		38
	Queen.....	225	6	219
	Richmond.....	1,055	5	1,050
	Shelburne.....	845	6	839
Victoria.....	466		*467	
Yarmouth.....	216		*217	
	Totaux ..	8,597	39	8,562
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte.....	473	1	472
	Gloucester.....	514	38	476
	Kent.....	108	20	88
	Northumberland.....	5		5
	Ristigouche.....	1		1
	Saint-Jean.....	22		22
	Westmoreland.....	14	14	
	Totaux.....	1,137	73	1,064
Ile du Prince-Edouard.....	King.....	581		581
	Prince.....	433	4	*441
	Queen.....	97		*98
	Totaux.....	1,111	4	1,120
Québec.....	Bonaventure.....	965	74	891
	Gaspé.....	2,454	67	*2,391
	Rimouski.....	32	1	31
	Saguenay.....	915	3	*916
	Totaux.....	4,366	145	4,229

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse.....	8,597	39	8,562
Nouveau-Brunswick.....	1,137	73	1,064
Ile du Prince-Edouard.....	1,111	4	1,120
Québec.....	4,366	145	4,229
Grands totaux.....	15,211	261	14,975

* NOTE.—Le nombre des réclamations de primes payées comprend plusieurs réclamations pour les années antérieures. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées.

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux navires dans chaque comté pour l'année 1896.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						\$ c.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis.....	6	210	35	35	385 00
	Antigonish.....	3	38	12 66	7	73 00
	Cap-Breton.....	11	188	17 09	47	423 00
	Cumberland.....	3	43	14 33	6	73 00
	Digby.....	46	1,341	29 15	346	3,071 00
	Guysborough.....	25	622	24 88	109	1,167 00
	Halifax.....	65	1,504	23 13	328	3,144 00
	Inverness.....	25	454	18 16	122	1,061 00
	King.....	5	75	15	10	125 00
	Lunenburg.....	164	11,908	72 61	2,032	22,073 00
	Pictou.....	2	38	19	5	63 00
	Queen.....	15	661	44 06	103	1,191 00
	Richmond.....	71	2,268	31 94	480	4,668 00
	Shelburne.....	75	2,172	28 96	533	4,837 00
Victoria.....	1	17	17	1	22 00	
Yarmouth.....	36	1,876	52 11	440	4,077 95	
	Totaux.....	553	23,415	42 34	4,607	46,456 95
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte.....	51	946	18 55	175	1,821 00
	Gloucester.....	188	2,228	11 85	589	5,189 88
	Kent.....					
	Northumberland.....	2	24	12	7	59 00
	Ristigouche.....	1	26	26	5	51 00
	Saint-Jean.....	8	113	14 12	24	233 00
	Totaux.....	250	3,337	13 34	800	7,353 88
Ile du Prince-Edouard...	King.....	12	350	29 16	59	645 00
	Prince.....	6	173	28 83	36	353 00
	Queen.....	5	133	26 60	19	228 00
		Totaux.....	23	656	28 52	114
Québec.....	Gaspé.....	2	58	29	13	123 00
	Rimouski.....	1	23	23	3	38 00
	Saguenay.....	33	1,062	32 18	128	1,816 94
		Totaux.....	36	1,143	31 75	144

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse.....	553	23,415	42 34	4,607	46,456 95
Nouveau-Brunswick.....	250	3,337	13 34	800	7,353 88
Ile du Prince-Edouard.....	23	656	28 52	114	1,226 00
Québec.....	36	1,143	31 75	144	1,977 94
Grands totaux.....	862	28,551	33 12	5,665	57,014 77

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux bateaux dans chaque comté pour l'année 1896.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.		Total des primes payées aux bateaux et navires en 1896.	
				\$	c.	\$	c.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis.....	152	233	967	50	1,352	50
	Antigonish.....	130	185	777	50	850	50
	Cap-Breton.....	429	832	3,338	50	3,761	50
	Cumberland.....	2	4	16	00	89	00
	Digby.....	326	596	2,412	00	5,483	00
	Guysborough.....	1,340	2,164	8,914	00	10,081	00
	Halifax.....	1,383	1,919	8,100	50	11,244	50
	Inverness.....	580	1,272	5,032	00	6,096	00
	King.....	40	57	239	00	364	00
	Lunenburg.....	996	1,138	4,977	00	27,050	00
	Pictou.....	36	48	204	00	267	00
	Queen.....	204	316	1,310	00	2,501	00
	Richmond.....	979	1,418	5,942	00	10,610	00
	Shelburne.....	764	1,246	5,125	00	9,962	00
	Victoria.....	466	763	3,135	50	3,157	50
Yarmouth.....	181	263	1,101	50	5,179	45	
	Totaux.....	8,008	12,454	51,592	00	98,048	95
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte.....	421	645	2,678	50	4,499	50
	Gloucester.....	288	719	2,804	00	7,993	88
	Kent.....	88	158	641	00	641	00
	Northumberland.....	3	9	34	50	93	50
	Ristigouche.....					51	00
	Saint-Jean.....	14	22	91	00	324	00
	Westmoreland.....						
	Totaux.....	814	1,553	6,249	00	13,602	88
Ile du Prince-Edouard ...	King.....	567	923	3,797	50	4,442	50
	Prince.....	435	956	3,766	00	4,119	00
	Queen.....	93	247	956	00	1,184	00
	Totaux.....	1,095	2,126	8,519	50	10,141	50
Québec.....	Bonaventure.....	891	1,511	6,179	50	6,179	50
	Gaspé.....	2,389	4,667	18,719	00	18,842	00
	Rimouski.....	30	43	180	50	218	50
	Saguenay.....	879	1,467	5,935	50	7,752	44
	Totaux.....	4,189	7,688	31,014	50	32,992	44

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse.....	8,008	12,454	51,592 00	98,048 95
Nouveau-Brunswick.....	814	1,553	6,249 00	13,602 88
Ile du Prince-Edouard.....	1,095	2,126	8,519 50	10,141 50
Québec.....	4,189	7,688	31,015 50	32,992 44
Grands totaux.....	14,106	23,821	97,375 00	154,889 77

ÉTAT COMPARATIF, par provinces, pour les années 1882 à 1896, inclusivement, indiquant:—

(1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la marine et des pêcheries.

MARINE ET PÊCHERIES.

ANNÉE.	NOUVELLE-ÉCOSSE.		NOUVEAU-BRUNSWICK.		ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
1882.....	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318	11,972
1883.....	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884.....	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885.....	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886.....	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887.....	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888.....	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889.....	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890.....	9,337	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891.....	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892.....	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
1893.....	7,926	7,844	967	881	1,027	1,012	4,059	3,898	13,979	13,635
1894.....	8,640	8,600	925	911	983	963	3,948	3,876	14,496	14,350
1895.....	8,835	8,825	979	975	1,009	1,025	3,904	3,955	14,727	14,780
1896.....	8,597	8,562	1,137	1,064	1,111	1,120	4,366	4,229	15,211	14,975
Totaux.....	123,601	122,608	24,474	23,057	17,072	16,541	62,252	61,084	227,399	223,290

(2) NOMBRE de navires, leur tonnage et nombre d'hommes ayant reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUVELLE-ÉCOSSE.			NOUVEAU-BRUNSWICK.			ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.			QUÉBEC.			TOTAL.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	62	2,236	443	904	34,576	7,243
1884	700	29,828	6,327	139	2,289	560	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888	589	26,006	5,450	150	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,268	5,805
1891	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	139	23	803	159	668	25,748	5,252
1893	536	23,195	4,780	210	2,922	634	27	910	151	32	952	179	805	27,979	5,744
1894	602	24,735	5,077	238	3,189	721	21	594	114	38	1,066	178	899	29,584	6,090
1895	603	25,018	5,184	238	3,107	764	27	769	129	39	1,262	173	907	30,156	6,250
1896	553	23,415	4,607	250	3,337	800	23	656	114	36	1,143	144	862	28,551	5,665
Totaux	8,799	378,569	78,673	2,416	37,752	8,395	395	12,977	2,391	670	22,718	4,273	12,280	452,016	93,732

116-2

PRIMES DE PÊCHE.

(3) NOMBRE de bateaux et de pêcheurs en bateaux qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.		N.-BRUNSWICK.		ILE DU P.-E.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882..	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883..	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884..	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885..	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886..	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887..	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888..	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889..	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890..	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891..	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892..	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
1893..	7,308	11,748	671	1,314	985	1,962	3,866	7,245	12,830	22,269
1894..	7,956	12,899	661	1,281	913	1,813	3,821	7,139	13,351	23,132
1895..	8,222	13,106	737	1,434	998	2,141	3,916	7,877	13,873	24,558
1896..	8,008	12,454	814	1,553	1,095	2,126	4,189	7,688	14,106	23,821
Totaux..	113,880	202,133	20,586	45,054	16,055	38,635	60,357	114,280	210,878	400,102

(4) NOMBRE total d'hommes qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.	N.-BRUNSWICK.	ILE DU P.-E.	QUÉBEC.	TOTAL.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882..	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883..	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884..	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885..	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886..	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887..	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888..	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889..	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890..	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891..	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892..	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
1893..	16,528	1,948	2,113	7,424	28,013
1894..	17,976	2,002	1,927	7,317	29,222
1895..	18,290	2,198	2,270	8,050	30,808
1896..	17,061	2,353	2,240	7,832	29,486
Totaux..	280,806	53,449	41,026	118,553	493,834

(5) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

Année.	Nouvelle-Écosse.	Nouveau-Brunswick.	Île du Prince-Édouard.	Québec.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1882.....	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883.....	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884.....	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885.....	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886.....	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887.....	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888.....	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889.....	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890.....	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891.....	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892.....	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
1893.....	108,060 67	12,524 09	9,328 62	28,320 72	158,234 10
1894.....	111,460 03	12,690 80	7,875 79	28,040 18	160,066 80
1895.....	110,765 27	12,919 32	9,285 13	30,598 27	163,567 99
1896.....	98,048 95	13,602 88	10,141 50	32,992 44	154,389 77
Totaux...	1,504,156 39	236,898 37	161,508 07	462,239 10	2,364,405 93

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche en 1896.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'heures payées.	Montant des primes payées.
							\$ c.
72978	Annie Coggins.....	Digby	21	David Hayden.....	Anse de Thorne.	6	51 00
94700	Franklin S. Schenck	do	44	Fred. W. Thorn.....	do	5	69 00
94706	George J. Tarr.....	do	61	John S. Hayden	Victoria-Beach..	14	131 00
94693	John H. Kennedy....	do	54	John W. Snow.....	Thornville	3	69 00
94732	Only Son.....	Windsor	13	John Gordon	Margaretsville..	2	23 00
83253	Rescue	Annapolis	17	Josiah Burrell	Clementsport....	5	42 00

COMTÉ D'ANTIGONISH.

96787	Benezia Boy.....	Halifax	11	Lawrence Hylan	Havre-au-Bouche	2	21 00
103542	Emma Brow.....	do	17	Wm. Brow	do	3	32 00
90642	Komaroff	Yarmouth	10	John Brow	do	2	20 00

COMTÉ DE CUMBERLAND.

83261	Economist.....	Digby	14	James E. Ogilvie.....	Parrsboro'.....	2	24 00
75614	Fawn	do	17	do	do	3	32 00
103022	May	Parrsboro'.....	12	Robert Spicer.....	Ile de Spencer ..	1	17 00

COMTÉ DU CAP-BRETON.

100389	Annie F.....	Sydney	13	Jno. Farrell	Main-à-Dieu	4	33 00
100372	Betsy Jane	do	11	Samuel Moore	Petit Bras-d'Or..	3	26 00
85381	Champion.....	do	19	Wm. Williams	Louisbourg	6	49 00
75571	Fanny	Liverpool	16	Stephen Colvez	Petit Bras-d'Or..	6	46 00
100383	Florence L	Sydney	10	Peter Leblanc	do	3	25 00
74039	James Henry	do	18	Vital Arsenault	do	4	38 00
80974	Mary Ann	do	13	Thomas Hart	Main-à-Dieu	2	29 00
100380	Mary D.....	do	27	Simon Devoe	Petit Bras-d'Or..	7	62 00
92600	Merit	do	13	Alexander Leblanc..	do	4	33 00
88431	Mayflower	Halifax	21	Michael Mullins	Bateston.....	5	46 00
96792	Success.....	do	21	James O'Neil	do	3	36 00

COMTÉ DE DIGBY.

94696	Annie M. Sproul..	Digby	70	Jno. W. Sproul	Digby	15	145 00
94708	Ann Eliza	do	62	D. et O. Sproul	do	8	102 00
88598	Alph. B. Parker...	St-Jean, N.-B..	39	Holland Outhouse..	Tiverton.....	12	99 00
83258	Alfred.....	Digby	29	Edwin Haines	Freeport.....	9	74 00
83431	Acadian	Weymouth	32	Geo. H. Stevens	do	10	82 00
90660	Alice May	Yarmouth	18	Edgar McDormand ..	Westport.....	8	58 00
94704	Charles Haskell..	Digby	67	Howard Anderson ..	Digby	15	142 00
94693	Carrie H	do	20	Augustus Haycock ..	Westport.....	7	55 00
74331	Condor.....	Yarmouth	11	Howard Titus	do	3	26 00
75711	Dove	do	20	Joseph Ossinger	Tiverton.....	7	55 00
90662	Edward A. Horton.	Digby	67	Joseph E. Snow.....	Digby	9	112 00
94707	Ernest F. Norwood.	do	79	do	do	12	139 00
85683	Edith L	do	16	R. W. Ford	Westport.....	4	36 00
77740	Elmer	do	15	James Gower	do	6	45 00
75757	Etta.....	Yarmouth	17	Clarence Webber	do	6	47 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE DIGBY—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
100535	Fairplay.....	Digby.....	11	Casimir R. Comeau....	Riv. Meteghan.	1	16 00
74329	Fairy Queen.....	Yarmouth.....	13	Wallace Coggins.....	Westport.....	4	33 00
80798	Freddie G.....	Digby.....	18	George Gower.....	do.....	7	53 00
77963	Freeman Colgate.....	St-André, N.-B.	26	Frank Morrell.....	do.....	10	76 00
83260	Gazelle.....	Digby.....	20	D. et O. Sproul.....	Digby.....	2	30 00
100537	Gertie H.....	do.....	32	John Outhouse.....	Tiverton.....	7	67 00
90436	Genesta.....	Barrington.....	32	George Denton.....	Westport.....	11	87 00
100544	Helen Maud.....	Digby.....	26	Charles McDormand..	do.....	8	66 00
100064	Isma.....	St-Jean, N.-B.	31	Charles Hicks.....	do.....	9	76 00
83461	Josie L. Day.....	Digby.....	16	D. et O. Sproul.....	Digby.....	2	26 00
90604	Jennie C.....	do.....	16	Charles Hicks.....	Westport.....	6	46 00
59388	Letitia.....	St-André, N.-B.	10	Peter H. Belliveau....	Anse Belliveau..	4	30 00
80881	Lena May.....	do.....	18	Freeman Small.....	Tiverton.....	8	58 00
85690	Lora T.....	Digby.....	14	Joseph Thurber.....	Freeport.....	7	49 00
85687	Mabel.....	do.....	38	Wm. M. Denton.....	Westport.....	10	88 00
100487	Mabel B.....	do.....	57	Chas. E. Finigan.....	Freeport.....	12	117 00
85682	Malapert.....	do.....	23	E. C. Bowers.....	Westport.....	9	68 00
80794	Minnie C.....	do.....	18	Charles Bailey.....	do.....	7	53 00
100895	New Home.....	Weymouth.....	31	Moses Thibodeau.....	Pte de l'Eglise..	9	76 00
94825	On Time.....	do.....	19	Henry Glaven.....	Westport.....	9	64 00
100539	Rowena.....	Digby.....	10	Warren Snow.....	Anse de Smith..	3	25 00
83132	Restless.....	do.....	25	Charles Shaw.....	Centreville.....	8	65 00
83558	S. A. Crowell.....	Yarmouth.....	23	Wallace Gower.....	Westport.....	8	63 00
100609	Swan.....	Shelburne.....	56	Milton Haines.....	Freeport.....	12	116 00
38036	Twilight.....	Digby.....	14	Benjamin Taylor.....	Anse de Smith..	3	29 00
75726	Thrush.....	Yarmouth.....	13	Frank S. Lent.....	Freeport.....	6	43 00
94694	Utah and Eunice..	Digby.....	33	Edwin Haines.....	do.....	9	78 00
100543	W. Parnell O'Hara..	do.....	79	Edgar Post.....	Digby.....	15	154 00
75595	West Wind.....	do.....	25	Syda et Cousins.....	do.....	*	25 00
88260	William C. Allan..	Yarmouth.....	12	Thos. P. Saulnier....	Meteghan.....	3	27 00
88264	Walter J. Clarke..	Digby.....	20	Arthur Porter.....	Westport.....	6	50 00

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

41771	Atalia.....	Guysborough.....	34	Wm. J. England.....	Middle-Melford.	4	54 00
103453	Anna Maud.....	Arichat.....	10	Thos. Munroe.....	White-Head.....	3	25 00
103332	Bonny Briar Bush..	Pt.-Hawkesbury	38	Jno. O'Neil.....	Anse d'Auld.....	4	58 00
103321	Christie Campbell..	do.....	55	Thos H. Peeples.....	Hav. des Pirates	7	90 00
100445	Carrie.....	Canso.....	12	Samuel Crant.....	White-Head.....	3	27 00
38418	Dolphin.....	Arichat.....	36	Wm. S. Peart.....	Guysborough.....	6	66 00
83180	Fleetwing.....	Halifax.....	17	Luke Mannett.....	Rivière de Larry	5	42 00
88227	Fleetwing.....	do.....	32	Hubert Boudrot.....	Port-Felix.....	5	57 00
85382	G. H. Marryatt.....	do.....	23	Daniel Fraser.....	Port-Mulgrave..	4	43 00
80999	Guardian Angel.....	Guysborough.....	21	Joseph Fougere, fils..	Rivière de Larry	5	46 00
94903	Golden Seal.....	Halifax.....	32	Edwd. B. Pelrine.....	do.....	8	72 00
53577	Ilda.....	Pt.-Hawkesbury	27	Thomas England.....	Middle-Melford	3	42 00
57715	John Lawrence.....	Halifax.....	23	Chas. Hansen.....	Anse de Cook...	4	43 00
83303	James Ryan.....	Port-Medway.....	48	Wm. Harris.....	Halifax.....	2	58 00
69964	Lizzie A.....	Pt.-Hawkesbury	20	Jno. F. Reeves.....	Stn Mulgrave..	4	40 00
83403	M. A. Franklin.....	Halifax.....	22	Wm. Doiron.....	Anse de Charlo..	5	47 00
88466	Minnie J.....	Arichat.....	10	Perry Munroe.....	White-Head.....	3	25 00
100446	Minnie May.....	Canso.....	12	Wm. L. Dort.....	Anse de Sable..	3	27 00
75577	Mary Ann Bell.....	Lunenburg.....	33	Jos. O'Neil.....	Anse d'Auld.....	5	58 00
80970	Orion.....	Halifax.....	24	Hubert Richard.....	Anse de Charlo..	6	54 00
100231	Peail.....	do.....	17	Martin Meagher.....	Canso.....	3	32 00
75892	Peter Mitchell.....	Pt.-Hawkesbury	26	Wm. P. Power.....	Port-Mulgrave..	4	46 00
41649	Ranger.....	Pictou.....	24	Jno. Consins.....	Canso.....	5	49 00
92575	Robnetta.....	Halifax.....	14	Reuben H. Munroe....	White-Head.....	3	29 00
100444	Stella May.....	Canso.....	12	James Meagher.....	Canso.....	5	37

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							§ c.
100221	Baleka	Halifax	31	Andrew Gray, fils	Sambro	7	66 00
103537	Bon Accord	do	12	James W. Smith	do	3	27 00
94662	Bessie Florence	do	12	Chas. W. Twohig	Pennant	3	27 00
90496	Black Prince	do	18	J. W. Slaunwhite	Baie Terence	4	38 00
73969	Bertha E	do	21	A. E. Boutilier	Rivière Ingram	*	21 00
103535	Cora Lee	do	49	Robt. M. Freehill	Halifax	*	49 00
85663	Daring	do	18	Chas. Slaunwhite, père	Baie Terence	2	28 00
100220	E. J. Smith	do	11	W. McC. Boak	Halifax	4	31 00
96785	Eva M. B	do	45	George Bonang <i>et al.</i>	Chezsetcook-O.	10	95 00
92564	Evangeline	do	23	Henry Young	Petpiswick-Est.	*	23 00
90726	Ellen Maud	do	16	Wm. Fleming	Havre Ketch	4	36 00
90481	Ella D	do	32	Archib'd Darrach, père	Anse au Hareng	8	72 00
85738	Emma F	Lunenburg	13	Amos Graves	Dover-Est	3	28 00
97046	Fredona	Liverpool	12	Edward Sturmy	Baie Spry	2	22 00
100259	Florence G	Halifax	15	Caleb Gray	Sambro	2	25 00
100247	Fairy Queen	do	11	Geo. H. Nickerson	do	2	21 00
85644	Flora	do	42	Patrick Scallion	Anse au Hareng	10	92 00
80996	Gertie Belle	Guysborough	15	James Yorke	Passage de l'Est	3	30 00
100238	Golden Dawn	Halifax	46	Edw. Conrod	Chezsetcook-Est	14	116 00
90489	Green Leaf	do	44	M. J. Julien <i>et al.</i>	Chezsetcook-O.	14	114 00
103544	Grace D.	do	10	J. Marryatt	Pennant	3	25 00
88220	Grandeec	do	14	Jno. P. Slaunwhite	Baie Terence	3	29 00
96782	Glide	do	10	Sydney H. Garrison	Anse à Peggy	1	15 00
83306	L.O.N.A.	do	26	Andrew Sullivan	Anse au Hareng	8	66 00
100216	Katie M.	do	11	Thomas Brophy	Prospect en bas.	3	26 00
94661	L. C. Tough	do	12	Jno. E. Tough	Pennant	3	27 00
96789	Lydia A. Mason	do	39	Ernest Mason <i>et al.</i>	Tangier	7	74 00
94665	Louis Luby	do	41	Wm. J. Lapiere <i>et al.</i>	Chezsetcook-O.	13	106 00
75605	Little Annie	do	27	Mathew Lynch, fils.	Anse Ferguson	6	57 00
69105	Lady of the Lake	do	20	Richard Christian	Prospect	5	45 00
100249	Minnie M.	do	10	Jno. P. Martin	Havre au Nav.	4	30 00
103547	Morning Glory	do	11	Wm. E. Murphy	Anse Murphy	*	11 00
96805	Maggie May	do	62	Jeremiah Fillis <i>et al.</i>	Chezsetcook-O.	17	147 00
100580	Maggie E. C.	Lunenburg	20	Geo. S. Covey	Anse de Hackett	7	55 00
46498	Mariner	Halifax	56	J. H. Henley	Baie Spry	9	101 00
100238	Mary Bell	do	10	Jno. A. McDonald	Anse au Hareng	2	20 00
85664	Mary E	do	14	Andrew Twohig	Pennant	3	29 00
100227	May	do	10	Wm. S. Henneberry	Sambro	2	20 00
100254	Myrtle M. Gray	do	19	James Gray	Pennant	4	39 00
80841	Nina	do	13	Wm. Murphy	Owls-Head	2	23 00
85665	Nellie D.	do	12	John Fink	Sambro	3	27 00
103539	Neva	do	11	Eph. Marryatt	Pennant	2	21 00
100245	Oracle	do	18	W. McC. Boak	Halifax	4	38 00
92571	Primrose	do	14	Angus Gray	Pennant	3	29 00
100241	Pansy	do	32	Geo. Snare	do	5	57 00
100474	R. Beatrice	Lunenburg	19	Issac Corney	Dover-Onest	3	34 00
75575	Rising Dawn	do	18	Fredk. Boutilier	Havre des Sauv.	3	33 00
96806	Rising Sun	Halifax	28	Geo. Julien	Chezsetcook-O.	5	53 00
100366	Rob S	do	21	Geo. H. Marryatt	Pennant	5	46 00
77787	Rescue	do	20	Wm. Connors	Dover-Est	3	35 00
74087	Sea Gem	do	30	Mark Harpell	Jeddore-Ouest	6	60 00
100255	Seaflee	do	12	James Stevens	Passage de Porter	4	32 00
37519	Safe Guide	do	36	Geo. Connor	Baie Spry	7	71 00
64869	Sarah L. Oxner	do	34	Edward Hayes	Anse au Hareng	10	84 00
100218	Sarah M. W.	do	14	Hezekiah Wambolt	Havre des Sauv.	5	39 00
77836	T. W. Smith	do	35	Charles Beaver	Baie Spry	4	55 00
90494	Two Brothers	do	21	James Smith <i>et al.</i>	Petpiswick-Est.	4	41 00
103531	True Love	do	10	Jno. C. Arnold	Baie Terence	3	25 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ D'HALIFAX—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
90485	Violet West..	Halifax.....	36	T. A. Gaetz, <i>et al.</i>	Seaforth.....	11	91	00
100260	Violet.....	do.....	12	J. H. Smith.....	Sambro.....	3	27	00
96781	Venture.....	do.....	43	E. V. Dempsey.....	Anse au Hareng	10	93	00
100226	Willie H. Crosby..	do.....	65	James Julien, <i>et al.</i>	Chezsetcook-O.	18	155	00
92578	Willetta.....	do.....	12	Joseph Gray.....	Sambro.....	3	27	00
61904	Water Lily.....	do.....	14	Isaac Morash.....	Dover-Ouest.	2	24	00
85378	Zephyr.....	do.....	16	Robt. Shaunwhite.....	Baie Terence...	5	41	00

COMTÉ D'INVERNESS.

71802	Alice.....	Charlottetown, I. P.-E.....	10	Patrick Cornier.....	Pte Chéticamp..	5	35	00
103313	Catherine.....	Pt.-Hawkesbury	10	Severin Chiasson ..	Havre de l'Est..	4	30	00
96778	Campania.....	do.....	11	C. Robin, Collas et Cie,	à resp. lim ..	do	4	31 00
83244	Claribel.....	Charlottetown, I. P.-E.....	19	Chas. Doucet	do.....	5	44	00
85392	Colibri.....	Pt.-Hawkesbury	18	James Britt.....	Havre Margaree	6	48	00
96767	Dove.....	do.....	49	P. Pairet et Fils.....	Pt.-Hawkesbury	9	94	00
96768	Elizabeth Ann.....	do.....	11	Maigrois Poirier.....	Pte Chéticamp..	4	31	00
103317	Flying Star.....	do.....	11	S. Belfontaine et P. Des- veaux.....	Havre de l'Est..	4	31	00
96774	Florence.....	do.....	11	Thomas Poirier.....	do.....	4	31	00
103311	Henry L. Philips..	do.....	78	J. C. Skinner.....	Port-Hastings ..	8	118	00
103312	Laura.....	do.....	13	Jos. Aucoin.....	Havre de l'Est..	5	38	00
103316	Laura.....	do.....	10	Ubalde Bourgeois ..	do.....	4	30	00
96775	Louise.....	do.....	11	Placide Boudrot ..	do.....	4	31	00
103318	Little Heir.....	do.....	19	Eusebez Chiasson ..	do.....	5	44	00
103315	Lillie.....	do.....	12	Fidèle Chiasson.....	do.....	4	32	00
103314	Mary.....	do.....	10	Polite Aucoin.....	do.....	4	30	00
96769	Mary Lambert.....	do.....	11	Luc Chiasson.....	do.....	4	31	00
69125	May Flower.....	Halifax.....	20	Hyacinthe Chiasson ..	do.....	6	50	00
96779	Majestic.....	Pt.-Hawkesbury	12	C. Robin, Collas et Cie,	à resp. limitée ..	do	4	32 00
96771	Marie.....	do.....	10	Xavier Roach.....	do.....	4	30	00
96777	Marie Joseph.....	do.....	11	Victor Roach.....	do.....	4	31	00
96770	O. L. B.....	do.....	12	Gabriel Boudrot.....	do.....	4	32	00
74332	Proditor.....	Halifax.....	54	Placide Leblanc.....	Chéticamp.....	9	99	00
96773	Virgin.....	Pt.-Hawkesbury	10	Michael Ramard.....	Havre de l'Est..	4	30	00
96776	Willie B.....	do.....	11	John Roach.....	Pte Chéticamp..	4	31	00

COMTÉ DE KING.

80093	Anna K.....	St-Jean, N.-B..	14	A. E. Spicer.....	Harbourville...	*	14	00
7732	Heather Bell.....	Digby.....	12	Joseph Parker.....	Havre de Hall..	*	12	00
103023	Minnie H.....	Parrsboro'	12	Wm. E. Hayes.....	Ruisseau Canada	2	22	00
100744	Sea Queen.....	Windsor.....	18	Lorenzo Curry.....	Harbourville ..	4	38	00
94736	Sarah E. Ells.....	St-Jean, N.-B..	19	Leonard Houghton ..	Havre de Hall..	4	39	00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

COMTÉ DE LUNENBURG.

103741	A. J. McKean.....	Lunenburg.....	80	Albert McKean.....	Pleasantville...	10	130	00
103507	Annie.....	do.....	16	C. U. Mader.....	Baie Mahone...	5	41	00
100846	Albatros.....	do.....	26	J. F. Zwicker.....	do.....	3	41	00
103745	Avis.....	do.....	80	A. V. Conrad.....	Crique de Park..	14	150	00
103495	Athlon.....	do.....	80	J. Norman Rafuse ..	Conquerail-Bank	14	150	00
94790	Abana.....	do.....	80	James Romkey.....	LaHave (en bas).	14	150	00
94783	Alaska.....	do.....	80	Solomon Smith.....	do.....	14	150	00
100170	Atlanta.....	do.....	80	Freeman Anderson ..	Lunenburg.....	14	150	00
100472	Arcana.....	do.....	80	Alex. Knickle.....	do.....	14	150	00
100489	Algoma.....	do.....	56	Jeffrey Publicover ..	Dublin-Shore...	9	101	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE LUNENBURG—Suite.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
94778	Argosy	Lunenburg	80	Charles Smith	Lunenburg	13	145 00
100839	Acalia	do	34	Nathan Silver	do	4	54 00
103503	B. G. Anderson	do	80	Thomas Hamm.	do	14	150 00
100838	Blanche A. Colp.	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	150 00
103430	Beluga	do	80	A. V. Conrad	Crique de Park	14	150 00
94647	Bonus	do	80	George Creaser	Anse de Ritcey	12	140 00
94651	Bessie A.	do	80	Murdoch McGregor	do	14	150 00
100163	Beauty	do	65	J. Norman Rafuse	Conquerall-Bank	9	110 00
103501	Barcelona	do	80	James Romkey	La Have (en bas)	14	150 00
100818	Britannia	do	59	Lambert Lohnes	La Have (au mil.)	11	114 00
100571	Britannia	do	80	Charles Smith	Lunenburg	14	150 00
96823	Burnham H.	do	80	Benjamin Morash	do	14	150 00
94782	Bona Fides	do	80	J. Joseph Rudolph	do	14	150 00
103421	Blenheim	do	80	Charles Smith	do	14	150 00
96828	Bonanza	do	80	Charles Silver	do	14	150 00
94645	C. A. Chisholm	do	80	Abraham Ernest	Baie Mahone	12	140 00
94658	C. A. Ernst	do	57	do	do	10	107 00
100159	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	do	14	150 00
103427	Cymbrian	do	60	Dean Fralick	Pleasantville	11	115 00
90824	Ceto	do	80	A. V. Conrad	Crique de Park	14	150 00
103502	Carlrairie	do	80	Alvin Himmelman	Anse de Ritcey	14	150 00
100579	Citizen	do	80	Murdoch McGregor	do	14	150 00
97081	Carrie	do	80	Jno. M. Ritcey	do	14	150 00
97084	Calla Lily	do	62	Edmund Nirtle	La Have	11	117 00
100834	Comrade	do	80	W. N. Reinhardt	do	14	150 00
100823	Carrie	do	60	Adnah Burns	Dayspring	12	120 00
90975	Capio	do	72	G. N. C. Hawkins	Lunenburg	11	127 00
103415	Clarence Smith	do	80	G. Abram Smith	do	14	150 00
90869	Clara E. Mason	do	80	David Smith	do	12	140 00
103419	Cordova	do	80	Charles Smith	do	12	140 00
88355	D. A. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	12	140 00
90834	Diego	Port-Medway	28	Harris Conrad	Cherry-Hill	7	63 00
100841	Dora	Lunenburg	80	Wm. Acker	Lunenburg	12	140 00
97089	Dictator	do	80	S. Wa'son Oxner	do	14	150 00
88356	Energy	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	12	140 00
103424	Elva M.	do	80	do	do	17	165 00
94659	Enterprise	do	80	Wm. Cleversey	Pleasantville	13	145 00
100827	Elhora	do	52	Josiah Gerhardt	Middle-Scuth	8	92 00
949-0	Eureka	do	80	Reuben Smith	Anse de Ritcey	14	150 00
96821	Edgar T. Richard	do	55	Elias Richard	Anse de Getson	12	115 00
103506	Ebro	do	75	J. Wm. Young	Lunenburg	10	125 00
100151	Erminie	do	80	Wm. Young	do	14	150 00
103198	F. B. Wade	do	80	L. B. Currie	Dublin-Shore	14	150 00
100481	Florence	do	29	Herbert Young	Pointe des Sauv.	7	64 00
103743	Flo. F. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	150 00
103429	Fern	do	70	Edmen Walters	La Have	12	130 00
92638	Florence M.	do	80	J. Alex. Silver	Lunenburg	13	145 00
90582	G. A. Smith	do	80	Jno. M. Ritcey	Anse de Ritcey	12	140 00
103411	Genevieve	do	80	Abraham Ernest	Baie Mahone	14	150 00
103505	Gladys May	do	80	Adam Selig	Anse de Vogler	16	160 00
97088	Glendale	do	38	Charles Bell	Dublin-Shore	5	63 00
100488	Gurnet	do	56	Alvin Creaser	Anse de Ritcey	10	106 00
90862	Grenada	do	80	Reuber Romkey	La Have (en bas)	14	150 00
100825	Georgina	do	34	James Bell	Anse de Getson	6	64 00
100850	Grace	do	80	Daniel Getson	do	14	150 00
100480	Gallant	do	57	Elias Richard	do	12	117 00
97083	Garland	do	51	Jno. D. Sperry	Petite-Rivière	7	86 00
100478	Gladioia	do	52	Kenneth Silver	Dayspring	10	102 00
96836	Gleaner	do	80	Wm. C. Acker	Lunenburg	11	135 00
94773	Galatea	do	80	Jno. B. Young	do	14	150 00
100576	Glad Tidings	do	80	J. Wm. Young	do	14	150 00
90825	Henry N. Batchelder	Port-Medway	80	Sam'l E. Teel	Anse de Vogler	14	150 00
103744	Harry Smith	Lunenburg	80	J. H. Wilson	Lunenburg	14	150 00
100569	Howard Young	do	80	James Young	do	14	150 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE LUNENBURG—Suite.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'heures payées.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
100490	Irene M. B.	Lunenburg	66	Eli Ernst.	Baie Mahone	12	126	00
96837	Irvin G.	do	80	Freeman Spindler.	Middle-South	14	150	00
96830	J. A. Silver.	do	80	Chas. L. Silver.	Lunenburg	14	150	00
94785	J. C. Schwartz.	do	80	Chas. Hewitt	do	14	150	00
100164	J. H. Ernst.	do	80	S. Watson Oxner.	do	14	150	00
100837	J. M. Young	do	80	Wm. Young.	do	14	150	00
94654	J. W. Geldert.	do	80	Jaa. W. Geldert.	do	14	150	00
103491	Jennie May.	do	80	Martin Westhaver	Ruisseau Martin	14	150	00
94789	Joseph McGill.	do	80	Gabriel Himmelman	Middle-South	14	150	00
103414	Jeanie Myrtle.	do	80	Murdoch McGregor.	Anse de Ritcey.	16	160	00
59475	Jessen.	do	69	J. Norman Rafuse	Conquerall-Bank	9	114	00
103202	L. B. Currie.	do	80	Lauchlin B. Currie	Dublin-Ouest.	14	150	00
96833	L. E. Young.	do	80	Benj. Anderson.	Lunenburg.	16	160	00
94780	Lawrence.	do	80	Abraham Ernst.	Baie Mahone	13	145	00
94788	Laura C. Zwicker.	do	80	do	do	12	140	00
83316	Lottie.	Port-Medway.	80	Sam'l. E. Teel.	Anse de Vogler.	14	150	00
103496	Loreana Maud.	Lunenburg.	80	David Ritcey.	Anse de Ritcey.	14	150	00
96827	Leopold.	LaHave.	80	Sam'l. Ritcey, fils.	do	14	150	00
100830	Lorraine C.	Lunenburg	64	Aniel Corkum.	LaHave.	11	119	00
103418	Leader	do	80	Alex. Kinckle.	Lunenburg.	14	150	00
96832	Laura M. Knock.	do	80	Allan R. Morash.	do	12	140	00
90854	Latena	do	80	S. Watson Oxner.	do	13	145	00
103420	Luetta	do	80	David Smith.	do	14	150	00
103510	M. J. Crosby.	do	76	Charles Rafuse.	LaHave.	12	136	00
103413	Martello	do	65	Abraham Ernst.	Baie Mahone	10	115	00
97052	Minnie Maud.	Liverpool	80	J. S. Wolfe.	Dublin-Ouest.	15	155	00
100844	Mystic Tie	Lunenburg	64	J. N. Rafuse.	Conquerall	11	119	00
83173	Maggie Smith.	do	80	Jno. M. Ritcey.	Anse de Ritcey.	12	140	00
103425	Majestic	do	80	Reuben Ritcey	do	14	150	00
103426	Melbourne	do	61	Eber Gerhardt.	LaHave.	12	121	00
100849	Merl M. Parks.	do	80	James Wamback.	do	14	150	00
90823	Miletus.	Port-Medway.	80	Jno. Shankle.	LaHave.	12	140	00
96840	May Flower.	Lunenburg.	60	Robt. Dawson	Bridgewater	8	100	00
103422	Mischief	do	80	T. A. Wilson	do	14	150	00
100840	Maritime.	do	59	Francis Himmelman	Anse de Getson.	9	104	00
100162	Magic	do	45	Jno. D. Sperry	Petite-Rivière	8	85	00
103509	Maggie E. Z.	do	70	Em. Sellers.	Felzen-Sud	13	135	00
94772	Molga	do	80	Benj. Anderson.	Lunenburg.	14	150	00
94775	Malabar	do	80	R. H. Griffiths.	do	14	150	00
92632	Monarch.	do	80	Allan R. Morash.	do	12	140	00
100374	Melrose	do	71	do	do	11	126	00
103416	Minnie J. Smith.	do	80	Wm. C. Smith.	do	16	160	00
97100	Maggie M. W.	do	80	J. H. Wilson	do	14	150	00
94777	Maurice C. Geldert.	do	80	Jno. B. Young.	do	14	150	00
100153	Milo	do	80	J. Wm. Young	do	14	150	00
92640	Minerva.	do	80	Wm. C. Acker.	do	12	140	00
94966	Nicanor	do	79	McKinnon Westhaver	Ruisseau Martin	12	139	00
100485	Nightingale.	do	52	Wallace Haughn.	LaHave.	10	102	00
90827	Nyanza	do	80	Elias Walters	Lunenburg.	16	160	00
92636	Nonpareil	do	80	Jno. Zinck	do	14	150	00
88342	Nova Zembla	do	79	C. U. Mader.	Baie Mahone.	12	139	00
94779	O. P. Silver.	do	80	Chas. L. Silver.	Lunenburg.	14	150	00
103499	Olivette.	do	80	James Creaser, fils.	Anse de Ritcey.	14	150	00
94641	Ovanda.	do	80	Jeffrey Publicover.	Anse de Getson.	12	140	00
85562	Oresa.	do	14	Alex. Kinckle	Lunenburg.	4	34	00
94786	Ontario.	do	80	Benj. C. Smith.	do	14	150	00
100157	Orinoco.	do	56	Wm. Westhaver	do	12	116	00
100486	Pandora.	do	53	Abraham Cook.	Ile de Corkum.	12	113	00
94774	Puritan	do	80	Theophilus Creaser.	Anse de Ritcey.	14	150	00
100483	Puma	do	58	Simon Pentz.	Anse de Getson.	13	123	00
100836	Panama	do	80	Henry Adams.	Lunenburg	14	150	00
85647	Pembina	do	80	S. W. Oxner.	do	10	130	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE LUNENBURG—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
53551	Roving Bird.....	Halifax.....	24	Joseph Langille.....		4	44 00
100473	Rapture.....	Lunenburg.....	57	Alvin Moser.....	Middle-South.....	12	117 00
100572	Rowena.....	do.....	51	Wm. Schmeisser.....	La Have.....	12	111 00
96834	Robert F. Mason.....	do.....	80	Martin Mason.....	Lunenburg.....	14	150 00
100165	Snow Queen.....	do.....	67	Leander Meisner.....	Pointe Martin.....	12	127 00
88349	Senovar.....	do.....	80	Nathan Hiltz.....	Rivière Martin.....	12	140 00
94962	Stella A.....	do.....	80	Reuben Ritcey.....	Anse de Ritcey.....	13	145 00
94787	Samoa.....	do.....	80	James Geldert.....	Lunenburg.....	14	150 00
90868	Sadie.....	do.....	79	G. N. C. Hawkins.....	do.....	13	144 00
100471	Secret.....	do.....	80	Jno. B. Young.....	do.....	14	150 00
103500	St. Helena.....	do.....	80	Howard Wynacht.....	do.....	14	150 00
94657	T. W. Langille.....	do.....	71	Frank Conrad.....	do.....	13	136 00
92623	Torridon.....	do.....	80	Murdock McGregor.....	Anse de Ritcey.....	14	150 00
100575	Tyler.....	do.....	54	W. A. Zwicker.....	Lunenburg.....	9	99 00
103742	Unique.....	do.....	80	Abraham Ernst.....	Baie Mahone.....	14	150 00
103417	Uruguay.....	do.....	80	Daniel Lohnes.....	Anse de Ritcey.....	14	150 00
97098	Urania.....	do.....	80	David Heisler.....	Lunenburg.....	14	150 00
69200	Vesta.....	do.....	64	Martin Evans.....	Chester.....	* 1	64 00
100821	Venus.....	do.....	76	Jacob Hiltz.....	Pointe des Sauv.....	12	136 00
94776	Volunteer.....	do.....	80	Murdock McGregor.....	Anse de Ritcey.....	13	145 00
103504	Viking.....	do.....	80	Amiel Corkum.....	La Have.....	14	150 00
94956	Venezuela.....	do.....	80	Isaac Corkum.....	La Have(aumil.).....	12	140 00
83164	Valiant.....	do.....	80	A. H. Zwicker.....	Lunenburg.....	12	140 00
94967	White Cloud.....	do.....	80	C. U. Mader.....	Baie Mahone.....	15	155 00
96829	Westera.....	do.....	80	Freeman Anderson.....	Lunenburg.....	14	150 00
100152	Werra.....	do.....	80	David Smith.....	do.....	14	150 00
100842	W. H. Walters.....	do.....	80	Thomas Walters.....	do.....	13	145 00
100833	Yucatan.....	do.....	80	J. Joseph Rudolph.....	do.....	14	150 00

COMTÉ DE PICTOU.

83134	Infant.....	Lunenburg.....	15	Johnston Rhynard.....	Pictou.....	2	25 00
38510	Lily.....	Pictou.....	23	Geo. Rivers.....	do.....	3	38 00

COMTÉ DE QUEEN.

103205	Aroostook.....	Liverpool.....	67	Andrew McNutt.....	Liverpool.....	*	67 00
90844	Armada.....	Guysborough.....	25	L. B. Cohoon.....	Port-Medway.....	6	55 00
85564	Bessie Williams.....	Barrington.....	77	Abram W. Hendry.....	Liverpool.....	3	92 00
85478	Glenora.....	Liverpool.....	76	James C. Inness.....	do.....	16	156 00
103191	Jennie B.....	do.....	13	Wm. Vogler.....	Port-Jolly.....	4	33 00
83310	Myosotis.....	Port-Medway.....	80	Edwin Morine.....	Port-Medway.....	14	150 00
94833	News Boy.....	St-André, N.-B.....	16	Alex. Shankle.....	Port-Matoon.....	5	41 00
103194	Oressa.....	Liverpool.....	10	Winot Arnold.....	do.....	4	30 00
61916	Only Son.....	do.....	16	Wm. A. Conrad.....	Liverpool.....	3	31 00
90832	Ronald H. C.....	Port-Medway.....	55	L. B. Cohoon.....	Port-Medway.....	14	125 00
103193	Startle.....	Liverpool.....	11	Albert Wagner.....	Port-Matoon.....	4	31 00
103199	Tribly.....	do.....	12	Wm. Wigelsworth.....	Liverpool.....	2	22 00
83495	Utopia.....	do.....	80	James C. Inness.....	do.....	9	125 00
97041	W. H. Smith.....	do.....	43	Willard Godfrey.....	Brooklyn.....	7	78 00
94953	W. D. Richard.....	Lunenburg.....	80	Abram W. Hendry.....	Liverpool.....	15	135 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires que ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE RICHMOND.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
69143	Arequipa.....	Arichat.	36	Philip Gruchy.....	D'Escousse.....	7	71 00
77544	Alpha.....	do.....	42	Wm. J. Levesconte..	Riv. Bourgeois..	4	97 00
88456	Alice May.....	do.....	39	do.....	do.....	10	89 00
36474	Alexander Fraser..	Lunenburg.....	32	A. Sampson.....	do.....	10	82 00
38501	B. Weir & Co.....	Arichat.....	25	J. Shannon et M. J. White	Bassin de la riv. des Habitants.	4	45 00
35996	Blue Bell.....	do.....	25	Thos. Duvon.....	Martinique.....	3	40 00
94680	Bonnie Glen.....	Halifax.....	17	Xavier Marchaud..	Petit de Grat... 4	37 00	
75561	Boreas.....	Lunenburg.....	41	John Colford.....	Port-Richmond..	7	76 00
54156	British Lady.....	Arichat.....	19	Albert Joyce.....	Riv. des Habit.	2	29 00
72061	C. P. M.....	do.....	22	Alex. Burke.....	Riv. Bourgeois..	6	52 00
88459	Caroline.....	do.....	12	Jno. B. Girroir...	Arichat-Ouest..	3	27 00
74100	Candid.....	do.....	23	Désiré Burke.....	Riv. Bourgeois..	7	58 00
103432	Charlotte.....	do.....	73	David Walker.....	Bassin de la riv. des Habitants.	6	103 00
72052	Dayspring.....	do.....	52	Charles Leblanc..	Port-Royal.....	4	72 00
72058	Daisy.....	do.....	34	Placide Richard..	Arichat.....	3	49 00
75569	Empress.....	Lunenburg.....	47	Célestin Poirier..	D'Escousse (en b)	12	107 00
77822	Eliza Smith.....	Arichat.....	44	Alex. Poirier.....	Goulet.....	11	99 00
53811	Electric Flash.....	Halifax.....	53	Dominique Fougère.	Poulamond.....	13	118 00
103454	Ethel B.....	Arichat.....	10	Edward Leblanc..	do.....	4	30 00
80994	Esperance.....	Guysborough..	16	Joseph Petitpas..	Arichat.....	3	25 00
38477	Elizabeth.....	Arichat.....	18	Placide Burke.....	Riv. Bourgeois..	3	33 00
83395	Elerie.....	Halifax.....	29	Lewis Murray.....	Port-Richmond..	3	44 00
83083	Emina Proctor.....	Port-Hawkesby..	41	Edward Procton..	Riv. des Habit.	9	86 00
88462	Fannie S.....	Arichat.....	28	Docité Fougère..	Riv. Bourgeois..	8	68 00
74116	Fama.....	Halifax.....	44	Wm. Levesconte..	do.....	10	94 00
38481	G. H. B.....	Arichat.....	36	Placide Forgeron..	Arichat-Ouest..	3	51 00
88599	Guide.....	Halifax.....	38	Edward Poirier..	D'Escousse, inf.	12	98 00
100161	Hilda Maud.....	Port-Hawkesby..	46	Jno. G. Murray...	Port-Richmond..	4	66 00
38468	Hector.....	Arichat.....	35	Edward J. Walker..	Bassin de la riv. des Habitants.	7	70 00
88468	Irene.....	do.....	12	D. M. Gruchy.....	Petit de Grat... 3	27 00	
96764	Ida C. Spoffard...	Port-Hawkesby..	54	Robt. Murray.....	Port-Richmond..	7	89 00
83135	J. B. M.....	Halifax.....	20	Samuel Burke.....	Saint-Pierre... 6	50 00	
88434	Jubilee.....	Arichat.....	34	David Gruchy.....	D'Escousse.....	9	79 00
85560	Jacques.....	do.....	58	Fredk. Poirier...	do.....	14	128 00
80972	John Vincin.....	Sydney.....	17	Simon Delorey... 20	Ile Janvrin... 3	32 00	
38486	Julia.....	Arichat.....	20	Louis Burke.....	Riv. Bourgeois..	7	55 00
88467	Katie.....	do.....	11	Frank Sampson..	Poulamond.....	4	31 00
72070	Lennox.....	do.....	46	David Gruchy.....	D'Escousse.....	12	106 00
37551	Leading Star.....	Halifax.....	39	Remie Joyce.....	do.....	10	89 00
88455	Laura Victoria...	Arichat.....	39	Henry McDonald..	do.....	10	89 00
38516	Lady of the Lake..	do.....	26	Peter Landry.....	Saint-Pierre... 8	66 00	
96763	Lelia Linwood...	do.....	67	Wm. J. Levesconte..	Riv. Bourgeois..	15	142 00
72071	Luamen Diei.....	do.....	20	Urban Sampson... 5	do.....	45 00	
74034	Laura E. Douglass.	Barrington.....	39	Joseph Steele... 6	Port-Richmond..	69 00	
38417	Messenger.....	Arichat.....	30	Cleophas Boudrot..	Poulamond.....	6	60 00
72063	May Flower.....	do.....	12	John Burke.....	Riv. Bourgeois..	5	37 00
88463	Maria.....	do.....	14	Andrew Boudrot..	Petit de Grat... 4	34 00	
38522	Mary.....	do.....	23	Isaiah Boudrot... 7	Riv. Bourgeois..	58 00	
88464	Mary E.....	do.....	10	Charles Wolfe... 3	Arichat.....	25 00	
85388	Mary Alice.....	Halifax.....	20	Wm. Malcolm et Fils.	Port-Malcolm... 3	35 00	
74365	Nova Stella.....	Arichat.....	53	Leon Poirier.....	D'Escousse.....	15	128 00
72048	Neptune.....	do.....	26	Wm. Levesconte..	Riv. Bourgeois..	5	51 00
54139	Ocean Belle.....	Halifax.....	20	Isidore Fougère..	Poulamond.....	8	60 00
61630	Olive J.....	do.....	57	Jno. Malcolm.....	Port-Malcolm... 8	97 00	
72067	Philomene D.....	Arichat.....	22	Jno. Pelham.....	Ile Madame... 3	37 00	
46485	Quickstep.....	Port-Hawkesby..	52	Jno. G. Murray, et al.	Port-Richmond..	6	82 00
88439	Ripple.....	Halifax.....	20	Isidore Boudrot..	Petit de Grat... 4	40 00	
61033	Ripple.....	Port-Hawkesby..	34	Geo. A. Cruickshank.	Port-Richmond..	7	69 00
75763	Ripple.....	Arichat.....	17	Daniel McDonald..	Bassin de la riv. des Habitants.	2	27 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE RICHMOND—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
73119	Royal.....	Halifax.....	12	Isaac Dugas.....	Arichat-Ouest.....	2	22 00
88452	R. Ferguson.....	Arichat.....	24	Maurice Burk.....	Saint-Pierre.....	7	59 00
51781	S. E. Cove.....	Halifax.....	54	Rémi Fougère.....	Poulaumont.....	12	114 00
85645	Sissie Belle.....	do.....	40	Firmin Fougère.....	do.....	11	95 00
88465	Stella.....	Arichat.....	46	F. A. Burke.....	Riv. Bourgeois.....	12	106 00
92599	Thistle.....	Sydney.....	11	R. Manbourquette.....	L'Ardoise.....	4	31 00
61990	Union.....	Halifax.....	20	Arthur Leblanc.....	Arichat.....	2	30 00
61946	Union.....	do.....	23	Laurence Lavache.....	Arichat-Ouest.....	2	33 00
71034	Vanguard.....	Arichat.....	51	Dom. Boudrot.....	Petit de Grat.....	7	86 00
38523	Victoria.....	do.....	24	Henry Burke.....	Saint-Pierre.....	7	59 00
57662	Village Bride.....	Halifax.....	24	Peter Malcolm.....	Port-Malcolm.....	6	54 00
94666	Winged Arrow.....	do.....	56	Thomas Boudrot.....	Poulaumont.....	14	126 00

COMTÉ DE SHELBURNE.

97034	A. D'E.....	Yarmouth.....	15	David Blades.....	Havre de Wood (en haut).....	4	35 00
94632	A. C. Greenwood.....	Shelburne.....	15	Hugh M. Perry.....	Pointe Noire.....	5	40 00
90655	Annina.....	Yarmouth.....	12	Benjamin Penney.....	Côté Sud.....	6	42 00
100612	Ardella.....	Shelburne.....	10	Adam J. Firth.....	Pointe de Sable.....	4	30 00
100617	Altona.....	do.....	28	Austin Swansburg.....	Petit Havre.....	8	68 00
100620	Alina.....	do.....	80	Churchill Lake.....	Lockeport.....	18	170 00
103701	Black Prince.....	Yarmouth.....	15	Thos. W. Crowell.....	Baccaro.....	4	33 00
88551	Blanche M. Thor- bourne.....	Shelburne.....	80	Jno. H. Thorbourne.....	Baie Jordan.....	19	175 00
103186	Britannia.....	do.....	11	Ross Enslow.....	Green-Harbour.....	4	31 00
103187	Ben Bolt.....	do.....	80	Clifford Locke.....	Lockeport.....	19	175 00
100604	Bella H. McKinnon.....	do.....	35	do.....	do.....	9	80 00
97028	Bertha.....	Yarmouth.....	10	Edwin William.....	Green-Harbour.....	4	30 00
103181	Curlew.....	Shelburne.....	63	Arthur Hood.....	Shelburne.....	14	133 00
96970	Charlie Richardson.....	do.....	26	John B. Harding.....	Rockland.....	8	66 00
100605	Dawn.....	Barrington.....	49	Angus N. Smith.....	Barrington.....	11	104 00
100613	Dove.....	Shelburne.....	80	Jno. M. Harding.....	Osbourne.....	8	120 00
83492	Dessie.....	Liverpool.....	11	E. A. Capstick.....	Lockeport.....	4	31 00
90644	Eva Mc.....	Yarmouth.....	19	James E. Smith.....	Havre de Shag (en bas).....	3	34 00
85731	Eva L. H.....	Shelburne.....	62	B. P. Thorbourn.....	Pointe de Sable.....	13	127 00
96976	Edith.....	do.....	40	Enos Churchill.....	Lockeport.....	8	80 00
90645	Fly.....	Yarmouth.....	16	Chas. M. Wickens.....	Havre de Shag.....	4	36 00
85476	Fleetwing.....	Shelburne.....	11	Wilson Sperry.....	Green-Harbour.....	5	36 00
103065	Garnet.....	Yarmouth.....	27	Wm. P. Snow.....	Port-La-Tour.....	5	52 00
100818	Geneva Ethel.....	Barrington.....	29	Charles Kenny.....	Havre de Clarke.....	8	69 00
80831	Glide.....	Lunenburg.....	16	Charles Anderson.....	Rivière de Sable.....	5	41 00
80799	Hattie T.....	Digby.....	16	Isaac Nickerson.....	Havre de Shag.....	2	26 00
100815	Happy Home.....	Barrington.....	16	Harvey Slate.....	Cap Negro.....	4	30 00
90647	Hattie Emeline.....	Yarmouth.....	11	Chas. A. Reynolds.....	Pte LaTour(enb).....	3	26 00
97057	Horace B.....	Liverpool.....	14	Geo. Hiltz.....	Lockeport.....	5	39 00
100607	Iceland.....	Shelburne.....	19	Clifford Locke.....	do.....	5	44 00
103174	Iona.....	do.....	15	Wm. L. Page.....	do.....	5	40 00
85566	J. Lyons.....	Barrington.....	15	Wm. H. Nickerson.....	Cap Negro.....	7	50 00
85689	James Beckwith.....	do.....	31	Benjamin Newell.....	Havre de Clarke.....	3	46 00
94941	John Furney.....	Shelburne.....	80	Geo. H. King.....	Pointe de Sable.....	21	185 00
54132	John Franklin.....	Halifax.....	18	Robert Firth.....	Rivière Jordan.....	6	48 00
88554	Jersey Lily.....	Shelburne.....	80	Enos Churchill.....	Lockeport.....	14	150 00
73967	Katie.....	Liverpool.....	14	Churchill Locke.....	do.....	5	39 00
90438	Lark.....	Barrington.....	13	Saml. Atwood.....	Parc du Chêne.....	2	23 00
100817	Little Dorrit.....	do.....	64	Angus N. Smith.....	Barrington.....	14	134 00
80624	Lima.....	Yarmouth.....	12	Wm. Halliday.....	Pointe de l'Ours.....	2	22 00
88261	Little Joe.....	do.....	18	Walter Chetwynd.....	Havre de Wood (en haut).....	3	33 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE SHELBURNE—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
100320	Lena.....	Barrington.....	13	Nehemiah Smith.....	Havre de Clarke.....	3	28	00
103185	Latona.....	Shelburne.....	80	Jno. A. Mc Gowan.....	Shelburne.....	21	185	00
100606	Myra Louise.....	Barrington.....	17	James Lowe.....	Havre de Clarke.....	6	47	00
100816	Mattie Morrissey.....	do.....	24	D. G. Morrissey.....	do.....	9	69	00
92568	Mary Kate.....	Shelburne.....	13	Samuel D. Rudolph.....	Church-Over.....	5	38	00
97024	Mary Amanda.....	Yarmouth.....	42	E. P. Greenwood.....	Havre du N.-E.....	9	87	00
83434	Mary May.....	Barrington.....	20	Peter M. Crowe.....	Pointe de Sable.....	6	50	00
103181	Mayflower.....	Shelburne.....	26	Mark A. Vernon.....	do.....	5	51	00
100614	May Flower.....	do.....	11	Uriah Williams.....	Green-Harb'r-O.....	4	31	00
103177	Mayflower.....	do.....	12	Alfred Swim.....	Lockeport.....	3	27	00
103173	Mabel.....	do.....	21	Jno. Mathews.....	Rockland.....	7	56	00
103175	Myrtle.....	do.....	10	Geo. L. Decker, père.....	Petit Havre.....	4	30	00
83493	Mary C.....	Liverpool.....	80	Wm. McMillan.....	Lockeport.....	19	175	00
103182	Meta.....	Shelburne.....	18	Clifford Locke.....	do.....	5	43	00
90439	Oscar F.....	Barrington.....	18	Henry Purney.....	Oôté-Sud.....	7	53	00
96977	Oriole.....	Shelburne.....	43	Clifford Locke.....	Lockeport.....	10	93	00
100820	Ranger.....	Barrington.....	11	Thos. K. Nickerson.....	Anse du Docteur.....	4	31	00
100319	Rob Roy.....	Yarmouth.....	12	Jethro Swim.....	Havre de Clarke.....	4	32	00
92320	Rialto.....	Shelburne.....	46	A. E. Thorbourn.....	Pointe de Sable.....	8	86	00
77956	Speed.....	Yarmouth.....	13	Robert Nickerson.....	Havre de Wood (en haut).....	2	23	00
90433	Ste. Anne.....	Barrington.....	11	Jno. W. Kenny.....	Havre de Clarke.....	4	31	00
85390	Susan C.....	do.....	20	James F. Ross.....	Ile de Pierre.....	8	60	00
100616	Sea Slipper.....	Shelburne.....	11	James Enslow.....	Green-Harbour.....	4	31	00
90894	Theresa.....	Yarmouth.....	18	Stanford Kenney.....	Havre de Clarke.....	2	28	00
96961	Tivoli.....	Shelburne.....	24	Wm. J. Doane.....	Tête-Rouge.....	6	54	00
103179	Tribly.....	do.....	31	Wm. McMillan.....	Lockeport.....	10	81	00
100811	Vesta Pearl.....	Barrington.....	40	N. J. Smith et al.....	Ile du Cap.....	10	90	00
100608	Vesper.....	Shelburne.....	14	Geo. S. Decker, fils.....	Petit Havre.....	5	39	00
100611	Water Sprite.....	do.....	50	Colin C. Nickerson.....	Havre de Wood (en bas).....	4	70	00
90430	Will Carleton.....	Barrington.....	80	Joseph A. Smith.....	Port-La-Tour.....	16	160	00
100812	Wyvern.....	do.....	25	Charles L. Swim.....	Havre de Clarke.....	5	50	00
103183	Wren.....	Shelburne.....	18	Wm. McCarthy.....	Shelburne.....	5	43	00
77744	Whip-poor-will.....	do.....	17	James Cook.....	Pointe Noire.....	5	42	00
75722	Yuba.....	Yarmouth.....	15	Charles E. Crowell.....	Port-La-Tour.....	7	50	00

COMTÉ DE VICTORIA.

69133	Susan.....	Halifax.....	17	J. D. McNeil.....	Ingonish.. ..	1	22	00
-------	------------	--------------	----	-------------------	---------------	---	----	----

COMTÉ DE YARMOUTH.

94980	Aurore.....	Yarmouth.....	80	Leon D'Eon.....	Pubnico-Ouest..	18	170	00
80647	Annie M. Bell.....	do.....	64	Zacharie D'Eon.....	do.....	17	149	00
103051	†Carrie May.....	do.....	25	Henry T. D'Entremont.....	Pubnico-Est.....	4	46	95
94977	Civilian.....	do.....	80	Charles D'Entremont.....	Pubnico-Ouest..	18	170	00
85536	Circassian.....	do.....	80	A. F. Stoneman et Cie.....	Yarmouth.....	23	195	00
90871	Dora.....	do.....	63	do.....	do.....	17	148	00
103053	Eddie C.....	do.....	11	James F. Harding.....	Argyle.....	1	16	00
103066	Eddie J.....	do.....	23	Webster Hamilton.....	Argyle (en bas)..	1	28	00
97036	Eva.....	do.....	10	Gabriel Bourke.....	Anse de Bourke..	2	20	00
86551	Ethel.....	do.....	80	J. H. Porter et Cie.....	Tusket-Wedge...	18	170	00
90654	Flora.....	do.....	64	David D'Entremont.....	Pubnico-Ouest..	18	154	00
94972	Florence.....	do.....	11	Joshua Boudreau.....	Tusket-Wedge...	4	31	00
90885	Georgiana.....	do.....	80	Henry Lewis.....	Yarmouth.....	20	180	00

† Pour 1895.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE YARMOUTH—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
85554	Hazel Glen.....	Yarmouth.....	80	Arthur D'Entremont..	Pubnico-Ouest..	22	190 00
80643	Hazel Dell.....	do	80	Parker, Eakins et Cie.	Yarmouth.....	16	160 00
100327	Hattie.....	do	10	Robert Ellenwood....	do	3	25 00
88581	King Fisher.....	do	47	A. F. Stoneman et Cie	do	6	77 00
90887	L'Etoile.....	do	48	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	13	113 00
80614	Louise.....	do	80	do	do	16	160 00
80632	Lumen.....	do	30	do	do	6	60 00
103059	Lady Bourque.....	do	11	Mandé Bourque.....	Pointe Sluice..	3	26 00
88596	M. A. Louis.....	do	64	Charles D. D'Eon.....	Pubnico-Ouest..	15	139 00
85539	Maggie Jane.....	do	12	Wm. Robbins.....	Port-Maitland..	2	22 00
88583	Mary O'Dell.....	do	14	Levi Robicheau.....	Yarmouth.....	3	29 00
90659	N. A. Laura.....	do	59	Julien D'Entremont..	Pubnico-Ouest..	17	144 00
90892	Nellie.....	do	59	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	10	109 00
85553	Onyx.....	do	80	Parker, Eakins et Cie.	Yarmouth.....	18	170 00
100313	Souvenir.....	do	71	Nicholas D'Entremont	Pubnico-Ouest..	21	176 00
100323	Senora.....	do	80	Marc A. Surette.....	do	21	185 00
75724	Sea Foam.....	do	75	J. H. Porter et Cie....	Tusket-Wedge..	14	145 00
96962	Sunrise.....	do	18	James E. Crosby.....	Yarmouth.....	3	33 00
88589	Sanford.....	do	20	Wm. A. Killam.....	do	*	20 00
88597	Uncle Sam.....	do	80	James Amiro.....	Pubnico-Ouest..	20	180 00
90897	Wrasse.....	do	56	A. F. Stoneman et Cie	Yarmouth.....	16	136 00
90882	Will o' the Wisp...	do	51	do	do	16	131 00
90896	Wapiti.....	do	80	do	do	18	170 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Suite.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							§ c.
103124	Addie B.	Saint-André.	13	Arthur Ramsdell.	White-Head.	1	18 00
94727	Aurelia	Saint-Jean.	22	James Scovil.	Grand-Manan.	3	37 00
83469	Austin P.	Saint-André.	12	Eben Greenlaw.	Ile du Cerf.	4	32 00
100111	Bess	Parsboro', N.-E.	24	Frank Cassidy.	Lepreaux.	3	39 00
64011	Bee.	Saint-André.	18	B. T. Fletcher.	Wilson's-Beach.	3	33 00
88409	Carrie	Digby, N.-E.	12	Thos. A. Cook.	La Tête.	3	27 00
88290	Crusoe	Saint-André.	13	James Starkey.	Saint-André.	3	28 00
59375	Cadet.	do	19	Ethelbert Savage.	Campobello.	5	44 00
35338	Caroline	do	18	Henry Stuart.	Ile du Cerfe.	5	43 00
92503	Defiance	do	17	Frank Calder.	Campobello.	3	32 00
103118	Della F. Tarr.	do	34	C. H. Greenwood.	Wilson's-Beach.	7	69 00
74326	Dreadnaught	Yarmouth, N.-E.	19	Alfred Stanley, père.	Grand-Manan.	3	34 00
88280	E. B. Lane.	Saint-André.	13	Fred. Tewsbury.	do	2	23 00
80803	Exenia	Windsor, N.-E.	18	Wm. F. Parker.	Havre au Castor	4	38 00
80882	Ella Mabel	Saint-André.	14	Walter Calder, fils.	Campobello.	3	29 00
83202	Enchantress	do	10	Peter Dixon.	Grand-Manan.	1	15 00
94834	Flora Wooster.	do	22	Andrew McGee.	Back-Bay.	3	37 00
88276	Falcon	do	12	Jno. F. Cronk.	Grand-Manan.	3	27 00
92511	Fleet Wing	do	11	Alden McFarland.	do	2	21 00
97150	Gleaner	do	13	Andrew McGee.	Back-Bay.	1	18 00
94835	Georgie Linwood.	do	25	Robert Barry.	Havre au Castor	5	50 00
59379	Gazelle	do	47	William Watt.	Grand-Manan.	8	87 00
59396	Gurtie Westbrook.	do	16	James Cline.	Ile du Cerf.	1	21 00
94839	Harris.	do	14	Wm. Tucker.	La Tête.	3	29 00
83463	Havelock.	do	33	Wm. James.	Wilson's-Beach.	5	58 00
103123	Indicator	do	11	Frank Ingersoll.	Grand-Manan.	2	21 00
103121	Island Girl	do	17	do	do	2	27 00
51965	John E. Dennis.	do	18	Alfred Stanley.	do	4	38 00
83426	Louisa.	Saint-Jean.	16	Wm. Shaw.	Lepreaux.	3	31 00
59342	Lizzie S. McGee.	Saint-André.	14	Andrew McGee.	Back-Bay.	4	34 00
88273	Lillian E.	do	13	do	do	2	23 00
77965	Lybia B.	do	18	W. et J. M. Calder.	Campobello.	3	33 00
77766	Laonic.	Shelburne, N.-E.	15	John Dixon.	Grand-Manan.	3	30 00
88407	Linet.	Digby, N.-E.	15	James Scovil.	do	*	15 00
103117	Magaret	Saint-André.	49	Milton Eldridge.	Havre au Castor	12	109 00
88277	Maggie Jane.	Saint-Jean.	18	Thomas Bright.	Anse de Seely.	2	28 00
85442	Mystery.	Saint-André.	14	Chas. Dixon.	Grand-Manan.	2	24 00
88402	Mizpah.	Digby, N.-E.	53	Eben Gaskill.	do	8	93 00
92514	Maggie Jane	Saint-André.	10	John Thomas.	do	3	25 00
94837	Olga	do	11	Thos. Richardson.	Ile du Cerf.	2	21 00
92518	Peril	do	18	Martin Eldridge.	Havre au Castor	3	33 00
75864	Roving Lizzie.	Weymouth, N.-E.	11	Eben Calder.	Campobello.	3	26 00
75591	Rise and Go.	Saint-André.	16	Wm. Sirls.	Wilson's-Beach.	3	31 00
88272	Simon H. Bell.	Saint-André.	14	Charles Dixon.	Grand-Manan.	3	29 00
88414	Trumpet.	Saint-Jean.	20	Geo. U. Wright.	Havre au Castor	3	35 00
59387	Telephone	Saint-André.	19	James Brown.	Wilson's-Beach.	3	34 00
94832	Venus	do	42	Simon Brown.	do	9	87 00
88282	Veritas.	do	10	Simon Leonard.	Ile du Cerf.	2	20 00
103111	Volunteer.	do	13	A. W. Ingersoll.	Grand-Manan.	3	28 00
77969	Wave Queen.	do	11	H. W. Foster.	do	4	31 00
92512	Water Witch	do	11	Robert Main.	do	3	26 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
100984	Alice.....	Chatham.....	11	Charles De Gruchy.....	Caraquet.....	4	31 00
103279	Alice Maud.....	do.....	10	Peter Fiott.....	do.....	3	25 00
96739	Angeline.....	do.....	14	Octave Gionet.....	do.....	3	29 00
103085	Argentina.....	do.....	12	V. L. Lanteigne.....	do.....	3	27 00
103071	Anglesea.....	do.....	12	H. H. LeBoutillier.....	do.....	3	27 00
100987	Arabi.....	do.....	12	Philip Rive.....	do.....	3	27 00
103769	Alma.....	do.....	10	Jno. B. Sirois.....	do.....	3	25 00
103081	Albatross.....	do.....	13	Thomas Ahier.....	Shippégan.....	3	28 00
103763	Alouette.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
103073	Anna.....	do.....	11	W. S. Loggie.....	Caraquet.....	4	31 00
92419	Anna.....	do.....	12	Dosité Chiasson.....	Shippégan.....	3	27 00
100960	Annie M.....	do.....	11	W. S. Loggie.....	Caraquet.....	3	26 00
103009	Adeline Gladys.....	do.....	12	Richard Young.....	Shippégan.....	2	22 00
72999	Adeline.....	do.....	12	Clément Lanteigne.....	Lamèque.....	3	27 00
97194	Ahika.....	do.....	12	Lange Paulin, pere.....	do.....	3	27 00
100983	Bee.....	do.....	11	Chas. De Gruchy.....	Caraquet.....	3	26 00
61431	Bee.....	do.....	11	Paul Noël.....	Lamèque.....	3	26 00
103589	Blenheim.....	do.....	13	Peter Fiott.....	Caraquet.....	3	28 00
100299	Blanchard.....	do.....	12	do.....	do.....	3	27 00
100780	Britannic.....	do.....	12	C. Hubbard.....	do.....	3	27 00
100975	Big Bear.....	do.....	10	Robt. Young et Fils.....	do.....	3	25 00
103072	Ben Hur.....	do.....	11	Richard Young.....	Shippégan.....	3	26 00
72979	Betsy.....	do.....	13	Sébastien Noël.....	Lamèque.....	4	33 00
100909	Blue Nose.....	do.....	11	Joseph Sewell.....	Caraquet.....	3	26 00
103271	Celia.....	do.....	11	Dom. Gallien.....	do.....	3	26 00
100774	Calliope.....	do.....	12	P. Rive.....	do.....	4	32 00
103585	Cerdric.....	do.....	14	do.....	do.....	3	29 00
100988	Cæsar.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
100971	Cyprian.....	do.....	11	Elie Sivret.....	do.....	3	26 00
100784	Charlotte.....	do.....	13	R. Young et Fils.....	do.....	3	28 00
100789	Chazalie.....	do.....	11	do.....	do.....	4	31 00
100916	Cygnét.....	do.....	12	George Romeril.....	Paspébiac, P.Q.....	3	27 00
101000	Condor.....	do.....	10	Thomas Ahier.....	Shippégan.....	3	25 00
103083	Corsair.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
100917	Dora.....	do.....	11	Geo. Romeril.....	Paspébiac, P.Q.....	3	26 00
100915	Dawn.....	do.....	12	do.....	do.....	3	27 00
100999	Dove.....	do.....	11	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	26 00
100913	Daffodil.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
103076	Dipper.....	do.....	11	W. S. Loggie.....	Caraquet.....	4	31 00
92412	Dollie Dutton.....	do.....	13	Richard Young.....	Shippégan.....	4	33 00
103590	Eliza.....	do.....	13	P. Fiott.....	Caraquet.....	3	28 00
100293	Eliza.....	do.....	15	Robt. Young et Fils.....	do.....	4	35 00
103090	Etna.....	do.....	11	P. Rive.....	do.....	3	26 00
100772	Estelle.....	do.....	13	do.....	do.....	3	28 00
100905	Evangeline.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
100786	Empress.....	do.....	12	Robt. Young et Fils.....	do.....	3	27 00
100787	Ethel.....	do.....	11	do.....	do.....	3	26 00
100998	Eagle.....	do.....	10	T. Ahier.....	Shippégan.....	4	30 00
100911	Emperor.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
96723	Emma.....	do.....	15	Ludger Duguay.....	Lamèque.....	3	30 00
96737	Elmina.....	do.....	11	Jacques Noël.....	do.....	4	31 00
61405	Fly.....	do.....	11	Alexr. McLaughlan.....	Tracadie.....	4	31 00
100977	Fly.....	do.....	12	Chas. DeGruchy.....	Caraquet.....	3	27 00
96736	Fly.....	do.....	14	Richard Young.....	Shippégan.....	4	34 00
85699	Four Sisters.....	do.....	10	Marcel Caron.....	Caraquet.....	3	25 00
100782	Flying Foam.....	do.....	12	Robt. Young et Fils.....	do.....	3	27 00
103001	Falcon.....	do.....	10	Thos. Ahier.....	Shippégan.....	3	25 00
100912	Foam.....	do.....	10	do.....	do.....	3	25 00
103077	Fame.....	do.....	10	W. S. Loggie.....	Caraquet.....	3	25 00
83399	Fannie R. C.....	Halifax, N.-E.....	22	J. W. Windsor.....	Pointe de Wilson.....	4	42 00
100298	Fisher.....	Chatham.....	12	Elie Chiasson.....	Lamèque.....	4	32 00
61445	Flavie.....	do.....	13	Théophile Duguay.....	do.....	4	33 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Suite.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
92418	Grip	Chatham	12	James Davidson	Tracadie	3	27	00
100968	Gem	do	11	Charles DeGruchy	Caraquet	3	26	00
96733	Gem	do	12	Richard Young	Shippegan	3	27	00
100778	Gambetta	do	12	C. Hubbard	Caraquet	3	27	00
100954	Gazelle	do	10	do	do	3	25	00
100919	Gazelle	do	12	Geo. Romeril	Paspébiac, P. Q.	3	27	00
100910	Gleaner	do	13	Luc Lanteigne	Caraquet	3	28	00
100993	Garfield	do	10	P. Rive	do	3	25	00
100964	Gladstone	do	10	do	do	3	25	00
100992	Great Mogul	do	11	do	do	3	26	00
100989	Gladiator	do	11	do	do	3	26	00
100790	Guiding Star	do	11	Robert Young et Fils.	do	3	26	00
103282	Gilnockie	do	11	do	do	3	26	00
103766	Genesta	do	12	T. Ahier	Shippegan	2	22	00
103086	Gipsey	do	20	W. S. Loggie	Caraquet	4	40	00
100906	Hotspur	do	10	Philip Rive	do	3	25	00
100994	Hercules	do	10	do	do	3	25	00
100903	Hope	do	12	Robert Young et Fils.	do	3	27	00
61425	Hope	New Carlisle, P. Q.	13	Geo. Romeril	Paspébiac, P. Q.	4	33	00
103765	Hirondelle	Chatham	11	T. Ahier	Shippegan	3	26	00
100956	Harold N.	do	12	W. S. Loggie	Caraquet	3	27	00
100997	Ivanhoe	do	10	T. Ahier	Shippegan	2	20	00
96724	Isabel	do	11	Pierre Noel	Lamèque	4	31	00
100965	Josephine	do	11	P. Rive	Caraquet	3	26	00
100969	John Bull	do	10	Joseph Sewell	do	3	25	00
103281	Japan	do	11	Robert Young et Fils.	do	3	26	00
103289	Jersey Lily	do	12	T. Ahier	Shippegan	3	27	00
100958	John B.	do	11	W. S. Loggie	Caraquet	4	31	00
100981	Kite	do	11	Charles DeGruchy	do	3	26	00
103288	Kite	do	10	Thos. Ahier	Shippegan	3	25	00
103283	Koh-i-noor	do	13	Philip Rive	Caraquet	4	33	00
100980	Lynx	do	11	Charles DeGruchy	do	3	26	00
103280	Lilly	do	11	P. Fiott	do	3	26	00
100951	Leo	do	13	Hyacinthe Lanteigne	do	3	28	00
103089	Lady Mand.	do	11	P. Rive	do	3	26	00
100902	Lord Stanley	do	10	Robert Young et Fils.	do	3	25	00
100972	Lizzie D.	do	11	do	do	3	26	00
103003	Lark	do	10	T. Ahier	Shippegan	2	20	00
103075	Lilly Belle	do	14	W. S. Loggie	Caraquet	2	24	00
92413	Mary Jane	do	14	Theodore Savoie	Tracadie	3	29	00
88669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	3	27	00
103278	Marie Celia	do	14	Lange Albert	Anse Bleue	3	29	00
92403	Marie†	do	25	Ubalde Landry	Grande Anse	3	56	88
92403	Marie	do	25	do	do	4	45	00
103088	Max	do	10	Maxime Cornier	Caraquet	3	25	00
100300	Mikado	do	13	P. Fiott	do	3	28	00
100955	Majestic	do	10	C. Hubbard	do	3	25	00
100779	Mermaid	do	11	do	do	3	26	00
100781	Mary Louise	do	11	do	do	3	26	00
103768	Mayflower	do	13	H. LeBoutillier	do	3	28	00
103084	Mary Emma	do	11	Onesime Poulin	do	3	26	00
100235	Marie Louise	do	18	Joseph A. Poulin	do	4	38	00
100785	Midnight	do	12	Robert Young et Fils.	Caraquet	3	27	00
100957	Mary R.	do	12	W. S. Loggie	do	3	27	00
61447	Merida	do	13	André B. Aché	Shippegan	3	28	00
72100	Marie	do	11	Onesime Chiasson	do	4	31	00
100292	Marie Joseph	do	12	Lazare Gauvin	Lamèque	3	27	00
100991	MacMahon	do	11	P. Rive	Caraquet	3	26	00
100970	Nellie	do	11	Dom. Gallien	do	3	26	00
103284	Normandy	do	11	P. Rive	do	3	26	00
103005	Osprey	do	10	T. Ahier	Shippegan	4	30	00

† Pour 1895.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick.—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Suite.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							§	c.
103004	Oriole	Chatham	11	T. Ahier	Shippegan	3	26	00
96740	Providence	do	13	Prosper Albert	Caraquet	3	28	00
72076	Providence	do	12	T. Ahier	Shippegan	3	27	00
96732	Providence	do	11	J. L. Robichaud	do	4	31	00
100776	Patrick	do	11	P. Rive	Caraquet	3	26	00
100996	Parisian	do	10	do	do	3	25	00
100904	P. T. S.	do	11	Thomas Sivret	do	3	26	00
103080	Ptarmigan	do	11	T. Ahier	Shippegan	3	26	00
103746	Petrel	do	12	do	do	3	27	00
100297	Pahna	do	14	Oliver Duguay	Lamèque	4	34	00
100967	Queen	do	10	Robert Young et Fils	Caraquet	3	25	00
97191	Rita	do	12	Chas. DeGruchy	do	3	27	00
100979	Ranger	do	10	do	do	1	15	00
100908	Rosalie	do	10	Edward LeBoutillier	do	3	25	00
100775	Red Gauntlet	do	11	P. Rive	do	3	26	00
100773	Rupert	do	12	do	do	3	27	00
100932	Replevin	do	10	Geo. Romeril	Paspébiac, P. Q.	3	25	00
103287	Raven	do	11	T. Ahier	Shippegan	2	21	00
103587	Romulus	do	19	W. S. Loggie	Caraquet	3	34	00
103586	Remus	do	17	do	do	3	32	00
103078	Reward	do	13	James DeGrace	Shippegan	4	33	00
103272	Red Weasel	do	11	Richard Young	do	2	21	00
103273	Russel	do	10	John M. Ward	Ile de Miscou	3	25	00
96727	Ryse	do	11	Sinaï Aché	Lamèque	3	26	00
61438	Rosane	do	13	Aimé Duguay	do	3	28	00
100982	Snowdrop	do	11	Charles DeGruchy	Caraquet	3	26	00
100978	Speedy	do	11	do	do	3	26	00
103761	Swing	do	11	P. Fiott	do	3	26	00
103767	Stella Maris	do	19	Luc Fiolet	do	3	34	00
103010	Sarah B.	do	10	J. Lanteigne	do	3	25	00
103087	Stanley	do	10	Théotime Poulin	do	3	25	00
100963	Stanley	do	10	P. Rive	do	3	25	00
103584	Saxon	do	13	do	do	3	28	00
100907	Sarah	do	10	Robert Young et Fils	do	3	25	00
100974	Sivret	do	10	do	do	3	25	00
100901	Sea Flower	do	12	do	do	3	27	00
100914	Sea Flower	do	11	Geo. Romeril	Paspébiac, P. Q.	3	26	00
100788	Sir Charles	do	11	Robt. Young et Fils	Caraquet	3	26	00
103286	Snipe	do	11	T. Ahier	Shippegan	3	26	00
103762	Swan	do	14	do	do	3	29	00
103006	Swallow	do	11	do	do	4	31	00
100961	Silver Moon	do	14	W. S. Loggie	Caraquet	4	34	00
96731	Sea Star	do	13	Joseph Savoie	Shippegan	3	28	00
100986	Swift	do	11	Fabien G. Chiasson	Petite Rivière	3	26	00
92408	Sarah A. W.	do	15	Roht. J. Wilson	Shippegan	3	26	00
100959	Sea Bird	do	10	André F. Aché	Pointe de Wilson	3	30	00
103008	St. Joseph	do	12	Adolphe Aché	Lamèque	3	25	00
74401	Sara	do	11	Nazaire Noël	do	4	32	00
100777	Teutonic	do	11	C. Hubbard	do	4	31	00
100918	Tickler	do	12	Geo. Romeril	Caraquet	3	26	00
103082	Thrush	do	10	T. Ahier	Paspébiac, P. Q.	3	27	00
96738	Three Brothers	do	10	do	Shippegan	3	25	00
103293	Two Brothers	do	12	Richard Young	do	3	27	00
100966	Von Moltke	do	11	Martin G. Wilson	Petite Shippegan	3	26	00
100995	Voltaire	do	11	Philip Rive	Caraquet	3	26	00
103285	Valkyrie	do	10	do	do	3	25	00
103588	Vulture	do	12	do	do	3	27	00
103274	Vesuvius	do	13	W. S. Loggie	do	3	28	00
100985	Wasp	do	10	Geo. D. Mallet	Shippegan	4	30	00
100953	White Wings	do	12	Chas. DeGruchy	Caraquet	3	27	00
100973	World's Fair	do	10	Robert Young et Fils	do	3	25	00
		do	11	do do	do	3	26	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Fin.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							§	c.
103079	Wren.....	Chatham.....	11	T. Ahier.....	Shippegan.....	3	28	00
88663	William Sinclair...	do.....	17	W. S. Loggie.....	Caraquet.....	4	37	00
96735	White Fish.....	do.....	12	Joseph Savoie, fils...	Lamèque.....	4	32	00
100920	Zephyr.....	do.....	12	Geo. Romeril.....	Paspébiac, P.Q..	3	27	00

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

83105	Katie Bell.....	Richibouctou....	11	Edward Breaux.....	Neguac.....	4	31	00
92420	Mary Louise..	Chatham.....	13	Donald Loggie.....	Church Point....	3	23	00

COMTE DE RISTIGOUCHE.

94959	Winnie G. S....	Lunenburg, N.-E	26	Daniel McGregor.....	Dalhousie.....	5	51	00
-------	-----------------	-----------------	----	----------------------	----------------	---	----	----

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

88253	E. B. Colwell.....	Saint-Jean.....	19	Addison Thompson...	Havre Dipper... 3	.34	00
59373	E. M. Oliver.....	Saint-André.....	14	Charles Harkins.....	do..... 3	29	00
77783	Lost Heir.....	Saint-Jean.....	15	Henry Alston.....	Pisarinco..... 4	35	00
42089	Lily.....	Saint-André.....	10	Frank Campbell.....	Havre Dipper... 2	20	00
52159	Mary E.....	Saint-Jean.....	21	Fredk. Buchanan.....	Saint-Jean..... 4	41	00
59322	Sea Flower.....	do.....	11	James Thompson.....	Havre Chance... 3	26	00
80630	Vanity.....	Yarmouth, N.-E	11	Patrick Murray.....	Havre Dipper... 3	26	00
97149	Winnie.....	Saint-André.....	12	Robert McLellan.....	do..... 2	22	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
69132	Belle of the Bay...	Guysboro', N.-E.	20	David H. Gosbee	Rivière Murray.	4	40	00
92675	Can't Help It	Pictou, N.-E.	40	John Herring	Hav. Murray S.	6	70	00
38335	Elizabeth	Arichat, N.-E.	17	Daniel Hemphill	Georgetown.	4	37	00
83196	Ethel Blanche	Pictou, N.-E.	17	Wm. Reynolds.	Hav. Murray S.	4	37	00
100691	Frances E. Willard.	do	23	Benj. H. Herring.	do	6	53	00
69109	Marcella Butler	Halifax, N.-E.	38	John Hemphill	Georgetown.	4	58	00
100696	Marion Emerson	Pictou, N.-E.	30	Reuben Cahoon	Hav. Murray S.	5	55	00
90639	Morell	Charlottetown	16	Edward Delorey	Brudenell.	2	26	00
94667	Nettie M. G.	Halifax, N.-E.	32	John Cahoon	Hav. Murray S.	5	57	00
88350	Orion	Charlottetown	78	Daniel Walker	Georgetown.	12	138	00
74160	Seabird.	do	20	Joseph White	Cap à l'Ours	4	40	00
90488	Wave	do	19	James Delorey	Brudenell.	3	34	00

COMTÉ DE PRINCE.

71310	Black Watch	Charlottetown	23	Benjamin Perry.	Alberton	4	43	00
80928	L. H. Davies	do	33	Gallant et Pineo	Bloomfield	7	68	00
75891	May Queen	Chatham, N.-B.	22	James L. Richards	Alberton	4	42	00
83096	St. Patrick	do	16	John White	Anse Fortune	5	41	00
94992	Sarah P. Ayer	Charlottetown	64	John Champion	Alberton	12	124	00
96926	Sea Foam	do	15	Edward Crossman.	Lot 14.	4	35	00

COMTÉ DE QUEEN.

90476	Fanny	Charlottetown	26	Joseph Gallant.	Rustico	5	51	00
92466	G. H. Gardiner	do	17	Ebenezer Marshall	Rustico-Nord	4	37	00
96936	Katie and Ella	do	20	Jacob Van Buskirk.	Charlottetown	5	45	00
61967	Onward	do	52	Alfred McLeod	Riv. des Français	*	52	00
103592	Rosamond.	do	18	Frank A. Churchill.	Rustico	5	43	00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire. ou propriétaire gérant.	Résidence.	Nomb. d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
96766	Golden Rule.....	Pt. Hawkesbury, N.-E.....	42	J. P. Savage.....	Amherst, M.I..	8	82	00
94675	Success.....	Halifax, N.-E..	16	R. J. Leslie.....	Halifax, N.-E..	5	41	00

COMTÉ DE RIMOUSKI.

69584	Marie Louise	Québec.....	23	Louis Castonguay.....	Baie de Sable...	3	38	00
-------	--------------------	-------------	----	-----------------------	------------------	---	----	----

COMTÉ DE SAGUENAY.

74270	Amarilda.....	Québec.....	24	Cléophas Vézina	St-Michel.....	2	34	00
83756	Aristile.....	do.....	19	Phileas Vézina.....	do.....	2	23	00
100857	Alix.....	do.....	13	Alfred Tremblay.....	Saint-Thomas de Montmagny'..	2	23	00
42436	Amelia.....	Gaspé.....	50	Paul Cormier.....	Pte-Esquimaux..	8	90	00
100463	B. C.....	Québec.....	15	François Métivier.....	Montmagny.....	2	25	00
61966	D. Cronan.....	Halifax, N.-E..	40	Peter LeMarquand.....	Pte-Esquimaux..	5	63	00
59909	Elizabeth.....	Québec.....	27	Elisée Caron.....	Baie de Sable..	3	42	00
89754	Eugénie.....	do.....	48	André Vigneau.....	Pte-Esquimaux..	6	78	00
83754	Florida.....	do.....	26	Charles Gasse.....	Rimouski.....	*	26	00
88469	George Clarke, jr..	Arichat, N.-E..	64	Luc Cormier.....	Pte-Esquimaux..	6	94	00
85750	H. B.....	Québec.....	57	Hypolite Boudreau.....	do.....	10	107	00
100860	Hovington.....	do.....	17	Thomas Riverin.....	Malbaie.....	3	32	00
66259	Katie E. Stuart....	Halifax, N.-E..	54	James P. Buckle.....	Bonne Espérance	4	74	00
103335	La Clerina.....	Québec.....	20	Narcisse Levesque.....	Notre-Dame Ile Verte.....	2	30	00
55863	María Adelmína....	do.....	13	C. Levesque.....	do.....	2	23	00
69380	Marie Anne.....	Gaspé.....	36	Charles Landry.....	Pte-Esquimaux..	8	76	00
103136	Marie Claude.....	Québec.....	21	Ulric Couillard.....	Baie de Sable..	2	31	00
100464	Marie Oliva.....	do.....	12	Horace Demeule.....	Ile aux Coudres.	3	27	00
100469	Marie Victoire.....	do.....	20	Alphonse Pedneaud..	do.....	4	40	00
69382	Marie du Sacré Cœur	Gaspé.....	46	Paul Landry.....	Pte-Esquimaux..	6	76	00
100462	Mary.....	Québec.....	19	Joseph Gagné.....	Malbaie.....	2	29	00
103358	Romeo.....	do.....	22	Louis Pineault.....	Bic.....	2	32	00
73026	Ste. Anne.....	do.....	20	Lazare Michaud.....	Trois-Pistoles..	*	20	00
92334	Ste. Marie.....	do.....	53	Pierre Ouellette.....	Québec.....	4	73	00
69591	Ste. Marie.....	do.....	37	Alex. Scherrer.....	Pte-Esquimaux..	5	62	00
100362	St. Louis.....	do.....	23	Alphée Bergeron.....	Ile aux Coudres.	4	43	00
89753	Stella Maria.....	do.....	51	Louis Cummings, sr..	Pte-Esquimaux..	8	91	00
75680	Sea Star.....	do.....	52	Dominique Cormier..	do.....	8	92	00
64873	Willie.....	do.....	36	Louis Gagnon.....	Pentecost.....	*	36	00
66727	Willow.....	Halifax, N.-E..	15	Auguste Boulet.....	Saint-Thomas de Montmagny.....	3	33	00
100860	†Hovington.....	Québec.....	17	Thomas Riverin.....	Malbaie.....	2	36	84
103362	†Le Marcel.....	do.....	13	Benjamin Bergeron..	Les Eboulements	3	33	80
66060	†P. Fortin.....	do.....	79	Israël Cormier.....	Pte-Esquimaux..	7	213	30

†Pour 1895. ‡Pour 1894. *L'équipage n'avait pas droit à la prime.

ANNEXE N° 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

District N° 1.—Comprenant les quatre comtés de l'Ile du Cap-Breton.

Inspecteur, A. C. Bertram, Sydney-Nord, C.B.

District N° 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, de Colchester, de Pictou, d'Antigonish, de Guysborough, de Halifax et de Hants.

Inspecteur, Robert Hockin, Pictou.

District N° 3.—Comprenant les comtés de King, d'Annapolis, de Digby, de Yarmouth, de Shelburne, de Queen et de Lunenburg.

Inspecteur, L. S. Ford, Milton.

DISTRICT N° 1.

RAPPORT ANNUEL TOUCHANT LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DU CAP-BRETON, D'INVERNESS, DE RICHMOND ET DE VICTORIA.

SYDNEY-NORD, C.B., 2 janvier 1897.

A l'honorable Ministre
de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport concernant les pêcheries de l'Ile du Cap-Breton, pour l'année 1896, ainsi qu'un résumé synoptique des rapports des garde-pêche préposés à ces pêcheries, et un état détaillé du matériel employé dans l'industrie de la pêche.

En sus des relevés comparatifs ordinaires, vous trouverez dans le présent rapport un état indiquant l'augmentation et la diminution dans le produit des pêcheries, par comtés, comparativement à l'année 1895; un relevé faisant voir la moyenne des gains des pêcheurs, par comtés, pour l'année dernière; une comparaison du rendement de 7 des principales espèces de poissons avec les chiffres des deux années précédentes; un tableau indiquant le nombre des homarderies en opération dans chacun des 4 comtés durant l'année 1896, le nombre des personnes employées dans ces établissements, et la valeur totale du homard mis en conserves pendant la saison.

J'ai pris soin d'avertir les garde-pêche de ne s'adresser qu'à des marchands et à des pêcheurs dignes de foi pour obtenir les renseignements voulus.

Le tableau comparatif suivant fait voir que la valeur totale du produit des pêcheries a diminué :—

Comté.	Valeur, 1895.	Valeur, 1896.	Augmenta- tion.	Diminution.
	\$	\$	\$	\$
Cap-Breton.....	191,953 77	197,214 63	5,260 86
Inverness.....	315,846 78	301,966 70	13,880 08
Richmond.....	379,193 23	343,721 75	35,471 48
Victoria.....	180,782 33	200,644 39	19,862 06
	1,067,776 11	1,043,547 47	25,122 92	49,351 56
Diminution.....				24,228 64

Ce résultat peut être attribué à 3 causes, savoir : bas prix offerts pour les principales espèces de poissons ; insuccès de la pêche du maquereau, et diminution dans le rendement du hareng. J'ai prédit la chose dans le rapport préliminaire que j'ai transmis au mois de novembre dernier, avant que les statistiques eussent été recueillies.

Le tableau qui suit contient des chiffres se rattachant à l'industrie de la pêche du homard en ce qui concerne les 4 comtés de l'Ile du Cap-Breton :—

Comté.	Nombre de homarderies en opération.	Nombre de personnes employées.	Valeur totale de homarderies en conserves.
			\$
Cap-Breton.....	14	515	62,728 68
Inverness.....	16	300	33,546 80
Richmond.....	17	503	72,055 20
Victoria.....	17	252	28,576 24
	64	1,570	196,906 92

Pendant l'année 1896, il y a eu un bien plus grand nombre de homarderies en opération que par le passé, et malgré qu'il y ait une augmentation dans le chiffre total, la production pour chaque homarderie est au-dessous de la moyenne de l'année précédente. D'après ce que j'ai appris, le nombre des homarderies sera plus considérable que l'on exploitera dans ce district-ci. La multiplication des établissements de conserves menace de ruiner cette importante industrie dans un avenir rapproché. Je suis donc d'avis que de nouvelles restrictions devraient être imposées. Les règlements sont aussi bien observés ici qu'ailleurs. Cependant, j'ai raison de croire que la loi est violée, non pas par les propriétaires de homarderies, mais par les pêcheurs lorsqu'ils enlèvent les crustacés des trappes. Presque toujours, lorsqu'un pêcheur rencontre un homard œuvé, il fait disparaître toute trace du frai en frottant le crustacé contre le plat-bord du bateau. C'est là le stratagème le plus inique auquel on ait recours pour éluder les règlements. Si le ministère offrait une récompense, dans chaque district, à ceux qui dénonceraient les contrevenants, il n'y a pas de doute que cela aurait un bon effet. Vu le danger que court cette industrie par suite de la pêche à outrance, je suis d'opinion qu'un permis ne devrait être accordé pour l'exploitation d'une nouvelle homarderie qu'en autant que celle-ci se trouverait à une distance d'au moins 3 milles d'un établissement de conserves déjà en opération.

Jusqu'à la fin de la dernière saison il n'y avait qu'une homarderie en opération près du goulet du Petit-Bras-d'Or. La saison prochaine, si des permis sont accordés, il y aura 3 homarderies en exploitation dans un rayon de 2 milles. Cependant, les

fonds de pêche à cet endroit ne peuvent guère alimenter plus d'un établissement de conserves. Voici quelle a été la production des conserves de homard pour les 4 dernières années :—

	Livres de conserves.
1893.....	1,211,970
1894.....	1,055,795
1895.....	1,330,474
1896.....	1,406,478

Le relevé suivant indique la quantité de homards frais qui ont été mis sur le marché pendant le même espace de temps :—

	Tonneaux.
1893.....	39
1894.....	42
1895.....	3
1896.....	152

MORUE.

La morue est le principal poisson de cette région-ci, et nos pêcheurs côtiers la pêchent plus ou moins pendant tout le cours de la saison. Voici quel a été le rendement de ce poisson pour les 4 dernières années :—

	Qtx.
1893.....	98,871
1894.....	101,717
1895.....	76,285
1896.....	82,313

La morue a été rare dans les eaux côtières jusqu'au milieu de septembre, alors qu'elle est devenue plus abondante, et à partir de cette époque jusqu'à la fin de décembre la pêche en a été excellente dans tous les districts. On ne peut expliquer pourquoi ce poisson continue à rester dans les eaux profondes jusqu'à l'automne. Il y a des pêcheurs qui prétendent que la morue est tenue au large par les immenses bancs de glace qui jettent par-dessus le bord les navires de pêche des Etats-Unis. En été, la morue trouve évidemment une meilleure nourriture naturelle sur les bancs extérieurs que dans les eaux côtières. Le seul moyen par lequel les pêcheurs puissent faire face à la situation est d'employer des bateaux plus grands que ceux dont ils se servent à l'heure qu'il est.

MAQUEREAU.

La pêche de ce poisson a été très maigre, comparativement aux années précédentes, comme le font voir les chiffres suivants :—

	Brls. Salé.	Liv. Conserves.
1893.....	12,509	11,622
1894.....	14,619	10,160
1895.....	11,348	19,900
1896.....	9,706	6,900

Ce résultat ne doit pas nous étonner, puisque, tous les ans, les navires de pêche des Etats-Unis prennent au moyen de seines des milliers de barils de maquereau dans le temps où ce poisson se dirige vers ses frayères. La meilleure chose à faire est de conférer aux Américains des privilèges de pêche dans nos eaux côtières, à condition qu'ils ne se servent d'ablerets qu'après la fraie du maquereau. Par suite de l'insuccès de la pêche du maquereau, les gains de nos pêcheurs pour l'année se sont trouvés considérablement réduits.

HARENG.

Le tableau qui suit accuse une diminution considérable en ce qui concerne le hareng salé comparativement à l'année précédente:—

	Brls. Salé.	Liv. Frais.
1893.....	22 017	227,000
1894.....	26,670	187,000
1895.....	37,349	118,340
1896.....	30,280	126,900

Cela est dû à ce que le nombre des harengs qui sont entrés dans les baies et les havres au milieu de l'été dernier a été moins considérable que d'habitude.

Bien que les pêcheurs fussent aussi bien préparés pour la pêche que les années précédentes, ils ont pris peu de poisson.

Les pêcheurs de la localité prétendent que les trappes à homard effrayent le hareng et l'éloignent de la côte. Mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi, car, le printemps dernier, le hareng était très abondant dans nos baies et nos havres. Or, si les trappes chassaient le hareng l'été, il en serait de même le printemps.

Je suis porté à croire que la marche du hareng, au milieu de l'été, est surtout affectée par les changements météorologiques. Ce poisson est très sensible à ces changements. Lorsque le temps est orageux, il quitte les eaux peu profondes des baies et des havres et gagne le large.

Au mois de juillet dernier, vers le temps où les harengs approchaient de la côte, une violente tempête du nord-est les détourna de leur route ordinaire, privant ainsi nos pêcheurs d'une des pêches les plus rémunératives.

SAUMON.

Comme vous le verrez par les chiffres suivants, le rendement de ce poisson a été beaucoup plus considérable que l'année précédente:—

	Brls. Salé.	Liv. Frais et conservés.
1893	254	124,873
1894.....	336	88,834
1895	215	65,071
1896.....	408	120,276

L'année dernière, à partir de la troisième semaine de juin jusqu'à la fin d'octobre, le saumon a été plus abondant sur la côte que par le passé.

On l'a pêché surtout au moyen de rets à mailler dans les eaux côtières et à l'intérieur des havres et des baies. Après l'ouverture de la saison réservée et lorsque les pluies d'automne ont commencé, un grand nombre de saumons sont entrés dans les frayères des eaux d'en haut.

FLÉTAN.

La pêche du flétan a dépassé la moyenne des 3 années précédentes:—

	Livres.
1893.....	26,880
1894.....	115,693
1895.....	96,664
1896.....	111,312

Le marché pour ce poisson est limité à la consommation locale, et pour cette raison on ne le pêche que sur une petite échelle. L'année dernière, le flétan a été plus abondant qu'en 1895 sur les bancs situés près des côtes.

GASPAROT.

Sauf ce qui est consommé par les pêcheurs et par les cultivateurs demeurant à proximité des districts de pêche, le gasparot est employé comme appât, principalement pour prendre le homard. Voici quel a été le rendement de ce poisson pour les 4 dernières années :—

	Barils.
1893.....	5,071
1894.....	4,967
1895.....	2,467
1896.....	2,541

Vous remarquerez qu'il y a une diminution considérable dans les deux dernières années comparativement aux deux années précédentes. On a déployé la même activité que par le passé, mais les gasparots ne sont pas entrés dans les cours d'eau douce en aussi grand nombre qu'antérieurement à 1895. La cause en est inexplicable.

Dans chacun des quatre comtés de l'île se rencontrent des bancs d'huîtres, mais les huîtres les plus importantes sont situées dans le bassin de la rivière Dennis, comté d'Inverness. Si l'on ne prend pas de mesures pour propager les bancs d'ici à quelques années, la pêche des huîtres comme industrie commerciale aura cessé d'exister. Il y a une diminution dans le rendement des huîtres de 318 barils. Cette diminution est due uniquement à la condition des bancs, les huîtres étant petites et rares. Dans mon dernier rapport, je recommandais que les huîtres fussent examinées par un expert, et j'espère que, cette année, le ministère ordonnera qu'un examen soit fait de manière à ce que les bancs puissent être nettoyés et les huîtres transplantées.

PÊCHES DE MOINDRE IMPORTANCE.

Tandis que l'éperlan accuse une augmentation de 22,672 livres sur le rendement de 1895, il y a une diminution de 19,115 livres en ce qui concerne la truite. Il a été expédié aux Etats-Unis environ 70 pour 100 des éperlans pêchés. Quant à la truite, elle n'a aucune valeur commerciale, vu qu'il n'en est pas exporté du tout.

La truite sert exclusivement à la consommation locale et se pêche uniquement à la ligne. Par conséquent, il est très difficile pour les gardes-pêche d'obtenir des renseignements exacts au sujet de la quantité qui s'en prend chaque année. Il n'en est pas de même de l'éperlan, étant donné que ce poisson est exporté par chemin de fer et qu'il est facile de constater l'étendue des opérations de la saison. Je crois que la truite et l'éperlan sont à l'heure qu'il est aussi abondants dans nos rivières qu'ils l'étaient il y a 10 ou 15 ans.

RÈGLEMENTS.

Les règlements de pêche ont été appliqués aussi rigoureusement que par le passé. Chaque fois qu'une infraction à la loi m'a été dénoncée, j'ai promptement pris des mesures pour punir le contrevenant. Les tribunaux établis pour juger les procès relatifs aux délits de pêche inspirent beaucoup de terreur aux braconniers et tendent à diminuer le nombre des contraventions.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE POUR L'ILE DU CAP-BRETON, 1896.

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan, de Sydney, signale une augmentation de 980 boîtes de homard comme résultat des opérations de 4 homarderies, soit 2 de plus que l'année précédente. La pêche du homard a bien commencé, mais par suite des tempêtes qui ont sévi au mois de juin et de la rareté du crustacé vers la fin de la saison, elle n'a pas été aussi profitable qu'en 1895. M. Quinan signale une forte diminution dans le rendement du maquereau de même que dans celui du hareng d'été, et une légère augmentation en ce qui concerne la morne, l'égréfin, le saumon et le gasparot. Les règlements de pêche ont été bien observés.

Le garde-pêche Alexander McDonald, de la Baie de l'Est, dit que le rendement du maquereau du printemps a augmenté, mais que la pêche du maquereau d'automne a complètement manqué. Il signale une augmentation relativement à la morue, à l'égréfin et à la truite, et une diminution en ce qui concerne le hareng, le homard et le gasparot. Les tempêtes ont beaucoup nui à la pêche du homard en détruisant plusieurs trappes. Au commencement de la saison, la morne et l'égréfin étaient rares sur les bancs près du rivage, mais vers l'automne ils sont devenus plus abondants. Un grand nombre de truites sont entrées dans les rivières, où il y avait plus d'eau que les années précédentes par suite de l'abondance des pluies. La pêche du saumon dans les eaux des lacs n'a été faite que sur une petite échelle, et sur la côte les résultats obtenus ont été médiocres. Sauf ce qui est employé pour la consommation locale, le poisson est expédié dans les villes du Canada, Halifax étant le principal marché. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche William Burke, de Mira, dit que le rendement de la morue et celui de l'égréfin ont atteint la moyenne, et que la pêche du maquereau a diminué de même que celle du hareng. La diminution en ce qui concerne le maquereau et le hareng s'est produite dans les principaux districts de pêche de Petite Lorraine, Bauline, Mainadieu et la Baie de Mira. Les rapports accusent une augmentation en fait de saumon dans tous ces districts. Il a été exploité 5 homarderies de plus que l'année précédente, et l'augmentation dans la pêche du homard correspond à l'augmentation dans le nombre des établissements de conserves. M. Burke attribue la chose au fait qu'une grande quantité de homards ont été pris dans les districts adjoints et portés aux homarderies. Quant aux autres poissons, les résultats ont été à peu près les mêmes que l'année précédente. M. Burke est d'avis que la présence du chien de mer a beaucoup contribué à diminuer le rendement du maquereau et celui du hareng. Les chiens de mer ont été plus nombreux dans les eaux côtières de son district que par le passé. Environ 60 pour 100 du saumon, 20 pour 100 de la morue et du hareng, 5 pour 100 du maquereau, et tout en fait de gasparot, de truite, d'anguille, d'éperlan, de fétan et d'huitres servent à la consommation locale. Le reste est expédié à Halifax pour être exporté. Les règlements relatifs aux saisons ont été en général fidèlement observés.

Le garde-pêche Richard Hickey, de Sydney-Nord, dit qu'à l'exception du hareng et du maquereau, le rendement des pêcheries de son district accuse une augmentation comparativement à l'année précédente. La diminution dans la pêche du hareng est due à ce que ce poisson ne s'est pas approché de la côte au milieu de l'été. Diverses raisons sont invoquées par les pêcheurs de l'endroit pour expliquer l'absence du hareng dans les eaux côtières et les baies, mais il est impossible d'attribuer la chose à une cause locale ou évitable. La diminution dans la pêche du maquereau peut être attribuée à deux causes, savoir : rareté du poisson et pêche moins active que les années précédentes. La rareté croissante du maquereau a été si marquée que les pêcheurs de la localité ne pêchent maintenant plus ce poisson que sur une petite échelle. Si le maquereau disparaît graduellement, cela doit être attribué uniquement à l'usage d'ablerets par les navires de pêche des États-Unis. Les poissons qui échappent aux ablerets sont effrayés et s'éloignent de la côte, de sorte qu'il en vient très peu à la portée de nos pêcheurs.

Les pêches de la morue et de l'égréfin accusent une légère augmentation, mais par suite des bas prix du marché, les opérations de la dernière saison n'ont pas été aussi profitables aux pêcheurs que celles de l'année précédente. Les prix offerts pour ces poissons n'ont jamais été aussi bas que l'année dernière. La chose peut être attribuée surtout au fait que de grandes quantités de morue provenant des pêcheries de l'île de Saint-Pierre ont été vendues sur nos marchés. C'est là un nouvel obstacle que nos pêcheurs ont à surmonter, et si cela continue il est à craindre que l'industrie de la pêche de la morue au Cap-Breton ne devienne tellement peu lucrative qu'un grand nombre de ceux qui l'exercent actuellement seront forcés de l'abandonner entièrement. La pêche du homard a très bien réussi dans le district de M. Hickey. Le temps a été des plus favorables à cette pêche. Cette année, il y aura trois homarderies au lieu d'une en opération dans ce district. La pêche du homard est une des plus importantes industries de cette partie du pays. Les pêcheurs sont payés comptant pour les homards qu'ils livrent aux établissements de conserves, et cela porte une foule de gens à pêcher le crustacé, d'autant plus que la baisse dans les prix du poisson séché et salé a rendu la pêche de la morue et celle du harang moins rémunératrices que par le passé.

Le rendement des poissons de moindre importance a été plus considérable que les années précédentes. Les règlements de pêche ont été fidèlement observés. Aucune infraction à la loi n'a été signalée au garde-pêche.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, dans ses rapports pour 1896, signale une augmentation dans les pêches du harang, de la morue, de la merluche, de l'égréfin, du saumon, de la truite, de l'anguille, de la seiche, du fétan et du maskinongé; et une diminution en ce qui concerne le homard, le gasparot et le maquereau. La pêche a été rigoureusement poursuivie dans ce district, et comme résultat, de grandes quantités de harang, de morue, de merluche et d'éperlan ont été prises. M. McLean porte à 10 pour 100 du rendement total des pêcheries la quantité de poisson employée pour la consommation locale; on en vend dans le Canada environ 50 pour 100, et on exporte en Europe et aux États-Unis le reste des 35 pour 100. Cinq homarderies ont été en opération dans ce district durant l'année dernière. Les étiquettes officielles ont été apposées à toutes les boîtes de conserves. Les chiens de mer ont été abondants sur la côte, particulièrement pendant l'automne, et ont comme d'habitude sérieusement nui à la pêche et causé beaucoup de dommages aux rets. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. La loi concernant la sciure de bois a été fidèlement observée jusqu'ici. Il n'y a pas de passes-migratoires dans le district de McLean, et celui-ci ne considère pas qu'il soit nécessaire d'en établir. Un filet à trappe pour lequel un permis avait été émis a été tendu à Port-Hood l'année dernière; la pêche faite au moyen du filet a complètement manqué. Les opérations de la saison ont donné les résultats suivants:—

Espèce de poisson.	Quantité.	Valeur.
		\$ c.
Maquereau.....	2 brls.	24 38
Harang.....	1½ "	7 20
Morue et égréfin.....	665 liv.	4 25
Seiche.....	3,500 "	22 60
Total.....		\$58 43

Il fallait payer \$40 pour avoir le droit de tendre un filet à trappe; aussi la pêche avec cet engin n'a-t-elle pas été rémunératrice. Ceux qui ont pêché avec les autres genres de rets, au moyen de lignes traînantes et à la ligne ordinaire, ont obtenu d'excellents résultats.

Le garde-pêche James Coady, des Fourches de Margaree, signale une augmentation de 16,685 livres dans le rendement du saumon pour son district. Il attribue cette augmentation au fait que la saison a été des plus favorables; l'eau était haute dans les rivières et le saumon était abondant aux embouchures de celles-ci. Un grand nombre de saumons ont remonté les rivières, particulièrement à Margaree. M. Coady signale aussi une augmentation dans la pêche de la truite. Les statistiques au sujet du hareng et du maquereau accusent une diminution de plus de 50 pour 100 comparativement aux chiffres de l'année précédente. Ces poissons étaient rares. Il y a une légère diminution en ce qui concerne le homard, mais la pêche de ce crustacé a été plus rémunératrice pour les pêcheurs qu'en 1895. La diminution de ce côté est due à ce qu'il y avait une homarderie de moins en opération. Le rendement des autres poissons a atteint à peu près la moyenne. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés; ceux qui ont violé la loi ont été arrêtés et punis. Il a été consommé sur les lieux environ 15 pour 100 du poisson pris, et le reste est expédié à Halifax.

Le garde-pêche David Ross, de Margaree Nord-Est, signale une diminution dans le rendement des principaux poissons. Voici la diminution dans chaque cas: hareng, 871 barils; maquereau, 1,557 barils; morue, 2,088 quintaux; homard, 1,744 boîtes. Comme la pêche a été dans l'ensemble poursuivie aussi rigoureusement que par le passé, M. Ross ne peut expliquer la chose que par le fait que le poisson a été plus rare sur la côte que d'habitude. Le surplus de la morue et du hareng a été vendu en Canada, tandis que tout le homard et tout le maquereau que l'on a pris ont été exportés aux États-Unis. Les infractions aux règlements ont été promptement dénoncées à l'inspecteur et les prévenus punis.

Le garde-pêche Lewis McKeen, de Mabou, signale une augmentation dans le rendement de la morue et de l'égréfin pour son district comparativement à l'année précédente. La pêche du maquereau a manqué. Ce poisson se fait de plus en plus rare d'année en année; aussi les pêcheurs déploient-ils peu d'activité de ce côté. Le hareng a donné peu de chose au printemps et au milieu de l'été, mais vers l'automne il est devenu abondant et l'on en a pris de fortes quantités. Le homard a fait son apparition sur la côte plus tôt que d'habitude, la première prise ayant été faite le 27 d'avril, et jusqu'au 25 de mai la pêche de ce crustacé a été assez bonne, mais durant le mois de juin et jusqu'au 10 juillet, les pêcheurs de homard n'ont pu exercer leur industrie avec succès à cause du manque d'appât. Les rapports accusent cependant une augmentation de 18,432 boîtes d'une livre sur la production de l'année précédente. Cette augmentation peut être attribuée au fait qu'il y avait deux homarderies de plus en exploitation. Dans la première partie de la saison, la pêche du saumon a été bonne, mais au mois de juillet les tempêtes ont beaucoup endommagé les rels et nuï ainsi aux opérations. Le rendement de la truite, celui de l'éperlan et celui de l'anguille ont atteint la moyenne; tout ce qui a été pris en fait de ces derniers poissons a été consommé dans la localité. Au sujet des règlements, le garde-pêche McKeen dit que les gardiens ont beaucoup de difficulté à empêcher les sauvages de braconner. Il croit que les gardiens devront être pourvus de lanternes sonores pour surprendre les braconniers la nuit.

Le garde-pêche William Aucoin, du Havre de l'Est, signale une diminution dans le rendement de la morue, due surtout au temps défavorable. Dans la première partie de la saison, la pêche du homard n'a pas été poursuivie rigoureusement, à cause des tempêtes, mais vers la fin de la saison de bons résultats ont été obtenus. Le rendement du saumon a atteint la moyenne. La partie du produit des pêcheries qui n'a pas été employée pour la consommation locale a été vendue sur les marchés canadiens et étrangers. Les règlements ont été bien observés.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche Duncan Cameron, de Saint-Pierre, dit que pendant la saison de 1896, 3 navires et 68 bateaux, avec 103 hommes de plus que l'année précédente, ont fait la pêche. Malgré cela, il n'y a eu augmentation qu'en ce qui concerne le

hareng (1,025 barils), le maquereau (363 livres), le homard (11,900 boîtes), et l'égréfin (700 quintaux). Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche Alfred Lenoir, d'Arichat, signale une diminution dans le rendement des pêcheries de son district comparativement aux chiffres de l'année précédente. La pêche du homard a bien commencé et a continué d'être bonne pendant les mois d'avril et de mai, mais aux mois de juin et de juillet ce crustacé a été peu abondant. La plupart des homarderies ont fermé en juin. Les rapports accusent une forte diminution de ce côté. La pêche du maquereau, au printemps, a complètement manqué, et durant l'automne l'on n'a pris qu'environ 50 barils de ce poisson dans le district de M. Lenoir. Au mois de juillet, la pêche du hareng a été meilleure que dans le mois correspondant de l'année précédente, mais elle a été faible durant les mois d'août et de septembre. Le rendement de la morue et de l'égréfin a atteint la moyenne. Les pêcheurs de la localité attribuent l'insuccès de la pêche du maquereau à l'usage d'ablerets.

Le garde-pêche Arthur Brymer, de l'Ardoise, signale une augmentation dans son district en ce qui concerne les poissons suivants : maquereau, morue, flétan, merlan, saumon, homard, gasparot et anguille ; et une diminution en fait de hareng et d'égréfin. Il signale aussi une augmentation de 379 gallons dans la production de l'huile de poisson. Il attribue la diminution dans le rendement du hareng à la présence de trappes à homards pendant la saison de pêche. La morue a été abondante. L'augmentation dans le rendement du homard est due à ce que deux homarderies de plus ont été exploitées. Dans ce district, il y a deux passes-migratoires en bon état, et il n'y a pas de scierie ni de moulin à farine.

VICTORIA.

Le garde-pêche Chas. L. Campbell, de New-Campbellton, dit que la pêche a été assez bonne dans son district. Il y a eu une augmentation de 45 barils de saumon salé, de 2,460 livres de saumon en conserve, de 1,320 livres de saumon frais, de 275 livres de hareng, de 34,558 boîtes de homard, de 38 quintaux de merluche, de 16 barils d'anguille, de 1,150 livres de truite, de 5,790 livres de flétan, et de 138 barils de seiche ; et une diminution de 592 barils de maquereau, de 95 quintaux de morue, de 770 quintaux d'égréfin, de 85 barils de gasparot et de 20 barils d'huîtres. Le hareng a été abondant au printemps, et presque tout ce poisson a été employé comme appât par les pêcheurs de homard. La pêche du hareng au milieu de l'été a été nulle. Les pêcheurs prétendent que les trappes à homard qui longent le rivage effrayent les poissons et les tiennent à large. Les saumons ont été plus nombreux surtout à Middle-Head, où une foule de saumoneaux ont été pris. Cela est attribué aux alevins de saumon, provenant de la piscifacure de Sydney, qui ont été déposés dans la rivière Clyburn. Il y a eu une augmentation de 88 pour 100 dans le rendement du homard comparativement à l'année précédente. La pêche de ce crustacé se développe d'année en année et est aujourd'hui une des industries les plus rémunératrices pour les pêcheurs. Il y avait 7 homarderies en opération dans ce district l'année dernière. La morue accuse une légère diminution. Au commencement de la saison, ce poisson a été très rare sur les bancs près du rivage, et à un moment donné on a cru que les pêcheurs ne pourraient s'en faire une provision suffisante pour l'hiver, mais la pêche d'automne a été excellente, bien que les prix aient été bas. L'égréfin accuse une diminution d'environ 50 pour 100 comparativement au rendement de l'année précédente. Les chiens de mer ont encore été très nombreux, au grand détriment des pêcheurs, dont plusieurs ont été obligés de lever leurs rets pour empêcher qu'ils ne fussent détruits. Le chien de mer chasse les autres poissons des fonds de pêche intérieurs. Il a été mis en conserves plus de saumon et de flétan que par le passé. Tout le hareng pêché l'année dernière a été employé pour la consommation locale et comme appât. On a vendu en Canada, surtout à Halifax et à Sydney-Nord, à peu près 90 pour 100 du rendement de la morue. Tout le homard a été expédié à Halifax. Les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés. Il n'y a de scierie ou de passe-migratoire sur aucune des rivières du

district de M. Campbell. Il a été tendu deux trappes à poisson à Black-Head, Englishtown, l'année dernière. Ces trappes n'ont pas rapporté grand'chose à leurs propriétaires.

Le garde-pêché William Hellen, du Cap-Nord, signale une augmentation de 148 barils de maquereau sur le chiffre de l'année précédente. Ce poisson a été très abondant au mois d'août et au commencement de septembre, dans la baie Aspy et la baie Saint-Laurent. Il était d'une grosseur remarquable. M. Hellen signale aussi une augmentation de 8,154 boîtes de homard. La pêche de ce crustacé a été plus activement poursuivie que par le passé. Le saumon a été plus abondant et les rapports accusent une augmentation dans son rendement. Il y a eu une diminution de 545 quintaux dans la pêche de la morue. On n'a pas pêché ce poisson, en juin et en juillet, sur une aussi grande échelle que d'habitude. La pêche du hareng a complètement manqué dans le district de M. Hellen, et les pêcheurs attribuent la chose à la présence de trappes à homard dans l'eau. Le flétan et l'égréfin accusent une légère augmentation comparativement aux résultats obtenus l'année précédente. Il a été pris par les pêcheurs côtiers, dans ce district, 220 phoques de plus qu'en 1895. Les chiens de mer ont fait leur apparition sur la côte, et comme toujours ont sérieusement endommagé les engins de pêche. Ils ont surtout nui à la pêche du maquereau en automne. Il a été vendu dans le Canada environ 90 pour 100 du produit des pêcheries; le reste a été consommé sur les lieux. Les règlements de pêche ont été bien observés. Les quelques personnes qui ont violé la loi ont été dénoncées par le garde-pêche et poursuivies. Les règlements relatifs à la sciure de bois ont été fidèlement observés. Il n'y a pas de passe-migratoire dans ce district, et le besoin ne s'en fait pas sentir.

Le garde-pêche Daniel McCharles, de la Rivière du Milieu, signale une augmentation en ce qui concerne le saumon, le hareng et la morue; et une diminution relativement au maquereau. Le rendement des autres espèces de poisson a atteint à peu près la moyenne. Il a été expédié à Halifax environ 75 pour 100 du produit des pêcheries, et le reste a été employé pour la consommation locale. Il n'y a pas de passe-migratoire dans ce district, et les règlements concernant la sciure de bois ont été bien observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA CIRCONSCRIPTION
N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS
D'ANTIGONISH, DE COLCHESTER, CUMBERLAND, GUYSBOROUGH,
HALIFAX, HANTS ET PICTOU.

PICTOU, NOUVELLE-ÉCOSSE, 2 janvier 1897.

L'honorable Ministre
de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de la circonscription n° 2 de la province de la Nouvelle-Ecosse, accompagné de tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, et d'états comparatifs faisant voir l'augmentation ou la diminution dans le produit des pêcheries.

La valeur de tout le poisson qui a été pris pendant la dernière saison est portée à \$1,245,463, contre \$1,429,782, chiffre de l'année précédente. C'est donc là une diminution d'environ 13 pour 100.

En jetant un coup d'œil sur les relevés pour ce district depuis l'année 1876 jusqu'à aujourd'hui, je constate que le rendement des pêcheries n'a jamais été aussi faible que l'année dernière.

La diminution, comparativement aux chiffres de l'année 1895, porte principalement sur la pêche du hareng, les augmentations et les diminutions dans les autres pêches se contrebalançant.

Voici dans quelle proportion le rendement de chaque espèce de poisson a augmenté ou diminué :—

POISSONS ANADROMES.

Saumon—diminution de.....	9 pour 100.
Alose do	13 do
Eperlan do	8 do
Gasparot—augmentation de....	8 do

POISSONS PÉLAGIQUES.

Flétan—diminution de.....	30 pour 100.
Morue—augmentation de.....	$\frac{1}{2}$ de 1 do
Merluche—diminution de.....	30 do
Merlan—augmentation de.....	33 do
Egrefin do	75 do

En comparant la pêche de tous les poissons de la famille de la morue avec les chiffres de l'année précédente, on arrive à une augmentation d'environ 13 pour 100.

SAUMON.

En ce qui concerne la côte de l'Atlantique et les rivières qui se jettent dans l'océan, les rapports accusent une augmentation de 30 pour 100 dans le rendement du saumon, tandis que pour les eaux de la baie de Fundy comprise, dans le district il y a eu une diminution de 36 pour 100. Relativement au détroit de Northumberland, la pêche a été à peu près la même que l'année précédente.

Cinq rets ont été saisis par les gardiens préposés à la rivière Philippe, Cumberland. Un filet a été confisqué par le gardien de la rivière Waught, Colchester, et un autre par le gardien de la rivière du Milieu, Pictou. Deux personnes ont été condamnées pour avoir pêché illégalement.

Un rets a été saisi par le gardien préposé à la rivière de l'Est, et un autre par le gardien de la rivière Sutherland (Pictou). Un individu a été condamné à l'amende pour avoir pêché illégalement dans cette dernière rivière.

Un grand filet a été confisqué par l'inspecteur dans le détroit de Northumberland. Durant les mois d'octobre et de novembre, grâce à d'abondantes pluies, l'eau a été très haute dans les rivières, et les saumons n'ont pu être facilement moiestés au temps du frai. Il est probable que cela aura un bon effet pour l'avenir, surtout si les mois de mai et de juin 1897 sont aussi pluvieux que d'habitude.

ALOSE.

Il y a une diminution de 10 pour 100 dans le rendement de ce poisson comparativement à l'année précédente. Les neuf dixièmes de toute l'alose qui se prend dans ce district proviennent des eaux de la baie de Fundy. Voici les chiffres depuis 1889 :

1889,.....	535
1890.....	750
1891.....	1178
1892.....	1811
1893.....	746
1894.....	981
1895.....	1185
1896.....	1079

Il y a 20 ans, la moyenne du rendement de l'alose pour la même localité était d'environ 7,000 barils par année.

Sur les 1,079 barils d'alose pêchés l'année dernière, il en a été pris 41 dans la rivière Shubénacadie pendant la fraie.

GASPAROT.

Les rapports accusent pour le gasparot une augmentation de 8 pour 100 sur le chiffre de l'année précédente, la moyenne du rendement des 10 années précédentes ayant été à peu près atteinte.

HARENG.

Il y a une diminution d'environ 40 pour 100 dans le rendement de ce poisson comparativement à l'année précédente.

La pêche de 1895 a été plus forte depuis que le district est établi; la pêche de 1896 est la plus faible.

MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a été bonne au printemps, surtout le long de la côte de Guysboro', mais elle a été très pauvre à l'automne. Les résultats ont été dans l'ensemble meilleurs que l'année précédente.

HOMARD.

Il y a une diminution de 15 pour 100 dans le rendement du homard comparativement à l'année précédente, tandis que le nombre des trappes tendues a été d'environ 15 pour 100 plus considérable qu'en 1895.

C'est le plus faible rendement depuis que le district est établi.

La diminution porte principalement sur les pêcheries de la côte de l'Atlantique; dans le détroit de Northumberland la pêche a été à peu près la même que l'année précédente.

Des personnes dignes de foi m'ont affirmé que l'on rencontrait des homards à 40 et 50 milles de la côte; si tel est le cas et si ces crustacés se trouvent là en aussi grand nombre que près des rivages, l'avenir de l'industrie de la pêche du homard

n'est pas aussi compromis qu'on le prétend, car il est rare que des trappes soient tendues à une plus grande distance que 3 milles de la côte.

D'après les rapports des gardes-pêche, le règlement relatif à la saison réservée aurait été durant l'année dernière mieux observé que jamais depuis l'établissement des homarderies.

Voici un résumé des rapports des gardes-pêche :—

Le garde-pêche John McDonald, d'Antigonish, dit que par suite de violentes tempêtes au commencement de la saison de pêche, plusieurs pêcheurs ont perdu toutes leurs trappes, et avant qu'elles fussent remplacées le poisson avait presque disparu.

M. McDonald ajoute que si les prix avaient été plus rémunérateurs on aurait pris deux fois plus de hareng, mais lorsque ce poisson arrive sur cette partie de la côte il n'est pas gras d'habitude.

Le peu de maquereaux qui ont été pêchés l'ont été par de grands bateaux bien pourvus de bons rets, que l'on a tendus à 5 ou 6 milles du rivage.

Le rendement de la morue a été faible; l'on a pris dans le mois de novembre 30 pour 100 du produit total de la pêche de ce poisson.

Quelques-uns des pêcheurs ont maintenant de grands bateaux pour pêcher la merluche, ce qui leur permet de se rendre à une distance de plusieurs milles au large. Aussi le rendement de la merluche pour l'année dernière accuse-t-il une augmentation.

La pêche de l'égréfin a été aussi bonne que l'année précédente.

Le gasparot a été remarquablement abondant.

M. McDonald demande que des passes-migratoires soient construites dans les barrages qui traversent les rivières du comté.

Le garde-pêche McQuarrie, de Sherbrooke, Guysboro, dit que l'augmentation de 50 pour 100 dans le rendement du saumon est due uniquement à ce que ce poisson a été plus abondant, car on n'a pas déployé de ce côté plus d'activité que par le passé.

Le hareng n'a pas fait son apparition cet été, et en automne on ne s'est pas occupé de le pêcher. Dans cette dernière saison, le hareng est moins bon qu'en été et se vend à bas prix.

La morue a paru être aussi abondante que d'habitude, mais le temps a été extrêmement défavorable jusque vers la fin de l'automne.

Les règlements relatifs au homard sont les plus difficiles à faire observer. *Le Vigilant* a rendu de grands services sous ce rapport. M. McQuarrie dit que le besoin de passes-migratoires se fait vivement sentir dans son district.

Le garde-pêche insiste pour qu'un ruisseau qui se trouve à Smithfield soit nettoyé; il parle de la chose dans son dernier rapport. La somme de \$20 serait nécessaire pour débarrasser la rivière des débris qui l'encombrent et permettre ainsi aux poissons d'avoir accès à leurs frayères.

Le garde-pêche Gaston, comté d'Halifax, signale une légère augmentation en ce qui concerne le saumon et la morue, mais une diminution relativement au hareng, au maquereau, à l'égréfin et au merlan.

Le rendement du homard a atteint la moyenne. Il n'a pas été mis en conserves autant de homards que l'année précédente, mais l'on en expédie un plus grand nombre vivants.

Un seul cas de pêche illégale est venu à la connaissance de M. Gaston; celui-ci a fait une perquisition dans la maison de la personne soupçonnée, mais n'a rien trouvé pouvant justifier une poursuite. Un grand nombre de trappes ont été détruites, mais celui auquel elles appartenaient n'a pu être trouvé.

Dans cette division il y a deux passes-migratoires en bon état et une qui a besoin de réparations.

Le garde-pêche George Rowling's, du Havre de Musquodoboit, dit que la pêche dans sa division a été à peu près la même que l'année précédente, sauf en ce qui concerne le hareng, qui accuse une forte diminution. Le poisson a été rare à partir du mois de juin jusque vers la fin de l'automne. La morue a été exceptionnellement abondante depuis le 10 de novembre jusqu'au 10 de décembre.

Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observées. Il y a des pêcheurs qui tendent leurs trappes à homard avant l'ouverture de la saison, au mois de janvier, et les croiseurs ne se trouvent pas alors sur la côte. Les croiseurs devraient surveiller la côte jusqu'au 31 de décembre.

Le garde-pêche J. H. Bartlett, de la Baie Terrence, dit que la pêche du maquereau a manqué dans cette partie du comté, surtout parce que ce poisson n'a pas approché du rivage en automne.

Dans quelques endroits le hareng était abondant, mais de qualité inférieure.

Le saumon a été plus abondant que par le passé.

Le homard se fait de plus en plus rare; avant longtemps ce crustacé aura complètement disparu. La saison de pêche pour le homard est trop longue.

La pêche, dans l'ensemble, a donné de piètres résultats.

Un grand nombre de familles ont été forcées d'aller passer l'hiver dans la ville.

Les chiens de mer ont été comme d'habitude très nombreux le long de la côte, dévorant les autres poissons et détruisant les rets.

Il a été pris dans la baie Terrence environ 250 barils de merlan (*whiting*); ce poisson a été employé comme appât pour le homard.

Le garde-pêche J. R. Mosher, du comté de Hants, dit que le rendement de l'alose a été plus considérable que l'année précédente. La chose est due à ce qu'on a déployé plus d'activité de ce côté. L'alose devrait être protégée au printemps, saison où elle fraie.

Le garde-pêche Davison dit que comme toujours le rendement de l'alose, qui est le poisson le plus important de ces parages, a été très faible.

Le saumon n'a pas été aussi abondant que l'année précédente. M. Davison croit que la diminution dans le rendement de l'alose est due surtout au fait que ce poisson se prend dans la rivière Shubénacadie à l'époque où il fréquente les eaux de cette rivière pour y déposer son frai.

Il devrait être défendu de pêcher l'alose dans le temps où elle remonte les rivières pour fraier.

Le garde-pêche Pollock, Colchester, dit que dans la rivière Stewiacke, tributaire de la Shubénacadie, il a été pris plus d'aloses et de saumons que l'année précédente. Le rendement du gasparot accuse une diminution; ce poisson a été abondant, mais la demande en a été moins forte que par le passé.

Le garde-pêche McQueen, Pictou, dit que le rendement du hareng et celui de la morue ont atteint la moyenne, mais que la pêche du saumon a été plus faible qu'en 1895. Plusieurs personnes ont fait des tentatives pour pêcher le saumon dans la rivière Sutherland, pendant la saison réservée, mais le garde-pêche a exercé une étroite surveillance. Le gardien a saisi un rets qui avait été tendu dans la rivière pour prendre le saumon.

Le garde-pêche McPhie dit que le rendement du saumon a diminué.

Des individus déguisés ont pêché illégalement ce poisson dans les rivières, la nuit, mais ils n'ont pu être indentifiés et ont réussi à échapper à la justice.

Les saumons pourront difficilement franchir le barrage qui vient d'être construit dans la rivière Barney.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT No 3.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR L. S. FORD SUR LES PÊCHERIES DU
DISTRICT N° 3 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES
COMTÉS DE YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN, LUNENBURG, KING,
ANNAPOLIS ET DIGBY, POUR L'ANNÉE 1896.

MILTON, 2 janvier 1897.

L'honorable ministre de la
Marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la circonscription n° 3 de la Nouvelle-Ecosse pour l'année expirée le 31 décembre 1896. Ce rapport est accompagné de divers relevés et d'un résumé des rapports des gardes-pêche.

La valeur du rendement total des pêcheries de mon district se chiffre par \$3,781,884, soit une augmentation de \$66,311 sur le chiffre pour l'année précédente.

Cette augmentation, quoique relativement faible, est encourageante, car elle est générale et ne porte pas seulement sur telle ou telle espèce de poisson.

MAQUEREAU.

Dans l'ensemble, la pêche du maquereau a manqué. Pour une cause qu'on ne peut encore expliquer, ce poisson de valeur ne fréquente plus certaines parties de la côte où il était autrefois abondant. Le ministère devrait voir s'il n'y aurait pas moyen de remédier à la chose.

MORUE.

Généralement parlant, ceux qui ont pêché près du Grand-Banc ont obtenu de bons résultats, mais la pêche en bateau sur la côte n'a pas réussi.

Il n'y a pas à se cacher le fait que le poisson se fait de plus en plus rare sur la côte d'année en année. Des raisons plus ou moins plausibles sont données pour expliquer cela, mais la plus probable est que la pêche se fait sur une trop grande échelle dans nos baies et nos havres.

SAUMON.

Le rendement du saumon a dépassé la moyenne, et j'ai lieu de croire que si l'on continue à protéger ce poisson nos rivières et nos lacs en fourmilleront encore.

Les propriétaires de scieries prétendent que l'industrie de la fabrication du bois est plus importante que celle de la pêche du saumon ou du gasparot, mais il ne faut pas s'en laisser imposer par eux. Sauf dans les quelques rivières où elle couvre les frayères, la sciure de bois, à mon avis, ne fait pas de tort au poisson. Si les propriétaires de scieries avaient ménagé des passes-migratoires dans leurs barrages, la question de la sciure de bois ne serait pas soulevée aujourd'hui.

GASPAROT ET ALOSE.

Le rendement du gasparot et celui de l'alose ont atteint la moyenne. Le gasparot est dans la même position désavantageuse que son voisin aristocratique, le

saumon. Tous deux ont été empêchés par les barrages des scieries d'entrer dans les lacs, et par suite sont disparus presque complètement de quelques-unes des rivières. On a pris des mesures pour les faire revenir, et on a réussi jusqu'à un certain point.

HARENG.

La rareté du hareng, l'année dernière, aura sans doute pour effet d'augmenter le prix de ce poisson, et il est probable que l'on en prendra une plus grande quantité cette année.

HOMARD.

Le commerce du homard s'est fait sur une grande échelle. Il a été exporté aux États-Unis du comté de Shelburne seul au delà de 3,000 tonneaux de homards vivants. Il est évident que cela ne pourra continuer bien longtemps.

N'oublions pas qu'il faut plus de trappes, un plus grand nombre d'hommes et un plus vaste champ d'opérations pour prendre la même quantité de homards. Malgré toute la surveillance exercée par les gardes-pêche, une foule de homards courts sont détruits par les pêcheurs.

Des mesures énergiques devront être prises si l'on veut que cette branche de l'industrie piscicole conserve l'importance qu'elle a aujourd'hui au point de vue commercial.

J'attirerai de nouveau votre attention sur la nécessité de règlements plus stricts à l'égard des semailles américains qui viennent dans nos havres et dont les propriétaires achètent tous les homards qu'ils peuvent trouver, sans égard à leur taille ou à leur sexe. A mon avis, on ne devrait pas accorder congé à ces semailles sans un certificat d'un officier des pêcheries. Un petit voilier, qui pourrait être manœuvré par une couple d'hommes et que l'on mettrait à la disposition des gardes-pêche, serait très utile pour surveiller les navires étrangers.

PASSES-MIGRATOIRES.

Plusieurs rivières de ce district sont encore dépourvues de passes-migratoires, entre autres, la branche orientale de la rivière de l'Ours, la rivière au Saumon et la Métégan, toutes situées dans le comté de Digby.

Une passe-migratoire d'un modèle tout à fait nouveau doit être prochainement construite dans la rivière Gordon, Shelburne.

Somme toute, la pêche a été assez rémunératrice, l'année dernière, dans cette circonscription, mais pour que les pêcheries continuent à donner un rendement appréciable, il faudrait que les règlements fussent plus sévères.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Le garde-pêche David Evans, de Chester, dit que la pêche du maquereau a presque complètement manqué. Ce poisson n'est pas entré dans les baies et les havres de ce district. Le rendement du hareng et celui du saumon ont été plus considérables que l'année précédente. L'augmentation dans la pêche de la morue est due surtout à la rareté du maquereau; les pêcheurs, voyant que ce dernier poisson faisait défaut, dirigèrent tous leurs efforts du côté de la morue. Il a été mis en conserves une plus grande quantité de homards que l'année précédente. Le règlement relatif à la saison réservée a été assez bien observé.

Le garde-pêche W. M. Solomon, de La Have Ouest, dit que le rendement du saumon a été beaucoup plus fort que par le passé. Cela est dû sans doute à la stricte surveillance qui a été exercée sur les rivières. En ce qui concerne la truite, le gasparot, le poisson blanc et l'éperlan, la pêche a atteint la moyenne. Le rendement des poissons pélagiens, y compris la morue, l'égrefin, le merlan et le flétan, a été plus considérable que l'année précédente, mais celui de la merluche a été insignifiant. Ceux qui ont pêché dans la baie du Nord ont mieux réussi que l'année précédente. Les pêcheurs qui ont opéré dans les eaux du Labrador n'ont pas obtenu autant de succès qu'en 1895. Le maquereau et le hareng ont été exceptionnellement rares dans ce district. La pêche du homard a été bonne, et les règlements ont été bien observés. Les rivières auxquelles M. Solomon est préposé sont dans une condition plus satisfaisante que jamais. Les passes-migratoires sont en assez bon état, sauf quelques-unes qui seront réparées dans le cours de l'été prochain.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche J. N. Freeman, de Liverpool, dit que la saison de pêche a été défavorable; notamment, le rendement du poisson pris à la ligne a été au-dessous de la moyenne. Le hareng et le maquereau ont été très rares. Le saumon a été abondant comparativement aux années précédentes. Le rendement du gasparot accuse une diminution.

COMTÉ DE SHELBURNE.

Le garde-pêche W. J. McGill, de Shelburne, dit que la pêche de la morue a été meilleure qu'à l'année précédente. Ceux qui ont pêché près des bancs ont très bien réussi. La pêche du maquereau ne s'est pas améliorée. Le rendement du hareng n'a atteint qu'environ la moitié de la moyenne. Une plus grande quantité de homards ont été exportés vivants et mis en conserves qu'en 1895. Le saumon et le gasparot accusent une augmentation.

Le garde-pêche E. S. Goudey, de Barrington, dit: " Parmi les navires appartenant aux pêcheurs de ce district, un seul a fait la pêche près des bancs, obtenant d'assez bons résultats. Les pêcheurs côtiers ont assez bien réussi; ils auraient mieux fait encore si l'appât n'avait pas été aussi rare. Le hareng a abondé, et de grandes quantités en ont été prises et vendues à des prix rémunérateurs. Le saumon a été très abondant et s'est vendu à des prix assez élevés. La pêche du maquereau avec les rets à trappe a très bien réussi. Ce poisson à l'état frais dans la glace a été en grande demande. Le rendement du homard accuse une augmentation. La loi a été bien observée.

COMTÉ DE YARMOUTH.

Le garde-pêche John A. Hartfield, Argyle, dit que la pêche en général a été bonne. Il a été pris plus de maquereaux dans les trappes que l'année précédente. Le rendement du saumon accuse une augmentation. De même pour le homard; ce crustacé s'est vendu à des prix plus hauts qu'en 1895. La loi a été bien observée partout où une stricte surveillance a été exercée. La pêche fluviale a donné d'assez bons résultats et semble aller en s'améliorant.

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche T. C. Shreve, de Digby, dit que la pêche a été meilleure que par le passé. Les pêcheurs ont déployé beaucoup d'activité et ont été bien récompensés de leurs efforts. Le rendement de la morue et de l'égrefin a été à peu près le même que l'année précédente, mais celui de la merluche et du merlan accuse une forte augmentation. Cela est dû à ce que les pêcheurs étaient mieux approvisionnés d'appât. En outre, le temps a été plus favorable. Il est exporté à l'étranger 60 pour 100 du produit des pêcheries, il en est vendu dans le Canada en dehors de ce district 33 pour cent, et le reste est consommé sur les lieux. Les passes-migratoires dans cette division laissent quelque peu à désirer. M. Shreve espère que les changements suggérés par l'inspecteur seront effectués l'été prochain. On a obtenu beaucoup de succès dans l'exportation des homards vivants et dans l'industrie des conserves. Tous les pêcheurs semblent désirer que la longueur des homards qu'il sera permis de prendre soit portée de 9 à 10½ pouces. Le garde-pêche recommande fortement que les règlements soient modifiés en conséquence.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Le garde-pêche W. M. Bailey dit que le nombre des navires, des bateaux et des hommes qui ont fait la pêche en 1896 a été à peu près le même que l'année précédente. Le rendement du saumon et celui du hareng accusent une augmentation. La pêche de la morue a atteint la moyenne. Le flétan, l'égrefin et le merlan accusent une augmentation. Somme toute, la pêche a assez bien réussi dans ce district.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche James S. Miller, de Canning, dit que la pêche du saumon a très bien réussi, mais que celle de l'aloise a relativement manqué. La pêche à la ligne de la morue, de l'égrefin, etc., a été très bonne pendant tout le cours de la saison. Le hareng a été abondant en quelques endroits, et rare en d'autres. Il n'y a pas de pêcheurs de homard dans ce comté; mais des navires venant du bas de la baie pêchent ce crustacé sur une petite échelle. Dans le bassin de Minas la pêche en général a été pauvre.

Le tout respectueusement soumis.

L. S. FORD,

Inspecteur des pêcheries.

NOUVELLE-ÉCOSSE—DISTRICT N° 1.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, et des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans la Province de la Nouvelle-Écosse, pour l'année 1896.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								Numéro.					
	DIVISIONS.				Navires.		Bateaux.		Rets à mailler.		Lignes dormantes.		Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserve, (en boîte), liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.		Maquereau, salé, barils.	Maquereau, ou en conserve (en boîtes), liv.	Homard, en conserve (en boîtes), liv.	Homard, vivant ou frais, tonneaux.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.													
<i>Comté du Cap-Breton.</i>																								
1					70	1185	94	4600	1240	82	200		400	1236	320	6000		40	500	81504		1		
2					30	1105	46	2390	714	45	100		100		68	1200		4				2		
3					39	990	89	2335	800	27	112		1450		123	2000				36624		3		
4					31	378	56	1760	440	3	6		1240		41	6000	5000					4		
5					40	525	80	1000	500	200	600		750		275			5				5		
6					14	160	20	350	200	60	175		200		65			3				6		
7	7	110	2200	40	55	850	110	3500	1200	250	750		100		400			15		50400		7		
8					28	300	30	800	375	60	200		2000		150							8		
9					18	275	32	1400	600	40	175		150		225			10				9		
10	1	16	300	5	29	1240	62	4260	2130				620		231			367		58416		10		
11					41	2050	89	8200	4100	6	60	40	11750		640			380				11		
12					10	500	25	1210	605			14	2370	960	60			20		26928		12		
13	2	32	600	8	40	2000	90	8000	4000			30	667	150				50		59510		13		
14	2	41	800	12	52	1040	90	12000	5800	6	60	22	10070		240			30				14		
15					12	900	33	1100	550						50			10		31624		15		
16					163	3528	181	5940	2450				400		260			640		103056		16		
17					34	386	69	590	280	14	48				70	500						17		
18					40	570	84	1000	550	36	144				175	200						18		
19					25	260	50	450	240	8	24				100							19		
Totaux				12	199	3900	65	771	18242	1330	60885	26714	837	2654	106	31647	2816	3643	15900	5000	1581	500	448062	23

Note.—N° 1, ajouter 1 rets à éperlan, \$10. N° 16, ajouter 1 rets à trappe, \$300, et 2 seines, 250 brasses, \$500.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				Valeur TOTALE.	Numéro.					
		Morue, sèche, qtx.	Morue, langues et noues, barils.	Merluche, sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar liv.	Gasparot, barils.	Huitres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Encornet, barils.	Saiche, barils.	Petite morue ou poisson gelé, livres.	Poiss. com. et mêlé, bar.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Guano de poisson, ton.	Peaux de long-marin, nombre.	
<i>Comté du Cap-Breton.</i>																										
1	De False Bay Beach à Long Beach	1260		180	50	400	31000	2000		22	5	25		42					850	320	124		27220	96	1	
2	De Long-Beach à la Baie Glacée et Bridgeport.	112		10		600	4500	2000	110	18	4	20			2000				81	40	6	20	2091	90	2	
3	De Lingan à la Barre sud et à la rivière Sydney.	398		7	92		600	5000		20	15	25		30					170	100	60		10649	61	3	
4	De Sydney au Bras N.-O. et aux Fourc. Sydney	10				3200		2100		50		25		135						384				3042	75	4
5	Du pont des Grand-Narrows à l'île de Noël	1000	8	250		125		600		115		20							375	230			7108	75	5	
6	Boisdale à la rivière George	375		35		175		400		35		17							125	75			2397	00	6	
7	Petit Bras-d'Or et Boularderie	2500	10	25	300	200	10000	300		75		25		300					700	700		100	23813	50	7	
8	Mines de Sydney, Grand et Petit Etangs.	300	3	70			500					10		30					70	60			2836	00	8	
9	Sydney-Nord à Ball's-Creek	475	3	40			2500	750		15		15		35					125	70		700	4693	75	9	
10	Louisbourg et anse de Kennington	705		116	10		1050	300		5				80					475	115			18233	99	10	
11	Grande-Lorraine et Petite-Lorraine	1270		400	18		1500	400		9				102					820	175			17926	00	11	
12	Bauline	310		66	4		500	150		3		1		20					130	50			6903	42	12	
13	Main-à-Dieu	960		190	10		1000	300		4				80					450	150			15386	30	13	
14	Baie et rivière Mira	460	15	155	12	600	1000	800		40	8	10	7	50			600		250	130			7014	50	14	
15	Île Scattarie	750	6	240	30		2000							20					600	35			8039	36	15	
16	Gabarus, Grand-Mira et Grand-Lac	2110		190		200		500		10			4						3	1100	400			34479	34	16
17	Rive nord de la baie de l'Est et lac des Fourches	55				180				7	45	74					800		20	15			1521	75	17	
18	Benacadie, anse de Piper et Grand-Narrows	360				50				1							100		130	70			2309	25	18	
19	Rive sud de la baie de l'Est	50				60		400				3							20	5			646	50	19	
Totaux		13460	24	53	2364	134	5390	60550	13500	110	459	53	94	384	11	789	2000	1500	3	6491	3124	190	820	197214	63	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

85

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.									
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Lignes dormantes.		Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserve, en boîtes, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquer., frais ou en cons. (en boîte), liv.	Homard, en conserve, (en boîtes), liv.	Homard, frais ou vivant, ton x.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.										
<i>Comté d'Inverness.</i>																							
1	Port-Hood			8	70	1400	150	12000	3800			180	1100		200		300	10000	40		44376		
2	Petite-Mabou				24	240	40	1200	380			25	120				120	4000	8				
3	Bord de la mer				12	180	24	2000	700			30	150				200	6000	8		17520		
4	Judique et Petite-Judique				55	640	115	5500	1800	10	15	52	260		300		1040	66000	18		27000		
5	Longue-Pointe				30	400	50	2500	700			30	150		5000		440	8000	25		20256		
6	Creignish				20	240	40	2000	600			20	100		6000		520	6000	10				
7	Pointe-Basse				25	300	50	3000	1000			60	300				760	7000	10				
8	Port-Hastings	1	78	1600	30	600	45	1800	600	20	40	40	200				1060	3000	50				
9	Port-Hawkesbury	2	100	4000	10	150	10	8000	1500	30	75	30	150				1000	1000	100				
10	Baie de l'Ouest à Malagawatch				112	1785	278	10600	4380								1500						
11	Orangedale Boom et rivière Dennis				88	1315	200	5600	1830								200						
12	Anse au Phoque, Estmere et riv. aux Habit.				20	290	46	1560	677								100						
13	Havre de Mabou, Houillères et Ben Verrach				21	420	42	657	280					600	480		70			300	25152		
14	Port-Bain et Grande-Anse				10	200	20	350	150								10		5		7776		
15	Whycocomagh				7	100	14	300	140			7	85		450		9						
16	Scottsville et lac de l'Est d'Ainslie				4	32	8	180	40														
17	Côté ouest du havre de Margaree, rivière et fourches de la Margaree				16	280	32	1340	687						41985		95		48	6100	9312		
18	Ile Margaree				24	480	75	1120	480								140		195		5856		
19	Marais de la Gr.-Anse à l'anse de la Baleine				16	320	46	900	452			3	22		1200		98		88				
20	Grand-Etang				10	400	30	1000	500			4	18		250		230		200		24672		
21	Friar's-Head				18	650	54	1800	790								250		100				
22	Anse de Delaney				4	120	12	450	220						250		29		31				
23	Côté est du havre de Margaree				20	1000	63	2000	600						500		400		20				
24	Havre de l'Est et Chéticamp	22	302	7500	99	125	2720	430	4760					16	7000		1587		1047		35740	72	
25	Baie Plaisante et Cap-Rouge				74	1121	216	625	175			20	200		4800		290		915		21960	67	
Totaux		25	480	13100	123	845	15383	2090	68242	24353	60	130	501	2855	16	68535	480	9748	111000	2916	6400	239620	139

NOTE.—N° 1, ajouter 1 rets à trappe \$700; N° 2, ajouter 3 seines, 525 brasses, \$600; N° 17, ajouter 52 enclos, \$416.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.					
		Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séché, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Seiche, brls.	Chien-demer, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.		Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boite, b.	Poisson employé comme engr., b.	Guano de poisson.	
<i>Comté d'Inverness.</i>																								
1	Port-Hood	2290	3000	600	500	500	300	400	300				8	180	2800			1600	300	30		\$	cts.	
2	Petite-Mabou	400	100	20	30	100	100	300		5				15	500			60	50			26,350	64	
3	Bord de la mer	150	300	70	50	100	250	100		5				25	600			60	60	20		2,678	00	
4	Judique et Petite Judique	300	110	40	90	2500		500		6			60	55	1100			60	110			5,021	80	
5	Longue Pointe	250	20		50	1400		200		12			5		400			40	60			1,780	50	
6	Creignish	200			60					30					300			40	50			7,440	34	
7	Pointe-Basse	220			40					30					300			45	80			4,499	00	
8	Port-Hastings	230			40	300		3000		35			50	15	300			50	60			4,293	50	
9	Port-Hawkesbury	120			20	600	900	1000		20			8	25	200			100	40			6,698	00	
10	Baie de l'Ouest à Malagawatch	250			55	250		6000		40			110		200			100	40			3,614	50	
11	Orangedale Boom et rivière Dennis	235	15			2000		7000		150	630	60	240	300				1600	50			8,436	75	
12	Anse au Phoq., Estmere et R. des Habit.	120	5			1200		1500		50	140	20	30	100				10	50			10,110	00	
13	Havre Mabou, Houillères et Ben-Virrach.	235	62	85	58	450	170	3600	100	4		2	8	15				168	95			2,734	00	
14	Port-Bain et Grande-Anse	50	4		12	200		5000										30	25			5,966	48	
15	Whycocomagh	100				900		2000			16		12					45	13			1,750	64	
16	Scottsville et lac de l'Est d'Ainslie.					11200		10000		23			31										935	25
17	Côté ouest du havre de Margaree, rivière et fourches de la Margaree	865	12	100	113	1400	1320			210		8	10					520	85			2,010	50	
18	Ile Margaree	116	100		20		200											236	179			16,739	68	
19	Mar. de la Gr. Anse à l'anse à la Balaine.	205			12		182											113	48			5,166	74	
20	Grand-Étang	1050	40	70	200	1000							5	50				450	100			2,821	90	
21	Friar's-Head	500	45	95														243	302			12,304	08	
22	Anse de Delaney	150	13		22	100												73	89			5,191	45	
23	Côté est du havre de Margaree	1800	60	100	500	500				50			5	200				600	60			1,440	95	
24	Havre de l'Est et Chéticamp	12930	30	405	610	930	6520					189	150	2105		345		6315	2227	221		10,880	00	
25	Baie Plaisante et Cap-Rouge	835	147	100	149		2550							417		70		465	550	50		111,728	85	
	Total	23511	50	4418	1625	2516	23900	13992	40600	400	670	786	229	732	15	3487	6500	415	12968	4753	60	271	301,966	70

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

69

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.									
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Enclos.		Lignes dormantes.		Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserve, liv.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Numéro.	
	Numéro.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Numéro.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Numéro.	Valeur.	Numéro.	Valeur.	Numéro.	Valeur.								
<i>Comté de Richmond.</i>																							
1	Arichat et Petit-de-Grat	8	157	2430	28	170	1750	219	28560	14200	3	50	1	15	118	1025	250	2550	410	73248	5	1	
2	Cap Auguet, île Madame	79	950	99	9760	4400	75	475	..	1500	200	45736	..	2	
3	Arichat-Ouest	4	111	1665	13	104	1040	120	17780	8000	58	375	..	1830	15	32448	..	3	
4	Baie Rocheuse et Cap Le Rond	42	504	64	9580	4700	11	110	..	320	70	28320	..	4	
5	D'Escousse et D'Escousse en bas	..	895	16000	254	234	2540	148	8800	4400	20	210	..	300	400	5	
6	Saint-Pierre	4	95	1800	22	14	240	20	2750	750	4	75	4	65	65	6	
7	Rivière Bourgeoise	17	520	7500	136	23	160	26	3000	1000	30	10	35904	..	7	
8	Grandique et Port Saint-Louis	25	510	34	5300	1725	115	8	
9	Rivière des Habitants et Bassin	9	304	3600	43	155	1550	210	46000	11500	40	600	3300	410	9	
10	Port-Malcolm et détroit de Canso	8	324	2900	62	79	892	100	7310	2175	700	118	10	
11	Baie de l'Ouest	100	1000	200	4400	1800	250	11	
12	Fourehu à Saint-Esprit	57	1940	155	7800	1520	260	430	104200	..	12	
13	De L'Archevêque à Pointe Michaud	78	1370	176	15400	2900	315	495	79880	..	13	
14	L'Ardoise, L'Ardoise en bas et Rockdale	1	11	200	4	310	8801	398	81250	11400	19	5000	850	1450	76944	3	14
15	Grande-Grève, St-Pierre-Est et réserve des Sauvages	51	1250	105	6400	1580	520	110	38000	..	15	
Totaux		74	2417	36095	562	1521	24497	2074	258090	72050	47	725	5	80	282	2195	27	6750	12905	4118	514680	8	

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.		VALEUR TOTALE.	Numéro.		
		Morue, séché, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egréfin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Seiche, brls.	Carrelet, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Petite morue ou poisson frais, liv.	Huile de poisson, gall.			Poisson employé comme boîte, brls.	
	<i>Comté de Richmond.</i>																\$	c.	
1	Arichat et Petit-de-Grat.....	1396	3	730	95	2070	12	25	10	70	26300			890	40	35,938	72	1	
2	Cap Auguet, Ile Madame.....	320	2	500	600	800	2	15	2	15	7000			600	35	19,372	54	2	
3	Arichat-Ouest.....	488	2	200	4	300	20	50	12	30	2000			438	40	15,040	42	3	
4	Baie Rocheuse et Cap Le Rond.....	100		60	8	600	5	8	3	30	14080			120	20	7,753	30	4	
5	D'Escouse et D'Escousee en bas.....	4550	5	200	500	12000	10	320	18	18	11800			1825	20	31,257	00	5	
6	Saint-Pierre.....	1800		120					8					320	27	7,962	25	6	
7	Rivière Bourgeoise.....	6000		400										4000	100	31,929	06	7	
8	Grandigue et Port Saint-Louis.....	165		40		5300	23		10					75	15	1,659	25	8	
9	Rivière des Habitants et Bassin.....	5550		3510		27000	650		25					170	55	52,238	00	9	
10	Port-Malcolm et Détroit de Canso.....	1220					211							254	21	10,028	60	10	
11	Baie de l'Ouest.....	550					12		25					170	18	3,652	50	11	
12	De Fourchu à Saint-Esprit.....	2700		70		3000			22	115	1500	3420	95	900	230	34,756	50	12	
13	De L'Archevêque à Pointe-Michaud.....	325		45	10	3400	20		30	56	2050	1830	35	135	60	22,392	70	13	
14	L'Ardoise, L'Ardoise en bas de Rockdale.....	3050		1475	300	2300	400		12	130	6500	16500	195	2250	390	57,397	41	14	
15	Grande-Grève, Saint-Pierre-Est et réserve des Sauvages.....	460		110	16		35		52	23	900	1500	55	330	175	12,343	60	15	
	Totaux.....	28369	13	7460	1533	24470	1400	418	230	487	72130	23250	389	12527	1246	343,721	75		

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

Numéro.	DISTRICTS.				NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.										
	DISTRICTS.				Navires.		Bateaux.	Rets à mailler.		Lignes dormantes.		ESPÈCES DE POISSON.										
	Numéro.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Numéro.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Numéro.	Valeur.	Saumon, salé, bris.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Hareng, salé, bris.	Maquereau, salé, bris.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, tonn.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Numéro.	
	<i>Comté de Victoria.</i>					\$			\$		\$											
1	Del'Anse à la Viande à l'étang de la baie St-Laurent				68	1234	125	1622	740			15	1200	192	11	306	44160		380		1	
2	Du Cap Nord à la Pointe Blanche				106	2056	172	4516	1842	2	20	39			33	481	37148		1175	30	2	
3	New-Haven et Havre de Neil				110	3600	165	5140	2056	5	50				12	36	30720		3800	6	3	
4	Anse Verte et Ingonish-Nord				93	1808	138	3100	1100	22	220	39		96	5	36	13056		1900	4	4	
5	New-Campbelton, Gr.-Bras d'Or et Ile aux Oiseaux				50	540	46	2600	730	17	100	1	600		280	35	15196		170	10	5	
6	Englishtown, baie Sainte-Anne et Black-Head	1	15	200	3	90	720	70	5000	1300	33	198	42	500		640			135	85	6	
7	Anse à l'Anguille, riv. du Nord et ruisseau Sauvage				50	508	95	4800	1800	26	114	9	800		600	10			160	50	7	
8	Anse au Breton, Petite-Rivière et Roche-Noire				24	370	44	2600	890	17	100				100	60	13612		300	23	8	
9	Rivière des Français, anse au Naufrage et Pathend				42	680	53	4600	1500	30	180	30	60	100	100	58	15600		425	30	9	
10	Baie du Sud, Ingonish et Middle-Head	3	70	1200	18	100	2000	220	15900	4425	200	1370	74	1500	1440	700	80	34624		2700	10	
11	Kemp-Head, Boularderie et Baddeck				54	555	71	1464	379	41	145	8	1250		330	6		1	1895		11	
12	Côtés nord et sud de Little-Narrows				43	424	57	1330	324	35	121	2	750		455	3			926		12	
13	Washabuck et Iona				81	746	138	3067	650	69	234		1560		730	4		1½	2707		13	
	Total	4	85	1400	21	911	15341	1394	55739	17736	491	2852	259	8220	1828	3984	1091	204116	2½	16673	238	

NOTE—N° 6, ajouter 2 rets à trappe, \$1,000, et 1 seine, \$60.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.		Numéro.	
		Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Chien de mer, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson commun et mélangé, brls.	Huile de poisson, galls.				Poisson employé comme boîtes, brls.
	<i>Comté de Victoria.</i>																\$	c.
1	De l'Anse à la Viande à l'étang de la baie St-Laurent	10								40000		50	284	678	127		14,398	30
2	Du Cap-Nord à la Pointe-Blanche	120		3300				47		57000		58	882	755	26		20,774	27
3	New-Haven et Havre de Neil	310								50000		75	2850	600	34		23,185	80
4	Anse Verte et Ingonish-Nord	180								36000		51	1425	340	45		12,651	24
5	New-Campbelton, Gr.-Bras-d'Or et Ile aux Oiseaux.	10		100				10	28			50	110	40			5,001	94
6	Englishtown, baie Ste-Anne et Black-Head	10			10000			24	20		2000		130	40			4,936	50
7	Anse à l'Anguille, riv. du Nord et ruis. des Sauvag.		2100		40000			73	60		400		170	60			6,792	00
8	Anse au Breton, Petite-Rivière et Roche-Noire	25	150	2500				2	70			3400	190	100			15,413	93
9	Rivière des Français, anse au Naufrage et Pathend.	50		2400					80			3900	200	110	30		18,293	00
10	Baie du Sud, Ingonish et Middle-Head	325	1500	4000	3000			10	20	2500		100	3000	2200	1080		44,288	61
11	Kemp-Head, Boularderie et Baddeck		1860		3210	4		70	13	25			48	95	30		10,550	00
12	Côtes nord et sud de Little-Narrows		875		4852	18		235	8	59			30	153	30		7,801	55
13	Washabuck et Iona				2745	20		420	12	28			29	305	42		16,557	25
	Total	1040	6485	12300	63807	42	725	43	288	2758	183000	2500	10691	8994	3905	262	200,644	39

RÉCAPITULATION

De la production et de la valeur des pêcheries dans l'île du Cap-Breton, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, salé	brls. 408	16	00	6,528	00
do frais	liv. 115,152	20		23,030	40
do en conserves	boîtes. 5,124	15		768	60
Hareng, salé	brls. 30,280	3	75	113,550	00
Hareng, frais ou gelé	liv. 126,900	14		1,586	25
Hareng, fumé	" 5,000	2		100	00
Maquereau, salé	brls. 9,706	14	00	135,884	00
do en conserves	boîtes. 6,900	12		828	00
Homard, en conserves	" 1,406,478	14		196,906	92
do frais	ton'x. 1524	75	00	11,418	75
Morue, séchée	qtx. 82,313	4	00	329,252	00
Langues et noues de morue	brls. 87	10	00	870	00
Merluche, séchée	qtx. 4,709	2	00	9,418	00
Noues de merluche	liv. 1,625	50		812	50
Egrefin, séché	qtx. 13,380	2	25	30,105	00
Merluche, séché	" 1,667	2	00	3,334	00
Truite	liv. 35,775	10		3,577	50
Flétan, frais	" 111,312	10		11,131	20
Eperlan	" 151,707	5		7,585	35
Bar	" 510	10		51	00
Gasparot	brls. 2,541	3	50	8,893	50
Huitres	" 1,564	4	00	6,256	00
Moules	" 784	6	00	4,704	00
Anguilles	" 1,634	10	00	16,340	00
Alose	" 26	10	00	260	00
Seiche	" 7,521	4	00	30,084	00
Plie	liv. 71,130	5		3,706	50
Petite morue	" 27,250	5		1,362	50
Poisson commun et mélangé	brls. 11,489	3	00	34,467	00
Huile de poisson	galls. 40,980	-40		16,392	00
Poisson employé comme boîte	brls. 13,028	1	50	19,542	00
do comme engrais	" 60	50		30	00
Guano de poisson	461	25	00	11,525	00
Peaux de loup marin	nomb. 1,082	1	25	1,352	50
Chien de mer	liv. 189,500	1		1,895	00
Total pour 1896				1,043,547	47
Total pour 1895				1,067,776	11
Diminution				24,228	64

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés à la pêche dans le district n° 1 de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1896.

	Valeur.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
115 navires, 3,181 tonneaux	54,495	00		
4,048 bateaux	73,463	00		
442,956 brasses de rets.	140,913	00		
6 seines (895 brasses).....	1,160	00		
4 rets à trappe.....	2,000	00		
2,111 lignes dormantes.....	10,556	00		
57 erclos.....	496	00		
108 rets à éperlan	865	00		
			233,948	00
64 homarderies (1,570 employés).....	42,960	00		
141,670 trappes à homard	76,085	00		
			119,045	00
32 réfrigérants et glacières.....	4,622	00		
1,183 poissonneries et fumoirs.....	48,290	00		
247 jetées et quais	52,210	00		
56 remorqueurs, steamers et semailles.....	4,472	00		
			109,594	00
Total, valeur.....			512,587	00

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total d'hommes employés, etc., dans la

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.							
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Enclos.		Lignes dor- mantes.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Comté d'Antigonish.</i>		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$
1	Havre au Bouche.....	1	17	400	3	30	298	39	12000	817				29	255
2	Cap Jack, Linwood et Tracadie....					30	372	40	10300	871				10	92
3	Bayfield, Monk's Head et Côté Sud.....					32	450	34	15930	2770					
4	Côté nord du havre, Morristown et Lakevale.....	1	38	1200	8	31	562	42	10400	1040				25	218
5	Cap George, Georgeville et anse Maligne.....					32	485	46	11000	1227				31	288
6	Arisaig, Moidard et Knoydart....					26	472	39	6820	817				12	98
	Totaux.....	2	55	1600	11	181	2639	240	66450	7542				107	951
	Valeur.....\$														
	<i>Comté de Colchester.</i>														
1	Sterling.....					8	160	18	530	150	9	225			
2	Stewiacke.....					53	285	92	630	465					
3	Cinq-Iles.....					5	145	8					2	300	
4	Economie.....					6	190	12	2015	265			7	2050	
5	Petite rivière à l'Achigan jusqu'au village Highland.....					16	628	32	5400	655			4	1000	
6	Grand Village à Queen's Village....					24	684	48	7565	867					
	Totaux.....					112	2092	210	16140	2402	9	225	13	3350	
	Valeur.....\$														

NOTE.—Au n° 1 ajoutez 9 rets à éperlan, \$225.

District n° 2.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de la province de la Nouvelle-Ecosse (division n° 2) pour l'année 1896.

ESPÈCES DE POISSON.

	Saumon, frais, dans la glace, livres.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, livres.	Maquereau, salé, brls.	Homards, conserves, en boîtes, livres.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues de, livres.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Poisson commun et mélangé, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé, comme boîte, barils.	Pois. emp. c. eng., brls.	VALEUR TOTALE.
1200	516	414	21	52080	92	52	198	16	200	1500	61	33	10	15	79	118	110	124	179	110	11,710
19600	281	174	21264	22	380	697	2088	57	600	10000	33	100	37	80	80	101	639	546	181	110	4,587
5550	336	31	32832	284	380	618	1784	17	200	800	40	5	740	179	112	1236	11,605	10,213	12,973	12,574	
400	227	37	33912	215	709	1744	5497	160	1400	15300	204	90	195	95	2105	824	63,662	3,463	3,261	698	1,646
6400	210	56	13672	41	618	1784	17	300	13400	1200	134	54	2	12	48	38	40	40	40	40	5,077
33150	1984	371	183760	709	1744	5497	160	1400	15300	204	90	195	95	2105	824	1236	11,605	10,213	12,973	12,574	11,605
6630	8928	5194	25726	3190	4435	2748	560	140	765	816	360	1950	142	842	1236	63,662	3,463	3,261	698	1,646	63,662
9100	500	23000	17048	102	21	300	13400	1200	134	54	2	12	48	38	40	40	40	40	40	40	3,463
2840	16788	24085	53313	10662	460	2387	517	74	445	670	120	536	216	20	4030	15	20	20	20	20	6,027

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Saumon, frais, dans la glace, livres.	Hareng, salé, bris.	Hareng, frais ou gelé, livres.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.				Brasses.	Valeur.
	<i>Comté de Cumberland.</i>			\$			\$			\$		\$				
1	Pugwash, Port-Philippe et rive du golfe.....					112	3750	109	1500	390						
2	Wallace.....															
3	Rivière Philippe.....					6	110	8	500	130			2200			
4	Laplanche, Maccan et Nappan.....					3	70	6	170	80			1350			
5	Minudie à la Rivière aux Pommes.....	1	35	400	7	9	180	18	260	100			3200	12		
6	Advocate.....					5	125	8			4	130	25		40	500
7	Ile Spencer et Port-Greville.....	1	12	150	3	11	480	23	360	200	4	130	25	500	70	1300
8	Farrsborough.....	2	45	450	7	8	300	18	280	130			6800	90		
	Totaux.....	4	92	1000	17	154	5015	190	3070	1030	8	260	50	14050	212	1800
	Valeur.....\$													2810	954	18

NOTE.—N° 1—Ajoutez 30 rets à éperlan, \$600.

N° 8 “ 3 enclos, \$100.

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Nouvelle-Ecosse.*—*Suite.*

ESÈCES DE POISSON.												VALEUR TOTALE.							
Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en cons., en boîtes, liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton.x.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.		Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Huiles de poisson, gal- lons.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
....	2	400	492674	1	400	46000	50	450	1200	72,872
....	1000	16000	250	400	10	3,580
....	1500	320	1,910
....	1000	90	2,305
....	1000	10	2,984
....	540
800	1,323
300	2,720
1100	2	400	492674	3	310	11	95	32	1400	2400	64500	680	450	10	375	45	470	1200	
22	28	20	68974	225	1395	27	333	80	140	240	3225	2720	1800	100	3750	18	705	600	83,184

STATISTIQUE du nombre, du tonnago et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—
Nouvelle-Écosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.						Numéro.				
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.		Lignes dormantes.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserves, en boîtes, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, trils.	Hareng, frais ou gelé, livres.	Maquereau, salé, barrels.		Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.									Nombre.	Valeur.	
	<i>Comté de Guysborough.</i>			§		§		§	§		§	§		§	§											
1	Ecum Secum					70	1200	92	3300	1200			2	140	90	12	60	750		250	120		20		1	
2	Marie Joseph					52	1400	84	2600	900						10	50	250		250		25			2	
3	Liscombe, Baie des Espagnols et Gegoggin					120	2800	150	6800	2400			2	180	200	20	100	1200			530		29			3
4	Baie et rivière Sainte-Marie					42	900	60	2500	860			2	160	175	10	50	6460	200	650	420		30			4
5	Havre du Vin					30	600	48	2200	750			2	150	100	9	45	1500		400	320		25			5
6	Havre et lac des Sauvages					60	1200	75	4000	1800						15	75	950			600		32			6
7	Havre Holland et rivière des Sauvages					20	760	38	3500	1500						9	50	1200			750		15			7
8	Port-Beckerton					55	1500	75	4500	2000						12	60	400			800		30			8
9	Havre du Pêcheur					38	900	50	3900	2500						9	50				700		40			9
10	Havre du Pays, havre et rivière d'Isaac					32	700	50	2400	1000						7	40	1500			250	2000	25			10
11	Du havre Isaac à Whitehead	10	183	6800	58	748	20944	780	117840	35352	6	1450	2	210	800	170	960	2300	500		3919	36400	1600	31800		11
12	De Whitehead à Canso, y compris Tittle	5	74	1380	29	210	10980	318	31800	9540	12	4900	6	900	975	175	875	10500	2300		860	48000	225	363875		12
13	Canso à la rivière au Saumon	2	29	800	11	289	4140	290	54200	13550	39	4650	7	850	750	350	1750	8975			980	12000	1490	452952		13
14	Riv. au Saumon à la limite du comté d'Antigonish, y comp. l'anse de Cook, Guysborough, la côte Nord et Canso	10	315	6500	61	500	10730	510	128960	32240			6	680	650	200	1000	15000			3000	120000	2717	467250		14
	Totaux	27	601	15480	159	2266	58754	2620	368500	105592	57	11000	29	3270	3740	1008	5165	50985	3000	1300	13499	218400	6303	1315877		
	Valeur \$																	10197	450	260	60745	2184	88242	65794		

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																	PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Homard, en conser- ves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguille, barrils.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mélangé, brls.	Huile de poisson, gal- lons.	Poisson empl. comme boîte, brls.		
<i>Comté de Guysborough.</i>																							
1	Ecum Secum.	26728		325			60		1200	900	400		12	20	35	75	600		160	504	70	8,387	1
2	Marie Joseph.....	64608		620		10	90		200	2600	500		20	15	40	80	750		300	655	160	16,130	2
3	Liscombe, baie des Espagnols et Gogoggin.....	71040		850		20	90		2500	1800	1200		220	90	25	120	1000		500	710	180	21,302	3
4	Baie et rivière Sainte-Marie..	40500		320			30		3000	2000	600	200	200	30	40	60	900		175	464	100	14,038	4
5	Havre au Vin.....			215		5	25		700	1500	400	100	15	30	10	40	700		120	263		4,495	5
6	Havre et lac des Sauvages...	33500		325		5	20		400	200	300		80	25	15	40	400		150	203	90	10,883	6
7	Havre de Holland et rivière des Sauvages.....			200		7	15		2000	1000	460		10	15	20	20	350		120	252		5,986	7
8	Port de Beckerton.....	58106		360			40			4000	300		15	30	25	25	400		200	403	150	15,809	8
9	Havre du Pêcheur.....	21648		375			20			3000	400		10	50	30	60	500		200	503		10,608	9
10	Havre du Pays et havre d'Isaac.....	36680		250			50	10	1000	2000	1200		10	10	20	25	400		150	303	90	9,604	10
11	Du havre d'Isaac à Whitehead	38568		8890		112	2550	779	10120	6250	4000	700	745		350	150	340		10140	4425	2150	119,854	11
12	De Whitehead à Canso, y compris Tittle.....	382176	26	6793	15	600	1000	11391	560	1540	140000		110		80	1850		50	20600	2150		191,914	12
13	De Canso à la rivière Saumon.	53070		1992		220	500	1869	85	1800			50	4	16	3130			2540	6700	720	99,294	13
14	De la riv. Saumon à la lim. du comté d'Antigonish, y comp. l'anse à Cook, Guysborough, la rive nord et Canso.	9792		2750		300	50	3378	60	2000	10000	10000	600		110	900		45	1876	1500	700	117,812	14
	Totaux.....	836416	26	24265	15	1279	1550	19628	1494	26460	175250	39760	1000	2097	319	816	6575	6340	95	37231	19035	4410	
	Valeur.....	117098	1950	109192	150	3197	775	68698	3735	2646	17525	1988	100	8388	2233	8160	26300	317	14892	28552	2205	646,116	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, etc.—
Nouvelle-Écosse—Suite.

72

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								Numéro.			
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.			Lignes dormantes.				
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	
	<i>Comté d'Halifax.</i>			••		••			••		••			••		••			
1	Côte Nord.....				115	1400	120	7500	1600	2	250	58	5800	3000			1		
2	Sainte-Marguerite-Est.....	1	10	150	3	165	2400	150	10500	1800	4	350	38	3500	4000	45	90	2	
3	Havre aux Sauvages.....	1	12	200	4	200	3350	200	25000	4000	3	550	29	2800	3000	80	160	3	
4	Anse à Peggy.....	2	20	360	6	58	1000	50	6500	1600			8	800	1600	25	50	4	
5	Dover.....	2	45	650	20	210	2700	180	20000	4000			51	5000	8000	100	200	5	
6	Prospect.....	1	22	400	5	200	2000	160	18000	2400			46	4600	8500	120	240	6	
7	Baie Terence.....	5	75	1200	16	230	3000	250	11000	1600			32	3000	6000	150	300	7	
8	Pennant.....	5	70	1850	20	60	2000	100	4200	700			14	1300	2500	80	160	8	
9	Sambro.....	9	200	3200	36	65	1200	110	7000	1300			9	750	1500	30	60	9	
10	Havre de Ketch.....	1	17	300	5	70	1000	150	7500	1800			16	1600	3400	40	80	10	
11	Anse aux Portugais.....				85	1200	170	15000	3500					19	1900	3800	22	50	11
12	Anse au Hareng.....	6	180	5200	36	65	500	40	3000	650			26	2600	5000	80	200	12	
13	Anse Ferguson.....	1	30	480	7	58	600	56	2400	375			47	4700	8000	10	25	13	
14	Bedford.....				5	110	10	600	250				3	300	700			14	
15	Halifax.....	2	120	6500	30	10	220	30	250	85			12	1200	2800	60	150	15	
16	Passage de l'est et île du Diable.....	1	15	500	6	80	1500	66	18000	1100						50	150	16	
17	Lawrencetown et baie des Vaches.....				14	170	15	7000	390							20	60	17	
18	Seaforth et havre des Trois-Brasses.....				32	350	19	9600	625							25	75	18	
19	Chezetcook-Ouest.....	7	320	9400	88	130	1334	62	20820	1250						70	210	19	
20	Chezetcook-Est.....	1	46	1500	14	56	770	41	8640	535						60	180	20	
21	Havre de Petpiswick.....	2	45	850	7	54	855	40	4250	340						55	155	21	
22	Havre Musquodoboit.....				52	900	38	6840	436							45	135	22	
23	Jeddore.....	1	30	550	7	95	1625	70	16200	1080			1	175	55	80	240	23	
24	Havre aux Moules et Tête de Hibou.....	1	13	200	4	84	1800	85	22640	1308			2	2850	500	90	270	24	
25	Havre du Navire.....				82	1616	69	1860	1204							75	225	25	
26	Havre de Plaisance.....	3	55	1450	12	21	506	22	3150	220						25	75	26	

MARINE ET PÊCHERIES.

27 Tangier	1	39	1550	7	45	980	37	9000	600	1	400	45	135
28 Havre de Pope et Ile Gerrard	31	497	37	2162	523	30	90
29 Baie de Spry, Tête de Taylor et Mushaboon	5	157	2700	32	57	949	73	9850	2116	29
30 Ile Sober et Sheet-Harbour	65	1247	65	3380	740	30
31 Havre du Castor et rivièrè au Saumon	40	750	26	360	72	31
32 Quoddy et anse Harrigan	1	10	125	2	16	240	10	200	40	32
33 Rivière Moser et anse Smith	12	200	22	160	45	33
34 Baie Mitchell à Ecum Secum	23	334	34	1040	174	34
Totaux.....	59	1531	39315	367	2575	39303	2607	283612	38658	10	1150	411	42875	62355	1512	3765	

STATISTIQUE indiquant la quantité et la valeur de toutes

Numéro.	DIVISIONS.		SAUMON.			HARENG.			MAQUEREAU.		HOMARD.		MORUE.
	Frais, dans la glace, liv.	Fumé, brls.	Salé, brls.	Frais ou gelé, liv.	Fumé, liv.	Salé, brls.	Frais ou en conserves, en boîtes, liv.	En conserves, en boîtes, liv.	Vivant ou frais, ton x.	Séchée, qtx.			
<i>Comté d'Halifax.</i>													
1 Côte Nord.....	140		50			2					1	10	
2 Sainte-Marguerite-Est.....	300		300			5					3	130	
3 Havre des Sauvages.....	3000		2000	1000		75	200				8	500	
4 Anse à Peggy.....	2000		300	100		2					4	200	
5 Dover.....	3000		1000	4000		200	100				8	300	
6 Prospect.....	5000		800	3000	1500	25	350	18112			20	450	
7 Baie Terrence.....	200		900	2500		700	1000	8579			30	1200	
8 Pennant.....	120		150	300		250					12	1000	
9 Sambro.....	250		25	500		100	240	52500			8	1250	
10 Havre de Ketch.....	400		250	400		45	150				5	200	
11 Anse aux Portugais.....	250		100	100		25	150				2½	40	
12 Anse au Hareng.....	500		20	100		10					1	500	
13 Anse Ferguson.....	50		10	500		1					½	12	
14 Bedford.....	400						200					2	
15 Halifax.....			15			5	250					600	
16 Passage de l'Est et île du Diable.....	880		59			7						619	
17 Lawrence town et Baie des Vaches.....	338		68			6						48	
18 Seaforth et Havre des Trois-Brasses.....			93			7						159	
19 Chezcook-Ouest.....			380			19						4000	
20 Chezcook-Est.....			160			2						635	
21 Havre Petpiswick.....			64			2		42000	125			337	
22 Havre Musquodoboit.....	1700	260	140			8						650	
23 Jeddore.....	300	275	350			22		77336				1020	
24 Havre aux Moules et Tête de Hibou.....	400	400	679			68						500	
25 Havre du Navire.....	260		957			69		9408				519	
26 Havre de Plaisance.....			186			3		38544				200	
27 Tangier.....	440		559			65						352	
28 Havre de Pope et île Gerrard.....			450			8		34560	4			267	
29 Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboon.....			553			151		87792	12			944	
30 Île Sober et Sheet-Harbour.....	900	1400	199					71568				351	
31 Havre au Castor et rivière au Saumon.....			6					104688	20			62	
32 Quoddy et anse Harrigan.....	200		5					78816				60	
33 Rivière Moser et anse de Smith.....												45	
34 Baie Mitchell à Ecum Secum.....			14			3		128064				102	
Totaux.....	22288	2335	10842	13000	1500	1885	2640	751967	261½			17374	
Valeur.....	\$ 4457	467	48798	130	30	26390	132	105275	19613			78184	

espèces de poisson, etc.—Nouvelle-Écosse—Suite.

MER-LUCHE.		AUTRES ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.	Numéro.		
Stécluse, qtx.	Nonces, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gaëparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson commun et mélé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employ. comme boïtte, brls.			Poisson employ. comme engrais, brls.	Peaux de loup-marin, nombre.
.....	10	10	400	12	2	4	5	10	4	854	1
.....	10	25	200	100	3	2	2	1	2	12	4	2,380	2
400	150	500	10	100	100	50	20	6	6	3	8	10	200	44	16,737	3
50	12	25	20	150	150	50	15	2	2	1	4	5	120	26	3,475	4
150	250	50	50	200	600	100	25	2	2	2	8	8	200	42	11,101	5
50	40	35	40	60	50	20	10	10	2	8	20	170	80	50	11,910	6
200	150	75	250	50	600	100	75	40	3	40	40	40	500	125	25	25,580	7
150	200	90	70	400	500	75	50	20	3	25	25	20	400	100	11,476	8
25	50	40	1100	1000	150	12	1	1	1	5	5	750	40	130	18,757	9
40	60	50	200	250	18	8	8	60	28	4,133	10
.....	10	2	3	3	15	1,292	11
150	250	1500	12000	2	250	140	9,919	12
10	15	5	12	300	2	15	10	299	13
.....	300	2	149	14
140	180	200	5	1000	800	40	4,481	15
.....	258	150	5770	17	22	5	400	42	5,576	16
.....	9	21	200	190	6600	36	12	3	2	200	19	1,429	17
.....	11	18	150	192	23000	26	26	4	69	28	2,895	18
.....	306	78	1439	6300	12	252	5	2096	150	24,626	19
.....	96	44	200	195	1700	27	47	7	406	40	4,906	20
.....	83	205	200	500	260	45	5	209	24	125	19,548	21
.....	62	128	700	1050	6400	6	30	13	460	31	5,694	22
8	23	80	198	100	2290	2000	11	47	15	5	5	595	60	200	19,532	23
.....	48	20	650	877	3	13	5	4	310	47	7,159	24
4	40	20	28	220	1000	600	468	15	5	4	298	33	300	11,659	25
.....	22	14	270	3	7	4	2	98	18	100	7,537	26
.....	33	82	390	1150	1300	9	16	6	5	400	268	26	6,032	27
.....	4	16	612	1	4	406	8	360	3	8,972	28
300	500	20	9	1000	2	7	4	700	50	1000	24,188	29
.....	10	9	1000	170	2	5	2	100	8	750	13,630	30
.....	2	2	42	5	1100	14	17,082	31
.....	10	5	500	3	60	5	800	11,924	32
.....	6	500	4	30	313	33
.....	18	400	5	5	90	4	1200	19,728	34
1680	1920	3698	2817	7670	32605	48575	1130	2	629	120	146	400	130	10154	1281	6140	21
4200	960	12944	7042	767	3260	2428	4520	8	4403	1200	584	20	195	4061	1922	3070	21	335073

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés

Numéro.	DIVISIONS.	BATEAUX.			MATÉRIEL DE PÊCHE.								Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, blé.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Enclos.		Lignes dormantes.				
					Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
<i>Comté de Hauts.</i>			\$			\$	\$	\$	\$	\$					
1	Maitland à Shubénacadie	25	212	25	1288	249							5400		
2	Shubénacadie au Grand Lac	21	68	21	410	104							805		
3	Noël à Maitland	5	125	5	820	85			2	450			190		
4	Hauts-Ouest	22	875	30	4800	1130			11	360			4120	11	
	Totaux	73	1280	81	7318	1568			13	810			10515	11	
	Valeur		\$										2103	49	
<i>Comté de Pictou.</i>															
1	Pictou-Ouest	140	2700	170	1800	550	3	75					250	10	
2	Ile Pictou	64	1445	232	750	150								70	
3	Division Centrale	8	160	8	200	50	4	100							
4	Division Sud	25	466	35	2823	1580	3	32				24	102	8450	
5	Ile Merigomish	12	180	14	970	485								7000	
6	Grève Nord	3	45	4	625	310								2500	
7	Etangs	18	270	18	1300	640	2	60						5000	
8	Lismore	4	60	4	650	305								2900	
	Totaux	274	5326	485	9118	4070	12	267				24	102	26100	80
	Valeur		\$											5220	360

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Écosse—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	Numero.		
Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, conservés ds, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Fletan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Poisson employé comme boîte, brls.			Poisson employé comme engrais, brls.	
.....	320	62	3	\$	1,390	1
.....	256	38	1,565	2
.....	50	538	3
2000	58	5	10000	700	900	86	221	4,886	4
2000	58	5	10000	700	1220	404	312
20	261	18	1000	70	122	1616	3120	8,379
.....	5	252588	20	300	3300	20	8	500	600	37,022	1
.....	20	176584	350	400	26,042	2
42300	5	17184	129	500	5000	150	280	2,220	3
.....	22540	200	4900	20	5,612	4
.....	100	50	4,730	5
.....	3	33477	77	112	200	2200	35	960	6
.....	150	2000	120	80	6,696	7
42800	33	502373	226	112	1350	17400	150	300	75	1090	1175	595	8
428	462	70332	1017	280	135	870	600	1200	750	1635	588	83,877

ÉTAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2,
Nouvelle-Ecosse, pour les années 1895 et 1896. •

Comté.	Valeur en 1895.	Valeur en 1896.	Augmen- tation.	Diminution.
	\$	\$	\$	\$
Antigonish.....	60,182	63,662	3,480
Colchester.....	26,798	20,172	6,626
Cumberland.....	83,695	88,184	4,489
Guysborough.....	711,499	646,116	65,383
Halifax.....	429,671	335,073	94,598
Hants.....	13,702	8,379	5,323
Pictou.....	104,235	83,877	20,358
Total.....	1,429,782	1,245,463	7,969	192,288
	1,245,463			7,969
Diminution.....	184,319			184,319

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 2, Nouvelle-Ecosse,
avec un état comparatif de l'augmentation ou de la diminution, pour les années
1895 et 1896.

Articles.	Quantité.	Taux.	Totaux.	Augmen- tation.	Diminution.
		\$ cts.	\$		
Saumon, frais..... liv.	210,401	20	42,080	24,760
do en boîtes..... "	3,000	15	450	1,000
do funné..... "	3,635	20	727	1,600
Hareng, salé..... brls.	26,628	4 50	119,828	39,841
do frais..... liv.	278,000	01	2,780	499,660
do fumé..... "	25,600	02	512	15,467
Maquereau, salé..... brls.	8,594	14 00	120,316	2,627
do frais..... liv.	1,318,917	05	65,946	743,567
Homard, en boîtes..... "	2,784,238	14	389,792	496,660
do frais..... ton'x.	290½	75 00	21,788	21½
Morue, séchée..... qtx.	43,057	4 50	193,756	159
do langues et noues..... liv.	15	10 00	150	25
Merluche, séchée..... qtx.	4,856	2 50	12,139	2,554
do noues..... liv.	8,967	50	4,483	1,460
Egrefin..... qtx.	23,607	3 50	82,626	10,334
Merlan..... "	4,443	2 50	10,857	1,038
Truite..... liv.	52,730	10	5,273	10,792
Flétan..... "	210,955	10	21,095	96,861
Eperlan..... "	198,935	05	9,946	17,870
Bar..... "	3,420	10	342	270
Gasparot..... brls.	4,799	4 00	19,196	349
Huîtres..... "	896	4 00	3,584	247
Moules..... "	948	7 00	6,636	204
Anguille..... "	1,218	10 00	12,180	19
Alose..... "	1,090	10 00	10,900	118
Seiche..... "	6,721	4 00	26,884	469
Petite morue..... liv.	6,740	05	337	11,416
Poisson commun..... brls.	320	1 50	480	486
Huile de poisson..... galls.	49,573	40	19,828	18,703
Poisson employé comme boitte..... brls.	22,700	1 50	34,050	1,193
do employé comme engrais..... "	12,965	50	6,483	5,213
Peaux de loup-marin..... nomb.	21	1 00	21	8
Total pour 1896.....	1,245,463

RÉCAPITULATION

INDIQUANT le nombre et la valeur des navires, bateaux, etc., employés aux pêches du district n° 2, Nouvelle-Écosse, pour l'année 1896.

	Valeur.	Total.
	\$	\$
92 navires, 2,279 tonneaux	57,395	
5,635 bateaux	114,409	
754,208 brasses de rets à mailer	160,862	
67 rets à pièges	12,150	
448 seïnes, 46,405 brasses	66,145	
61 rets à éperlan	1,192	
29 enclos	4,260	
2651 lignes dormantes	9,983	
		426,396
254,790 trappes à homard	138,000	
108 établissements de conserves (1,792 employés)	124,425	
		262,425
37 réfrigérants et glacières	19,355	
1,629 boucans et poissonneries	69,328	
988 jetées et quais	44,864	
41 steamers et semailles	26,670	
3,753 lignes à main	1,981	
		162,198
Valeur totale		851,019

NOUVELLE-ÉCOSSE—District N° 3.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du nombre et de la valeur des engins de pêche mis en usage, dans le comté d'Annapolis, province de la Nouvelle-Écosse, pendant l'année 1896.

Numéro.	DIVISIONS.				NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.								Numéro.				
					Navires.			Bateaux.			Rets à mailier.		Enclos.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, bris.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, bris.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes.	Homard, vivant ou frais, ton x.		Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.
					Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.											
<i>Comté d'Annapolis.</i>																									
1	Margaretsville.....	2	25	750	8	12	240	20	1200	600	2	400	6500	700			5000	4	520	33	112	75	1		
2	Port-George.....					19	380	30	2000	1000	2	700	7000	600			3500	5	250	22	200	100	2		
3	Port-Lorne.....					22	440	44	3200	1600				700				6	520	5	600	300	3		
4	Hampton.....	1	46	1380	9	20	400	29	1600	800				750				7	650	4	450	225	4		
5	Pinny et anse de Young.....					23	460	38	2000	1000				620				9	625	4	1200	600	5		
6	Anse de Parker.....					34	680	56	3000	1500				510				8	370	3	310	150	6		
7	Hillsboro' et anse Delap.....	2	104	3120	20	23	560	40	2800	1400				470				12	320	2	790	370	7		
8	Batture de Victoria.....	6	276	8280	64	30	600	50	3000	1500				60				8	3250	9	3500	1500	8		
9	Anse Thorne jusqu'à la traverse.....					10	200	20	1000	500	2	400						1			300	100	9		
10	Clementsport jusqu'à la rivière à l'Ours.....	2	26	780	10	25	500	32	600	300	5	1200		25	7000	10	6500		360	1	650	300	10		
11	Annapolis-Est jusqu'à la limite du comté.....								3000	1500	5	300	6000											11	
12	Rivière Lequille.....										1	50	550											12	
13	Rivière Round-Hill.....												500											13	
14	Lacs et cours d'eau intérieurs.....																							14	
	Totaux.....	15	477	14310	111	223	4460	359	23400	11700	18	3050	20550	4435	7000	10	15000	60	6865	33	8112	3720			
	Valeur.....		\$										4110	19958	140	140	1800	4500	30893	330	20280	7860			

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.	Numéro.								
		Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alcee, barils.	Seiche, brls.	Sardines, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.			Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, tonneaux.					
	<i>Comté d'Annapolis.</i>																								\$	c.	
1	Margaretville.....	112	105	1500	150	280	10	9,402	00	1
2	Port-George.....	200	100	1000	190	300	60	10	8,276	00	2
3	Port-Lorne.....	700	1500	2500	230	430	65	20	15,019	50	3
4	Hampton.....	600	112	10000	400	420	80	12	12,408	50	4
5	Phinny et anse de Young.....	1200	210	2200	400	400	75	12	15,456	00	5
6	Anse de Parker.....	1600	300	2000	230	340	30	12,856	00	6
7	Hillsboro' et anse Delap.....	1400	500	10000	380	410	12	19,448	00	7
8	Batture Victoria.....	7250	2500	35300	1000	1220	20	40	81,200	00	8
9	Anse Thorne jusqu'à la traverse.....	90	10	25	30	1,267	00	9
10	Clementsport jusqu'à la rivière à l'Ours.....	1000	110	2500	230	260	100	20	12,794	50	10
11	Annapolis-Est jusqu'à la limite du comté.....	1000	2000	2000	70	10,376	00	11
12	Rivière Lequille.....	600	200	100	590	00	12
13	Rivière Round-Hill.....	800	200	6	274	00	13
14	Lacs et cours d'eau intérieurs.....	9700	970	00	14
	Totaux.....	14162	5447	12100	67000	2000	2400	176	700	5	220	5250	200	2000	2000	3000	3270	4085	430	178
	Valeur.....	\$ 49532	13617	1210	6700	100	240	704	4900	50	2200	21000	800	100	100	6000	1308	6128	215	1424	200,338	00

NOTE—Il y a à Annapolis-Royal un établissement pour le séchage du poisson. Poids du poisson séché, 10,000 quintaux. Nombre d'hommes employés, 10. Gages hebdomadaires, \$65. Valeur de l'outillage, \$7,000.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.				Numéro.				
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.			Enclos.		Lignes dormantes.		Saumon, frais, dans la glace, barils.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, livres.		Hareng, fumé, livres.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.						Valeur.		
	<i>Comté de Digby.</i>		¢		¢		¢		¢		¢		¢		¢		¢							
1	Digby	6	270	7000	65	5	150	10	280	120	4	750	1800	2	150	41	820		160	4000	2000	1		
2	Bayview					8	240	17	240	99	5	850	2300			12	240	2000	50	1000	800	2		
3	Grand-Anse					7	210	14	470	200					8	160						3		
4	Rossway					10	300	20	500	200				4	500	10	200	400	30	1420	650	4		
5	Waterford					7	210	13	260	100				2	90	7	160		11	7000	450	5		
6	Centreville					35	1050	70	2000	844						34	680	250				6		
7	Anse Sableuse					16	480	31	960	405	2	300	250			16	320					7		
8	Anse au Vison	1	24	900	9	9	270	18	525	220	2	300	250		9	180						8		
9	Petite-Rivière					33	990	75	1980	836	2	300	250			33	660						9	
10	Anse de White					7	300	14	300	110						7	140						10	
11	Gr.-Grève et anse à la Baleine					12	360	24	320	115						12	240	1700					11	
12	Traverse-Est					4	120	8	240	98						4	80		20				12	
13	Baie Sainte-Marie					8	240	16	500	200				3	300	8	120		35	21000	600		13	
14	Weymouth	1	40	1100	10	5	150	10	220	88				1	400	5	60						14	
15	Anse de White					24	700	48	390	140				1	100	34	480						15	
16	Pointe de l'Eglise	2	25	600	10	12	360	24	420	150						12	140						16	
17	Météghan					26	780	52	4100	1650				2	150	25	500							17
18	Chéticamp					8	240	16	320	125						8	80							18
19	Sainte-Marie					15	870	36	870	350						15	300							19
20	Anse de Smith	1	10	200	3	5	150	10	180	100				12	700	10	200		110	25000	18500		20	
21	Westport	24	489	19000	175	41	3150	78	18000	7200	10	600	2525			40	820							21
22	Freeport	12	303	7200	92	60	4000	121	20000	8000	5	300	1000			80	1200							22
23	Tiverton	7	185	5500	60	36	2100	22	7060	3540	3	250	850			36	620							23
	Totaux	54	1346	41500	424	393	17620	747	60135	24890	33	3650	9225	27	2390	406	8400	4350	416	59420	23000			
	Valeur																	870	1872	594	460			

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

59-211

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Homard, en conserves, livres.	Homard, vivant ou frais, tonn.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, bris.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Moules, barils.	Alose, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.		
<i>Comté de Digby.</i>																			
1	Digby	9000	10	3000	8	10000	1100	8000	200	21000	80	750	2600	50	3000	950	220	92,917 50	1
2	Bayview		1	62	2	250	90	60	30	950	12	300	900	12	210	50	30	2,417 00	2
3	Grande-Anse		1	28	2	250	90	111	40	480	16	400	20	350	50	35	1,688 00	3	
4	Rossway			105	3	400	180	140	16	400	9	220	5	590	95	36	2,841 20	4	
5	Waterford			22	2 ¹ / ₂	125	100	39	9	220	1	80	5	80	16	8	866 00	5	
6	Centreville	8000	1	250	4	2000	260	70	38	650			19	1850	300	80	9,160 50	6	
7	Anse sableuse			60	1 ¹ / ₂	250	110	49	50	800			4	150	23	9	1,446 00	7	
8	Anse au Vison		1	95	1	600	300	125	25	800			9	600	75	41	3,133 50	8	
9	Petite-Rivière		1	240	1	1600	420	400	50	1100			18	450	155	24	14,670 50	9	
10	Anse de White			80		400	150	30	20	500			10	400	56	20	2,254 00	10	
11	Grande-Grève et anse à la Baleine			270	4	1000	260	170	22	750			5	500	120	10	5,005 00	11	
12	Traverse de l'Est			120	1	650	310	76	24	1000			5	250	65	4	3,065 50	12	
13	Baie Sainte-Marie					200	120	20	50	900	319		10	180	29		4,550 00	13	
14	Weymouth									250			6		6		1,771 00	14	
15	Anse de White			46		400	200	140	39				11		24		2,022 50	15	
16	Pointe de l'Eglise			115	1	100	110	76	25	900	7		4		10		1,274 00	16	
17	Météghan	15000	2	340	2	120	115	120	400	1000			23		65		5,821 00	17	
18	Chéticamp			126	1			36	110	750			5		29		1,106 50	18	
19	Sainte-Marie			320	2	20	8	100	50	600			6		60		2,151 00	19	
20	Anse de Smith			35		150	100	90	230	200	110				250		3,677 50	20	
21	Westport		2	10200	14	8000	600	9000	4000	35000			50	21000	3800		125,765 00	21	
22	Freeport		3	7000	10	5000	480	7000	12000	18000			20	11000	2500		109,055 00	22	
23	Tiverton	12000	1	3000	8	3500	250	3000	600	7500			19	4000	1800		41,298 00	23	
Totaux		44000	23 ¹ / ₂	25514	67	35015	5353	28852	17998	93500	452	326	1050	3500	325	44610	10533	517	
Valeur		\$ 6160	1763	114813	670	87538	2677	100982	44995	9350	3164	3260	53	175	650	17844	15800	259	437,946 20

NOTE—N° 14, ajouter 1 rets à trappe, \$1.500. Il y a pour \$24,000 d'égrefin fumé ajouté dans chaque colonne.

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

ESPECES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Morue, séchée, qtx.	Égrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Alose, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme botte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	\$		
.....	165	50	1,675 00	1	
300	23	60000	1	2	5	10	10	25	127 50	2	
200	4	5000	2	2	1	20	50	1,464 00	3	
20000	400	240	75	50	5	20	189 50	4	
26000	375	90000	1500	475	200	75	100	75	7,455 00	5	
2000	150	20000	60	30	15	300	150	124,657 50	6	
1500	175	90	40	10	100	50	1,942 50	7	
8000	450	150000	25	180	20	50	30	40	1,762 50	8	
9000	500	320000	54	25	29	60	90	8,115 00	9	
6000	42	60	15	15	30	60	10,928 00	10	
1500	700	60	30	24	40	50	1,834 00	11	
2200	900	80	45	175	4,840 00	12	
.....	700	530 00	13	
.....	6	3	106	2,800 00	14	
2000	1500	600	1,099 00	15	
250	1	250	45	2,950 00	16	
.....	529 50	17	
78950	2819	645000	26	1500	1230	435	275	2400	250	1303	407	400	510	885	
15790	12685	12900	364	112500	5335	1523	688	240	25	5212	4070	160	765	442	172,899 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

98

Numéro.	DIVISIONS	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.						Numéro.			
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à piège.		Seines.			Lignes dormantes.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.		Maquereau, salé, brls.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.								Valeur.	
	<i>Comté de Lunenburg.</i>			£		£			£		£			£		£									
1	Havre de Lunenburg, Baie Rose (en haut et en bas) et Kingston, et depuis les Rochers Noirs jusqu'au Havre Bleu et Ile de la Croix	66	5280	219200	990	185	7400	165	35000	21000	18	7200	6	730	1300	792	27720	150	125	3893	25000	800	825	1	
2	Riv. LaHave, et de l'Anse de de Ritcey à New-Dublin.	70	4750	190000	980	194	7760	186	38000	22800	20	8000	5	500	750	480	16800	15463	813	2648	10000	400	162	2	
3	De Petite Rivière à la limite du comté.	7	460	18400	98	180	7200	138	30000	18000	2	800	4	730	...	60	2100	1800	750	1827	1200	800	...	3	
4	Chester.	3	102	1600	24	155	3400	155	30000	4600	12	5000	18	7000	4730	25	350	10000	800	3500	3000	2500	20	4	
5	Baie Mahone et rivière à Martin.	24	1675	58000	325	210	3500	85	17000	2300	2	800	10	51000	4000	165	2700	5000	100	800	2500	400	10	5	
6	Pointe au Renard.	85	1400	110	36500	3400	11	4500	19	14000	5500	20	200	1500	50	950	2000	45	6
7	Anse au Moulin.	75	1250	80	30500	2100	3	1200	21	17000	6500	20	200	450	...	275	25	7
8	Lodge.	25	675	30	21500	1200	14	10500	5000	10	100	400	...	75	300	4	8
9	Anse Nord-Ouest.	65	1575	58	25000	1600	20	12500	6500	18	175	950	...	550	250	55	9
10	Aspotogan.	28	650	36	10000	1250	1	400	12	8000	4500	12	120	725	...	300	325	15	10
11	Grève de Sable.	52	1200	56	24000	1500	2	800	14	9000	5000	25	250	225	...	150	25	11
12	Blandford.	110	2700	125	75000	4650	8	3200	25	18000	7000	45	450	675	...	400	45	12
13	Petite-Tancook.	48	1150	41	45000	2200	12	9000	3500	25	200	100	...	2050	12	13
14	Grand-Tancook.	1	23	400	6	170	6000	215	150000	12000	40	35000	15000	75	900	425	...	11000	75	14
15	Anse Profonde.	30	450	30	16000	850	2	800	7	4000	2100	6	75	1275	150	...	635	5	15
	Totaux	171	12290	487600	2423	1612	46310	1510	583500	99450	81	32700	227	195960	71380	1778	52340	39138	2788	29053	44575	4900	1823		
	Valeur	\$																7828	558	130739	446	98	18522		

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.	Numéro.			
		Maquereau, frais ou en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlucho, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Fietan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Seiche, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.			Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, ton x.	
<i>Comté de Lunenburg.</i>																										
1	Havre de Lunenburg, Baie Rose (en haut et en bas) et Kingeton, et depuis les Rochers Noirs jusqu'au Havre Bleu et Ile de la Croix	44700	320	75997	125	1033	436	180	132000	250	65	150	20	125	200	28512	550	287	437,065	80	1		
2	Riv. LaHave, et de l'Anse de Ritcey à New Dublin	20784	280	88203	140	296	925	750	140000	20000	45	50	10	25	750	28000	250	50	471,136	46	2		
3	De Petite Rivière à la limite du comté	200	6208	19	10	89	120	8000	1000	35	15	10	10	425	2800	185	15	54,928	75	3		
4	Chester	200	50256	2	1050	60	40	175	1000	800	4500	150	38	90	9500	650	120	260	150	70	33,788	84	4	
5	Baie Mahone et rivière à Martin	45000	48	450	85	75	450	3400	3500	15	5	22	45	3000	450	65	7500	1600	216,178	00	5	
6	Pointe au Renard	500	950	125	70	260	800	350	5	55	5000	80	120	300	50	40	11,929	00	6	
7	Anse au Moulin	225	55	15	175	160	225	5	25	3000	25	80	45	45	3,854	25	7	
8	Lodge	150	75	30	42	260	2	10	1200	8	75	30	12	1,780	00	8	
9	Anse Nord-Ouest	220	1	70	80	65	200	3	4	11	2000	12	130	40	18	5,716	00	9	
10	Aspotogan	43632	225	45	42	250	1	3	8	650	6	75	28	12	9,451	23	10
11	Grève de Sable	250	20	55	240	4	4	3000	8	95	12	8	2,692	50	11	
12	Blandford	1000	25	350	2500	3	5	16	20	2500	350	125	900	45	60	9,414	50	12	
13	Petite-Tancook	200	530	30	115	70	960	1	4	950	18	220	15	12	12,793	50	13	
14	Grande-Tancook	28500	575	375	140	1050	10	1100	50	375	50	225	59,512	50	14
15	Anse Profonde	55	20	225	525	18	20	70	600	35	6	4,167	75	15
Totaux		900	187872	810	220638	333	885	2219	2919	3685	289660	30350	337	226	157	512	32500	2905	557	69357	3056	510	352
Valeur		\$ 108	26302	60750	992871	3330	2213	7767	7298	369	28966	1518	1348	1582	1570	2048	1625	145	1114	27743	4584	255	2816	1,334,509	08

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR TOTALE.		Numéro.	
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, liv.	Homard, vivant ou frais, tonnes.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egruffin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Gasparot, barils.	Anguille, barils.	Alewe, barils.	Poisson blanc, barils.	Huile de poisson, galls.				Poisson employé comme boîtes, barils.
4645	1099	651	3629	10	136	41	895	12	1988	130	33,050	20	1
.....	317	506	79	72	13	483	16	4,507	20	2
.....	372	25776	343	78	57	6	155	10	7,378	64	3
.....	1093	9600	189	15	3	25	20	4	70	5	7,548	50	4
.....	995	10	58800	279	1306	29	121	87	2385	15	309	30	40,922	10	5
.....	198	1	36144	76	18	5	50	17	82	8	6,602	46	6
9200	610	527	27024	46	7	19	38000	215	10	253	4	6,641	06	7
4000	379	6	1033	25	26	17	45	4	398	110	13,620	20	8
8870	500	439	6	980	00	9
3710	250	164	10	3,690	00	10
.....	1,548	00	11
30425	1360	4980	668	157344	279	7128	64	480	301	41330	900	30	6	69	3738	313
6085	272	22410	9352	22029	20925	32076	160	1680	753	4133	3600	300	60	690	1495	470	126,488	36

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.										
	Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à trappe.		Seines.		Lignes dor- mantés.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, bris.	Maquereau, salé, bris.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Numéro.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.									
<i>Comté de Shelburne.</i>																							
1	Barrington	3	85	4000	25	60	1600	66	14000	1300									1				
2	Havre de Wood	5	123	4200	46	140	2700	134	19000	1860	1	2000	1	500					2				
3	Havre Shag	3	52	1300	26	75	1500	50	16000	1300									3				
4	Pointe à l'Ours	3	51	700	25	25	600	25	9600	1000									4				
5	Ile du Cap	28	550	32000	300	400	8000	500	58500	6000	6	11000		1400	8000				5				
6	Port-la-Tour et Baccaro	2	100	3000	19	280	3650	145	51000	6500									6				
7	Port-la-Tour en haut	3	50	1200	18	38	450	37	15000	560									7				
8	Cap du Nègre et Blanche	1	20	600	9	83	1050	75	13900	1000									8				
9	Ile du Cap du Nègre					65	1400	62	16600	1150	1	1500							9				
10	Port-Clyde					6	60	6	600	30									10				
11	Havre Nord-Ouest	2	57	2000	12	14	1200	30	6400	1050				12	36				11				
12	Pointe Noire, Red-Head et Baie Ronde	2	39	1450	12	52	3000	77	16000	2600				50	250				12				
13	Roseway et Ile McNutt					55	3800	87	15900	2500				50	250				13				
14	Gunning Cove, Churchover et Birchtown	1	13	300	5	50	1800	78	8300	1385				55	275				14				
15	Shelburne et Pointe de Sable	10	540	17000	110	55	1450	76	19500	3300				75	475				15				
16	Jordan	2	113	3600	23	48	1480	66	12500	2080				50	210				16				
17	Lockeport	24	1200	65000	250	110	8500	280	30000	6500			1	150	160	1600			17				
	Totaux	89	2893	136350	880	1556	42240	1794	321900	40115	8	14500	2	650	1852	11096	15260	36115	263	375600			
	Valeur																			3052	162519	3682	45072

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.		VALEUR TOTALE.	Numéro.		
		Homard, conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, galls.			Poisson employé comme botte, barils.	
	<i>Comté de Shelburne.</i>																\$	cts.	
1	Barrington		92	2900	2100	200	560	1000	325	690	30	30	400	1200	2000	36,264	75	1
2	Havre de Wood.	79392	700	900	165	100	800	300	5000	88,072	38	2
3	Havre Shag.	28808	85	1100	600	250	200	2000	180	30	400	700	28,242	12	3
4	Pointe à l'Ours.		50	500	100	80	900	72	575	8,431	30	4
5	Ile du Cap.	86928	800	12000	4400	400	110000	60	6000	8000	248,489	92	5
6	Port-la-Tour et Baccaro.		225	2350	800	2000	2000	200	50	4500	1400	65,400	00	6
7	Port-la-Tour, en haut.		62	500	175	300	1400	375	500	12,902	50	7
8	Cap du Nègre et Blanche.	17424	310	550	630	200	950	225	500	40,424	36	8
9	Ile du Cap du Nègre.		210	500	325	200	2500	1800	900	33,599	50	9
10	Port-Clyde.	17760					610	425	4,887	40	10
11	Havre Nord-Est.		75	1050	8	150	60	900	70	5	500	15,677	00	11
12	Pointe Noire, Red-Head et Baie Ronde.		40	475	7	375	30	2100	60	475	13,507	50	12
13	Roseway et ile McNutt.		10	550	25	500	45	1000	10	8	600	15,000	00	13
14	Gunning-Cove, Churchover et Birchtown.			850	10	350	175	400	50	400	14,039	50	14
15	Shelburne et Pointe de Sable.	25440	53	10000	14	200	75	5000	5500	75	150	5	2800	68,059	10	15
16	Jordan.		45	2380	340	10	2400	50	750	19,915	00	16
17	Lockeport.	24000	200	26320	1120	1344	780	2000	6000	45	768	10	2500	172,570	00	17
	Totaux	274752	2957	62925	1184	12554	4905	10770	137450	5505	1705	1008	108	400	22897	19575	
	Valeur	38465	221775	283163	2960	43039	12263	1077	13745	275	6820	7056	1080	20	9159	29363	885,482	33	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et des bateaux employés à la pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

92

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.									
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailier.		Rets à piège.		Enclos.		Lignes dormantes.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.								
	<i>Comté de Yarmouth.</i>		§		§		§		§		§		§										
1	Pubnico-Ouest	8	625	18300	155	23	230	42	1380	276	1	2000	8	500	1140	690	43200	160	9950				
2	Pubnico-Est	2	170	3500	38	12	120	24	720	120					500	25	79728	75	2100				
3	Argyle en bas et détroit	4	42	625	14	15	150	30	1350	180					1515		6728	150	125				
4	Tusket Wedge	6	395	8000	88	75	600	155	4000	1600	1	500	1	150	23	200	400	200	7000				
5	Port-Maitland	1	12	300	6	20	700	50	3000	1300					6000	200		100	1000				
6	Sandford					30	600	50	4500	1800	1	3000			500	50		100	1000				
7	Yarmouth	12	807	21700	180	55	1000	110	4400	1600	3	13000	46	720	8000	1600		120	100				
8	Pointe de Snuice	2	21	300	6	10	200	20	1000	300					2500	2190	378960	450	13310				
9	Arcadie et Petite Rivière					50	500	100	3000	1400					4880	2000		300	150				
10	Tusket					175	1200	175	14000	4000					375				100				
11	Rivière au Saumon					20	150	20	3000	600					6000								
12	Ruisseau à l'Anguille					25	200	40	1500	600					11000								
	Totaux	35	2072	52725	487	510	5650	816	41850	13776	6	18005	3	650	77	1620	23700	23510	2000	4755	518616	1553	33835
	Valeur		\$												4740	105795	40	66570	71206	116625	152258		

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																VALUEUR TOTALE.				
		Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchées, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Seiche, barils.	Gasparot, fumé, nomb. de pièces.	Egrefin, fumé, liv.	Morue, désossée, liv.	Petite morue, liv.		Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
	<i>Comté de Yarmouth.</i>																				\$ c.	
1	Pubnico-Ouest.....			2650	1500		1000	12000	20			96						2400	288		93,194 00	
2	Pubnico-Est.....			700	550		2000					32						300	86		33,238 92	
3	Argile en bas et étroit.....			100	50	1000	5000	10000	250	40								200	100		22,976 92	
4	Tusket Wedge.....	10	50	300	200				15	5		200						1000	400		79,985 00	
5	Port-Maidland.....	5	25	1000	1500		5000		50			50	5000	6000	200000			2000	1000	2000	43,042 50	
6	Sandford.....			75	10		1500												75	25		45,422 50
7	Yarmouth.....	24		1800	1150		52000			60	10							2900	650		219,439 40	
8	Pointe de Sluice.....								75	10									10			2,747 50
9	Arcadie et Petite Rivière.....			50	20			2500	30	20	50								25	10		51,085 00
10	Tusket.....							8000	4000	100	30		8000				20000				25,380 00	
11	Rivière au Saumon.....						1000	1500	600	30							20000				4,115 00	
12	Ruisseau à l'Anguille.....		30			500		400	250	200											3,595 00	
	Totaux.....	39	105	6675	4980	16500	66500	106400	5290	90	435	30	398	36000	21000	212000	40000	8825	2619	2025	
	Valeur.....	\$ 390	263	23363	12450	1050	6650	5320	21160	630	4350	300	1592	360	1680	16960	2000	3530	3929	1013	624,221 74	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, Nouvelle-Ecosse, 1896.

Espèces de poisson.	Quantités.	Taux.		Valeur.		Total.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
Saumon, frais..... liv.	212,373	0	20	42,474	60		
do fumé..... "	4,148	0	20	829	60	43,304	20
Hareng, salé..... brls.	101,328	4	50	455,976	00		
do frais..... liv.	103,995	0	01	1,039	95		
do fumé..... "	681,900	0	02	13,638	00	470,653	95
Maquereau, salé..... brls.	7,045	14	00	98,630	00		
do frais..... liv.	391,500	0	12	46,980	00	145,610	09
Homard, en boîtes..... "	1,172,584	0	14	164,161	76		
do frais ou vivant..... ton'x.	7,184½	75	00	538,837	50	702,999	26
Morue, séchée..... qtx.	358,135	4	50	1,611,607	50		
do désossée..... liv.	212,000	0	08	16,960	00		
do langues et noues..... brls.	472	10	00	4,720	00	1,633,287	50
Egrefin, séché..... qtx.	65,367	3	50	228,784	50		
do fumé..... liv.	321,000	0	08	25,680	00	254,464	50
Merluce, séchée..... qtx.	45,365	2	50	113,412	50		
do noues..... liv.	9,073	0	50	4,536	50	117,949	00
Merlan, séché..... qtx.	36,825	2	50			92,062	50
Truite..... liv.	39,455	0	10			3,945	50
Flétan..... "	695,440	0	10			69,544	00
Bar..... "	2,650	0	10			265	00
Eperlan..... "	144,255	0	05			7,212	75
Gasparot, salé..... brls.	9,711	4	00	38,844	00		
do fumé..... liv.	36,000	0	01	360	00	39,204	00
Alose..... brls.	989	10	00			9,890	00
Anguille..... "	735	10	00			7,350	00
Seiche..... "	6,160	4	00			24,640	00
Moules..... "	2,476	7	00			17,332	00
Sardine..... "	200	4	00			800	00
Carrelet..... liv.	35,550	0	05			1,777	50
Petite morue..... "	48,805	0	05			2,440	25
Poisson commun..... brls.	3,882	2	00			7,764	00
do blanc..... "	69	10	00			690	00
Huile de poisson..... galls.	153,097	0	40			61,238	80
Poisson employé comme boitte..... brls.	40,691	1	50			61,036	50
do do engrais..... "	4,367	0	50			2,183	50
Guano de poisson..... ton'x.	530	8	00			4,240	00
Total pour 1896.....						3,781,884	71
Total pour 1895.....						3,715,572	96
Augmentation.....						66,311	75

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés dans le district n° 3, Nouvelle-Ecosse, avec l'estimation des autres engins de pêche non compris dans les relevés, 1896.

Matériel de pêche.	Valeur.	Total.
	\$	\$
386 navires (tonnage, 20,005).....	766,785	
4,866 bateaux.....	127,148	
1,062,423 brasses de rets à mailler.....	202,848	
209,904 seines (286 brasses).....	87,840	
136 rets à trappes.....	69,060	
87 enclos.....	13,340	
11 rets à éperlan.....	650	
240 puisettes.....	240	
4,230 lignes dormantes.....	74,232	
		1,342,143
34 homarderies (477 employés).....	24,700	
191,152 trappes à homard.....	99,060	
		123,760
1,642 fumoirs et poissonneuses.....	100,488	
1 sécherie.....	7,000	
123 réfrigérants et glacières.....	14,080	
36 steamers et semailles.....	42,410	
583 quais et jetées.....	76,266	
		240,244
Total.....		1,706,147

RÉCAPITU

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans

Numéro.	Comtés.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL						
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailier.		Rets à trappe.		Enclos.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
				\$			\$			\$		\$		\$
1	Cap-Breton	12	199	3,900	65	771	18,242	1,330	60,885	26,774	1	300
2	Inverness	25	480	13,100	123	845	15,383	2,090	68,242	24,353	1	700	52	416
3	Richmond	74	2,417	36,095	562	1,521	24,497	2,074	258,090	72,050	5	80
4	Victoria	4	85	1,400	21	911	15,341	1,394	55,739	17,736	2	1,000
5	Antigonish.....	2	55	1,600	11	181	2,639	240	66,450	7,542
6	Colchester	112	2,092	210	16,140	2,402	13	3,350
7	Cumberland	4	92	1,000	17	154	5,015	190	3,070	1,030	3	100
8	Guysborough.....	27	601	15,480	159	2,266	58,754	2,620	368,500	105,592	57	11,000
9	Halifax	59	1,531	39,315	367	2,575	39,303	2,607	283,612	38,658	10	1,150
10	Hants	73	1,280	81	7,318	1,568	13	810
11	Pictou	274	5,326	485	9,118	4,070
12	Annapolis.....	13	477	14,310	111	223	4,460	359	23,400	11,700	18	3,050
13	Digby	54	1,346	41,500	424	393	17,620	747	60,135	24,890	1	1,500	27	2,390
14	King	8	117	2,400	25	69	1,311	115	4,470	2,040	35	200	39	7,250
15	Lunenburg.....	171	12,290	487,600	2,423	1,612	46,310	1,510	583,500	99,450	81	32,700
16	Queen	16	810	31,900	126	503	9,557	512	27,168	10,877	5	1,660
17	Shelburne	89	2,893	136,350	880	1,556	42,240	1,794	321,900	40,115	2	14,500
18	Yarmouth	35	2,072	52,725	487	510	5,650	816	41,850	13,776	6	18,500	3	650
	Totaux.	593	25,465	878,675	5,801	14,549	315,020	19,174	2,259,587	504,623	207	83,210	173	18,096

LATION.

à la pêche, les quantités et les espèces de poisson prises, et le nombre toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1896.

DE PÊCHE.			ESPÈCES DE POISSON.										Numéro.
Seine.			Saumon, salé, barils.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquereau, frais ou en boîtes, liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	
Nombre.	Brasses.	Valeur.											
2	250	500	106	31,647	2,816		3,643	15,900	5,000	1,581	500	448,062	1
3	525	600	16	68,535	480		9,748	111,000		2,916	6,400	239,620	2
			27	6,750			12,905			4,118		514,680	3
1	120	60	259	8,220	1,828		3,984			1,091		204,116	4
				33,150			1,984					183,760	5
				53,313					23,000			17,048	6
8	260	50		14,050			212	1,800	1,100	2	400	492,674	7
29	3,270	3,740		50,985	3,000	1,300	13,499	218,400		6,303	1,315,877	836,416	8
411	42,875	62,355		22,288		2,335	10,842	13,000	1,500	1,885	2,640	751,967	9
				10,515			11	2,000					10
				26,100			80	42,800			33	502,373	11
				20,550			4,435		7,000	10	15,000		12
33	3,650	9,225		4,350			416	59,420	23,000			44,000	13
13	6,144	3,400		78,950			2,819		645,000	26			14
227	195,960	71,380		39,138		2,788	29,053	44,575	4,900	1,323	900	187,672	15
11	1,550	3,185		30,425		1,360	4,980			668		157,344	16
2	2,600	650		15,260			36,115			263	375,600	274,752	17
				23,700			23,510		2,000	4,755		508,616	18
740	257,204	155,145	408	537,926	8,124	7,783	158,236	508,895	712,500	25,345	1,717,317	5,363,300	

RÉCAPITU

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, de poisson prises, et le nombre d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries,

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.										
		Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, liv.	Morue, langues et noues, barils.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.
1	Cap-Breton.....	28 ³ / ₄	13,460	24	53	2,364	134	5,390	60,550	13,500	110
2	Inverness.....	139	23,511	50	4,418	1,625	2,516	23,900	13,992	40,600	400
3	Richmond.....	8	28,669	13	7,460	1,533	24,470	33,800
4	Victoria.....	2 ³ / ₄	16,673	238	1,040	6,485	12,300	63,807
5	Antigonish.....	709	1,774	5,497	160	1,400	15,300
6	Colchester.....	115	21	4,450	13,400	1,200
7	Cumberland.....	3	310	11	95	32	1,400	2,400	64,500
8	Guysborough.....	26	24,265	15	1,279	1,550	19,623	1,494	26,460	175,250	39,760	1,000
9	Halifax.....	261 ³ / ₄	17,374	1,680	1,920	3,698	2,817	7,670	32,605	48,595
10	Hants.....	58	5	10,000	700	1,220
11	Pictou.....	226	112	1,350	17,400
12	Annapolis.....	60	6,865	33	8,112	3,720	14,152	5,447	12,100	67,000	2,000	2,400
13	Digby.....	23 ³ / ₄	25,514	67	35,015	5,353	28,852	17,998	93,500
14	King.....	1,500	1,230	435	275	2,400	250
15	Lunenburg.....	810	220,638	333	885	2,219	2,919	3,685	289,660	30,350
16	Queen.....	279	7,128	64	480	301	41,330
17	Shelburne.....	2,957	62,925	1,184	12,554	4,905	10,770	137,450	5,505
18	Yarmouth.....	1,555	33,835	39	105	6,675	4,980	10,500	66,500	106,400
	Totaux.....	7,627 ³ / ₄	483,505	574	54,930	19,665	102,354	42,835	127,960	1,017,707	494,897	6,580

LATION.

le nombre et la valeur des engins de pêche en usage, les espèces et les quantités dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1896—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.									PRODUITS DU POISSON.					VALEUR TOTALE.	Numéro.
Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Saiche, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Cuano de poisson, ton's		
429	53	94	384	11	789	2,000	1,500	3	6,491	820	3,124	190	197,214	63	1
670	786	229	732	15	3,487			415	12,998		4,753	60	301,966	70	2
1,400		418	230		487	72,130	23,250	380	12,527		1,246		343,721	75	3
42	725	43	288		2,758		2,500	10,691	8,994	262	3,905		200,644	39	4
204	90		195					95	2,105		824		63,662	00	5
134	54		2	403					38			40	20,172	00	6
680	450		10	375					45		470	1,200	88,184	00	7
2,097		319	816		6,575		6,340	95	37,231		19,035	4,410	646,116	00	8
1,130	2	629	120		146		400	130	10,154	21	1,281	6,140	335,073	00	9
404			312										8,379	00	10
150	300		75								1,090	1,175	83,877	00	11
176		700	5	220	5,250	2,000	2,000	3,000	3,270		4,085	430	200,338	00	12
		452		326		1,050	3,500	325	44,610		10,533	517	437,946	20	13
1,303			407						400		510	885	172,899	00	14
337		226	157		512	32,500	2,905	557	69,357		3,056	510	1,334,509	08	15
900			30	6					3,738		313		126,488	36	16
1,705		1,008	106				400		22,897		19,575		885,482	33	17
5,290		90	435	30	398		40,000		8,825		2,619	2,025	624,221	74	18
17,051	2,460	4,208	3,587	2,105	20,402	109,680	82,795	15,691	243,650	1,103	76,419	17,392	6,070,895	18	

NOTE—Ajouter à n° 2, 6,500 livres de chien de mer..... \$ 65
do n° 4, 183,000 do 1,830
do n° 12, 200 barils de sardine 800
do n° 16, 69 barils de poisson blanc 690
do n° 18, 212,000 livres de morue désossée 16,960
do do 21,000 livres d'égrefin fumé 1,680
do do 36,000 livres de gasparot fumé 360

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantités.	Taux.		Valeur.		Valeur totale.
		\$	c.	\$	c.	
Saumon, salé..... brls.	408	16	00	6,528	00	116,888 20
do frais..... liv.	537,926	0	20	107,585	00	
do en boîtes..... "	8,124	0	15	1,218	60	
do fumé..... "	7,783	0	20	1,556	60	
Hareng, salé..... brls.	158,236			689,352	00	709,008 20
do frais..... liv.	508,895			5,406	20	
do fumé..... "	712,500	0	02	14,250	00	
Maquereau, salé..... brls.	25,345	14	00	354,830	00	468,584 00
do frais ou en conserves..... liv.	1,717,317			113,754	00	
Homard, en boîtes..... "	5,363,300	0	14	750,860	68	1,322,904 93
do frais, dans la coquille..... ton'x.	7,627½	75	00	572,044	25	
Morue, séchée..... qtx.	483,505			2,134,615	50	2,157,315 50
do (préparée, désossée)..... liv.	212,000	0	08	16,960	00	
do langues et noues..... brls.	574	10	00	5,740	00	
Egrefin, séché..... qtx.	102,354			341,515	50	367,195 50
do fumé..... liv.	321,000	0	08	25,680	00	
Merluche, séchée..... qtx.	54,930			134,969	50	144,801 50
do..... liv.	19,665			9,832	00	
Merlan, séché..... qtx.	42,835					106,253 00
Truite..... liv.	127,960	0	10			12,796 00
Flétan..... "	1,017,707	0	10			101,770 70
Eperlan..... "	494,897	0	05			24,744 10
Bar..... "	6,580	0	10			658 00
Anguille..... "	3,587	10	00			35,870 00
Alose..... "	2,105	10	00			21,050 00
Gasparot..... "	17,051	4	00	66,933	50	67,293 50
do fumé..... liv.	36,000	0	01	360	00	
Huitres..... brls.	2,460	4	00			9,840 00
Moules..... "	4,208					28,672 00
Seiche..... "	20,402	4	00			81,608 00
Sardine..... "	200	4	00			800 00
Carrelet..... liv.	109,680	0	05			5,484 00
Petite morue..... "	82,795	0	05			4,139 75
Poisson blanc..... brls.	69	10	00			690 00
Poisson commun..... "	15,691					42,711 00
Chien demer..... liv.	189,500	0	01			1,895 00
Peau de loup-marin..... nomb.	1,103					1,373 50
Huile de poisson..... galls.	243,650	0	40			97,458 80
Poisson employé comme boitte..... brls.	76,419	1	50			114,628 50
do do..... "	17,392	0	50			8,696 50
Guano de poisson..... ton'x.	991					15,765 00
Total pour 1896.....						6,070,895 18
do 1895.....						6,213,131 07
Diminution.....						142,235 89

RELEVÉ du nombre et de la valeur des engins de pêche du homard, du nombre des personnes employées dans les homarderies, et du nombre et de la valeur des accessoires de pêche en usage et non compris dans les relevés précédents—
Nouvelle-Ecosse, 1896.

COMTÉS.	HOMARDERIES ET TRAPPES À HOMARD.				Nombre d'hommes employés.	AUTRE MATÉRIEL.							
	Homarderies.		Trappes.			Réfrigérateurs et glacières.		Boucans et poissonneries.		Jetées et quais.		Remorqueurs, bateaux à vapeur.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$	\$				\$	\$		\$		\$	
Cap-Breton.....	14	16550	31500	18865	515	7	227	311	8525	104	4910	18	1975
Inverness.....	16	12100	36485	18385	300	18	1995	346	13473	65	29860	5	390
Richmond.....	17	9650	54605	27300	503	4	2200	230	5900	20	1690	26	1477
Victoria.....	17	4660	19680	11535	252	3	200	296	20387	58	15750	7	630
Antigonish.....	5	7800	25627	15130	141			50	970	1	100	5	700
Colchester.....	1	1200	1100	770	7			3	75				
Cumberland.....	21	15625	24958	13759	253								
Guysboro.....	28	39800	98226	54641	650	29	18830	586	42755	231	28977	32	22620
Halifax.....	27	18850	59479	24050	305	8	525	985	25448	747	16027	4	3250
Hants.....								5	80				
Pictou.....	26	41150	45400	29650	431					9	260		
Annapolis.....	1	1000	9175	6869	6	16	890	135	5090				
Digby.....	3	1450	18275	9533	30	43	2730	110	9230	30	17350		
King.....						25	1260	75	4580				
Lunenburg.....	9	4550	20850	6250	118	7	1675	572	38220	322	25000	15	3550
Queen.....	7	2000	11877	4658	77			179	3863	32	741	6	535
Shelburne.....	8	9600	81875	47200	129	19	4000	363	21025	168	21575	7	1925
Yarmouth.....	6	6100	49100	24550	117	13	3525	208	18480	31	11600	8	36400
Totaux.....	206	192085	587612	313145	3839	192	38057	4454	218106	1818	173340	133	73552

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1896.

Article.	Valeur.	Total.
	\$	\$
593 navires, 25,565 tonneaux.....	878,675	
14,549 bateaux.....	315,020	
2,259,587 brasses de rets à mailler.....	504,623	
740 seines, 257,204 brasses.....	155,145	
207 rets à trappes.....	83,210	
8,992 lignes dormantes.....	94,771	
173 enclos.....	18,096	
180 rets à éperlan.....	2,707	
240 puisettes.....	240	
206 homarderies (3,839 employés).....	192,085	2,052,487
• 587,612 trappes.....	313,145	
		505,230
192 réfrigérants et glaciers.....	38,057	
4,454 boucans et poissonneries.....	218,106	
1,818 jetées et quais.....	173,340	
133 steamers et remorqueurs.....	73,532	
3,753 lignes à main.....	1,981	
1 sécherie.....	7,000	512,036
Valeur totale.....		3,069,753

ANNEXE N° 4.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

District N° 1, comprenant le comté de Charlotte.—*Inspecteur J. H. Pratt, Saint-André.*

District N° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.—*Inspecteur A. Chapman, Moncton.*

District N° 3, comprenant les comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—*Inspecteur H. S. Miles, Oromocto.*

DISTRICT N° 1.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 1, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LE COMTÉ DE CHARLOTTE, POUR L'ANNÉE 1896.

SAINT-ANDRÉ, N.-B., 2 janvier 1897.

A l'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon 8^{me} rapport annuel sur les pêcheries du district n° 1 du Nouveau-Brunswick, qui comprend le comté de Charlotte et les fles à l'embouchure de la baie, ainsi que sur les pêcheries des lacs Chiputneticook, s'étendant de Sainte-Croix vers le nord, le long de la frontière internationale entre l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick. A ce rapport se trouvent annexés des tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, ainsi qu'un résumé des rapports des gardes-pêche.

La pêche accuse une augmentation en valeur de \$142,280.26 sur le chiffre de l'année 1895, comme le fait voir l'état comparatif suivant :—

Valeur totale du rendement des pêcheries pour 1895...	\$ 968,203 50
do do do 1896...	1,110,483 76

Augmentation en valeur pour 1896..... \$ 142,280 26

Je vous ai déjà envoyé un rapport préliminaire sur les pêcheries de ma circonscription pour l'année 1896, mais il est certaines choses dont je ne vous ai pas parlé et sur lesquelles je crois devoir attirer votre attention dans le présent rapport. Dans le cours de l'année dernière je vous ai transmis des rapports spéciaux sur diverses questions auxquelles je n'ai pas besoin de toucher ici.

Je vous prie de remarquer que les quantités de poisson prises par les nombreux navires qui sont venus pêcher dans ce district ne sont pas incluses dans les tableaux statistiques ci-joints, mais vous les trouverez probablement indiquées dans les relevés se rapportant à la province de la Nouvelle-Ecosse. Plusieurs des goélettes qui font la pêche dans les eaux de ma circonscription viennent des ports de cette province.

Dans le cours de la dernière saison j'ai fait plusieurs croisières sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et pendant le printemps et l'automne j'ai visité la côte du Cap-

Breton. Je me suis surtout appliqué à empêcher les navires des Etats-Unis de pêcher dans le rayon de 3 milles et à faire observer les lois de pêche par les pêcheurs canadiens.

Nos pêcheurs sont portés à violer les règlements relatifs à la pêche du homard, et un grand nombre d'entre eux ont reçu des leçons qui auront sans doute un bon effet pour l'avenir.

Dans mon rapport annuel sur le service du *Curlew*, je parle de tout ce qui se rattache à mes croisières à bord de ce navire.

SAUMON.

Bien que le poisson ne se prenne pas pour des fins commerciales dans ce district, les sportsmen le pêchent à la mouche sur une grande échelle dans la rivière Sainte-Croix. Le garde-pêche Todd dit que ce poisson a été plus abondant que par le passé dans la Sainte-Croix. Des tentatives de braconnage ont été faites sur cette rivière, mais grâce à la vigilance exercée par M. Todd et les autres gardes-pêche tant canadiens qu'américains, les efforts des braconniers n'ont pas été couronnés de succès. Il est presque impossible de se passer de gardiens spéciaux sur la rivière Sainte-Croix, et je recommande fortement que l'on en renomme, cette année, pour faire le service de surveillance entre le mois d'avril et le mois de novembre.

Il y a des gens qui prétendent que des saumons ont remonté la rivière Magadavic dans le cours de la dernière saison, mais je n'ai pu vérifier la chose. On se propose d'observer attentivement la rivière, et les premiers résultats favorables seront immédiatement signalés à votre ministère.

MERLUÇHE.

Le rendement de la merluche a été à peu près deux fois plus considérable qu'en 1895. La chose n'est pas due, je crois, à ce que ce poisson a été plus abondant que d'habitude, mais plutôt à ce que la forte diminution dans les chiens de mer sur nos côtes a encouragé les pêcheurs à déployer plus d'activité.

Par le passé, il est arrivé souvent qu'un pêcheur trouvait des chiens de mer accrochés à la moitié des hameçons de ses lignes dormantes, alors qu'il s'attendait à y voir des morues, des merluches ou des égréfin.

MERLAN.

Le rendement du merlan accuse une très forte augmentation. Dans la rivière Quoddy, surtout, ce poisson a été très abondant, mais les prix qu'on en offrait étaient si bas qu'un grand nombre de pêcheurs ont dirigé leurs efforts d'un autre côté.

ÉGREFIN.

La pêche de l'égréfin accuse une augmentation de 3,000 quintaux sur le chiffre de l'année 1895. Ce poisson a été très abondant à certaines époques de la saison, et s'est vendu rapidement sur les différents marchés. L'augmentation dans le rendement de l'égréfin est due surtout à ce que l'année dernière les chiens de mer ont été moins nombreux que par le passé sur les fonds de pêche. Les prix payés pour l'égréfin sont restés très bas pendant tout le cours de la saison.

MAQUEREAU.

Je regrette beaucoup de dire que le maquereau n'a pas fait son apparition dans ma circonscription durant l'année 1896. Les 81 barils de ce poisson indiqués dans les relevés ont été pris dans le golfe Saint-Laurent, pendant l'été, par deux navires de ce district.

Par le passé, le maquereau a paru dans la baie de Passamoquoddy et en est disparu d'une manière très irrégulière. Il n'a pas fréquenté les eaux de cette baie depuis longtemps, mais il ne faudrait pas être surpris si dans un avenir très rapproché il y faisait sa réapparition.

MORUE.

Le rendement de la morue a été le même que l'année précédente, soit plus de 9,000 quintaux. Ce poisson a été assez abondant, mais les prix payés aux pêcheurs ont été très bas. Le chiffre ci-dessus ne représente pas le rendement total de la morue pour ce district, car plusieurs navires venus d'autres districts n'ont pas rendu compte de leur pêche ici. Les chiens de mer n'ont pas gêné les pêcheurs de morue autant qu'en 1895.

Par suite de la faible demande pour les poissons de toute espèce qui se prennent à la ligne et des bas prix payés, un grand nombre de pêcheurs ont dirigé leurs efforts d'un autre côté.

HOMARD.

Le rendement du homard accuse une légère diminution comparativement à l'année précédente. La pêche de ce crustacé a été faite à peu près par le même nombre de pêcheurs qu'en 1895 ; la demande pour les pièces de toute taille a été ferme et des prix rémunérateurs ont été obtenus.

L'industrie de la pêche du homard augmente en importance d'année en année, et les pêcheurs eux-mêmes veulent que des mesures énergiques soient adoptées pour la protéger. Même avec les précautions que l'on prend, un grand nombre d'individus tarés tendent illégalement des trappes. J'ai détruit plusieurs centaines de trappes l'automne dernier, et je cherche actuellement à découvrir ceux à qui elles appartiennent, afin de leur infliger la punition qu'ils méritent.

Par suite des règlements actuellement en vigueur dans l'Etat du Maine, défendant de pêcher les homards de moins de 10½ pouces de longueur, quelques-uns des fabricants de conserves de cet Etat ont traversé la frontière et érigé sur notre territoire de homarderies dans lesquelles un grand nombre de personnes sont employées.

Les homarderies que comprend ce district ont produit durant la saison 3,424 boîtes de conserves, tandis que par le passé la production ne dépassait pas 170 ou 200 boîtes. Les pêcheurs en général désirent que le minimum de longueur des homards qu'il sera permis de prendre à l'avenir soit porté de 9 à 10½ pouces. Bien que les pêcheurs sachent parfaitement que cela aurait pour effet de restreindre la fabrication des conserves, tout de même ils croient que si l'on ne se hâte pas de faire quelque chose dans ce sens, les homards diminueront graduellement en nombre et en taille. Les pêcheurs et les marchands sont d'un avis tout à fait opposé relativement aux mesures nécessaires pour le repeuplement de nos eaux ainsi que pour la conservation et le développement des pêcheries du homard. Il est extrêmement difficile de faire des lois efficaces lorsqu'une pareille divergence d'opinions existe.

HARENG.

Malgré le bruit alarmant qui a couru que le hareng avait tout été détruit dans la baie de Fundy, je suis heureux de pouvoir dire que ce poisson est aussi abondant que jamais.

La pêche annuelle dans le comté de Charlotte est plus ou moins forte suivant la demande. Comme tous les poissons pélagiens, le hareng est quelque peu erratique dans ses mouvements et ne fréquente pas toujours les mêmes parages d'année en année. C'est ce qui fait dire à ceux qui n'ont pas étudié la chose avec l'attention voulue que "le hareng est disparu pour toujours".

J'ai en ma possession le rapport d'une commission nommée par la Chambre d'Assemblée de cette province en 1836, pour tenir une enquête sur les pêcheries du hareng de Grand-Manan, la rumeur s'étant répandue que les pêcheries en question périllicitaient et étaient presque ruinées.

A cause des grèves qui se sont produites dans les sardinières établies sur le territoire des Etats-Unis, la demande pour le petit hareng a été très irrégulière, et il est arrivé souvent que les poissons pris dans un enclos ont été remis en liberté parce qu'il n'y avait personne pour les acheter. Durant l'automne, les gros harengs ont été très abondants à Grand-Manan, et il en a été pris une grande quantité dans les enclos et les rets à mailler. Cela prouve qu'ils se trompent beaucoup ceux qui prétendent que les pêcheries du hareng sont épuisées. D'un autre côté, j'admets que des règlements sévères sont nécessaires pour la protection de ces pêcheries. Les prix pour le hareng, tant frais que salé, ont été très peu élevés pendant tout le cours de la saison. La demande pour les conserves de sardine a été très faible, et les taux cotés à New-York ont été plus bas que jamais. Le fait est que les prix offerts ne couvraient pas les frais de fabrication, et on a cru devoir emmagasiner des milliers de boîtes de conserves dans les homarderies en anticipation d'une hausse dans les cotes. L'hiver dernier, il n'a pas été pris de hareng au filet sur la côte nord de la baie de Fundy. Il y en a qui prétendent que l'absence de ce poisson pendant l'hiver est due à ce que nombre de harengs œuvés se prennent dans les rets; d'autres attribuent la chose à la pêche du petit hareng au moyen d'enclos; enfin d'autres disent que les enclos établis sur les frayères sont la cause de l'état de choses qui existe. Quoi qu'il en soit, c'est à nous de profiter de l'expérience des autres pays où le hareng a été alternativement abondant puis rare. Dans le cours de l'année, il a été délivré 309 permis pour construire des enclos à hareng; le nombre des enclos établis n'a pas dépassé les $\frac{2}{3}$ de ce chiffre. En 1895, 355 permis avaient été accordés.

EXPOSITION PISCICOLE DE CAMPOBELLO.

Avant de terminer, je tiens à dire un mot des effets bienfaisants de cette exposition sur l'industrie de la pêche dans ce district. Ceux à qui nous devons la chose sont animés des sentiments les plus louables et méritent le cordial appui des pêcheurs et de toutes les personnes intéressées dans l'exploitation des pêcheries. Malgré qu'au jour fixé pour l'exposition le temps fût orageux et très désagréable, le magnifique programme qui avait été préparé par la Société Piscicole de Campobello fut exécuté à la lettre. De beaux échantillons de toutes espèces de poisson préparé pour la conservation furent exposés dans le pavillon qui se trouve sur le quai de M. Calder. Ces échantillons, qui étaient insurpassables, furent inspectés par des centaines de visiteurs dans le cours de la journée. Des jeux, consistant en courses nautiques pour différentes classes de bateaux, furent organisés dans l'après-midi et éveillèrent beaucoup d'intérêt. Le dîner annuel de la société eut lieu dans la soirée, et l'élite de la population y assista. Un grand bal couronna les fêtes de la journée. La concurrence que se font les pêcheurs pour gagner les prix offerts pour le poisson le mieux préparé pour la conservation a pour résultat une amélioration sensible dans les produits mis en vente sur les divers marchés.

Si des délégués des différents districts du comté étaient envoyés à cette exposition, et si une conférence était tenue pour discuter les questions relatives à l'industrie de la pêche, ce serait tout à l'avantage des pêcheurs. Dans presque toutes les branches du commerce on est aujourd'hui organisé pour s'aider et se protéger mutuellement, mais les pêcheurs, eux, restent isolés, ce qui explique jusqu'à un certain point la divergence de leurs opinions à l'égard de tout ce qui se rattache à la pêche.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche *Brown, de Campobello*, signale une diminution dans la valeur du rendement total des pêcheries de son district. Cela est dû à la baisse dans le prix du poisson et à la décroissance dans le nombre des pêcheurs. Le rendement du hareng a été aussi considérable que l'année précédente. Ce poisson a été aussi abondant qu'jamais, mais il s'est vendu à un très bas prix. Il en a été salé à peu près la moitié moins que d'habitude, mais il en a été fumé plus que durant la saison précédente.

La pêche du merlan et celle de l'égréfin accusent une forte augmentation, due sans doute à ce qu'il y a eu moins de chiens de mer dans la baie. Le rendement des autres poissons qui se prennent à la ligne a été à peu près le même qu'en 1895. De même pour le homard.

Le garde-pêche *Campbell, de Saint-André*, dit : " Le hareng a été abondant dans mon district, et dans la baie de Saint-André les sardines n'ont jamais été aussi nombreuses. Le fait est que dans ces deux ou trois dernières années les eaux de tout mon district en ont fourmillé. Par suite de la stagnation du marché américain, la demande, l'année dernière, a été faible. À Digdeguash surtout, le petit hareng a abondé pendant tout le cours de l'année, et la pêche dans toutes les parties de mon district a de beaucoup excédé la demande. Il est arrivé souvent qu'on n'a pu trouver personne pour acheter les poissons pris dans les enclos et qu'il a fallu les employer comme engrais. Dans mon district il n'a pas été pêché de hareng avec les filets durant l'année.

" La pêche à la ligne est devenue une industrie importante. Les poissons sont plus nombreux qu'autrefois dans la baie, où ils trouvent maintenant une nourriture abondante, et tout ce que l'on prend se vend facilement.

" Comme les années précédentes, le maquereau n'a pas fait son apparition dans mon district.

" Une grande quantité d'éperlans ont été trouvés dans les enclos à hareng et ont été vendus pour la consommation locale au prix d'environ 5 sous la livre.

" Le rendement du homard a été à peu près le même qu'en 1895, mais les prix ont été un peu plus élevés. Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur la pêche de ce crustacé, vu qu'un grand nombre de trappes sont tendues par des habitants de l'île du Cerf, qui rendent compte de leurs opérations au garde-pêche de la circonscription dans laquelle se trouve cette île. Les homards semblent devenir moins nombreux d'année en année dans la baie intérieure, tandis que leur taille reste la même ou va en augmentant. J'attribue cela à la pêche qui se fait en hiver, alors que les femelles ne sont pas couvertes de frai et ne peuvent pas être facilement distinguées des mâles. C'est là l'opinion des plus vieux pêcheurs et je la partage entièrement. Je me permettrai de suggérer que la pêche du homard soit permise dans cette baie du 1^{er} octobre au 30 janvier et du 1^{er} ou 15 mars au 30 juin.

" Les nombreuses goélettes venues de la Nouvelle-Ecosse ont pris dans mon district 1,500 barils de moules écaillées.

" Il serait à propos de faire un règlement prescrivant à quelle distance les unes des autres les trappes à homard devront être tendues, et je recommande fortement que la pêche de ce crustacé soit défendue pendant 2 ou 3 ans dans la baie Saint-André et la rivière Sainte-Croix. C'est le seul moyen, à mon avis, de repeupler ces eaux à peu de frais et rapidement.

" Les journaux discutent actuellement la question de l'ostréculture. Il y a quelques années, M. Hatton, de Montréal, essaya de cultiver les huîtres ici, mais sa tentative ne fut pas couronnée de succès. Les marées sont trop fortes et il n'y a pas d'huîtres natives dans la baie de Fundy. J'attirerai de nouveau votre attention sur la nécessité d'une chaloupe à vapeur pour l'usage des gardes-pêche.

Le garde-pêche *Dick, du district de Latête et L'Étang*, dit que le rendement de la sardine a été peu considérable par suite de la faible demande pour ce poisson. Le hareng, cependant, a été aussi abondant qu'en 1895. La pêche du homard a été à peu près la même que l'année précédente, et les prix sont restés hauts pendant tout le cours de la saison. La pêche à la ligne a été aussi bonne qu'en 1897, avec baisse

dans les prix. Des tentatives de pêche illégale ont été faites à maintes reprises, mais grâce aux mesures énergiques qu'il a prises, M. Dick a réussi à déjouer les projets des braconniers.

Le garde-pêche Cross, du Havre du Castor, dit que le rendement de la morue, celui de la merluche et celui du merlan accusent une forte augmentation. La merluche s'est approchée du rivage et les pêcheurs ont eu plus de facilités pour la pêcher. Le gros hareng a été rare, le petit hareng a été aussi abondant que par le passé, mais la demande en a été faible.

Le rendement du bomard a été à peu près le même que l'année précédente, mais il y a eu une hausse dans les prix, et la production des conserves a été plus forte qu'en 1895.

Il est sorti des sardinières établies ici et au Havre de Black un plus grand nombre de boîtes de conserves que par le passé, et de bons prix ont été obtenus. M. Cross dit que, somme toute, les pêcheurs de son district ont assez bien réussi.

Le gardien spécial Haney, Iles de l'Ouest, dit qu'il y a eu une légère diminution dans la production des salaisons de hareng. Le rendement de la sardine accuse une forte diminution. Il n'a pas été fumé de hareng dans ce district. Les prix pour toutes les espèces de poisson, à l'exception de l'égréfin frais, ont été plus bas que l'année précédente.

La pêche du homard a été meilleure que l'année précédente. Le rendement de la morue accuse une augmentation, due à ce que nombre de pêcheurs ont été forcés d'abandonner leurs enclos et de se mettre à pêcher à la ligne. Le rendement du merlan accuse une très forte augmentation; ce poisson a été exceptionnellement abondant et on l'a pêché sur une plus grande échelle qu'en 1895. Très peu d'éperlans ont été pris, l'année dernière, à cause de la présence de merlans et de merluches argentees le long du rivage.

Le garde-pêche Martin, de Grand-Manan, dit dans son rapport annuel: "Je suis heureux de pouvoir signaler une augmentation dans le rendement des poissons de toutes espèces. La pêche de la morue accuse une augmentation de 1,000 quintaux; celle du merlan, de 1,500 quintaux, et celle de la merluche, de 1,000 quintaux. Le rendement de l'égréfin a été à peu près le même que l'année précédente. La pêche du hareng a été meilleure que jamais; il a été pris environ 12,500,000 livres de ce poisson. Le rendement du homard accuse une augmentation d'environ 100 tonneaux; la chose est due à ce que le nombre de trappes tendues a été plus considérable que l'année précédente. Les prix obtenus pour le homard par nos pêcheurs ont été presque fabuleux.

"Je ne puis attribuer à aucune cause particulière l'augmentation dans le rendement de la morue, mais je suis porté à croire que l'augmentation dans la pêche du merlan est due non seulement à ce que la nourriture était meilleure dans la baie, mais encore à ce que les ebien de mer étaient moins nombreux. Comme le nombre des pêcheurs et celui des engins de pêche ont été les mêmes que d'habitude, je ne vois pas que la chose puisse s'expliquer autrement.

"L'augmentation dans le rendement du merlan est entièrement due, je crois, aux immenses bancs de harengs qui ont fréquenté la baie, et quant à ces derniers poissons, il est tout probable qu'ils ont été chassés vers le rivage par les merlans. Il a été vendu en Canada de grandes quantités de poisson, et presque tout ce qui a été exporté aux Etats-Unis était à destination d'autres pays.

"On est à chercher le moyen d'empêcher que le hareng frais soit expédié en aussi forte quantité aux Etats-Unis pour y être préparé pour la conservation. Ce qui se passe actuellement prive d'ouvrage les habitants de la localité et aide les Américains à nous faire concurrence sur les marchés du sud.

"Aucune infraction aux règlements pour la protection des frayères n'est venue à ma connaissance. On se plaint qu'il y a des pêcheurs qui laissent leurs rets, etc., dans l'eau pendant le jour. C'est là une chose qui, à mon avis, ne devrait pas être permise".

Le garde-pêche W. B. McLaughlin, préposé à la surveillance des frayères de la Tête-du-Sud, Grand-Manan, dit dans son rapport annuel que les pêcheries du hareng sont redevenues aussi productives qu'elles l'étaient au commencement de ce siècle,

et il attribue cela à la protection dont les frayères ont été entourées jusqu'ici. Il dit : "Au commencement de ce siècle, les harengs étaient si nombreux au Grand-Havre, et les merlans les chassaient vers le rivage en si grandes quantités que ceux qui pourrissaient sur la plage contaminaient l'air des semaines durant. A cette époque, des navires venant de toutes les parties de la baie de Fundy et des Etats de la Nouvelle-Angleterre se rassemblaient à Grand-Manan pour pêcher le hareng, mais comme on faisait la pêche à outrance, ce poisson ne tarda pas à disparaître du Grand-Havre et des environs, et l'Anse du Phoque devint le théâtre des opérations de la flotte de pêche qui, dans ce temps-là, comprenait plusieurs centaines de voiliers. La pêche se faisait sur une si grande échelle que vers 1830 le rendement du hareng commença à diminuer sensiblement, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour protéger les frayères, fit adopter un acte limitant chaque navire et chaque bateau à quelques brasses de rets. Mais malheureusement les bateaux avaient droit au même nombre de rets que les navires, et voici ce qui arriva : un certain nombre d'hommes s'unissaient, affrétaient un navire et y attachaient une petite flotte de bateaux, frustrant ainsi l'esprit de la loi. Cela donna lieu à des saisies et à des procès, et il y eut souvent des batailles entre les gardes-pêche et les pêcheurs. Finalement l'acte fut abrogé et les frayères furent laissées à la merci des pêcheurs égoïstes. Aussi, le hareng recommença-t-il à se faire rare dans les eaux du comté de Charlotte. En 1848 et 1849, la pêche annuelle pour chaque navire n'atteignait pas une moyenne de 5 barils et la sardine avait complètement disparu de ces parages. Vers l'année 1850, j'adressai au gouvernement du Nouveau-Brunswick une requête portant plusieurs centaines de signatures et demandant que la pêche fût prohibée, tous les ans, pendant un certain temps sur les frayères de la Tête-du-Sud de Grand-Manan. Cette requête et le rapport de M. Perley (1852) décidèrent le gouvernement à faire un règlement interdisant la pêche depuis le 15 juillet jusqu'au 15 octobre, chaque année. Comme il venait à Grand-Manan des navires de pêche des ports de la baie de Fundy et de la Nouvelle-Angleterre, on eut beaucoup de difficulté à faire observer la loi.

"Un officier et quatre hommes d'un navire de la marine royale stationné à Halifax aidèrent à protéger les frayères jusqu'en 1854, alors que la guerre avec la Russie nécessita le départ de ceux qui étaient venus prêter main-forte aux autorités. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se montra ensuite indifférent, et les frayères furent laissées sans protection jusque vers 1862, époque où MM. Stevens et Holmes arrivèrent avec un voilier pour protéger les pêcheries. Ces messieurs furent très surpris de la réception qu'on leur fit. Les braconniers tirèrent sur eux, un de leurs bateaux fut brûlé et un autre coulé à fond. MM. Stevens et Holmes saisirent plusieurs engins de pêche et condamnèrent à l'amende les contrevenants, mais rien ne parut décourager les braconniers, qui continuèrent leur œuvre néfaste jusqu'à l'époque de la confédération. C'est alors que je fus nommé surveillant des pêcheries. Je constatai que les limites des frayères étaient mal définies et ne s'étendaient qu'à un mille du rivage. Cela permettait aux navires, par les nuits sombres, de dépasser la ligne et de braconner. Avec beaucoup de difficulté je réussis à faire mieux définir les limites et à les faire étendre à une distance de 3 milles du rivage. Après qu'un grand nombre d'engins de pêche eurent été saisis et détruits, les braconniers abandonnèrent leur besogne, et depuis lors les eaux dans ces parages sont devenues de plus en plus poissonneuses. Les eaux des Trois Îles, de la baie du Long-Étang et du Grand-Havre se sont repeuplées de hareng et la morue ainsi que le merlan sont revenus à leurs anciens habitats. Les pêcheurs peuvent maintenant prendre tout le hareng qu'ils veulent sans dévaster les frayères de la Tête-du-Sud. Aussi n'a-t-on aucune difficulté à protéger ces frayères, d'autant plus que le *Curlew* y croise fréquemment. Les frayères en question se trouvent aujourd'hui en excellente condition et sont un des plus beaux endroits de reproduction que l'on rencontre sur la côte de l'Amérique du Nord. Je me permettrai de suggérer que la pêche du homard ne soit permise dans ces parages que du 1^{er} mars au 1^{er} juin, vu que les trappes troublent l'eau et tiennent le hareng au large. Pendant les mois de mars, d'avril et de mai, il est rare que le hareng s'approche du rivage, et par conséquent c'est durant ces mois-là que l'on devrait pêcher le homard."

Le gardien *Conrad*, préposé à la surveillance des lacs sur la frontière à partir de Sainte-Croix, N.-B., en gagnant le nord, dit dans son rapport que les rivières et les lacs de son district sont plus poissonneux qu'autrefois. Le nombre de ceux qui font la pêche par amusement va toujours en augmentant. Les individus qui par le passé ont braconné dans ce district sont encore là prêts à recommencer à la première occasion. Très peu de tentatives de pêche illégale ont été faites l'année dernière, et ceux qui ont tenté de violer les règlements étaient tous des pêcheurs des Etats-Unis.

M. Conrad dit que ses travaux forestiers et agricoles l'obligent de croiser constamment sur les lacs intérieurs à bord de sa chaloupe à vapeur, ce qui assure une stricte observation de la loi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur;

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT WESTMORELAND ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1896.

MONCTON, 2 janvier 1897.

A l'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries du district n° 2 de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1896. Vous trouverez ci-joints des extraits des rapports des gardes-pêche, des tableaux indiquant le rendement des pêcheries par divisions et comtés, et enfin un relevé du capital affecté à l'industrie de la pêche. Les relevés accusent une augmentation de \$224,984 dans l'ensemble comparativement à l'année précédente, ce qui excède quelque peu le chiffre que j'avais prévu dans mon rapport préliminaire. Voici la valeur du rendement total des pêcheries pour les 7 dernières années, c'est-à-dire depuis que j'exerce les fonctions d'inspecteur :—

Pour 1890.. .. .	\$1,445,194 82
“ 1891.....	2,075,392 47
“ 1892.....	2,147,782 60
“ 1893	2,792,269 20
“ 1894.....	2,940,185 00
“ 1895.....	3,175,008 50
“ 1896.....	3,399,992 50

Les chiffres suivants indiquent le rendement des quatre principales espèces de poisson pour la première et la dernière des années ci-dessus :—

	1890.	1896.
Saumon, liv.....	1,016,197	2,360,735
Hareng, barils	57,110	220,405
Morue, qtx.....	57,400	99,050

En 1896, il a été expédié dans la glace 698,975 livres de maquereau frais, contre 45,520 livres en 1890. La production des pêcheries dans les autres parties des provinces maritimes est restée à peu près stationnaire, mais il n'y a pas de doute que dans les comtés du golfe la pêche pourrait se faire sur une plus grande échelle sans risque de dépeupler les eaux, pourvu que les poissons soient suffisamment protégés pendant les diverses saisons du frai. Je vais maintenant faire quelques observations sur les principales espèces de poisson dont on a fait la pêche.

SAUMON.

Ce poisson a été très abondant dans les rivières et les estuaires. L'automne dernier, tous les cours d'eau fourmillaient de saumoneaux et de saumons se dirigeant vers les trayères, ce qui indique que l'amélioration qui s'est produite dans ces dernières années continuera à s'accroître.

HARENG.

Le hareng a été excessivement abondant, le printemps dernier, tout le long de nos côtes. Presque tous les ans des œufs de hareng viennent se déposer par centaines de tonneaux près du rivage; on les recueille et l'on s'en sert pour engraisser les terres.

MAQUEREAU.

Il a été pris et expédié dans la glace une plus grande quantité de maquereau que l'année précédente. Aujourd'hui, on sale très peu de ce poisson. Dans plusieurs parties du golfe le maquereau était abondant, mais ne voulait pas mordre à l'hameçon; les pièces prises étaient grosses et de bonne qualité.

HOMARD.

Le rendement du homard accuse une forte diminution. Cela est certainement dû à ce que la pêche de ce crustacé a été faite par le passé sur une trop grande échelle. Si ce n'était des hauts prix payés, une foule de gens cesseraient de pêcher le homard.

MORUE.

L'augmentation dans le rendement de ce poisson important est attribuable à la meilleure classe de navires et de bateaux dont on fait maintenant usage. Il est possible cependant d'obtenir de ce côté de meilleurs résultats encore.

ÉPERLAN.

En 1895 la pêche de l'éperlan avait été énorme; l'année dernière elle a été encore beaucoup plus forte. L'automne dernier, les cours d'eau fourmillaient d'éperlans, ce qui prouve que les grandes quantités que l'on en prend tous les ans n'affectent pas les pêcheries; le fait est que cela ne représente qu'une faible proportion de ce qui est consommé par les autres poissons.

BAR.

Le rendement du bar a été un peu moindre qu'en 1895. La chose est due à ce que ce poisson n'a fait son apparition que vers l'expiration du temps où il était permis de pêcher sur la Miramichi.

GASPAROT.

Le gasparot a été très abondant et l'on en a pris de grandes quantités.

HŪITRES.

Il a été pêché moins d'huîtres dans la baie du Vin que l'année précédente, surtout à cause du mauvais temps; à Bonctouche et à Cocagne, où se trouvent les meilleures huîtres, la pêche a été meilleure qu'en 1895.

ALOSE.

Ce poisson de valeur n'est pas protégé durant sa fraie; aussi se fait-il de plus en plus rare dans la baie de Fundy. Le seul moyen de le rendre aussi abondant que par le passé, alors que deux ou trois cents grands bateaux le pêchaient, est de ne permettre la pêche qu'après le 20 juin; les aloses pourraient ainsi remonter les rivières et frayer. Mon prédécesseur, M. Venning, avait signalé la chose, et, tous les ans, j'ai attiré l'attention du ministère sur la nécessité d'agir sans retard, mais tout en abondant dans mon sens, on n'a jamais rien fait pour remédier au mal.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE BISTIGOUCHE.

Le garde-pêche Verge signale une très forte augmentation dans le rendement du saumon, qui est le principal poisson dans ce district.

Le garde-pêche McLean dit que la pêche du saumon n'a jamais été meilleure; le rendement de ce poisson a été d'environ 70 pour 100 plus considérable que l'année précédente. Le hareng a été très abondant. Les règlements ont été bien observés.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche Sweeney signale une augmentation dans la pêche du saumon. Il dit que le rendement des autres poissons a été à peu près le même qu'en 1895.

Le garde-pêche Jos. D. Thériault dit que le rendement du saumon a été beaucoup plus considérable que l'année précédente. Quant au homard, la production des conserves assure une forte diminution, et les pièces prises étaient petites; cela est dû à ce que la pêche de ce crustacé a été faite trop en grand par le passé.

Le garde-pêche Xavier D. Albert signale une augmentation phénoménale dans la pêche du saumon à l'île Caraquet. Le rendement des autres poissons a été assez considérable dans l'ensemble.

Le garde-pêche Arcade Landry dit que la pêche a été un peu meilleure en général que l'année précédente.

Le garde-pêche Adolphe Aché dit que les pêcheurs ont obtenu de bons résultats. On pêche le homard sur une trop grande échelle.

Le garde-pêche Olivier Robichaud signale une très forte augmentation dans le rendement de presque tous les poissons, surtout en ce qui concerne le hareng, la morue et le gasparot.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Le garde-pêche Ferdinand Robichaud dit qu'il a été pêché une bien plus grande quantité de saumons et d'éperlans que l'année précédente. Les achigans sont arrivés trop tard pour la pêche de septembre, et pour cette raison l'on en a pris très peu.

Le garde-pêche Williston signale une forte augmentation dans le rendement du saumon et celui de l'éperlan. Il a été pris moins de homards et d'huîtres qu'en 1895, surtout à cause du mauvais temps. M. Williston dit que les cours d'eau étaient pleins de saumons l'automne dernier. Il ajoute que l'éperlan, ce poisson qui rapporte tant de profit aux pêcheurs et aux marchands, a fait sa réapparition durant l'hiver; les pièces qui ont été prises étaient grosses et grasses et de bons prix ont été obtenus. Les réglemens ont été bien observés.

Le garde-pêche Abbott dit que le rendement du saumon a été presque deux fois plus considérable qu'en 1895, et qu'il a été pris aussi une grande quantité d'éperlans et de petites morues.

Les gardes-pêche Hogan et Boyce signalent tous deux une augmentation dans la pêche du saumon. Ils disent que les branches nord-ouest et sud-ouest de la rivière Miramichi ainsi que leurs tributaires fourmillaient de saumons et de saumoneaux l'automne dernier.

COMTÉ DE KENT.

Les gardes-pêche signalent une diminution dans la production des conserves de homard, excepté à Cocagne, où la pêche a été faite sur une plus grande échelle. Le rendement du maquereau accuse une augmentation; les pièces prises étaient de très belle taille et d'excellente qualité. Le hareng et le gasparot ont été abondants. La pêche de l'éperlan a été un peu meilleure que l'année précédente. Une plus grande quantité d'huîtres ont été prises qu'en 1895.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Les gardes-pêche signalent une diminution de 100,000 boîtes en fait de conserves de homard comparativement au chiffre de l'année précédente. Le hareng a été excessivement abondant, et la pêche de l'éperlan a été dans l'ensemble meilleure qu'en 1895.

COMTÉ D'ALBERT.

Les pêcheries de ce comté depuis la disparition de l'alose, dont je parle ailleurs, n'ont aucune importance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR H. S. MILES SUR LES PÊCHERIES DU
DISTRICT N° 3 DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LES
COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN,
KING ET SAINT-JEAN, POUR L'ANNÉE 1896.

OROMCTO, COMTÉ DE SUNBURY, 2 janvier 1897.

L'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon 4^me rapport annuel sur les pêcheries de la circonscription n° 3, comprenant les comtés baignés par la rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick. Ce rapport est accompagné d'un résumé des rapports des gardes-pêche et de tableaux indiquant la valeur du rendement des pêcheries, le nombre de pêcheurs employés et le montant de capital placé dans l'industrie de la pêche. Les relevés accusent une augmentation dans le rendement de presque toutes les espèces de poissons; cela n'est attribuable à aucune cause spéciale. Voici les chiffres:—

1895.....	\$259,946 25
1896	290,739 20
Augmentation pour 1896.....	\$ 30,792 95

SAUMON.

Il y a eu une augmentation de 50 pour 100 dans la pêche du saumon dans le comté de Saint-Jean, le poids moyen étant d'environ 14 livres par pièce. C'est le meilleur résultat qui ait été obtenu depuis 20 ans. Des saumoneaux pesant de 4 à 6 livres ont été vus à maints endroits; c'étaient là sans doute, à l'état développé, les alevins qu'on avait déposés dans les rivières.

HOMARD.

Le rendement du homard accuse une forte augmentation. Durant l'hiver, ce crustacé a été pêché au large par des hommes et des navires qui autrefois faisaient la pêche du hareng. Il a été expédié à Halifax, Yarmouth, Digby, etc., pas moins de 3,000 barils de gasparot frais pour servir à amorcer les lignes dormantes dans la baie de Fundy et sur les côtes est et sud de la Nouvelle-Ecosse. Tout ce que l'on a salé en fait de gasparot a été exporté à Boston et à d'autres villes des Etats-Unis.

GASPAROT.

Au printemps, la pêche du gasparot a été exceptionnellement bonne. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse font venir de Saint-Jean, tous les ans, de grandes quantités de ce poisson. Il a été expédié à Halifax, Yarmouth, Digby, etc., pas moins de 3,000 barils de gasparot frais pour servir à amorcer les lignes dormantes dans la baie de Fundy et sur les côtes est et sud de la Nouvelle-Ecosse. Tout ce que l'on a salé en fait de gasparot a été exporté à Boston et à d'autres villes des Etats-Unis.

ALOSE.

L'alose est pêchée sur une trop grande échelle, et si l'on ne prend pas des mesures immédiates pour la protéger pendant quelques années, elle ne tardera pas à dispa-

raître complètement. Non seulement ce poisson, qui se vend si bien, est-il pêché à outrance dans les divers cours d'eau pendant tout le cours de la saison, mais encore dans le havre de Saint-Jean les rets sont longs et profonds et sont tendus si drus qu'ils rendent le passage des aloses dans les rivières excessivement difficile.

TRUITE.

Le rendement de la truite est excessivement difficile à déterminer. Ce poisson abonde dans les lacs et les ruisseaux, et la stricte application de la loi empêche le dépeuplement des eaux.

MERLUCHE, MORUE ET ÉGREFIN.

Le rendement de ces poissons accuse une légère augmentation, un plus grand nombre d'hommes que d'habitude en ayant fait la pêche. Vu le bas chiffre des gages offerts par les propriétaires des navires côtiers, une foule de gens sont restés chez eux et ont pêché.

HARENG.

Le hareng n'a pas été moins abondant que par le passé, mais comme au commencement de la saison les prix étaient peu élevés, peu de gens ont fait des préparatifs pour le pêcher. Comme conséquence, le rendement de ce poisson a été relativement faible et on a obtenu de meilleurs prix que l'on ne s'y attendait.

SARDINE.

Ce poisson a été très abondant, mais la demande en a été limitée, et presque tout ce qui a été pris a été vendu pour être employé comme appât pour la pêche du homard.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Le garde-pêche O'Brien dit que les opérations de l'année ont été très bonnes. Le rendement du saumon a été plus fort que par le passé. Le hareng a été abondant au printemps et à l'automne. Une grande quantité de homards ont été pris durant l'hiver et les pêcheurs ont obtenu de meilleurs prix que d'habitude. La demande pour le homard, à Boston, ne peut être remplie. A partir du Havre du Castor jusqu'à la tête de la baie de Fundy on ne voyait que des trappes. Comme conséquence de la pêche à outrance qui se poursuit depuis nombre d'années les homards vont en diminuant de taille et de poids. Le rendement de la morue a de beaucoup dépassé la moyenne. Ce qui a été pris en fait de flétan a été en partie vendu sur les lieux, et le reste a été expédié à l'état frais dans la glace. Le rendement du merlan et de la merluche a atteint à peu près la moyenne. Ces poissons ont abondé, mais comme il est plus difficile de les prendre que les autres poissons et qu'ils se vendent à des prix relativement bas, peu de gens en ont fait la pêche. La truite est encore abondante dans les lacs et les rivières, et étant donné qu'il n'en est pas exporté, il n'est pas à craindre que les eaux ne se dépeuplent, malgré que le nombre de ceux qui pêchent ce poisson augmente tous les ans.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche W. H. Heine dit : " Les gasparots sont arrivés tard et ont été très rares. Ils n'ont pas fait leur apparition du tout à des endroits où l'on en prenait

autrefois de grandes quantités. La chose est inexplicable. La pêche de l'alose, qui se fait vers la fin de mai, a été vigoureusement poursuivie; aussi les résultats obtenus ont-ils été meilleurs que par le passé. Ce poisson a surtout été abondant dans les eaux d'amont de la Kennebecasis, et il a fallu constamment surveiller cette rivière pour assurer l'observation des règlements. La pêche du doré prend de plus en plus d'importance, Tout ce que l'on prend en fait de doré est expédié frais dans la glace sur les marchés de New-York et de Boston où de bons prix sont payés. Le saumon a été rare par le passé, mais les 10,000 alevins que le ministère a fait transplanter il y a quelque temps se sont développés et des saumoneaux se voient fréquemment, de sorte que d'ici à quelques années la Kennebecasis, avec ses rapides et ses étangs ombragés, sera un excellent endroit de pêche.

Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés. Quatre rêts ont été saisis et vendus; on n'a pas pu en trouver les propriétaires, de sorte qu'aucune poursuite n'a été intentée. Les propriétaires de toutes les scieries sur la Kennebecasis, à l'exception de la scierie de Waddell, à la Pointe de Reed, brûlent ou détruisent autrement leur sciure de bois et leurs déchets. On a beaucoup de difficulté à obtenir des pêcheurs des chiffres exacts au sujet de leurs pêches.

Le garde-pêche W. L. Belgea, Bancs de Brown, comté de King, dit que dans les eaux de la rivière Saint-Jean baignant les paroisses de Kingston, Greenwich et Westfield, la pêche a été à peu près la même que l'année précédente. L'esturgeon accuse une légère augmentation, due à ce que la saison de pêche a commencé deux semaines plus tôt qu'en 1895. Il a été exporté environ 50 p. 100 du rendement des pêcheries de ce district, il en a été vendu 40 p. 100 en Canada, et il en a été employé 10 p. 100 pour la consommation locale. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été fidèlement observés; aucune infraction à la loi n'est venue à la connaissance du garde-pêche. Les propriétaires de scieries se sont assez bien conformés aux prescriptions de l'acte concernant la sciure de bois. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district.

Le garde-pêche J. H. Gray, Sprngfield, comté de King, dit que la pêche de l'achigan n'a pas été aussi bonne que par le passé; les quelques pièces qu'on a prises ont été exportées aux Etats-Unis. La pêche de l'alose a été faite sur une échelle limitée. Le gasparot a été abondant, mais la pêche n'en a pas été plus forte que l'année précédente; les deux tiers du rendement de ce poisson ont été consommés sur les lieux, et le reste a été vendu à Saint-Jean pour être exporté. Les anguilles sont très destructives et ennuient beaucoup les pêcheurs; on devrait offrir une prime à ceux qui en débarrasseraient les eaux. Le rendement du doré a été à peu près deux fois plus considérable que l'année précédente. Tout ce que l'on prend en fait de ce poisson est exporté aux Etats-Unis. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été observés par les pêcheurs. Les propriétaires de quelques scieries de peu d'importance ont laissé la sciure de bois se répandre dans les eaux. Le garde-pêche a exercé une étroite surveillance et a fait la patrouille dans le district tous les mois. Personne n'a été surpris à pêcher illégalement. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district.

Le garde-pêche J. W. Nowlan, Crique de Smith, comté de King, dit que la truite a été abondante; les règlements de pêche ont été bien observés. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district.

Le garde-pêche A. C. Warden, Johnston, comté de Queen, dit que la pêche du gasparot a été un peu moins bonne que l'année précédente; les prix étaient si bas que l'on a fait peu d'efforts pour pêcher ce poisson. L'alose accuse une légère augmentation, attribuable sans doute aux vents favorables à l'embouchure de la Washademoak. Il y a eu aussi une augmentation dans le rendement du doré, et c'est dû à ce que pendant l'hiver la pêche a été faite sur une plus grande échelle qu'en 1895. Il a été vendu sur le marché de Saint-Jean environ 80 pour 100 du rendement des pêcheries, et le reste a été consommé sur les lieux. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été fidèlement observés. Personne n'a été surpris à pêcher illégalement. L'acte concernant la sciure de bois n'a pas été observé. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district.

Le garde-pêche M. Case, Wickham, comté de Queen, dit que la pêche de l'alose et celle du saumon ont été à peu près les mêmes que l'année précédente. Le rendement

du gasparot accuse une diminution. La pêche du doré a été faite sur une grande échelle à cause des hauts prix obtenus pour ce poisson sur les marchés des États-Unis. Les anguilles sont en abondance et sont une véritable nuisance pour les pêcheurs ; il n'en a pas été pris beaucoup par suite de l'absence de ceux qui autrefois en faisaient la pêche. Tout le poisson pris dans ce district a été employé pour la consommation locale ou vendu à Saint-Jean, sauf le doré, qui a été exporté aux États-Unis. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. On a laissé la sciure de bois s'échapper dans les rivières.

COMTÉ DE SUNBURY (NOTE DE L'INSPECTEUR).

Geo. W. Hoben, autrefois garde-pêche pour Sunbury, est mort au mois de juillet. C'était l'un des plus anciens garde-pêche du Nouveau-Brunswick, comptant, à ce qu'il m'a dit lui-même, 24 années de service. Après sa mort, je me suis chargé de la surveillance de son district.

Le saumon, l'alose et le gasparot ont été abondants. La pêche du doré promet de devenir une industrie importante. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. La passe-migratoire dans le barrage de Smith, sur la rivière Oromocto du Nord, est inutile. Les poissons n'y entrent pas. Le printemps dernier, je pris 11 gasparots vigoureux et les plaçai avec une puisette dans la passe-migratoire en question de manière à ce qu'ils ne pussent s'échapper sans la traverser, après quoi je lâchai les eaux. Au bout de 20 minutes, voulant voir si les poissons étaient sortis, j'interceptai les eaux et je m'engageai dans les compartiments, en me dirigeant vers l'entrée. Je ne trouvai rien avant d'arriver au dernier compartiment, celui où j'avais mis les gasparots. Je constatai que ceux-ci étaient tous morts ; 7 d'entre eux étaient tellement déchirés que leurs entrailles sortaient. Je suis convaincu que 20 saumons ne pourraient traverser à la fois cette passe-migratoire.

Le garde-pêche *Robt. Orr*, comté de York, dit : " Pendant l'année, j'ai consacré tout mon temps à surveiller les rivières et les lacs que comprend mon district. Peu de personnes ont pêché illégalement. Au commencement de la saison, quelques pêcheurs ont pêché à la dérive sur la rivière Saint-Jean, dans les eaux soumises aux marées, mais la chose a cessé complètement après la nomination du gardien spécial dont vous avez jugé à propos de retenir les services à la suite des représentations de M. E. H. Allan, de cette ville. La Miramichi sud-ouest étant la principale rivière saumon de mon district, j'y ai donné beaucoup d'attention. Le club de pêche ayant congédié les gardiens qui étaient à son service, il m'a fallu user de plus de diligence que jamais pour empêcher la pêche au dard, qui est la forme la plus ordinaire de braconnage sur cette rivière. Au commencement du printemps, je reçus avis de M. T. G. Loggie, le gérant du club, que, vu le peu de surveillance exercée sur la rivière en aval de Boiestown, il n'y posterait plus d'hommes.* Dans ces deux dernières années la rivière, sur une distance de 65 milles en aval de Boiestown, a été obstruée par les rets et très peu de poissons ont pu remonter dans mon district. C'est pour cette raison seule que les pêcheurs à la ligne ont abandonné la partie. Cette année, la rivière, sur ce parcours de 65 milles, a été encombrée de rets comme d'habitude, et on a embarillé de grandes quantités de saumon pour l'hiver. Pendant la saison de pêche, il n'a guère été vu de gros saumons dans le haut de la rivière, mais comme les rets étaient disparus un grand nombre de poissons ont pu remonter les eaux. Si les lois de pêche étaient amendées de manière à ce que les colons établis sur la rivière n'eussent le droit de pêcher que trois jours par semaine, il en résulterait un grand bien. Cela satisferait les pêcheurs à la ligne ainsi que les colons, et aurait pour effet de repeupler les pêcheries à l'embouchure de la Miramichi. Vu le petit nombre d'hommes employés par l'État pour surveiller la rivière, quelques personnes en ont profité pour faire la pêche au dard. J'ai saisi 8 attirails de pêche au dard, et comme je n'ai pu en découvrir les propriétaires, ils sont en ma possession. Il devrait y avoir au moins 6 hommes préposés à la surveillance de cette section (51 milles de longueur). Somme toute, il n'y a pas eu plus de saumons et d'aloses dans mou

* Ces 65 milles de rivière en aval de Boiestown se trouvent dans le comté de Northumberland, et par conséquent tombent sous la juridiction de R. A. Chapman.—H. S. MILLS.

district que par le passé. Le doré a abondé. La perche, la truite et le gasparot ont été assez abondants.

M. T. G. Loggie, secrétaire du Club de Pêche de la Miramichi du S.-O., fait rapport comme suit :—

“ Durant la dernière saison, les pêcheurs à la ligne n'ont pas posté de gardiens sur la rivière pour agir de concert avec ceux employés par votre ministère. Je vous ai déjà exposé les raisons qui nous ont porté à adopter cette ligne de conduite, et la pêche à outrance qui a été faite dans la rivière en aval de la section sur laquelle l'inspecteur Miles a juridiction prouve que nos plaintes étaient bien fondées. Si cela continue, dans quelques années d'ici la pêche à la ligne du saumon sera une chose du passé. Si vous jetez un coup d'œil sur les notes des gardiens et sur les rapports du garde-pêche et de l'inspecteur lui-même, vous verrez que pendant les mois de juin, juillet et août de la présente année, à peine a-t-on vu un saumon parvenu à son plein développement dans tout le district s'étendant de Boiestown aux Fourches, distance de 50 milles. Sur toute l'étendue de cette section se trouvent d'innombrables étangs tempérés par les eaux froides des nombreuses rivières qui se jettent dans la Miramichi, ces étangs constituant des lieux de repos pour les saumons qui remontent pour frayer.

“ Dans l'état actuel des choses, il est presque impossible pour les saumons de franchir les barrières qui sont placées dans la rivière en aval de Boiestown pour les prendre. Après avoir échappé aux rets dans la baie et la rivière Miramichi, les saumons s'engagent dans les eaux non soumises aux marées, où la rivière est si étroite en certains endroits que les filets peuvent être tendus d'une rive à l'autre, et les saumons sont encore traqués sur une distance de 65 milles, jusqu'à ce qu'ils atteignent Boiestown. Lorsqu'ils arrivent là, ils sont couverts de contusions et de cicatrices. Les opérations de la dernière saison sur cette section de 65 milles ont été des plus désastreuses. Quelques pêcheurs, paraît-il, ont même été jusqu'à tendre des rets à petites mailles pour prendre les saumoneaux qui réussissaient à passer à travers les filets ordinaires. Le résultat n'est pas surprenant. Ainsi, un colon a vendu dans cette ville 100 saumoneaux qu'il avait pris en une seule nuit.

“ Les pêcheurs à la ligne ne veulent pas qu'on empêche les colons riverains de pêcher, pourvu qu'ils le fassent avec mesure. L'ancienne loi interdisant la pêche du saumon avec des rets dans les eaux non soumises aux marées tendait à priver les colons des droits dont ils jouissaient depuis des siècles, et il en résulta qu'on redoubla d'efforts pour éluder les règlements. Ce qu'il faut c'est une loi déterminant les droits des colons et l'adoption de règlements à l'effet de repeupler et de protéger les pêcheries. Qu'on décrète que les rets devront être levés 3 jours et 3 nuits par semaine pour permettre aux poissons de remonter, et qu'on nomme des gardiens et des gardes-pêche compétents. Qu'on prolonge la saison réservée jusqu'au 20 juin, afin de faciliter la montée des premiers poissons qui arrivent. Alors, les pêcheurs à la ligne se chargeront encore une fois de la protection des pêcheries et la rivière redeviendra aussi poissonneuse que par le passé.”

M. Wm Blake, statisticien spécial des pêcheries pour le comté de Carleton, dit que les lois et les règlements de pêche n'ont pas du tout été observés dans ce comté sur les rivières Saint-Jean, Maduxnakeag et Miramichi. Non seulement a-t-on pêché au rets dans ces eaux non soumises aux marées, mais encore on s'est servi de dynamite. Par le passé, les braconniers ont peu opéré à l'aise, vu qu'il n'y avait pas de garde-pêche dans le comté. Il faudrait au moins quatre gardiens pendant la plus grande partie de la saison de pêche. Il a été impossible d'obtenir des chiffres exacts au sujet du rendement des pêcheries; tout probablement les trois quarts du poisson qui a été pris ont été pêchés illégalement. La passe-migratoire qui a été récemment construite sur la rivière Maduxnakeag, à Woodstock, ne laisse rien à désirer. C'est *M. William McDonald* qui y est préposé. Les gens qui demeurent le long de la rivière Saint-Jean se sont plaints amèrement que cette rivière était remplie de sciure de bois. Dans le village d'Hartland on a dit à *M. Blake* qu'il était impossible de prendre dans la rivière plein un seau d'eau qui ne contient pas de sciure de bois. Il n'y a pas de doute que cela fait beaucoup de tort aux pêcheries.

Le garde-pêche T. D. Ryan, comté de Victoria, dit qu'il y a eu une diminution dans le rendement des pêcheries de son district. Il attribue cela non pas à la rareté du poisson, mais bien au peu d'activité déployée par les pêcheurs. Tout le poisson qui se prend dans ce district est consommé sur les lieux. Il existe des abus dans cette circonscription, et le seul moyen de les faire cesser, d'après M. Ryan, est de nommer des gardiens spéciaux. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. Deux ou trois cas de pêche illégale sont venus à la connaissance du garde-pêche, mais celui-ci n'a pas pu découvrir les contrevenants. L'acte concernant la sciure de bois n'est pas observé dans le district de M. Ryan, et celui-ci ne voit pas la nécessité d'appliquer cet acte.

Le garde-pêche Joseph Martin, du Lac-Baker, comté de Victoria, dit que la truite et les autres poissons ont été abondants dans les rivières et les lacs. Il a été fait un peu de pêche illégale. M. Martin a saisi un canot ainsi qu'un attirail de pêche au dard, et s'est procuré les noms de ceux à qui ils appartenaient. L'inspecteur a été saisi de l'affaire et une poursuite sera intentée prochainement contre les contrevenants. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

COMTÉ DE SUNBURY.

Avant de clore mon rapport, je me permettrai de vous faire remarquer que si l'on faisait disparaître les barrages qui traversent la rivière Oromocto, près des scieries de Hartt et de Tracey, les pêcheries des comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury et York en bénéficieraient beaucoup. Ces barrages ferment aux poissons l'accès d'une des meilleures frayères de la province— le lac Oromocto Nord—que, tous les ans, les saumons, les alo-es et les gasparots essayent vainement d'atteindre, se trouvant forcés en fin de compte de regagner les bas-fonds qui longent la rive. C'est là que les gasparots déposent leur frai; or, lorsque les eaux se retirent les œufs séchent et sont emportés par le vent. Deux passes-migratoires furent construites sur cette rivière, l'une près des scieries de Hartt et l'autre près des scieries de Tracy, mais elles étaient complètement insuffisantes. Il y a deux ans, les scieries de Tracy furent emportées par les eaux avec une partie du barrage et la passe-migratoire, de sorte qu'il n'y a plus que le barrage près des scieries de Hartt qui gêne le passage du poisson.

La pêche du homard dans le comté de Saint-Jean est une source de gains considérables pour les pêcheurs en eaux profondes, qui menacent de ruiner cette industrie; des mesures de protection devraient être adoptées incessamment. L'alose est aussi pêchée sur une trop grande échelle, et à moins que la pêche n'en soit interdite pendant quelques années sur une des meilleures frayères, ce poisson ne tardera pas à disparaître complètement. Dès que l'alose a commencé à se faire rare on s'est mis à la pêcher à outrance, et à l'heure qu'il est la situation est plus alarmante que jamais.

Votre obéissant serviteur,

H. S. MILES.

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT N° 1.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 1 de la province du Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1896.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.								Numéro.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Enclos.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.		Sardines, en boîtes, ½ liv.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Pétoncles, en boîtes, liv.	Moules, écaillées, liv.	Peaux de v.-mar., n.	Hareng, salé, barils.		Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, en boîtes, liv.	Gasparot, brls.	Morue, qtx.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.													
	<i>Comté de Charlotte.</i>																											
1	De Lepreaux à Letang	10	204	4550	63	118	1945	154	4950	2475	30	5700	3400	2511	95500	...	10000	21500	4	570	750	1		
2	De Letang à St-George	7	99	1600	30	201	6729	173	1073	358	64	12975	5	30	2188	880	255	...	2000	...	1397	2	
3	Saint-George à Saint-Etienne.	1	10	300	2	72	2150	75	32	8500	466	415	110000	80000	60000	...	1000	3	
4	St-George (à l'intér.).	4
5	Saint-Etienne.	20	5	
6	Grand-Manan	17	323	8900	83	267	55250	478	12500	3500	45	42400	14100	14100	8600	12562000	9343000	...	4690	6	
7	Campobello	10	231	7400	50	105	4800	148	1204	350	22	8800	8	80	758	376	519	...	362400	...	802	7	
8	Iles de l'Ouest	8	143	3000	26	282	10048	260	3697	745	74	19225	40	317	2229	1008	200000	205	...	1760	...	634	8	
	Totaux	53	1010	25750	254	1045	80922	1288	23424	7428	267	97600	53	427	23141	19290	405500	...	10000	27800	4	10149	12643760	9767400	250	9273		

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.					VALEUR TOTALE.	Numéro.		
		Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Flétan, liv.	Egrefin, fumé, liv.	Moules, en écailles, brls.	Truite, liv.	Petite morue.	Seiche, brls.	Carrelet, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Moules (en conserve), liv.	Sardine, brls.	Fétoucles, brls.	Homard, ton.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gall.	Poisson commun et mêlé, brls.	Guano de poisson, ton x.			Poisson employé comme boîté, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
	<i>Comté de Charlotte.</i>																									
1	De Lepreaux à Letang	480	5387	5387	910	25000	2074	10	4400	167	229	3500	24000	3000	361	24432	5970	20	90	450	270	86,850	48	1		
2	De Letang à St George	3357	1406	1175	1194	8000	189	6000	3000	1500	3500	2500	40450	100	74	..	4200	966	300	116,602	28	2		
3	Saint-George à Saint-Etienne.	1000	2000	..	195000	320	4250	..	2600	2700	28345	..	14	44	3025	104,239	00	3		
4	St-George (à l'intér.)	600	00	4		
5	Saint-Etienne	1,745	00	5		
6	Grand-Mauan	5020	3500	4000	450	81000	334	60000	15330	..	1450	1800	578,023	50	6	
7	Campobello	7000	5500	4600	9700	35400	181	3120	18	30000	5120	..	395	20	99,743	00	7		
8	Iles de l'Ouest.	26254	30	30	1145	210	77	500	1573	7564	..	137	..	3707	32	1744	147	120,898	50	8	
	Totaux	45511	15823	15192	15399	149640	195000	2583	13250	2500	935	7729	11273	2500	24000	82479	100	938	114432	35557	52	135	5049	5562	1,148,701	76

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la division n° 1 du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, frais, dans la glace.....	liv. 350	0	20	70	00
Sardine do	brls. 82,479	2	00	164,958	00
do dans l'huile.....	boîtes. 405,500	0	05	20,275	00
Pétoncles, frais.....	brls. 100	2	50	250	00
do en conserves.....	boîtes. 10,000	0	15	1,500	00
Moules, en écailles.....	brls. 2,583	1	25	3,228	75
do écaillees.....	liv. 27,800	0	10	2,780	00
do en conserves.....	boîtes. 24,000	0	10	2,400	00
Hareng, salé.....	brls. 10,149	4	50	45,670	50
do gelé.....	liv. 12,643,760	0	02	252,875	20
do fumé.....	" 9,767,400	0	02	195,348	00
Morue, séchée.....	qtz. 9,273	4	50	41,728	50
Gasparot, salé.....	brls. 250	4	00	1,000	00
Peaux de loup-marin.....	nombr. 4	3	00	12	00
Merlan, séché.....	brls. 45,511	2	50	113,777	50
Merluche do	" 15,823	2	50	39,557	50
do nous.....	liv. 15,192	0	50	7,596	00
Egrefin, séché.....	qtz. 15,399	3	50	53,896	50
do fumé.....	liv. 195,000	0	10	19,500	00
Flétan, frais.....	" 149,640	0	10	14,964	00
Homard, frais.....	ton'x. 938	80	00	75,040	00
do en conserves.....	boîtes. 114,432	0	14	16,020	48
Truite, fraîche.....	liv. 13,250	0	10	1,325	00
Petite morue.....	" 2,500	0	05	125	00
Seiche.....	brls. 935	4	00	3,740	00
Carplet.....	liv. 7,729	0	07	541	03
Eperlan.....	" 11,273	0	05	563	65
Doré.....	" 2,500	0	05	125	00
Huile de poisson.....	galls. 35,557	0	45	16,000	65
Guano do	ton'x. 135	25	00	3,375	00
Poisson employé comme boîte.....	brls. 5,049	1	50	7,573	50
do do engrais.....	" 5,562	0	50	2,781	00
do commun et mêlé.....	" 52	2	00	104	00
Valeur totale pour 1896.....				1,108,701	76
do do 1895.....				968,203	50
Augmentation pour 1896.....				140,498	26

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 1, Nouveau-Brunswick, durant l'année 1896.

Matériel.	Valeur.	
	\$	c.
53 navires (1,010 tonneaux)	25,750	00
1,045 bateaux.....	80,922	00
23,424 brasses de rets à mailler.....	7,423	00
269 seines (7,300 brasses).....	14,919	00
267 enclos	97,600	00
53 rets à éperlan.....	427	00
914 lignes trainantes.....	7,000	00
3,000 lignes à main	3,000	00
500 puisettes.....	2,500	00
23,141 trappes à homard.....	19,290	00
7 homarderies	14,200	00
30 presses à poisson.....	3,000	00
9 glacières.....	16,750	00
750 boucans et poissonneries.....	157,144	00
231 jetées et quais	50,155	00
12 semailles à voiles et à vapeur.....	5,950	00
2 établissements de conserves de sardines.....	3,000	00
1 sécherie.....	3,500	00
1 fabrique de guano.....	5,000	00
80 chalans pour la pêche à enclos.....	4,000	00
50 sonnettes.....	500	00
Total	522,035	00

DISTRICT N° 2.

à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et des pêcheries, dans le district n° 2 de la province du Nouveau-Brunswick, l'année 1896.

MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.											
Rets à éperlan.		Rets à bar		Lignes dorm'tes.		Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, en boîtes, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou glacé.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquer., frais ou en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Homard, vivant ou frais, ton.	Morue, séchée, qtx.	Numéro.	
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.												
200	12000					118000										1	
20	1000					208400		2000	30000			4000	32500	1 1/2	40	2	
220	13900					326400		2000	30000			4000	32500	6 1/2	40		
						65280		9000	600			480	4550	475	180		
						142500		20500	50000			10	2000	46800	3	2070	1
25	1200			15	200	991595	3560	37075			137	47925	137975	5	23990	2	
7	350			18	180	59820		2400			170	9500	58200	3	3700	3	
5	650			10	100			1500			60				3600	4	
10	350			100	2000	14000	1000	24000		30000	400	1500	97000	4	29800	5	
34	1150			50	500			2650		13200	134	9800	67550	3	7160	6	
14	450			16	320			4150				12000	196050	4	10600	7	
20	600			20	290		6000	9000			25	1000	280000	3	1500	8	
85	2975			15	150	40000		2350	25000		50	20250	21400	2	750	9	
72	2170			12	120	36000		21000			10	1500	39200	2	13000	10	
292	9895			256	3860	1283915	10560	124625	75000	43200	996	105475	944175	29	96170		
						256783	1584	560812	1500	864	13944	12657	132184	2175	432765		
163	6460			10	150	174000	500	3000		20000		1000	61500	2	500	1	
184	7360			15	250	206610		3000		40000		70000	105000	4	100	2	
306	15000	100	500			166100		200	1000			1000			50	3	
		200	1000			75000											4
		50	250			63000											5
653	28820	350	1750	25	400	686710	500	6200	1000	60000		72000	166500	6	650		
						137342	75	27900	20	1200		8640	23310	450	2925		
						500											
69	2500			10	150	18000		1320			10	200000	85440	2	160	1	
90	2700			6	100			7000		10000	100	16000	30000	3	300	2	
305	12200			2	80	18500		11500		20000	75	280000	158000	5	580	3	
218	7630							6000	50000	10000	40	9000	145000	4	100	4	
104	2200							7200		5000	30		52160	2	800	5	
786	27230			18	330	37000		33020	50000	45000	255	505000	470600	16	1940	6	
						7400		148590	1000	900	3570	60600	65884	1200	8730		
						5000		28000	15000	40000	100	5000	234000	50	100	1	
175	8000							24000	10000	10000	75	5000	393600	10		2	
78	2200					6000		2500	40000	30000		2500		10	100	3	
27	650			4	30	2250		60									4
280	10850			4	30	13250		54560	65000	80000	175	12500	627600	70	200		
						2650		245520	1300	1600	2450	1500	87864	5250	900		
						2400			5000					2	50	1	
						480			100					150	225		
2231	89795	350	1750	303	4620	2349675	11060	220405	226000	228200	1426	698975	2241375	129 1/2	99050		
						469935	1659	991823	4520	4564	19964	83877	313793	9700	445725		

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes
Nouveau Brunswick,

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.									
		Langues et noues de morue, brls.	Merluce, séchée, qtx.	Noues de merluce, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.
<i>Comté de Restigouche.</i>											
1	En amont de Dalhousie.....					7000		500800			
2	Dalhousie à Belledune.....					1700		32000			
	Totaux.....					8700		532800			
	Valeur.....\$					870		26640			
<i>Comté de Gloucester.</i>											
1	Petit-Rocher, etc.....					2000					
2	Bathurst, etc.....					10370		115270	8000		
3	Grande-Anse.....		300	120		500		12500			
4	Caraque, en haut.....	2	800	200	200	1300	1400	64000	750		950
5	Caraque.....	27	500	700	500	400	43000	70000	1500		300
6	Shippégan (terre ferme).....		600	1670	110		5640	82120	500		20
7	Ile Shippégan.....		320	200	200		3000	38600			
8	Miscou, etc.....		200	200			1800	144000	1600		
9	Pokemouche.....	5	170	250	152	3400	1500	175500	780	1540	
10	Tracadie.....		1200		400	1200	800	72000	1800	1800	
	Totaux.....	34	4090	3140	1562	19170	57140	773990	14930	3340	1270
	Valeur.....\$	340	10225	1570	5467	1917	5714	38699	1493	13360	5080
<i>Comté de Northumberland.</i>											
1	Néguac, etc.....		160			1600	2000	700000	8100	200	
2	Baie du Vin, etc.....					1000	5000	884000	21700	300	7000
3	Chatham, etc.....					1800		1500000	50000	350	400
4	Bras nord-ouest de la rivière Miramichi.....					25000			114000	1150	
5	Bras sud-est do do.....					5000		2500	55000	1250	
	Totaux.....		160			34400	7000	3086500	248800	3250	7400
	Valeur.....\$		400			3440	700	154325	24880	13000	29600
<i>Comté de Kent.</i>											
1	Harcourt, etc.....					7600			900		
2	Carleton.....					3000		160000	50000		
3	Saint-Louis.....		200	150		6500		360000	14000	1400	150
4	Richibouctou, etc.....	23	900	3550	260	1300	1840	104000	2400	2800	180
5	Boucrouche, etc.....		500	400		1200		950000	1600	800	3500
6	Cocagne.....					3000		440500	2800	200	1900
	Totaux.....	23	1600	3950	410	22600	1840	2950500	71700	5200	5730
	Valeur.....\$	230	4000	1975	1435	2260	184	147525	7170	20800	22920
<i>Comté de Westmoreland.</i>											
1	Shédiac, etc.....		100			6000		620000	3000	800	200
2	Botsford.....					2000		210000	3000	100	100
3	Westmoreland et Sackville.....		10			1500		121000	5000	200	
4	Dorchester et environs.....					1000					
	Totaux.....		110			10500		951000	11000	1100	300
	Valeur.....\$		275			1050		47550	1100	4400	1200
<i>Comté d'Albert.</i>											
1	Comté d'Albert.....					5000		4000	300	25	
	Valeur.....\$					500		200	30	100	
	Grands totaux.....	57	5960	7090	1972	100370	65980	8298790	346730	12915	14700
	Valeur.....\$	570	14900	3545	6902	10037	6598	414940	34673	51660	58800

employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 2 de la province du pendant l'année 1896—Fin.

ESPÈCES DE POISSON.								PRODUITS DU POISSON.						VALEUR TOTALE.	Numéro.
Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Seiche, brls.	Sardine, boîtes.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Guano de poisson, ton x.	Peaux de loup-marin, nomb.			
.....	2700	17300	800	1500	51,055 00	1	
.....	2700	26300	800	2900	61,120 00	2	
.....	135	1315	1200	1450	112,175 00		
.....	10	825200	450	1100	16000	148,352 00	1	
900	150	10620	38520	588,356 50	2	
150	6	325	2500	300	57,146 00	3	
400	25	25	5000	2300	1500	400	38,625 00	4	
3500	15	420	26000	19500	3500	1000	301,800 00	5	
1050	200	1500	5920	430	2150	3440	1340	75,484 00	6	
400	30	5500	4300	2500	110,392 00	7	
30	5	2000	4000	600	103,395 00	8	
130	36	10	1050	5550	120	200	1250	500	12	48,868 00	9	
.....	120	10	3500	3000	250	900	1	184,754 00	10	
6560	391	10	661	6050	870670	550	32675	33110	61160	13		
13120	3910	100	2644	303	43534	1100	13070	49665	30580	13	1,657,172 50		
.....		
20	25	800	300	3000	2000	4	104,789 00	1	
.....	25	500	5000	175000	100	3000	800	500	187,332 00	2	
.....	8	400	72000	40000	1300000	150	192,420 00	3	
.....	200	700	42,500 00	4	
.....	10	150	25,725 00	5	
20	268	1750	72000	45000	1475000	800	400	6000	2950	500	4		
40	2680	17500	3600	2250	73750	1600	160	9000	1475	12500	4	552,766 00		
.....		
.....	20	65	200	1500	1,150 00	1	
.....	30	60	9000	50000	20000	300	2000	300	63,091 60	2	
.....	300	45	9000	30000	380	4800	2800	117,890 00	3	
20	500	200	3000	3700	201,436 00	4	
300	150	70000	500	200	3000	128,500 00	5	
950	780	1400	100	200	3000	91,377 40	6	
1270	1780	170	18000	151400	20600	1280	14300	6800		
2540	17800	1700	900	7570	41200	512	21450	3400	603,445 00		
.....		
100	100	10000	300	200	13000	225,090 00	1	
25	15	1000	200	17000	300	204,004 00	2	
5	25	450	4000	50	2000	500	31,185 00	3	
.....	750	150	8,620 60	4	
130	140	1200	15000	700	200	32000	800		
260	1400	12000	750	1400	80	48000	400	468,899 00		
15	10	200	30000	40	100		
30	100	2000	1500	80	40	5,535 00	1	
7995	2589	3330	661	72000	71750	2568370	22690	34655	86210	74610	500	17		
15990	25890	33300	2644	3600	3588	128419	45380	13862	129315	37305	12500	17	3,399,992 50		

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 2 du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, frais..... liv.	2,349,675	0	20	469,935	00
do en boîtes..... "	11,060	0	15	1,659	00
Hareng..... brls.	220,405	4	50	991,822	50
do frais..... liv.	228,000	0	02	4,520	00
do fumé..... "	228,200	0	02	4,564	00
Maquereau..... brls.	1,426	14	00	19,964	00
do frais..... liv.	698,975	0	12	83,877	00
Homard..... boîtes	2,241,375	0	14	313,792	50
do..... ton'x.	129½	75	00	9,700	00
Morue..... qtx.	99,050	4	50	445,725	00
do langues et noues de..... brls.	57	10	00	570	00
Merluche..... qtx.	5,960	2	50	14,900	00
do noues de..... liv.	7,090	0	50	3,545	00
Egrefin..... qtx.	1,972	3	50	6,902	00
Truite..... liv.	100,370	0	10	10,037	00
Flétan..... "	65,980	0	10	6,598	00
Eperlan..... "	8,298,790	0	05	414,939	50
Bar..... "	346,730	0	10	34,673	00
Gasparot..... brls.	12,915	4	00	51,660	00
Huitres..... "	14,700	4	00	58,800	00
Moules..... "	7,995	2	00	15,990	00
Anguille..... "	2,589	10	00	25,890	00
Alose..... "	3,330	10	00	33,300	00
Seiche..... "	661	4	00	2,644	00
Sardine..... boîtes.	72,000	0	05	3,600	00
Carrelet..... liv.	71,750	0	05	3,587	50
Petite morue..... "	2,568,370	0	05	128,418	50
Poisson commun..... brls.	22,690	2	00	45,380	00
Huile de poisson..... galls.	34,655	0	40	13,862	00
Poisson employé comme boitte..... brls.	86,210	1	50	129,315	00
do engrais..... "	74,610	0	50	37,305	00
Guano de poisson..... ton'x.	500	25	00	12,500	00
Peaux de loup-marin..... nomb.	17	1	00	17	00
Total.....				3,399,992	50

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, trappes, etc., employés dans les pêcheries du district n° 2, Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1896.

Matériel.	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
208 navires (tonnage collectif, 2,489).....	98,350	00		
3,491 bateaux.....	129,635	00		
513,595 brasses de rets.....	361,640	00		
2,231 rets à éperlan.....	89,795	00		
350 rets à bar.....	1,750	00		
1 rets à maquereau.....	3,000	00		
173,420 trappes à homard.....	141,720	00	684,170	00
191 homarderies, (4,068 personnes employées).....	98,300	00	240,020	00
10 établissements de conserves en général.....	13,000	00		
110 réfrigérants et glacières.....	61,500	00		
641 boucans et poissonneries.....	35,060	00		
31 jetées et quais.....	8,500	00		
15 bateaux à vapeur et semaques.....	14,250	00		
303 lignes traînantes.....	4,620	00		
830 cabanes de pêcheurs d'éperlan.....	10,500	00	147,430	00
Valeur totale.....			1,071,620	00

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT N° 3.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 3 de la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1893.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.						Numéro.		
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Enclos.		Seines.		Saumon, salé, bris.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	F.grefin, fumé, liv.	Hareng, salé, bris.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.								Valeur.	
	<i>Comté de Saint-Jean.</i>			\$		\$		\$		\$		\$										
1	Havre de Saint-Jean	1	21	420	5	200	8000	400	31080	23310	26	9100	7	420	490	58800	600000	400	600000	200000	1	
2	Havre Dipper	8	160	5200	32	50	2500	100	40800	32000	6	450	450	40400	2	
3	Pisarinco	2	35	700	8	50	2500	100	40000	30375	5	375	400	75000	200	3	
4	Musquash	1	31	620	4	16	800	32	40000	30000	4	1440	12	480	960	50400	4	
5	Martin's-Head et Saint-Martin	30	1200	60	14400	9900	1400	300	5	
	Totaux	12	247	6940	49	346	15000	692	166280	125580	30	10540	30	1725	2300	226000	600000	900	600000	200000		
	<i>Autres comtés.</i>																					
6	King	152	6080	326	19400	4000	18000	560	6	
7	Queen	1	12	120	3	210	8400	384	24186	18854	26240	204	7	
8	Sunbury	80	800	140	9000	4800	1000	8	
9	York	98	1950	200	5200	1400	10000	9	
10	Carleton	40	600	80	520	270	3300	10	
11	Victoria	100	500	160	1600	800	3000	11	
	Grands totaux	13	259	7060	52	1026	33330	1982	226186	155704	30	10540	30	1725	2300	16	287540	600000	1664	600000	200000	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR TOTALE.	Numéro.	
		Esturgeon, liv.	Homard, vivant ou frais, tonneaux.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, liv.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Caviar, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Sardine, brls.	Doré, liv.	Poisson commun et mélé, brls.			Huile de poisson, gallons.
<i>Comté de Saint-Jean.</i>																				
1	Havre de Saint-Jean.....		25	80		400	500			18000		100	1000					3000	149,045 00	1
2	Havre Dipper.....		100	150	2	2000	1920	160										60	28,419 00	2
3	Pisarinco.....		75	119		350	325			400			25						25,923 00	3
4	Musquash.....		30	125		125	150							1500					15,980 00	4
5	Martin's-Head et Saint-Martin.....		60	80		775	350	275										500	11,090 00	5
	Totaux.....		290	554	2	3650	3245	435		18400		100	1025	1500			60	3500	230,457 00	
<i>Autres comtés.</i>																				
6	King.....	25000				400			3600	1665	280	19	26	336		10000	210	300	15,885 00	6
7	Queen.....								3320		1100		42	720		90000	20		23,211 20	7
8	Sunbury.....								3600		1620		8	70		24000			9,020 00	8
9	York.....								8000		20			200		4000	24		5,152 00	9
10	Carleton.....								14000				4	20		1800	26		2,468 00	10
11	Victoria.....								30000					30			130		4,546 00	11
	Grands totaux.....	25000	290	554	2	4050	3245	435	62520	1665	21420	19	180	2401	1500	126800	410	360	3500	290,739 20

76—VII

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, salé..... brls.	16	16	00	256	00
do frais..... liv.	287,540	0	20	57,508	00
Hareng, salé..... brls.	1,664	4	50	7,488	00
do gelé..... liv.	600,000	0	02	12,000	00
do fumé..... "	200,000	0	02	4,000	00
Egrefin, fumé..... "	600,000	0	04½	27,000	00
Esturgeon..... "	25,000	0	07	1,750	00
Homard..... ton'x.	290	75	00	21,750	00
Morue..... qtx.	554	4	50	2,493	00
Langues et noues de morue..... brls.	2	10	00	20	00
Merluche..... qtx.	4,050	2	50	10,125	00
Egrefin..... "	3,245	3	50	11,357	50
Merlan..... "	435	2	50	1,087	50
Truite..... liv.	62,520	0	10	6,252	00
Bar..... "	1,665	0	08	133	20
Gasparot..... brls.	21,420	4	00	85,680	00
Caviar..... liv.	3,800	0	17½	665	00
Anguille..... brls.	180	10	00	1,800	00
Alose..... "	2,401	10	00	24,010	00
Sardine..... "	1,500	1	50	2,250	00
Doré..... liv.	129,800	0	05	6,490	00
Poisson commun..... brls.	410	3	00	1,230	00
Huile de poisson..... galls.	370	0	40	144	00
Poisson employé comme boitte..... brls.	3,500	1	50	5,250	00
Valeur totale du poisson.....				290,739	20

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 3, Nouveau-Brunswick.

Matériel.	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
13 navires (259 tonnes).....	7,060	00		
1,026 bateaux.....	33,330	00		
226,186 brasses de rets.....	155,704	00		
30 nasses.....	10,540	00		
30 seines (1,725 brasses).....	2,300	00		
9,060 trappes à homard.....	6,795	00		208,934
26 glacières.....	5,900	00		
45 boucans et poissonneries.....	40,000	00		
6 bateaux à vapeur et semaques.....	600	00		
115 lignes trainantes.....	2,775	00		
68 quais et jetées.....	19,800	00		
Valeur totale du matériel.....				75,870
				284,804

RÉCAPITULATION indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.														Numéro.					
		Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou conservé, en boîtes, liv.	Homard, conservé, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Egrefin, fumé, liv.	Merlan, qtx.	Truite, liv.		Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.		
1	Ristigouche	30000			4000	32500	64	40													1
2	Gloucester	75000	43200	996	105475	944175	29	96170	34	4090	3140	1562			8700	532800					2
3	Northumberland	1000	60000		72000	166500	6	650		160					19170	773990					3
4	Kent	50000	45000	255	505000	470600	16	1940	23	1600	3950	410			34400	7000	3086500			248800	4
5	Westmoreland	65000	80000	175	12500	627600	70	200		110					22600	1840	2950500			71700	5
6	Albert	5000					2	50							10500		951000			11000	6
															5000		4000			300	7
7	Saint-Jean	600000	200000				290	554	2	3650		3245	600000	435							8
8	King									400					3600					1665	9
9	Queen														3320						10
10	Sunbury														3600						11
11	York														8000						12
12	Carleton														14000						13
13	Victoria														30000						14
14	Charlotte	12643760	9767400			114432	938	9273		15823	15192	15399	195000	45511	13250	149640	11273				
	Totaux	13469760	10195600	1426	698975	2355807	1357½	108877	59	25833	22232	20616	795000	45946	176140	215620	8310063			348395	

RÉCAPITULATION indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—Fin.

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.									PRODUITS DU POISSON.					VALEUR TOTALE.	Numéro.		
		Gaïparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Seiche, brls.	Sardine, boîtes.	Doré, liv.	Carrelet, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun ou mélé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boîte, brls.			Poisson employé comme engrais, brls.	Guano de poisson, tonneaux.
1	Restigouche								2700	26300					800	2900		\$ 112,175 00	1
2	Gloucester	3340	1270	6560	391	10	661		6050	870670	550	32675	13	33110	61160		\$ 1,657,172 50	2	
3	Northumberland	3250	7400	20	268	1750		72000	45000	1475000	800	400	4	6000	2050	500	\$ 552,766 00	3	
4	Kent	5200	6730	1270	1780	170			18000	151400	20600	1280		14300	6800		\$ 603,445 00	4	
5	Westmoreland	1100	300	130	140	1200				15000	700	200		32000	800		\$ 468,899 00	5	
6	Albert	25		15	10	200				30000	40	100					\$ 5,535 00	6	
7	Saint-Jean	18400			100	1025		*1500						60	3500		\$ 230,457 00	7	
8	King	280			26	336			10000		210	300					\$ 15,885 00	8	
9	Queen	1100			42	720			90000		20						\$ 23,211 20	9	
10	Sunbury	1620			8	70			24000								\$ 9,020 00	10	
11	York	20				200			4000		24						\$ 5,152 00	11	
12	Carleton				4	20			1800		26						\$ 2,468 00	12	
13	Victoria					30					130						\$ 4,546 00	13	
14	Charlotte	250		†2583			935	405500 *82479	2500	7729	2500	52	35557	4	5049	5562	135	\$ 1,108,701 7	14
	Totaux	34585	14700	10578	2769	5731	1596	477500 *83979	132300	79479	2570870	23152	70572	21	94759	80172	635	\$ 4,799,433 46	

* Barils.

A ajouter ici †27,800 liv. de moules écaillées évaluées à \$2,780
24,000 boîtes " mise en conserves 2,400
pétoncles, frais et " " 1,700

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés dans les pêcheries du Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1896.

Articles.	Valeur.	Total.
	\$	\$
274 navires de pêche (3,758 ton'x) (1,035 hommes).....	131,160	
5,562 do (10,235 hommes).....	243,887	
763,205 brasses de rets à mailler.....	524,772	
297 seines (9,025 brasses).....	17,219	
297 enclos.....	108,140	
2,284 rets à éperlan.....	90,222	
350 rets à bar.....	1,750	
500 puisettes.....	2,500	
1 rets à maquereau.....	3,000	
3,000 lignes à main.....	3,000	
1,332 lignes traînantes.....	14,395	
198 homarderies (4,208 hommes).....	112,500	1,140,045
205,621 trappes à homard, lignes, etc.....	167,805	
12 établissements de conserves (en général).....	16,000	280,305
1 sécherie.....	3,500	
850 cabanes de pêcheurs d'éperlan.....	10,500	
30 presses à poisson.....	3,000	
145 réfrigérants ou glacières.....	84,150	
1,436 fumoirs et poissonneries.....	232,204	
33 steamers et semaques.....	20,800	
80 chalans.....	4,000	
50 sonnettes.....	500	
1 fabrique de guano.....	5,000	
330 jetées et quais de pêche.....	78,455	
		458,109
Total.....		1,878,459

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries dans toute la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.		Valeur totale.
		\$	cts.	\$	cts.	
Saumon, frais..... liv.	2,637,565	0	20	527,513	00	529,428 00
do en boîtes..... "	11,060	0	15	1,659	00	
do salé..... brls.	16	16	00	256	00	
Hareng, salé..... "	232,218	4	50	1,044,981	00	1,518,288 20
do frais..... liv.	13,469,760	0	02	269,395	20	
do fumé..... "	10,195,600	0	02	203,912	00	
Maquereau, salé..... brls.	1,426	14	00	19,964	00	103,841 00
do frais..... liv.	698,975	0	12	83,877	00	
Homard, en boîtes..... "	2,355,807	0	14	329,812	98	436,302 98
do vivant ou frais..... ton'x.	1,357 $\frac{1}{2}$			106,490	00	
Morue, séchée..... qtx.	108,877	4	50	489,946	50	490,536 50
do langues et noues..... brls.	59	10	00	590	00	
Merluce, séchée..... qtx.	25,833	2	50	64,582	50	75,723 50
do noues..... liv.	22,282	0	50	11,141	00	
Egrefin..... qtx.	20,616	3	50	72,156	00	118,656 00
do fumé..... liv.	795,000			46,500	00	
Merlan, séché..... qtx.	45,946	2	50			114,865 00
Flétan, frais..... liv.	215,620	0	10			21,562 00
Truite..... "	176,140	0	10			17,614 00
Eperlan..... "	8,310,063	0	05			415,503 15
Bar..... "	348,395	0	10			34,806 20
Gasparot, salé..... brls.	34,585	4	00			138,340 00
Alose, salée..... "	5,731	10	00			57,310 00
Anguille, salée..... "	2,769	10	00			27,690 00
Seiche..... "	1,596	4	00			6,384 00
Sardine..... "	83,979			167,208	00	191,083 00
do à l'huile..... boîtes.	477,500	0	05	23,875	00	
Doré..... liv.	132,300	0	05			6,615 00
Carrelet..... "	79,479	0	05			4,128 53
Petite morue..... "	2,570,870	0	05			128,543 50
Huitres..... brls.	14,700	4	00			58,800 00
Moules..... "	10,578			19,218	75	24,398 75
do écaillées ou en conserves.....				5,180	00	
Pétoncles, fraîches ou en conserves.....						1,750 00
Esturgeon..... liv.	25,000	0	07	1,750	00	2,415 00
do caviar..... "	3,800	0	17 $\frac{1}{2}$	665	00	
Poisson commun et mêlé..... brls.	23,152					46,714 00
Peaux de loup-marin..... nomb.	21					29 00
Huile de poisson..... galls.	70,572					30,006 65
Poisson employé comme boîte..... brls.	94,759					142,138 50
do engrais..... "	80,172					40,086 00
Guano de poisson..... ton'x.	635					15,875 00
Total pour 1896.....						4,799,433 46

ANNEXE N^o 5.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR S. F. PERRY SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, POUR L'ANNÉE 1896.

TIGNISH, I. P.-E., 8 février 1897.

A l'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de cette province pour l'année 1896.

La pêche le long de la côte de l'Île du Prince-Édouard, sauf en ce qui concerne le hareng, a été dans l'ensemble au-dessous de la moyenne des années précédentes.

HARENG.

Le hareng fit son apparition dans la première semaine de mai. Ce poisson a été abondant tout le long du littoral nord, mais rare sur le littoral sud; somme toute, il en a été pris assez pour répondre à la demande locale. Presque tout le hareng que l'on pêche est employé comme appât pour le homard et le maquereau, à peu près 5 pour 100 seulement servant à l'alimentation.

HOMARD.

La pêche du homard et la fabrication des conserves ont commencé dans les premiers jours de mai. La production des conserves accuse une diminution, malgré que de nouvelles homarderies aient été établies. Un nombre plus considérable de bateaux et de trappes ont été mis en usage et plus d'hommes ont été employés que par le passé, ce qui tend à indiquer que cette industrie, autrefois si florissante, s'en va en déclinant.

Les règlements relatifs à la saison réservée ont été bien observés depuis la Pointe de l'Ouest en contournant le Cap Nord jusqu'à Malpèque, sur le littoral nord.

Sur le lot 7, côte ouest, quelques-uns des pêcheurs et des fabricants de conserves ont continué les opérations jusque vers la fin de septembre. Les gardiens ont constamment fait la patrouille le long du rivage et ont réussi à surprendre 4 des contrevenants, qui ont été poursuivis et condamnés. De même le long de la baie d'Egmont et à d'autres endroits sur le littoral sud on a pêché le homard et fabriqué des conserves illégalement. Il est de la plus haute importance que les règlements soient fidèlement observés. Les pêcheurs et les fabricants de conserves s'accordent à dire que le raccourcissement de la saison de pêche et la rigoureuse application des règlements sont les seuls moyens de protéger cette industrie.

MORUE.

Ce poisson n'est pas pêché sur une grande échelle par nos pêcheurs. A l'époque où la morue fait son apparition les pêcheurs sont généralement occupés à pêcher le homard, et vers la première semaine de juillet, alors que le maquereau arrive, ils tournent leur attention du côté de ce dernier poisson. Les bateaux qui sont employés à pêcher le homard et le maquereau sont trop petits pour pouvoir suivre la morue sur les bancs. Il n'y a pas de doute que la pêche de la morue serait rémunératrice si on la faisait dans les conditions voulues. Plus de 100 grands bateaux viennent du comté de Gloucester, N.-B., tous les ans, et pêchent à la hauteur du Cap Nord, à une distance d'environ 15 milles de terre. Ils réussissent bien, paraît-il. Ils prennent aussi une grande quantité de hareng d'automne qui sont d'aussi bonne qualité que

les harengs du Labrador. Lorsque le temps est orageux, ces grands bateaux se réfugient dans le havre de Tignish, et souvent bouchent l'entrée du havre au point que nos petits bateaux servant à prendre le maquereau ne peuvent sortir pour faire la pêche le matin, ce qui constitue un sérieux inconvénient pour nos pêcheurs.

MAQUEREAU.

On a commencé à pêcher le maquereau vers la première semaine de juillet, le poisson a été rare durant toute la saison, mais les pièces prises étaient très grosses. Les pêcheurs en général sont d'avis qu'il ne devrait être permis de pêcher le maquereau qu'à la ligne. Ils prétendent que l'appât dont on se sert pour prendre ce poisson tend à le tenir sur les pêcheries.

L'insuccès de la pêche du maquereau a beaucoup désappointé nos pêcheurs et les poissonniers.

HUITRES.

La pêche des huîtres a commencé le 15 septembre et a été activement poursuivie tant que le temps l'a permis. Dès le début, plusieurs pêcheurs se sont mis à faire usage de dragues, mais le ministère a de suite défendu qu'on se servît de ces engins. Les gardes-pêche ont eu beaucoup de difficulté à faire observer la loi sous ce rapport, et ils méritent des éloges pour le zèle qu'ils ont déployé. Les gens qui s'y connaissent prétendent que l'usage de dragues est préjudiciable aux huîtrières et qu'il devrait être défendu de pêcher les huîtres pendant le printemps; ils sont aussi d'opinion que la pêche des huîtres ne devrait pas commencer avant le 1^{er} octobre. La pêche dans la baie de Richmond va en diminuant d'année en année, et à moins que les règlements ne soient strictement appliqués, cette industrie ne tardera pas à être ruinée.

ÉPERLAN.

Le rendement de l'éperlan a atteint la moyenne. La pêche de ce poisson a été vigoureusement poursuivie l'année dernière. Aucune infraction aux règlements n'a été signalée de ce côté.

TRUITE.

La truite se prend en petite quantité pour la consommation locale. Les rivières sont étroitement surveillées, et il n'y a pas eu de braconnage jusqu'ici. La rivière Dunk est bien protégée par des gardiens, et tout paraît marcher à merveille.

Voici comment on dispose du rendement des pêcheries de cette province:—

Saumon.—95 pour 100 pour la consommation locale.

“ 5 “ exportés aux Etats-Unis.

Hareng.—Tout employé sur les lieux comme appât pour le homard et le maquereau.

Homard.— 35 pour 100 exportés en Europe.

“ 45 “ “ aux Etats-Unis.

“ 20 “ vendus en Canada.

Morne.— 50 “ pour la consommation locale.

“ 50 “ vendus en Canada.

Merluche.—70 “ pour la consommation locale.

“ 30 “ vendus en Canada.

Eperlan— 95 “ exportés aux Etats-Unis.

“ 5 “ pour la consommation locale.

Huîtres.— 90 “ vendus en Canada.

“ 10 “ pour la consommation locale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

S. F. PERRY,
Inspecteur des pêcheries.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans la province de l'Île du Prince-Édouard, pendant l'année 1896.

Numéro.	DIVISIONS.				NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.					Numéro.			
					Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Puisettes.		Rets à éperlan.		Lignes traî-nantes.		Saumon, en boîtes, liv.	Hareng, salé, bris.		Maquereau, salé, bris.	Homard, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.
					Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Saumon, en boîtes, liv.	Hareng, salé, bris.	Maquereau, salé, bris.
	<i>Comté de King.</i>																								
1	Souris et Pointe-Rouge				102	1800	180	6120	2100	70	140			90	1500			1200	50	73984	1800	1			
2	Annandale (pour Dundas)				145	2375	350	7000	2500					5	100			4350	6	97912	1450	2			
3	Baie Fortune				35	400	60	1200	350					7	140			650	17	32064	370	3			
4	Georgetown				45	500	90	2700	900					4	80			2000	50	151098	720	4			
5	Havre de Murray, nord	3	112	2000	16	80	3200	175	4800	1600				25	280			3250	50	79019	1000	5			
6	Havre de Murray, sud	3	90	1800	16	120	2400	250	7000	2200				75	650			3000	55	61096	2800	6			
7	Morell et Saint-Pierre				100	1600	200	6500	2000					5	45	500		4800	250	112000	4500	7			
8	Naufrage				50	500	120	3000	1000									1125	300	48116	725	8			
9	Lac du Nord				50	800	100	3000	1000					10	100			1000	140	27552	625	9			
10	Lac de l'Est				24	360	50	2000	600					6	60			700	18	44184	250	10			
	Totaux	6	202	3800	32	751	12935	1575	43320	17250	70	140	9	180	237	3055	500	22075	936	725301	14240				
	Valeur																75	99337	13104	101555	64080				

TABLEAU indiquant les espèces et les quantités de poisson prises, etc.—Ile du Prince-Édouard—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE		Numéro.	
		Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Ecrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, bris.	Huitres, bris.	Moules, bris.	Anguilles, bris.	Seiche, bris.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, bris.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, bris.	Guano de poisson, tonnes.		\$
	<i>Comté de King.</i>																		
1	Souris et Pointe-Rouge	2600	6000	700	125	15	30	500	700	2150	1200	60	40,897	76	1
2	Annandale (pour Dundas)	2000	4500	2000	7000	10	10	1725	3000	200	55,981	68	2
3	Baie Fortune	320	640	2500	1500	60	15	350	550	12,156	96	3
4	Georgetown	725	1450	75	1000	720	1000	30	39,356	72	4
5	Havre de Murray, nord	1200	2400	500	1100	2500	39,902	66	5
6	Havre de Murray, sud	2800	5800	6000	2000	200	15	50	2800	2500	75	52,643	44	6
7	Morell et Saint-Pierre	2300	4800	20	6	1000	3400	3500	40	79,178	24	7
8	Naufrage	50	125	50	1000	4	410	1000	30	21,498	74	8
9	Lac du Nord	100	200	25	3000	1000	500	100	20	1000	370	850	30	16,335	28	9
10	Lac de l'Est	3000	50	5	125	650	50	12,767	76	10
	Totaux	12095	25915	75	18200	1000	11500	350	15	260	139	46	3500	700	13150	16750	515
	Valeur	36285	12958	263	1820	100	575	1400	60	780	834	184	175	1400	5260	25125	5150	370,519	24

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Édouard—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						TRAPPES À HOMARD ET HOMARDERIES.			ESPÈCES DE POISSON.								
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.		Rets à éperlan.		Lignes traitantes.		Trappes.		Homarderies.	Nombre de personnes employées.	Hareng, salé, bris.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, bris.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
	<i>Comté de Queen.</i>			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$							
1	Tracadie				76	3040	155	7200	2520	3	4000	1000	20	575	30	350	3380	2350	3	4700	100	1025	275	125	
2	New-London	1	52	1000	60	2000	90	3500	1000	4	750	700	4	750	7	140	5200	2750	3	4200	90	500	50000	200	
3	Crapaud				32	1022	49						7	260	7	140	4350	1900	4	2100	69	580		3	
4	Poinde-Prime				30	600	60			1	200	150	3	75	12	180	12925	6775	19	4725	186	300	2000	5	
5	Rustico	4	86	3000	62	5200	190	1900	600	7	1300	2000	4	80	5	60	6500	2930	5	4500	91	4000		200	
6	Charlottetown				6	120	12																		
7	Rivière Wheatly				3	200	10	50	20				1	30								30		4	
8	Lot 65				79	2080	145	890	341								8200	4050	10	3050	116				
9	Pownal				34	272	60										4200	2332	3	2400	58				
10	Baies et rivières				40	400	80						3	90											
	Total	5	138	4000	29	422	14934	851	13540	4481	15	6250	3850	38	1110	54	730	44755	23087	47	25675	710	6435	52275	537
	Valeur	\$																				28957	523	7518	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et batcaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Édouard—*Suite.*

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.			
		Maquereau, frais ou en conserve, liv.	Homard, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.			Poisson servant d'en-frais, brls.	Gusano de poisson, tonnes.
<i>Comté de Queen.</i>																							
1	Tracadie.....	500	55876	2300	100	300	800	95000	350	1400	25	150	1150	1250	100	200	43,137	89					
2	New-London.....		53568	1000	100	40	150	1000		50	350	15	15	600	900		21,779	52					
3	Crapaud.....		29406						2100								6,873	84					
4	Pointe Prime.....		120658	25	1	35	5	800	4000	100	5	5	200	20	150	25	22,767	62					
5	Rustico.....		79200	600			200	6000	30		80	40	100	650	1200	200	40,648	00					
6	Charlottetown.....						400	10000		3800							15,740	00					
7	Rivière Wheatly.....			1000			500	225	2000		100	35	5	80	100	3	7,305	50					
8	Lot 65.....		191818														26,854	52					
9	Pownal.....		32183								1207						9,333	62					
10	Baies et rivières.....						4000	300000	100	4500	50	100					84,550	00					
	Totaux.....	500	562709	4925	1	235	40	1155	6225	1100	419100	530	11357	275	345	105	200	2400	3600	125	723
	Valeur.....\$	60	78779	22163	10	705	20	4043	622	110	20955	2120	45428	825	2070	420	10	960	5400	62	7230	228,990	51

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Édouard—*Suite.*

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.				Numéro.
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Lignes traî-nantes.		Hareng, salé, bris.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, bris.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.					
<i>Comté de Prince.</i>																		
1			*		53	2477	274	2000	1000					4225			616	1
2					49	2200	180	1131	550			8	200	2035			173	2
3					79	1750	184	8250	2100			69	1875	3300			284	3
4					38	840	94	1560	1731			26	700	1198			400	4
5	2	45	1000	8	34	1730	72	1700	670					1555			55	5
6					10	250	30	370	185	2	40			430				6
7					21	1500	75	2000	300	4	120			1500			15	7
8	1	12	500	5	3	150	9	80	50	10	300			200				8
9	1	65	2000	4	60	3000	180	1000	1000	12	180			3000			100	9
10					175	2800	350	800	200					1000	1000		28	10
11	1	16	350	5	5	200	11	45	12	3	60			13		200		11
12					96	3840	192	4000	400			1	20	300			10	12
13					24	420	33			8	160			200			10	13
14					100	3500	300	4400	1220	1	40			200			950	14
15	1	15	400	3	77	1140	155	215	85	5	100	1	10	144			45	15
16					31	775	49	750	375	16	320			1095				16
17										11	220							17
18					41	1110	54	1048	211	5	100			778				18
Total																		
	6	153	4250	25	896	27682	2242	29349	10089	77	1640	105	2805	21173	1000	200	2686	
Valeur																		
														95279	10	4	37604	

NOTE.—N^o 1, ajouter 1 rets à trappe et 1 seine, \$500 chacun.
" 9, ajouter 2 seines, \$200 chacun.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc —
Ile du Prince-Edouard—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALS.	Numéro.			
		Maquereau, frais ou en conserves, liv.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huitres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme botte, barils.			Guano de poisson, ton- neaux.	\$	cts.
	<i>Comté de Prince.</i>																		
1	Tignish.....	7680		438	300	400						1350					32,169	10	1
2	Nail-Pond.....			250	35							250					12,909	50	2
3	Frog-Pond.....			430	225	400						350					21,776	00	3
4	Miminigash.....			738	755	1.65						643					17,416	70	4
5	Alberton.....		45600	270								200					16,514	50	5
6	Narrows et lot n° 11.....		27128	30			18600		137		7		430				8,032	92	6
7	Ellerslie, lot n° 12.....		34560	1000	400		8000		1600	1	30		50	1450			26,676	40	7
8	Grande-Rivière.....		10' 60	210			32000		2540				100	200			15,423	40	8
9	Malpeque.....		57600	40			12000		4200		5		100	600			41,514	00	9
10	Baie Richmond.....		12912	40			100		6000	20	2	100	6	900			32,324	08	10
11	Roxbury, lot n° 6.....			206			17000		375		112		150				4,071	50	11
12	Fifteen Point.....		268416										4000	400			49,068	24	12
13	Bræ.....		9600				14000		290	5	10		200				4,619	00	13
14	Pointe-Ouest.....	3500	91200										2900	75			32,488	00	14
15	Repos du Voyageur.....		6000				50000		3700		10		14	125			19,671	10	15
16	Carleton.....		70464				64000							1095	77		20,404	96	16
17	Sunmerside.....						22'00										1,100	00	17
18	Tryon.....		106569				10900	10						951			20,436	96	18
	Totaux.....	11180	740609	3652	1715	1965	248600	10	18842	26	176	100	3213	13566	552				
	Valeur.....	1342	103685	16434	5145	982	12430	40	75368	78	1056	5	1285	20349	5320		376,616	06	

110-211

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1896.

Numéro.	COMTÉS	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								Numéro.			
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.			Rets à trappes.		Lignes traînantes.		Rets à éperlan.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.
1	King.....	6	202	\$ 3800	32	751	12935	1575	43320	17250	237	2955	9	180	
2	Queen.....	5	133	4000	29	422	14934	851	13540	4481	15	6250	3850	54	730	38	1110	
3	Prince.....	6	153	4250	25	896	27682	2242	29349	10089	3	600	900	1	500	105	2805	77	1640
	Totaux.....	17	493	12050	86	2069	55551	4668	86209	31820	18	6850	4750	1	500	396	6490	124	2930

Numéro.	COMTÉS.	TRAPPES À HOMARD ET HOMARDERIES.				AUTRE MATÉRIEL.								ESPÈCES DE POISSON.				Numéro.				
		Homarderies.		Trappes.		Nombre d'hommes employés.	Réfrigér. et glacières.		Boucan et poissonner.		Jetées et quais.		Remorq., bat. à vap. et nvl.		Saumon, conserves de, boîtes, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.		Hareng, fumé, liv.	Maquereau, frais, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en boîtes, liv.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.								
1	King.....	42	38260	67655	40535	1224	18	14750	2	6400	500	22075	936	725391		
2	Queen.....	47	25675	44755	23087	710	6435	52275	500	537	562709		
3	Prince.....	85	45188	106695	53810	1814	2	140	5	155	8	9900	21173	1000	200	11180	2686	740609		
	Totaux.....	174	109123	219105	117432	3748	2	140	5	155	26	24650	2	6400	500	49683	53275	200	11680	4159	2028709	

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson pris, etc.—Ile du Prince-Edouard—1896—Suite.

101—211

Numéro.	COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALR.	Numéro.
		Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Egréfin, séché, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Huitres, brls.	Petite morue, liv.	Seiche, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme barils,	Poisson servant d'engrais, barils.	Guano de poisson, tonnes.			
1	King.....	14240	75	12095	25915	1000	18200	11500	350	260	139	15	3500	46	700	13150	16750	515	370,519	24	1
2	Queen.....	49225	1	1155	235	40	1100	6225	419100	530	275	345	11357	200	105	2400	3600	125	723	228,990	51	2
3	Prince.....	3652	1715	1965	248600	10	25	176	18842	100	3213	13566	552	376,616	06	3
	Totaux.....	22817	1	1230	14045	27920	2100	24425	679200	890	561	660	30214	3800	151	700	18763	33916	125	1790	976,125	81	

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement et la valeur des différentes pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.		Valeur totale.
		§ c.	§ c.	§ c.	§ c.	
Saumon, en conserves..... liv.	500	0 15				75 00
Hareng, salé..... brls.	49,683	4 50	223,573 50			
do frais..... liv.	53,275	0 01	532 75			
do fumé..... "	200	0 02	4 00			224,110 25
Maquereau, frais..... "	11,680	0 12	1,401 60			
do salé..... brls.	4,159	14 00	58,226 00			59,627 60
Homard..... liv.	2,028,709	0 14				284,019 26
Morue, salée..... qtx.	22,817	4 50	102,676 50			
Langues et noues de morue..... brls.	1	10 00	10 00			102,686 50
Egrefin, séché..... qtx.	1,230	3 50				4,305 00
Merluche, séchée..... "	14,045	3 00	42,135 00			
do noues..... liv.	27,920	0 50	13,960 00			56,095 00
Flétan..... "	2,100	0 10				210 00
Truite..... "	24,425	0 10				2,442 50
Eperlan..... "	679,200	0 05				33,960 00
Gasparot..... brls.	890	4 00				3,560 00
Moules..... "	561	3 00				1,683 00
Anguille..... "	660	6 00				3,960 00
Huitres..... "	30,214	4 00				120,856 00
Petite morue..... liv.	3,800	0 05				190 00
Seiche..... brls.	151	4 00				604 00
Poisson commun et mêlé..... "	700	2 00				1,400 00
Huile de poisson..... galls.	18,763	0 40				7,505 20
Poisson servant de boitte..... brls.	33,916	1 50				50,874 00
do d'engrais..... "	125	0 50				62 50
Guano de poisson..... ton'x.	1,790	10 00				17,900 00
Total pour 1896.....						976,125 81
do 1895.....						976,836 64
Diminution.....						710 83

RÉCAPITULATION.

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, pièges, etc., employés dans les pêcheries de la province de l'Île du Prince-Edouard, saison de 1896.

Nombre.	Articles.	Valeur.	Valeur totale.
		§	§
17	Navires, 493 tonneaux (86 hommes)	12,050	
2,069	Bateaux (4,668 hommes)	55,551	
86,209	Rets à mailles, brasses	31,820	
18	Seines, 6,850 brasses	4,750	
1	Rets à trappes.....	500	
396	Lignes trainantes	6,490	
124	Rets à éperlan.....	2,930	
174	Etablissements de conserves (3,748 employés).....	109,123	114,091
219,105	Trappes à homard.....	117,432	
			226,555
2	Glacières.....	140	
5	Boucaux et poissonneries.....	155	
26	Jetées et quais	24,650	
2	Bateaux à vapeur et semaques.....	6,400	31,345
	Valeur totale.....		371,991

ANNEXE N^o 6.

QUÉBEC.

RAPPORT DU COMMANDANT W^m WAKEHAM SUR LES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 1896, Y COMPRIS UN RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

BASSIN DE GASPÉ, 2 janvier 1897.

A l'honorable ministre de la
Marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la division du golfe, province de Québec, pour l'année 1896, avec un résumé des rapports des gardes-pêche locaux et divers relevés statistiques.

Les relevés accusent une augmentation considérable dans le rendement des pêcheries.

D'un autre côté, les prix obtenus ont été plus bas que d'habitude, et les exportateurs ont fait moins de profits que les années précédentes.

La valeur du rendement des pêcheries pour l'année 1896 est estimée à \$1,674,586.03, contre \$1,518,829.43 en 1895, soit une augmentation de \$155,756.60.

MORUE.

On a commencé à pêcher la morue de bonne heure, et sur la côte sud la pêche d'été, qui finit vers le 15 d'août, a donné d'aussi bons résultats que par le passé. Sur la côte nord, à l'ouest de Natashquan, durant la même saison, la morue n'a pas été aussi abondante que d'habitude. Le fait est qu'à l'extrémité occidentale de cette côte, de Moisie à Manicouagan, la pêche d'été a presque complètement manqué. De violents vents d'ouest ont régné et ont tenu au large les poissons dont se nourrit la morue. En outre, il est arrivé souvent que les bateaux n'ont pu pendant plusieurs jours de suite prendre la mer. A Natashquan et en aval de cet endroit en gagnant l'est jusqu'aux îles de Sainte-Marie, la morue a été plus abondante que d'habitude, et les bateaux qui se sont aventurés dans ces parages ont fait une bonne pêche. Dans les environs du cap Whittle, plusieurs navires de la Nouvelle-Ecosse ont pris chacun plus de 1,200 quintaux de morue dans l'espace de 3 semaines. En aval de Sainte-Marie en descendant jusqu'à Blancs-Sablons, la pêche a été irrégulière, les bancs de morue n'ayant paru que çà et là et n'étant demeurés que peu de temps au même endroit. A Blancs-Sablons et en descendant jusque dans le détroit de Belle-Île, la pêche a été exceptionnellement bonne, les havres et les anses ayant été quelquefois encombrés de poissons. On a cru que la présence de cette énorme quantité de morues était due aux glaces qui s'étaient amoncelées au large de la côte du Labrador, ce qui aurait empêché les poissons de descendre vers le nord et les aurait forcés de s'engager dans le détroit. Comme la pêche en plusieurs endroits du Grand-Labrador a manqué, c'est bien là selon toute apparence la seule manière d'expliquer la chose.

La morue a été très abondante pendant la saison de pêche d'automne, qui commence avec le mois de septembre et finit avec le mois d'octobre, mais malheureusement le temps a été mauvais, et on n'a pu faire que peu de pêche relativement parlant. Un grand nombre de bateaux ont été détruits ou endommagés. A Percé, dans la nuit du 1^{er} octobre, plus de 40 bateaux ont été perdus ou avariés au point de ne plus pouvoir servir pendant le reste de la saison.

Ces accidents, qui se répètent constamment, font voir la nécessité qui s'impose d'établir dans les grands centres de pêche des abris pour les bateaux pêcheurs. Le

malheur qui est arrivé aux pêcheurs de Percé n'est qu'une bagatelle comparé aux désastres qui surviennent sans cesse par suite du manque d'abris le long d'une grande partie de la côte. A la moindre apparence de mauvais temps, ou les pêcheurs n'osent pas s'aventurer au large, ou bien s'ils se trouvent alors sur les fonds de pêche ils sont obligés de lever l'ancre et de gagner le rivage au plus tôt. Il est très difficile d'échouer un bateau pesant lorsque la mer est grosse. Puis, une fois qu'un bateau a été mis en lieu sûr, plusieurs jours sont perdus avant qu'on puisse le relancer et le lester de nouveau, car si un bateau peut être échoué avec de fortes vagues sur le rivage, il faut une eau absolument calme pour le relancer. Il est certain qu'à un poste exposé comme Percé un quart de la saison de pêche est perdu de cette façon, et il en est de même jusqu'à un certain point à tous les postes où il n'y a pas de havres de refuge. Par suite de la nécessité d'échouer les bateaux, on est forcé de construire ceux-ci assez légers et assez petits pour qu'ils puissent être maniés facilement. Il s'en suit que les bateaux dont se servent nos pêcheurs ne peuvent contenir qu'une faible quantité de poisson et qu'ils ne peuvent s'éloigner assez du rivage pour atteindre les bancs du large, lorsque la pêche côtière manque. En un mot, ils ne sont pas aussi solides, aussi sûrs et aussi spacieux qu'ils devraient l'être. Sans doute il est impossible de construire des brise-lames partout où l'on en demande, mais à certains postes du centre, qui seraient choisis par des experts impartiaux, on devrait établir des havres de refuge, où les bateaux pourraient se mettre à l'abri. En protégeant le pêcheur contre les pertes et en agrandissant son champ d'opérations, on diminuerait ses dépenses. Notre industrie de pêche n'a jamais eu autant besoin de cette aide qu'aujourd'hui, où, à raison de diverses circonstances nos exportateurs se trouvent virtuellement exclus de tous leurs marchés habituels. En Espagne, au Portugal et sur tout le littoral de la Méditerranée, les pêcheurs français, auxquels des primes si fortes sont payées, nous ont supplantés, tandis que sur la plupart des marchés de l'Amérique du Sud et des Antilles, par suite du taux élevé des droits et de la pauvreté du peuple, due à la fréquence des guerres civiles, il est impossible de vendre notre morue sèche à des prix tant soit peu rémunérateurs.

SAUMON.

Le saumon a abondé partout, et ceux qui en ont fait la pêche ont obtenu de très bons résultats. Le tableau suivant indique le rendement de ce poisson pour les vingt dernières années :—

Année.	Quantité. liv.
1877.....	873,553
1878	1,175,160
1879.....	903,856
1880.....	469,140
1881.....	364,065
1882.....	452,707
1883.....	489,975
1884.....	556,858
1885.....	652,098
1886.....	496,612
1887.....	638,321
1888.....	622,907
1889.....	556,817
1890.....	568,854
1891.....	638,077
1892.....	672,740
1893.....	658,280
1894.....	756,181
1895.....	569,136
1896.....	933,517
Total.....	<u>12,848,854</u>

Le tableau ci-haut fait voir qu'une seule fois durant les 20 dernières années la pêche de 1896 a-t-elle été excédée. Par le même tableau on voit que de 1877 à 1886 la pêche totale a été de 6,234,024 livres, tandis que durant les 10 dernières années, de 1887 à 1896, elle a atteint 6,614,830 livres. Ces chiffres sont assez exacts, et ils ne sont certainement pas exagérés, car ils ne comprennent pas ce qui a été pris par les pêcheurs à la ligne, qui ne rendent pas régulièrement compte de leurs pêches. Je dois dire ici que le nombre de ceux qui pêchent le saumon à la ligne pour se divertir est aujourd'hui deux fois plus considérable qu'en 1877. L'industrie de la pêche du saumon s'est ainsi maintenue dans un état florissant malgré une légère augmentation dans le nombre des postes de pêche au filet. Dans le cours de ces dernières années, nous avons réussi à faire disparaître un grand nombre de rets de quelques-uns des estuaires qui étaient encombrés. On en est arrivé là sur quelques rivières en annulant et en ne renouvelant pas les permis de ceux qui avaient quitté la côte, ou dans le cas de la mort du détenteur de plus d'un permis, en n'octroyant qu'un seul permis à son successeur. Sur d'autres rivières, telles que la Grande-Cascapédia, la Grande-Rivière et la rivière Saint-Jean, les pêcheurs au filet ont été désintéressés par les pêcheurs à la ligne. En vertu d'un arrangement entre les pêcheurs au filet et les pêcheurs à la ligne, ceux-là se sont engagés à ne pas pêcher dans les estuaires, les pêcheurs à la ligne leur allouant en retour un montant égal à la valeur du rendement annuel des fonds de pêche concédés. Le ministère a consenti à ne pas octroyer de nouveaux permis pour pêcher dans les estuaires lorsqu'un arrangement de ce genre aura été fait. De cette façon, les détenteurs de permis pour pêcher dans les estuaires se trouvent libéralement indemnisés de la perte de leur pêche, et les pêcheurs à la ligne obtiennent de meilleurs résultats. Il n'y a pas de doute que cela permet à un plus grand nombre de poissons reproducteurs de survivre dans les rivières, et partout où ce système a été suivi la pêche s'est sensiblement améliorée.

Entre le cap Whittle et Blancs-Sablons peu de gros saumons ont été pris, mais on a aperçu une foule de saumoneaux qui passaient à travers les rets à mailler ordinaires de 5 pouces, employés sur cette partie de la côte. Je recommande fortement qu'aucun changement ne soit fait au système actuel, c'est-à-dire que le nombre des rets soit diminué graduellement dans les estuaires, que l'arrangement par lequel les pêcheurs à la ligne sont encouragés à désintéresser ceux qui ont des permis pour pêcher dans les estuaires soit continué, et que le nombre des postes de pêche au rets ne soit nulle part augmenté.

HOMARD.

Le rendement du homard a été un peu plus considérable qu'en 1895, mais cela est dû uniquement à une augmentation dans le nombre des trappes tendues, comme le fait voir le tableau suivant :—

	Nombre de trappes tendues.	Livres de conserves fabriquées.
1895.....	88,036	1,002,492
1896	94,551	1,158,822
Augmentation en 1896.....	<u>6,515</u>	<u>156,330</u>

Le nombre des homarderies va toujours en augmentant, et le homard se pêche aujourd'hui en plusieurs endroits où l'on ne jugeait pas à propos autrefois de faire la pêche parce que peu de homards s'y rencontraient. Plusieurs nouvelles homarderies seront établies dans le cours du printemps prochain le long de la côte sud du golfe, dans cette partie du comté de Gaspé s'étendant à l'ouest du cap des Rosiers.

Si l'on ne veut pas que le homard disparaisse complètement, il faudra prendre des mesures énergiques pour restreindre autant que possible la pêche de ce crustacé. Nous contrôlons absolument le marché, car depuis l'adoption du règlement aujourd'hui en vigueur tout le long de la côte de la Nouvelle-Angleterre, augmentant le minimum de taille des homards qu'il est permis de prendre, la fabrication des

conserves se trouve virtuellement prohibée là. Dans ces conditions, je crois que nous sommes pleinement justifiables soit de porter à un chiffre plus élevé le minimum de taille des homards pouvant être pris, ou de restreindre considérablement les opérations de pêche.

Il y a une demande illimitée pour les conserves de homard, le prix de cette denrée va constamment en montant, et l'on ne met de homard en conserve nulle part en dehors du Canada, de sorte que nous n'avons pas de concurrence à craindre de l'étranger. Dans ces circonstances et étant donné que le homard se fait de plus en plus rare, le temps est arrivé de prendre les moyens de mettre un terme aux méthodes destructives qui sont employées. Si l'on diminuait considérablement la production et si l'on exigeait plus de soin dans la préparation des conserves, le prix hausserait en proportion, et je ne vois pas comment les fabricants de conserves et les pêcheurs pourraient en souffrir, tandis que l'avenir de l'industrie se trouverait ainsi assuré.

HARENG.

La pêche du hareng a été un peu meilleure qu'en 1895. Au printemps, ce poisson a été abondant dans toute l'étendue du golfe, mais tout ce qui a été pris a été employé comme boitte ou comme engrais. Autrefois un commerce important en fait de hareng se faisait entre les ports du golfe et Boston, mais l'imposition d'un droit sur le poisson salé qui suivit l'abrogation du traité de réciprocité mit fin à ce commerce. A l'heure qu'il est le marché pour le hareng salé est limité à la province de Québec, mais si l'on apportait plus de soin dans le caquage du poisson et si une stricte inspection était exigée, la demande pour cette denrée augmenterait.

MAQUEREAU.

Le rendement du maquereau accuse encore une diminution, soit 6,835 barils, contre 7,653 en 1865. Ce résultat a beaucoup désappointé les pêcheurs, car, vu la présence en 1894 et 1895 d'immenses bancs de jeunes maquereaux dans toute l'étendue du golfe, ils s'attendaient à faire une meilleure pêche en 1896. Les pêcheurs à la ligne de l'île de la Madeleine continuent à se plaindre que les innombrables rets à mailer tendus par les navires étrangers tout autour de l'île leur causent beaucoup de préjudice. Ils suggèrent que l'usage de rets à mailer pour la pêche du maquereau soit interdit entre le 15 juillet et le 1^{er} octobre.

ÉPERLAN.

L'éperlan continue à abonder, surtout dans l'estuaire de la Ristigouche, où la pêche se fait en grand sous la glace au moyen de rets à poche, pendant les mois de janvier et de février. Cette pêche, qui ne se poursuit que depuis quelques années, donne de l'occupation à un grand nombre d'hommes qui autrement auraient de la difficulté à trouver de l'ouvrage durant l'hiver. Quelques fois, d'énormes coups de filet sont faits; on cite des gens qui auraient encaissé \$200 après quelques jours seulement de pêche.

Ce sont là sans doute des cas exceptionnels, mais les pêcheurs en général font de bons profits. L'éperlan abonde dans la plupart des rivières de la rive nord, mais dans la saison où l'on pourrait le pêcher la navigation se trouve arrêtée et il est impossible de faire parvenir le poisson sur le marché.

PHOQUES.

Il a été pris à peu près le même nombre de phoques qu'en 1895. La baisse considérable dans la valeur de l'huile n'est pas de nature à encourager nos pêcheurs à chasser le phoque sur la glace, pendant les mois de mars et d'avril, aussi vigou-

rousement que dans le temps où l'huile valait au delà de deux fois plus par gallon qu'à l'heure qu'il est. Comme les navires qu'il faut pour opérer sur la glace doivent être construits et équipés d'une manière spéciale, il s'en suit qu'à mesure que les bâtiments deviennent hors de service ou se perdent, ils ne sont pas remplacés. Le nombre des phoques a indubitablement augmenté dans le golfe, et plusieurs navires de Terre-Neuve ont fait une bonne chasse, le printemps dernier, entre la Pointe Riche et l'extrémité orientale d'Anticosti.

POISSON SERVANT D'APPAT.

Les poissons qu'on emploie comme appât, tels que le hareng, le capelan, la seiche et le lançon, sont aussi abondants que jamais. Les règlements ont été bien observés, sauf quelques infractions à la loi qui ont été promptement signalées par les gardes-pêche.

Comme il a été décidé que je ne serais plus chargé de l'inspection des pêcheries du golfe, je tiens à offrir mes sincères remerciements aux gardes-pêche, aux pêcheurs, et à tous ceux qui se sont efforcés de rendre ma tâche facile et agréable. La condition des pêcheries du golfe, surtout de celles du saumon, sur lesquelles les règlements portent principalement, est la meilleure preuve que la loi a été fidèlement observée et consciencieusement appliquée.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE LOCAUX.

COMTÉ DE BONAVENTURE—SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche Verge signale une forte augmentation dans le rendement du saumon, soit 82,291 livres, contre 40,362 livres en 1895. La pêche à la mouche dans le haut de la rivière Ristigouche a aussi été exceptionnellement bonne.

Il y a eu aussi une amélioration sensible dans la pêche de l'éperlan, le rendement de ce poisson ayant été de 739,630 livres, contre 577,558 livres en 1895. Ces énormes pêches ne paraissent pas avoir affecté le mouvement de la reproduction, car durant la fraie, en printemps, les éperlans ont été plus nombreux qu jamais depuis 50 ans. Il n'y a pas de doute que cela est dû uniquement à la défense de pêcher pendant le printemps, saison où, jusque tout récemment, les cultivateurs avaient l'habitude de prendre de grandes quantités d'éperlans pour engraisser leurs terres.

M. Verge est d'avis que l'on devrait permettre aux pêcheurs de commencer à pêcher l'éperlan avant le 1^{er} décembre. Il n'est pas en faveur d'une prolongation de temps à la fin de la saison, vu qu'alors la valeur de l'éperlan commence à baisser et que le temps est si doux qu'une grande quantité de poissons se perd ou se gâte en transit.

Les règlements de pêche ont été bien observés, sauf quelques infractions à la loi qui ont été promptement signalées au ministère.

SUBDIVISION DE CARLETON.

Le garde-pêche Dagneau dit que le rendement du saumon a été d'un tiers plus considérable qu'en 1895. La morue a été rare en été, mais abondante en automne. Cependant, il a été fait très peu de pêche, car dans les derniers jours de la saison, alors que le poisson abondait, le temps a été trop mauvais pour permettre aux pêcheurs de gagner les fonds de pêche. Aucune infraction aux règlements n'a été signalée.

SUBDIVISION DE BONAVENTURE.

Le garde-pêche Smith signale une forte augmentation dans le rendement du saumon. La pêche du homard a commencé durant la première semaine de mai. Trois homarderies ont été en opération, et la production des conserves a été un peu plus considérable que l'année précédente. Au printemps, le hareng a été abondant tout le long du rivage dans la subdivision. La pêche de la morue a été assez bonne jusque vers la dernière semaine d'octobre, alors que le temps a été trop mauvais pour que l'on continuât à pêcher. Les règlements de pêche ont été bien observés.

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL.

Le garde-pêche Ross dit que la pêche de la morue a été meilleure que l'année précédente, mais les prix reçus par les pêcheurs ont été beaucoup plus bas que par le passé. Le rendement du hareng a été à peu près le même que d'habitude. La production des conserves de homard accuse une légère augmentation, mais cela est dû à ce que le temps a été beau pendant la saison de pêche et à ce que plus de trappes ont été tendues. Le rendement du saumon a atteint à peu près la moyenne. Les règlements ont été bien observés.

COMTÉ DE GASPÉ.

SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE.

Le garde-pêche Jones signale une légère augmentation dans le rendement de la morue. Au commencement de la saison, la pêche de ce poisson a été excellente, mais vers l'automne, par suite du mauvais temps, les résultats obtenus ont été médiocres. La pêche du homard n'a pas été aussi bonne qu'en 1895, et si le rendement de ce crustacé s'est accru, c'est dû à une considérable augmentation dans le nombre des trappes. La pêche du saumon a été meilleure qu'en 1895, mais le rendement du hareng n'a pas atteint la moyenne.

SUBDIVISION DE GASPÉ.

Le garde-pêche Annett dit que la pêche a été bonne en général. La morue accuse une augmentation de 9,095 quintaux, bien que par suite du mauvais temps la pêche d'automne a manqué. Le saumon pêché au rets accuse une forte augmentation, soit 62,648 livres de plus qu'en 1895. Le rendement du hareng a été moins considérable que l'année précédente; c'est dû à ce que le mauvais temps a nui à la pêche d'automne. La pêche du homard a été presque exactement la même qu'en 1895, mais il y a eu plus de trappes de tendues. Le rendement du maquereau a été très faible, ce poisson ayant été rare partout. La pêche de l'éperlan a été bonne, accusant une augmentation de 11,757 livres. Deux individus ont été condamnés à l'amende pour avoir pêché le saumon illégalement; à cette exception près, les règlements ont été bien observés.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD.

Le garde-pêche Thériault n'a pas transmis de rapport concernant sa subdivision. La pêche de la morue a été bonne en été, mais a manqué en automne, à cause du mauvais temps. Dans cette subdivision le saumon n'est pêché au rets qu'à un poste peu important. Une homarderie contrôlant 500 trappes a été établie à l'Anse de la rivière au Renard; la pêche a été bonne et les pièces prises de belle taille. Jamais auparavant on n'avait pêché le homard dans un but commercial à l'ouest du cap de Gaspé. On se propose d'ériger un certain nombre de homarderies, l'année prochaine, vu que le homard, à ce que disent les pêcheurs, est abondant dans ces parages.

SUBDIVISION DE MONT-LOUIS.

Le garde-pêche Lemieux dit que la pêche de la morue a été à peu près comme d'habitude durant l'été, mais a complètement manqué à l'automne, par suite du mauvais temps. Le hareng a abondé durant toute la saison. Le saumon a été plus abondant qu'à l'ordinaire. Il n'a pas été vu de maquereaux sur la côte. Les marsouins blancs n'ont pas visité la côte en aussi grand nombre ni aussi souvent que d'habitude; par le passé on a prétendu qu'ils chassaient les autres poissons, mais leur absence, l'année dernière, ne paraît pas avoir amélioré la situation.

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Le garde-pêche Sasseville dit que le rendement de la morue a été moins fort que d'habitude, bien qu'à peu près le même nombre d'hommes que d'habitude aient pêché ce poisson. La morue se fait de plus en plus rare dans la rivière. Le hareng a été très abondant, environ 2,000 barils en ayant été pris. La pêche du saumon a manqué; ce poisson n'a été pêché que sur une petite échelle, et par suite du mauvais temps qu'il a fait pendant la saison de pêche il est arrivé souvent que les filets ont été déplacés par les vagues. La pêche à la mouche dans la rivière Sainte-Anne a été excellente; 350 saumons pesant 20 livres en moyenne ont été pris à la ligne. Il n'a pas été vu de maquereaux sur la côte et le capelan a été rare. Les règlements de pêche ont été bien observés.

SUBDIVISION DES ÎLES DE LA MADELEINE.

Le garde-pêche Chevrier dit que les navires qui ont fait la pêche du phoque sur la glace, pendant le mois d'avril, ont obtenu de piètres résultats. Les phoques ont aussi été rares sur la glace côtière. La pêche du hareng a été pauvre au commencement du printemps, le temps orageux et froid qu'il a fait ayant tenu le poisson au large; plus tard, cependant, une amélioration s'est produite. Les pêcheurs de la localité n'ont pas réussi aussi bien que d'habitude par suite de la présence d'un rets à trappe qui est resté tendu tout le temps et dont le propriétaire a fourni aux navires occupés à pêcher la morue toute la boitte dont ils avaient besoin. La pêche du maquereau n'a pas été aussi bonne que par le passé. Les pêcheurs de la localité attribuent la rareté de ce poisson aux nombreux rets que tendent tout autour des îles les équipages des navires; on prétend aussi que le fait de préparer le poisson sur les fonds de pêche y est pour quelque chose. M. Chevrier est d'avis que l'usage de rets à mailler pour pêcher le maquereau ne devrait pas être permis entre le 15 juillet et le 1^{er} octobre. La pêche de la morue a été meilleure que l'année précédente. La production des conserves de homard a été plus considérable que l'année précédente; la chose est due à une considérable augmentation dans le nombre des homarderies et des trappes. M. Chevrier dit que beaucoup de homard a été mis en conserve illégalement, malgré toute la surveillance exercée par les gardiens locaux. Plusieurs trappes ont été détruites. M. Chevrier ajoute que le meilleur moyen d'empêcher la pêche du homard pendant la saison réservée est de tenir un cône sur les pêcheries.

COMTÉ DU SAGUENAY,

SUBDIVISION DE LA POINTE-DES-MONTS.

Le garde-pêche Comeau dit que les grands vents du nord et du nord-ouest qui ont régné pendant tout le cours de la saison ont été défavorables à la pêche de la morue et du hareng. Le rendement du saumon a été très considérable, soit 77,638 livres (non compris les pêches des pêcheurs à la ligne), contre 30,758 livres en 1895. Le temps n'a pas été favorable aux pêcheurs, et ceux-ci ont perdu plusieurs jours à répa-

rer les dommages causés à leurs rets. Le saumon a été abondant dans toutes les rivières de la subdivision. Le maquereau a été rare et s'est tenu loin du rivage. Une foule de marsouins blancs ont été vus à diverses reprises ; on en a tué quelques-uns, mais la pêche n'en a pas été faite activement. La chasse du phoque, en hiver, a été bonne, le nombre total de pièces prises ayant dépassé la moyenne. L'éperlan a abondé. Vu le manque de communication, la pêche de ce poisson est limitée aux besoins de la localité. La pêche des perles se fait sur une grande échelle dans quelques-unes des rivières à saumon, et il faudrait des règlements pour la contrôler, attendu que les saumons sont dérangés sur les frayères, et il arrive souvent que les œufs sont détruits. On trouve des perles dans les moules d'eau douce qui se rencontrent dans toutes les rivières. La pêche à la ligne du saumon et de la truite a été bonne sur toutes les rivières de la subdivision, les résultats obtenus ayant dépassé la moyenne.

SUBDIVISION DE MOISIE.

Le garde-pêche Mignault dit que la pêche du saumon a commencé le 20 mai et a fini le 23 juillet. Le rendement de ce poisson a été très considérable, ayant atteint 223,122 livres, soit une augmentation de 81,320 livres sur le chiffre de l'année précédente. Entre le 15 juin et le 9 juillet, 449 saumons ont été pris à la mouche sur la rivière Moisie. Ceux qui ont pêché le saumon sur la côte avec des rets ont obtenu de piètres résultats à cause du mauvais temps. Le rendement de la morue a été insignifiant ; c'est dû à ce que le capelan et le hareng, poissons dont se nourrit la morue, ont été tenus au large par les grands vents qui ont régné. La pêche du maquereau a complètement manqué comme par le passé. La misère règne sur la côte par suite de l'insuccès de la pêche de la morue.

SUBDIVISION DE MINGAN.

Le garde-pêche Du Berger dit que le rendement de la morue a été de 8,850 quintaux moins considérable qu'en 1895 ; c'est en partie dû à ce que moins de bateaux sont venus de la côte sud faire la pêche. Comme il n'est pas profitable d'exporter ce poisson sur les marchés étrangers, les marchands n'en achètent qu'une faible quantité. La pêche du saumon au filet a été excellente, le rendement de ce poisson ayant atteint 73,900 livres, contre 2,200 livres en 1895 ; il y a eu aussi une augmentation de 47 barils dans les salaisons. La chasse du phoque, bien que de beaucoup inférieure à la moyenne atteinte par le passé, accuse pour l'année dernière une augmentation de 1,330 peaux et de 5,210 gallons d'huile sur les chiffres de l'année 1895. La pêche du hareng a manqué ; cela est dû à l'absence des bancs de harengs que l'on avait coutume de rencontrer, en automne, sur les côtes du Labrador et de Terreneuve. Les navires venus de la Pointe aux Esquimaux sont retournés avec seulement 370 barils en tout. M. Du Berger demande que certaines réparations soient faites à la cabane où il demeure, à Mingan, la cabane en question appartenant au ministère.

SUBDIVISION DE NATASHQUAN.

Le garde-pêche Gaudin dit que la chasse du phoque, au printemps, n'a atteint que la moyenne. Ce gibier a abondé, mais vu la condition de la glace les pêcheurs n'ont pu en approcher. La pêche du saumon a été la meilleure qui ait été faite depuis 10 ans. L'amélioration s'est surtout fait sentir dans les estuaires des rivières Natashquan et Agwanus ; les résultats obtenus par ceux qui ont pêché le saumon au filet sur la côte n'ont pas dépassé la moyenne. Les pêcheurs à la ligne ont bien réussi sur la Natashquan, 250 pièces ayant été prises avec 4 lignes dans l'espace d'à peu près 3 semaines. Des conserves de homard ont été fabriquées sur une petite échelle dans deux homarderies mobiles. La pêche de la morue, bien qu'ayant commencé tard, a été excessivement bonne et a duré plus longtemps que d'habitude. Le rendement de ce poisson a été au delà de deux fois plus considérable qu'en 1895. Si on a

commencé tard à pêcher la morue, c'est parce que le capelan n'a fait son apparition que le 23 juin. Le hareng a été rare pendant tout le cours de la saison. Les lois de pêche ont été bien observées et aucune amende n'a été imposée.

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN.

Le *garde-pêche LeGouvie* n'a pas transmis de rapport. Je suis cependant en mesure de dire que la morue a été très inégalement distribuée. Ce poisson a été exceptionnellement abondant à l'extrémité occidentale de la subdivision entre Romaine et Harrington. Les navires qui ont opéré sur cette partie de la côte à la fin de juin et au commencement de juillet ont très bien réussi, plusieurs d'entre eux étant repartis remplis de poisson après une couple de semaines seulement de pêche. Au large de la côte orientale de la subdivision, la pêche a manqué, la morue se tenant hors de la portée des pêcheurs. La pêche du saumon a manqué. On a remarqué une foule de petits saumons pesant de 5 à 6 livres; ces saumoneaux passaient naturellement à travers les mailles réglementaires de 5 et 6 pouces. Les pêcheurs s'accordent à dire que les pêcheries du saumon sont en train d'être ruinées par les innombrables trappes à morue que l'on tend depuis quelques années. La pêche du phoque au filet a atteint à peu près la moyenne. Le hareng n'a pas été abondant, bien que de bons coups de filets aient été faits à la baie de Mouton et à Meccatina.

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE.

M. Whitely dit que la pêche du saumon a été médiocre. Ici comme dans la subdivision à l'ouest on a vu une foule de petits saumons, et la même chose, paraît-il, aurait été remarquée au Labrador. Le rendement de la morue a atteint la moyenne; ce poisson a été exceptionnellement abondant à l'est de la frontière dans le détroit de Belle-Ile. Le capelan et le lançon ont été très abondants, et les pêcheurs n'ont eu aucune difficulté à se procurer la boîte dont ils avaient besoin. Les colons pêchent maintenant la morue avec des trappes au lieu de se servir de seines. Ce changement est favorable à la pêche à la ligne, car les trappes, étant sédentaires, ne troublent pas le poisson comme le faisaient les seines. La morue sèche s'est bien vendue, et à l'exception des faiuécants que l'on rencontre partout, toutes les familles demeurant dans la subdivision sont bien approvisionnées pour l'hiver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. WAKEHAM.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE EN LA PROVINCE
DE QUÉBEC (NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE) POUR
L'ANNÉE 1896.

RIVE SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT À PARTIR DU CAP CHATTE JUSQU'À LA POINTE-
LÉVIS.

Le garde-pêche Johnny Joncas dit que la pêche de la morue et celle du flétan sur la rive sud est complètement manqué. Le grand nombre de baleines blanches qui rôdent dans ces parages chassent la morue. Le rendement du hareng et celui du saumon ont été assez considérables. Une foule de saumons ont remonté la rivière Matane, mais il en a été pris seulement 50 par les pêcheurs à la ligne. Les règlements de pêche ont été bien observés. M. Joncas a soupçonné certaines personnes d'avoir pêché le saumon au dard dans le haut de la rivière Matane, mais il n'a pu obtenir de preuves convaincantes contre elles. La valeur du rendement total des pêcheries du district de Matane est portée à \$17,850, soit une augmentation de 50 pour 100 sur le chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche L. E. Grondin dit que le saumon a paru être rare sur cette partie de la rive sud du Saint-Laurent. La sardine a été peu abondante. Le hareng a abondé et est resté jusqu'au mois de novembre. Les pêcheurs se conforment à contre-cœur au règlement les forçant de tenir leurs enclos ouverts le dimanche, mais ce règlement est mieux observé que par le passé. Le rendement total des pêcheries de ce district est évalué à \$46,500, soit une augmentation de plus de 30 pour 100, comparativement au chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche H. Martin signale une sensible amélioration dans la pêche en ce qui concerne le saumon, l'alose, le hareng, l'esturgeon et l'anguille. Il a été pris moins de sardines et de poisson communs qu'en 1895. Le rendement du hareng, notamment, accuse une augmentation de près de 4,000 barils. Les lois de pêche ont été en général bien observées, et aucune infraction aux règlements n'est venue à la connaissance de M. Martin. Le rendement total des pêcheries de ce district est estimé à \$35,000, soit une augmentation de \$11,000 sur le chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche Napoléon Levesque dit que le rendement des pêcheries auxquelles il est préposé a été au-dessous de la moyenne. Il attribue cela au mauvais temps qu'il a fait pendant la saison de pêche, et que près d'un tiers de la pêche est consommé sur les lieux et le reste est vendu sur le marché de Québec. Deux individus ont été surpris à pêcher avec des rets à la Rivière-du-Loup sans permis, c'est là la seule infraction à la loi qui ait été signalée.

Le garde-pêche X. Pelletier dit que malgré que le rendement des pêcheries de son district n'ait pas diminué, les eaux sont moins poissonneuses que par le passé. Le saumon, l'alose et le bar, qui autrefois étaient abondants, ne se rencontrent aujourd'hui que peu souvent sur la côte. L'esturgeon se fait de plus en plus rare chaque année. La sardine a abondé surtout à Kamouraska et à Saint-André, où une sardinière a été en opération durant l'été; il est sorti de cette sardinière près de 1,000 caisses de cent boîtes chacune. Les anguilles continuent à être abondantes, et lorsque la saison est favorable l'on en prend beaucoup, surtout après quelques jours de grands vents du nord-est; mais quand la température est haute et que le temps est calme la pêche est faible. Le rendement total des pêcheries de ce district est évalué à \$29,500, à peu près la même chose que l'année précédente.

Le garde-pêche O. V. Beaubien signale la réapparition de l'alose dans les eaux de sa circonscription, le rendement de ce poisson ayant atteint 80,000 livres. Comme il a beaucoup venté pendant l'automne, la pêche de l'anguille a été très bonne. La pêche de l'éperlan à la seine a presque entièrement été abandonnée. Sauf 10 pour 100 employés pour la consommation locale, le poisson qui se prend dans ce district est écoulé sur les marchés de la ville de Québec. La valeur du rendement des pêcheries de cette partie du pays est portée à \$26,430.

RIVE NORD DU SAINT-LAURENT, À PARTIR DE QUÉBEC JUSQU'À BERSIMIS.

Le garde-pêche *L. P. Huot* dit que le rendement du saumon a été presque nul l'été dernier. La pêche de l'alose s'est améliorée, mais ce sont le bar, le poisson blanc et le maquereau qui ont donné le plus. Bien que le rendement de l'anguille ait été assez considérable, il n'a pas atteint le chiffre de l'année précédente, qui a été une année exceptionnelle. L'éperlan disparaît graduellement. Tout le produit des pêcheurs, évalué à \$17,000, a été écoulé sur le marché de Québec.

Le garde-pêche *U. Bhéreur* signale une diminution dans le rendement des pêcheries de son district.

Le garde-pêche *L. N. Catellier*, du district du Saguenay, signale une augmentation de près de 100 pour 100 dans le rendement des pêcheries de ce district, comparativement au chiffre de l'année précédente. Il est vrai qu'en 1895 le mauvais temps avait beaucoup nui aux opérations. Le tableau suivant accuse une augmentation constante dans la pêche du saumon :—

	Liv. de saumon.
1892.....	48,000
1893.....	68,780
1894.....	82,400
1895	76,680
1896.....	146,820

Ce résultat doit être attribué, du moins en partie, à la transplantation des alevins provenant de la pisciculture de Tadoussac. C'est ce qu'admettent la plupart des pêcheurs. Les divers tributaires de la fameuse rivière Saguenay sont tous, paraît-il, bien peuplés de saumons reproducteurs. Presque tout le saumon pris dans ce district est expédié à Montréal et à Québec.

Dans les enclos en fascines qui sont établis dans ce district on prend du hareng, des sardines, des capelans, et occasionnellement quelques saumons, le tout étant consommé sur les lieux. Il ne se prend jamais de bars dans ces enclos, comme sur la rive sud du Saint-Laurent. Les lois de pêche ont été bien observées sur la rive du Saint-Laurent, mais un grand nombre de rets flottants ont été tendus sur la rivière Saguenay par les propriétaires de goélettes et d'autres personnes, contrairement aux règlements. Quatorze de ces rets ont été confisqués par le gardien *W^m Mannings*, mais celui-ci n'a pas pu en découvrir les propriétaires.

M. Catellier recommande qu'on mette à sa disposition une chaloupe à vapeur pour faire la patrouille dans le district du Saguenay. Cette chaloupe pourrait aussi être utilisée pour la distribution des alevins, ce qui diminuerait considérablement les dépenses. Le rendement total des pêcheries de ce district est évalué à \$32,000, soit une augmentation de \$5,000 sur le chiffre de l'année 1895.

DISTRICTS DE L'INTÉRIEUR.

SHERBROOKE ET MÉGANTIC.

Le garde-pêche *John McCaw* dit que le lac Aylmer, vaste nappe d'eau située dans le comté de Wolfe,—qui autrefois fourmillait d'achigans, de dorés, de maskinongés, de brochets et de poissons blancs, est devenue, à un moment donné, presque dépeuplée, par suite de l'insuffisance des pas-es-migratoires et des méthodes destructrices employées, mais aujourd'hui le lac en question donne des signes d'amélioration. Par le passé un grand nombre de rets ont été saisis et détruits par le garde-pêche, ce qui a eu un bon effet. *M. McCaw* dit que la plupart des braconniers sont si pauvres qu'ils ne peuvent payer les amendes, et que jusqu'ici il s'est montré clément à leur endroit, car s'il les avait fait emprisonner leurs familles auraient été plongées dans la misère. Le garde-pêche ajoute qu'il a employé, mais en vain, tous les moyens de persuasion. Le braconnage se poursuit toujours. On a été même jusqu'à détruire un magnifique bateau dont *M. McCaw* se servait pour faire la patrouille sur le lac.

La rivière Saint-François est alimentée par le lac Aylmer, et si les barrages qui s'y trouvent étaient pourvus de passes-migratoires efficaces, les pêcheries du lac en bénéficieraient beaucoup. Il y a eu un temps où les saumons se portaient en grand nombre dans la rivière Saint-François pour y frayer. Ceux qui demeurent sur les bords de cette rivière entre Richmond et le lac Aylmer se plaignent que depuis que les barrages ont été construits ils ne prennent que peu de chose.

Le lac Massawippi, dans le comté de Stanstead, est une belle nappe d'eau, fréquentée par le maskinongé, la truite et le poisson blanc, et une foule de gens vont y pêcher durant l'été. La pêche a également été faite à outrance sur le lac, mais dernièrement un club a été formé et ses membres font tous leurs efforts pour protéger les pêcheries et les rendre aussi poissonneuses qu'autrefois.

Le petit lac Magog, qui se trouve à huit milles environ de Sherbrooke, est beaucoup fréquenté pendant l'été. Un club de pêche doit être organisé prochainement pour en protéger les pêcheries.

Le lac Brampton, situé entre les cantons de Brampton et Oxford, est l'un des plus beaux endroits de pêche des cantons de l'Est. Des gens venus des environs ont tendu des rets sur les frayères mêmes et ont pris des tonneaux de poisson. Les braconniers ont été jusqu'à employer des matières explosives; le garde-pêche en a surpris deux sur le fait, et il espère que la leçon qu'il leur a donnée aura un bon effet.

Le petit lac Brampton, qui est une chaîne d'étangs contenant des maskinongés et des truites mouchetées, devrait être protégé. Ici aussi la pêche au rets est faite par des gens à l'aise, dont la conduite a lieu de surprendre. Beaucoup de personnes se plaignent des illégalités qui se commettent, mais il y en a peu qui osent porter des accusations fermelles. Les lacs des cantons d'Oxford et de Brampton à eux seuls peuvent approvisionner toute la population des cantons de l'Est de poisson alimentaire. Les fortes sommes d'argent dépensées par les sportsmen et les touristes sont une raison suffisante pour engager les habitants de la localité à conserver les pêcheries.

Le garde-pêche Guy Carr, du comté de Compton, porte le rendement des pêcheries de sa circonscription à 25,000 livres, dont la moitié a été expédiée, le reste ayant été consommé sur les lieux. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés, mais M. Carr dit qu'il est presque impossible d'empêcher complètement la pêche illégale. Le fait que M. Carr a saisi 17 rets à mailles, un bateau et quelques dards, sans parler de l'imposition d'une amende, prouve l'activité que cet officier a déployée. Il y a dans cette division huit passes-migratoires, toutes bien entretenues par les gens intéressés dans la pêche. L'Acte concernant la sciure de bois n'est guère observé ici. Il y a des cours d'eau qui ne valent pas la peine d'être protégés, mais les tributaires du lac Massawippi au moins ne devraient pas être contaminés par de la sciure de bois et des déchets.

DIVISION DE MAGOG ET DE BROME.

Le garde-pêche N. A. Beach, qui est préposé à la surveillance de la rive orientale du lac Memphrémagog, dit que la pêche à la ligne a atteint la moyenne. Le lac Memphrémagog abonde en aloses, carpes, anguilles, etc., depuis que l'usage de rets et de seines a été prohibé, c'est-à-dire depuis dix ans. Les cultivateurs de la localité et d'autres prétendent qu'on devrait leur accorder le privilège de se servir de seines en certains endroits pour prendre les poissons communs qui mangent les œufs des autres poissons. Le pêche au rets étant permise sur le lac du côté du Vermont, les Canadiens trouvent singulier que nous protégions le poisson au profit de nos voisins. Des tentatives de braconnage ont été faites, et M. Beach a saisi un grand nombre de seines et de dards.

BAIE DE MISSISQUOI.

Le garde-pêche P. E. Luke dit qu'il paraît y avoir une diminution considérable dans la pêche du doré et celle du poisson blanc, comparativement aux résultats obtenus par le passé, alors que l'usage de seines était permis. Pendant la saison réservée, des pêcheurs du Vermont ont encombré de rets de tous genres l'étroit chenal entre le lac Champlain et la baie de Missisquoi. Les rets ont été découverts et saisis par

un des gardes-pêche américains, et les permis de ceux à qui ils appartenaient ont été annulés. Il est expédié à New-York les neuf dixièmes du rendement des pêcheries de cette division.

RIVIÈRE RICHELIEU.

Le garde-pêche James Finley dit que le produit des pêcheries de son district, consistant surtout en anguille et en poisson commun, a été presque tout expédié aux Etats-Unis. Il a été fait beaucoup de pêche illégale, 21 saisies ayant été effectuées par M. Finley.

Le garde-pêche J. O. Dion dit que l'eau de la rivière Richelieu est restée plus haute que d'habitude, ce qui a permis aux poissons de remonter les petites rivières pour y frayer. On a vu, une fois la fraie terminée, d'immenses quantités d'alevins. Si cela pouvait continuer quelques années encore, les eaux redeviendraient aussi poissonneuses qu'autrefois. Quelques-uns des pêcheurs, notamment à Saint-Ours, n'ont seiné que durant quelques jours. Le rendement de l'anguille, le principal poisson de cette division, a été de 18,150 livres; presque tout ce qui se prend en fait d'anguille est expédié aux Etats-Unis. Les autres espèces de poisson, à l'exception du doré, ont donné plus que l'année précédente, surtout le brochet et la perche. Peu d'infractions aux règlements de pêche sont venues à la connaissance de M. Dion. Une couple d'individus ont été surpris à pêcher la nuit sans permis; la chose a été promptement signalée à qui de droit.

DIVISION DE BEAUHARNOIS.

Le garde-pêche John Kelly dit que l'achigan, le doré et le maskinongé ont été plus abondants que l'année précédente, sans doute à cause de la défense d'employer des seines et des rets. Si cette défense était maintenue quelques années encore, les eaux redeviendraient poissonneuses; autrement, dans un avenir rapproché on ne pourra plus rien prendre à la ligne. Le règlement relatif à la saison réservée a été bien observé. Les passes-migratoires sont toutes tenues en bon état et l'on se conforme à la loi concernant la sciure de bois.

DIVISION DE MONTRÉAL À VERCHÈRES.

Les gardes-pêche John Morris et G. Magnan signalent une augmentation dans le rendement des pêcheries de cette division. Le poisson qui a été pris (ou l'évalué à \$9,700) a été presque tout écoulé sur les marchés de Montréal.

COMTÉ DE RICHELIEU ET RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS.

Le garde-pêche J. F. Picotin dit que la pêche a été médiocre dans sa division, l'eau étant restée haute dans la rivière Saint-François. Tout le poisson qui a été pris—environ 16,000 livres—a été consommé sur les lieux. Un barrage a été construit l'année dernière dans la rivière Saint-François en amont des chutes, mais une bonne passe-migratoire y a été établie. Quelques personnes ont tenté de pêcher à la ligne pendant la saison réservée; à part cela aucune plainte sérieuse n'a été faite au garde-pêche.

DIVISION D'YAMASKA.

Le garde-pêche J. Charbonneau dit que la pêche a été satisfaisante, étant donné le peu de temps qui y a été consacré. Les pêcheurs à la ligne ont bien réussi, surtout pendant l'automne. La pêche à la ligne serait la plus profitable de toutes si le poisson était efficacement protégé, vu que c'est la moins dispendieuse.

Le garde-pêche D. Shoener n'a pas transmis de rapport.

DIVISION DE NICOLET.

Le garde-pêche G. Boisvert signale une augmentation dans le rendement des pêcheries de sa division. Les poissons qui se rencontrent dans ces parages sont l'aloise, l'anguille, la perche; la barbote et d'autres poissons communs. La valeur du

poisson qui a été pris est portée à \$4,250. Il a été vendu sur les marchés des Trois-Rivières plus de $\frac{1}{2}$ du produit des pêcheries, et le reste a été consommé sur les lieux. M. Boisvert dit qu'il a beaucoup de difficulté à obtenir des pêcheurs les chiffres exacts au sujet de leurs pêches, vu que la plupart d'entre eux sont sous l'impression que du moment où ils sembleront prendre peu de poisson les droits de primes seront abolis. Le principal abus dans ce district est l'usage dans des endroits isolés de seines à petites mailles que l'on tend dans le but soi-disant de prendre des poissons destinés à servir d'appât. M. Boisvert est d'avis que chaque engin de pêche devrait porter le même numéro que le permis. Cela permettrait au garde-pêche de découvrir facilement les fraudes.

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES.

Le garde-pêche C. Vadeboncœur dit qu'il lui est excessivement très difficile d'obtenir des chiffres exacts relativement au rendement des pêcheries de sa division. Par exemple, la pêche de la truite est faite sur les nombreux lacs du comté de Saint-Maurice par des gens de la localité et d'ailleurs qui expédient ce qu'ils prennent à différents endroits. Il en est de même en ce qui concerne la pêche de la petite morue; ce poisson est pêché à travers la glace sur le Saint-Laurent par des gens des environs des Trois-Rivières qui n'ont pas besoin de bateaux et qui ne sont pas classés comme pêcheurs.

DIVISION DE BERTHIER, MASKINONGÉ ET MONTCALM.

Le garde-pêche Gabriel Caron signale une légère diminution dans le rendement des pêcheries de son district comparativement aux résultats obtenus par le passé. Les règlements relatifs aux saisons réservées sont assez bien observés. La pêche aux rets qui se fait à outrance partout et en tout temps est le pire abus qui existe. Non seulement les rets détruisent les œufs de poisson en les déplaçant, mais de plus il s'y prend une foule de jeunes poissons qui sont vendus à des épiciers peu scrupuleux, et c'est ainsi qu'une loi sage ayant pour but de protéger les pêcheries se trouve éludée.

DIVISION DE TERREBONNE.

Le garde-pêche Joseph Lauzon dit que les gens commencent à comprendre que les règlements de pêche ont été faits dans leur propre intérêt. La loi a été mieux observée que par le passé. Les pêcheurs à la ligne ont obtenu assez de succès.

DIVISION DE LA RIVIÈRE OTTAWA.

Le garde-pêche P. D. Chevrier, qui a été récemment préposé à cette division, dit que le poisson a été aussi abondant que l'année précédente, mais il signale une forte diminution dans le rendement des pêcheries, due, sans doute, au manque de données exactes. Les pêcheurs se plaignent que la sciure de bois et les déchets des scieries contaminent la rivière Ottawa. Lorsqu'il vente, leurs rets se remplissent de ces débris, ce qui les endommage ou les met hors de service. M. Chevrier a été informé qu'à l'entrée de la baie de Campbell l'eau baisse tellement que la glace se forme presque jusqu'au fond, et qu'un plus grand nombre de poissons sont ainsi détruits que tout ce qui se prend dans une année. Les eaux de cette baie deviennent si contaminées que les bestiaux refusent d'en boire, et lorsqu'on fait des trous à travers la glace il s'en échappe une odeur fétide qu'on attribue au poisson corrompu. Pour remédier à cet état de choses il faudrait approfondir le passage de la baie à la rivière, ce qui pourrait se faire à peu de frais. Les lois de pêche ont été bien observées.

PROVINCE DE QUÉ

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la quantités de poisson prises, et le nombre d'hommes occupés à l'exploitation des SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon, frais, dans la glace.				
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à éperlan.		Seines.						
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.		Valeur.			
1	<i>Comté de Bonaventure.</i> Tête de marée à Maguasha		\$			23	\$	345	203	5050	\$	5050	90	\$	5400			82291

SUBDIVISION DE CARLETON

1	Maguasha et Nouvelle.....					50	700	120	9000	800			7	210	80	16400
2	Carleton.....					90	900	180	26000	1400			20	700	225	29700
3	Maria.....					110	1300	240	48000	2100			10	350	120	36500
	Total.....					250	2900	540	83000	4300			37	1260	425	82600

SUBDIVISION DE BONAVENTURE

1	New-Richmond.....					16	120	10	1200	600						
2	Black Capes.....					20	140	18	2860	1740						18000
3	Capelan.....					135	1600	125	6800	2760			12	300	120	
4	Bonaventure.....					235	3250	280	10500	5250			56	1220	784	7000
5	New-Carlisle.....					35	300	35	1060	420			28	625	500	900
6	Paspébiac.....					120	2100	280	1600	800			22	550	425	
	Total.....					561	7510	748	24020	11570			118	2695	1829	25900

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL

1	Nouvelle.....					40	1500	118	542	565			8	200	150	1500
2	Hopetown.....					56	1200	114	980	595			8	210	260	1800
3	Shegawake.....					67	680	95	880	394			2	48	60	
4	Port-Daniel.....					180	3500	276	3100	1905			19	430	510	41558
5	L'Anse-aux-Gascons.....					183	4860	290	3600	2390			20	530	530	8726
	Total.....					526	11740	893	9102	5849			57	1438	1510	53584

TOTAL POUR LE COMTÉ

1	Subdivision de Ristigouche.....					23	345	203	5050	5050			90	5400			82291	
2	do Carleton.....					250	2900	540	83000	4300			37	1260	425	82600		
3	do Bonaventure.....					561	7510	748	24020	11570			118	2695	1829	25900		
4	do Port-Daniel.....					526	11740	893	9102	5849			57	1438	1510	53584		
	Total.....					1360	22495	2384	121172	26769			90	5400	212	5393	3764	244375

BEC—Division du Golfe.

pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les pêcheries du comté de Bonaventure, province de Québec, pendant l'année 1896.

(De la tête de la marée dans la Ristigouche à Maguasha).

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.			
Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, livres.	Maquereau, salé, barils.	Homard, en conserves, en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Morue, langues et noues, barils.	Pégrefin, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Saiche, barils.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Huile de poisson, galls.			Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	\$
			2500					3000	238843		15		60000					32,200	35	1

(De Maguasha à la Grande Rivière Cascapédia).

100	1200	1			13	2	5	500		10	6		1000	10	15	18	700	4,496	00	1
400	9500	5	2544	1	8	1	2			8	10		1200	15	10	25	1350	9,445	66	2
600	8000	10		3	25	5	7	200			90		3000	20	60	50	725	12,303	50	3
1100	18700	16	2544	4	48	8	14	700		18	106		5200	45	85	93	2775	26,215	16	

(De la Grande Cascapédia à la Pointe de Paspébiac).

60	2000														15	2	500	569	00	1
70	4500				9					5					12	3	800	4,479	80	2
800	6000		22096		1200					12					900	275	7000	16,545	94	3
1200	7000		3408		2000	6	10			130					1500	375	8000	22,324	62	4
150	3500				200					12					150	60	4000	4,035	00	5
500	5500				3900	8	100			250	40				2250	525	1500	20,137	50	6
2780	28500		25504		6409	14	110			409	40				4827	1240	21800	68,091	86	

(De la Pointe de Paspébiac à la Pointe au Maquereau).

110			35280		295										380	270	120	7,678	70	1
330					290										195	320	230	3,823	00	2
310			13488		670										410	610	140	7,447	32	3
370			30902		3280			50000	100						850	987	695	35,070	88	4
470			14610		2879										1350	1166	450	21,375	10	5
1590			100280		7414			50000	100						3185	3353	1635	75,395	00	

DE BONAVENTURE.

			2500					3000	238843		15		60000					32,200	35	1
1100	18700	16	2544	4	48	8	14	700		18	106		5200	45	85	93	2775	26,245	16	2
2780	28500		25504		6409	14	110			409	40				4827	1240	21800	68,091	86	3
1590			100280		7414					50000	100				3185	3353	1635			4
5470	47200	16	130828	4	13871	22	124	3700	288843	527	121	40	65200	45	8097	4686	26210	201,932	37	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés
Province de
Comté

SUBDIVISION DE LA GRANDE RIVIÈRE

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.					
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Br. sses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	
	<i>Comté de Gaspé.</i>			\$		\$		\$		\$			
1	Newport.....				152	6500	350	5900	2500	8	230	140	
2	Pabos.....				40	2017	119	1188	640	6	130	115	
3	Petite Rivière (ouest).....				16	800	45	640	220	4	120	85	
4	Grande Rivière.....				79	4400	193	2850	1300	5	150	145	
5	Petite Rivière (est).....				55	1650	115	2200	1100	2	50	60	
6	Anse du Cap.....				102	5250	204	4640	2080	7	240	220	
7	Ile Bonaventure et Percé.....				172	5400	342	6380	2260	3	70	90	
8	Coin du Banc.....	1	67	1000	6	15	750	30	1500	8	350	300	
	Totaux.....	1	67	1000	6	631	26767	1398	25298	11100	43	1340	1155

SUBDIVISION DE GASPÉ

1	Barachois.....				160	7100	182	1800	1680	11	400	350
2	Malbaie.....				57	1800	72	1210	600	3	84	100
3	Pointe Saint-Pierre.....				67	1600	92	2220	700	4	112	150
4	Chien Blanc.....				67	1550	76	1000	550	3	75	75
5	Anse au Loup-Marin.....				63	1500	59	950	520			
6	Douglstown.....				90	2900	140	1780	1140	8	240	128
7	Arse au Sable.....				30	720	38	2100	2000			
8	Gaspé, Nord et Sud.....				42	450	46	3264	2400	24	960	960
9	Péninsule.....				18	350	29	1960	1650			
10	Cap aux Os.....				30	380	40	1500	1200	1	20	6
11	Petit Gaspé.....				16	250	16	394	270			
12	Grande Grève et Tête du Navire.....				70	1470	73	1720	1070	7	180	195
13	Cap des Rosiers.....				62	1150	84	900	270	3	60	50
	Totaux.....				772	21220	947	20798	14050	64	2131	2014

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

1	Anse à Louise et anse au Jersiais.....				120	3300	129	3160	1030	3	100	75
2	Anse à Grisfonds.....				106	2550	107	2550	800	2	80	75
3	Rivière au Renard.....				215	5800	226	5500	1950	5	190	175
4	Petit Cap.....				50	900	54	1300	420	1	30	30
5	Echourie et Grande Anse.....				60	970	63	1050	580			
6	Pointe Jaune et Anse à Valeau.....				29	500	30	550	250	1	40	30
	Totaux.....				580	14020	609	14110	5030	12	440	385

à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, etc.—
 Québec—Suite.

de Gaspé.

(Pointe au Maquereau à Barachois, Malbaie.)

ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numéro.	
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, ou gôlé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Houard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Fletan, liv.	Eperlan, liv.	Seiche, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, barils.			Poisson servant d'en-grais, brls.
4700	185	11040	7200	145	4000	200	4800	1640	41,605 60	1
17750	72	2625	200	9000	150	2350	466	18,395 50	2
5800	20	250	21248	1000	100	1000	200	8,669 72	3
.....	122	100	5408	7400	12	55	200	17000	500	5300	1000	42,570 62	4
.....	3500	100	1000	250	16,925 00	5
1100	200	1000	19200	12200	50	2300	300	8350	1800	66,373 60	6
.....	192	1030	13348	15300	71	2400	400	11550	2000	81,311 82	7
20325	15	8479	1100	300	50	900	180	11,129 56	8
49675	806	2380	78723	50325	12	321	5400	30000	1800	35250	7536	286,980 82	

(Barachois, Malbaie, au Cap des Rosiers.)

3514	100	9000	1000	4000	1000	44,802 80	1
700	75	25100	10000	5000	1200	52,791 50	2
250	50	2300	1100	900	12,415 00	3
642	50	8304	2500	1200	800	14,445 96	4
3054	50	24624	1100	530	180	9,715 16	5
4318	100	1950	760	380	10,962 60	6
23040	40	60	30	10	5,085 00	7
43147	6	107202	14,016 50	8
22230	20	150	75	20	5,271 00	9
8640	30	3168	280	120	80	3,734 52	10
2300	20	130	75	70	1,270 00	11
7336	120	2000	750	400	11,907 20	12
.....	150	1000	600	200	6,715 00	13
119171	811	61196	30470	108202	14240	5240	192,132 24	

(Cap des Rosiers à la Pointe Renommée.)

.....	370	3500	35	37	6600	90	3000	725	250	21,327 00	1
750	300	12000	3000	25	25	20000	80	2000	600	130	19,532 50	2
.....	720	17760	5650	50	65	36000	180	4000	1200	800	39,998 90	3
.....	200	1900	15	20	9000	40	1250	350	230	11,870 00	4
.....	250	1900	18	20	15500	46	1250	550	900	13,134 00	5
.....	120	1000	6	10	8000	25	750	250	220	6,820 00	6
750	1960	12000	17760	16950	149	177	95100	461	12250	3675	1980	112,692 40	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de
SUBDIVISION DU MONT LOUIS

DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.			Bateaux.			Rets à mailier.		Rets à pièges.		Seines		Saumon, salé, brls.	Saumon frais, dans la glace, liv.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		
<i>Comté de Gaspé</i>			\$		\$			\$				\$		
Grand Etang et Pointe Sèche.....				66	1000	68	1870	850		2	80	50	3	1909
Chlorydorme.....				57	850	52	1675	875						
Petite Anse et Pte de la Frégate.....				58	560	50	1150	515						
Grande et Petite Vallée.....				68	1140	74	1510	900		1	30	60	2	700
Rivière de la Madeleine.....				20	260	26	500	200						3900
Manche d'Épée et Gros Mâle.....				41	305	53	655	190					4	100
Anse Pleureuse et Mont Louis.....				60	700	67	1075	480		2	75	50		3900
Rivière à Pierre.....				11	75	12	200	75						
Total.....				381	4890	402	8625	4085		5	185	160	9	10500

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MÔNTS

Rivière Glaude à la Riv. Martin.....				20	345	40	685	240		1	100	200	10	1600
Sainte-Anne.....				58	732	116	1334	695					3	6300
Cap Chatte.....				37	992	74	1039	576		1	40	90		
Total.....				115	2069	230	3058	1511		2	140	290	13	1700

ILES DE LA

Grosse-Ile, Old Harry et Grande-Entrée.....				83	2500	312	910	760	3	1000	3	240	235	
Petit Brick et Grand Etang.....				81	3060	324								
Ile Bryon.....				100	4000	350	1100	1000						
Pointe du Loup, Plage du Sud et Pointe-Basse.....				61	1830	235	335	400	1	175				
Havre aux Maisons.....	8	360	15000	80	3	150	10	445	400					
Ile de la Meule.....				3	150	11	220	200	1	300				
Hôpital et Etang du Nord.....				110	4900	402	1320	1200			3	250	450	
Amherst et Iles de l'Entrée.....	4	150	3000	28	160	6350	558	35920	30660		10	1600	2500	
Total.....	12	510	18000	108	601	22940	2202	40250	34620	5	1475	16	2090	3185

TOTAL POUR LE

Subdiv. de la Grande Rivière.....	1	67	1000	6	631	26767	1398	25298	11100		43	1340	1155	49675
do de Gaspé.....					772	21220	947	17318	14050		64	2131	2014	119171
do de la riv. au Renard.....					580	14020	609	14110	5030		12	440	385	750
do do Madeleine.....					381	4690	462	8625	4085		5	185	160	10500
do de Sainte-Anne.....					115	2069	230	3058	1511		2	140	290	13
do des îles de la Madel.....	12	510	18000	108	601	22940	2202	40250	34620	5	1475	16	2090	3185
Total.....	13	577	19000	114	3080	91706	5788	109159	70396	5	1475	142	6326	7189

matériel de pêche, etc., dans la province de Québec—Suite.

Gaspé—Fin.

(Du Cap Renommé à la Rivière Glaude).

ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.					
Hareng, salé, bris.	Hareng, frais, ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, bris.	Homard, en conserves, en boîtes.	Morue, séchée, qtx.	Langues et notes de morue, bris.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Pétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, bris.	Anguilles, bris.	Seiche, bris.	Huile de poisson, galls.		Nombre de peaux de loup marin.	Poisson employé comme boitte, bris.	Poisson employé comme engrais, bris.	\$	c.
100	1650	2	2900	1000	...	500	30	...		
75	950	2	1500	500	...	250	38	...	5,766	50
90	650	2	4600	400	...	200	20	...	4,280	00
380	1300	2	...	800	4000	850	...	450	300	...	9,407	00
100	250	400	100	...	20	100	...	2,515	00
225	325	2	1400	150	...	25	40	...	2,836	50
210	725	2	3300	500	...	250	100	...	5,962	50
40	150	600	80	...	20	20	...	987	00
1220	6000	14	...	800	18700	3580	...	1715	648	...	41,152	50

(Rivière Glaude à Cap Chatte).

235	315	200	250	320	...	63	54	...	3,249	50
590	280	400	750	290	...	56	126	...	5,601	00
890	70	200	215	...	13	20	...	4,460	50
1705	665	800	1000	825	...	132	300	...	13,311	00

MADELEINE.

5080	...	950	291117	10	21	...	3300	1130	3200	84,744	88
150	...	850	7680	300	14,100	20
900	...	1020	82692	1500	500	900	32,481	88
3300	...	615	105670	250	5	255	50	1500	41,818	30
1400	...	25	...	50	3610	1200	100	9,969	00
1100	45408	350	900	250	800	14,754	62
2900	...	1580	104264	1255	110	75	...	2250	400	1675	60,604	46
2145	...	1778	111244	3087	...	300	175	100	...	4800	1100	1660	72,720	16
16975	...	6818	748075	4987	...	300	300	196	...	16705	4630	10135	331,193	50

COMTÉ DE GASPÉ.

806	...	2380	...	78723	50325	12	321	...	5400	30000	...	1800	35250	...	7536	286,980	82
811	61196	30470	108202	14240	...	5240	192,132	24
1960	12000	17760	16950	149	177	...	95100	461	12250	...	3675	1930	...	112,692	40
1230	6000	14	...	800	18700	3580	...	1715	648	...	41,152	50
1705	665	800	1000	825	...	132	300	...	13,311	00
16975	...	6818	748075	4987	...	300	300	196	...	16705	4630	10135	331,193	50
23477	12000	2380	6818	905754	109397	175	798	1600	120200	138202	300	196	2261	82850	4630	28433	2878	977,462	46

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de
SUBDIVISION DE GODBOUT

DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon, salet, brls.		
	Navires.			Bateaux.			Rets à mailier.		Rets à pièges.		Seines.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.		Valeur.	
<i>Comté de Saguenay.</i>			\$		\$			\$				\$			
De Manicouagan à Jambons	3	60	900	8	270	5400	223	6500	6500	1	200	9	500	500	10

SUBDIVISION DE MOISIE

Jambons et Sainte-Marguerite	2	48	1000	5	11	540	21	1475	1220	2	267	350	..
Sept-Iles	1	53	1200	4	35	2250	66	1300	800	4	140	190	..
Moisie et Pigou	1	13	250	4	32	1600	64	5330	4780	6	215	320	..
Totaux	4	114	2450	13	78	4390	151	8305	6800	12	562	860	..

SUBDIVISION DE MINGAN

Rivière aux Grains et Chaloupe	1	12	300	2	20	1150	45	3	96	200	..
Sheldrake	52	2050	87	500	300	2	600	5	240	275	4
Rivière du Tonnerre	1	60	1000	4	55	2200	130	500	300	2	600	2	150	160	16
Dock Ridge Point et Jupitagan	56	2480	173	350	200	4	130	205	15
Magpie	89	4450	175	300	150	3	95	150	..
Rivière Saint-Jean	85	4500	250	1500	1500	5	150	180	..
Long Point, Mingan et Romaine	26	1000	61	900	750	5	150	180	52
Esquimaux	13	635	7800	71	100	1500	250	400	200	3	800	15	1000	750	..
La Corneille	2	75	2	200	100	23
Totaux	15	707	9100	77	485	19405	1173	4650	3500	7	2000	42	2011	2100	110

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Watsheeshoo, Nabisippi et Agwanus	28	1036	60	850	275	4	150	75	59
Ile à Michon	1	45	1	100	50	9
Natashquan	4	88	2000	22	35	1950	85	2000	595	5	225	250	23
Kegashka à Coacoachoo	15	750	20	1300	650	3	120	60	23
Totaux	4	88	2000	22	79	3781	166	4250	1570	12	495	385	114

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Iles Sainte-Marie et Baie des Loups	10	400	14	750	400	2	80	40	4
Harrington	40	1600	60	800	400	6	1200	4	160	100	4
Whale Head Ouest	35	1400	55	700	350	5	1000	3	300	300	10
Baie des Moutons	50	2000	75	800	500	7	1400	3	250	200	12
Meccatina	30	1200	40	2000	2000	4	800	3	250	200	8
Saint-Augustin et Whale Head Est	25	1000	50	750	400	4	800	1	40	40	6
L'anse à Portage et Canso	6	240	10	500	200	6
Chicatica	3	100	5	200	100	1	100	1	40	20	..
Totaux	199	7940	309	6500	4350	27	5300	17	1120	900	50

matériel de pêche, etc., dans la province de Québec—Suite.

Saguenay.

(Manicouagan à Jambons).

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.	
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Seiche, brls.	Poisson commun et mélé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup marin, nombre.	Poisson employé comme boîtes, barils.		Poisson employé comme engrais, brls.
77624	897	28000	1500	1	2256	1849	8 2400	4890	4600	20	35	4809	971	192	176	33,418	99

(Jambons à Pigou).

7248	63	225	300	1100	50	15	190	22	90	3,419	10
20814	52	800	2202	72	845	70	232	9,350	50
193060	745	4 1000	15500	50	894	96	328	45,274	10
223122	115	1770	4 1300	18802	172	15	1929	188	650	58,043	70

(Pigou à Watsheeshoo).

.....	50	815	2	2800	38	820	10	276	4,912	00
.....	3250	700	40	10	3000	1000	30	17,939	00
.....	2000	800	35	1500	700	50	11,186	00
.....	2820	800	25	2100	800	15,175	00
3000	60	4000	1000	10	3500	1000	100	21,960	00
70900	5220	2000	10	4600	1200	75	41,587	50
.....	1500	1500	1360	120	500	9,176	00
.....	260	5000	3000	300	10000	2000	1200	33,770	00
.....	300	100	613	00
73900	370	24605	2	12600	438	30	27180	2230	6676	255	153,318	50

(Watsheeshoo à Coacoashoo).

.....	2160	1750	200	1250	110	9,806	40
56700	130	1440	4300	1400	50	5	486	50
.....	30800	1350	5200	790	245	35,419	60
.....	1750	230	200	12,242	50
56700	130	34400	7470	2000	1600	8250	1020	560	57,955	00

(Coacoashoo à Chicatica).

.....	25	200	1150	350	100	2,124	00
.....	2750	2150	50	750	14,486	50
.....	21	1800	2000	175	450	10,048	25
.....	128	2000	2000	80	500	11,418	00
.....	396	750	3000	800	200	7,785	00
.....	20	17280	250	600	130	75	4,245	20
.....	60	40	10	397	00
.....	254	200	150	50	2,178	00
.....	844	17280	8010	11090	1585	2135	52,681	95

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Comté de

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon, sauté, bris.	
	Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Brasses.
<i>Comté de Saguenay.</i>														
Nabitiipi et l'Anse du Taureau.....					4	200	4	600	300			1	30	30
Baie du Rocher et îles du Chien et Vieux Fort					34	1600	54	2200	1100	14	2400	5	170	310
Bonne-Espérance.....					60	3600	115	2600	1300	8	2400	8	680	1560
Ile au Pigeon et Pointe au Baton.	1	54	1000	8	12	1000	20	1000	500	4	1000	4	400	800
Baie au Saumon.....					40	2000	80	1000	500	6	1000	6	600	1200
Petite pêcherie à Belles-Amours.....					18	1000	36	1000	500	5	1000	4	90	220
Bras d'Or et Longue Pointe.....					30	1500	60	4000	2000	6	1200	4	200	400
Ile Verte et Blancs Sablons.....					45	2200	110	1200	500	2	640	7	640	1280
Totaux.....	1	54	1000	8	243	13100	479	13600	6700	45	9640	39	2810	5800
ILE														
Baie au Renard et baie au Saumon					23	920	22	800	400			1	200	75
Mauzerolle à l'Anse de Macdonald					18	720	36	1000	500			2	300	150
Baie des Anglais.....					20	1000	38	750	370					
Anse aux Fraises.....					22	440	33	500	250			1	150	70
Shallop Creek et Pointe aux Oies..					15	175	20	100	100					
Pte aux Cormoran et Pte du Sud..					18	270	25	200	150					
Totaux.....					116	3525	174	3350	1770			4	650	295
TOTAL POUR LE COMTÉ														
<i>Subdivisions.</i>														
Godbout	3	60	900	8	270	5400	223	6500	6500	1	200	9	500	500
Moisie.....	4	114	2450	13	78	4390	151	8305	6800			12	562	860
Mingan.....	15	707	9100	77	485	19405	1173	4650	3500	7	2000	42	2011	2100
Natashquan	4	88	2000	22	79	3781	168	4250	1570			12	495	385
Saint-Augustin					199	7940	309	6500	4350	27	5300	17	1120	900
Bonne-Espérance	1	54	1000	8	243	13100	479	13600	6700	45	9640	39	2810	5800
Anticosti.....					116	3525	174	3350	1770			4	650	295
Totaux.....	27	1023	15450	128	1470	57541	2675	47155	31190	80	17140	135	8148	10840

matériel de pêche, etc., dans la province de Québec—Suite.

Saguenay—Fin.

(Chicatica à Blancs Sablons).

ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.				
Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou salé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maqueron, salé, brls.	Houard, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Langues et nones de morte.	Truies, liv.	Fletan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Seiche, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.			Peaux de loup marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
20						20								40	10	10		223	50
100						1600								1400	200	470		9,309	00
100						5800								3060	20	1950		30,948	00
						1500								1090	30	370		7,874	50
20						4000								3000	30	1500		21,625	50
60						800								800	100	600		5,327	00
100						2500								3000	400	600		14,332	00
50						4100								4000	400	1020		22,337	00
450						20320								16390	1190	6520		111,976	50

D'ANTICOSTI.

100				29904	200									500	130	100	50	6,074	06
300					900									700		250		6,055	00
80					450									300		200	200	2,905	00
100					575									500	20	300	200	3,812	50
				28800										60	20	200		4,381	00
				9600												150		1,569	00
580				68304	2125									2060	170	1200	450	24,796	56

DE SAGUENAY.

77624	897	28000	1500	1	2256	1849	8	2400	4890	4600	20	35	4809	971	192	176		33,418	99
223122	115					1770	4	1300	18802		172	15	1929	188	650			58,043	70
73900	370					24605	2		12600		438	30	27180	2230	6676	255		156,318	50
56700	130				34400	7470		2000	1600				8250	1020	560			57,955	00
	844				17280	8010							11090	1585	2135			52,681	95
	450					20320							16390	1190	6520			111,976	50
	580				68304	2125							2060	170	1200	450		24,796	56
431346	3386	28000	1500	1	122240	66149	14	5700	37892	4600	610	50	50	71708	7354	17933	881	495,191	20

RÉCAPITULATION.

174

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, engins de pêche, etc., dans la division du Golfe, pour l'année 1896.
TOTAL POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.						
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailier.		Rets à pièges.		Seines.			Saumon, salé, bris.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, bris.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.					
1	Comté de Bonaventure	1360	22495	2384	121172	26769	90	5400	212	5393	3764	244375	5470	47200
2	do Gaspé	13	577	19000	114	3080	91706	5788	109159	70396	5	1475	142	6326	7189	22	187996	23477	12000	2380
3	do Saguenay	27	1023	15450	128	1470	57541	2675	47155	\$1190	80	17140	135	8148	10840	327	431346	3386	28000	1500
	Grands totaux	40	1600	34450	242	5910	171742	10847	277486	128355	175	24015	489	19867	21793	349	863717	32333	40000	51080

MARINE ET PÊCHERIES.

RÉCAPITULATION.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, engins de pêche, etc., dans la division du Golfe, pour l'année 1896.

TOTAL POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Numéro.	DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.				VALEUR TOTALE.	Numéro.
		Maquereau, salé, brls.	Homard, en conserves, boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Truite, liv.	Egrefin, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, bris.	Anguille, brls.	Seiche, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup marin, nombre.	Poisson employé comme boîte, brls.		
1	Comté de Bonaventure	16	130828	4	13871	22	124	3700	288843	527	121	40	65200	45	8097	4686	26210	201,932 37	1	
2	do Gaspé	6818	905754	4	109397	175	798	1600	138202	300	196	2261	50	82850	4630	24433	2878	977,462 46	2	
3	do Saguenay	1	122240	4	66149	14	5700	37892	4600	610	50	65200	95	71708	7354	17933	881	495,191 20	3	
	Grands totaux	6835	1158822	4	189417	211	922	11000	158092	1437	317	2351	65200	95	162655	11984	51052	29969	1,674,586 03	

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries de la division du Golfe, province de Québec, pour l'année 1896.

Espèces de poisson, etc.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, salé.....	brls. 349	16	00	5,584	00
do frais, dans la glace.....	liv. 863,717		20	172,743	40
Hareng, salé.....	brls. 32,333	4	50	145,498	50
do frais, dans la glace.....	" 40,000	0	01	400	00
do fumé.....	" 51,080	0	02	1,021	60
Maquereau, salé.....	brls. 6,835	14	00	95,690	00
Homard, en boîtes.....	liv. 1,158,822	0	14	162,235	00
do frais.....	ton'x. 4	75	00	300	00
Morue, salée.....	qtx. 189,417	4	50	852,376	50
Langues en noues de morue.....	brls. 211	10	00	2,110	00
Egrefin, salé.....	qtx. 922	3	50	3,227	00
Truite.....	liv. 11,000	0	10	1,100	00
Flétan.....	" 158,092	0	10	15,809	20
Eperlan.....	" 431,645	0	05	21,582	25
Moules.....	brls. 1,437	5	00	7,185	00
Auguille.....	" 317	10	00	3,170	00
Seiche.....	" 2,351	4	00	9,404	00
Petite morue.....	liv. 65,200	0	05	3,260	00
Poisson commun et mêlé.....	brls. 95	3	00	285	00
Huile de poisson.....	galls. 162,655	0	40	65,062	00
Peaux de loup marin.....	pieces. 11,984	1	25	14,980	00
Poisson employé comme boitte.....	brls. 51,052	1	50	76,578	00
do servant d'engrais.....	" 29,969	0	50	14,984	50
Total.....				1,674,585	35
Valeur totale en 1896.....				1,674,586	03
do 1895.....				1,518,829	43
Augmentation pour 1896.....				155,756	60

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes employés ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans les pêcheries de la division du Golfe pendant l'année 1896.

Description.	Valeur.	
	\$	c.
40 navires de 1,600 tonneaux. manœuvrés par 242 hommes.....	34,450	00
5,991 bateaux, montés par 10,847 hommes.....	171,742	00
277,486 brasses de rets à mailler.....	128,355	00
175 filets à trappe pour morue et rets à poche pour éperlan.....	24,015	00
489 seines de 19,867 brasses.....	21,793	00
87 établissements de conserves de homard, employant 2,330 personnes.....	39,705	00
94,551 trappes à homard, avec lignes traînantes, bouées, etc.....	63,126	00
157 réfrigérants et glacières.....	10,390	00
767 boucans et poissonneries.....	152,925	00
190 jetées et quais (privés).....	43,150	00
814 lignes traînantes (morue).....	6,356	00
Valeur totalé.....	696,007	00

NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE.—*Suite.*

d'hommes employés, du rendement, de la valeur et des espèces de poisson, etc.,
 Chatte jusqu'à la Pointe-Lévis, pendant l'année 1896.

ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR.		Numéro.	
Alose, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardine, brls.	Barbote, liv.	Poisson commun et petit poisson, liv.	Fletan, liv.	\$		c.
	217	6000							4800	4000	400	1,272	50	1
	854	20600		700					3100	6000	500	5,512	00	2
	145	3000										852	50	3
	900	23000		100					40	1500	6000	4,845	00	4
	164	11600		10000			600	120				13,566	00	5
	380	1200		200					150			1,807	00	6
	1530											6,885	00	7
	1000							10				4,690	00	8
	2400							20				11,070	00	9
	2925							10				13,357	50	10
	3000	960		60000								10,575	00	11
	8120	300	1584600				8200	78		3700		35,502	20	12
	11500	244	66200	1000		2120	1950					3,970	00	13
	300	420				6950	5760	*677		16000		*9,776	10	14
	10230	300				210	1700	1170		72000		6,366	30	15
	4500	2				1250	5770	400		3600		2,043	70	16
	500	200				2000	11820	29		8200		19,420	20	17
	500	12				3750	26290			3600		1,888	90	18
							21150			16000		1,429	00	19
							19050			14000		1,283	00	20
							16250			10000		1,075	00	21
							31360			2800		1,909	60	22
			200			450	8100			3000		554	50	23
	2000		3050		1500	2300	10490			50000		1,738	40	24
	5890		6050		450	2645	56400			2400		4,440	15	25
	3700		6200		950	7200	35000			3600		3,381	50	26
	7200		2380		555	3033	45200			3000		3,603	80	27
	18470		2300		830	2365	24000			2000		2,991	95	28
	13500		2310		825	900	30200			4000		3,023	65	29
				10000								1,000	00	30
89410	12953	1716200	22490	82000	5110	35173	459290	2554	9550	233900	2550			
5365	58288	34324	1799	8200	256	1759	27557	7662	191	2339	255	159,829	85	

* N° 15.—Y compris 99,200 boîtes de conserves de sardine à l'huile, \$4,960.
 † N° 5.—Y compris 8,000 livres de petite morue d'une valeur de \$400.
 ‡ N° 17.—Y compris 63 marsouins (*belugas*), \$1,512.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux de pêche et rets, du nombre sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à

Numéro.	BATEAUX.			MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	PÊCHES, OU SITUÉES.			Rets à mailler.			Nasses pour l'anguille.		
	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
		\$				\$		\$	
<i>Ile d'Orléans.</i>									
1	Saint-Laurent		14				14	3300	
2	Saint-Jean		17				17	2330	
3	Saint-François		27				27	2375	
4	Sainte-Famille		15				15	1800	
5	Saint-Pierre		9				9	1500	
6	Sainte-Pétronille		1				1	200	
<i>Côté nord.</i>									
7	Ange-Gardien et Château-Richer		10				10	950	
8	Sainte-Anne de Beaupré		5				5	250	
9	Saint-Joachim		23				23	2200	
10	Comté de Charlevoix		125	4	380	90	120	960	
<i>Division du Saguenay.</i>									
11	Saint-Firmin	4	245	5			4	80	
12	Tadoussac	6	225	8	3	430	260	1	25
13	Bergeronnes	3	60	3	3	350	230		
14	Bon Désir	2	20	2	1	50	30		
15	Escoumains	8	120	8	5	480	280	3	75
16	Saut-au-Mouton	4	80	4				6	150
17	Mille-Vaches	4	80	4	1	80	48	4	100
18	Portneuf	4	80	4	3	300	180	5	125
19	Saut-au-Cochon	1	20	1	1	100	60		
20	Ilets Jérémie	3	60	3	4	300	150	2	50
21	Bersimis	2	40	2	1	80	48	1	30
22	Eaux intérieures								
23	Division du lac Saint-Jean			125				1	30
	Totaux	41	1030	415	26	2550	1376	267	16500
	Valeurs	\$							

* Valeur approximative. N° 23, y compris 90,000 livres de ouananishe et 10,000 livres de brochet.

d'hommes employés, du rendement, de la valeur et des espèces de poisson, etc., Bersimis, dans la province de Québec, pendant l'année 1896.

ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.		Numer.	
Saumon, liv.	Alose, liv.	Hareng, salé, bris.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardines, bris.	Poisson commun et petit poisson, bris.	Marsouins, nombre	\$		c.
232	9450			2140		4285	2640		29200				3,097	10	1
416	5100			5920		11840	3760		32200				4,166	80	2
16	250			1000		2000	1200	200	22900		600		1,748	20	3
				3320		6640	3420	2600	14200		4800		2,130	60	4
				2885		5775	2520		16400				1,918	30	5
				480		960	360		2000				272	40	6
				1032		2085	1260	1800	9700		1400		1,040	06	7
				480		960	360		1800				260	40	8
									32570				1,954	20	9
1540			8000		48000				18770	165	8000	9	7,185	20	10
6500		10	1000		5000					5	60000	75	4,280	00	11
41480			2000		3000						40000	50	10,236	00	12
20680					1000								4,236	00	13
2500		8											536	00	14
15900		40	1000		2000					15	100000	25	5,225	00	15
2000		50	3000		1000					8	80000		1,609	00	16
9500		45	3000		5000					20	100000		3,722	50	17
11460		30	2000		4000					15	40000		3,312	00	18
6900					500					10			1,460	00	19
14900			500		1000					5	20000		3,305	00	20
300		10	1000		2000					5	40000		740	00	21
12000					25000								4,900	00	22
				17000	13000		41000				60000		*5,310	00	23
146324	14800	193	21500	34257	110500	34545	56520	4600	179740	248	554800	159			
29265	888	868	430	2741	11050	3455	2826	230	10784	744	5548	3816	78,544	76	

du rendement, de la valeur et des espèces de poissons, etc., dans le district l'Ottawa, pendant l'année 1896.

ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.		Numéro.
Alose, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et petit poisson, liv.	\$	c.	
.....	3200	60000	8000	31325	31875	2800	500	1000	2500	2000	48000	11,389	00	1
.....	6500	35400	21000	23500	2000	2500	39000	23000	8,795	00	2
.....	6300	19760	76600	3,024	00	3
.....	3480	4660	7400	1100	46050	9930	96330	5,934	90	4
1000	500	700	1200	2000	500	600	400	10000	571	00	5
.....	7100	14550	18200	11140	6100	16050	19100	16850	6150	5,235	90	6
3000	1000	5000	7900	7000	3200	8630	48650	47400	5600	158000	9,730	80	7
1400	100	2500	8000	2900	800	1000	16740	36800	2,687	40	8
.....	800	2780	11375	10810	5900	4065	20480	400	154750	6,329	35	9
27900	4230	1640	2075	2210	920	5800	19500	6260	6380	4,240	45	10
5400	1800	1300	300	2500	3400	200	4000	5000	12,569	00	11
.....	40350	50000	5500	7500	1100	16000	15000	21000	125000	13,934	00	12
6350	45000	4170	6200	7050	1200	1000	56200	6150	35200	10,269	60	13
.....	3000	10000	13500	5000	9500	2500	40000	3,235	00	14
.....	2900	3950	1950	2700	2850	1400	1450	11650	1,220	50	15
1000	1500	900	800	6500	13500	1500	18200	1250	2030	28000	12000	3,452	80	16
.....	7100	38220	29200	12130	16050	10700	750	14950	61540	7,824	10	17
.....	10500	98100	14650	10600	12,352	00	18
45950	76180	290800	84920	207315	159695	43590	96845	258520	156590	74180	900020
2757	6094	29080	6794	10365	7985	2915	5811	15511	4698	1484	18000	112,794	50

† Dans le n° 11 ajoutez 2,000 boisseaux de petite morue évalués à \$1,300.

RÉCAPITULATION

RENDEMENT et valeur des pêches de la province de Québec, (à l'exclusion du district du Golfe) pour 1896.

Espèces de poisson.	Prix.		Quantité.	Valeur.	
	\$	c.		\$	c.
Saumon..... liv.	0	20	171,139	34,227	80
Alose..... "	0	06	150,160	9,009	60
Hareng, salé..... rrls.	4	50	13,146	59,157	00
do frais..... liv.	0	02	1,737,700	34,754	00
Poisson blanc..... "	0	08	132,927	10,634	16
Truite..... "	0	10	483,300	48,330	00
Doré..... "	0	05	268,945	13,447	25
Esturgeon..... "	0	06	136,618	7,799	35
Achigan..... "	0	08	119,465	10,248	10
Maskimongé..... "	0	06	48,590	2,915	40
Brochet..... "	0	05	169,695	8,484	75
Anguille..... "	0	06	897,550	53,853	00
Sardines..... brls.	3	00	2,802	8,406	00
do conserves..... boîtes.	0	05	99,200	4,960	00
Perche..... liv.	0	03	156,590	4,697	70
Barbote..... "	0	02	83,730	1,674	60
Flétan..... "	0	10	2,550	255	00
Ouananishé..... "	0	06	90,000	5,400	00
Petite morue..... boîtes.	0	50	2,600	1,700	00
do..... liv.			8,000		
Marsouins..... nomb			222	5,328	00
Poisson commun et mêlé..... liv.	0	02	1,688,720	25,887	40
Total pour 1896.....				351,169	11
do 1895.....				349,091	10
Augmentation.....				2,078	01

RÉCAPITULATION

Rendement et valeur des pêches dans toute la province de Québec, pour 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon, saumuré..... brls.	349	16	00	5,584	00
do frais, dans la glace..... liv.	1,034,856	0	20	206,971	20
Hareng, salé..... brls.	43,479	4	50	204,635	50
do frais..... liv.	1,777,700			35,154	00
do fumé..... "	51,080	0	02	1,021	00
Maquereau, salé..... brls.	6,835	14	00	95,690	00
Homard, en boîtes..... liv.	1,158,822	0	14	162,235	00
do frais..... ton'x.	4	75	00	300	00
Morue, séchée..... qtx.	189,417	4	50	852,376	50
Langues et noues de morue..... brls.	211	10	00	2,110	00
Egrefin..... qtx.	922	3	50	3,227	00
Fletan..... liv.	160,642	0	10	16,064	20
Truite..... "	494,300	0	10	49,430	00
Eperlan..... "	431,645	0	05	21,582	25
Anguille, salée..... brls.	317	10	00	3,170	00
do..... liv.	897,550	0	06	53,853	00
Alose..... "	150,160	0	06	9,009	60
Esturgeon..... "	136,618	0	06	7,799	35
Sardines..... brls.	2,802	3	00	8,406	00
do conserves, à l'huile..... boîtes.	99,200	0	05	4,960	00
Poisson blanc..... liv.	132,927	0	08	10,634	16
Maskinongé..... "	48,590	0	06	2,915	40
Achigan..... "	119,465	0	08	10,248	10
Doré..... "	268,945	0	05	13,447	25
Brochet..... "	169,695	0	05	8,484	75
Ouananiche..... "	90,000	0	06	5,400	00
Perche..... "	156,590	0	03	4,697	70
Seiche..... brls.	2,351	4	00	9,404	00
Barbote..... liv.	83,730	0	02	1,674	60
Moules..... brls.	1,437	5	00	7,185	00
Petite morue..... "				4,960	00
Poisson commun et mêlé..... liv.	1,707,720			26,172	40
Peaux de loup marin..... nomb.	11,984	1	25	14,980	00
Peaux de marsouins (belugas)..... "	222			5,328	00
Huile de poisson..... galls.	162,655	0	40	65,062	00
Poisson pour boîte..... brls.	51,052	1	50	76,578	00
Poisson pour engrais..... "	29,969	0	50	14,984	50
Total pour 1896.....				2,025,754	46
do 1895.....				1,867,920	53
Augmentation.....				157,833	93

STATISTIQUE

Du nombre et de la valeur des bateaux, rets et autre matériel de pêche employés dans la province de Québec (à l'exclusion du district du Golfe) pour 1896.

Articles.	Valeur.
	§ c.
1,051 bateaux de pêche (2,326 hommes).....	14,657 00
683 rets à mailler (15,483 brasses).....	6,509 00
225 seines (6,705 brasses).....	4,343 00
314 verveux.....	7,679 00
759 nasses à l'anguille.....	70,542 00
Total.....	103,730 00

RÉCAPITULATION

Du matériel de pêche employé dans toute la province de Québec, pour 1896.

Articles.	Valeur.	Total.
	§ c.	§ c.
40 navires de 1,600 tonneaux (242 hommes).....	34,450 00	
6,961 bateaux (13,173 hommes).....	186,399 00	
293,969 brasses de rets à mailler.....	134,864 00	
714 seines (26,572 brasses).....	26,136 00	
175 trappes à morue et filets pour l'éperlan.....	24,015 00	
314 verveux.....	7,679 00	
759 nasses à l'anguille.....	70,542 00	484,085 00
87 homarderies (2,380 employés).....	39,705 00	
94,551 trappes à homards, etc.....	63,126 00	102,831 00
157 réfrigérants et glacières.....	10,390 00	
767 boucans et poissonneries.....	152,925 00	
180 jetées et quais.....	43,150 00	
814 lignes trainantes, morue.....	6,336 00	
Total.....		212,821 00
		799,737 00

ANNEXE N^o 7.

ONTARIO.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO POUR L'ANNÉE 1896.

DIVISION DU LAC DES BOIS.

Le garde-pêche M. Kyle, qui a été récemment préposé à cette division, dit que la pêche a été faite plus activement que d'habitude, 50 rets à enclos de plus qu'en 1895 ayant été tendus, et bien que le poisson n'ait pas été aussi abondant que cette année-là, les résultats obtenus ont été meilleurs dans l'ensemble. Par suite de la hauteur considérable de l'eau, les poissons ont pu émigrer de leurs habitats habituels vers d'autres endroits qui dans les conditions ordinaires auraient été inaccessibles. On a préparé et expédié à New-York, puis de là en Europe, une moins grande quantité de caviar que l'année précédente. Le poisson qui a été pris est évalué à \$143,000. Environ 75 pour 100 du produit des pêcheries, consistant surtout en esturgeon, poisson blanc et doré, ont été exportés aux Etats-Unis, et le reste a été expédié dans la région orientale du Canada. Vingt-un rets à mailler et 4,500 livres de poisson ont été confisqués sur les lacs Manitou et Sandy. M. Kyle a inspecté le passe-migratoire de la compagnie *Keewatin Power Co.*, la seule qui existe dans son district, et l'a trouvée en bon état.

LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche D. F. Macdonell, qui est chargé de la surveillance des eaux dans le haut du lac Supérieur, dit qu'il a été pris à peu près la même quantité de poisson, surtout du poisson blanc et de la truite saumonée, que l'année précédente. Le rendement des pêcheries est évalué à plus de \$100,000.

Le garde-pêche E. H. Elliott signale une augmentation dans le rendement des pêcheries en bas du lac Supérieur; c'est dû, dit-il, à ce qu'on a déployé plus d'activité que d'habitude. Une maison de commerce a admis avoir vendu 400,000 livres de poisson de plus que l'année précédente. A peu d'exceptions près, les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés. Un individu a été surpris à pêcher durant le mois de novembre; il a été condamné à l'amende et ses rets ont été confisqués. Le rendement des pêcheries de cette partie du lac Supérieur est aussi estimé à au delà de \$100,000, ce qui porte à plus de \$200,000 la valeur du poisson pris dans toute l'étendue du lac, soit à peu près la même chose que l'année précédente.

LAC HURON.

Chenal nord du lac Huron, y compris l'île Manitouline.

M. Elliott, qui est aussi préposé à cette division, dit que la pêche a été moins bonne que l'année précédente, surtout dans les environs de Killarney. Presque tout le poisson qui a été pris a été expédié frais aux Etats-Unis. Certains individus ont pêché avec des seines, des rets à trappe et rets à enclos à petites mailles. La pêche à la seine a été faite illégalement, surtout dans les environs de Killarney. Les nombreuses files et les baies profondes qui se rencontrent dans ces parages offrent des cachettes sûres aux braconniers. Les mailles des rets à enclos ne devraient pas être de moins de 4 pouces et celles des rets à mailler de moins de 5 pouces. Tous les

bateaux, remorqueurs et engins de pêche devraient porter les mêmes numéros que les permis. Cela faciliterait beaucoup la tâche des gardes-pêche. Il n'existe aucune passe-migratoire dans cette division à l'heure qu'il est, mais il y a trois ou quatre endroits où il serait à propos d'en établir. Le rendement total des pêcheries de cette partie du lac Huron est évalué à \$247,730, soit une augmentation de \$43,000 sur le chiffre de l'année précédente.

BAIE GEORGIENNE.

Le garde-pêche *F. J. Smith* signale une diminution dans le rendement des pêcheries de son district; c'est dû à ce que le nombre des bateaux qui ont fait la pêche a été moins considérable que d'habitude. Le fort rendement qu'accuse le doré est attribué à la pêche à la ligne à travers la glace. Par suite de la demande pour ce poisson, on l'a pêché sur une grande échelle pendant l'hiver. A peu d'exceptions près, les règlements concernant les saisons réservées ont été bien observés. On a encore pêché illégalement à la seine et au rets, mais pas autant que l'année précédente. Quatre poursuites seulement ont été intentées durant l'année. Le rendement total des pêcheries de cette division est évalué à \$82,700, soit une diminution de \$17,500, comparativement au chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche *J. Donaldson* dit que pendant les mois de mai, juin et juillet le poisson a été beaucoup plus abondant que l'année précédente. Il a été expédié de cette division à Buffalo et à Détroit près d'un million de livres de truite saumonée; de plus il a été exporté à ces endroits 90 pour 100 du rendement des autres poissons. Il est passé dans les environs de Collingwood une grande quantité de jeunes poissons qui ont dû être pris dans les rets à petites mailles tendus en dehors de cette division. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés. La valeur du produit total des pêcheries est portée à \$126,000, soit une augmentation d'à peu près 50 pour 100 sur le chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche *R. Edmonstone* dit que le poisson blanc disparaît graduellement sur la rive sud de la baie. Le rendement de la truite accuse une augmentation, mais ce poisson est arrivé tard sur les bancs. Les pêcheurs prétendent que l'écorce qui se détache des billes qui sont tonées vers les Etats-Unis non seulement détruit leurs rets, mais de plus nuit au fonds de pêche.

M. Edmonstone a aidé le capitaine Pearson, du *Dolphin*, à saisir 22 rets à mailler dans son district et dans la division voisine. Tout le poisson qui a été pris est évalué à \$25,000.

Le garde-pêche *Isaac Lennox* attribue l'augmentation dans le rendement de la truite en son district au fait qu'un plus grand nombre de personnes se sont fait octroyer des permis pour pêcher ce poisson. La pêche du doré accuse une forte diminution. La compagnie *Buffalo Fish Company* à elle seule a écoulé au delà de 2,000,000 de livres de poisson. M. Lennox se plaint qu'une grande quantité de jeunes poissons blancs et de petites truites ont été expédiés par Wiarton, et il recommande qu'on fasse un règlement défendant de prendre les poissons de l'une ou l'autre de ces espèces pesant moins de 2½ livres. Le garde-pêche a aidé le capitaine Pearson à saisir et à détruire un certain nombre de rets à trappe et de filets à truite, ces derniers ayant été tendus dans les limites de la réserve des Sauvages du Cap Croker, contrairement aux conditions stipulées dans les permis. Le rendement des pêcheries de cette division est évalué à \$40,000.

La valeur de tout le poisson pris dans la baie Georgienne à partir de la rivière des Français jusqu'à la Tête de Cabot est portée à \$273,200, à peu près la même chose que l'année précédente.

LAC HURON.

(Depuis le Cap-Sud jusqu'à la Pointe-Edouard.)

Le garde-pêche *Charles Briggs* signale une diminution dans le rendement des divers poissons, sauf en ce qui concerne le poisson blanc, dont la pêche accuse une

sensible amélioration. Le nombre des bateaux pêcheurs a été moindre que l'année précédente. Les pêcheurs n'exercent plus maintenant leur industrie sur une aussi grande échelle qu'autrefois. La valeur de tout le poisson qui a été pris est portée à \$70,000. Il a été exporté à peu près 70 pour 100 du rendement des pêcheries et le reste a été consommé sur les lieux. On se plaint que l'écorce qui se détache des billes qui sont touées sur le lac endommage les rets et détruit le poisson. Partout où s'accumule cette écorce on trouve des poissons. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés, M. Briggs a posté des gens à différents endroits pour faire le guet et le tenir au courant de ce qui se passe. Pendant le mois de novembre, il fait lui-même constamment la patrouille dans sa division. Des individus venus d'autres districts ont pêché illégalement le hareng, à l'automne, et un grand nombre d'engins ont été confisqués. M. Briggs dit qu'il visite souvent les scieries, et que la loi concernant la sciure de bois paraît être fidèlement observée.

Le garde-pêche Hugh McFayden dit que la pêche sur la rivière Saugeen a été très pauvre. La sécheresse a persisté si longtemps que l'eau est devenue très basse, et la truite mouchetée (le seul poisson qui se prenne ici) s'est réfugiée sous les billes et les pierres pour échapper aux pêcheurs à la ligne qui étaient campés sur les bords de la rivière. M. McFayden porte à 15,000 livres le rendement de ce poisson.

Le garde-pêche H. W. Ball dit que la diminution dans le rendement des pêcheries de sa division est en partie attribuable à la rareté du poisson, mais la chose est surtout due à ce que les remorqueurs partis de Goderich n'ont pas eu la permission de pêcher au sud de ce port comme d'habitude. Le garde-pêche n'a surpris personne à faire la pêche illégalement, et le règlement relatif à la sciure de bois paraît avoir été bien observé. M. Ball est d'avis qu'il est injuste de limiter le champ d'opérations des remorqueurs ou des bateaux, et il recommande qu'il leur soit permis de pêcher partout pourvu qu'on puisse lever les rets et repartir le même jour. M. Ball demande aussi qu'une saison réservée soit établie pour le hareng et qu'il soit prescrit que toute pêche d'automne devra cesser le 31 octobre. Le privilège de pêcher le hareng pendant le temps où il est défendu de faire la pêche du poisson blanc et de la truite offre aux braconniers une occasion favorable d'éluider la loi. Le hareng, qui abondait dans le lac Huron il y a 25 ans, se fait de plus en plus rare. La disparition de ce poisson aura pour effet d'éloigner la truite, vu que celle-ci se nourrit de hareng. M. Ball recommande qu'il soit défendu de pêcher pendant l'automne d'ici à quelques années au moins, et que les pêcheurs soient tenus de se servir de rets à mailles plus grandes que ceux qu'ils emploient à l'heure qu'il est. Tout le poisson qui a été pris est évalué à \$43,000. Il a été exporté 87 pour 100 du rendement des pêcheries et le reste a été consommé sur les lieux.

Le garde-pêche H. B. Quarry dit que la pêche a été assez bonne dans son district. Si le temps avait été plus favorable on aurait obtenu de meilleurs résultats qu'en 1895. L'augmentation qu'accuse le rendement de la truite saumonée est attribuée à la transplantation des alevins éclos dans les piscifactories. Le hareng a abondé. Deux personnes seulement ont été condamnées à l'amende. M. Quarry dit que les rets à enclos que l'on tend dans sa division sont souvent endommagés sinon détruits par suite des grands vents qui règnent sur cette partie de la côte. Pour cette raison, les pêcheurs voudraient que le montant à payer pour avoir le droit de pêcher avec des rets à enclos fût réduit. La valeur de tout le poisson qui a été pris est portée à \$14,700. Environ $\frac{1}{3}$ du produit des pêcheries a été vendu en Canada et le reste a été exporté aux Etats-Unis.

Le garde-pêche J. C. Pollock dit qu'il a de la difficulté à obtenir des chiffres exacts au sujet du rendement des pêcheries de sa division. Plusieurs pêcheurs qui avaient affirmé des rets à enclos ont été beaucoup désappointés lorsque le propriétaire des rets en question a fait transporter ses engins de pêche dans les eaux du Michigan, où il s'attendait à obtenir de meilleurs résultats. Cela a engagé ces pêcheurs à se faire des rets afin d'être en mesure de pêcher à l'avenir pour leur propre compte. Tout le poisson qui a été pris dans cette division est évalué à \$28,000. Le rendement des pêcheries de cette partie du lac Huron s'étendant au sud du cap Hurd

est estimé à \$158,600, et la valeur du produit des pêcheries de tout le lac, y compris le chenal nord et la baie Georgienne, est portée à \$680,276,—à peu près \$18,000 de moins que l'année précédente.

DIVISION DU LAC SAINT-CLAIR.

Le garde-pêche Joseph Boismier dit que le poisson blanc a été plus abondant que l'année précédente dans le lac Saint-Clair et la rivière Détroit, sauf dans les eaux comprises entre l'île de la Bataille et le lac Saint-Clair, où il n'en pas été pris du tout. Le rendement du doré accuse une augmentation. L'esturgeon a abondé, mais les pièces qui ont été prises étaient de petite taille. L'esturgeon et le maskinongé se font de plus en plus rares.

Le garde-pêche C. W. Raymond dit que sauf en ce qui concerne l'esturgeon, qui, si l'on en croit les sauvages, aurait été rare, les pêcheries de la baie de Mitchell ont donné plus qu'en 1895. Les pêcheurs à la ligne prétendent cependant que l'achigan disparaît graduellement, et ils condamnent l'usage de seines, parce qu'elles détruisent le frai. M. Raymond a octroyé à des étrangers 78 permis pour pêcher à la ligne. Le garde-pêche se déclare en faveur de l'usage de verveux pour prendre les poissons communs qui déciment les autres poissons de plus de valeur, surtout les jeunes achigans. Comme la baie de Mitchell est une belle frayère naturelle, M. Raymond recommande qu'on défende d'y pêcher à la seine.

Rivière Thames.

Le garde-pêche Peter McCann dit que la pêche à la ligne sur la rivière Thames a été bonne. Au commencement du printemps il a été pris de grandes quantités de poisson commun, puis la pêche de l'achigan a commencé et s'est continuée jusqu'à la fin de la saison. M. McCann dit que la carpe a fait son apparition en différents endroits de la rivière et menace de devenir un véritable fléau. Les 13 passes-migratoires que comprend cette division ont été tenues en bon état et ne laissent rien à désirer.

Le rendement total des pêcheries de la rivière Thames est estimé à \$10,750, et la valeur du produit des pêcheries de tout le lac Saint-Clair est portée à \$42,000.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le garde-pêche J. E. Quick dit qu'il a attentivement observé l'achigan noir durant sa fraie, près de l'île Pelée, et il en est venu à la conclusion que ce poisson fraie entre le 15 mai et le 10 juillet. Il a constaté qu'aucun des achigans n'était prêt à frayer avant le 15 mai, et sur trois qu'il a ouverts, le 10 juillet, deux n'avaient pas encore frayé. M. Quick n'a pas de plaintes à faire contre les pêcheurs. Le rendement des pêcheries est évalué à \$8,000.

Le garde-pêche J. K. Laird signale une diminution dans la pêche, surtout en ce qui concerne le harang (2,400,000 livres), le doré (130,000 livres) et le brochet (115,000 livres). La pêche au rets à enclos n'a commencé que vers le 1^{er} juin, et la tempête du 5 novembre a mis fin aux opérations. Les pêcheurs trouvent qu'il est injuste de les forcer d'observer le règlement établissant une saison réservée pour le doré, étant donné que les gens de l'autre côté de la frontière pêchent ce poisson tout le temps. Le rendement total des pêcheries est évalué à \$90,000, soit une diminution de plus de 25 pour 100 comparativement au chiffre de l'année précédente.

Le garde-pêche Wm Freeland attribue la diminution dans le rendement des pêcheries à ce que la pêche a commencé tard. On a pris peu de chose jusque vers la fin d'octobre. Ici aussi la tempête du 5 novembre a virtuellement mis fin aux opérations. M. Freeland dit que deux pêcheurs se sont noyés à Port-Bruce. Le règlement relatif à la saison réservée a été assez bien observé. Les principaux

poissons de cette division sont le hareng, dont le rendement s'est élevé à 700,000 livres, et le doré, qui a donné 418,000 livres. La valeur du rendement total des pêcheries est portée à \$50,000.

Le garde-pêche D. Sharp dit que le rendement des pêcheries de sa division a atteint la moyenne, malgré que la pêche au rets à enclos n'ait pas été couronnée de succès. Le mois d'octobre est arrivé tard sur les rives, et les vents violents qui ont régné pendant le mois d'octobre ont détruit un si grand nombre de rets qu'il a fallu abandonner les opérations. Ceux qui ont pêché avec des rets à mailler dans 80 ou 90 pieds d'eau ont bien réussi et ont pris surtout du doré bleu foncé. M. Sharp recommande qu'une classe obligeant les pêcheurs à remettre dans l'eau vivants tous les jeunes poissons qu'ils trouveront dans leurs enclos soit insérée dans les permis. La valeur du rendement total des pêcheries de ce district est portée à \$35,300.

Le garde-pêche W. P. Croome dit que la pêche dans sa division a été à peu près la même que l'année précédente et que tout le produit des pêcheries a été consommé sur les lieux. Les propriétaires de scieries ont soin de ne pas contaminer les cours d'eau avec de la sciure de bois et des débris. Il y a des manufacturiers qui laissent échapper certaines substances colorantes dans l'eau, mais pas en quantité suffisante pour nuire au poisson. M. Croome est d'avis que l'on ne devrait pas permettre que les eaux des égouts de Brantford se déversent dans la Grande-Rivière. Il n'y a pas de danger immédiat, mais avec l'extension du système, cela pourra, dans un avenir rapproché, affecter sérieusement les pêcheries. Les eaux de ces égouts devraient au moins traverser des matières filtrantes avant d'atteindre la rivière. Les 11 passes-migratoires que renferme cette division ont toutes été inspectées et trouvées en bon état. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés. Plusieurs personnes ont été condamnées à l'amende grâce à l'énergie déployée par le club de chasse et de pêche de la localité. M. Croome croit qu'il serait à propos de raccourcir la saison réservée et de ne permettre aucune pêche sur les rivières de l'intérieur en temps prohibé.

Le rendement total des pêcheries de tout le lac Erié est évalué à \$241,200, soit une diminution de 20 pour 100 comparativement au chiffre de l'année précédente.

LAC ONTARIO.

Le garde-pêche F. Kerr, dont le district comprend l'extrémité orientale du lac Erié et l'extrémité occidentale du lac Ontario, qui se trouvent reliées par la fameuse rivière Niagara, dit que les pêcheurs de sa division ont très bien réussi. L'augmentation qu'accusent la truite saumonée et le poisson blanc est d'un bon augure pour l'avenir. Il a été pris une plus grande quantité de harengs bleus foncés qu'en 1895, et les prix ont été plus bas. Tout ce qui se prend en fait de hareng de cette espèce est fumé et s'écoule facilement. Ce poisson a été abondant à tous les postes de pêche le long du lac Ontario, sauf à Niagara. Un nombre immense de jeunes harengs sont passés dans les environs de Queenston, et il en a sans doute été pris beaucoup dans les trappes. M. Kerr recommande qu'il soit défendu de pêcher avec des trappes. Dans la partie du lac Erié que comprend ce district la pêche du hareng a été pauvre, bien que de bons coups de filet aient été faits de temps à autre. L'année dernière le hareng a paru se tenir surtout sur la rive américaine. Le hareng-cisco a presque complètement disparu, et les pêcheurs considèrent maintenant ce poisson comme une chose du passé. Il a été pris de grandes quantités de poissons blancs et de truites saumonées, principalement à Grimsby et à Winona. Les jeunes poissons blancs abondent, et on devrait faire des règlements pour les protéger. La pêche de l'esturgeon à Fort-Erié et à Niagara n'a pas été aussi bonne qu'en 1895. Aujourd'hui, ce poisson se pêche surtout à la ligne dormante. On a aperçu des esturgeons à presque tous les postes de pêche du lac Ontario, et l'on en a pris quelques-uns aussi loin en descendant que Burlington Beach, où il n'en avait pas été vu depuis des années. L'esturgeon prend de plus en plus d'importance comme poisson comestible. La perche, le brochet et les autres poissons communs ont paru être aussi abondants que jamais. La perche devrait être protégée durant sa fraie, vu qu'elle est maintenant beaucoup recherchée.

M. Keer a surveillé de près les braconniers américains sur la rivière Niagara. Trois hommes ont été arrêtés et condamnés à l'amende, et un bateau ainsi qu'une seine ont été saisis à l'Île de la Marine. A Queenston, trois individus ont été condamnés à l'amende pour avoir pêché sans permis et leur bateau a été confisqué. A Fort-Erié, trois hommes ont été arrêtés et condamnés à l'amende pour avoir pris de la boîte illégalement et leurs bateaux ont été saisis. En outre, quelques rets ont été confisqués dans la baie de Burlington, et ceux à qui ils appartenaient ont été condamnés à l'amende. Il n'a été octroyé que 26 permis de pêche à la ligne à des touristes étrangers. Avec l'aide du garde-pêche de l'Etat de New-York, M. Kerr a réussi à déjouer les projets des braconniers et à empêcher complètement la pêche à la seine sur ce cours d'eau international. M. Keer recommande qu'il soit défendu de se servir de trappes mécaniques comme celles qu'on a l'habitude de tendre à Queenston, vu que ces engins sont nuisibles au hareng.

Le garde-pêche Wm Sargent signale une augmentation considérable dans le rendement du hareng. La pêche de ce poisson a été très bonne pendant les mois de novembre et de décembre, mais les prix n'ont pas été aussi hauts qu'en 1895.

La pêche à la ligne de l'achigan a été très satisfaisante et de belles pièces ont été prises. Quelques rets ont été saisis et détruits sur les creeks des Douze et Seize Milles, mais le garde-pêche n'a pas pu découvrir ceux à qui ils appartenaient. Il n'y a pas de passes-migratoires dans ce district et le besoin ne s'en fait pas sentir.

Le garde-pêche James Stanley dit que le rendement de la truite et celui du poisson blanc ont augmenté, mais que la pêche du hareng a presque complètement manqué, chose qu'il ne peut expliquer. Ceux qui pêchent avec des rets à mailler prétendent que les seines font beaucoup de tort aux pêcheries. M. Stanley est évidemment du même avis puisqu'il recommande qu'on défende l'usage de seiner sur le lac Ontario. La pêche du poisson commun dans la baie de Presqu'Île n'a pas été aussi bonne que par le passé.

Le garde-pêche J. Redmond accuse une augmentation dans le rendement des pêcheries du comté de Prince-Edward en ce qui concerne les poissons les plus importants. Le poisson blanc et la truite se font de plus en plus abondants. Les pêcheurs sont d'avis que l'amélioration qui s'accuse est due à la transplantation des alevins éclos dans les piscifactoreries. Le règlement relatif à la saison réservée a été bien observé. Trois verveux et plusieurs rets à mailler ont été saisis. Le rendement total des pêcheries de ce district est évalué à \$20,000.

Le garde-pêche W. P. Clarke signale une légère augmentation dans le rendement total des pêcheries de la baie de Quinté. La pêche du poisson blanc n'a pas été aussi bonne que l'année précédente; cela est dû à ce que l'usage de seines a été défendu. M. Clarke dit que l'amélioration qui s'est produite est attribuée à la transplantation des alevins éclos dans les piscifactoreries. Environ les $\frac{2}{3}$ du poisson qui a été pris ont été exportés aux Etats-Unis et le reste a été consommé sur les lieux. Les braconniers ont opéré sur les frayères, mais le garde-pêche n'a pu en faire condamner.

Les propriétaires de scieries se conforment aux règlements concernant la sciure de bois. M. Clarke recommande que tous les engins de pêche pour lesquels des permis sont accordés soient numérotés ou portent une marque quelconque afin que les fraudes puissent être facilement découvertes. Les officiers de douane devraient être chargés de donner aux pêcheurs à la ligne et aux touristes étrangers les instructions voulues, ce qui éviterait aux gardes-pêche des pas et démarches inutiles. Le produit total des pêcheries de ce district est estimé à \$16,800.

Le garde-pêche James McGlynn dit que la pêche dans les eaux entourant l'Île du Loup a été à peu près la même que l'année précédente. Le poisson commun a abondé au printemps mais a été rare à l'automne. Le peu de hauteur de l'eau dans ce district a affecté les pêcheries dans une certaine mesure. Le poisson blanc a été aussi abondant que d'habitude, la truite saumonée a été très rare. L'achigan a abondé au commencement de la saison, mais les pêcheurs à la ligne sont devenus si nombreux que ce poisson a été décimé avant l'automne. Quatre-vingt-dix pour cent des sportsmen apportent avec eux leur nourriture et ne laissent pas d'argent en Canada.

Le garde-pêche E. H. Sills signale une légère augmentation dans le rendement des pêcheries de sa division : c'est dû à ce que plus d'activité a été déployée que par le passé. Le taux peu élevé des gages et la baisse dans le prix des produits agricoles ont porté une foule de cultivateurs à se livrer à la pêche pour augmenter leurs revenus. M. Sills ne signale aucun abus. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. Il n'y a pas de passes migratoires dans ce district.

FRONTENAC, LEÉDS ET LANARK.

Le garde-pêche John Purdy, préposé au district de Kingston, dit que la pêche a été assez bonne et que l'on a pris surtout du brochet et de la barbote, mais il ne fait pas d'observations.

Le garde-pêche Geo. Lake dit qu'il a été pris moins de poisson dans sa division qu'en 1895 ; c'est dû à ce que le nombre de personnes qui ont fait la pêche a été moins considérable que cette année-là. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été en général bien observés. Un individu a été déclaré coupable d'avoir pêché illégalement et condamné à l'amende. Les propriétaires de scieries se sont conformés aux règlements. La seule passe-migratoire que renferme cette division est tenue en bon état. Une autre échelle à poisson devrait être établie au pied du lac de Bob. M. Lake est d'avis que l'on devrait permettre aux pêcheurs de tendre quelques verveux dans les lacs pour débarrasser les eaux des poissons communs qui nuisent à la propagation des poissons de valeur que l'on rencontre dans ces parages.

Le garde-pêche H. R. Purcell dit que tout le poisson qui se prend dans sa division sert à la consommation domestique. Si l'on en croit les pêcheurs à la ligne, la pêche de l'achigan aurait été assez bonne. Des plaintes ont été faites contre certains pêcheurs, mais M. Purcell a constaté qu'elles étaient non fondées.

Le garde-pêche R. A. Gilbert dit que la pêche à la ligne a assez bien réussi. Il est absolument défendu de pêcher au rets dans cette division. Les règlements relatifs aux saisons réservées et la sciure de bois ont été assez bien observés. Tous les étés, un grand nombre de touristes visitent les lacs de cette division.

Le garde-pêche Robt. Poole dit que la pêche a été aussi bonne que par le passé. L'augmentation dans le rendement de l'esturgeon est dû à ce qu'on a permis de tendre dans ces parages un plus grand nombre de lignes dormantes que d'habitude. L'achigan et le brochet sont pêchés par des touristes durant les mois de juillet et d'août. L'esturgeon est expédié à New-York. Tous les engins de pêche qui avaient été tendus sans permis ont été confisqués. M. Poole se déclare en faveur de l'octroi de permis pour pêcher au verveux, afin de réduire le nombre des poissons communs, tels que la barbote, l'anguille, etc., qui sont une source de nuisance.

Le garde-pêche J. G. Wallace dit qu'il n'a pas entendu les pêcheurs à la ligne se plaindre de la rareté du poisson, et il croit que la pêche a atteint la moyenne. Plusieurs petits rets ont été confisqués pendant l'été, mais la plupart d'entre eux avaient été tendus par des colons pour prendre du poisson destiné à leur propre usage.

PARRY-SOUND ET MUSKOKA.

Le garde-pêche G. R. Steele a visité aussi souvent que possible les divers lacs et rivières de sa division ainsi que les principaux endroits de pêche. Les règlements relatifs aux saisons réservées et les lois de pêche en général ont été, selon toute apparence, bien observés. Les colons voudraient qu'on leur accordât le privilège de pêcher le hareng avec de petits rets pour la consommation domestique. Comme ce poisson, qui abonde dans la plupart des cours d'eau de cette division, ne peut se prendre autrement qu'avec des rets, M. Steele se déclare en faveur de la chose. Au cours de ses inspections, M. Steele a remarqué que certains propriétaires de scieries, tout en ne jetant pas la sciure de bois dans les rivières, la déposaient si près des

rives qu'elle était exposée à être emportée en partie par les eaux lors des inondations. Avis a été donné à ces propriétaires de scieries de voir à ce que cela ne se répète plus.

Le garde-pêche E. Forsyth dit que le poisson a abondé comme toujours et qu'il en a été pris un peu plus que l'année précédente. Les gens consomment plus de poisson qu'autrefois. La loi a été bien observée et aucune amende n'a été imposée. M. Forsyth voudrait que la saison réservée pour la truite saumonée commençât vers le 15 octobre, vu que dans ces parages un certain nombre de truites frayent avant le 1^{er} novembre.

DIVISION DE PETERBOROUGH.

Le garde-pêche G. W. Fitzgerald dit que la pêche a été dans l'ensemble meilleure qu'en 1895. Huit poursuites ont été intentées pour illégalités, et les prévenus ont été déclarés coupables dans chaque cas. Les propriétaires de scieries se conforment maintenant à la loi. M. Fitzgerald dit que les gardiens qui se trouvent sous ses ordres ont rempli leurs devoirs à sa satisfaction.

Le garde-pêche D. Breeze dit que la pêche a été très bonne dans son district. Il a été pris une énorme quantité de maskinongés et d'achigans. M. Breeze attribue cela à la meilleure observation des règlements de pêche et de la loi concernant la sciure de bois. Les propriétaires de scieries ne laissent plus échapper leurs déchets dans les rivières. Les riverains commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt d'aider les autorités à protéger le poisson.

M. Breeze a saisi 3 rets et a imposé une couple d'amendes. Un individu qui avait résisté a été condamné à payer une amende de \$20 et les frais. Le canot du garde-pêche a été intentionnellement endommagé avec des harpons. M. Breeze est d'avis que la saison réservée pour le maskinongé devrait être la même sur la rivière Otonabi que sur le lac du Riz. Si un individu était surpris avec des maskinongés dans son bateau, il n'y a aucun doute qu'il prétendrait les avoir pris dans le lac. Il y a plusieurs barrages dans cette division et l'on est à en construire d'autres; ils devraient tous être pourvus de passes migratoires. L'Otonabi, entre Peterborough et Lakefield, avec son fond en gravier, serait une excellente frayère pour l'achigan.

Il est presque impossible d'empêcher les pêcheurs de grenouilles de braconner. Ces pêcheurs se tiennent dans les criques et les marais presque toutes les nuits depuis le mois de mai jusqu'à l'automne; ils sont munis de lanternes sourdes et de réflecteurs, et lorsqu'il n'y a personne dans les environs ils ne se font pas scrupule, paraît-il, de tuer des maskinongés, qu'ils cachent sur la rive jusqu'à ce qu'ils puissent les expédier aux Etats-Unis avec leurs grenouilles.

DISTRICT DE SIMCOE.

Le garde-pêche Wm McDermot est heureux de pouvoir dire que les lois de pêche ont été mieux observées que jamais. Aucune poursuite n'a été intentée. La visite des agents de la police fédérale, il y a une couple d'années, a eu un effet salutaire, et M. McDermot désirerait que l'on envoyât un autre détachement sur les lieux. Les propriétaires de scieries se conforment aux lois concernant la sciure de bois et les passes migratoires, et ils ont maintenant une chaîne complète de passes sur les rivières Nottawasaga et Boyne ainsi que sur leurs tributaires. Les poissons de toutes espèces paraissent être aussi abondants que jamais. Le nombre des truites mouchetées a augmenté dans les petits cours d'eau, et il y a plus de perches et de barbotés qu'autrefois dans la rivière Holland.

DIVISION DU LAC SCUGOG.

Le garde-pêche A. Bradshaw dit que le rendement du maskinongé et de l'achigan a été considérable (près de 200,000 liv.), bien qu'il n'ait pas atteint le chiffre de l'année

1895. Par suite du peu de hauteur de l'eau durant l'été, il a été impossible de pêcher à la cuiller les fonds couverts d'herbes. La loi a été assez bien observée. Deux individus qui avaient violé les règlements ont été condamnés à l'amende et dénoncés au ministère. Le barrage de Lindsay devrait être pourvu d'une bonne passe migratoire, celle qu'il y a actuellement étant devenue inutile.

COMTÉ DE WELLINGTON ET ENVIRONS.

Le garde-pêche D. Coleman est préposé à certaines parties des rivières Crédit et Nottawasaga, ainsi qu'à leurs tributaires. La première de ces rivières traverse le canton de Caledon et l'autre le canton de Mono. Le pays que baignent ces rivières est défriché, à l'exception des terres dans le voisinage immédiat des rives, qui sont presque partout à pic et impropres à la culture. Le fond des deux rivières en question se compose surtout de gravier, et leurs rives sont bordées d'arbrisseaux et de troncs d'arbres, le tout offrant un excellent abri pour la truite mouchetée, qui est le principal poisson que l'on rencontre dans ces parages. Ce n'est que tout dernièrement que l'on a songé à protéger la truite. Jusque-là ce poisson était pêché en tout temps de l'année et avec toutes espèces d'engins. Aussi des endroits autrefois renommés pour la truite commençaient-ils à se dépeupler. Il n'y a pas encore très longtemps les gens qui visitaient ces parages prenaient des truites à pleins seaux pendant le temps du frai. Mais maintenant tout est changé : il est défendu de pêcher hors de saison, l'usage de certains engins de pêche est strictement prohibé, et grâce au système de protection qui a été adopté, le nombre des truites a augmenté dans la proportion de 50 pour 100. Partout dans ce district on s'intéresse beaucoup maintenant à la propagation et à la protection de la truite mouchetée. Deux piscifactures privées ont été établies et font de bonnes affaires; les propriétaires de ces piscifactures protègent les étangs et diverses sections des rivières. M. Coleman est d'avis qu'on ne devrait plus octroyer de permis pour prendre des truites hors de saison, en vue de repeupler les eaux, vu que d'immenses quantités de jeunes truites sont ainsi transplantées dans des étangs privés. M. Coleman voudrait que la saison réservée commençât le 1^{er} au lieu du 15 septembre.

ARIO.

de pêche, le nombre d'hommes employés à la pêche, et les espèces et quantités de pois-
d'Ontario, pour l'année 1896.

ESPECES DE POISSON.													VALEUR.		Numéro.
Hareng, rais, liv.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Faturgeon, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mélé, liv.	Caviar, liv.	Vesicles, liv.	\$	c.	
		552860	75490		372215	66180	1390	849480	29280	84580	53020	1050	143,110	35	1
		26000	18000		14500	7000							4,885	00	2
11000	150	220000	235000	315	4700			22000					47,635	00	3
2500	25	42000	30000	110	2400			1200					7,977	00	4
2530	95	87500	93000	160	4700			3970					19,399	10	5
	11	9000	11200	20									2,150	00	6
	6	27000	51000	800				2000					15,440	00	7
		13700	11500	38	2300			2700					2,903	00	8
			117800	151									13,290	00	9
		10000	111600	60									12,560	00	10
		5500	88000	26									9,500	00	11
		9000	20000										2,720	00	12
		28000	21400										4,380	00	13
		10700	14500										2,306	00	14
		66900	43900					400					9,766	00	15
		19300	30000	18									4,724	00	16
		39000	24200		2100			4600					5,921	00	17
		99400	201500	150									29,602	00	18
		15600	18700										3,118	00	19
		17900	17600										3,192	00	20
		8000	10000	2	500					2000			1,725	00	21
		10000	8000										1,600	00	22
16030	287	764500	1176900	1850	31200	7000		36870		2000					
481	2870	61160	117690	18500	1560	280		2212		40			204,793	10	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	DIVISIONS.							MATÉRIEL		
	Remorqueurs ou navires.				Bateaux.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.			
	\$				\$					
	DIVISION DU LAC HURON.									
	<i>Chenal nord, île Manitouline et les environs.</i>									
1	1	15	2000	6	6	1200	12			
2					5	1000	10			
3	2	22	5000	12	1	150	2			
4					1	100	2			
5					9	500	18			
6					9	500	18			
7	1	15	2000	6	10	1500	20			
8					32	2300	64			
9					13	650	26			
10					17	1000	34			
11					2	300	4			
12	3	117	13000	20	24	4030	48			
13					2	200	4			
14					2	100	4			
15					2	200	4			
16					5	500	10			
17	2	19	4000	9	16	3000	32			
	Totaux.....	9	188	26000	53	156	17230	312		
	Valeurs.....	\$								

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'Ontario—Suite.

DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							VALEUR.		Numéro.
Rets à mailler.		Rets à chambres.		Hareng, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Poisson commun, liv.	s	c	
Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.										
25000	4000	9	2000	12800	55200	155730					20,373	00	1
15000	1000			20000	6500	87000					9,820	00	2
12000	1640	5	2000	50000	4000	240000	500		2300		25,983	00	3
		2	350	200	1200	8850			250		1,002	00	4
9000	500					3200					3,200	00	5
9000	500					3200					3,200	00	6
25000	3500			14700	9000	217270			500		22,918	00	7
99000	6000				227000	127000	11000	4500	1000	1250	31,675	00	8
15000	2000				56530	15236	2200				6,156	00	9
20000	1500				40000	30000	40	50	1000		6,264	00	10
4000	500				8000	12000					1,840	00	11
81900	20020				252000	343450	400				54,525	00	12
3000	200			4600	5300	960	1000	1870	1330	1600	894	60	13
2000	200				2000	2000			2000		480	00	14
2000	200				6000	12000	6000	500	1000	2000	2,100	00	15
6500	550			12500	4700	6000	6000		1000	2000	1,751	00	16
60000	3000			46000	246000	235000	185000	8000	23000	2000	55,550	00	17
388400	45310	16	4350	160800	923430	1556496	212140	14920	33380	8850			
				4824	73874	155650	10607	597	2003	177	247,731	60	

engins de pêche, etc , en ce qui concerne la province d'Ontario, 1896—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR.		Numéro.	
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun, liv.	\$		c.
.....	60000	90000	7000	14,150	00	1
.....	50000	120000	500	10000	4000	3000	16,870	00	2
20	30000	20000	20	25	25000	2000	6,242	50	3
.....	40000	27000	30	100	6,650	00	4
50	35050	38000	95	910	52000	2000	8000	14,989	00	5
.....	60000	10000	50	120000	16000	10000	40000	10000	14,265	00	6
20	10500	15000	10	70	101600	20700	300	22000	14300	9,607	00	7
.....	234350	991630	35	77800	700	60800	3850	41600	1200	128,158	90	8
.....	2000	117800	11,940	00	9
.....	2500	125900	8700	1000	13,071	00	10
10	30350	365670	20	65	7000	1000	2000	39,967	50	11
100	554750	1921000	175	1255	93500	1200	377400	48560	56900	70000	26500
1000	44380	192100	1750	5648	2805	72	18870	1942	3414	1400	530	273,910	90

TABLEAU indiquant le nombre de remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., province d'Ontario, 1896—*Suite.*

LAC HURON (proprement dit)—*Suite.*

Numéro.	MATERIEL DE PÊCHE.															ACCESSOIRES DE PÊCHE.				Numéro.					
	DISTRICTS.				Remorqueurs ou navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.			Rets à chambres.		Verveux.			Réfrigérants et glacières.		Jetées et quais.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	Nombre.	Valeur.		
1	Du Cap Hurd à Southampton.....	5	85	15500	33	37	3500	87	113000	15150	13	1300	865									2	500	1	
2	Saugeen.....				Angling and trolling.																		2		2
3	De Port-Elgin à Kincardine.....	1	20	1500	5	3	450	7	18000	2400															3
4	De Port-Albert à Goderich.....	3	85	8500	18	9	900	21	48000	8500															4
5	De Goderich à la Pointe Bleue.....	1	25	2000	6	17	1145	36	18100	1360				1	300						4	700			4
6	De la Pointe Bleue à la Pointe Edouard.....						25	1215	25					13	2050										5
	Totaux.....	10	215	27500	62	91	7210	176	197100	27410	15	1405	970	36	6030						4	700	2	500	6
	Totaux pour la baie Georgienne.....	19	452	66700	113	185	18505	412	620650	85920						23	460				35	27800	18	4400	
	do le chenal du nord.....	9	188	26000	53	156	17230	312	388400	45310				16	4350						3	5700	11	7900	
	Grand totaux pour tout le lac Huron.....	38	855	120200	228	432	42945	900	1206150	158640	15	1405	970	52	10380	23	460				42	34200	31	12800	
<i>Division du lac Saint-Clair.</i>																									
1	Rivière Saint-Clair.....					14	430	11	3000	100	12	1200	750												1
2	Lac St-Clair, y comp. la baie de Mitchell.....	1	3	150	4	31	1075	60			17	1920	2220	4	525	10	300								2
3	Rivière Thames.....					20	200	150			27	1500	850												3
4	Rivière Détroit.....	1	10	500	3	17	410	70			18	900	1300												4
	Totaux.....	2	13	650	7	82	2115	291	3000	100	74	5520	5120	4	525	10	300								

* 8 puisettes, \$20.

TABLEAU indiquant le nombre de remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., province d'Ontario, 1896—Suite.

LAC HURON (proprement dit)—Suite.

Numéro.	DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.	Numéro.					
		Truite, brls.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.			Barbote, liv.	Poisson commun et inélé, liv.			
1	De Cap Hurd à Southampton	250	2160	20000	130000	468200	\$	70,040	09	1
2	Saugeen	15000	1,500	00	2
3	De Port-Elgin à Kincardine	12000	3500	60000	4000	2000	200	150	25000	15000	8,047	00	3
4	De Port-Albert à Goderich	25000	8500	288400	28000	6000	900	1250	200	75000	46000	35,543	00	4
5	De Goderich à la Pointe Bleue	62050	19020	65475	46610	110	36900	1210	8300	14,681	80	5
6	De la Pointe Bleue à la Pointe Edouard	140	63380	7500	4600	30	340830	129210	50	730	20480	28,821	80	6
	Totaux	250	2300	182430	168520	901675	32030	395440	1210	167360	400	101940	89780	158,633	60	
	Totaux pour la baie Georgienne	175	1255	93500	*564750	1921000	1200	377400	48560	56900	70000	26500	273,910	90	
	do le chenal du Nord	160800	923430	1556496	212140	14920	33380	8850	247,731	60	
	Grands totaux pour tout le lac Huron	425	3555	436730	1646700	4379171	33230	984980	64690	257640	400	101940	70000	125130	680,276	10	
<i>Division du lac Saint-Clair.</i>																				
1	Rivière Saint-Clair	13400	2350	4150	400	130750	38880	7240	16400	10,444	50	1
2	Lac St-Clair, y comp. la baie de Mitchell	3500	7200	11865	54050	35400	2220	51200	83400	29600	198000	15,770	60	2
3	Baie Thames	2450	138200	13800	700	1000	4500	147230	10,745	60	3
4	Rivière Détroit	44000	550	13870	3050	600	32128	5,047	06	4
	Totaux	16900	53550	4150	15265	336870	52250	2920	91680	90640	34100	393758	
	Valeurs	507	4284	415	916	16844	2090	175	5501	2719	682	7875	42,007	76	

NOTE.—A ajouter au n° 8 100 barils de poisson blanc salé.

etc., en ce qui concerne la province d'Ontario—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR.		Numéro.
Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, livs.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.	§	c.	
115330	9170	6000	18720	24100	3480	7710	42550	8,045	10	1
701200	30220	13600	60500	70200	155000	520600	46,568	60	2
2393400	23970	130790	115100	30200	59520	730	42790	89,331	10	3
701130	42960	2040	418390	33070	47700	1900	32390	735	49,834	10	4
87150	11720	200	22125	40500	9020	2480	420	850	1600	7,411	35	5
9700	7800	39120	21170	700	80820	1700	98840	8,039	20	6
54810	630	15900	1460	41490	1510	3,810	40	7
99210	2000	1300	137040	1200	300	14250	39730	3640	2500	13,002	00	8
33926	5840	500	6110	3240	30	9070	1180	50	22600	250	3,059	48	9
30150	420	2640	13200	3000	500	8520	13000	2,422	10	10
5000	800	4000	4000	5000	618	00	11
10000	1000	6000	8000	5000	1,000	00	12
30000	3000	20000	8000	10000	3000	2,920	00	13
4000	50000	4000	20000	12000	10000	4,540	00	14
.....	4000	5000	5000	590	00	15
4275006	126300	43510	946895	189670	1530	217910	473920	14020	805260	5085
128250	10104	2611	47345	7587	92	13075	14218	280	16105	1525	241,191	43

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	DISTRICT.	MATÉRIEL DE PÊCHE.													
		Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailier.		Seines.			Verveux.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Femmes.	Valeur.	Nombre.	Brassés.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Lac Ontario, y compris la rivière Niagara et autres tributaires.</i>			¢		¢			¢		¢		¢		
1	Queenstown.....				2	120	6								
2	Niagara.....				7	700	14	20000	5000						
3	Port-Dalhousie.....	1	8	1800	3	5	500	10	20000	5000					
4	Beamsville.....				4	300	8	15000	3000						
5	Burlington-Beach.....				15	1185	30	25000	5000						
6	Pêche à la ligne dans les districts ci-dessus.....														
7	Comtés de Halton et Peel.....				15	2300	43	49900	5000						
8	Comté d'York.....				8	900	11	9000	1330						
9	Comté d'Ontario.....				6	225	12	1850	225						
10	Comtés de Northumberland et Durham.....				17	850	28	63000	1575			25	375		
11	Lac du Riz et rivière Trent.....				35	770	50	Angling and trolling.				25	625		
12	Comté de Prince Edouard.....	3	175	9000	12	65	2200	200	19800	3500	3	150	150	41	820
13	Baie de Quinté.....				48	1310	78	15450	1375					86	2050
14	Au large de Lennox et la rivière Napanee.....				50	900	87	12200	1155	1	100	80	59	920	
15	Ile Wolfe et ses environs.....				25	650	22	3900	600					23	360
	Totaux.....	4	183	10800	15	302	12910	599	255100	32760	4	250	230	259	5130
	Valeurs.....	8													

A ajouter au n° 13 machines à trappes, \$1,000.

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'Ontario—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.

ESPECES DE POISSON.											VALEUR.	Numero.		
Hareng, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.			Poisson commun et mêlé, liv.	\$
4000			3000	5000					4000		6000	1,870	00	1
36000	4000	6600		50000	5000		26000		10000		20000	7,020	00	2
175000	4000	10000	1000	5000	1000		1000		10000		10000	7,480	00	3
170000	3000	12000		12000			2000		15000		10000	7,910	00	4
300000	8000	15000	4000		6000		5000	5000	25000		10000	13,170	00	5
			24000	86200	60000				95000			11,000	00	6
525000	1200	2500	1200		1100			300	600	1200	50000	17,272	00	7
21550	9150	6200			600						8800	2,198	50	8
6200	1200	100			550				400		1700	360	00	9
4000	10500	4200	500		40000	100		2000	500		10000	3,351	00	10
		3500	127000	30000	35000	114500	1000	12100	10600		113600	*21,116	00	11
30050	75000	75000	4500	4800	10000	2000	3000	5000	9000		185000	19,881	50	12
170950	10600		3200	16875	87860	1120		5535	35500	129800	113900	16,864	95	13
26600	31200	9700	1800	55600	82900		3600	17600	130000		369600	23,032	00	14
	12500			3000	82500		1000	5000	35500		55500	6,985	00	15
1505350	170350	144800	170200	268475	412510	117720	42600	52535	381100	131000	964100			
45161	13628	14480	10212	13424	16500	7063	2556	3152	11433	2620	19282	159,510	95	

* Valeur fixée approximativement pour une partie.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.										
		Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Verveux.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark.</i>			\$		\$			\$		\$	
1	Comté de Frontenac.					20	360	90	2070	400	37	690
2	Ile de Howe					5	77	5	1700	75	4	85
3	Eaux bordant le comté de Leeds....					105	3750	210	*	5	40
4	Lacs dans Leeds et Lanark.....					13	260	23	40	10	33	630
	Totaux					143	4447	328	3810	485	79	1445
	Valeur	\$										
1	†Eleuve Saint-Laurent (de Brockville à Lancaster).....											
2	†Comtés de Prescott et Carleton..											
3	†Comté de Renfrew											
4	†Lac Nipissingue.....											
5	†Parry-Sound et Muskoka.....											
6	†Peterborough, Otonabi et les environs.....											
7	†Comté de Victoria et les environs, y compris le lac Scugog.....											
8	†Lacs Simcoe, Couchiching et les environs, y compris les rivières Severn et Holland..											
9	†Comté de Wellington et les envir.											

† Pêche à la ligne à main et à la cuiller.

* Pêche à la ligne dormante et à la cuiller.

engins de pêche, etc., en ce qui concerne la province d'Ontario—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.	Numéro.		
Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.			\$	c.
8100	500	19900	4000	500	99900	30500	1300	112530	10700	10,867	60	1	
.....	500	260	8400	600	850	1600	5470	623	40	2	
.....	59500	1000	139400	5350	17000	35400	26500	23000	101000	15,936	00	3
3550	1500	3900	7400	1000	12000	2150	1100	33100	72300	3,860	50	4
11650	2000	23800	71400	2760	259700	5350	17600	68900	30500	168630	189470
350	160	2380	4284	138	10388	321	1056	4134	915	3373	3739	31,287	50
.....	1500	600	6000	250	11200	1200	500	10500	1,344	00	1
.....	400	18450	7700	13100	7350	1600	6900	9400	27250	49600	4,818	00	2
.....	1400	1700	4500	2000	250	560	5100	602	80	3
.....	9000	4500	450	00	4
2500	3500	23350	20600	27700	12250	3850	3600	3200	27700	6,758	00	5
.....	4000	59500	265000	447000	4600	2000	2000	93000	51,226	00	6
.....	120000	150000	5000	130000	19,100	00	7
25000	31000	73000	42000	17500	4200	22000	2400	16000	12000	48000	17,237	00	8	
.....	15500	1600	200	1000	1000	12600	1,960	00	9	

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et engins de pêche, du nombre d'hommes employés à la pêche, des espèces et des quantités de poisson pris, etc., en ce qui concerne la province d'Ontario, pendant l'année 1896.

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.												ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.				
		Remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailier.		Seines.			Rets à enclos.		Verveux.		Hareng, salé, bris.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, bris.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.					Valeur.
				\$		\$			\$		\$		\$		\$						
1	Lac des Bois	11	714	17050	38	81	8760	151	24000	1620	127	30150	6	180	1	
2	Lac Supérieur	11	484	29800	65	94	13825	188	181800	25975	56	10700	16030	287	
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	38	855	120200	228	432	42945	900	1206150	158640	15	1405	970	52	10380	23	460	3555	436730	100	
4	Lac Saint-Clair	1	13	650	7	82	2115	291	3000	100	74	5520	5120	4	525	10	300	16900	4	
5	Lac Érié	21	425	53400	80	236	19840	408	60250	8740	31	4150	2025	191	76050	4275006	5	
6	Lac Ontario	4	183	10800	15	302	12910	599	255100	32760	4	250	230	3	1000	259	5150	1505350	6	
7	Frontenac, Leeds et Lanark	143	4447	328	3810	485	79	1445	11650	7	
8	*Fleuve Saint-Laurent, Brockville à Lancaster	8	
9	*Comtés de Prescott et Carleton	9	
10	*Comté de Renfrew	10	
11	*Lac Nipissingue	11	
12	*Parry-Sound et Muskoka	2500	12	
13	*Peterborough, Otonabi et environs	13	
14	*Comté de Victoria et environs, y compris le lac Scugog	14	
15	*Lac Simcoe, lac Couchiching et environs, y compris les rivières Severn et Holland	25000	15
16	*Comté de Wellington et environs	16
	Totaux	86	2674	231900	433	1370	104842	2865	1734110	228320	124	11325	8345	433	128805	377	7535	3555	6289166	387	

* Pêche à la ligne à main et à la cuiller.

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et engins de pêche, du nombre d'hommes employés à la pêche, des espèces et des quantités de poisson pris, etc., en ce qui concerne la province d'Ontario, pour l'année 1896—*Suite.*

110-141

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR.		Numéro.			
		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brla.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Acchigan, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.	Vessies, liv.		\$	c.	
1	Lac des Bois	552860	75490		372215	66180	1390	849480					29280	84580	53020	1050	143,111	15	1
2	Lac Supérieur	764500	1176900	1850	31200	7000		36870						2000			204,793	10	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	1646700	4379171	425	984980	64690		257640	400	33230	101940	70000	125130				680,276	10	3
4	Lac Saint-Clair	53550	4150		336870	52250	2920	91680		15265	90640	34100	393758				42,007	76	4
5	Lac Érié	126300			946895	189670	1530	217910		43510	473920	14020	805260	5085			241,191	43	5
6	Lac Ontario	170350	144800		268475	412510	117720	42600	52535	170200	381100	131000	964100				159,510	95	6
7	Frontenac, Leeds et Lanark	2000	23800		2760	259700	5350	17600	68900	71400	30500	168630	189470				31,287	50	7
8	Fleuve St-Laurent, Brockville à Lancaster				600	6000	250	11200	1200	1500	500		10500				1,344	00	8
9	Comtés de Prescott et Carleton	400			7700	13100	7350	1600	6900	18450	9400	27250	49600				4,818	00	9
10	Comtés de Renfrew				1700	4500		2000	250	1400	560		5100				602	80	10
11	Lac Nipissingue					9000							4500				450	00	11
12	Parry-Sound et Muskoka	3500	23350		27700	12250	3850			20600	3600	3200	27700				6,758	00	12
13	Peterborough, Otonabi et environs	4000	59500				447000			4600	265000	2000	93000				51,226	00	13
14	Comté de Victoria et environs, y compris le lac Scoug						150000		5000	120000			130000				19,100	00	14
15	Lac Simcoe, Couchiching et environs, y compris les rivières Severn et Holland	31000	73000		17500	4200	22000	2400		42000	16000	12000	48000				17,237	00	15
16	Comté de Wellington et environs		15500						200	1600	1000	1000	12600				1,960	00	16
	Totaux	3355160	5975661	2275	2998595	1101050	759360	1530980	139985	804155	1111160	492489	2945298	58105	1050		1,605,673	79	

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la province d'Ontario, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Poisson blanc.....	brls. 387	10	00	3,870	00
do.....	liv. 3,355,160	0	08	268,412	80
Truite.....	“ 5,975,661	0	10	597,566	10
do.....	brls. 2,275	10	00	22,750	00
Hareng.....	“ 3,555	4	50	15,997	50
do frais.....	liv. 6,289,166	0	08	188,674	98
Anguille.....	“ 139,985	0	06	8,399	10
Esturgeon.....	“ 1,530,980	0	06	91,858	80
do caviar.....	“ 58,105	0	30	17,431	50
do vessies.....	“ 1,050	0	80	840	00
Barbote.....	“ 492,489	0	02	9,849	60
Maskinongé.....	“ 759,360	0	06	45,561	60
Achigan.....	“ 804,155	0	06	48,249	30
Doré.....	“ 2,998,595	0	05	149,929	75
Brochet.....	“ 1,101,050	0	04	44,042	00
Poisson commun.....	“ 2,945,298	0	02	58,905	96
Perche.....	“ 1,111,160	0	03	33,334	80
Total pour 1896.....				1,605,673	79
do 1895.....				1,584,473	70
Augmentation.....				21,200	09

ÉTAT indiquant le nombre de remorqueurs, de bateaux, etc., employés à la pêche, dans la province d'Ontario, pendant l'année 1896.

Matériel.	Valeur.
	\$
86 remorqueurs ou navires de pêche (2,674 tonneaux, 433 hommes).....	231,900
1,370 navires de pêche (2,865 hommes).....	104,842
1,734,110 brasses de rets à mailler.....	228,320
124 seines ; 11,325 brasses.....	8,345
433 rets à enclos.....	128,805
377 verveux.....	7,535
lignes dormantes.....	1,530
230 réfrigérants et glacières.....	711,277
92 jetées et quais.....	96,030
	31,225
Valeur totale.....	838,532

ANNEXE N° 8.

MANITOBA.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. L. TUPPER CONCERNANT LES PÊCHERIES DU MANITOBA POUR L'ANNÉE 1896.

SELKIRK, MAN., 1^{er} janvier 1897.

A l'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la province du Manitoba pour l'année 1896.

Je suis heureux de pouvoir dire que bien que la saison ait été exceptionnellement orageuse, aucun des steamers, remorqueurs ou voiliers employés à la pêche n'a fait naufrage et aucune perte de vie n'est survenue. Il n'a été émis que 10 permis pour faire la pêche dans un but de commerce. Des permis ont été octroyés à 4 compagnies de pêche pour 10,000 brasses chacune, à 5 propriétaires de voiliers pour 1,400 brasses chacune, et à un propriétaire de petit remorqueur pour 1,000 brasses.

La pêche dans un but de commerce a commencé entre le 1^{er} et le 15 de juin, tous les pêcheurs ayant pris comme base d'opérations les havres des îles Selkirk et Pony, au large de l'embouchure de la Saskatchewan, à l'extrémité septentrionale du lac. La pêche a été faite presque tout le temps à peu près à mi-chemin entre l'île Selkirk et l'entrée de la rivière Nelson. Les rets ont été levés chaque samedi et retenus seulement le lundi suivant. La pêche a été très médiocre pendant le mois de juin, par suite du temps calme qu'il a fait constamment, ce qui a eu pour effet de tenir les poissons au-dessus des rets. Au mois de juillet des brises se sont élevées et la pêche a été meilleure; de très bons coups de filets ont alors été faits, une compagnie ayant pris avec moins de 9,000 brasses de rets 30,000 poissons blancs. Car, comme le poids moyen d'un poisson blanc est de $3\frac{1}{2}$ livres, on arrive à l'énorme chiffre de 105,000 livres dans un seul coup de filet. Vers la fin de juillet et pendant le mois d'août le temps a été plus ou moins orageux, et de sérieuses pertes ont été subies par suite de l'impossibilité de lever les rets régulièrement. Il a été expédié sur les marchés de l'est une très grande quantité de poisson frais. Le ministère fut prié de permettre (pour l'année qui vient d'expirer) la pêche dans un but de commerce jusqu'au 5 d'octobre, date où la pêche pour la consommation domestique doit cesser. Cette demande fut accordée, et le 2 et le 3 de septembre les pêcheurs se dirigèrent vers le sud du côté des îles du Cerf et de Berens. Le temps continua à être orageux et de plus il fit bien froid. Les compagnies ne purent se servir que de remorqueurs et firent la pêche durant le mois de septembre avec une moyenne de 4,500 rets seulement. Par suite des fortes expéditions de poisson frais faites toutes les semaines pendant l'été, lorsque les opérations ont cessé et que les navires ont été conduits à Selkirk pour y hiverner, les compagnies avaient dans les réfrigérants à peu près 600,000 livres de poisson de moins qu'à la même époque en 1895; cependant il a été pris et vendu plus de poisson que jamais depuis 1893.

L'année dernière il a été ajouté à la flotte de pêche un steamer à compartiments frigorifiques et à passagers ayant coûté \$20,500, et un remorqueur ayant coûté \$5,100. Un steamer à compartiments frigorifiques et à passagers a été agrandi de 40 pieds au prix de \$8,000, et il a été construit un réfrigérant à ammoniacque qui a coûté \$30,000.

Dès 1893, malgré la réduction de 20,000 à 10,000 dans le nombre de brasses de rets accordées à chaque compagnie—chose dont on se plaignait tout d'abord—le marché était encombré, et par conséquent le poisson se vendait à perte. La pêche

se chiffra, cette année-là, par 3,873,281 livres. En 1894, les compagnies s'engagèrent à restreindre la pêche afin de ne pas inonder le marché, et elles cessèrent les opérations de bonne heure après avoir obtenu 2,370,053 livres de poisson. Je me mis alors à insister fortement pour que l'on expédiât du poisson frais en été; pour prouver que la chose était possible je fis remarquer que j'en avais expédié moi-même de l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg à Chicago, pour l'Exposition universelle. En 1895, deux compagnies suivirent mes conseils, et la pêche atteignit, cette année-là, 2,659,609 livres, dont 259 556 livres furent expédiées à l'état frais. L'année dernière, toutes les compagnies ont fait des expéditions de poisson frais et ont obtenu des résultats satisfaisants. Les bénéfices sont prompts. L'intérêt sur le capital déboursé, les frais d'assurance et d'emmagasinage sont évités. Et si au moment où une cargaison arrive du lac il se produit une baisse dans les prix, on n'a qu'à mettre le poisson dans les réfrigérants. Chose curieuse, notre marché pour le poisson blanc est presque entièrement dans les villes situées entre Montréal et Chicago, dont le lac Erié, renommé pour le poisson de cette espèce, est le centre, et où notre poisson vient en concurrence avec celui des lacs Huron, Michigan et Erié. Je ne puis comprendre pourquoi nous n'avons pas cherché un marché au sud et au sud-ouest, dans le pays des prairies, qui se trouve plus rapproché de nous et où il ne se prend pas de poisson blanc. Des endroits comme Saint-Paul, Minnéapolis, Sioux-City, Omaha, Kansas-City, et une douzaine d'autres grandes villes intermédiaires, devraient pouvoir nous fournir un marché profitable pour tout le poisson que nous avons à écouler. Le rendement des pêcheries augmenterait beaucoup, j'en suis convaincu, si nous avions un marché pour notre poisson. A l'heure qu'il est, l'on prend autant de poisson que l'on peut en vendre avec profit. Naturellement, à mesure que la colonisation se développe, il se fait plus de pêche. Une fois que le chemin de fer aura atteint le lac Winnipegosis (au commencement de l'année prochaine, probablement), il viendra de là une bien plus grande quantité de poissons blancs, de dorés et de brochets qu'à l'heure qu'il est. Cela rendra accessibles à peu près 204 milles carrés d'eau qui abondent en poisson et où il n'a été fait jusqu'ici que très peu de pêche.

Dans la partie nord du lac Winnipeg, où il n'y a pas un seul colon pour troubler les eaux, et où les quelques sauvages établis dans les environs ne prennent du poisson que pour leur propre usage, le champ d'opérations des pêcheurs commerciaux ne couvre pas $\frac{1}{10}$ des eaux. Le nombre total de brasses de rets pour lesquelles des permis ont été octroyés est de 47,600. La saison commence vers le 5 juin et finit le 1^{er} septembre; si on retranche 20 jours perdus à lever les rets, le samedi, et à les retendre, le lundi, il reste 2 mois et 10 jours pour pêcher. Pendant les neuf autres mois de l'année il n'y a pas de pêche du tout, et d'un autre côté il n'y a pas de marché pour plus de poisson que l'on en prend actuellement.

La superficie de l'extrémité nord du lac est d'au moins 6,000 milles carrés. La partie du lac s'étendant au nord de la frontière du Manitoba, dans le Kéwatin, a à elle seule une surface de 4,588 milles carrés. Pour se rendre compte de la situation, on n'a qu'à comparer cela avec le temps que dure la pêche et le nombre de brasses de rets dans la baie Georgienne.

Baie Georgienne—brasses de rets à mailler, 581,250; temps consacré à la pêche, environ 5 mois.

Partie nord du lac Winnipeg—brasses de rets à mailler, 47,600; temps consacré à la pêche, 2 mois et 10 jours.

Dans son rapport de 1894, le capitaine Dunn disait que le braconnage se faisait sur une grande échelle dans la baie Georgienne (ici la chose était inconnue), de sorte qu'il a dû y avoir beaucoup plus de rets dans la baie Georgienne que les chiffres officiels ne l'indiquent. Malgré cela, la pêche de la truite et celle du poisson blanc réunies n'ont atteint que 2,955,600 livres en 1894.

L'année dernière, le rendement du poisson blanc seul dans la partie nord du lac Winnipeg réservée pour la pêche dans un but de commerce a été de 3,270,320 livres.

Il ne faut pas oublier que la saison de pêche est toujours courte dans la partie nord du lac Winnipeg, cette partie du lac se trouvant dans la même latitude que la côte du Labrador, soit à plus de 200 milles au nord du point le plus septentrional de

Terreneuve. La glace ne disparaît jamais avant le 1^{er} de juin, et, règle générale, les havres sont gelés au mois d'octobre.

En interdisant la pêche dans les bouches des rivières, surtout à l'extrémité nord du lac, à l'embouchure de la Petite Saskatchewan, où les poissons blancs se rendent en si grand nombre pour frayer, on a adopté une mesure très sage. Dans le temps, on protesta fortement contre cela, et en outre l'on se plaignit amèrement parce que le nombre de verges de rets accordées à chaque compagnie avait été réduit de 20,000 à 10,000 brasses. Or, le tableau comparatif qui suit permettra de juger des résultats obtenus :—

1892—Pêche dans un but de commerce—Pêche illimitée, aux embouchures de la Petite-Saskatchewan et des autres rivières, et le dimanche jusqu'au 5 octobre:

Nombre de brasses de rets.....	51,000
Rets à chambres.....	2
Pêche	3,058,798 livres.

1896—Pêche dans un but de commerce—Pas de pêche dans un rayon de cinq milles des embouchures des rivières. Pas de pêche le dimanche. Compagnies restreintes à 10,000 brasses chacune. Pas de rets à chambres:

Nombre de brasses de rets.....	41,600
Pêche	3,270,320 livres.

soit 212,522 livres de plus qu'en 1892. Peut-il y avoir une meilleure preuve que le ministère a agi sagement. Je suis convaincu qu'il n'y aurait aucun risque à permettre la pêche sur une plus grande échelle à l'extrémité nord du lac, mais le champ des opérations ne devrait pas être étendu avant qu'un marché sûr ait été trouvé. À l'heure qu'il est, il ne s'agit pas de limiter la quantité de poisson à prendre pour empêcher que les eaux ne se dépeuplent, mais il s'agit de *prendre seulement ce qui peut se vendre avec profit.*

ESTURGEON.

L'année dernière, on a donné plus d'attention à la pêche de l'esturgeon que par le passé; aussi le rendement de ce poisson accuse-t-il une augmentation. Par suite du manque de glacières et de réfrigérants près des pêcheries, la pêche a commencé tard. Il n'a été fabriqué que sept caques de caviar. La chair de notre esturgeon est excellente, mais le caviar contient trop de matière grasse. Je suis porté à croire qu'il n'y a pas autant d'esturgeons dans le lac Winnipeg qu'on l'a supposé jusqu'ici, et, chose étrange, l'on n'en rencontre que sur l'une des rives du lac (la rive orientale). Le printemps dernier, sur la rivière Fisher, les sauvages ont pris des esturgeons qui étaient à remonter cette rivière pour frayer; c'étaient les premiers que l'on voyait dans ces parages-là. Les esturgeons ne fréquentent pas les lacs Manitoba et Winnipegosis, bien qu'il n'y ait rien pour les empêcher de remonter la Petite rivière Saskatchewan. Mais dans la Grande rivière Saskatchewan il y a d'immenses quantités d'esturgeons, notamment dans les lacs des Cèdres, de la Croix, du Daim, de la Poire Sauvage, de l'île du Pin, etc., de même que dans tous les lacs en descendant la rivière Nelson jusqu'à l'au salée.

Dans les eaux soumises aux marées, à l'embouchure de la rivière Nelson et dans le bout de cette rivière, il y a, paraît-il, de très gros esturgeons pesant jusqu'à 400 livres chacun. La pêche de l'esturgeon avec des rets à mailler, dans un but de commerce, peut être permise partout sans que l'on ait à craindre que les eaux ne se dépeuplent.

PÊCHE POUR LA CONSOMMATION DOMESTIQUE.

La pêche pour la consommation domestique a été faite sur une plus grande échelle qu'autrefois et d'assez bons résultats ont été obtenus. L'eau dans le lac Winnipeg est de deux pieds plus haute que d'habitude, et c'est à cela que j'attribue dans une forte mesure l'augmentation dans le rendement des pêcheries. Le poisson s'est approché plus près des rives, et comme la pêche se fait dans de petits bateaux et

dans des canots qui ne peuvent opérer au large, on a pu atteindre plus de poissons que par le passé.

L. Schannus, garde-pêche à Fort-Alexander, dit : " Une diminution dans le rendement du poisson blanc est signalée par les sauvages et les autres pêcheurs, ceux-là jouissant du privilège de pêcher, durant le temps prohibé, pour la consommation domestique. Je remarque qu'un grand nombre de petits poissons ont été pris cet automne, et étaient sans doute, à l'état développé, les alevins provenant de la piscifaculture de Selkirk. Les pêcheurs de la localité sont mécontents de voir que la piscifaculture a été fermée, car ils s'attendaient qu'on continuerait à repeupler cette partie du lac avec des poissons blancs."

Il a été pris de grandes quantités de dorés durant l'hiver, à travers la glace, de même que pendant l'automne. L'augmentation qu'accuse le rendement du doré est due à ce qu'on a déployé plus d'activité que par le passé. La pêche de l'esturgeon a été faite en deux endroits différents dans ce district (de Brokenhead à Dog-Head, rive orientale) et a très bien réussi.

Les règlements relatifs à la saison réservée ont été très bien observés. Personne, que je sache, n'a pêché illégalement. La scierie de Robinson, à Bad-Throat, a été brûlée l'été dernier, et l'eau ayant monté considérablement, il s'est échappé un peu de sciure de bois dans le lac, mais des mesures ont été prises promptement pour remédier à la chose. L'industrie de la pêche progresse dans ce district, sauf en ce qui concerne le poisson blanc, et c'est le désir unanime des pêcheurs de la localité que la piscifaculture soit en opération durant la saison prochaine.

1896.	Livres.
Poisson blanc.....	47,500
Doré.....	235,700
Brochet.....	63,100
Esturgeon.....	110,500
Perche.....	6,500
Tullipi.....	59,300
Barbote.....	30,000
Poisson commun et mêlé.....	2,244,200
Valeur.....	\$19,934 00
Brasses de rets.....	30,300

Le garde-pêche de ce district signale une diminution dans le rendement du poisson blanc. Il est facile d'en trouver la cause en comparant le nombre de brasses de rets tendus en 1895 avec le chiffre de l'année dernière :—

1895.	
Poisson blanc.....	51,050 liv.
Brasses de rets.....	48,750

Ainsi donc, il a été tendu en 1896 18,450 brasses de rets de moins qu'en 1895. Cependant, il n'a été pris que 3,550 livres de moins de poisson blanc. Je crois que cela est une preuve que ce poisson était encore plus abondant qu'en 1895, et que l'on en aurait pris davantage si l'on avait fait la pêche sur une plus grande échelle. L'année dernière le doré a été en grande demande et les pêcheurs l'ont plus recherché qu'en 1895, comme le font voir les chiffres suivants :—

Doré, 1895.....	197,010 liv.
" 1896.....	235,700 "
Augmentation.....	38,690 "

La pêche à l'esturgeon accuse aussi une augmentation :—

Esturgeon, 1895.....	75,800 liv.
" 1896.....	110,500 "
Augmentation.....	34,700 "

Valeur totale de tout le poisson pris, 1895.....	\$ 18,441 80
" " " 1896.....	19,934 00

Robert Henderson, un sauvage très intelligent qui réside à Fort-Alexander, m'a écrit ce qui suit :—

“ Il y a 15 ans que je demeure ici, et depuis 10 ans je vis de pêche. J'ai pris plus de poissons blancs que jamais j'ai commencé à pêcher le doré; au mois de novembre, près du creek de la Barbote. J'avais déjà par le passé fait la pêche du doré au même endroit, et je n'avais jamais pris plus de 7 ou 8 poissons blancs égarés. Cette année, j'ai pris environ 100 petits poissons blancs pesant de 1½ à 2 livres et paraissant avoir tous le même âge. Je suis convaincu que ces poissons provenaient de la pisciculture de Selkirk.”

J'ai aussi reçu la lettre suivante de colons islandais établis sur la rive occidentale du lac :—

“ HNAUSSA, 8 octobre 1896.

“ Nous avons l'honneur de vous faire savoir que, l'année dernière, nous avons pêché de petits poissons blancs pesant environ 1½ livre. Cette année, nous avons pris un grand nombre de poissons blancs pesant à peu près 2 livres et paraissant être âgés de 3 ans; l'on n'en avait jamais vu ici auparavant. Il n'y a pas de doute que ces poissons provenaient de la pisciculture de Selkirk.

(Signé) “ STEPHEN SIGURDSSON,
“ SIGURDUR SIGURBJORNSSON,
“ ISLEIFUR HELGASON,
“ SIGURDUR G. NOEDAL,

RIVE OCCIDENTALE DU LAC WINNIPEG—DEPUIS LA POINTE DU SAULE JUSQU'À DOG-HEAD.

Le garde-pêche de ce district a été suspendu, et par conséquent je n'ai pas reçu de rapport de lui pour l'année 1896.

LAC WINNIPEG—AU NORD DE DOG-HEAD, RIVES EST ET OUEST.

Wm McEwan, garde-pêche préposé à ce district, dit : “ Les lois sont bien observées ici. Le poisson est plus abondant que dans ces dernières années. L'absence de glaçons flottants a permis aux pêcheurs de pêcher à des endroits où ils ne pouvaient pas la faire par le passé. Le repos dans lequel les frayères de la Petite Saskatchewan ont été laissées depuis quelques années a eu un très bon effet. Les pêcheurs de mon district ont soin de bien nettoyer leur poisson avant de l'offrir en vente.

Il est employé dans ce district plus de poisson pour la consommation locale, et cela s'explique parcequ'il y a sur les rives près de 200 familles de sauvages qui se nourrissent presque exclusivement de poisson d'un bout de l'année à l'autre. Voici quel a été le rendement de chaque poisson :—

Poisson blanc.....	212,800 livres.
Doré.....	208,800 “
Esturgeon.....	61,848 “
Poisson mêlé.....	660,000 “
Valeur.....	\$27,096 40

\$45,000 livres d'esturgeon et tout le poisson mêlé ont été consommés sur les lieux; le reste a été exporté.

BAS DE LA RIVIÈRE ROUGE ET TÊTE DU LAC—DEPUIS LA POINTE DU SAULE JUSQU'À BROKENHEAD.

Il se fait beaucoup de pêche dans ce district durant l'hiver, principalement sur le delta de la rivière Rouge et dans les eaux de la réserve sauvage de Saint-Pierre. On prend surtout du brochet, du doré, de la barbote, de l'esturgeon et de la perche. Un poisson blanc se prend par-ci par-là. Les eaux sont peu profondes et maréca-

geuses. L'année dernière, les résultats obtenus ont été meilleurs que d'habitude, la pêche se fait presque exclusivement en hiver, à travers la glace. Durant l'été, les sauvages tendent de petits rets pour prendre du poisson qu'ils consomment eux-mêmes. On ne rencontre pas de poissons blancs dans ce district, et l'on n'en voit pas non plus remonter la rivière Rouge pour frayer. Wm Hughes, garde-pêche pour ce district, dit que la loi a été bien observée, et il porte aux chiffres suivants le rendement des pêcheries.

Doré.....	59,400 livres.
Brochet.....	164,000 "
Perche.....	34,000 "
Barbote.....	112,000 "
Poisson commun et mêlé.....	513,000 "
<hr/>	
Valeur.....	\$7,036 00
Valeur, 1895.....	5,896 50
<hr/>	
Augmentation.....	\$1,139 50

HAUT DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Dans le haut de la rivière Rouge la pêche se fait presque entièrement avec des lignes dormantes, que l'on tend la nuit. On prend surtout de la barbote.

Cinq seines sont tendues dans la rivière, près de Winnipeg. Le produit de la pêche de chaque jour est offert en vente dans la ville et vendu le lendemain matin; les poissons sont mis dans des viviers établis sur la rive, où on les laisse jusqu'à ce qu'on ait trouvé des acheteurs. Le poisson que l'on prend ainsi se vend à bon marché et est écoulé surtout parmi les étrangers qui habitent la ville. Voici quel a été le rendement des pêcheries:—

Poisson blanc.....	200 livres.
Esturgeon.....	3,400 "
Carpe.....	16,000 "
Doré.....	19,000 "
Barbote.....	18,000 "
Poisson mêlé.....	560,000 "
<hr/>	
Valeur.....	\$1,990 00

LAC MANITOBA.

De Totogan à la Longue Pointe,

Daniel Devlin, garde-pêche pour cette division, dit: "En vous présentant mon rapport pour l'année 1896, j'ai l'honneur de vous faire savoir que durant les mois de mai, d'octobre et de novembre j'ai visité tous les principaux fonds de pêche de mon district, de Saint-Laurent à Totogan, pour voir à ce que les règlements relatifs aux saisons réservées fussent observés et aussi pour percevoir les droits de permis.

"Au cours de mes inspections, j'ai constaté que les règlements de pêche étaient bien observés.

"Les pêcheurs qui se servent de seines trouvent que les droits de permis sont trop élevés, étant donné que la pêche avec les engins ne se fait que durant trois mois de l'année, sans compter que pendant cette période de temps il est souvent impossible de pêcher à cause du mauvais temps. Vu la brièveté de la saison de pêche et le bas prix auquel se vend le poisson (et il ne faut pas oublier qu'une seine coûte

\$50), l'on m'a demandé de recommander que ces droits soient réduits à \$15. Les chiffres suivants indiquent le rendement des pêcheries pour l'année 1896 :—

	Livres.
Poisson blanc.....	236,340
Doré.....	283,990
Brochet.....	280,819
Tullipi.....	8,614
Brochet salé.	8,500
Poisson mêlé et commun.....	15,000
<hr/>	
Valeur totale.....	\$20,147 98
Valeur—1895	12,933 03
<hr/>	
Augmentation	7,214 95

LAC MANITOBA—RIVE OCCIDENTALE - DE WHITE MUD AUX NARROWS ET LA BAIE DE SABLE.

M. Martineau dit: "J'ai l'honneur de faire rapport qu'à différentes époques dans le cours de l'année, et surtout durant la saison réservée, j'ai visité toutes les pêcheries, et je suis heureux de pouvoir dire que les règlements de pêche ont été fidèlement observés. Même les sauvages ont cessé de pêcher pendant l'automne." M. Martineau est agent des sauvages pour le lac Manitoba, et si les autres agents imitaient son exemple en essayant d'engager les sauvages à ne plus pêcher en temps prohibé, ce serait une bonne chose.

M. Martineau ajoute: "Par le passé, la pêche ne se faisait qu'en hiver, mais, cette année, des glacières et des réfrigérants ont été construits, et les résultats obtenus pendant l'été ont été satisfaisants pour tous les intérêts." Les colons ne sont pas du tout opposés à ce que la pêche commerciale se fasse à l'extrémité nord du lac Manitoba, où il n'y a aucun établissement, mais ils tiennent à ce que les eaux à partir des Narrows en gagnant le sud soient réservées pour la pêche domestique. M. Martineau continue en ces termes: "Tous les pêcheurs s'accordent à dire que le temps prohibé est trop long et que la saison réservée pour le poisson blanc devrait commencer, disons, le 1^{er} octobre et finir le 10 novembre, ce qui serait amplement suffisant. On compte que vous insisterez auprès du ministre de la marine et des pêcheries pour qu'il modifie la loi dans ce sens, et l'on se propose d'envoyer prochainement au ministre une requête à cet effet.

Pêche—1896.	Livres.
Poisson blanc.	400,500
Doré.....	110,050
Brochet	219,000
Tullipi	57,950
Poisson commun et mêlé.....	234,300
<hr/>	
Valeur	\$31,788 00
Valeur—1895.....	7,500 00

L'augmentation qu'accuse le rendement des pêcheries est due uniquement à la pêche que l'on a faite durant l'été. La permission accordée aux pêcheurs de tendre 500 verges de rets (la limite était autrefois de 300 verges) permet à 3 ou 4 hommes dans un grand bateau de pêcher avec profit.

FAIRFORD, LAC SAINT-MARTIN ET PETITE-SASKATCHEWAN.

M. Martineau a aussi agi comme garde-pêche dans ce district depuis la mort de M. Wood. M. Martineau a déployé beaucoup de zèle dans l'exercice de ses fonctions, et je recommande respectueusement qu'on étende d'une manière permanente sa juridiction sur le district de feu M. Wood, et qu'un gardien soit nommé à Fairford pour surveiller les pêcheries pendant la saison réservée pour le poisson blanc. Voici quel a été le rendement des pêcheries de cette division :—

Poisson blanc.....	45,000 livres.
Doré.....	10,000 “
Brochet.....	50,000 “
Tulippi.....	13,000 “
Poisson commun et mêlé.....	50,000 “
Valeur.....	\$4,440 00

LACS DAUPHIN ET WINNIPEG ET RIVIÈRE DE LA POULE-D'EAU.

J. H. Adams, garde-pêche, dit :—“ On a pris, cette année, 462,000 livres de poisson, le tout évalué à \$761,750. Il a été vendu au Canada et aux Etats-Unis 65/36 pour 100 du chiffre total de la pêche. L'augmentation qu'accuse le rendement des pêcheries est due principalement à la construction du chemin de fer Dauphin et au développement de la colonisation dans ce district. J'ai raison de croire que les règlements relatifs aux saisons réservées ont été bien observés. Afin de donner plus d'essor à l'industrie de la pêche dans ce district, je recommande que des permis pour pêcher dans la partie sud du lac Winnipegosis, dans un but de commerce, soient octroyés aux pêcheurs.” Je ne puis approuver la recommandation de M. Adams, car il y a déjà un grand nombre de colons qui font la pêche à l'extrémité sud de ce lac. Si l'on croit devoir permettre la pêche commerciale dans ces parages-là, il faudrait au moins la restreindre à la partie du lac située au nord de l'île du Merisier. Jusqu'ici presque personne n'a pêché sur ce lac, et comme le chemin de fer l'aura en toute probabilité atteint l'année prochaine, on peut s'attendre que la pêche s'y fera sur une grande échelle. Il est impossible de dire à l'heure qu'il est si le poisson blanc abonde ou non dans le lac.

Le lac en question est assez profond pour un lac de l'ouest (il est plus profond que le lac Manitoba), et il est tout probable que le poisson blanc est abondant dans la partie nord. Il est prouvé que ce poisson abonde dans la partie du lac au sud de l'île du Merisier. Le lac Winnipegosis est le bassin de drainage pour les montagnes du Dauphin, du Canard et du Porcépic, et se partage avec la rivière aux Carottes le drainage des collines de Pasquia. D'innombrables cours d'eau traversent les vallées et les ravins des montagnes en question, et chacun de ces cours d'eau sert de frayère, au printemps, à des millions de brochets, de dorés et de carpes. Les lacs Dauphin, du Cygne et Daim-Rouge sont aussi d'immenses frayères. Il y a, je crois, dans les tributaires du lac Winnipegosis une superficie de frayères deux fois plus grande que dans ceux de tous les autres lacs du Manitoba, et les collines ainsi que les vallées boisées fournissent pour l'alimentation du poisson dix fois plus d'insectes que l'on n'en rencontre ailleurs. Par conséquent, les poissons que je viens de nommer sont beaucoup nombreux, très gros et en excellente condition. Je n'ai jamais vu ailleurs des brochets et des dorés aussi gros.

La carpe abonde aussi, et il est regrettable que l'on n'ait pas pu se débarrasser de cette peste. Bien que les poissons blancs soient plus petits que ceux du lac Manitoba, les pêcheurs sont forcés de se servir de rets à maille de 6 pouces, car si les mailles étaient plus petites les carpes ne pourraient passer à travers et briseraient les rets. Les poissons blancs ici sont plus petits et plus foncés que ceux du lac Winnipeg; ils ressemblent à ceux du lac Manitoba.

Superficie du lac Winnipegosis (milles carrés).....	2,011
“ du lac Dauphin “	387
“ des lacs Cygne et du Pelican “	123
“ du lac Daim-Rouge “	150
Total de milles carrés.....	2,671
Hauteur au-dessus du niveau de la mer. 828 pieds.	
“ du lac Winnipeg. 118 pieds.	

M. Adams dit que le rendement des pêcheries pour l'année dernière se décompose comme suit. —

Poisson blanc.....	221,000 livres.
Doré	37,500 “
Brochet.....	59,000 “
Perche	10,000 “
Poisson commun et mêlé.....	135,000 “
Valeur 1896.....	\$7,617 50
“ 1895.....	6,010 00
Augmentation.....	\$1,607 00

RÉGION MÉRIDIONALE DU MANITOBA.

Edouard Crayston, le garde-pêche pour ce district, dit : “ Le présent rapport indique le rendement des pêcheries des lacs du Rocher, du Cygne, de Louise et du Pélican. Le nombre des poissons va en augmentant. La chose est due à ce que dans ces dernières années l'on ne s'est pas servi de dards ni de fourches pour pêcher. Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été assez bien observés dans ce district. Les chiffres suivants indiquent le rendement des pêcheries pour l'année 1896 :—

Brochet.....	80,000 livres.
Poisson commun et mêlé.....	20,000 “
Valeur.....	\$3,000 00
Augmentation sur le chiffre de l'année 1895.....	20,000 livres.

Des cultivateurs américains sont venus de temps à autre faire la pêche à la ligne dans les lacs de ce district, mais les colons ne s'étant pas plaints de la chose, le ministère m'a donné instructions de permettre à ces gens de continuer à pêcher comme marque de courtoisie.

En terminant, je me permettrai de dire qu'il est absolument nécessaire de conserver le poisson dans ces lacs peu profonds, si l'on veut que la colonisation se développe. Il faudrait faire comprendre aux colons qu'ils ne doivent pas se nourrir exclusivement de poisson, et l'on devrait continuer à restreindre la pêche commerciale aux eaux des régions inhabitées.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. LATOUCHE TUPPER,

Inspecteur.

M A N I

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, et les quantités de poisson prises, en ce qui concerne

Numéro.	DISTRIT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						
		Navires ou remorqueurs.			Bateaux.			Rets à mailler.		Réfrigérants et glacières.		Jetées et quais.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			\$		\$			\$	\$		\$		\$	
1	Pêche commerciale, lac Winnipeg	12	1606 60	104100	58	23	3450	181	47600	8600	22	86000	13	5100
2	Partie inférieure de la rivière Rouge et du lac Winnipeg jusqu'à la Pte du Saule, à l'ouest, et Tête-Ouverte, à l'est.					47	530	63	9150	835				
3	Lac Winnipeg, à l'est, de Tête-Ouverte à Tête-de-Chien.					173	1730	204	30300	3030	1	600	1	20
4	Lac Winnipeg, rive ouest de la Pte du Saule à Tête-de-Chien					140	1835	200	48700	4870	14	1500		
5	Haut de la rivière Rouge.					5	50	10						
6	Manitoba sud.													
7	Lac du Sud, Manitoba, de la Longue-Pointe à Totogan.					23	230	44	22000	1100				
8	Petite rivière Saskatchewan et lac Saint-Martin.					55	675	110	13200	1320				
9	Le détroit, lac du Flux et du Reflux, et rive ouest du lac Manitoba					144	2335	247	28950	2312	9	5800	2	150
10	Lacs Winnipegoosis, Dauphin et de la Poule-d'Eau.					61	408	130	10800	1080				
11	Tête-de-Chien, rive nord-est et ouest du lac Winnipeg.	1	25 00	1200	6	4	555	61	17500	1750				
	Totaux	13	1631 60	105300	64	675	11798	1250	228200	24897	46	93900	16	5270

TOBA.

navires et bateaux, le nombre et la valeur des engins de pêche, ainsi que les espèces de la province du Manitoba et Kéwatin, pour l'année 1896.

Seines.		ESPÈCES DE POISSON.										VALEUR.		
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, frais et gelé, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Achigan, liv.	Esturgeon, liv.	Tulibi, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson mêlé, liv.	Pour la consommation locale, liv.	\$	c.	Numéro.
		3270320	94430	10576								166,560	42	1
			59400	164000				34200	112000	51300	22306	7,483	12	2
		47500	235700	63100		110500		6600	30000	244200	350000	25,041	00	3
5	200	140000	260000				230000		18000	206000		21,640	00	4
		200	19000		16000	3400			18000	56000		1,970	00	5
				80000						20000	100000	3,800	00	6
6	300	236340	383990	289319			8614			15000	70000	30,845	36	7
		45000	10000	50000			13000			50000	106000	6,430	00	8
		400500	110050	219600			57950			234300	356550	38,339	50	9
		221000	37500	59000				10000		135000	250000	19,805	00	10
		212800	208800			61848				660000	640000	39,396	40	11
11	500	4573660	1418870	934995	16000	175748	309564	50800	178000	1671800	1894856	362,310	80	

NOTE.—Dans le n° 1 au-dessus de 1,000,000 liv. de poisson blanc a été envoyé frais et la balance gelée.

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du Manitoba, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Poisson blanc	liv. 4,573,660	0	05	228,683	00
Doré	1,418,870	0	03	42,566	10
Brochet	934,995	0	02	18,699	90
Achigan	16,000	0	03	480	00
Esturgeon	175,748	0	05	8,787	40
Tullibi	309,564	0	02	6,191	28
Perche	50,800	0	01	508	00
Barbote	178,000	0	01	1,780	00
Poisson mêlé	1,671,800	0	01	16,718	00
Consommation domestique.....	1,894,856	0	02	37,897	12
Total pour 1896	11,224,293			362,310	80
do 1895	9,170,048			250,776	00
Augmentation.....	2,054,245			111,534	80

ÉTAT du matériel de pêche au Manitoba, pour l'année 1896.

Matériel.	Valeur.	
	\$	c.
13 remorqueurs, 1,631 tonnes, 64 hommes.....	105,390	00
675 bateaux, 1,250 hommes.....	11,798	00
228,200 brasses de rets à mailler.....	24,897	00
11 seines.....	500	00
46 congélateurs et glacières.....	93,900	00
16 jetées et quais.....	5,270	00
Total.....	241,665	00

ANNEXE N° 9.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR G. S. DAVIDSON SUR LES PÊCHERIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR L'ANNÉE 1896.

FORT-QU'APPELLE, ASSIN., T.N.-O., 2 janvier 1897.

L'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année dernière. Vu la vaste étendue du territoire et l'époque avancée de la saison lorsque je suis entré en fonctions, je n'ai pu inspecter tous les districts; mais je me propose de faire une longue tournée au commencement du printemps prochain.

Les règlements relatifs aux saisons réservées ont été en général bien observés, et, sauf dans le lac du Diable, la rivière Saskatchewan et les lacs Croches, le nombre des poissons a augmenté, bien que la pêche ait été plus forte que d'habitude.

J'admets que des règlements restrictifs sont absolument nécessaires pour protéger les pêcheries contiguës à des districts très peuplés ou à des centres de commerce; mais, d'après moi, dans la région à l'extrême nord, des règlements de cette nature sont inutiles et il est impossible de les appliquer. Plusieurs des lacs sont entourés de marais, de 20 à 30 milles d'étendue, et tout à fait inaccessibles pendant les mois d'hiver et d'automne.

Le major Steel et l'inspecteur Casey m'ont fourni de précieux renseignements au sujet de la truite de ruiseau que l'on rencontre dans les districts de Macleod et de Kootenay.

L'inspecteur Casey m'a dit que l'on trouvait des truites œuvées à tous les mois de l'année, et il est d'avis que le temps prohibé devrait commencer au moment où la glace se forme dans les creeks et finir à l'époque de la débâcle, au printemps.

Tout indique que les cours d'eau de l'ouest fourmillent de truites de diverses espèces; un pêcheur peut prendre avec une ligne de 80 à 100 de ces poissons dans une seule journée.

Les gardes-pêche ont été beaucoup aidés dans l'accomplissement de leurs devoirs par les membres du corps de la police à cheval du Nord-Ouest, que nous trouvons toujours disposés à nous rendre service.

DISTRICT D'EDMONTON.

W. D. Matheson, garde-pêche pour ce district, dit que la pêche a été exceptionnellement bonne dans plusieurs des lacs. C'est dû à ce que les colons ont eu la permission de pêcher pendant la saison réservée. M. Matheson recommande que le règlement limitant le temps de la pêche soit appliqué et que l'on charge un agent de police de faire le guet au lieu de nommer des gardiens locaux. Il y a déjà un détachement de police posté au Débarcadère (*The Landing*), et un constable pourrait être envoyé de là aux endroits qui ont le plus besoin d'être surveillés.

LAC LA BICHE.

La pêche dans ce lac a été meilleure que d'habitude. Quatre-vingt pour cent des 40 habitants de la localité travaillent au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson durant l'été, et ceux qui le veulent peuvent pêcher pendant l'hiver. Il est par conséquent recommandé que le règlement relatif à la saison réservée soit rigoureusement appliqué.

LAC DU CASTOR (AU NORD).

Même chose que le lac la Biche.

LAC DU POISSON-BLANC.

Ce lac est sous la surveillance de M. John Ross, du lac La Selle. Le règlement concernant la saison réservée a été bien observée, grâce au zèle déployé par M. Ross et le révérend E. B. Glass.

LAC DU CASTOR (AU SUD).

Il y a un grand nombre de poissons communs dans ce lac, et feu M. Gilchrist était d'avis qu'on ne devrait guère s'en occuper. Cependant, plusieurs personnes se sont plaintes que la pêche se faisait pendant la saison réservée, mais malheureusement la chose est venue à ma connaissance trop tard pour que je puisse intervenir.

LAC SAINTE-ANNE.

Les poissons de ce lac sont de meilleure qualité que ceux des lacs sur la rive nord de la rivière.

Vu la pauvreté des colons, des permis gratuits ont été octroyés pour la pêche domestique, mais l'on n'a pas permis qu'il fût vendu de poisson.

Un gardien a été nommé pendant la saison réservée de 40 jours, et les règlements ont été bien observés.

LAC DE LA BALEINE BLANCHE.

Dans ce lac, paraît-il, les poissons sont trop nombreux et d'une qualité inférieure à celle des poissons que l'on rencontre dans le lac Sainte-Anne. Les sauvages et les métis ont voyagé jusqu'ici d'un lac à l'autre. Il est par conséquent recommandé que des permis gratuits soient octroyés aux colons afin de réduire le nombre des poissons et qu'il soit défendu aux habitants de cette région de pêcher ailleurs que sur les lacs de leurs localités respectives.

Les métis ont été contraints d'observer les règlements, mais l'on a permis aux sauvages de la bande de Paul de pêcher pendant le temps prohibé.

LAC LANOU.

Le poisson blanc et les poissons communs surabondent dans ce lac, mais il n'y a pas de colons dans les environs. La pêche a été faite jusqu'ici par des sauvages de l'agence de la rivière Qui-Barre.

LAC DU DIABLE.

Le nombre des poissons va toujours en augmentant ici. C'est dû à ce que trois colons et un sauvage seulement font la pêche.

Les règlements ont été bien observés.

LAC DES PIGEONS.

Le lac des Pigeons est une magnifique nappe d'eau où abondent le poisson blanc, le brochet, le doré et diverses espèces de poissons communs. C'est incontestablement le lac le plus poissonneux de ce vaste et important district. Comme il existe beaucoup de jalousie parmi les colons, ils se surveillent les uns les autres. Malgré cela, beaucoup de pêcheurs, après avoir obtenu des permis pour faire la pêche pour la consommation domestique, vendent le poisson qu'ils prennent. M. Matheson recommande que l'on fasse payer des droits plus élevés qu'à l'heure qu'il est aux blancs qui voudront avoir des permis pour pêcher sur ce lac, et ce, sans permettre l'usage de rets d'une plus grande capacité.

LAC BAPTISTE.

Ce lac se trouve à environ 12 milles au sud-ouest d'Athabasca-Landing et ne renferme que des tullipis.

Il a été détruit beaucoup de poisson ici dans le cours de ces deux dernières années. M. Matheson fait remarquer qu'il serait très facile de protéger ce lac en postant un gardien au débarcadère, et il ajoute que les pêcheries ne tarderont pas à se dépeupler si l'on ne prend pas tout de suite les mesures voulues.

DISTRICT DE PRINCE-ALBERT.

Le garde-pêche R. S. Cook dit que les règlements ont été bien observés dans ce district; aucune amende n'a été imposée, et 3 rets seulement ont été saisis.

La pêche dans les lacs du Cerf, de la Petite Truite, de la Grosse Truite, de Montréal et du Pélican a été très bonne. Il a été expédié aux États-Unis dans le cours de l'année dernière 343,000 livres de poisson frais. Un pêcheur a pris avec 300 verges de rets 5 tonnes de poisson dans l'espace de 15 jours. Dans les lacs au nord-ouest de Prince-Albert le poisson, on ne sait trop pourquoi, disparaît graduellement; le lapin est aussi devenu rare dans cette partie du pays, ce qui détermine une plus forte demande pour le poisson parmi la population indigène.

Le rendement des pêcheries de la Saskatchewan a été nul, et la Compagnie de poisson de Saskatchewan a subi des pertes sérieuses dans la pêche de l'esturgeon. Des permis gratuits ont été octroyés au nombre de 143 à des métis et à des sauvages. Un montant de \$192 a été perçu durant l'année sous forme de droits de permis.

DISTRICT DU LAC LONG.

Le garde-pêche John Foster dit que les règlements concernant la saison réservée ont été bien observés tant par les blancs que par les sauvages. Aucune amende n'a été imposée, et aucun engin de pêche n'a été confisqué.

Par le passé, les eaux des lacs de ce district baissaient d'un pied tous les ans, mais l'année dernière, par suite de l'abondance des pluies, elles ont monté d'à peu près un pied. La pêche du poisson blanc a été meilleure que d'habitude; mais le rendement du brochet et celui des poissons communs accusent une diminution. Cela, d'après M. Foster, doit être attribué au fait que l'on a pêché en eaux plus profondes.

DISTRICT DU LAC CROCHE.

Le garde-pêche Gerald Fitzpatrick dit que la pêche, sauf en ce qui concerne le poisson blanc, a été assez bonne. Il n'y a plus de poissons blancs dans le lac Croche, et il n'y en a que très peu dans le lac Rond. S'il en reste encore dans ce dernier lac, c'est que la pêche au rets y a été faite sur une moindre échelle que dans le lac Croche.

En déposant des alevins de poisson blanc dans ces lacs on rendrait un grand service aux colons, ce poisson valant au moins trois fois plus que le mulet.

DISTRICT DE QU'APPELLE.

Le garde-pêche John Leader, fils, dit que les règlements de pêche ont été rigoureusement appliqués, et c'est à cela qu'il attribue l'abondance des poissons de toutes espèces.

LAC KATEPWE.

Sur ce lac, la pêche se fait surtout pendant les mois du printemps et d'automne, en eaux peu profondes. Des alevins de poisson blanc ont été déposés dans le lac il y a environ 4 ans, et ce poisson est aujourd'hui très abondant.

Cinq rets à mailler, 3 harpons et 2 lignes ont été saisis dans le cours de l'année.

LAC DE LA MISSION.

Le brochet, le doré, le tulippi, la perche et la carpe sont assez abondants dans ce lac. La pêche du poisson blanc a été meilleure que l'année précédente.

LAC PASQUIA.

Une augmentation considérable est signalée dans le rendement des pêcheries de ce lac. Un grand nombre de poissons ont été tués lors d'une tempête électrique dans le cours du mois de juillet dernier.

L'année dernière, un pêcheur seulement s'est fait octroyer un permis pour pêcher ici.

LAC WYOWASUNG.

Ce lac est la principale frayère pour le brochet, le doré et le *buffalo*.

LAC QU'APPELLE.

C'est là le plus important lac de pêche du district. Ce lac a été peuplé d'alevins de poisson blanc en même temps que le lac Katepwe, et aujourd'hui il est très poissonneux.

DISTRICT DE MACLEOD.

Le garde-pêche I. W. Short dit que les lois de pêche sont bien observées.

Tous les barrages sont pourvus de passes migratoires.

M. Short corrobore ce que m'a dit l'inspecteur Casey, à savoir, que l'on reconcontre des truites ceuvées en tout temps durant la saison de pêche.

Tous les cours d'eau de ce district abondent en truite saumonée, brochet, ombre, truite de rivière, etc.

Il n'est pas exporté de poisson de ce district et il s'en vend très peu; les colons en général pêchent par amusement et consomment ce qu'ils prennent. Il arrivera de temps à autre qu'un sauvage offrira du poisson en vente; le prix payé est d'environ 25 sous pour $3\frac{1}{2}$ ou 4 livres.

LACS DE LA MONTAGNE DE L'ÉLAN.

Antérieurement à la nomination du garde-pêche W. V. Hill, ces lacs avaient été complètement négligés. Les règlements sont maintenant bien observés. M. Hill n'a surpris personne à violer la loi.

Les lacs en question ont une profondeur variant entre 10 et 40 pieds, et le fond est en grande partie composé de gravier.

Un des lacs, situé sur la réserve sauvage de l'Ours-Blanc, est presque entièrement dépeuplé, et l'on rendrait un grand service aux colons en y déposant des alevins. Les seuls poissons qui s'y rencontrent à l'heure qu'il est sont le brochet et le doré.

LAC CANNINGTON.

Ce lac, qui est assez vaste, est bien peuplé de doré, de brochets et de carpes.

DISTRICT DE BATTLEFORD.

Comme je l'ai déjà fait savoir au ministère, j'ai été forcé de suspendre le garde-pêche du district de Battleford, et par conséquent je n'ai pas reçu de rapport sur les pêcheries de cette très importante région.

DISTRICT DE CUMBERLAND-HOUSE.

Il ne m'est pas parvenu de rapport sur les pêcheries de ce district.

DISTRICT DU PAS.

Il ne m'a pas été transmis de rapport.

Vous trouverez ci-après un relevé du poisson pris, des bateaux employés, des rets tendus, etc., sur les divers lacs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. S. DAVIDSON,

Inspecteur.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, navires et bateaux, etc., le rendement des pêcheries, dans le district de Prince-Albert, territoire de Saskatchewan, pour l'année 1896.

DISTRICTS.		MATÉRIEL DE PÊCHE.								
		Remorqueurs.			Bateaux.			Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
1	Rivière Saskatchewan.....	1	1,200	3	20	250	25	75	750	350
2	Lac Vert.....				15	150	20	100	3,000	500
3	Assiniboine, etc.....				15	150	20	70	2,000	325
4	Lacs Montréal, du Cerf, de la Truite, de l'Esturgeon, de la Chandelle, etc.....				20	250	25	350	12,000	1,400
	Total.....	1	1,200	3	70	800	90	595	17,750	2,575

TABLEAU indiquant les espèces de poisson dans le district de Prince-Albert, territoire de Saskatchewan, pour l'année 1896.

DISTRICTS.		ESPÈCES DE POISSON.						VALEUR.	
		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Tullipi, liv.		Gold Eyes, liv.
1	Rivière du Castor.....	48000		20000	100000				\$ c.
2	Lac Vert.....	12000							5,000 00
3	Lac Assiniboia.....	24000			50000				600 00
4	Lac du Diable.....	9000			1000				2,200 00
5	Lac du gros Poisson Blanc et autres petits lacs.....	18000			5000				470 00
6	Lac Montréal.....								1,000 00
7	Lac du Cerf.....								
8	Petit lac de la Truite.....								
9	Grand lac de la Truite.....	*213000	80000	15000	35000				15,800 00
10	Lac Pélican.....	†20000	8000		12000				1,640 00
11	Lac au Butor.....								
12	Lac du Chien.....								
13	Lac de la Chandelle.....								
14	Rivière Saskatchewan.....			1000	4000	42000	500	1200	2,232 00
15	Lacs au sud de la rivière Saskatchewan-sud.....			1500	5000				145 00
	Total.....	344000	88000	37500	212000	42000	500	1200	29,087 00

Non compris le poisson pris dans le lac Stanley, Ile à la Crose, et les autres lacs à l'extrême nord.
*Poisson frais exporté aux Etats-Unis. †Employé pour la consommation locale.

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, navires et bateaux, ainsi que le rendement des pêcheries, dans le district d'Edmonton, Alberta, pour l'année 1896.

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.					ESPÈCES DE POISSON.					Valeur.	Numéro.	
		Bateaux.			Rets à mailler.			Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Tullipi, liv.			Poisson commun et mêlé, liv.
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.							
			⌘									⌘ c.		
1	Lac La Biche	50	750	50	200	5000	600	135000		5000	5000	5000	4,500 00	1
2	Lac du Poisson-Blanc (réserves de Sauvages)	8	120	10	26	650	78	38000		1500		1000	1,215 00	2
3	Lac du Castor, près du lac La Biche	20	300	20	60	1500	180	32000		1500		1000	1,035 00	3
4	Lac du Castor, au sud de la rivière									*60000		*10000	2,100 00	4
5	Lac Sainte-Anne	18	180	24	30	750	90	100000		3000		8000	3,330 00	5
6	Lac de la Baleine Blanche	10	50	10	35	875	105	16000		1000	8000	1500	795 00	6
7	Lake Lanon	4	40	5	20	500	60	8000				3000	330 00	7
8	Lac du Diable	1	5	1	3	75	9	500		200		300	30 00	8
9	Lac du Pigeon	30	300	30	200	5000	600	480000	1000	3000		7000	14,730 00	9
	Totaux	141	1745	150	574	14350	1722	809500	1000	75200	13000	36800	28,065 00	

* Pris durant le temps prohibé au moyen de fourches, etc., voir rapports.

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, navires et bateaux, etc., ainsi que le rendement des pêcheries, dans le district de Prince-Albert, territoire de Saskatchewan, pour l'année 1896.

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.							ESPÈCES DE POISSON.							VALEUR.				
		Remorqueurs.			Bateaux.			Rets à mailler.			Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.		Perche, liv.	Tullipi, liv.	Poisson commun et mélé, liv.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.										
			\$		\$			\$										\$	c.	
1	Lac Croche					16	935	160	100		11500	65000		15000	12000	95000	3,140	00		
2	Montagne de l'Élan			3	100	3	250	40		10000	5000				30000	700	00			
3	Lac Long			7	105	28	140	3500	560	62200	9700	15050			9900	3,801	00			
4	Lac de la Plume-d'Aigle					2	100	20	1800			100				92	00			
5	Lacs Qu'Appelle			10	243	12	64	1550	266	3500	9400	16700			18400	11600	1,275	00		
6	Prince-Albert	1	1200	3	70	800	90	595	17750	2575	344000	88000	37500	212000	42000	500	1200	29,087	00	
7	Edmonton			141	1745	150	574	14350	1722	809500		1000	75200		13000	36800	42,637	00		
8	Cumberland et autres districts (chiffres fixés approximativement)									4000000		2000000	1000000	50000		2000000	302,500	00		
	Total	1	1200	3	231	2993	283	1393	38435	5343	5221100	88000	2079100	1389050	92000	15000	43900	2184500	383,232	00

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries des Territoires du Nord-Ouest pour l'année 1896.

Espèces de poissons.	Quantité.	Valeur.	
		\$	c.
Poisson blanc.....	5,221,100	261,055	00
Truite.....	88,000	4,400	00
Doré.....	2,079,100	62,373	00
Brochet.....	1,389,050	27,781	00
Esturgeon.....	92,000	4,600	00
Perche.....	15,000	300	00
Tullipi.....	43,900	878	00
Poisson commun et mêlé.....	2,184,500	21,845	00
Totaux.....	11,112,650	383,232	00
do pour 1895.....		501,690	00
Diminution.....		118,458	00

ÉTAT du matériel de pêche employé dans les Territoires du Nord-Ouest, 1896.

1 remorqueur de pêche (3 hommes).....	\$1,200
231 bateaux de pêche (233 hommes).....	2,993
38,435 brasses de rets à mailler.....	5,343
1 congélateur.....	2,000
Total.....	\$11,536

RÉCAPITULATION

Du rendement et valeur des pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, 1896.

Espèces de poissons.	Quantité.	Valeur.	
		Liv.	\$ c.
Poisson blanc.....	9,794,760	489,738	00
Doré.....	3,497,970	104,939	10
Brochet.....	2,324,045	46,480	90
Esturgeon.....	266,748	13,387	40
Achigan.....	16,000	480	00
Truite.....	88,000	4,400	00
Tullipi.....	353,464	7,069	28
Perche.....	65,800	808	00
Barbue.....	178,000	1,780	00
Poisson mêlé.....	3,856,300	38,563	00
Consommation locale.....	1,894,856	37,897	12
Total.....		745,542	80
do pour 1895.....		752,466	00
Diminution.....		6,923	20

RÉCAPITULATION

Du matériel de pêche employé dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Matériel.	Valeur. <small>en dollars</small>
	\$ c.
14 remorqueurs de pêche (1,655 tonneaux) (67 hommes).....	106,500 00
906 bateaux de pêche (1,533 hommes).....	14,791 00
266,635 brasses de rets à mailler.....	30,240 00
11 seines.....	500 00
47 congélateurs.....	95,900 00
16 jetées et quais de pêche.....	5,270 00
Total	253,201 00

ANNEXE N° 10

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR JOHN McNAB SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1896.

NEW-WESTMINSTER, 14 janvier 1897.

L'honorable L. H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la Colombie-Britannique pour l'année 1896.

La pêche a été très bonne, la production des conserves de saumon dans toute la province a été plus forte que jamais.

Comme le fait voir le tableau A, ci-annexé, il a été fabriqué sur la rivière Fraser 375,344 caisses de conserves, ou 18,016,544 boîtes d'une livre chacune, et dans toute la province 621,938 caisses, ou 29,858,056 boîtes également d'une livre chacune. Le plus haut chiffre atteint précédemment avait été de 29,163,908 boîtes—en 1893—soit 683,148 boîtes de moins qu'en 1896.

La pêche du flétan s'est élevée à 2,276,556 livres, dont 1,926,956 livres ont été exportées sur les marchés de l'est. La pêche de l'esturgeon dans un but de commerce s'est chiffrée par 380,500 livres de poisson préparé, dont 353,500 livres ont été exportées vers l'est. Un grand nombre d'esturgeons sont pris par les colons et les sauvages pour la consommation domestique. La demande pour l'esturgeon augmente d'année en année, et la facilité avec laquelle ce poisson peut être pêché par les braconniers dans les lacs et les étangs exige une surveillance constante de la part des gardes-pêche.

La pêche du phoque pour l'année 1896 accuse une forte diminution comparativement au chiffre de l'année précédente :—

Pêche 1895.....	71,359	pieds
“ 1896.....	55,677	“

Les prix des peaux ont aussi été beaucoup plus bas qu'en 1895.

Le capital placé dans l'exploitation des pêcheries, en 1896, a été de \$2,614,578, soit une augmentation de \$578,143 sur le chiffre de l'année 1895.

Le nombre des personnes employées dans les établissements de conserves ou occupées à pêcher, en 1896, a été de 15,925, contre 14,485 l'année précédente.

L'aloise est maintenant abondante dans la rivière Fraser, et il sera nécessaire pour votre ministère d'adopter des règlements pour restreindre la pêche de ce poisson.

Les homards et les huîtres expédiés à Vancouver par votre ministère, l'année dernière, ont atteint leur destination et ont été plantés en divers endroits. J'ai visité trois huîtières, et j'ai examiné quelques-unes des huîtres plusieurs fois après qu'elles eurent été plantées; j'ai constaté qu'elles étaient en bonne condition et que les jeunes huîtres attachées aux écailles se développaient rapidement.

Les règlements de pêche actuels ne laissent rien à désirer, et, si j'en crois les gardes-pêche des différents districts, ils ont été assez bien observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

Inspecteur des pêcheries.

A.—RELEVÉ des établissements de conserve de saumon dans la Colombie-Britannique, pour l'année 1896.

Propriétaire ou agent.	Nom de l'établissement.	Boîtes de conserves d'une livre.
<i>Rivière Fraser.</i>		
A. Ewen et Cie.....	Ewens.....	972,720
Westham Island Packing Co.....	McDonald Bros. & Co.....	274,752
Lam Tung.....	Westminster Cannery.....	295,680
N. H. Bain.....	Pacific Coast.....	428,544
Walter Morris.....	Federation.....	703,776
Malcomb et Windsor.....	Malcomb & Windsor.....	1,081,248
Costello et McMorren.....	Star.....	585,600
Fisherman's Canning Co.....	Fisherman's.....	470,784
J. A. Hume et Co.....	J. A. Hume.....	312,000
Bon Accord Fishing Co.....	Sea Island.....	580,000
Short et Squire.....	Imperial.....	529,440
Hennessy et Alexander.....	Canadian Pacific.....	483,312
	Delta.....	1,056,000
Victoria Canning Co.....	Harlock.....	816,000
	Holly.....	480,000
	Wellington.....	480,000
Rowan Frères.....	Terra Nova.....	472,960
Hobson et Cie.....	Atlas.....	289,440
J. H. Todd et Fils.....	Richmond.....	513,024
do.....	Beaver.....	541,632
Provincial Canning Co.....	Provincial.....	271,824
Brunswick Canning Co.....	Brunswick.....	454,560
Boutilier et Cie.....	Boutilliers.....	360,000
Fraser River Industrial Co.....	Industrial.....	338,400
Alliance Canning Co.....	Alliance.....	230,400
Good Murphy et Cie.....	Dinsmore Island.....	432,000
McPherson et Hickey.....	McPhersons.....	369,600
M. Costello.....	Fraser River.....	384,000
Anglo-American Canning Co.....	Anglo-American.....	408,000
	Britannia.....	
	Wadhams.....	
H. Bell-Irving et Cie.....	Camu Pass.....	2,968,848
	British American.....	
	Phoenix.....	
P. Birrell.....	British Columbia.....	432,000
<i>Rivière Skeena.</i>		
Carlisle Packing Co.....	Carlisle.....	652,800
Royal Canadian Packing Co.....	Royal Canadian.....	518,900
Victoria Canning Co.....	Standard.....	304,000
Turner Beeton et Cie.....	Inverness.....	533,712
British Columbia Canning Co.....	Windsor.....	504,000
Anglo-British Columbia Canning Co.....	North Pacific.....	504,000
do.....	British American.....	576,000
Cunningham et Fils.....	Skeena.....	528,000
Turner Beeton et Cie.....	Balmoral.....	576,000
<i>Rivière Naas.</i>		
Federation Canning Co.....	Naas Harbour.....	
do.....	Mill Bay.....	703,152
<i>Rivers Inlet.</i>		
Brunswick Canning Co.....	Brunswick.....	840,000
H. Bell-Irving & Co.....	Good Hope.....	1,440,000
British Columbia Canning Co.....	Victoria.....	631,968
do.....	Rivers Inlet.....	1,267,536
Victoria Canning Co.....	Wannock.....	979,200
<i>Anse de Lowe.</i>		
Cunningham et Rhude.....	Lowe Inlet.....	499,200

A.—RELEVÉ des établissements de conserves de saumon dans la Colombie-Britannique, pour l'année 1896—*Fin.*

Propriétaire ou agent.	Nom de l'établissement.	Boîtes de conserves d'une livre.
<i>Havre de Namu.</i>		
R. Drains	Namu.....	199,200
<i>Baie de l'Alerte.</i>		
A. S. Spencer.....	Baie de l'Alerte.....	137,184
<i>Côte ouest.</i>		
Clayoquot Fishing Co.....		239,760
West Coast Packing Co.....		2,400
RÉCAPITULATION.		
Rivière Fraser,	375,344 caisses, soit.....	18,016,544
Côte nord,	241,549 do	11,594,352
Côte ouest,	5,045 do	242,160
Grand total....	621,938	29,853,056

B.—RAPPORT de la capture de phoques, etc., par la flotte de la Col.-Britan., saison 1896.

Navires.	Tonneaux.		EQUI-PAGES.		Bateaux.	Canots.	CAPTURE.				Total.	Observations.
	Blancs.	Indiens.	Côte de la Col.-Brit.	Côte du Japon.			Côte de l'He Copper.	Mer de Behring.				
Ada.....	91	6	20	1	10					723	723	
Agnes Macdonald.....	107	25		10				545		282	827	
Ainoko.....	75	6	12	2	6	428				139	567	
Allie J. Algar.....	75	23		9			659		48	411	1,118	Saisi sur la mer de Behring le 5 août.
Amateur.....	18		16		8	109					109	
Annie E. Moore.....	113	8	34	2	16	431				1,088	1,519	
Annie E. Paint.....	82	26		12				815		225	1,040	
Arietis.....	86	25		9				1,034		438	1,472	
Aurora.....	41	20		6				325	35	77	437	
Beatrice (Shanghai).....	66	6	26	2	13	381				532	913	Saisi sur la mer de Behring le 10 août.
Beatrice.....	49	6	11	2	6	363				92	455	Saisi sur la mer de Behring le 5 août.
Borealis.....	37	23		7				327		305	632	
Carlotta G. Cox.....	76	25		9				1,222		234	1,456	
Carrie, C. W.....	92	9	31	2	16	169				903	1,072	
Casco.....	63	22		7				808	202		1,010	
C. D. Rand.....	51	6	27	2	13					569	569	
City of San Diego.....	46	6	22	1	11	213				400	613	
Diana.....	59	18		6				997	95		1,092	
Director.....	87	23		7				893	183		1,076	
Dolphin.....	72	8	26	3	13	502				607	1,109	
Dora Seiward.....	93	10	32	2	16	377				826	1,203	
Doris.....	60	6	25	1	12					662	662	
E. B. Marvin.....	96	23		11				836		251	1,087	
Favourite.....	80	6	33	2	16	824				1,049	1,873	
Fawn.....	59	9	26	2	13	429				614	1,043	
Fisher Maid.....	21		9		4	63					63	
Florence M. Smith.....	99	27		11				602		271	873	
Fortuna.....	97	24		7				534	174		708	
Geneva.....	92	26		8				499	451		950	
Ida Etta.....	69	22		9				650	13	370	1,033	
Kate.....	58	7	25	2	12	204				318	522	
Katharine.....	81	20		6				215			215	
Killermy.....	18	4	12	1	6	100					100	
Labrador.....	25	7	10	2	5	91				308	399	
Lebby.....	92	8	28	2	14	502				593	1,095	
Mary Ellen.....	63	6	24	3	11					536	536	
Mary Taylor.....	43	19		6				383		137	520	
Mascot.....	40	6	16	2	7			192		416	609	
Maud S.....	97	10	20	3	11					602	602	
Mermaid.....	73	25		8				940		345	1,285	
Minnie.....	46	6	20	2	10	486				484	970	
Ocean Belle.....	83	18	13	3	10			584		316	900	
Ocean Rover.....	55	7	18	2	9					602	602	
Oscar and Hattie.....	82	9	28	3	14	353				589	942	
Osprey.....	40	8	10	3	5					200	200	
Otto.....	86	9	25	2	12			719		501	1,220	
Pachwillis.....	20		20		10	152					152	
Penelope.....	70	6	25	2	12	458				894	1,352	
Pioneer.....	66	24		7				849	44	375	1,268	
Sadie Turpel.....	56	9	29	4	8			582		281	863	
San Jose.....	31	7	18	2	10	230				605	835	
Sapphire.....	109	9	40	3	18	418				1,002	1,420	
Saucy Lass.....	38	6	22	1	11	471				555	1,026	
Selma.....	21	3	10	1	5					185	185	
South Bend.....	21	4	10	1	5	70				359	429	
Teresa.....	63	10	15	2	9			231		483	714	
Triumph.....	98	14	23	5	12			606	20	750	1,376	
Umbrina.....	99	25		10				742	41	298	1,081	
Venture.....	48	6	16	2	8	269				442	711	
Vera.....	60	22		7				572		264	836	
Victoria.....	63	8	22	2	11	164				901	1,065	
Viva.....	92	26		7				607		70	677	Saisi le 24 août.
Walter L. Rich.....	76	8	27	2	13	93				399	492	
Zillah May.....	66	9	22	3	11					821	821	
Total.....	4,222	809	889	263	442	8,350	17,968	1,396	25,700	53,324		
Pêche en canot par les sauvages sur la côte de la C.-B.										2,353		
Grand total.....										55,677		

C.—RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la Colombie-Britannique, pour 1896.

Numéro.	LOCALITÉ.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON ET PRODUITS DU POISSON.					Numéro.
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Lignes et rets à esturgeon.		Saumon, bris.	Saumon, frais, liv.	Saumon, fumé, liv.	Saumon, en boîtes.	Esturgeon, liv.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Valeur des chalans.	Valeur.						
	\$		\$		\$		\$		\$		\$								
1	District de la rivière Fraser.....	43	193300	115	2621	124030	9607	396900	295425	2000	3000	14566	7012	793	902595	8000	18016544	355500	1
2	do de Rivers Inlet.....	4	21000	14	372	11160	1532	75000	56250	310	465	1000	120	10500	5000	5295888	2
3	do de la rivière Skeena.....	7	30700	20	460	13940	1760	115025	86250	1450	2175	3025	50	500	150000	750	5595312	3
4	do do Naas.....	5	2865	11	95	2850	410	21700	16275	1000	100	200	10000	10600	703152	4
5	Côte est des îles de la Reine-Charlotte.....	25	3750	110	3000	3000	250	375	1000	50	1500	2000	5
6	Côte ouest do do.....	20	2000	60	1200	1200	300	450	300	6
7	Du Cap Scott à Comox.....	20	800	45	1500	1000	350	475	250	50	25000	600	7
8	De Comox à Victoria.....	60	12000	180	60	3600	120	3000	2000	4000	6000	3000	50	100000	5000	25000	8
9	De Victoria au Cap Beale.....	6	1800	18	25	1200	60	2000	1500	1000	1500	4000	150	25000	7500	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott.....	4	4750	15	20	800	150	2000	1500	680	1360	200	500	5000	2500	242160	10
	Totaux	129	266415	373	3718	164130	13854	618325	464400	10340	15800	19591	15912	2413	1229595	41350	29853056	380500	

C.—RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la Colombie-Britannique—Fin.

Numéro.	LOCALITÉ.	ESPÈCES DE POISSON ET PRODUITS DU POISSON.													VALEUR.		Numéro.			
		Flétan, liv.	Hareng, liv.	Hareng, fumé, liv.	Hareng, salé, bris.	Oolâchan, salé, bris.	Oolâchan, frais, liv.	Oolâchan, fumé, liv.	Truite, liv.	Poisson assorti ou mélangé, liv.	Eperlan, liv.	Morue, liv.	Morue noire, bris.	Peaux de phoque, nombre.	Peaux de loup marins, nombre.	Peaux de loutre de mer, nombre.		Huile de poisson, galla.	\$	c.
1	District de la rivière Fraser.....	1926956	20000	4350	550	100	233000	1000	26500	125000	25000	100000						2,047,751	70	1
2	do de Rivers Inlet.....	25000	5500	200		135	10000	1000	500	1400		5200			400		2000	537,953	80	2
3	do de la rivière Skeena.....	20000				250	10000	500	1000						1000	4	2500	586,318	70	3
4	do do Naas.....	8000				500	45000	2000	1000	1000					250		5000	86,002	70	4
5	Côte est des îles de la Reine-Charlotte.....	25000	3000	3000	350					12000		3000			1000	2	25000	16,390	00	5
6	Côte ouest do do.....	1500	1500	500	100					25000		10000	60		650	12	6000	8,007	50	6
7	Du Cap Scott à Comox.....	2000	6000	1000					12500	10000	5000	5000			5	5000	8,655	00	7	
8	De Comox à Victoria.....	233100	120000	10000		75	60000	5000	13000	225000	25000	150000			200		10000	58,955	00	8
9	De Victoria à Cap Beale.....	25000	10000	1000					5000	18000		8000					1000	9,725	00	9
10	Du Cap Beale au Cap Scott.....	10000	25000	1000					5000	8000		6000	10		200		5000	35,141	00	10
	Totaux.....	2276556	190000	21050	1000	1060	360000	9500	64500	425400	55000	287200	70		3700	23	61500	3,394,900	40	
	Capture de la flotte canadienne de pêche aux phoques.....													55677				501,093	00	
	Huitres, \$4,800; moules, \$6,000; mollusques, \$480; crevettes et salicoques, \$4,000.....																	15,280	00	
	Crabes, \$18,000; abalones, \$600; colle de poisson, \$750.....																	19,350	00	
	Caviar, 2,780 liv. à 30c., \$834; moules en boîtes, 16,944 liv. à 15c., \$2,541.60.....																	3,375	60	
	Estimation de la valeur des diverses espèces de poissons consommés dans la province et non compris ci-dessus.....																	250,000	00	
	Grand total.....																	4,183,999	00	

D.—RÉCAPITULATION

du rendement et de la valeur des pêches dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1896.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Saumon, en boîtes d'une livre..... liv.	29,853,056	0 10		2,985,305 60	
do frais..... "	1,229,595			122,959 50	
do salé..... brls.	2,413	10 00		24,130 00	
do fumé..... liv.	41,350			10,337 50	
Esturgeon, frais, préparé..... "	380,500	0 05		19,025 00	
Flétan, frais..... "	2,276,556	0 05		113,827 80	
Hareng, frais..... "	191,000	0 03		5,730 00	
do fumé..... "	21,050	0 10		2,105 00	
do salé..... brls.	1,000	5 00		5,000 00	
Oolâchan, frais..... liv.	360,000	0 05		18,000 00	
do fumé..... "	9,500	0 10		950 00	
do salé..... brls.	1,060	10 00		10,600 00	
Truite, fraîche..... liv.	64,500	0 10		6,450 00	
Poisson assorti et mélangé..... "	425,400	0 05		21,270 00	
Eperlan, frais..... "	55,060	0 05		2,750 00	
Morue, fraîche..... "	287,200	0 05		14,360 00	
Morue noire, salée..... brls.	70	10 00		700 00	
Phoques..... nomb.	55,677	9 00		501,093 00	
Loups marins..... "	3,700	0 75		2,775 00	
Loutres de mer..... "	23	175 00		4,025 00	
Peignes..... boiss.	8,000			6,000 00	
Moules..... "				480 00	
Huitres..... "				4,800 00	
Peignes, en boîtes d'une livre..... "	16,944	0 15		2,541 60	
Crabes..... "				18,000 00	
Abelonis..... "				600 00	
Crevettes et salicoques..... "				4,000 00	
Caviar..... liv.	2,780	0 30		834 00	
Colle de poisson..... "				750 00	
Huile de poisson..... galls.	61,500			24,600 00	
Valeur du poisson consommé dans la province et non compris dans les chiffres ci-dessus.....				250,000 00	
Total.....				4,183,999 00	

E.—CAPITAL placé dans les pêcheries et le matériel de pêche de la Colombie-Britannique pour l'année 1896.

Matériaux.	Valeur.	Total.
	\$	\$
59 fabriques de conserves de saumon	20,000	1,180,000
12 fabriques d'huile		38,000
4 réfrigérants et glacières		30,000
6 stations de salaison		3,000
129 navires		266,415
3,718 bateaux		164,130
618,325 brasses de rets à mailler		464,400
10,340 do seines		15,800
Chalans et bateaux plats		19,591
Matériel pour la pêche du flétan et de l'esturgeon		15,912
		2,197,248
64 navires employés à la chasse aux phoques	379,980	
263 bateaux do do	26,300	
442 canots do do	11,050	
		417,330
Grand total		2,614,578

Pêcheurs employés à faire la pêche en bateaux, à saler le poisson et à le mettre en conserves	13,854
Pêcheurs employés à faire la pêche en navires	373
Matelots et chasseurs de la flotte de pêche au phoque (blancs)	809
do do (sauvages)	889
	<u>15,925</u>

ANNEXE N^o II.

PISCICULTURE,

1897.

RAPPORT DU PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE
ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA,
POUR L'ANNÉE 1897.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait dans les piscifactories du ministère durant l'année 1897. Vous trouverez tous les détails voulus dans les rapports des directeurs des divers établissements piscicoles, et je me contenterai de dire que dans l'ensemble l'on a aussi bien réussi que par le passé. En parcourant le tableau qui se trouve à la page 244, vous verrez que le nombre des alevins de toutes espèces (saumon, poisson blanc, truite de lac et homard) a été très considérable, étant données les fluctuations qui surviennent inévitablement dans les opérations de cette nature. Il ne faut pas oublier que deux des piscifactories, pour des raisons spéciales, n'ont pas été en opération, tandis que certaines circonstances défavorables dans d'autres piscifactories ont empêché que l'on n'obtienne des résultats aussi satisfaisants que les années précédentes.

Dans toutes les opérations de pisciculture il faut s'attendre à ce que des fluctuations se produisent d'une année à l'autre. Ainsi, lorsque le temps est sec, il arrive très souvent que les poissons reproducteurs ne peuvent atteindre leurs frayères habituelles que très tard, et il est très difficile alors d'en prendre un grand nombre. La saison dernière, sur la rivière Fraser, on a craint de ne pouvoir obtenir un nombre suffisant d'œufs de saumon *sockeye*, vu que l'eau dans le creek Morris (rivière Harrison) était très basse. L'inspecteur pour la province fit rapport que le creek avait été réduit à une série d'étangs peu profonds avec des bancs de gravier, de sorte qu'il avait été impossible pour les poissons reproducteurs d'atteindre leurs frayères avant la fin d'octobre, alors que les pluies élevèrent l'eau à sa hauteur ordinaire. D'ordinaire, on peut obtenir facilement tous les œufs que l'on veut à la fin de septembre et au commencement d'octobre, mais lorsque les poissons arrivent très tard, la récolte des œufs devient une affaire hasardeuse et compliquée. En outre, les homards reproducteurs ne se rencontrent pas toujours en abondance sur la côte de l'Atlantique, et il arrive quelquefois qu'on a beaucoup de difficulté à alimenter la homarderie de Bay-View. L'année dernière, les homards reproducteurs n'ont pas été aussi abondants que l'année précédente, bien que le nombre d'œufs obtenus (100,000,000) ait été amplement suffisant. Le directeur de la piscifactorie de Bay-View disait dans son rapport que la glace et les tempêtes avaient empêché les pêcheurs de lever les trappes, et qu'il avait été impossible pour cette

raison de prendre autant de homards en vie qu'auparavant, mais, cette année, la rareté des homards reproducteurs est due à une cause qui n'est pas très apparente. Les homards paraissent avoir été très nombreux sur les fonds de pêche ordinaires, mais dans les endroits sur lesquels on compte principalement pour approvisionner la homarderie, les homards œuvés ont été très rares. La production des conserves a été plus forte qu'en 1896; cependant les homards œuvés ont été peu abondants durant toute la saison de 1897, et lorsque le temps prohibé a commencé il y avait moins de 100,000,000 d'œufs dans les auges d'incubation. C'est là sans doute un chiffre très considérable, mais il a été distribué à peu près 10 pour 100 d'alevins de moins qu'en 1896 et environ 45 pour 100 de moins qu'en 1894 et 1895.

La pêche des homards femelles se fait sans interruption d'une année à l'autre, et il est possible que pour cette raison leur nombre diminue dans une plus forte proportion que celui des mâles. Ce sont surtout les homards femelles qui se portent vers les eaux peu profondes qui longent le rivage, ces eaux étant plus chaudes qu'ailleurs. L'éclosion se produit plus facilement dans les eaux peu profondes qu'au large, et il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de homards œuvés sont pris par les pêcheurs. Il est possible qu'une foule de femelles dont les œufs ne sont pas encore mûrs restent, comme les mâles, en eaux profondes pendant les mois de juin, de juillet et d'août, et comme les opérations de pêche sont aujourd'hui poursuivies sur une plus grande échelle et plus au large qu'autrefois, il y a lieu de croire qu'un nombre considérable de femelles, que l'on prend pour des mâles faute de les examiner avec soin, sont détruites tous les ans. Chose intéressante à remarquer, les homards ont fait leur apparition beaucoup plus tard que d'habitude dans le détroit de Northumberland (à la hauteur du comté de Pictou), et les alevins sont éclos dans les incubateurs de la homarderie à une date plus tardive que les années précédentes.

Comme le fait voir le tableau ci-après, les opérations de l'année ont été très satisfaisantes, et les résultats obtenus parlent beaucoup en faveur des directeurs des piscifacures dans les diverses provinces.

Le tableau comparatif qui suit indique les quantités d'alevins distribués ainsi que le nombre d'œufs expédiés à chaque établissement et transférés de l'un à l'autre :

Numéro.	Nom de la piscifacure.	Nombre d'alevins sortis de la piscifacure.	Nombre d'œufs incubés envoyés à d'autres piscifacures.	Nombre d'œufs incubés reçus d'autres piscifacures.	Espèces de poissons.
1	Rivière Fraser, C.-B.	5,928,000	84,000	Saumon sockeye.
2	Sydney, N.-E.	496,000	500,000	Saumon de l'Atlantique.
3	Bedford, N.-E.	1,450,000	300,000	do
	do
	do	4,000,000	4,000,000	Poisson blanc.
4	Riv. Dunk, I.P. E.	Pas en opération
5	Riv. St-Jean, N.-B.	900,000	Saumon de l'Atlantique.
	do	455,000	500,000	Truite des grands lacs.
	do	2,800,000	3,000,000	Poisson blanc.
6	Miramichi, N.-B.	1,558,000	500,000	500,000	Saumon de l'Atlantique.
7	Ristigouche, Qué.	2,100,000	750,000	do
8	Gaspé, Qué.	1,100,000	do
9	Tadoussac, Qué.	3,272,000	do
10	Magog, Qué.	3,000,000	3,000,000	Poisson blanc.
	do	1,500,000	1,500,000	Truite des grands lacs.
11	Newcastle, Ont.	1,500,000	2,500,000	do
	do	2,700,000	Poisson blanc.
12	Sandwich, Ont.	72,000,000	15,000,000	do
13	Ottawa, Ont.	2,920,000	3,000,000	do
	do	1,180,000	1,200,000	Truite des grands lacs.
14	Bay View, N.-E.	90,000,000	Homard.
15	Selkirk, Man.	Pas en opération	Poisson blanc.
	Totaux	198,859,000	18,834,000	17,500,000	

Je dois dire ici qu'à la piscifactory de Miramichi, l'on a obtenu, avec la coopération des autorités provinciales, 30,000 truites de ruisseau (*Salvelinus fontinalis*). La culture de la truite de ruisseau n'a jamais été faite sur une grande échelle dans les piscifactories de l'Etat, pour la raison que ce poisson a peu de valeur au point de vue commercial.

Le tableau qui suit fait voir le nombre total d'alevins de toutes espèces qui sont éclos dans les diverses piscifactories et qui ont été distribués depuis que chacun de ces établissements est en opération. Ce tableau couvre tout ce qui s'est fait pendant les 24 dernières années.

TABLEAU indiquant les endroits et les années où les diverses piscifactories ont y compris

ANNÉE.	ONTARIO.			QUÉBEC.			
	Newcastle.	Sandwich.	Ottawa.	Magog.	Tadoussac.	Gaspé.	Ristigouche.
	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1 1868-73..	1,070,000
2 1874....	350,000	100,000
3 1875....	650,000	60,000	110,000	600,000
4 1876....	700,000	8,000,000	150,000	50,000	300,000
5 1877....	1,300,000	8,000,000	1,180,000	1,051,000	600,000
6 1878....	2,605,000	20,000,000	707,000	650,000	1,015,000
7 1879....	2,602,700	12,000,000	1,250,000	1,597,000	1,470,000
8 1880....	1,923,000	13,500,000	1,155,000	730,000	1,500,000
9 1881....	3,300,000	16,000,000	200,000	334,000	500,000	740,000
10 1882....	4,841,000	44,000,000	975,000	660,000	530,000	1,400,000
11 1883....	6,053,000	72,000,000	250,000	995,000	520,000	300,000
12 1884....	8,800,000	37,000,000	100,000	985,000	859,000	940,000
13 1885....	5,700,000	68,000,000	300,000	720,000	290,000	660,000
14 1886....	6,451,000	57,000,000	1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000
15 1887....	5,130,000	56,500,000	675,000	900,000	630,000	1,500,000
16 1888....	8,076,000	56,000,000	3,475,000	850,000	800,000	1,720,000
17 1889....	5,846,500	21,000,000	2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000
18 1890....	7,736,000	52,000,000	5,733,000	2,875,000	1,700,000	806,000	2,396,000
19 1891....	7,807,500	75,000,000	7,043,000	3,050,000	1,300,000	1,000,000	1,750,000
20 1892....	4,823,500	44,500,000	4,909,000	2,400,000	624,000	965,000	1,240,000
21 1893....	9,835,000	68,000,000	6,208,000	3,600,000	2,060,000	910,000	883,000
22 1894....	6,000,000	47,000,000	4,480,000	2,035,000	1,975,000	850,000	1,080,000
23 1895....	6,000,000	73,000,000	3,210,000	3,350,000	2,060,000	675,000	2,885,000
24 1896....	5,200,000	61,000,000	3,950,000	3,400,000	2,500,000	300,000	1,250,000
25 1897....	4,200,000	72,000,000	4,100,000	4,500,000	3,272,000	1,100,000	2,100,000
Totaux.	117,000,200	981,500,000	39,633,000	35,385,000	28,609,000	15,949,000	29,089,000

été établies, ainsi que le nombre d'alevins sortis de chacune d'elles, tous les ans, l'année 1897.

NOUVEAU-BRUNSWICK.		NOUVELLE-ECOSSE.			ILE DU P.-E.	COLOMBIE-BRITANNIQUE.	MANITOBA	TOTAUX.
Miramichi.	Rivière St-Jean.	Bedford.	Sydney.	Homarderie de Bay-View.	Rivière Dunk.	Rivière Fraser.	Selkirk.	
Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
60,000								1,070,000
150,000								510,000
60,000		395,000						1,570,000
320,000		1,000,000						9,655,000
665,000		1,400,000						13,451,000
1,025,000		1,740,000						27,042,000
805,000	170,600	730,000			500,000			21,684,100
770,000	50,000	680,000			375,000			22,949,000
640,000	588,000	850,000	315,000		1,060,000			55,805,500
925,000	72,600	800,000	659,000		1,210,000			83,784,600
795,000	811,000	1,000,000	853,000		1,000,000			53,143,000
900,000	155,000	670,000	772,000		1,100,000	1,800,000		81,067,000
945,000	2,181,000	960,000	1,179,000		400,000	2,625,000		76,724,000
900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000		500,000	4,414,000		79,273,000
1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,000			5,807,000		88,109,000
850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,500			4,419,000		47,699,000
1,022,000	3,492,000	3,860,000	1,953,000			6,640,000		90,213,000
1,503,000	3,165,000	2,550,000	1,000,000	7,000,000		3,603,800		115,771,800
1,310,000	2,378,000	2,620,000	690,000	63,500,000		6,000,000		135,959,500
975,000	3,299,000	3,180,000		153,600,000		5,764,000		258,314,000
1,010,000	4,096,000	3,805,000	288,000	160,000,000		7,800,000	14,500,000	254,919,000
1,200,000	4,060,000	3,815,000	195,000	168,200,000		6,390,000	19,000,000	294,040,000
1,430,000	4,068,000	4,225,000	243,500	100,000,000		10,393,000	4,500,000	202,959,500
1,558,000	4,155,000	5,450,000	496,000	90,000,000		5,928,000		198,859,000
21,108,000	42,912,200	52,200,000	13,652,000	742,300,000	6,145,000	71,583,800	38,000,000	2,235,586,200

Les chiffres qui précèdent indiquent le nombre d'alevins qui sont éclos dans les piscifactories de l'Etat et qui ont été distribués ; mais en outre, tous les ans, des œufs sont transférés de certaines piscifactories à d'autres. La piscifactory de Bay-View, N.-E., est exclusivement consacrée à la propagation du homard.

J'ai eu occasion de faire remarquer dans un rapport antérieur qu'une plus rigoureuse surveillance avait été exercée relativement aux dépenses dans les diverses piscifactories. Dans ces quatre ou cinq dernières années les opérations piscicoles ont été poursuivies plus activement qu'auparavant ; cependant, grâce à la pratique d'une plus stricte économie, une épargne considérable a été effectuée. Mes efforts pour réduire les dépenses, tout en maintenant le service sur un pied efficace, ont été énergiquement secondés par les directeurs des piscifactories, et l'on pourra juger des résultats obtenus par les tableaux qui précèdent et par les rapports qui suivent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD E. PRINCE.

NEW-WESTMINSTER, 1^{er} décembre 1897.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries pour le Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait à la piscifactory de la rivière Fraser durant l'année 1897.

Le 7 janvier, 81,000 œufs embryonnaires de saumon (*O. nerka*) furent expédiés à Honolulu, îles Hawaï, sous les soins de M. Armstrong, de cet endroit. Après être arrivé à Honolulu, M. Armstrong m'écrivit que les œufs avaient atteint leur destination en assez bonne condition, mais qu'ils avaient tous périés avant d'être déposés dans les augees d'incubation. Ce résultat d'une expérience nouvelle et intéressante est très désappointant.

Pendant les mois de mars et d'avril, les jeunes saumons (*O. nerka*) ont été sortis de la piscifactory et distribués comme suit :—

8 mars, rivière Harrison.....	2,628,000
29 do lac Pit	568,533
7 avril, rivière Harrison.....	1,300,467
15 do do	1,431,000
	<hr/>
	5,928,000

En tenant compte des œufs embryonnaires on arrive à un grand total de 6,012,000.

Le 27 septembre, j'envoyai M. Wm Roxburgh, contremaître, à Morris-Creek, rivière Harrison, pour prendre des saumons reproducteurs, et en extraire les œufs.

Le 3 octobre, je reçus à la piscifactory.	1,186,000 œufs.
Le 5 d'octobre.....	988,000 “
“ 10 “	704,000 “
“ 13 “	1,296,000 “
“ 15 “	1,152,000 “
“ 18 “	1,136,000 “

Soit un total de..... 6,472,000

Le 18, je me suis rendu à Morris-Creek, et il n'a plus été expédié d'œufs après cette date-là.

Les œufs sont en bonne condition et donneront d'excellents résultats.

Les bateaux ainsi que le matériel ont été mis en sûreté à la pisciculture, et les auges seront laquées afin d'empêcher qu'ils ne se rouillent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,

*Inspecteur des pêcheries et directeur de la pisciculture
de la rivière Fraser.*

SYDNEY-NORD, C.-B., 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la pisciculture de Sydney pour l'année 1897.

Le 24 mars dernier, je reçus de M. Sheasgreen, de la pisciculture de Miramichi, N.-B., 500,000 œufs de saumon en excellente condition. Ces œufs furent placés avec soin dans les auges et leur incubation réussit parfaitement. Le 4 de juin, je commençai à distribuer les alevins dans les principaux cours d'eau du Cap-Breton. Une faible proportion seulement des œufs était mauvaise. Le tableau suivant indique les quantités d'alevins qui ont été déposés dans les rivières des divers comtés :—

Comté du Cap-Breton.

Rivière de la Truite, Mira.....	35,000
do de la Baie de l'Est.. .. .	25,000
do des Fourches de Sydney	30,000
	<hr/>
	90,000

Comté de Victoria.

Rivière du Nord, Sainte-Anne.....	50,000
do Clyburne, Ingonish	40,000
Rivière du Nord (baie d'Aspy).. .. .	90,000
Rivière du Milien	20,000
	<hr/>
	200,000

Comté d'Inverness.

Rivières Margaree.....	140,000
Rivière Dennis.....	30,000
	<hr/>
	170,000

Comté de Richmond.

Rivière Tom, îles Rouges.....	36,000
	<hr/>
Total.....	496,000

Nous nous sommes appliqués, mes assistants et moi, à déposer les alevins dans les endroits où ils seraient hors de l'atteinte des autres poissons. J'ai eu occasion de visiter les rivières du Milieu et Margaree à peu près 30 jours plus tard, et j'ai remarqué de vastes bancs de jeunes saumons pleins de vitalité. En peuplant les rivières ci-dessus mentionnées, j'ai tenu compte de l'état d'épuisement de certaines pêcheries, causé par ceux qui font la pêche avec des rets à mailler dans un but de commerce. Prenez par exemple la côte maritime adjacente et les eaux de la rivière Margaree soumises aux marées. Durant la saison de 1896, il a été pris 26,500 livres de saumon frais dans ces eaux par les pêcheurs à rets à mailler et exportées dans la glace. Cette saison-ci, les statistiques accuseront, je n'ai aucun doute, une pêche encore plus forte. Ainsi l'on voit qu'il est nécessaire non seulement de protéger les poissons reproducteurs au temps du frai alors qu'ils remontent les rivières, mais aussi de repeupler les cours d'eau avec des alevins.

Avant que la piscifaculture que je dirige puisse être de nouveau mise en opération, il sera nécessaire d'y faire des réparations considérables.

J'ai déjà transmis au ministère un rapport spécial dans lequel j'indiquais combien coûteraient approximativement ces réparations. L'on m'a fait savoir que la piscifaculture ne pourrait probablement pas être approvisionnée d'œufs pour la saison prochaine. Dans ce cas, les réparations ne sont pas urgentes.

Il est regrettable que nous ne puissions obtenir d'œufs de la piscifaculture du Nouveau-Brunswick pour l'année prochaine. Les œufs reçus chaque année depuis 3 ans ont donné d'excellents résultats, et les rivières dans lesquelles les alevins incubés artificiellement ont été déposés fourmillent maintenant de jeunes saumons. L'industrie de la pêche du saumon prend de plus en plus d'importance dans cette île. Il y a aujourd'hui deux maisons qui achètent le saumon, le gèlent et l'expédient vers la fin de la saison dans les villes du Canada et des États-Unis. En outre, il y a plusieurs marchands qui exportent le saumon dans la glace durant la saison de pêche. On voit par là que cette branche de l'industrie de la pêche s'est beaucoup développée, et si l'on veut que les eaux restent poissonneuses, il faudra de toute nécessité continuer à peupler les rivières.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries.

BEDFORD, N.-E., 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait à la pisciculture de saumon de Bedford pendant l'année 1897.

Dans le cours du mois de novembre 1896, j'ai reçu 1,300,000 œufs de saumon de l'étang de Carleton, N.-B.; le 24 avril dernier, il m'est arrivé de la pisciculture de Ristigouche 300,000 œufs embryonnaires de saumon; enfin le 24 avril dernier, il m'est parvenu de la pisciculture de Sandwich, Ont., 4,000,000 d'œufs de poisson blanc.

Tous ces œufs ont été reçus en excellente condition. Les alevins sont éclos de bonne heure et ont été déposés dans les rivières suivantes:—

Saumon.

Rivière des Neuf-Milles, comté d'Halifax.....	20,000
do Pennant, do	60,000
do de l'Elan, comté d'Annapolis	180,000
do d'Annapolis, do	125,000
do Millville, do	125,000
do Lahave, comté de King	125,000
do Gasparot, do	125,000
do de l'Ours, comté de Digby..	80,000
do Stewiacke, comté de Colchester	125,000
do de l'Ouest, comté de Pictou.....	125,000
do de l'Est, do	180,000
do du Caribou, do	60,000
do Sackville, comté de Westmorland, N.-B...	60,000
do Gasparot, do ..	60,000
Total	1,450,000

Poisson blanc.

Lac de Sable, comté d'Halifax	1,400,000
Lac Williams, do	1,400,000
Lac du Paradis, comté d'Annapolis.	1,200,000
Total	4,000,000

Je m'étais proposé de déposer des jeunes poissons blancs dans les lacs du Cap-Breton, Ainsley et lac à Law, mais je n'ai pu le faire parce que les chemins étaient impraticables et que les steamers ne circulaient plus lorsque les alevins ont été prêts à être distribués.

L'intérieur de la pisciculture a été peinturé, les murs ont été teintés, et le plafond a été blanchi à la chaux; diverses autres réparations ont été faites à l'édifice. La toiture a été réparée partout où c'était nécessaire, mais comme elle a été construite il y a 20 ans, il faudra sous peu la refaire à neuf.

Les bardeaux couvrant l'atelier et le magasin ont été renouvelés.

Il m'a fallu faire deux nouveaux auges d'incubation. Les auges pour les alevins ont été rapiécées avec du fer-blanc et enduites d'une couche de vernis, de sorte qu'ils pourront encore durer quelque temps, mais il sera nécessaire avant longtemps de les remplacer par d'autres.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

RAPIDE DES FEMMES, RIVIÈRE SAINT-JEAN,
PISCIFACTURE, N.-B., 1^{er} décembre 1897.

Professeur EDWARD E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la pisciculture que je dirige pour l'année 1897.

Comme je vous l'ai déjà dit, dans le cours de l'an dernier, des saumons reproducteurs ont été pris dans l'étang de Carleton, N.-B., et dépouillés de leurs œufs. Au mois de novembre dernier, il y avait dans les auges de cet établissement à peu près 1,100,000 œufs embryonnaires de saumon. Au mois de mars, j'ai reçu de Sandwich, N.-B., 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 500,000 œufs de truite saumonée. L'incubation de ces œufs a bien réussi, et les alevins ont été déposés dans les rivières et les lacs ci-après indiqués :—

ALEVINS DE POISSON BLANC.

Lac Harvy, comté d'York.....	320,000
do Chauve do	320,000
do George do	320,000
do Yohoe do	320,000
do Oromocto do	320,000
do Foster, comté de Charlotte.....	320,000
do Long, comté de Victoria.....	320,000
Etangs appartenant à des particuliers	240,000
	<hr/>
	2,800,000

ALEVINS DE TRUITE SAUMONÉE.

Lac Latimore, comté de Saint-Jean.....	40,000
do de Blackall do	40,000
do de Dick comté de King.....	40,000
do Plaisant do	40,000
do de Buttler do	40,000
do de Smith do	40,000
do Magaguadavic, comté d'York.....	30,000
do de Dumphy do	30,000
do Shogomoc do	30,000
do Long, comté de Victoria.....	60,000
Lawrence, Mass., E.-U.....	15,000
Déposés dans les eaux près de la pisciculture.....	50,000
	<hr/>
	455,000

ALEVINS DE SAUMON DE MER.

Rivière Tobique, comté de Victoria.....	100,000
do du Saumon do	130,000
do Saint-Jean do	350,000
do Sainte-Croix, comté de Charlotte.....	200,000
Lac de l'Épinette, Saint-Jean.....	80,000
Loch Alva, Queen.....	40,000

RÉCAPITULATION.

Alevins de poisson blanc distribués.....	2,800,000
do de truite saumonée do	455,000
do de saumon de mer do	900,000
	<hr/>
Nombre total d'alevins distribués.....	4,155,000

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que ces nombreux alevins ont été déposés dans les divers cours d'eau ci-haut mentionnés sans aucune perte appréciable, malgré la très longue distance qu'il a fallu parcourir.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES POISSONS DANS NOS EAUX.

Tous s'accordent à dire (surtout les sportsmen) que la pisciculture a déterminé une sensible augmentation dans le nombre des poissons en nos rivières et nos lacs, mais il n'en est pas moins nécessaire de protéger les pêcheries, chose qui, sauf en ce qui concerne la rivière Tobique, a été quelque peu négligée dans ce comté.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHAS. M. McCLUSKEY,

Directeur.

PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, ESK-SUD, N.-B., 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la piscifactory de Miramichi pour l'année 1897.

Comme je vous le disais dans mon dernier rapport annuel, il a été placé dans les auges d'incubation de cette piscifactory, durant l'automne de 1896, 1,648,000 œufs de saumon indigène de la Miramichi. En outre, 280,000 œufs ont été transférés ici de l'étang de Carleton, Saint-Jean, par M. Alex. Mowatts, soit un total de 1,926,000 œufs qui se trouvaient dans la piscifactory à la date de mon dernier rapport.

Les 280,000 œufs de saumon de Saint-Jean, bien qu'ils semblassent être en bonne condition lorsqu'ils sont arrivés ici, ont tous péri au commencement de mars, c'est-à-dire vers l'époque où les embryons auraient dû commencer à donner des indices apparents de vie. Je suis d'opinion que cette perte est due aux secousses que les œufs ont reçues pendant le trajet entre la gare du chemin de fer et la piscifactory. Les chemins étaient très mauvais dans le temps, et d'après moi la chose doit être attribuée à cela.

Dans le cours du mois de mars, 500,000 œufs de saumon de la Miramichi ont été transférés en saine condition à la piscifactory de Sydney, Cap-Breton. Ils ont été plus tard remplacés par 500,000 œufs expédiés de la piscifactory de Ristigouche. Pendant la période d'incubation (indépendamment des œufs de saumon de Saint-

Jean ci-dessus mentionnés) il n'a été perdu que 90,000 œufs. Les alevins ont été distribués comme suit:—

	Alevins de saumon de la Miramichi.	Alevins de saumon de la Ristigouche.
Rivière Miramichi, nord-ouest.....	360,000	350,000
Grande rivière Miramichi, sud-ouest.....	150,000	50,000
Petite rivière Miramichi, sud-ouest.....	300,000	75,000
Rivière Sevogle.....	150,000
Rivière Renous.....	75,000
Ruisseau de Stewart.....	23,000
Totaux	1,058,000	500,000

Les alevins, qui étaient tous en parfaite condition, ont été déposés dans les endroits les plus propices. 300,000 alevins de saumon de la Ristigouche ont été placés dans les eaux de tête de la Miramichi nord-ouest, près des chutes.

Après que la distribution des alevins eût été terminée, l'on s'est mis à faire les réparations voulues. Les tuyaux d'alimentation, qui avaient été sérieusement endommagés par les fortes gelées de l'hiver précédent, ont été mis en bon état. Le grand chalan-toueur a été inspecté et réparé d'un bout à l'autre, et plusieurs petits chalans destinés à transporter les saumons reproducteurs des postes de pêche au vivier, ont été construits. Le vivier a été creusé et agrandi; il peut maintenant contenir au moins 600 poissons. L'intérieur de la piscifactory a été nettoyé, et les auges ont été vernis.

PÊCHE DES POISSONS REPRODUCTEURS.

Dans le cours du mois de juillet, l'on me demanda de faire rapport sur la question de savoir si je pourrais, cette année, approvisionner d'œufs les piscifactoryes de Saint-Jean et de Sydney, vu que l'on ne pouvait compter sur l'étang de Carleton, et convaincu que la chose serait possible si un nombre suffisant de rets étaient tendus, je répondis dans l'affirmative. Mais plus tard, je reçus instruction d'opérer avec le nombre ordinaire de rets et de prendre autant de poissons que possible. Je me mis aussitôt à l'œuvre. Deux rets fixes furent tendus—l'un sur la rivière Miramichi sud-ouest, et l'autre sur la Petite rivière Miramichi sud-ouest, et en outre, la pêche à la seine fut poursuivie sans interruption en amont des endroits où se trouvaient les rets fixes. Les opérations sur les deux rivières ont été couronnées de succès. Les premiers poissons ont été pris le 14 septembre. Le nombre total de poissons pêchés depuis cette date-là jusqu'au 28 octobre, époque où les rets ont été levés, a été de 455. Sur ce nombre, 305 ont été pris sur la rivière Miramichi, bras nord-ouest, et le reste sur la Petite rivière Miramichi, bras sud-ouest. Sous le rapport du sexe, l'on comptait 230 femelles et 175 mâles. Si le ministère nous avait autorisés à tendre des rets sur deux des autres branches de la Miramichi, il n'y a aucun doute que nous aurions pu obtenir deux fois plus de poissons.

CEUILLETTE DES ŒUFS.

Comme les poissons étaient sains et vigoureux lorsqu'on les a placés dans le vivier, il n'en est mort aucun. Les femelles étaient pour la plupart de forte taille et ont donné beaucoup d'œufs. La cueillette a commencé le 18 octobre et s'est continuée à divers intervalles jusqu'au 16 novembre. Le nombre total d'œufs obtenus a été de 2,020,000, soit une moyenne d'un peu plus de 7,200 œufs pour chaque poisson. C'est là le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis que la piscifactory est en opération. Il est probable qu'on aurait pu obtenir autant d'œufs, l'année dernière, mais la chose n'a pas été jugée nécessaire, vu que toutes les autres piscifactoryes, à peu d'exceptions près, se trouvaient suffisamment approvisionnées, et d'un autre côté, dans la piscifactory à laquelle je suis préposé il n'y a pas de place pour plus de 1,500,000 œufs. En outre, les rets sont restés tendus, cette année, près de 2 semaines plus tard

que d'habitude, afin d'obtenir le plus grand nombre possible de poissons, de manière à nous permettre de pourvoir d'œufs la piscifactory de Saint-Jean. Conformément aux instructions que j'avais reçues, j'ai transféré sans retard 603,000 œufs à cette dernière piscifactory. Il y a donc à l'heure qu'il est 1,417,000 œufs dans l'établissement que je dirige.

Dans le cours du mois d'août, j'écrivis à M. D. G. Smith, commissaire provincial des pêcheries, pour lui demander s'il lui serait possible de me procurer quelques truites pour la reproduction. M. Smith fit placer 40 belles truites dans un enclos établi sur le cours d'eau qui alimente la piscifactory. Les truites en question furent prises dans la rivière Bartibogue au moyen d'une petite seine et transportées de là à la piscifactory, soit une distance d'environ 25 milles, dans les grands bidons dont on se sert pour distribuer les alevins de saumon. Malgré le long trajet parcouru, ces poissons étaient en excellente condition au moment où on leur a fait subir l'opération voulue. Il y avait 20 femelles et 15 mâles; 30,000 œufs ont été cueillis, soit une moyenne de 1,200 pour chaque poisson. Les œufs ont été déposés dans la piscifactory immédiatement après avoir été enlevés des poissons, et jusqu'ici tout a bien été. Si cette expérience est continuée l'année prochaine, il faudra un enclos plus vaste. La chose peut se faire à peu de frais, attendu qu'il y a amplement d'espace pour cela dans le vivier où sont enfermés les saumons reproducteurs.

La piscifactory ainsi que tout le matériel sont en bon état, et les réparations à faire, l'année prochaine, n'exigeront qu'une faible dépense. Jusqu'ici les opérations ont été couronnées de succès, et il y a tout lieu de croire qu'il en sera de même à l'avenir.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN,

Directeur.

PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon 15^e rapport annuel sur les opérations de la piscifactory de Ristigouche.

Trois millions d'œufs ont été déposés dans les auges de la piscifactory durant l'automne de 1896. Dans le cours du mois d'avril, 750,000 de ces œufs ont été transportés à l'état embryonnaire aux piscifactories de Bedford et de Miramichi. Les alevins ont été distribués dans la Ristigouche et ses tributaires comme suit:—

Kedgwick, à 70 milles de la piscifactory.....	250,000
Rivière du Repos (bras principal), entre la piscifactory et Kedgwick.....	800,000
Rivière Upsalquitch	490,000
“ Métapédia.....	550,000
“ Escuminac	10,000
	2,100,000

Nombre total d'œufs embryonnaires et d'alevins incubés dans la piscifactory durant l'année 1897, 2,850,000. Les pêcheurs, les gardiens et d'autres personnes m'ont dit qu'ils avaient vu une foule de jeunes poissons dans les endroits de la rivière où des alevins ont été déposés il y a quelque temps. Les saumoneaux (âgés de deux ans) n'ont jamais émigré en aussi grand nombre vers la mer que cette année. Le fait est que très souvent ils sont devenus une véritable nuisance pour les pêcheurs à la ligne.

La piscifactory a été réparée d'un bout à l'autre durant l'été dernier. Les baquets et les auges ont été nettoyés et revernés. Les auges qui s'étaient détériorées ont été remplacées par d'autres, et l'établissement a été mis en bon état pour la réception des œufs, cet automne.

RETS DE L'ÉTAT À LA TÊTE DE LA MARÉE.

La reconstruction du vivier a été commencée le 15 de mai, et bien que l'outillage ait été beaucoup endommagé par la glace, dès le 1^{er} de juin le vivier était prêt à recevoir les poissons reproducteurs. Les deux rets de l'État ont été tendus aussitôt que la chose à pu se faire.

Suit un tableau indiquant le nombre de poissons pris et les dates ou les rets ont été levés et tendus. Les chiffres que contient ce tableau ont été pris dans mon journal et peuvent être considérés comme exacts.

Date.	Ile Murray. Rets de l'Etat.	Creek de Pitts. Rets de l'Etat.	Observations.
4 juin.....			Rets tendus p. la 1re f.
5 do.....	3		On ne prend jamais de
6 do.....	0		poisson depuis le
7 do.....	0		samedi soir jus-
8 do.....	0		qu'au mardi matin.
9 do.....	7		
10 do.....	13		
11 do.....	7		
12 do.....	5		
13 do.....	0		Dimanche.
14 do.....	0		
15 do.....	15		
16 do.....	4	4	
17 do.....	15	5	
18 do.....	7	2	
19 do.....	8	5	Dimanche — pas de
20 do.....	0	0	poisson avant mardi
21 do.....	0	0	matin.
22 do.....	25	9	
23 do.....	8	8	
24 do.....	9	7	
25 do.....	7	9	
26 do.....	22	0	
27 do.....	0	0	Dimanche.
28 do.....	0	0	
29 do.....	27	4	
30 do.....	10	6	
1er juillet.....	9	5	
2 do.....	13	0	
3 do.....	14	5	
4 do.....	0	0	Dimanche.
5 do.....	0	0	
6 do.....	0	2	
7 do.....	19	0	
8 do.....	0	2	
9 do.....	6	0	
10 do.....	2	0	
11 do.....	0	0	Dimanche—rets levé
12 do.....	0	0	
13 do.....	7	0	
14 do.....	5	4	
15 do.....	0	0	
16 do.....	8	1	
17 do.....	3	1	
18 do.....	0	0	Dimanche.
19 do.....	0	0	
20 do.....	0	0	
21 do.....	0	0	
22 do.....	0	0	
23 do.....	3	0	
24 do.....	1	0	
25 do.....	0	0	Dimanche.
26 do.....	0	0	
27 do.....	2	0	
28 do.....	1	0	
29 do.....	0	0	
30 do.....	2	0	
31 do.....	2	0	
Total.....	239	78	Total... 367

Comme le fait voir le tableau qui précède, les rets ne sont pas tendus depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, et comme il ne se prend pas de poissons dans les rets à petites mailles le jour, il ne reste que cinq jours chaque semaine pour pêcher. Les rets sont levés tous les jours lorsqu'il s'y trouve des poissons. Comme d'habitude, quelques poissons ont été atteints de fongosités et sont morts. Dès qu'il est constaté qu'un poisson malade ne peut se rétablir on l'enlève du vivier. Dans les viviers d'eau salée pure le germe du fungus est tué dans sa première phase; mais à Ristigouche les poissons sont enfermés dans un étang d'eau entièrement douce.

Le 18 octobre on s'est mis à séparer les poissons, suivant leur sexe, et le 25 la cueillette des œufs a été commencée; 322 poissons ont subi l'opération voulue,—182 femelles et 140 mâles. Il a été cueilli 1,500,000 œufs. Un grand nombre de femelles étaient au-dessous de la taille ordinaire. Je dois dire qu'il y avait des saumons de 4 ans propageant leur espèce pour la première fois. Voilà pourquoi le nombre moyen d'œufs par femelle n'a pas été aussi considérable que d'habitude. Les œufs ont été transportés à la pisciculture par eau et déposés dans les auges en excellente condition. La cueillette des œufs a été continuée jusqu'au 1er novembre, et les reproducteurs ont été ensuite remplacés dans la rivière en bonne condition.

CHOSSES DONT ON A BESOIN.

L'établissement ainsi que tout le matériel sont en très bon état. Il faudra cependant faire de légères réparations l'année prochaine. Nous aurons besoin de quelques auges additionnels et de deux nouveaux bidons pour distribuer les alevins. Il est probable qu'il sera aussi nécessaire de poser un autre tuyau d'alimentation.

ÉTANG À LA TÊTE DE LA MARÉE.

Quelques rets additionnels, une couple de pontons de plus, un autre canot de pêche, et 300 pieux pour tendre les rets seront nécessaires pour les opérations du printemps prochain. Tout cela coûtera à peu près \$100.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les journaux du Canada et des États-Unis ont prétendu que le saumon avait été peu abondant cette année dans la Ristigouche. Il n'en est pas moins vrai que la pêche a été bonne dans l'ensemble.

Ainsi, M. Frank Thompson et ceux qui l'accompagnaient ont pris 50 saumons dans l'espace de deux semaines; M. J. S. Kennedy et ses amis en ont pris 45 dans le ruisseau Brandy; MM. Mitchell et Ayer en ont pris 87: M. Ayer en a pris 12 dans l'espace d'une journée. Il a été pêché 70 saumons dans l'étang appartenant à M. Dawson. M. Leach et ceux qui se trouvaient avec lui ont pris sur la rivière Upsalquitch, dans l'espace de 2 semaines, 100 saumons, dont plusieurs pesaient 25 livres. Si l'on trouve des saumons de cette grosseur dans l'Upsalquitch, c'est grâce à la pisciculture. Je pourrais citer un grand nombre d'autres cas, mais cela suffit pour démontrer que le saumon abondait dans les rivières.

La pêche se fait sur une si grande échelle qu'il y a à lier de craindre pour l'avenir. Il arrive souvent que l'on rencontre 100 pêcheurs à la ligne dispersés sur la Ristigouche et ses tributaires—chacun d'eux bien décidé à prendre 8 poissons par jour,—limite fixée par le club. Les opérations se poursuivent même jusque dans les eaux de tête des rivières.

Des rets sont tendus sur un parcours de 200 milles le long de la côte. Aujourd'hui c'est à la pointe Verte, en dehors de l'embouchure de la baie des Chaleurs, que l'on prend généralement le plus de saumons de la Ristigouche. Il y a quelques années on ne voyait pas un seul rets dans ces parages. En outre, lorsque, comme l'année dernière, il y a beaucoup de bancs de glace, les chenaux naturels des rivières ainsi que les frayères sont bouleversés, et des millions de poissons d'un an ou de deux

ans sont écrasés. Enfin, la chose a été clairement démontrée—certains poissons et mêmes les phoques pourchassent les bancs de saumons et les forcent de modifier leur route. Cette année, les phoques ont suivi les saumons jusqu'à une distance de 40 milles en remontant la rivière, et très tard, l'été dernier, on les voyait tuer des saumons dans les étangs. Doit-on s'étonner après cela que la pêche manque de temps à autre ?

Et maintenant que la pêche à la ligne se fait sur une si grande échelle et que la valeur commerciale du saumon a atteint un si haut chiffre, il faut de toute nécessité prendre des mesures énergiques pour empêcher que les pêcheries ne s'épuisent ?

Les gardes-pêche fédéraux et provinciaux devraient s'entendre avec les gardiens des clubs sur les eaux intérieures de la Ristigouche, pour exercer une plus stricte surveillance et mettre fin au braconnage. Je crois que la production des alevins dans la pisciculture devrait être augmentée, car il n'y a aucun doute que dans les 10 dernières années la pisciculture a contribué plus que toute autre chose à maintenir la productivité des pêcheries de la Ristigouche et de ses tributaires. Je suis aussi d'avis que ce serait une politique sage d'encourager en tout temps la pêche de la truite et de l'anguille, vu que ces poissons détruisent beaucoup de saumons.

Si l'on n'adopte aucune des mesures que je viens de suggérer, et si la pêche à la ligne et au rets continue à se faire sans restrictions, il est tout probable que le nombre des saumons diminuera graduellement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MOWAT,

Directeur.

PISCIFACTURE DE GASPÉ, PROVINCE DE QUÉBEC,
BASSIN DE GASPÉ, 1^{er} décembre 1897.

Professeur EDWARD E. PRINCE,
Commissaires des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la pisciculture de Gaspé pour l'année 1897.

Les œufs sont restés en bonne condition pendant tout le temps de leur incubation. Il n'en a été perdu que 40,000 durant l'hiver.

DISTRIBUTION DES ALEVINS.

La distribution des alevins a commencé le 10 juin et s'est terminée le 13 juillet. Les alevins, qui étaient parfaitement sains, ont été déposés en différents endroits dans le haut de la rivière. Leur transport s'est effectué dans des canots, ce qui explique pourquoi l'on a pris plus de temps que d'habitude. Voici comment la distribution a été faite :—

Rivière Dartmouth	600,000
“ York.....	200,000
“ Saint-Jean	300,000
Total.....	<u>1,100,000</u>

OBSERVATIONS.

Diverses réparations ont été faites, et l'intérieur de l'établissement a été nettoyé.

Dans le cours de l'année, j'ai demandé au ministère de m'autoriser à acheter les accessoires voulus (le tout aurait coûté \$69) pour pêcher des poissons reproducteurs, et l'on m'a donné instruction de ne pas tendre de rets à trappes comme par le passé pour prendre des reproducteurs, mais de faire venir des œufs des piscifactories de Ristigouche et de Miramichi. Or, comme je n'ai pas pu obtenir d'œufs de ces établissements, les opérations se trouvent forcément suspendues cet hiver.

Je recommande fortement qu'un emplacement pour la pêche au rets soit acheté près de l'embouchure de la rivière Dartmouth, afin que nous puissions prendre le nombre voulu de poissons reproducteurs le printemps prochain.

Je recommande aussi que les réparations dont la piscifactorie a encore besoin soient faites durant l'hiver.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

HENRY DAVIS,

Directeur de la piscifactorie de Gaspé.

TADOUSSAC, 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de la piscifactorie de Tadoussac.

Un plus grand nombre d'œufs que jamais a été cueilli pour la piscifactorie de Tadoussac pendant l'automne de 1896. Les alevins ont été distribués comme suit :—

Rivière Sainte-Marguerite	512,000
“ Baude	560,000
“ Chisholm.....	992,000
“ A Mars.....	200,000
“ Jacques-Cartier	150,000
“ Murray.....	40,000
Lacs de Mowat.....	768,000
“ de la piscifactorie	50,000
Total.....	3,272,000

La plus grande partie des alevins de saumon a été transportée aux rivières par des charretiers, et le reste par les bateaux de la Compagnie du Richelieu. Il a été impossible de s'arranger, comme d'habitude, avec M. Sturton pour avoir l'usage de son remorqueur *Forest*. S'il n'a été déposé que peu d'alevins dans la rivière Murray, c'est parce que l'on m'a prévenu trop tard. Il est impossible de distribuer une grande quantité d'alevins dans le haut de la rivière Saguenay par les bateaux de la Compagnie du Richelieu. Nous perdons beaucoup de temps, et il nous faudrait un remorqueur, comme je l'ai expliqué au sous-ministre lors de sa visite au Saguenay l'été dernier.

La pêche des saumons reproducteurs a été faite, cette année uniquement sur la pêcherie de la Pointe-Rouge, mais il sera préférable d'opérer à l'avenir sur les deux pêcheries de l'État, afin d'obtenir un grand nombre de reproducteurs et d'être ainsi en mesure de fournir au besoin des œufs aux autres piscifactories. Il n'a été pris sur

la pêcherie de la Pointe-Rouge que 360 saumons—230 femelles et 130 mâles. Les 230 femelles ont donné 2,413,000 œufs, soit un peu plus de 10,000 chacune. La fraie s'est terminée le 13 novembre. Tous les saumons reproducteurs ont été remis dans les eaux en bonne condition. Au mois de septembre, conformément aux instructions que j'avais reçues du sous-ministre, je me suis rendu au lac Saint-Jean pour donner des conseils à M. Polette, qui venait d'être appelé à diriger une piscifaculture appartenant à M. H. J. Beemer. L'emplacement de cette piscifaculture a été bien choisi; l'établissement se trouve tout près d'un beau cours d'eau pure. En sus de ce cours d'eau, un grand fossé a été pratiqué pour conduire à la piscifaculture l'eau froide des nombreuses sources situées dans les environs. J'ai eu occasion de visiter plusieurs magnifiques rivières, bien adaptées à l'élevage du saumon de mer, mais celle qui se trouve là est la plus favorable que j'aie jamais vue, les jeunes saumons ayant toutes les facilités pour atteindre l'eau salée par la grande décharge du lac Saint-Jean et la rivière Saguenay. M. H. J. Beemer a construit une piscifaculture assez vaste, et il s'attend à recevoir une certaine quantité d'œufs de saumon. Je recommande qu'il lui en soit expédié un bon nombre tous les ans. Je considère qu'il n'y a pas de meilleur endroit pour l'élevage de notre saumon de mer. Notre piscifaculture est en bon état et n'a pas besoin de réparations pour le moment. J'espère que l'on fera démolir l'ancienne piscifaculture, l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER.

MAGOG, 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la piscifaculture de Magog pour l'année 1897.

Le 19 de mars, il a été reçu à la piscifaculture 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,500,000 œufs de truite saumonée. L'incubation de ces œufs a parfaitement réussi. Les alevins ont été distribués comme suit:—

Truite saumonée.

Lac Massawippi, comté de Stanstead.....	225,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic.....	120,000
Lac Orford, comtés de Brome et de Sherbrooke.....	250,000
Lac Brome, comté de Brome	100,000
Etang de Key, comté de Sherbrooke	125,000
Lac Magog, comtés de Brome et de Stanstead.....	675,000
Lac de l'Araignée, comté de Brome	5,000
Total.....	1,500,000

Poisson blanc.

Lac Massawippi, comté de Stanstead.....	400,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic.....	200,000
Lac Orford, comtés de Brome et de Stanstead.....	500,000
Lac Brome, comté de Brome.	250,000
Etang de Key, comté de Sherbrooke.....	250,000
Lac Magog, comtés de Brome et de Staustead.....	1,400,000
Total	3,000,000

La distribution des alevins s'est continuée du 3 mai au 21 juin; comme les œufs et les alevins étaient en splendide condition, on n'a subi que peu de pertes.

L'eau dont cette piscifaculture est approvisionnée est d'une parfaite pureté. Dans le cours de l'année, le ministère de la marine et des pêcheries m'a donné instructions d'expédier de 10,000 à 50,000 alevins de truite saumonée au lac de l'Araignée, conformément à la demande qu'avait faite M. Lucien Huot. Mais j'ai été prévenu si tard que je n'ai pu envoyer à cet endroit que 5,000 alevins. J'ai reçu d'excellents rapports au sujet des alevins déposés dans le lac Magog. J'ai vu de grandes quantités de poissons blancs sur les frayères. Les réparations dont la piscifaculture a besoin ont été indiquées au ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. FINLAYSON.

OTTAWA, ONT., 27 novembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la pisciculture d'Ottawa pour l'année 1897.

Le 22 novembre 1896, j'ai reçu de la pisciculture de Newcastle, Ont., 1,200,000 œufs de truite saumonée, et au mois de mars 1897 il m'est arrivé de la pisciculture de Sandwich, Ont., 3,000,000 d'œufs de poisson blanc. Tous ces œufs étaient en excellente condition.

Les alevins sont éclos dans le cours des mois d'avril et de mai 1897; ils étaient vigoureux et sains.

La tâche de distribuer les alevins a été confiée à M. Andrew Halkett, et à M. J. D. Sutherland, tous deux employés dans le ministère des pêcheries. J'ai le plaisir de vous dire que la distribution s'est faite d'une manière très satisfaisante. Les alevins ont été déposés dans les cours d'eau suivants :—

Poisson blanc.

Baie de Missisquoi.....	480,000
Lac Clair et lac de la Carpe.....	400,000
Lac Patterson.....	320,000
Lacs n ^o 6 et 7, comté de Joliette, Qué.....	320,000
Lac du Pin.....	320,000
Lac Charleston.....	320,000
Lac de la Loutre.....	240,000
Petit Lac.....	240,000
Lac Clair.....	200,000
Lac du parc <i>Majors Hill</i> , Ottawa	80,000
Total.....	<u>2,920,000</u>

Truite saumonée.

Lac de Meache.....	110,000
Lac Sloats.....	100,000
Lac De Sable et lac à La Truite, Sainte-Agathe, Qué.....	90,000
Lac Mississippi.....	80,000
Lac de l'Achigan.....	60,000
Baie de Missisquoi.....	60,000
Lac Clair.....	60,000
“ du Doré.....	60,000
“ Rook.....	60,000
“ du Pin.....	60,000
“ de Patterson, Ont.....	60,000
“ n ^o 7, comté de Joliette, Qué.....	60,000
“ de la Source et lac de la Fumée... ..	60,000
Saint-Jovite, Qué.. ..	60,000
Lac Clair et lac de la Carpe	60,000
Saint-Maurice, Qué.....	50,000
Lac d'Allan.....	40,000
Lac McKay.....	50,000
Total.....	<u>1,180,000</u>

La pisciculture est en bon état. Comme les poissons ont frayé tard, cet automne, je n'ai pas jusqu'ici reçu autant d'œufs que d'habitude.

Le musée piscicole et la pisciculture ont été visités par plus de 22,000 personnes durant l'année. On est actuellement à réparer les aquariums.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN WALKER,
Directeur de la pisciculture d'Ottawa.

BEDFORD, N.-E., 1^{er} décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la homarderie de Bay-View pour l'année 1897.

La pêche n'a commencé que vers le 15 de mai, et le premier envoi d'œufs est arrivé à la homarderie le 20, mais il en a été cueilli très peu avant le 2 juin, date où le stermer *Diamond* a été envoyé à l'île de Pictou pour récolter des œufs dans les divers établissements de conserves.

Les homards ont été très abondants, et la production des conserves dans quelques-uns des établissements a été plus considérable que l'année précédente, mais, chose que je ne puis expliquer, les homards œuvés ont été rares durant tout le cours de la saison.

Le 8 juin, je me suis rendu à Canso, emportant avec moi un certain nombre de boîtes que j'avais fait construire durant l'hiver pour transporter les œufs à de grandes distances. Après avoir distribué ces boîtes parmi les fabriques de conserves, je suis revenu à la pisciculture.

Le 18, le *Diamond* est parti pour Canso, retournant le jour suivant avec 1,900,000 œufs en excellente condition; une bien plus grande quantité d'œufs aurait été reçue si les trappes n'avaient pas été brisées par suite d'une tempête qui a éclaté dans ce temps-là.

La distribution des alevins a commencé le 26 juin et s'est terminée le 5 juillet; 90,000,000 de jeunes homards ont été déposés çà et là en bonne condition.

Le printemps dernier, j'ai été autorisé par le ministère à faire construire un nouveau réservoir d'alimentation en dehors du bâtiment; ce réservoir nous est d'une grande commodité.

La pisciculture est en bon état, mais il faudra renouveler quelques-uns des tuyaux de trop-plein, chose qui pourra se faire à peu de frais, et si le quai n'est pas endommagé par les glaces durant l'hiver, les travaux pourront être commencés de bonne heure au printemps.

La pisciculture est en opération depuis 7 ans, et l'on peut dès maintenant juger des résultats obtenus. Or, les fabricants de conserves et les pêcheurs s'accordent à dire que les distributions d'alevins qui ont été faites jusqu'ici ont eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre des homards dans nos eaux.

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

NEWCASTLE, 13 décembre 1897.

Professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait à cette piscifactory durant l'année 1897.

Le tableau suivant fait voir le nombre d'alevins qui ont été déposés à chaque endroit:—

Poisson blanc.

Lac Ontario, à Hamilton.....	300,000
do Toronto.....	300,000
do Cobourg.....	300,000
do Newcastle.....	300,000
Baie de Quinté, Picton.....	300,000
do Belleville.....	300,000
Lac Simcoe, Barrie.....	300,000
Lac Couchiching, Orillia.....	300,000
Etang à Elmvalle.....	300,000
	<u>2,700,000</u>

Truite saumonée.

Baie Georgienne, Collingwood.....	100,000
do do Wiarton.....	200,000
Lac Simcoe, Barrie.....	100,000
do Couchiching, Orillia.....	100,000
do Ontario, Hamilton.....	100,000
do do Toronto.....	100,000
do do Cobourg.....	100,000
do do Picton.....	100,000
do do Kingston.....	100,000
do do Newcastle.....	175,000
Baie de Quinté, Belleville.....	100,000
Lac Huron, Southampton.....	100,000
Etang dans le comté de Lambton.....	25,000
Lacs dans le district de Hastings-nord.....	100,000
	<u>1,500,000</u>

TABLEAU indiquant le nombre total d'alevins et d'œufs embryonnaires sortis de cette piscifactory durant le printemps de 1897:—

Alevins de poisson blanc.....	2,700,000
Truite saumonée.....	1,500,000
Œufs embryonnaires expédiés à Magog.....	2,000,000
do do Saint-Jean.....	500,000
Total.....	<u>6,700,000</u>

Les alevins qui ont été déposés dans les différents cours d'eau étaient tous en très bonne condition.

Le 15 septembre, conformément aux instructions que j'avais reçues du ministère, je me rendis avec deux aides au Saut-Sainte-Marie dans le but de recueillir des œufs de truite saumonée pour cette piscifactory-ci et les autres établissements piscicoles. Je constatai que la pêche se faisait exclusivement dans le haut du lac, à environ 130 milles du Saut-Sainte-Marie. Nous arrivâmes à notre destination dans la matinée du 20, après avoir perdu trois jours à attendre le remorqueur. Les poissons étaient rares. Ils commençaient justement à frayer. Je postai les hommes à différents endroits, mais jusqu'au 20 de novembre nous ne réussîmes à récolter qu'environ 1,500,000 œufs. Comme les poissons se faisaient de plus en plus rares, je jugeai qu'il serait impossible de recueillir un nombre suffisant d'œufs. Je demandai immédiatement au ministère la permission d'acheter un rets à chambres et de le tendre à Wiarton. Un rets fut tendu le 3 novembre et la pêche fut poursuivie jusqu'au 2 décembre; nous parvînmes à obtenir 2,350,000 œufs.

Je dois vous dire que sur les 1,500,000 œufs recueillis sur le lac Supérieur, la moitié au moins a péri avant mon retour. Il y a deux raisons pour expliquer cela. D'abord, les poissons avaient été pris avec des rets à mailler; or, les poissons que l'on prend ainsi ne sont pas aussi bons pour la reproduction que ceux que l'on pêche au moyen de rets à chambres. En second lieu, l'eau est très froide dans le lac Supérieur, et la transposition des œufs d'une eau froide dans une eau plus tempérée produit nécessairement un mauvais effet sur eux. C'est ainsi que les préposés à la piscifactory des États-Unis ont perdu leurs deux premiers envois d'œufs.

Comme les poissons frayent tard à Wiarton, je me permettrai de conseiller au ministère d'acheter un autre rets à chambres, qui serait tendu avec celui que nous avons actuellement près de Wiarton ou dans les environs. Ce serait là, je crois, le moyen le plus économique de recueillir des œufs.

Il y a actuellement dans cette piscifactory-ci 3,100,000 œufs de truite saumonée, tous en bonne condition.

Le plancher de la salle d'incubation a besoin d'être renouvelé, et il faudrait remplacer quelques-uns des auges d'incubation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN KENEFICK.

SANDWICH, 14 décembre 1897.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la piscifactory de Sandwich pour l'année 1897.

A la date de mon dernier rapport, la piscifactory contenait 95,000,000 d'œufs de poisson blanc, desquels nous avons obtenu 87,000,000 d'alevins et d'œufs embryonnaires, qui ont été distribués comme suit :—

ŒUFS EMBRYONNAIRES.

Ottawa, Ont.....	3,000,000
Newcastle, Ont.....	3,000,000
Magog, Qué.....	3,000,000
Bedford, N.-E.....	3,000,000
Saint-Jean, N.-B.....	3 000,000
Total.....	<u>15,000,000</u>

ALEVINS.

Pointe Edouard, lac Huron.....	3,000,000
Baie de Mitchell, lac Saint-Clair.....	3,000,000
Ile des Pêches, " "	3,000,000
Belle Isle, rivière Détroit.	3,000,000
Ile de la Bataille, rivière Détroit.	5,000,000
Dans la baie en aval de l'île de la Bataille.....	4,000,000
Ile de Pierre, rivière Détroit.....	4,000,000
Ile du Bois-Blanc, rivière Détroit.....	6,000,000
Dans le lac en aval de l'île du Bois-Blanc.....	5,000,000
Baie des Pigeons, lac Erié	3,000,000
Pointe de la Barre, "	3,000,000
Colchester, "	3,000,000
Kingsville, "	1,000,000
Leamington, "	1,000,000
Rondeau, "	1,000,000
Port-Stanley, "	1,000,000
Hamilton, lac Ontario.....	1,000,000
Niagara, "	1,000,000
Toronto, "	1,000,000
Dans la rivière près de la pisciculture.	20,000,000
Total.....	72,000,000

Ces alevins étaient tous en bon état lorsqu'ils ont été déposés aux endroits ci-haut mentionnés.

Cet automne, nous avons dans la pisciculture 95,000,000 d'œufs de poisson blanc, qui sont en excellente condition.

Il a été pris, cet automne, 9,476 poissons, dont on a disposé comme suit:—

Remis en liberté	6,376
Vendus	2,860
Salés.....	120
Perdus.....	100
Hôtel-Dieu (Hôpital).....	20
Total.....	9,476

Comme le font voir les chiffres ci-dessus, il a été pris moins de poissons que l'automne dernier. Nous n'en avons pas eu besoin d'autant que par le passé, attendu que tous ceux que nous avons pêchés étaient sur le point de frayer lorsqu'ils ont été pris. La pêche était très bonne lorsque nous avons terminé les opérations.

Les poissons sont arrivés très tard dans la rivière. Les premiers œufs ont été apportés dans l'établissement le 22 novembre, à peu près trois semaines plus tard que dans ces dernières années. Les quais ont été réparés et sont maintenant en bon état; je crois qu'ils pourront durer encore 3 ans et que leur entretien coûtera peu de chose. Cet automne, j'ai fait placer les cabanes sur les quais par les gardiens des phares de l'île Grassy, de Mamajuda et de l'île de la Bataille. J'en ai agi ainsi afin de diminuer les dépenses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM PARKER,

Directeur.

ANNEXE 1.

RAPPORT DE L'EXPERT DU MINISTÈRE SUR L'OSTRÉICULTURE, 1897.

OTTAWA, 31 décembre 1897.

L'honorable sir LOUIS DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'ostréiculture pour l'année 1897. Lors de l'ouverture de la navigation, je suis parti d'Ottawa pour me rendre à Charlottetown, I.P. E., où je me suis embarqué à bord d'un petit steamer pour aller examiner les diverses huîtres.

Huîtres de Shediac.

J'ai constaté que ces huîtres étaient nettes et exemptes d'herbes à anguilles. Partout où les herbes ont été complètement déracinées l'on n'en voit plus du tout.

Les huîtres croissent d'une manière très satisfaisante. Sur le banc n° 1, qui a été le premier planté, les huîtres se sont rapidement développées; elles sont maintenant en bonne condition et assez grosses pour être pêchées. De 150 à 300 huîtres peuvent être prises d'un seul coup de drague. Les huîtres ainsi que le fond sont nets, et l'on rencontre une foule de jeunes huîtres de diverses grosseurs. Plusieurs huîtres, mesurant de $3\frac{1}{2}$ à $3\frac{3}{4}$ pouces, ont été détachées des pierres qui avaient servi à enfoncer les fascines. On trouve aussi du naissain adhérent aux huîtres, aux bâtons, aux pierres et aux écailles. Les huîtres sont toutes d'excellente qualité et en saine condition.

Sur le banc n° 3 les huîtres ne sont pas tout à fait aussi grosses, mais elles sont bien développées et en bonne condition; la plupart de ces huîtres ont été transplantées de la baie de Richmond, I.P.-E. On rencontre de jeunes huîtres en assez grandes quantités. Ce lit est net, et les huîtres paraissent très saines.

Sur le banc n° 2 les huîtres sont plus petites et moins nombreuses. Voici comment j'explique cela: la réserve se trouvant tout près de la frontière méridionale, il est tout probable que des huîtres ont été prises sur ce banc par des maraudeurs durant la nuit. Une fois mon inspection terminée, plusieurs habitants de la localité m'ont déclaré qu'il se faisait beaucoup de maraudage sur tous les bancs. J'ai demandé à tous ceux qui m'avaient informé de la chose de me fournir des preuves, afin que les coupables pussent être poursuivis et punis. Mais l'on n'a pas jugé à propos de se rendre à ma demande.

J'ai aussi examiné quelques-uns des bancs non cultivés. Ces bancs sont à se couvrir graduellement de sédiments et d'herbes à anguilles, qui finiront par les détruire. Les herbes à anguilles croissent durant tout l'été, et forment des dépôts sédimentaires sur les huîtres. A l'approche de l'hiver, elles meurent et se répandent ou se décomposent sur les bancs, ou sont emportées vers le rivage par le vent et la marée. Cependant l'on rencontre dans ces parages des huîtres de toutes grosseurs; je n'ai pas dragué une seule réserve non cultivée sans y trouver des huîtres.

Des pêcheurs m'ont dit que l'on rencontrait souvent des huîtres à diverses distances de la réserve. Il n'y a pas de doute qu'une certaine quantité de frai est entraînée loin de l'endroit où se trouve les femelles, et c'est ce qui explique la chose. L'année dernière, j'ai trouvé moi-même des huîtres en dehors de la réserve.

BAIE DU VIN.

L'année dernière, j'avais reçu instructions d'examiner cette réserve; par suite de l'époque avancée de la saison, je n'ai pu le faire alors, mais j'y ai donné mon attention cette année.

Des huîtres se rencontrent sur les rives de la baie dans une profondeur d'eau variant entre 5 et 15 pieds. On en trouve sur les côtés ouest, sud et est de l'île de la Baie-du-Vin, et tout autour de l'île des Œufs; il y a plusieurs bancs au large jusque près de l'île des Renards. Cela forme la rive nord de la baie. La rive sud de la baie, où des huîtres se rencontrent également, commence au village des Français, à l'extrémité orientale, et s'étend vers l'ouest jusqu'à la pointe au Quart, y compris la rivière du Vin et la rivière Noire.

Les huîtres paraissent être dispersées sur une vaste superficie. Comme l'eau s'approfondit très graduellement, le fond en plusieurs endroits est formé de sable fin avec quelques coquillages çà et là. On trouve des huîtres et du naissain en assez grandes quantités. Les huîtres que j'ai prises lors de mon inspection étaient pour la plupart petites; c'est un bon signe, car cela montre que les petites huîtres sont là pour remplacer les grosses, à mesure que celles-ci sont pêchées. Dès que l'on dépasse la profondeur de 15 pieds, on rencontre de la vase molle, qui se creuse graduellement de chaque côté de la baie, formant un large chenal entre la terre ferme et les îles.

Les huîtres qui sont prises en eaux profondes sont meilleures que celles que l'on pêche sur les bas-fonds, ces dernières croissant plus rapidement.

Il y a quelques huîtrières composées de coquillages; ces huîtrières sont entièrement recouvertes de moules, et les huîtres qu'on y rencontre sont de qualité inférieure. Des algues et des herbes à anguilles croissent en grandes quantités sur les bas-fonds, mais on y trouve des huîtres çà et là. On en trouve aussi du côté nord de l'île des Œufs, où se rencontrent de vastes bancs composés de sable, de pierres, de coquillages et d'herbes à anguilles; tout dernièrement de grandes quantités d'huîtres ont été pêchées à la main dans ces parages.

À l'ouest de l'île de la Baie-du-Vin, sur la rive sud, jusqu'à la pointe au Quart, le fond, qui est composé de grosses pierres et de rochers, est plus raboteux. Aussi, se fait-il peu de pêche ici. De très bonnes huîtres ont été trouvées autour des rives dans une profondeur d'eau variant entre 9 et 13 pieds.

Sur la rivière du Vin (récemment occupée par M. Hatton, de Montréal) j'ai rencontré de grandes quantités de jeunes huîtres croissant dans le chenal jusque près du pont, en remontant. En amont du pont, le sol est composé de vase dure ou de sable avec de l'écorce, des copeaux et des troncs d'arbres couvrant le fond; je n'ai pas trouvé d'huîtres vivantes dans ces parages, mais j'ai aperçu des coquillages çà et là. Un des employés de M. Hatton, qui m'accompagnait, m'a indiqué les divers endroits où des expériences avaient été faites. Je suis porté à croire que le fond du lit n'avait pas reçu une quantité suffisante de frai lorsque les huîtres y ont été déposées. En aval du pont, le sol est plus net, le fond étant composé de coquillages et de sable mouvant.

Dans la rivière Noire les huîtres croissent rapidement; leurs écailles sont minces; elles sont longues et de qualité inférieure. De grandes quantités de vase molle se rencontrent ici, et le lit de la rivière a été tout bouleversé par ceux qui ont creusé pour obtenir de la vase. Très peu de creusage paraît avoir été fait dans les autres parties de la rivière.

Cette réserve a besoin de protection; les habitants de la localité se rendent parfaitement compte de la situation, mais ils veulent qu'on s'arrange de manière à ce qu'ils ne soient pas empêchés de pêcher pendant la saison de pêche. La meilleure chose à faire serait de diviser la réserve en deux sections, en prenant le chenal comme ligne de division. La pêche se ferait sur la rive sud la première année, et sur la rive nord l'année suivante. Je recommande que des mesures soient prises immédiatement dans ce sens.

Des goélettes étrangères viennent, paraît-il, pêcher sur ces bancs avec des équipages de 8 à 10 hommes et prennent de grandes quantités d'huîtres de toutes grosseurs.

Je recommande fortement qu'il soit donné instruction au garde-pêche du district de visiter ces goélettes tous les jours et d'examiner les huîtres qui sont pêchées. L'équipage de chaque goélette où seraient trouvées des huîtres au-dessous du minimum de taille prescrit par les règlements devrait être condamné à l'amende et les cargaisons saisies. Il faudrait réprimer tout de suite cet abus, car non seulement cela compromet la production future des bancs, mais de plus le public est trompé, attendu que les petites huîtres sont vendues comme caraquettes, sans parler du préjudice que souffrent ainsi les pêcheurs honnêtes qui remettent les petites huîtres dans l'eau.

TRACADIE, N.-E.

Une fois mon inspection des huîtrières de la baie du Vin terminée, je me suis rendu à Tracadie, N.-E., pour examiner les endroits qui avaient déjà été nettoyés et plantés par ordre du ministère. J'ai constaté que les bancs étaient nets et que très peu de sédiment s'y était déposé. Il n'y avait qu'une faible quantité d'herbes à anguilles. J'ai remarqué que quelques huîtres étaient mortes; cela peut être attribué au temps chaud qu'il faisait lorsque quelques-unes des huîtres ont été plantées l'année dernière, à la casse pendant le transport, etc. Les huîtres paraissent être saines et se sont sensiblement développées. Je ne puis pas dire que j'ai vu d'huîtres du frai de l'année dernière, mais en examinant quelques-unes de celles qu'il y avait là j'ai constaté qu'elles étaient pleines d'œufs murs.

J'ai aussi visité le Bras Ouest, et j'ai remarqué que les huîtres y étaient très rares par suite de la pêche excessive qui a été faite par le passé. Ces huîtres étaient aussi pleines de frai. Le printemps dernier, le temps a été très froid et humide, ce qui a sans doute empêché les huîtres de frayer comme elles l'auraient fait dans des conditions normales. Lorsque j'ai examiné les huîtres ici, il faisait très chaud. Les bancs sont maintenant nets, exempts d'algues et de sédiments, et tout indique que nous obtiendrons de bons résultats.

LACS DU BRAS-D'OR.

Après avoir inspecté les bancs d'huîtres de Tracadie, je me suis dirigé vers les lacs du Bras-d'Or, C.-B., et j'ai examiné les huîtrières que renferment la rivière Dennis, l'anse des Phoques, les baies de Malagawatch et d'Orangedale, les eaux en dedans et en dehors de Little-Crossing, le havre de McKinnon et les rives autour des îles et des anses situées dans les baies et les rivières en question.

Des huîtres se rencontrent en faibles quantités dans tous ces endroits, le long des rives, dans une profondeur de 18 pouces à 10 ou 11 pieds d'eau. Il n'y a pas de bancs à proprement parler. A mesure que le frai se dépose sur le fond, il est détruit en grande partie par les algues et les herbes à anguilles. Ces herbes forment des dépôts sédimentaires sur le fond, et dans la plupart des endroits la marée est trop faible pour emporter les matières qui sont accumulées sur le fond par les rivières et les autres cours d'eau. La composition du sol varie, mais l'on voit des herbes à anguilles presque partout. Les huîtres que l'on pêche dans ces parages sont assez grosses et ont une saveur délicate. Il se prend très peu d'huîtres au delà d'une profondeur où le fond ne peut être vu. L'eau est claire, en général, et le fond est facilement visible à une profondeur de 6 ou 8 pieds de la surface. On se sert ordinairement pour pêcher de râteaux avec des dents de 6 à 8 pouces de long, afin de pouvoir pénétrer dans les herbes à anguilles et dans la vase. Un appareil appelé puisette est aussi employé. Cet appareil consiste en une bande de fer circulaire ou oblongue d'environ 8 pouces de diamètre, à laquelle est assujéti un rets fait en fil métallique ou en corde; ce rets est fixé à une perche de 10 ou 12 pieds de longueur, qui sert de manche. Quelquefois, lorsqu'il vente et qu'il est difficile de voir le fond, les pêcheurs répandent de l'huile sur les eaux afin d'avoir une vue plus nette des huîtres.

Dans la rivière Dennis, les huîtres croissent très rapidement; elles s'attachent aux troncs d'arbres et aux souches qui se trouvent sur le fond. Les huîtres sont

bien formées, pleines et nettes, mais elles ont peu de valeur au point de vue commercial, vu que les écailles sont très molles et que l'eau est douce ou légèrement saumâtre. Le lit de la rivière est vaseux et en quelques endroits sableux. Je n'ai pas trouvé d'huîtres ailleurs que sur les troncs d'arbres et les branches submergées, dont la rivière est pleine. Les huîtres se tiennent dans 3 à 8 ou 9 pieds d'eau.

La pointe de Pierre, qui sépare la baie de Malgalawatch de la baie d'Orangedale, est un vaste banc situé du côté sud. Ce fond est net grâce à la forte marée qui se fait sentir dans ces parages. J'ai vu ici de grandes quantités de petites huîtres. La rareté des grosses huîtres est sans doute due à ce qu'on les prend aussitôt qu'elles se sont suffisamment développées. De plus, le peu de profondeur et la pureté de l'eau facilitent la pêche.

Les rives sont couvertes d'herbes à anguilles, mais il y a çà et là des endroits nets où se rencontrent des huîtres.

Je n'ai pas trouvé d'huîtres au delà d'une profondeur de 11 pieds d'eau. Le fond consiste en vase ferme et en argile. Les moules abondent ici.

Une chose que j'ai particulièrement remarquée au cours de mon examen, c'est la grande quantité de frai d'huîtres qui s'était attaché aux herbes à anguilles. Lorsque j'ai aperçu ce frai pour la première fois, il n'était pas plus gros que la tête d'une épingle, et on ne pouvait le distinguer qu'à l'aide d'une loupe. Il s'est rapidement, développé grâce au peu de profondeur de l'eau et à sa température chaude. Avant mon départ, les jeunes huîtres étaient devenues si pesantes qu'elles avaient entraîné les herbes à anguilles au fond, où elles gisaient parmi les matières mortes et les sédiments, la plus grande partie d'entre elles étant sur le point de mourir par suite de la saloté du lit.

De grandes quantités de jeunes huîtres pourraient être sauvées si l'on en prenait soin jusqu'à ce qu'elles eussent atteint un développement suffisant pour être laissées à elles-mêmes.

J'ai aussi découvert du frai d'huître adhérent aux branches et aux brindilles des arbres suspendues sur les bords des rivières et des criques, ainsi qu'aux piquets qu'on avait fixés dans l'eau pour y attacher des bateaux ou des rets. L'eau dans les criques était chaude, et le frai s'est rapidement développé.

A Wycocomagh, les réserves sont semblables à celles de Malagalawatch et d'Orangedale.

CARLETON, COMTÉ DE BONAVENTURE.

A Carleton, la réserve a une superficie d'environ 471 acres, et consiste surtout en bas-fonds où la profondeur de l'eau varie entre 18 pouces et 5 ou 6 pieds, avec un reflux et reflux d'à peu près 6 pieds à l'époque des grandes marées.

Cette réserve est sous le contrôle d'une compagnie de Québec, qui est actuellement à l'améliorer pour y cultiver des huîtres. L'entrée de la réserve n'a qu'environ 200 pieds de large. On est à établir un barrage avec 5 vannes ; ce barrage, qui aura 230 pieds de longueur, sera construit en grosses pièces de bois et entouré de pilotis jointifs. Chaque contrefort aura 17 pieds de large dans sa partie la plus étroite ; il y aura des culées entre chacune des vannes, ce qui donnera à peu près 34 pieds dans la partie la plus large. Les vannes seront espacées de 35 pieds. De grandes quantités de roches et de pierres seront déposées à l'intérieur de la construction, qui sera ensuite remplie de cailloux et de gravier, ce qui la rendra solide et parfaitement étanche. En dehors et en dedans du barrage, on placera des roches et des pierres pour empêcher la construction de s'affouiller et pour renforcer les fondations. Cet ouvrage promet d'être très solide.

Le but que la compagnie se propose en construisant ce barrage est de tirer tout le parti possible de la réserve qu'elle a sous son contrôle. Lorsqu'on voudra nettoyer le fond de pêche, on pourra tenir l'eau à un bas niveau, ce qui facilitera beaucoup les opérations. D'un autre côté, durant l'hiver, l'eau pourra être retenue à l'intérieur de l'enclos, de sorte qu'une fois la glace formée les huîtres se trouveront protégées contre la gelée, pourvu qu'il y ait de l'eau entre le fond et la glace.

En outre, pendant le frai, la réserve pourra être continuellement pourvue d'eau de mer, ce qui permettra d'obtenir et de sauver une quantité considérable de frai.

Le fond de la réserve se compose de gravier net, de sable, de vase ferme et de bancs de moules. Partout où le fond est mou il croît de grandes quantités d'herbes à anguilles. C'est à l'extrémité orientale que le fond est le plus mou; la raison en est que le courant est moins fort là qu'ailleurs.

L'eau est très nette, très claire et pas trop salée. Il y a deux petits cours d'eau qui se jettent dans la réserve. Je considère que ces cours d'eau, loin de nuire aux huîtres, leur seront au contraire bienfaisants.

RIVIÈRE DU NORD, CHARLOTTETOWN, I.P.-E.

L'automne dernier, à la suite de mon inspection des bancs d'huîtres de la rivière du Nord, il fut décidé que l'on permettrait aux pêcheurs munis de permis d'y pêcher pendant un court espace de temps. Le fait d'avoir réservé les huîtres situées dans ces parages a produit de bons résultats; les huîtres ont cru et se sont accumulées. Il y a trois ou quatre ans, lorsque le public avait libre accès à ces huîtres, un homme pouvait à peine prendre un boisseau d'huîtres en une journée; l'automne dernier, la pêche de la première journée s'est chiffrée par 500 barils; et pendant les 3 semaines que la réserve est restée ouverte au public, on calcule qu'il a été pris de 1,800 à 2,000 barils d'huîtres. J'ai de nouveau examiné les bancs, et j'ai constaté qu'ils étaient en excellente condition. J'ai vu un grand nombre de jeunes huîtres dispersées çà et là sur le lit de la rivière. J'ai tout lieu de croire qu'il y aura encore une bonne récolte plus tard. Il a été décidé de ne pas permettre la pêche cette année, vu que la plupart des huîtres étaient petites. Si on leur donne le temps voulu, les huîtres atteindront leur plein développement, et les pêcheurs pourront alors faire une bonne pêche. Je suis convaincu que si d'autres huîtres étaient réservées de la même manière, ce serait tout à l'avantage des pêcheurs en général, car il n'y a pas à se cacher le fait que la pêche des huîtres se fait sur une trop grande échelle dans les diverses provinces.

BAIE DE BÉDÈQUE.

Les huîtres que renferme cette baie sont, je regrette de le dire, dans une condition qui laisse à désirer.

La partie de la baie avoisinant la crique de Wilmot, du côté nord, est tout à fait impropre à la culture des huîtres, attendu que le lit a été tout bouleversé par ceux qui ont creusé pour obtenir de la vase. En quelques endroits le fond est net et exempt d'herbes à anguilles, mais des tranchées se rencontrent partout. L'automne dernier il a été pris dans ces parages un peu plus d'huîtres que par le passé. J'ai vu 3 ou 4 bateaux qui opéraient là et qui prenaient de 2 à 4 paniers d'huîtres (6½ paniers = 1 baril) par jour en moyenne. En dedans de cette réserve l'eau est trop peu profonde pour qu'on puisse y planter des huîtres.

Au large de la pointe des Huîtres, du côté sud de la baie, il y a un vaste bas-fond couvert d'herbes à anguilles, et en dessous des sédiments des écaillés d'huîtres se rencontrent, mais à eau basse, à l'époque des grandes marées, le bas-fond en question devient presque complètement à sec, de sorte qu'il faut renoncer à élever des huîtres à cet endroit.

L'autre partie de la baie et de la rivière a été trop excavée pour que l'on songe à y faire de l'ostréiculture.

Dans ces parages, le fond est aujourd'hui tellement sillonné de tranchées que je n'ai pu trouver un endroit assez étendu pour permettre d'y établir une réserve. Je n'ai pas jugé nécessaire de visiter la baie de Richmond, cette année, attendu que dans mon rapport de l'année dernière je parle au long des huîtres que renferme cette baie. (Voir page 321).

CONCESSIONS D'HUÎTRIÈRES..

Depuis quelques années, le ministère concède, moyennant un loyer nominal, des réserves aux personnes qui s'intéressent à l'ostréiculture. Les réserves ainsi concédées consistent en bancs d'huîtres mortes ou en fonds qui peuvent être convertis en huîtrières. L'idée est bonne. Les baux couvrent une période de 9 ans, et le loyer annuel est de \$1 par acre. Les concessionnaires peuplent leurs réserves d'huîtres plus ou moins développées; or il arrive souvent que le frai déposé par ces huîtres est entraîné par les marées et les courants vers d'autres réserves, publiques ou particulières. Cet encouragement de l'initiative privée contribuera certainement à maintenir la production des huîtrières publiques si les règlements sont fidèlement observés.

Cela compensera dans une certaine mesure la perte des huîtrières qui sont détruites tous les ans par ceux qui font des excavations. Cependant, je dois dire qu'on ne creuse plus sur une aussi grande échelle que par le passé pour obtenir de la vase.

Le tableau suivant indique le nombre d'acres qui ont été concédées dans les différentes provinces jusqu'aujourd'hui:—

	Acres.
Québec.....	472
Nouveau-Brunswick.....	47½
Nouvelle-Ecosse.....	74¾
Ile du Prince-Edouard.....	46
Colombie-Britannique.....	142½
“ “ réserves des sauvages.....	365
Total	1147¾

Les huîtrières mises de côté pour les sauvages de la Colombie-Britannique consistent simplement en bas-fonds situés en avant de leur réserve; ils y pêchent des huîtres, mais ne les cultivent pas. En sus de ce qui précède, d'autres demandes ont été reçues et seront accordées une fois que le ministère les aura approuvées. Il y a à l'heure qu'il est dans le Canada 40 personnes à qui des concessions de réserves huîtrières ont été octroyées, savoir: Québec, 2; Nouveau-Brunswick, 2; Nouvelle-Ecosse, 12; Ile du Prince-Edouard, 17; Colombie-Britannique, 7.

Ceux qui ont obtenu des concessions d'huîtrières peuvent garder leurs huîtres jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un marché, et sont aussi à même de choisir dans le nombre. Généralement, c'est dans la première partie de la saison que les pêcheurs expédient leurs huîtres; or le marché s'encombre peu à peu et il s'ensuit une baisse dans le prix.

HUÎTRIÈRES PUBLIQUES.

L'on devrait, je crois, interdire la pêche, disons tous les deux ans, sur quelques-unes des huîtrières publiques dans les différentes provinces. La plupart des huîtres qui sont prises sont trop jeunes. Si un plan comme celui que je suggère était adopté, les huîtres auraient le temps d'atteindre leur plein développement, et l'on obtiendrait un prix plus élevé.

EFFETS DE LA GELÉE.

Dans ces dernières années, les huîtres ont été prises en assez grandes quantités sur les bas-fonds et les réservoirs qui deviennent à sec à eau basse. Ces bas-fonds et ces réserves sont plus ou moins affectés par la gelée. Lorsque la gelée est forte à l'époque des grandes marées (les huîtrières deviennent alors à sec à eau basse), elle est presque toujours fatale aux huîtres. D'un autre côté, si la glace se forme à l'époque des petites marées et reste, elle protège les huîtres; lorsque la glace repose

directement sur les bas-fonds, le sol est assez mou pour permettre aux huîtres de s'enfoncer dans la vase, et dans ce cas elles ne meurent pas. Mais lorsque les huîtres sont exposées à la gelée par les basses marées et les gros vents, elles se congèlent et périssent presque invariablement.

L'année dernière, la chose a été surtout remarquée sur les bas-fonds situés près de la pointe de Davis, Orwell, I.P.-E., et dans la baie de Pownall.

Les tableaux ci-joints indiquent les quantités d'huîtres qui ont été prises durant la saison de 1896.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,

Expert dans l'ostriculture.

ANNEXE N^o 12.

RAPPORT DU COMMANDANT O. G. V. SPAIN SUR LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA, 1897.

OTTAWA, 25 décembre 1897.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service de protection des pêcheries ainsi que sur le service du bureau des renseignements concernant les pêcheries, pour l'année 1897.

La flotte comprenait les navires suivants :—

Navires.	Date de l'armement.	Date du désarmement.
"Curlew".....	15 avril.....	16 novembre.
"Constance".....	18 mars.....	13 do
"Aberdeen" (par intervalles).....		
"Dolphin".....	29 avril.....	20 do
"Petrel".....	27 do.....	20 do
"Kingfisher".....	1er do.....	16 do
"Osprey".....	21 do.....	19 do
"Acadia".....	25 mai.....	6 do
"Victoria".....	6 do.....	6 do

Le *Quadra*, capitaine Walbran, qui fait le service sur la côte du Pacifique, a été de temps à autre mis à la disposition du ministère, division des pêcheries. (Voir page 288.)

L'*Acadia* a été occupé comme d'habitude à surveiller la flotte, et comme le *Stanley* et *La Canadienne* n'ont pas été armés cette année, il a été constamment en mouvement. Il faudra réparer sous peu les chaudières et les machines de ce navire.

Le *Constance* a fait le service comme garde-côte sur le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et a entrepris un voyage à Saint-Pierre Miquelon avec le douanier Jones à bord. Le 27 octobre, ce navire a saisi la goélette *Canada*, à bord de laquelle se trouvaient des spiritueux pour une valeur de \$4,000. (Voir page 284.)

Curlew.—Ce navire a fait le service presque tout le temps dans la baie de Fundy, mais au commencement et à la fin de la saison il a croisé au large des côtes du Cap-Breton et de l'Île du Prince-Edouard. (Voir page 290.)

Petrel.—Ce navire a fait le service la plupart du temps sur le lac Erié. Le *Petrel* désarme à Owen-Sound. Il sert à empêcher les pêcheurs étrangers de commettre des déprédations dans nos eaux, et à assurer l'observation des règlements de pêche.

Aberdeen.—Ce navire a été placé sous les ordres du commandant Lavoie, l'officier préposé aux pêcheries de la division du Golfe, vu que le docteur Wakeham avait été chargé de commander l'expédition de la baie d'Hudson. L'*Aberdeen* a été aussi employé pendant un long espace de temps dans le service des phares et des bouées.

Le *Dolphin*.—Ce navire, qui est très vieux et très lent, a fait le service sur la baie Georgienne. Son quartier général était à Owen-Sound.

L'*Osprey*.—Cette goélette, qui a été construite l'année dernière par M. McGill, de Shelburne, est rapide, spacieuse, et tient bien la mer. Elle a fait le service d'abord de Canso à Sydney, Cap-Breton, puis sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse. Cette goélette peut soutenir la comparaison avec n'importe quel navire de sa classe sur la côte.

Le *Kingfisher*.—Ce croiseur à voile a fait le service au large de la Pointe-Est, Ile du Prince-Edouard, et a rendu de grands services en empêchant le maraudage et la pêche avec des engins prohibés.

Les officiers et les hommes sous mes ordres, à peu d'exceptions près, m'ont donné entière satisfaction. Ma tâche a été très ardue, cette année, à cause du petit nombre de navires que j'avais à ma disposition.

Je suis heureux de pouvoir dire que pas un seul cas de maraudage n'est venu à ma connaissance. Si l'on songe à la longueur considérable de la ligne côtière, on comprendra facilement que les marins doivent être continuellement en mer pour protéger les pêcheries. Le navire de guerre des Etats-Unis *Marblehead* a fait le service sur le golfe, cette année, et a établi son quartier général au même endroit que moi, c'est-à-dire à Charlottetown, I.P.-E. Bien qu'il ait été évidemment envoyé pour surveiller les mouvements de notre flotte, les relations les plus cordiales ont existé entre nous. Le fait est que si j'ai eu si peu de trouble avec les pêcheurs des Etats-Unis, c'est dû dans une forte mesure à la présence de ce navire sur la côte.

Le ministère des douanes avait un navire additionnel sur la côte du Cap-Breton, cette année, le *Victoria*, sous le commandement du capitaine Demers. Bien que ce navire n'ait opéré aucune saisie, il a sans doute beaucoup contribué à déjouer les projets des nombreux contrebandiers qui inspectent cette côte.

La seule saisie qui ait eu lieu, cette année, a été opérée juste à la fin de la saison. Le navire de pêche des Etats-Unis *Carrie E. Phillips*, de Princetown, E.U.A., a été saisi par le capitaine Knowlton, de l'*Osprey*, à Shelburne, N.-E., pour avoir enfreint les lois douanières en entrant dans le havre de Lockport, N.-E., et en en sortant sans faire de déclaration à la douane. Ce navire, qui n'était pas pourvu d'un permis, avait parfaitement le droit, en vertu du traité, de pénétrer dans le port pour subir les réparations dont il avait besoin, mais il est difficile de dire pourquoi l'on a négligé de faire la déclaration voulue.

Le navire en question a été depuis remis en liberté sur paiement d'un dépôt de \$200.

PERMIS OCTROYÉS AUX NAVIRES DE PÊCHE ÉTRANGERS.

L'arrêté du conseil autorisant l'octroi de permis aux pêcheurs des Etats-Unis sous le régime du *modus vivendi* ayant été réitéré, des permis ont été accordés comme l'année précédente.

Le tableau suivant donne la liste des navires qui ont obtenu des permis en 1897:—

TABLEAU indiquant les navires de pêche américains auxquels des permis ont été octroyés, durant l'année 1897, en vertu de l'acte intitulé "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique".

Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Port où le permis a été octroyé.	Droit.
				\$ c.
Essex	Gloucester	84	Pubnico, N.-E.	126 00
Alice R. Lawson	do	115	do	172 50
Senator Saulsbury	do	102	do	153 00
Hazel Oneita	do	73	Shelburne, N.-E.	109 50
Parthia	do	77	Tusket, N.-E.	115 50
Madonna	do	79	do	118 50
Emma E. Wetherell	do	109	Pubnico, N.-E.	163 50
Blue Jacket	do	86	Yarmouth, N.-E.	129 00
Thetis	do	91	do	136 50
Mystery	do	89	Pubnico, N.-E.	133 50
Fernwood	do	96	do	144 00
Mabel D. Hines	Beverly	92	do	138 00
Winona	Gloucester	103	do	154 50
Meteor	do	96	do	144 00
Electer	do	84	Tusket, N.-E.	126 00
Wm. E. Morrissey	do	93	do	139 50
Annie Wesley	do	88	do	132 00
Margaret	Beverly	107	do	160 50
General Cogswell	Gloucester	97	Liverpool, N.-E.	145 50
Marguerite	do	81	Tusket, N.-E.	121 50
Emma S. Osier	Eastport	22	Campobello, N.-B.	33 00
Pinta	Gloucester	94	Canso, N.-E.	141 00
Gertie Evelyn	do	81	Arichat, N.-E.	121 50
Wm. Matheson	Provincetown	72	Saint-Pierre, N.-E.	108 00
Julia E. Whalen	Gloucester	96	Port-Hawkesbury, N.-E.	144 00
Volunteer	do	102	do	153 00
Masconoma	do	91	Arichat, N.-E.	136 50
Annie G. Quiner	Bucksport	79	Saint-Pierre, N.-E.	118 50
Edgar S. Foster	do	79	do	118 50
Gladstone	Gloucester	75	Canso, N.-E.	112 50
Nellie Burns	Portland	43	do	64 50
Ralph E. Eaton	Gloucester	47	Souris, I.P.-E.	70 50
Lizzie Walworth	Millbridge	8	Campobello, N.-B.	12 00
Epes Tarr	Gloucester	48	Souris, I.P.-E.	72 00
Bessie M. Devine	do	91	Amherst, J.M., Qué.	136 16
Mist	do	48	Souris, P.E.I.	72 00
Landseer	do	94	Port-Hawkesbury, N.-E.	141 00
Reporter	do	79	Souris, I.P.-E.	118 50
Oresa	do	82	Arichat, N.-E.	123 00
Robin Hood	do	88	Sydney-Nord, N.-E.	132 00
Total		3,261		4,891 16

SOMMAIRE.

Nombre total de navires	40
Tonnage total	3,261
Montant total reçu sous forme de droits	\$ 4,891

Le nombre des permis délivrés aux pêcheurs des Etats-Unis a été moins considérable que l'année dernière. Le ministère a conféré à un certain nombre de gens le privilège de pêche sans permis et gratuitement, et c'est ce qui explique la chose. Ceux qui ont payé le montant réglementaire ont été fort mécontents de voir que l'on permettait à d'autres d'exercer le même droit qu'eux sans déboursier un sou.

Durant l'année 1896, le nombre des permis a augmenté de près de 60 pour 100 par suite de la clause additionnelle qui avait été insérée, avertissant les pêcheurs des Etats-Unis que s'ils vendaient des munitions quelconques à un navire non pourvu d'une licence, leur permis serait annulé et aucune licence ne serait accordée au navire à l'avenir. Ce qui arrive aujourd'hui est la conséquence naturelle de l'attitude conciliatrice que le gouvernement canadien a invariablement tenue dans ces dernières

années à l'endroit des pêcheurs étrangers, et il est tout probable que le nombre des permis ira toujours en diminuant.

Le tableau suivant fait voir le nombre de permis octroyés tout les ans depuis 1888:—

1888.....	36
1889.....	78
1890.....	119
1891.....	98
1892.....	108
1893.....	71
1894.....	53
1895.....	47
1896.....	77
1897.....	40

Un tableau indiquant les navires de pêche des Etats-Unis qui ont touché à la Pointe-de-Sable, comté de Shelburne, N.-E. (c'est généralement le dernier port où l'on fasse escale en retournant), se trouve annexé au présent rapport, et est très intéressant à lire.

PÊCHE DU MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a manqué, cette année. Les pièces qui ont été prises étaient grosses, quelques-unes pesant plus de 3 livres. Les maquereaux sont arrivés vers la même époque que l'année dernière, et il en a été pris quelques-uns à Prospect, N.-E., le 17 mai. Le 22 mai, un grand nombre de navires de pêche des Etats-Unis se trouvaient au large de Shelburne, N.-E., avec les croiseurs *Kingfisher* et *Osprey*, l'*Acadia* étant plus à l'ouest. Peu de maquereaux ont été vus, le temps étant excessivement orageux et brumeux, mais tout de même un navire de Gloucester est parvenu à prendre d'un seul coup de filet environ 17 barils de poisson à 6 milles à peu près de Liverpool. C'est là, je crois, la première pêche qui ait été faite par un navire des Etats-Unis. A la même date, l'année dernière (22 mai), le steamer faisant le service entre Yarmouth et Boston avait débarqué 1,500 barils de maquereau frais; cette année, il n'avait que 80 barils de poisson à bord. Le 27 mai, il y avait au large de Prospect 60 navires américains, accompagnés des croiseurs *Curlew*, *Osprey* et *Acadia*. Un navire, le *Marguerite Haskins*, a réussi à prendre 150 barils de maquereau.

Le temps a continué à être orageux et brumeux pendant tout le printemps, et jusqu'à la seconde semaine de juin la pêche du maquereau a été très faible. Très peu de navires ont pris plus de 50 barils de poisson. La pêche totale de la flotte stationnée sur la côte du Cap jusqu'à cette époque (seconde semaine de juin) s'est chiffrée par moins de 2,000 barils.

Vers ce temps-là, les équipages des navires de pêche américains ont été accusés par nos pêcheurs d'avoir détruit des rets malicieusement. J'ai tenu une enquête à ce sujet, et j'ai constaté que les accusations en question n'étaient pas fondées.

Le maquereau pris sur la côte du Cap valait à peu près \$10.25 le baril. De très bons coup de filet ont été faits sur la pêcherie de George durant les mois de juillet et d'août. Au commencement de septembre, la situation a commencé à s'améliorer dans la baie du Nord, et les navires ont assez bien réussi au large de l'île du Prince-Edouard. Les pièces prises étaient de taille variée. Des bancs considérables de maquereau ont été aperçus sur le banc du Pêcheur, dans le détroit de Northumberland, au large de Saint-Pierre et sur les pêcheries de Chapels n^{os} 1 et 2. Le maquereau pêché dans ces parages se vendait à Boston \$24 le baril, le 8 septembre.

Quelques pièces ont été prises au large de Sydney plus tard dans l'automne, mais somme toute la pêche du maquereau a manqué. Les mœurs de ce poisson ont beaucoup changé. Les maquereaux ne se tiennent plus en grands bancs, mais se rencontrent en petites quantités çà et là. C'est dû, je crois, dans une forte mesure à ce que leur nombre a diminué. Ils sont effrayés par les seines à bourse, qui rompent

les bancs et dispersent les poissons partout. Les seines sont, comme je l'ai souvent fait remarquer, des engins très destructeurs, et je recommande fortement qu'il soit défendu par une convention internationale de s'en servir avant le 1^{er} juillet, dans tous les cas. Si l'on continue à pêcher les maquereaux avant qu'ils aient frayé, ils finiront par disparaître complètement, et le moins que l'on puisse faire est de prohiber l'usage de la seine à bourse avant l'expiration du temps du frai. A l'heure qu'il est les maquereaux ne sont pas protégés du tout. Lorsqu'ils frayent ils ne mordent pas à l'hameçon, mais ils se prennent avec la seine à bourse en toutes saisons. Avec cet engin de pêche on prend non seulement des maquereaux, mais en même temps des poissons de diverses autres espèces, surtout des harengs, qui sont tous rejetés.

Je suis persuadé que la plupart des capitaines de navires de pêche britanniques et étrangers approuveraient la prohibition de l'usage de la seine à bourse, et j'aime à croire que le ministère prendra des mesures dans ce sens.

Voici comment le professeur Brown Goode décrit la seine à bourse :—

“ Une grande seine a environ 210 brasses de longueur et 30 brasses de profondeur; elle est plus profonde au centre qu'aux ailes. L'une des extrémités a une profondeur d'à peu près 5 brasses, et l'autre, de 7 à 15 brasses. La seine est faite de trois sortes de ficelle. Une section du réseau s'étendant sur une longueur d'environ 10 ou 12 brasses au centre de la ligne des patenôtres et aussi profonde que longue, est faite avec une ficelle très forte. En dessous de cela se trouve une autre section qui est tissée avec une ficelle plus ténue et qui va jusqu'au fond de la seine. Il y a aussi une bande de grosse ficelle de 15 mailles de profondeur s'étendant le long de la ligne des patenôtres de la seine, des deux côtés de la première section que je viens de décrire, jusqu'à l'extrémité de chaque aile.”

Avec une seine comme celle-là il arrive souvent que l'on prend 100 barils de poisson d'un seul coup. On ne garde que les maquereaux (et ceux-ci sont généralement peu nombreux); les autres poissons sont jetés morts par-dessus bord, calent au fond et contaminent les eaux.

La liste des navires de pêche des Etats-Unis qui ont été abordés par nos criseurs dans les eaux canadiennes, sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe Saint-Laurent, pendant l'année 1897, se trouve à l'annexe B du présent rapport.

Liste des navires qui ont pêché à la seine et à la ligne dans la baie du Nord pendant l'automne de 1897.

Date.	Nom.	Port d'attache.	Capitaine.
1897.	John Smith.....	Gloucester.....	John Stewart.
	Reporter.....	do.....	N. McPhee.
	Mist.....	do.....	Jas. McDonald.
	Epes Tarr.....	do.....	T. A. Irwin.
	Ralph E. Eaton.....	do.....	John Thompson.
	Helen F. Whitten.....	do.....	Thomas White.
	Landseer.....	do.....	Jas. McDonald.
	Henry M. Stanley.....	do.....	Thad. Morgan.
	Davy Crockett.....	do.....	Wm. Grant.
	S. F. Maker.....	do.....	B. F. Payson.
	Hattie M. Graham.....	do.....	Joe. E. Graham.
	George F. Edmunds.....	do.....	Wm. Corkum.
	F. W. Homans.....	do.....	Richard Jackman.
	Effie M. Morrissey.....	do.....	Charles Leaman.
	Alice M. Parson.....	do.....	James McLean.
	Alice C. Jordan.....	do.....	J. H. Warren.
	Herald of the Morning.....	do.....	Levi N. McLean.
	Nellie Dixon.....	Boston.....	C. Ellsworth.
	Ethel B. Jacobs.....	Gloucester.....	Sol. Jacobs.
	Elsie M. Smith.....	do.....	Frank Hall.
	Lizzie M. Center.....	do.....	Joseph Smith.
	Lena and Maud.....	do.....	J. W. McFarland.
	George S. Boutwell.....	do.....	John Couzins.
	Norumbega.....	do.....	John McKinnon.

Les navires n'ont pas pris en moyenne plus de 25 barils de maquereau dans la baie; la plupart des bateaux qui sont arrivés tard n'ont rien pris.

Liste des navires qui ont pêché au large de la côte du Cap pendant l'année 1897.

Date.	Nom.	Tonn'x.	Port d'attache.	Capitaine.
1897.				
Mai..	Abbie F. Morris	77	Gloucester.....	McLean.
	Abbie M. Deering.....	90	do	Rowe.
	Albert Geiger.....	53	do	Mehlman.
	Agnes E. Downe.....	81	do	Carrigan.
	Alice.....	85	Provincetown.....	Chase.
	Alice C. Jordan.....	82	Gloucester.....	Warren.
	Alice M. Parsons.....	72	do	Haymer.
	Annie C. Hall.....	84	do	McLain.
	Annie Greenlaw.....		do	Greenlaw.
	Arthur Binney.....	112	Boston.....	Mahar.
	Braganza.....	91	Gloucester.....	Corkum.
	Carrie E. Phillips.....	110	Boston.....	Malloch.
	Centennial.....	110	Gloucester.....	Harty.
	Charles Levi Woodbury.....	100½	do	Cunningham.
	Commonwealth.....	81	do	Critchett.
	Davy Crockett.....	80½	do	Grant.
	Eddie Davidson.....	78	do	Cromwell.
	Edith D.....		do	Connolly.
	Edith M. Prior.....	106	do	Prior.
	Effie M. Morrissey.....	114	do	Leaman.
	Elsie F. Rowe.....	55	do	Gannon.
	Elsie M. Smith.....	107	do	Hall.
	Ethel B. Jacobs.....	125	do	Jacobs.
	Flora L. Nickerson.....	95	Booth-Bay.....	Lewis.
	Frank A. Rockliffe.....	99	Gloucester.....	Ellsworth.
	Frank H. Smith.....	70½	North-Haven.....	Wylie.
	F. W. Homans.....	44	Gloucester.....	McDonald.
	Gatherer.....	91	do	Maguire.
	Geneva Mertis.....	42½	do	McCloud.
	George F. Edmunds.....	142	do	Corkum.
	Golden Hope.....	101½	do	McLean.
	Grace L. Fears.....	84½	do	Aiken.
	Grayling.....	115	do	Cameron.
	Harry G. French.....	95	do	O'Brien.
	Harvard.....	106½	do	Swim.
	Harry L. Beldon.....	117	Boston.....	Walen.
	Hattie Evelyn.....	66	Gloucester.....	Terry.
	Hattie E. Heckman.....		do	Hickman.
	Hattie M. Graham.....	133	do	Graham.
	Hattie and Lottie.....	96	Dennis.....	Nickerson.
	Helen F. Whitten.....	127½	Gloucester.....	White.
	Henriette Francis.....	74	Portland.....	Edwards.
	Henry Ellsworth.....	56	Gloucester.....	Gallant.
	Henry Morganthaw.....	85½	Portland.....	Dyer.
	Herald of the Morning.....	68	Gloucester.....	McLean.
	Henry M. Stanley.....	112	do	Morgan.
	Hiram Lowell.....	121	do	Nelson.
	Hustler.....	92½	do	Keene.
	Indiana.....	116½	do	Smith.
	Iolanthe.....	70½	do	Sparling.
	James A. Garfield.....	61	do	Grant.
	James G. Blaine.....	98	do	Nelson.
	Jennie B. Hodgdon.....	112	do	Hodgdon.
	Jennie P. Phillips.....		do	Doane.
	J. J. Clark.....	66	do	McLaine.
	John E. McKenzie.....	124	do	McKenzie.
	John S. Presson.....	88	do	Williams.
	Kearsarge.....	100	do	Mills.
	Landseer.....	94	do	McDonald.
	Latona.....	104	do	Croucher.
	Lena and Maud.....	nouveau	do	McFarland.
	Lizzie Maud.....	79	Portland.....	Spurling.
	Lizzie M. Center.....	77	Gloucester.....	Smith.
	Lizzie Smith.....	73	Provincetown.....	Chase.

LISTE des navires qui ont pêché au large de la côte du Cap pendant l'année 1897—*Fin.*

Date.	Nom.	Tonn'x.	Port d'attache.	Capitaine.
1897.				
Mai. ...	Loring B. Haskell	91 $\frac{1}{2}$	Gloucester	Murphy.
	Lottie Gardner	111 $\frac{1}{2}$	do	Parriss.
	Lucille	96	do	Welch.
	Lucy W. Dyer	78	do	Staples.
	Mabel Kensington	78	do	
	Marathon	65	do (perdu depuis)	Hudder.
	Margaret Mather	91	do	Miller.
	Marguerite Haskins	103	do	Harty.
	Margie Smith	58	do	Smith.
	Mariner	107 $\frac{3}{4}$	do	Stanley.
	Marshall L. Adams	125	Provincetown	Seavy.
	Maud S.	75 $\frac{3}{4}$	Vine-Haven	Reed.
	Mayflower	108	Gloucester	
	Mertie and Delmer	74 $\frac{1}{2}$	Chatham	Doane.
	Mertie H. Perry	59	Boston	Perry.
	Minerva	61 $\frac{1}{2}$	Gloucester	Hall.
	Minehaha	50	Swanscott	
	Mist	63	Gloucester	McDonald.
	M. S. Ayer	76	do	Thomas.
	Nellie Dixon	105 $\frac{1}{2}$	Boston	Poole.
	Nellie M. Davis	89	Gloucester	Doran.
	Nereia	92 $\frac{1}{2}$	do	Whitten.
	Norman Fisher	76	do	Anderson.
	Norumbega	120 $\frac{1}{2}$	do	McKinon.
	Oliver S. Killam	nouveau	do	Killam.
	Oliver Wendell Holmes	102	do	Pitts.
	Ralph F. Hodgdon	86	do	Greenleaf.
	Richard Lester	69	do	McDonald.
	Ruth M. Martin	94	Boston	Ellis.
	Sea Fox	105 $\frac{1}{2}$	Provincetown	McGray.
	S. F. Maker	103 $\frac{1}{2}$	Gloucester	Pavson.
	Sir Knight	76 $\frac{1}{2}$	Booth-Bay	McKown.
	Speculator	105	Gloucester	McDonald.
	Stowell Sherman	87 $\frac{3}{4}$	Provincetown	Hatch.
	Talisman	118	Gloucester	McKay
	Wm. E. McDonald	93	do (perdu depuis)	

101 navires.—Pêche totale (printemps), 1,048 barils.

HOMARD.

La pêche du homard a été faible presque partout. Cela est dû aux tempêtes qui ont sévi pendant tout le cours des mois de mai et de juin, brisant et détruisant les trappes des pêcheurs, etc. La saison a été prolongée de 9 jours dans le golfe, et ceux qui ont pêché durant le mois de juillet ont obtenu de bons résultats. Les prix ont été élevés.

Les lois régissant la pêche du homard ne laissent rien à désirer, mais j'ai eu beaucoup de difficulté à en assurer l'observation. Un grand nombre de trappes qui avaient été illégalement tendues ont été saisies et détruites. La production des conserves dans le Cap-Breton n'a guère dépassé la moitié de la moyenne, et les gains de plusieurs des pêcheurs ont à peine couvert les dépenses qu'ils avaient faites. Les homards n'approchent pas du rivage lorsque le temps est menaçant, et les frais additionnels qu'entraîne la pêche en eaux profondes sont considérables. Je suis porté à attribuer l'insuccès des opérations au mauvais temps qu'il a fait, et non pas à une diminution particulière dans le nombre des homards en cette localité.

Je suis d'avis, comme beaucoup d'autres, que la pêche du homard devrait être interdite au nord du Cap-George à partir du 1^{er} juillet, car la plus grande partie du frai est déposée après cette date-là. Le règlement fixant le minimum de taille des homards à prendre est une bonne chose, mais est très difficile à appliquer.

Suivent des extraits des rapports des capitaines Dunn, Pearson, May, Kent, Pratt, Knowlton et Walbran.

ANNEXE A.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES OFFICIERS DES CROISEURS.

Le CAPITAINE C. T. KNOWLTON, *commandant du croiseur Osprey*, dit :—

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les mouvements du croiseur *Osprey* pendant la saison de 1897.

L'*Osprey* fut mis en commission à Halifax le 21 avril, avec une partie de son équipage. Le 22 avril, conformément aux instructions que j'avais reçues, je partis pour Shelburne; j'arrivai à cet endroit le 24, et je pris à bord le reste de l'équipage. Nous avons alors établi notre croisière entre Halifax et Shelburne, avec Lunenburg comme quartier général pour les dépêches. Le 10 de mai, nous nous sommes rendus à Halifax pour faire peindre le fond du croiseur; comme le temps était très orageux, nous avons été détenus plusieurs jours. Le 17, nous avons pris la mer, le temps étant encore brumeux; après avoir croisé vers l'est et traversé le détroit de Canso, nous sommes arrivés à la baie de Plaisance, îles de la Madeleine, le 21. Nous avons rencontré dans ces parages un grand nombre de navires de pêche, la plupart canadiens. Le hareng abondait. Il y avait aussi une flotte considérable de petits bateaux qui prenaient du hareng destiné à servir d'appât pour pêcher le homard. Nous sommes restés dans la baie de Plaisance jusqu'à l'expiration de la saison de pêche pour le hareng. Le 27 mai nous nous sommes dirigés vers le sud de la Nouvelle-Ecosse pour rencontrer la flotte des navires pêchant le maquereau. Le 29, nous étions au large du cap Canso avec une flotte de 22 navires des États-Unis. Nous avons croisé entre le cap Canso et Sydney jusqu'au 9 de juin, date où les derniers navires ont pris la direction de l'ouest. Dans l'ensemble, la pêche a été très faible. Nous avons ensuite établi notre quartier général à Canso, et nous avons croisé à l'ouest jusqu'à Liverpool, à l'est de Louisbourg, en faisant une pointe de temps à autre vers l'île du Prince-Edouard. Le 23 octobre, nous avons reçu instructions de stationner au large de Sydney pour surveiller les navires américains occupés à pêcher le maquereau. Nous sommes partis le 24, et dans la nuit du même jour nous étions au large de Sydney avec une partie de la flotte des bâtiments pêcheurs. Nous avons croisé entre le cap de la Fumée et Scattari jusqu'au 8 novembre. A cette date-là, quelques-uns des navires de pêche se sont dirigés vers l'ouest. Le 9, nous nous sommes mis en frais de les suivre, et nous les avons rejoints à Louisbourg. Nous avons été détenus plusieurs jours à ce dernier endroit, le temps étant orageux. Le 15, nous avons fait route vers Halifax, où nous sommes arrivés le 16. En somme, la pêche a été très médiocre; plusieurs des navires ont regagné leurs ports respectifs sans avoir rien pris. Le 18 novembre, nous sommes repartis, arrivant à Shelburne le même jour. Nous avons continué à croiser dans les environs. Le 13 décembre, nous avons saisi le navire américain *Carrie E. Philipps* pour infraction aux lois de douane. Ce navire a été remis en liberté moyennant un dépôt de \$200. Le 18 décembre, l'*Osprey* a été désarmé, et l'équipage congédié.

Le CAPITAINE W. H. KENT, du croiseur *Kingfisher*, dit :—

Au mois de mars, je reçus instruction de mettre en commission le *Kingfisher*. Le 1^{er} avril, je me rendis à Shelburne, N.-E., pour voir à ce que ce navire fût mis en bon état. Le même jour (1^{er} avril), l'équipage fut engagé et le croiseur mis en armement. Une fois les provisions et les munitions embarquées, nous nous sommes mis en route.

Le 10 avril, je reçus votre télégramme me donnant instructions de me rendre au Rocher Blonde, où le steamer *Assaye* avait fait naufrage, afin d'empêcher que des marchandises ne fussent enlevées du steamer en question. Le 12, j'arrivai sur les

lieux, j'aperçus environ 20 voiliers dans les environs et un grand nombre d'hommes à bord de l'*Assaye*, je donnai ordre à tout le monde de quitter le navire, ce que l'on fit après quelque hésitation, je me dirigeai alors vers Pubnico pour y passer la nuit. Je revins le lendemain matin, et je trouvai plusieurs voiliers et deux steamers dont les équipages étaient à piller l'*Assaye*, j'ordonnai que le navire fût évacué immédiatement, ce qui fut fait. J'examinai ensuite le steamer échoué et je constatai qu'il avait été dépouillé de tout ce qui pouvait se transporter; une grande quantité de caisses de marchandises avaient été défoncées et leur contenu était disparu. Selon toute apparence, la cargaison devait avoir une grande valeur. Le soir du même jour, je regagnai Pubnico.

Le lendemain, je reçus un télégramme du sous-ministre de la marine et des pêcheries m'annonçant que vous n'étiez pas à Ottawa; on ajoutait qu'il n'était pas nécessaire de surveiller plus longtemps le steamer naufragé. Une fois la brume disparue, je me dirigeai vers ma croisière au large de Shelburne.

Le 1^{er} de mai, j'aidai, avec mon équipage, à équiper le croiseur *Victoria*; de plus, conformément à vos ordres, j'envoyai mon second officier pour accompagner le capitaine Demers jusqu'à Charlottetown, ce dernier n'ayant pas son équipage au complet.

Le 15 de mai, les premiers navires de pêche américains sont arrivés à Shelburne. A partir de cette date, leur nombre a été en augmentant, mais par suite des épaisses brumes enveloppant sans cesse la côte S.-E. de la Nouvelle Ecosse, il a été presque impossible de surveiller la flotte. J'ai continué à croiser au large de Shelburne jusqu'au 28 mai, alors que nous nous sommes dirigés vers l'est, en faisant escale à Halifax.

En arrivant à Canso nous avons rencontré à peu près 80 bâtiments pêcheurs qui avaient abandonné la partie et s'en retournaient sans avoir rien pris, les maquereaux ayant réussi à leur échapper à la faveur de la brume.

La présence de tant de navires de pêche sur notre côte tous les printemps est, à mon avis, la principale cause de la diminution dans le nombre des maquereaux. Si l'on n'en vient pas à une entente entre les deux pays pour empêcher la destruction et le massacre systématiques de ces poissons de valeur, ils ne tarderont pas à disparaître complètement.

Je passai quelques jours à croiser dans la baie de Chedabouctou et au large de Canso. Le 8 juin, je reçus ordre de vous de me rendre à Port-Hawkesbury pour y faire nettoyer et peindre le croiseur. Le 11, les réparations étaient terminées, et je partis pour Pictou, où les membres de l'équipage de mon navire furent mesurés par M. W.-H. McLaren, tailleur, qui avait été chargé de leur faire des uniformes.

De Pictou je me suis rendu, d'après vos ordres, à Souris, I.P.-E., pour croiser au large de la pointe Est, I.P.-E. Nous sommes restés dans ces parages jusqu'au 26 octobre.

Après l'ouverture de la saison réservée pour le homard, nous avons passé la plus grande partie du temps à voir à ce que la loi fût observée. J'ai trouvé et détruit un grand nombre de trappes au large de Launching et de Chepston. Nous nous étions mis en route vers les îles de la Madeleine, mais le temps était si orageux qu'il nous a fallu rebrousser chemin.

La flotte n'est arrivée que tard sur ma croisière.

Il s'est fait un peu de pêche au large de la pointe Est dans la soirée du 26 août, mais il n'a rien été pris après cela. Les bâtiments ont parcouru tout le golfe, mais n'ont pu trouver de poissons. Le 26 octobre ils étaient tous partis pour Sydney, Cap-Breton.

Après que la flotte américaine eût quitté le golfe, je me suis rendu, conformément à vos ordres, à Sydney-Nord, où j'ai rencontré 22 voiliers de pêche, accompagnés du croiseur *Osprey*. On a très bien réussi à Sydney, la plus forte pêche s'étant chiffrée par 178 barils. Tandis que je me trouvais à Sydney, j'ai reçu de vous un télégramme m'ordonnant d'être à Halifax le 12 novembre pour désarmer le croiseur. Nous avons quitté Sydney le 4 novembre, et nous nous sommes dirigés vers l'ouest, mais par suite du mauvais temps qu'il faisait, nous ne sommes arrivés à Halifax que dans la matinée du 16. J'ai tout de suite désarmé le croiseur. Il m'a fallu rester plusieurs

jours à Halifax avec l'officier en chef et quelques hommes pour sécher les voiles et les mettre en lieu sûr. Le 20 novembre je suis retourné chez moi par voie de Saint-Jean.

Nos amusements annuels à Georgetown, I.P.-E., ont été couronnés de succès cette année, et nous nous proposons de les rendre plus attrayants encore l'année prochaine.

Nous avons eu l'honneur, dans le cours de l'été, d'escorter le Gouverneur général du Pictou à Charlottetown.

Le CAPITAINE GEO. M. MAY, du *Constance*, dit :—

Mes officiers et mon équipage se sont embarqués à bord du *Constance* le 20 mars.

Dans l'après-midi du 24, nous avons quitté notre quartier d'hiver et nous nous sommes dirigés vers le quai de Crawford, Québec. Après avoir pris une provision de charbon et de munitions de bouche, nous sommes partis pour le golfe de bonne heure dans la matinée du 30.

En descendant le fleuve nous avons rencontré des bancs de glace en quantités considérables, surtout entre l'île aux Grues et les piliers de Pierre, mais comme ils étaient dispersés çà et là, nous n'avons eu aucune difficulté à passer à travers. A 6 heures de l'après-midi nous avons accosté au quai de la Malbaie pour la nuit.

A 4 heures du matin, le 31, nous sommes partis de la Malbaie et nous avons descendu le fleuve. Près du Bic, nous avons rencontré une grande quantité de banquises, à travers lesquelles nous nous sommes frayé un passage, espérant pouvoir atteindre le quai de Rimonski; mais en arrivant au large de l'extrémité est de l'île de Barnabé, nous avons constaté que la glace était partout impénétrable. Nous nous sommes alors dirigés vers le Bic, mais nous avons été presque aussitôt enfermés par les glaces.

Le 1^{er}, le 2, et le 3 avril, par suite de grands vents du nord, nous n'avons pu avancer, la glace étant épaisse et impénétrable à perte de vue. Pendant ce temps-là, nous avons dérivé avec le courant jusque près de Matane, distance de 45 milles.

Le 4 avril, par suite d'un changement dans le vent et probablement aussi dans le courant, la glace a commencé à s'ouvrir en grands chenaux, à l'ouest et au nord. A 2 heures de l'après-midi, nous nous sommes mis à nous frayer un passage travers la glace. A 5 heures, nous étions dégagés; et à 8.45 heures nous avons jeté l'ancre à Godbout pour la nuit.

Dans la matinée du 7 avril nous avons jeté l'ancre à la Pointe-aux-Esquimaux, où j'ai reçu du D^r Tremblay trois barils et 5 tonneaux de spiritueux qu'il avait saisis à Agwanus, et je suis retourné à Rimonski le 9.

Du 11 au 25 avril nous avons croisé le long de la rive sud jusqu'au cap Rosier, à l'ouest de l'île d'Anticosti et le long de la rive nord. Nous sommes retournés à Québec le 26, pour nous approvisionner de charbon.

Ayant été atteint d'un grave accès de rhumatisme musculaire, contracté par suite de l'exposition à l'humidité et au froid, j'ai dû garder la chambre depuis le 28 avril jusqu'au 6 juin. Le 19 juin, j'ai pu me rembarquer à bord du *Constance*.

Pendant que j'étais malade, le steamer a continué à croiser sous le commandement de mon second, M. Wm Caron, suivant les instructions de M. F. L. Jones, douanier. Du 22 juin au 14 août nous avons croisé le long des rives sud et nord du golfe Saint-Laurent, près d'Anticosti et dans la baie des Chaleurs.

Conformément aux ordres que nous avons reçus de M. F. L. Jones, nous avons quitté Percé, comté de Gaspé, à la date en dernier lieu mentionnée, et nous avons fait route vers Sydney-Nord, C.-B., par voies des fles de la Madeleine, arrivant à Sydney dans la nuit du 10. Le 19 août, nous sommes partis de Sydney-Nord, avec M. F. Jones et Converse J. Smith, du département du Trésor des Etats-Unis, à bord, pour Saint-Pierre Miquelon, où nous sommes arrivés de bonne heure le lendemain matin. A 3 heures du matin, le 23 août, nous avons quitté Saint-Pierre, et à 2 heures de l'après-midi nous avons jeté l'ancre dans la baie de Plaisance, Terre-Neuve.

Le 21, nous nous sommes rendus à Saint-Jean, Terre-Neuve, par chemin de fer. Nous étions de retour à 3.30 heures de l'après-midi, le lendemain. Nous sommes immédiatement repartis pour Sydney-Nord, arrivant à ce dernier endroit à 10 heures du soir, le 26.

Vendredi, le 27 août, nous sommes partis de Sydney pour le haut du golfe par voie du détroit de Canso. Le 30, nous avons fait escale à Gaspé pour prendre du charbon, après quoi nous avons continué notre croisière sur la côte du golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, principalement le long de la côte de Gaspé jusqu'à la baie des Chaleurs.

Dans le cours de la première semaine d'octobre, j'ai été averti que la goélette *Canada* avait quitté Saint-Pierre Miquelon et était en route vers le Saint-Laurent; l'on me priait de faire le guet. Le 27 du même mois, nous avons aperçu la goélette en question au large de Sainte-Félicité et nous l'avons saisie, avec 33 barils de spiritueux à bord, valant environ \$1,000.

D'après les témoignages rendus en cour par les membres de l'équipage (ils avaient été faits prisonniers), 11 barils de whiskey, 2 tonneaux et 4 caisses de genièvre avaient été débarqués par Téléphore Coulombe et un nommé Bilodeau, quelques heures avant que le *Constance* fût en vue.

Le bruit a couru que des spiritueux de contrebande avaient été débarqués en différents endroits durant l'été, mais j'ai constaté que c'était faux. Cette rumeur, je crois, a été répandue par les contrebandiers eux-mêmes, pour causer une sensation et faire croire que le commerce de contrebande se poursuivait en dépit des mesures prises par le gouvernement pour le supprimer.

Depuis que le *Constance* surveille les côtes, il se fait beaucoup moins de contrebande qu'auparavant sur le golfe et le fleuve Saint-Laurent.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'avant la mise en commission de ce steamer, au moins 50 navires étaient employés dans ce commerce illicite.

Lors d'un de mes voyages le long de la côte nord, la saison dernière (je commandais dans le steamer *Otter*), j'ai aperçu 5 goélettes chargées de spiritueux et venant de Saint-Pierre Miquelon, 3 dans le havre de Saint-Nicolas et 2 dans le port de Mingan,—toutes attendant le moment favorable pour remonter le fleuve.

Dans le cours de la saison qui vient d'expirer, le *Constance* a parcouru plus de 19,250 milles. Nous avons aborné 100 goélettes, yachts et bateaux, et nous n'avons rien trouvé en fait de marchandises de contrebande jusqu'à ce que nous ayons rencontré le *Canada*.

Mais le golfe est long et large, et il est impossible pour un croiseur stationné dans la baie des Chaleurs de surveiller en même temps la côte nord, la côte sud et le fleuve Saint-Laurent. Vous admettez, monsieur, que lorsque nous croisons dans la baie des Chaleurs et sur la côte de Gaspé, il nous soit difficile de savoir ce qui se passe le long de la côte nord.

Les membres de mon équipage m'ont donné entière satisfaction. La plupart d'entre eux, je pourrais dire tous, ont été sous mes ordres depuis plusieurs années, et comprennent parfaitement les devoirs qu'ils ont à remplir, surtout l'abordage et la visite des navires. Je serai fier d'avoir avec moi ces hommes zélés, sobres et honnêtes aussi longtemps que j'aurai l'honneur de commander le garde-côte *Constance*.

Le *Constance* est retourné à Québec le 23 novembre. Le 29 il a été conduit dans le bassin Louise pour y passer l'hiver, et le 30 l'équipage a été congédié, après avoir fait le service pendant 8 mois et 11 jours.

Le CAPITAINE GEO. W. PEARSON, du croiseur *Dolphin*, dit:—

Après avoir fait faire quelques réparations au croiseur *Dolphin*, j'ai reçu ordre de partir le 29 avril.

Durant les mois de mai et de juin j'ai croisé surtout sur la rive nord de la baie Georgienne et dans le chenal du nord. J'ai saisi 10 rets à trappe, 5 seines et 2 bateaux, et en deux occasions différentes j'ai donné la chasse à des gens qui pêchaient à la seine.

Le 13 juillet, j'ai reçu instructions de me rendre au lac Supérieur pour prendre à bord le garde-pêche Elliott et inspecter avec lui sa division.

Le 18 juillet, notre tournée se trouvant terminée, nous avons franchi le canal.

Le 19 juillet, je suis parti du Saut-Sainte-Marie pour Petit-Courant, avec le garde-pêche Elliott à bord. Nous sommes arrivés le 20 à Petit-Courant, où les hommes au service de M. Elliott avaient saisi deux bateaux et deux seines.

J'ai confisqué les deux seines en question, et j'ai remis en liberté ceux à qui elles appartenaient après les avoir réprimandés.

Le 21 et le 23 juillet, nous avons levé et détruit 6 rets à trappe et 1 filet.

Le 24, le garde-pêche Elliott et ses deux hommes ont quitté le navire.

Le 26 juillet, j'ai levé et détruit 1 rets à trappe à l'entrée de l'anse de Collin. Je me suis ensuite rendu à Owen-Sound, où j'ai expédié 9 seines à Ottawa conformément aux instructions que j'avais reçues.

Dans le cours du mois d'août j'ai levé et détruit 17 rets à trappe que j'avais découverts dans le voisinage des îles de la rivière Mauvaise, du Chrétien, à la Chaux et de Sable.

Le 23 août, aux îles du Parapluie, j'ai condamné à une amende de \$20 chacun deux hommes qui étaient à pêcher illégalement avec des rets à trappe.

Durant le mois de septembre, j'ai détruit 8 rets à trappe que j'avais trouvés en différents endroits de ma croisière. J'ai aussi condamné à l'amende 6 personnes qui avaient été surprises à pêcher illégalement.

Le 15 octobre, j'ai eu une entrevue avec M. Wilmot, — un garde-chasse nommé par le gouvernement provincial, — qui avait saisi 9 verveux, ne sachant pas qu'un permis avait été octroyé au pêcheur qui les avait tendus.

Les verveux en question ont été ensuite restitués et le pêcheur a été indemnisé.

Durant le mois de novembre, j'ai saisi 8 rets à mailler qui avaient été tendus en temps prohibé. J'ai constaté que le règlement relatif à la saison réservée était mieux observé que par le passé.

Je dois dire ici que les pêcheurs à rets à mailler se sont conformés en tous points à la loi et ne m'ont donné aucun trouble.

Je me permettrai de recommander que les bateaux et les bouées des rets soient numérotés, ce qui faciliterait beaucoup notre tâche et celle des gardes-pêche.

La pêche d'automne a été très faible; c'est dû à ce que les truites sont arrivées tard sur les bas-fonds.

Les pêcheurs à rets à mailler se sont plaints parce qu'on avait accordé aux pêcheurs à rets à chambres le privilège de pêcher le hareng et les autres poissons communs pendant le mois de novembre.

Durant la saison, nous avons parcouru 5,840 milles avec le steamer et 3,000 milles avec le petit bateau; ce dernier est absolument nécessaire sur ma croisière, à cause des nombreuses anses et baies qui ne peuvent être atteintes avec le steamer.

Si un règlement était adopté, défendant de vendre du tissu pour la fabrication de seines ou de rets à trappe, dans les endroits où ces engins sont prohibés, je crois que la pêche illégale se ferait sur une échelle moins grande qu'à l'heure qu'il est.

Le CAPITAINE E. DUNN, du croiseur *Petrel*, dit :—

Conformément à vos instructions, le croiseur a été équipé et nous sommes partis le 27 avril pour l'île des Pots-à-Fleurs, avec le lieutenant-colonel Anderson à bord, afin de choisir un emplacement pour un nouveau phare. Les stations de l'île Cove, de Tobermory et de Cabot's-Head ont été aussi visitées. Le *Petrel* est ensuite retourné à Owen-Sound. Le 1^{er} mai, nous sommes partis pour le lac Érié. Le temps a été très mauvais, et nous n'avons pu atteindre Amherstburgh que le 8 mai. Nous avons pris une provision de charbon, et embarqué à bord une bouée-espar, qui a été placée sur le bas-fond Grec. Nous avons aussi visité l'endroit où le *Little Wissahickow* avait fait naufrage, et nous avons trouvé l'espar qui avait disparu à la suite du sauvetage de ce navire. L'espar en question a été toué jusqu'au havre de Rondeau et remis au gardien du phare. Le 7 mai, à environ 15 milles de la rive canadienne et à mi-chemin entre Rondeau et Port-Stanley, nous sommes venus en vue d'un remorqueur de pêche, qui s'est esquivé à notre approche. En cette occasion, j'ai saisi 74 rets à mailler appartenant à des Américains et contenant 400 livres de poisson (c'était en grande partie du doré et du hareng). Nous nous sommes ensuite rendus à Port-Stanley, où les rets confisqués ont été emmagasinés. C'est là aussi que le poisson a été vendu. J'ai fait la patrouille sur le lac, d'un bout à l'autre, jusqu'au 22 mai, alors que, conformément aux ordres que j'avais reçus, je me suis dirigé vers Windsor pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de Sa Majesté. Le 24, le

navire a été pavoisé et un salut royal de 21 coups de canon a été tiré. Le 25 mai, je suis parti pour le lac Saint-Clair. Dans la soirée du 26, j'ai fait escale à l'île des Pêches pour connaître le résultat de l'enquête tenue par le garde-pêche Boismier. J'ai continué à faire la patronille sur le lac Erié jusqu'au 12 de juin, date où j'ai été occupé à faire une enquête au sujet des plaintes faites contre certains pêcheurs stationnés entre Deux-Criques et Rondeau. Le 14 de juin, le second officier Jarvis a quitté le navire pour cause de maladie. Ce jour-là et le lendemain, le garde-pêche Lamarsh est embarqué à bord et l'on a fait une tournée dans sa division; des hameçons et des lignes ont été saisis par M. Lamarsh au large de Kingsville. Le 22, nous avons participé à la célébration du jubilé de la Reine, à Port-Stanley; le navire a été pavoisé et 21 coups de canon ont été tirés.

Le 23 juin, nous nous sommes dirigés vers la bouée à gaz au large du phare de Pelee-Spit. Nous avons réussi à soulever l'ancre ainsi que l'espar, qui avait été coupé par un propulseur à quelques pieds au-dessous de l'eau. L'ancre et la chaîne ont été placées dans le dock de l'île Pelée, où ils se trouvent encore à l'heure qu'il est. Les fers, etc., de la bouée ont été remis au gardien de phare Hackett, de Bois-Blanc. Le 24, conformément aux ordres que j'avais reçus, j'ai tenu une enquête pour constater quels étaient les pêcheurs qui n'avaient pas payé leurs permis dans la division de l'ancien garde-pêche Wigle. Le 1^{er} juillet, nous avons célébré la fête de la Confédération à Port-Stanley, où une salve a été tirée. Ayant reçu ordre de me rendre au lac Saint-Clair pour voir s'il s'y faisait de la pêche illégale, je suis parti le 10 juillet. Une fois arrivé à ce lac, j'ai pris à bord le garde-pêche Boismier et nous avons parcouru sa division. Rien d'important n'a été découvert. Le 30 et le 31 juillet, nous avons été occupés à bien déterminer l'endroit où la goélette *Adams* avait fait naufrage; j'ai constaté que le rapport de la compagnie chargée d'enlever les débris était incorrect. Le 12 août, je suis venu en vue de 5 remorqueurs qui étaient à pêcher; j'ai donné la chasse à l'un de ces remorqueurs, qui se trouvait à l'extrême nord de la frontière, mais il a réussi à m'échapper. Je suis retourné et j'ai trouvé trois rets. Le 17 août, j'ai vendu les rets confisqués pour la somme de \$104.60. Le 24 août, d'après les instructions du ministère, je me suis rendu à Leamington pour conférer avec l'ancien garde-pêche Wigle au sujet des droits de permis. Le 26 août, nous avons ramassé une bouée-espar rouge qui était à la dérive; cette bouée a été ensuite placée sur le récif du Havre-du-Nord. Du 30 août au 3 septembre, nous sommes tenus près de l'endroit où l'*Adams* avait fait naufrage pour surveiller les opérations de la "Michigan Wrecking Company" et pour voir à ce que les débris fussent enlevés jusqu'à une profondeur de 26 pieds, conformément aux ordres du ministère. Le 30 septembre, j'ai transporté le juge Horn et sa suite à l'île Pelée, où une session de la cour de revision devait être tenue. Le 1^{er} octobre, j'ai ramené le juge Horn à Windsor. Le 4 octobre, j'ai tenu une enquête au sujet du non-paiement des droits de permis par les pêcheurs de l'île Pelée.

Le 20, j'ai tenu une enquête relativement à la plainte faite par M. Macallum, de Dunnville, contre certains steamers de pêche américains.

Le 22, à la demande du percepteur Gott, d'Amherstburg, j'ai passé à l'endroit où le *Grand Traverse* avait fait naufrage et je n'y ai trouvé qu'une profondeur de 17 pieds; la "American Wrecking Company" avait prétendu qu'il y avait là une profondeur de 25 pieds.

Le 26, j'ai saisi des rets à mailles appartenant à des étrangers au large de la pointe de Morgan, près de Port-Colborne; ces rets contenaient une petite quantité de poisson. Le tout a été vendu à Port-Colborne. Le 1^{er} novembre, le commissaire des pêcheries du Canada, le professeur Prince, s'est embarqué à bord avec M. McGregor, député, et plusieurs autres; on leur a fait faire le tour des îles canadiennes, et on les a ensuite ramenés à Windsor. Le 4 novembre, j'ai aperçu un remorqueur de pêche américain qui était à pêcher près de la frontière, de notre côté; je lui ai donné la chasse, mais il a réussi à s'échapper. Je me suis alors rendu à Port-Stanley pour enlever la goélette *H. P. Murray*. Pendant les 2 ou 3 premiers jours le mauvais temps nous a empêché de travailler, mais le 8 les opérations ont commencé et à minuit toute l'eau qui se trouvait dans le navire naufragé avait été pompée. Le lendemain, la goélette a été sortie du port et conduite à l'est des jetées, où elle a été échouée hors de la voie de la navigation.

Le 18 et le 20, nous avons été occupés à enlever les bouées à gaz situées dans le passage de Pelée. Le 22, nous avons embarqué à bord les bouées-espars qui se trouvaient sur le bas-fond Grec et sur le récif du Chenal du Nord. Ces bouées ont été remises au gardien de phare Hackett, de l'île du Bois-Blanc. Le 26, vous avez inspecté le navire et passé en revue l'équipage; nous avons été très sensibles aux éloges que vous nous avez faits.

Le 28, nous sommes partis pour Owen Sound, où nous sommes arrivés le 3 décembre. Le 4, le navire a été désarmé et l'équipage congédié.

OBSERVATIONS.

Le service de patrouille qui se fait sur le lac Erié ne laisse rien à désirer.

Après avoir constaté que les mouvements du steamer étaient surveillés et signalés aux pêcheurs, je me suis mis à faire mes voyages à des intervalles irréguliers. Le capitaine Williams m'a informé qu'il avait entendu quelqu'un (un marchand de poisson étranger) dire qu'on ne pouvait jamais savoir où était le *Petrel*. A peu d'exceptions près, les remorqueurs étrangers se sont tenus dans les limites voulues. Les pêcheurs américains m'ont souvent demandé de leur dire où ils pourraient tendre leurs rêts sans être inquiétés; je leur ai fourni de bonne grâce tous les renseignements dont ils avaient besoin pour s'orienter.

Durant l'automne, nous avons fait la patrouille constamment sur les frayères, et nous n'avons surpris personne à violer la loi.

La pêche sur le lac Erié a été presque partout plus forte que l'année dernière. La Compagnie de la Longue-Pointe a pris en dehors de la Longue-Pointe plus de poisson avec 7 rêts qu'elle n'en avait pris l'année précédente avec 14 rêts, en dedans et en dehors de la pointe. La pêche a aussi été bonne de la Longue-Pointe à la Pointe-Pelée, mais elle a été faible aux deux extrémités du lac.

Le nombre de milles parcourus par le *Petrel* pendant la saison a été de 16,301.

Le CAPITAINE J. T. WALBRAN, du *Quadra*, *Victoria*, *C.B.*, dit:—

Les opérations ont commencé le 3 janvier 1897, date où je suis parti de Victoria pour faire la patrouille dans le détroit Hecate, avec ordre d'avertir tous les navires de pêche étrangers qu'il ne leur serait pas permis de pêcher là ni dans les autres eaux territoriales de la Colombie-Britannique. J'ai établi mon quartier général à la baie du Refuge, sur l'île Porcher, et j'ai fait de fréquentes croisières dans les environs.

Au cours de ma patrouille, je n'ai rencontré qu'un seul navire de pêche américain. Ce navire, après avoir reçu mon avertissement, a gagné les eaux d'Alaska. Dans le détroit, pendant que j'ai été là, la pêche a été faite exclusivement par les steamers canadiens *Capilano*, *Coquitlam* et *Thistle*.

Dans le courant du mois d'avril, j'ai été informé qu'environ 10 jours après le départ du *Quadra*, le steamer de pêche des Etats-Unis *Edith* avait fait son apparition dans le détroit, avec 3 voiliers, dont 2 avaient fait de l'anse Butler leur base d'opérations.

Le *Quadra* est retourné à Victoria au commencement de février, et pendant ce mois-là et le mois de mars, il n'a pas fait le service, l'équipage ayant été employé à nettoyer et à peindre la cale, etc.

Le 27 avril, j'ai fait une courte croisière à Claoose pour tenir une enquête au sujet de certaines plaintes qui avaient été faites au ministère par le gardien de phare de Carmanagh.

Le 6 de juin je suis parti pour faire une croisière le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. Je suis arrêté aux principaux villages sauvages et j'ai averti les gens que la pêche à la seine était strictement prohibée. Dans le détroit de Quatsino, deux nasses qui empêchaient les saumons de remonter les rivières Maad et du Marbre, et qui avaient été établies par les sauvages des environs, ont été détruites. Je suis retourné à Victoria le 16 juin. Le 28 juin, je suis parti pour faire une autre croisière le long de la côte ouest dans l'intérêt de ceux qui avaient armé des navires

pour chasser le phoque; il s'agissait pour moi de voir à ce que les chasseurs sauvages qui avaient signé le rôle de l'équipage rejoignissent leurs navires respectifs. Tous les villages fréquentés par les goélettes de chasse furent visités et les sauvages promirent de rejoindre leurs navires. Cependant, quelques sauvages de l'île Catala, anse d'Esperanza, qui avaient été engagés par le capitaine de l'*Arietis*, refusèrent de tenir leurs promesses; ils furent arrêtés et leur procès fut jugé à bord du *Quadra* par moi-même en ma qualité de magistrat stipendaire. Après une enquête complète, les sauvages furent déclarés coupables, mais comme il y avait une foule de circonstances atténuantes en leur faveur, la cour fut ajournée pour 12 heures afin de permettre aux prisonniers de choisir entre ces deux alternatives: rejoindre leur navire ou subir la peine prescrite par le statut. Le lendemain matin, tous consentirent à s'embarquer, pourvu que le rôle de l'équipage fût modifié dans le sens dont on avait convenu tout d'abord, et la chose ayant été faite en ma présence, les sauvages se rendirent à bord de leur navire. C'est ainsi que cet incident fâcheux a été clos d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés.

C'est très heureux que j'ai pu juger cette affaire sur les lieux, car si je n'avais pas été en position de le faire, il aurait fallu envoyer les prisonniers et les témoins à Victoria, ce qui aurait causé beaucoup de retard et de fortes dépenses aux propriétaires et au capitaine du navire.

Je suis retourné le 8 juillet. Le 20, je suis parti de Victoria pour l'anse de Rivers. Les gérants des fabriques de conserves établies sur cette anse m'avaient demandé de croiser près de là pendant quelque temps, vu qu'il y avait un grand nombre de navires de pêche des Etats-Unis dans les environs. A mon arrivée, les navires étrangers étaient disparus; le bruit avait couru quelques jours avant que le croiseur était sur le point d'arriver. La majorité des propriétaires de fabriques de conserves s'étant plaints que l'endroit fixé pour la pêche dans la rivière Wannock se trouvait trop loin dans le haut de celle-ci, j'ai voulu voir par moi-même ce qui en était. J'ai constaté qu'on avait raison, et j'ai recommandé dans mon rapport au ministère en date du 28 juillet que le poste de pêche fût transféré à au moins 600 verges en descendant la rivière. Je suis reparti pour Victoria le 27 juillet.

Le 12 août, j'ai saisi à Becher-Bay une seine et un grand canot dont les sauvages de cet endroit se servent illégalement pour pêcher le saumon dans un but de commerce.

Le 29 du même mois, le *Quadra* a été mis à la disposition du ministère de l'intérieur, et je me suis rendu à Wrangel, Alaska, avec M. W. T. Jennings, arpenteur, et ses aides.

Le 30 septembre, le *Quadra* a été de nouveau mis à la disposition du ministère de l'intérieur, et j'ai transporté l'honorable Clifford Sifton avec sa suite et un détachement de la police à cheval du Nord-Ouest à Skaguay et à Dyea. Le navire est resté à l'ancre 14 jours au large de Skaguay; pendant ce temps-là le ministre et quelques autres personnes se sont rendus au lac Tagish par la passe de Dyea, revenant à Skaguay par voie de la passe Blanche. En retournant, nous avons visité Juneau, l'anse de Takee—dont le bout était complètement bloqué par les glaces—Port-Simpson et Mettah-cattah, arrivant à Victoria le 2 novembre.

Le 19 novembre, je me dirigeai vers la côte ouest de l'île de Vancouver, pour tenir une enquête au sujet de certaines plaintes faites contre les sauvages de Clayoquot, qui avaient été accusés de violer la loi en pêchant à la seine. Je constatai que ces plaintes étaient fondées, mais comme la pêche était finie pour la saison, je rassemblai les sauvages des environs et les réprimandai sévèrement. A mon retour, le 24, je transmis un rapport à ce sujet au ministère de la marine et des pêcheries.

LE CAPITAINE J. H. PRATT, du croiseur *Curlew*, dit:—

Le navire a passé l'hiver à Saint-Jean, N.-B., et les réparations nécessaires ont été faites à ses machines.

Ordre a été reçu de vous de mettre le navire en commission le 15 avril, et ce jour-là, le pavillon a été hissé et l'équipage a signé le rôle d'engagement. Des provisions ont été embarquées à bord, et le 16 nous nous sommes dirigés vers le district de Passamaquoddy. Les petits harengs avaient commencé à faire leur apparition

dans ces parages, et l'on en prenait beaucoup avec les nasses. Plusieurs pêcheurs des Etats-Unis avaient jeté l'ancre au large d'Eastport dans le but de se procurer de l'appât pour pêcher sur les bancs, mais ils ne purent en obtenir qu'une faible quantité.

Les poissons qui se prennent à la ligne commençaient aussi à arriver dans la baie en petits bancs, et les pêcheurs réussissaient assez bien.

Jusqu'au 5 de mai, j'ai été occupé à octroyer des permis pour l'établissement de nasses et à voir à différentes choses de concert avec les gardes-pêche. A cette date-là, je me suis rendu à Shelburne.

Là vous vous êtes embarqué à bord du navire et vous m'avez accompagné jusqu'à Yarmouth, me donnant vos instructions finales pour les opérations de la saison.

Nous avons croisé dans les environs du Cap de Sable jusqu'au 22 mai, alors que nous avons jeté l'ancre à Liverpool, au milieu d'une flotte de 16 goélettes de pêche des Etats-Unis. Le lendemain matin, nous sommes venus en vue de 31 autres bateaux pêcheurs venus aussi des Etats-Unis et stationnés près de l'île de Mosher.

A cette époque-là les maquereaux ont fait leur apparition le long de la côte et quelques coups de filets ont été faits par les navires pêchant à la seine.

Au commencement de juin, nous avons croisé à l'est d'Halifax, et le 4 nous sommes venus en vue de la flotte de pêche qui opérait entre White-Head et Louisbourg. On avait pris jusque-là très peu de poisson dans ces parages, à cause du mauvais temps et de la brume.

Le 8 de juin, nous sommes partis pour Sydney-Nord, mais nous n'avons pas trouvé de navires de pêche étrangers là.

Le lendemain, nous nous sommes dirigés vers l'ouest pour voir à ce que les règlements concernant le homard fussent observés dans les nombreux havres situés entre Canso et Halifax, et nous avons constaté que les pêcheurs et les fabricants de conserves se conformaient à la loi.

Nous sommes retournés dans la baie de Fundy le 19 juin, et nous avons appris en arrivant là que la pêche en général avait été assez bonne durant notre absence au Cap-Breton.

Conformément à vos ordres, le 20 juin, je me suis rendu à Saint-Etienne pour prendre part à la célébration du jubilé de la Reine. Nous avons été bien reçus par les autorités municipales.

Le jour du jubilé, des milliers de personnes ont visité le navire, et 14 des membres de l'équipage ont figuré dans la parade. J'ai aussi reçu ordre de vous de me trouver à Calais, Maine, pour la fête qui devait avoir lieu le 5 juillet. Nous avons été cordialement reçus par le maire et les autres fonctionnaires civiques, et l'on nous a donné une place d'honneur dans la procession. Un grand nombre de citoyens ont inspecté le navire dans le courant de la journée.

Durant les mois de septembre et d'octobre, nous avons été occupés à empêcher la pêche illégale du homard à l'est d'Halifax, et le 5 octobre nous étions à Georgetown, I.P.-E, avec les autres navires de la flotte.

Nous avons pris part aux jeux organisés à ce dernier endroit par les préposés au service de protection des pêcheries, et les hommes de l'équipage du *Curlew* ont paru s'intéresser vivement à tout ce qui s'est fait. Au concours de tir tenu le premier jour des amusements, la jolie coupe d'argent qui avait été offerte en prix a été gagnée par un détachement de 5 hommes attachés au *Curlew*, après une lutte très chaude.

Je me permettrai de dire ici que ces jeux ne peuvent que produire le meilleur effet, en mettant en contact les uns avec les autres les membres des équipages des divers croiseurs et en leur donnant ainsi l'occasion de se mieux connaître.

Le 12 octobre, nous avons eu l'honneur d'escorter de Pictou à Charlottown le vaisseau-amiral *Acadia*, à bord duquel se trouvait lord et lady Aberdeen. A Charlottetown, l'équipage du *Curlew* ainsi que les matelots et les officiers des autres navires ont été passés en revue par Son Excellence le Gouverneur général.

Nous avons croisé sur la côte de la Nouvelle-Ecosse (pour empêcher la pêche illégale du homard) jusque vers le milieu de novembre, alors que vous nous avez ordonné de repartir pour la baie de Fundy.

Sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, à l'est d'Halifax, la pêche de la morue a été très pauvre pendant tout le cours de l'année, et c'est ce qui explique que tant de gens se soient permis de pêcher illégalement le homard. J'ai rencontré une foule de personnes que l'insuccès de la pêche à la ligne avait plongé dans la misère.

Avant notre départ, un triste accident est arrivé à Ship-Harbour. Un des bateaux envoyés pour visiter la côte a chaviré ; parmi les matelots qui le montaient se trouvait un jeune homme qui est tombé à l'eau et s'est noyé.

Le lendemain matin, le cadavre a été repêché à l'aide de grappins. Une enquête a été tenue, et le noyé a été expédié à sa famille à Tiverton, N.-E., par voie de Halifax.

Nous sommes arrivés dans la baie de Fundy le 20 novembre, et nous avons commencé tout de suite à recevoir les réclamations des pêcheurs pour primes. Cela et d'autres choses se rattachant aux pêcheries nous ont tenu occupés jusqu'au 12 décembre. A cette date-là, nous nous sommes dirigés vers Saint-Jean. L'équipage a ensuite été congédié et le croiseur désarmé. Le lendemain, le *Curlew* a été conduit dans le dock de Magee pour y passer l'hiver, et l'on s'est mis à inspecter les machines.

Une stricte surveillance a été exercée par les divers croiseurs sur toute l'étendue de la côte, et peu de navires de pêche américains ont été surpris à braconner. Les bateaux pêcheurs des Etats-Unis ont pris beaucoup moins de maquereaux que par le passé ; quelques-uns d'entre eux n'ont pas même réussi à en pêcher un seul.

La pêche du homard sur la côte de la Nouvelle-Ecosse a aussi été plus faible que dans ces dernières années, mais les prix payés aux pêcheurs ont été assez élevés.

ANNEXE B.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis abordés par les croiseurs du gouvernement fédéral dans les eaux canadiennes, sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe Saint-Laurent, durant la saison de 1897 ; avec indication du port d'attache et du tonnage de chaque navire, du nombre d'hommes à bord, etc.

N ^o	Nom du navire.	Port d'attache.	Nombre de tonneaux.	Nombre d'hommes.	Avec permis ou sans permis.	Date du départ.
1	Atlanta	Gloucester	98	18	Non.	20 avril 1897.
2	Arthur Binney	Boston	112	17	Non.	10 mai 1897.
3	Annie Wesley	Gloucester	88	19	Oui.	28 mars 1897.
4	Alice R. Lawson	do	115	19	Oui.	1er avril 1897.
5	Annie C. Hall	do	84	17	Non.	20 mai 1897.
6	Annie Greenlow	do	102	17	Non.	20 avril 1897.
7	Alice M. Parsons	do	72	17	Non.	15 mai 1897.
8	Agnes E. Downs	do	80	17	Non.	20 do 1897.
9	Arthur E. Story	do	98	18	Non.	25 juin 1897.
10	A. R. Atwood	Waldoboro, Me.	41	5	Non.	10 août 1897.
11	Alice C. Jordon	Gloucester	82	17	Non.	10 sept. 1897.
12	Bessie M. Devine	do	91	18	Oui.	1er avril 1897.
13	Charles Levi Woodbury	do	100	17	Non.	15 mai 1897.
14	Commonwealth	do	81	17	Non.	5 do 1897.
15	Carrie E. Phillips	Provincetown	110	18	15 do 1897.
16	Cecil H. Lowe	Gloucester	75	13	Non.	1er août 1897.
17	D. L. Grafton	Salem, Mass	38	11	15 do 1897.
18	Dora A. Lawson	Gloucester	119	17	20 mai 1897.
19	Davy Crockett	do	81	17	Oui.	1er sept. 1897.
20	E. C. Hussey	Beverly, E.-U.	81	16	Non.
21	Electra	Gloucester	84	16	Oui.	1er avril 1897.
22	Emma	Portland	77	16	Non.	20 mai 1897.
23	Edith M. Prior	Gloucester	105	17	Non.	10 do 1897.
24	Eva M. Martin	Ellsworth, Me	11	3
25	Ella McDoughty	Portland	51	16	14 do 1897.
26	Elsie M. Smith	Gloucester	106	18	Non.	10 avril 1897.
27	Elsie M. Rowe	do	35	15	Non.	15 mai 1897.
28	Ellnora	do	85	17	5 juillet 1897.
29	Emma and Hellen	do	62	18	Non.	1er do 1897.
30	Eben Parsons	do	86	13	20 do 1897.
31	Emma E. Wetherall	do	104	18
32	Epes Tarr	do	67	16	Oui.	25 juillet 1897.
33	Edward B. Holmes	do	68	13	Non.	10 août 1897.
34	Ethel B. Jacobs	do	125	18	Non.	10 sept. 1897.
35	Effie M. Morrisey	do	114	17	Non.	10 do 1897.
36	Emma M. Dyer	do	74	14	15 octobre 1897.
37	Edward A. Rich	do	79	16	15 do 1897.
38	Frank A. Rackliff	do	99	17	Non.	1er mai 1897.
39	F. W. Homans	do	63	14	Non.	12 sept. 1897.
40	Florence	do	63	13	27 do 1897.
41	George Bothwell	do	65	8	Non.	8 mai 1897.
42	Grayling	do	115	18	15 do 1897.
43	Gladstone	do	74	18	Oui.	15 juin 1897.
44	George F. Edmunds	do	142	17	Non.	10 sept. 1897.
45	Golden Hope	do	101	17	27 do 1897.
46	Hattie L. Palmer	Waldoboro, Me.	30	3
47	Henrietta Frances	Portland	73	17	15 mai 1897.
48	Hustler	Gloucester	92	17	Non.	15 do 1897.
49	Harry L. Belden	Boston	117	18	10 mai 1897.
50	Helen F. Whidden	Gloucester	127	16	Non.	12 do 1897.
51	Hattie H. Knowlton	Boston	34	9	15 août 1897.
52	Henry M. Stanley	Gloucester	110	16	Non.	1er sept. 1897.
53	Herald of the Morning	do	68	16	Non.	1er do 1897.
54	Hattie M. Graham	do	134	14	27 do 1897.
55	Harvard	do	106	17	Non.	8 octobre 1897.
56	Hattie A. Heckman	do	105	19	5 do 1897.
57	Henry W. Longfellow	do	78	14	Non.	25 sept. 1897.
58	Iolanthe	do	71	17	20 avril, 1997.
59	J. R. Atwood	Waldoboro, Me.	42	3	10 do 1897.
60	Jennie B. Hodgdon	Gloucester	112	18	Non.	5 mai 1897.
61	J. J. Clarke	do	68	16	15 avril 1897.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis abordés par les croiseurs du gouvernement fédéral dans les eaux canadiennes, etc.—Fin.

N°	Nom du navire.	Port d'attache.	Nombre de tonneaux.	Nombre d'hommes.	Avec permis ou sans permis.	Date du départ.
62	J. G. Blaine	Gloucester	98	17	1er mai 1897.
63	John S. Presson	do	89	16	Non..	8 do 1897.
64	John Smith	do	62	14	Non..	15 juillet 1897.
65	Julia E. Whalen	do	96	18	Yes..	6 sept. 1897.
66	Josie M. Calderwood	do	86	15	26 do 1897.
67	James A. Garfield	do	70	12	Non..	10 octobre 1897
68	Lotona	do	103	17	Non..	20 avril 1897.
69	Louis & Rosie	Booth-Bay, Me.	74	17	Non..	15 mai 1897.
70	Lucille	Gloucester	99	17	15 do 1897.
71	Landseer	do	94	15	Oui..	20 août 1897.
72	Lena & Maud	do	75	17	Non..	10 sept. 1897.
73	Lizzie M. Centre	do	77	17	Non..	10 do 1897.
74	Lizzie A. Parkhurst	do	115	18	Oui..	20 do 1897.
75	Lorna Doon	Essex, Mass.	69	13	Non..	1er octobre 1897.
76	M. S. Ayer	Gloucester	76	16	Non..	8 mai 1897.
77	Maggie & May	do	88	19	Oui..	15 avril 1897.
78	Mabel D. Hines	Beverly, E.-U.	92	18	Oui..	7 do 1897.
79	Margaretta	do	107	18	Oui..	15 do 1897.
80	Mystery	Gloucester	114	16	Oui..	1er do 1897
81	Madonna	do	104	18	Oui..	5 do 1897.
82	Marathon	do	46	7	Non..	20 do 1897.
83	Mist	do	68	16	Oui..	8 mai 1897.
84	Mariner	do	107	17	18 do 1897.
85	Margie Smith	do	58	17	15 do 1897.
86	Monitor	do	104	17	6 juin 1897.
87	Mary F. Smith	Waldoboro, Me.	32	2
88	Maddena	Gloucester	110	18	31 juillet 1897.
89	Marshall L. Adams	Provincetown	125	18	Oui..	8 octobre 1897.
90	Mary Story	Gloucester	63	10	Non..	20 sept. 1897.
91	Nellie G. Davis	Friendship, Me.	36	3
92	Nellie Dixon	Boston	105	18	Non..	8 mai 1897.
93	Notice	Gloucester	63	12	Non..	15 do 1897
94	Norumbega	do	120	16	Non..	20 do 1897
95	Nellie M. Davis	do	89	17	1er do 1897.
96	Nellie Burns	Portland	45	14	Oui..	25 juin 1897.
97	Orpheus	Gloucester	105	16	8 avril 1897
98	Oliver Wendell Holmes	do	101	17	Non..	15 mai 1897.
99	Orient	do	89	16	14 do 1897.
100	Oresa	do	80	16	Non..	10 sept., 1897.
101	Parthea	do	77	19	Oui..	1er avril 1897.
102	Pinta	do	94	18	Oui..	20 sept. 1897.
103	Ruth M. Martin	Boston	94	17	Non..	5 mai 1897.
104	Ralph Hodgdon	Gloucester	86	16	Non..	15 do 1897.
105	Richard Lester	do	69	16	Non..	8 do 1897.
106	Ralph Eaton	do	68	15	Oui..	25 juillet 1897
107	Reporter	do	78	16	Oui..	25 do 1897.
108	Robin Hood	do	88	17	Non..	1er octobre 1897.
109	Speculator	do	104	17	Non..
110	Sea Fox	Provincetown	105	17	Non..	14 mai 1897.
111	Senator Salisbury	Gloucester	102	18	Oui..	1er avril 1897.
112	Senator	do	104	17	6 juin 1897.
113	S. F. Maker	do	104	17	Non..	10 sept. 1897.
114	Volunteer	do	102	18	Oui..	16 mai 1897.
115	Vigilant	do	78	15	10 sept. 1897.
116	Viking	do	62	14	6 octobre 1897.
117	Winona	do	104	18	Oui..	1er avril 1897.
118	William E. McDonald	do	93	16	1er mai 1897.
119	W. F. Whitten	do	127	17	8 do 1897.
120	W. A. Morrisey	do	117	18	31 juillet 1897.
	Total		10,360	1,872	

MEMO.—13 navires sont partis le ou avant le 10 avril.

9	do	entre le 10 avril et le 1er mai.
33	do	do 1er mai et le 15 mai.
12	do	do 15 mai et le 1er juin.
56	do	après le 1er juin.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PÊCHERIES.

Le nombre des stations pour le service des dépêches est toujours le même, soit 55 en tout. M. Hutchins, le préposé à l'expédition des dépêches, à Halifax, m'a tenu ainsi que le public parfaitement au courant des mouvements des poissons, et a rempli ses devoirs à ma satisfaction.

Vous trouverez ci-après la liste des expéditeurs des dépêches, ainsi que le rapport annuel du bureau de renseignements concernant les pêcheries.

Le tout très respectueusement soumis.

O. G. V. SPAIN,

Commandant du service de protection des pêcheries du Canada.

LISTE des expéditeurs de dépêches du bureau des pêcheries en dehors du service civil.

Résidence.	Nom.	Allocation.
		\$ c.
Beaver-Harbour, N.-B.	E. W. Cross.	15 00
Bloomfield, I. P.-E.	John Doyle.	15 00
Caraget, N.-B.	Mlle E. D. Chenard.	15 00
D'Escouas, C.-B.	R. F. Bourke.	15 00
Escuminac, N.-B.	J. J. Keary.	15 00
Gaspé, P.Q.	J. J. Annett.	15 00
Grand-Manan, N.-B.	E. A. Calder.	15 00
Grande-Rivière, P.Q.	Mme John Carbery.	15 00
Ingonish, C.B.	E. B. Burke.	15 00
Isaac's-Harbour, N.-E.	S. R. Giffin.	15 00
L'Ardoise, C.-B.	John McIsaac.	15 00
Longue-Pointe, P.Q.	John Vibert.	15 00
Lunenburg, N.-E.	W. A. Zwicker.	15 00
Iles de la Madeleine.	J. A. LeBourdais.	15 00
Meat-Cove, C.-B.	Alex. B. McDonald.	15 00
Pointe-Newport, P.Q.	Mme Meunier.	15 00
Paspébiac, P.Q.	Mlle Ada Beck.	15 00
Percé, P.Q.	Mlle Kate Beck.	15 00
Pointe-Saint-Pierre, P.Q.	Mme P. Bond.	15 00
Rivière-du-Saumon, N.-E.	J. H. Whitman.	15 00
Sept-Iles, P.Q.	P. R. Vignault.	15 00
Shippagan, N.-B.	Mme A. Hamon.	15 00
Pointe-Sud-Ouest, Anticosti.	Mlle Grace Pope.	15 00
Whitehead, N.-E.	C. H. Felthmate.	15 00
Yarmouth, N.-E.	F. L. Hatfield.	15 00

LISTE des expéditeurs de dépêches du bureau des pêcheries ayant un emploi dans le service civil.

Résidence.	Nom.	Allocation.
		\$ c.
Alberton, I.P.-E.	J. P. Brennan.	15 00
Arichat, Ouest, C.-B.	C. P. LeLacheur.	15 00
Bayfield, N.-E.	E. G. Randall.	15 00
Campobello, N.-B.	A. J. Clarke.	5 00
Canso, N.-E.	Thos. C. Cook.	15 00
Cheticamp, C.-B.	S. Aucoin.	5 00
Digby, N.-E.	C. E. Aucoin.	10 00
Gabarus, C.-B.	J. M. Viets.	15 00
Georgetown, I.P.-E.	R. McLean.	15 00
Hawkesbury, C.-B.	Chas. Owen.	15 00
Liverpool, N.-E.	J. C. Bourinot.	15 00
Lockeport, N.-E.	J. H. Dunlop.	15 00
Louisburg, C.-B.	J. R. Ruggles.	15 00
Mabou, C.-B.	P. O'Toole.	15 00
Malpeque, I. P.-E.	Louis McKeen.	15 00
Margaree, C.-B.	J. M. McNutt.	15 00
Musquodoboit-Harbour, N.-E.	M. A. Dunn.	15 00
North-Sydney, C.-B.	George Rowlings.	15 00
Petit-de-Grat, C.-B.	A. G. Hamilton.	15 00
Port-Hood, C.-B.	P. T. Fougère.	15 00
Port-La Tour, N.-E.	E. D. Tremaine.	15 00
Port-Medway, N.-E.	J. W. Taylor.	15 00
Port-Mulgrave, N.-E.	E. E. Letson.	15 00
Pubnico, N.-E.	David Murray.	15 00
Sand-Point, N.-E.	J. A. D'Entremont.	15 00
Spry-Bay, N.-E.	R. H. Bolman.	15 00
Sainte-Anne, C.-B.	W. C. Henley.	15 00
Saint-Pierre, C.-B.	D. McAulay.	15 00
	D. Urquhart.	15 00

ANNEXE C.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PÊCHERIES.

HALIFAX, N.-E., 30 novembre 1897.

Commandant O. G. V. SPAIN,
Préposé au service de protection des pêcheries du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du bureau de renseignements concernant les pêcheries pour la dernière saison de pêche (du 1^{er} mai au 15 octobre 1897).

NOUVELLE-ÉCOSSE.

BAYFIELD.

Les harengs sont arrivés en abondance vers la fin d'avril et pendant la première semaine de mai; plu-ieurs rets ont donné 4 barils chacun. Bien qu'on n'ait pris peu de chose pendant les dernières semaines de mai et de juin, la moyenne a été assez bonne.

Les homards ont été signalés en faibles quantités le 4 de mai. Il n'en a été pris que peu pendant tout le cours de la saison, sauf à partir du 18 jusqu'au 24 de juin, inclusivement. L'on prétend que la pêche du homard a été meilleure qu'en 1896.

Les maquereaux n'ont fait leur apparition, cette année, que vers le 19 juin, et à partir de cette date-là des coups de filets faibles mais réguliers ont été faits jusqu'au 19 août, alors qu'une légère amélioration s'est produite jusqu'au 3 septembre. La pêche a été bonne dans l'ensemble. Pendant le reste du mois de septembre de grands vents du nord ont régné dans la baie et il n'a pas été pris de maquereaux du tout.

Des saumons ont été pêchés pour la première fois le 15 juin, mais comme les rets n'avaient pas tous été tendus, on a pris peu de chose jusqu'au 27. A partir de cette date-là, la situation a été en s'améliorant jusque vers le 12 juillet. L'on n'a fait ensuite que de faibles coups de filets jusqu'à la fin de la saison. La pêche du saumon dans l'ensemble est, paraît-il, la plus faible qui ait jamais été faite en égard au nombre de rets tendus.

CANSO.

Morue.—La pêche de la morue près de la côte n'a guère été meilleure qu'en 1896. Le nombre des bateaux-pêcheurs a été à peu près le même que l'année dernière, et la boîte a été aussi abondante que d'habitude.

Il faut admettre que le nombre des morues va graduellement en diminuant sur les pêcheries côtières. Il est difficile d'expliquer la chose. C'est probablement dû dans une certaine mesure aux trappes à homard qui bordent le rivage jusqu'au 1^{er} ou au milieu de juillet. L'augmentation dans le nombre des navires de pêche, des steamers, et des voiliers qui circulent sur les eaux côtières, a aussi contribué sans doute à amener ce résultat.

Ceux qui ont pêché pendant l'été sur les bancs ont bien réussi en général. La pêche faite par les navires de la Nouvelle-Ecosse a atteint la moyenne. Peu de navires partent pour pêcher au commencement du printemps, et plusieurs ne font qu'un voyage par année, se mettant en route à la fin de mai ou au commencement de juin. La pêche durant le printemps a été, somme toute, faible.

Egrefin.—La pêche de l'égrefin a manqué, au printemps, mais pendant l'été on a obtenu de meilleurs résultats qu'en 1896. Durant le mois de septembre, il a été pris 5 fois moins d'égrefins qu'à la même époque l'année dernière. Au moment où j'écris (23 octobre) la situation semble s'améliorer. Une maison d'ici a envoyé un steamer faire la pêche sur le Fond du Milieu (*Middle Ground*), qui se trouve à une distance de 45 milles. Les résultats-obtenus jusqu'ici ont été désappointants, quelques égrefins seulement ayant été pris, mais il est encore trop tôt pour dire que l'entreprise a échoué. Ce steamer a pêché de grandes quantités de morues sur le banc de Canso, distant de 25 milles; l'on a pris jusqu'à 30,000 livres de morue en une seule journée.

Durant l'automne, les eaux baignant cette côte fourmillent de chiens de mer, qui nuisent beaucoup à la pêche des poissons comestibles. A un moment donné, les gens à bord du steamer *Sea Brd.*, qui étaient à pêcher l'égrefin, ont trouvé un chien de mer presque à chaque hameçon. Il est à regretter que l'on ne puisse tirer parti de ce poisson.

Maquereau.—Au printemps et pendant l'été, la pêche du maquereau a été faible dans la plupart des localités. D'assez bonnes prises ont été faites dans la baie de Chedabouctou, mais sur la côte ouest et sur le littoral du Cap-Broton l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Les pièces qui ont été prises étaient très grosses, pesant en moyenne environ 2 livres chacune, plusieurs ayant près du double de ce poids. Il reste à savoir ce que sera la pêche d'automne, mais comme les maquereaux ont été très rares dans la baie du Nord, les pêcheurs ne s'attendent pas à prendre grand-chose.

Les maquereaux pris depuis le commencement de l'automne varient de taille, ne pesant guère plus d'une livre et demie, et ne paraissent pas appartenir au même banc que ceux qui ont passé au nord dans le cours du mois de juin. Il s'agit de savoir ce qu'est devenu le banc en question. Le bruit a couru, l'année dernière, que des maquereaux avaient été vus en grandes troupes sur la côte du Labrador, et cette année, un navire du Massachusetts est parti pour ces parages-là à la poursuite des maquereaux. Le résultat des opérations de ce navire n'est pas encore connu.

Hareng.—Pendant les mois de juin et de juillet, la pêche du hareng gras a manqué sur toute la ligne. Au mois d'août, de bonnes prises ont été faites en certains endroits, notamment dans le voisinage du banc d'Isaac, à l'extrémité occidentale de ce comté. Le hareng maigre est si pen en demande que l'on ne s'occupe guère de le pêcher et de le saler.

Le hareng a cessé d'être un élément important dans la production des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse. Ce poisson est employé en grande quantité dans quelques parties de la province comme appât pour la pêche du homard (il en est consommé 5,000 barils de cette façon à Clarke's-Harbour, tous les ans), mais l'on ne s'en sert presque plus pour l'alimentation. Les prix ont été bas.

Merluche.—Il se prend peu de merluches ici. La baie George et les eaux avoisinant l'Ile du Prince-Edouard paraissent être les habitats de la merluche à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Ecosse. Il serait intéressant de constater jusqu'à quel point l'on réussirait en se servant de la ligne anglaise ou à loutre sur le fond uni de ces eaux. Si l'expérience était couronnée de succès, la question de la boîte, qui embarrasse tant les pêcheurs opérant dans ces parages, se trouverait résolue, et l'on serait en mesure de prendre en bien plus grande quantité un poisson qui est de plus en plus recherché par les consommateurs et les marchands. En outre, l'on n'aurait plus à redouter les chiens de mer.

Homard.—La pêche du homard sur la côte a été plus faible que l'année dernière. C'est dû aux grands vents qui ont régné durant le mois de juin, détruisant les engins des pêcheurs et arrêtant presque complètement les opérations. Ceux qui ont pêché pendant le mois de juillet ont trouvé des homards en abondance. Les prix ont été assez élevés, ce qui a permis aux pêcheurs de se rattraper.

Il semble y avoir une multitude d'opinions sur la question de savoir quelles sont les meilleures mesures à prendre pour restreindre la pêche du homard et empêcher la disparition de ce crustacé. La loi actuelle fixant le temps prohibé est suffisante, et devrait être appliquée. A l'heure qu'il est, elle n'est pas mise en vigueur, et il se fabrique beaucoup de conserves illicitement. Le règlement déterminant la longueur

des homards à prendre n'est pas appliqué et ne peut pas l'être. Il vaudrait mieux l'abroger. Je dirai la même chose du règlement relatif aux homards œuvés.

Seiche.—La seiche a été rare sur cette partie de la côte. Reste à savoir si l'absence de ce poisson, qui a son importance comme appât, ne sera que temporaire ou si elle durera longtemps, comme la chose est arrivée il y a quelques années. Les prix pour le poisson salé (à l'exception du maquereau) ont été bas cette année. Somme toute, la saison de 1897 a été défavorable à la plupart de ceux qui se sont occupés de pêche.

DIGBY.

La morue n'a pas été signalée avant le 11 mai, et pendant quelques jours d'assez bonnes prises ont été faites. Puis, la morue s'est faite rare, et sauf vers le milieu de juin, où d'assez bons résultats ont été obtenus, les prises ont été faibles mais régulières jusqu'à l'expiration de la saison. Durant les mois d'août et de septembre, les chiens de mer ont beaucoup nui aux opérations; ces poissons sont de plus en plus nombreux chaque année et restent plus longtemps qu'autrefois dans la baie. Vers la fin de la saison, la boîte a manqué et le temps a été mauvais. La pêche totale est portée à 5,969 livres.

Egrefin.—Sauf quelques bonnes prises faites vers le milieu de juin, ce poisson a été rare depuis le 6 de mai jusqu'au 9 de septembre, alors que la situation s'est quelque peu améliorée, et d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'à la fin de la saison. La pêche totale est portée à 10,000 livres.

La merluche a fait son apparition le 14 mai et a abondé pendant tout le cours de la saison; la pêche totale est portée à 18,520 livres.

Le flétan a fait son apparition en assez grande abondance le 6 de mai, mais la pêche de ce poisson a été pauvre, soit 3,180 livres.

Hareng.—Ce poisson disparaît graduellement. Cela est dû à plusieurs causes:—

1. Contamination des eaux côtières par l'appât putride que l'on met dans les trappes à homard.

2. Pêche du hareng, la nuit, avec des torches.

3. Prise de plusieurs millions de jeunes harengs pour les sardineries (c'est probablement la principale cause). Tout cela a eu pour effet soit de détruire les harengs ou de les tenir éloignés pendant tant d'années qu'ils ont fini par trouver d'autres habitats. Aussi, les pêcheurs de ce district sont-ils forcés de chercher et d'acheter de la boîte sur la côte nord ou ailleurs, au risque de perdre beaucoup de temps et de faire de fortes dépenses. La pêche totale du hareng est portée à 236 barils.

A ce propos, je crois devoir citer l'article suivant qui a paru dans le *Herald* d'Halifax, numéro du 16 novembre:—

“ Le steamer *Westport* a fini ses voyages réguliers entre les ports de Sainte-Marie et Weymouth. La saison dernière, la Compagnie de Navigation Insulaire, à laquelle appartient le *Westport*, a fait faire à ce navire un service hebdomadaire entre Westport et Saint-Jean. Cela a été d'une grande commodité non seulement pour le public voyageur et les marchands de l'île Longue et de l'île Briar, mais encore pour les pêcheurs. Jus- qu'ici les navires qui arrivaient le samedi avec le poisson pris pendant la semaine ne pouvaient regagner les fonds de pêche qu'au bout de 7 ou 10 jours, attendu qu'il leur fallait remonter la baie de Fundy pour se procurer de la boîte. Or, dès que le service en question a été inauguré, le *Westport* s'est mis à apporter de 20 à 30 barils d'appât frais, le samedi, et tous les navires ont pu s'approvisionner de boîte et retourner aux pêcheries le lundi, ce qui a permis aux pêcheurs de faire une meilleure pêche, et partant, un fort montant d'argent a changé de mains et tout le monde a profité de la chose. Un subside a été demandé au gouvernement fédéral pour cette ligne, et il est à espérer qu'une allocation sera accordée l'année prochaine.”

Le homard a fait son apparition le 6 de mai, et la pêche en a été assez bonne jusqu'au 28 de juin, bien que le mauvais temps ait beaucoup nui aux opérations. Le rendement de ce crustacé est porté à 336 barils, contre 1,247 barils en 1896. Si la pêche se fait pendant l'hiver et le printemps, comme par le passé, il est à craindre que l'on n'obtienne que de piètres résultats l'année prochaine. La pêche d'hiver est considérée par beaucoup de personnes comme étant la principale cause de la

disparition graduelle du homard, Les pêcheurs et les fabricants de conserves s'accordent tous à dire que si l'on veut empêcher l'extinction complète de ce crustacé de valeur, il faudra faire de nouveaux règlements quant à la taille des homards à prendre et aux époques où il sera permis de pêcher.

HALIFAX.

Le maquereau a été signalé en grands bancs au large du port le 4 octobre, et des coups de filets variant entre 40 et 200 barils ont été faits. Les pièces prises étaient d'excellente qualité.

Homard.—Dans le cours de la dernière saison, il a été exporté d'Halifax aux Etats-Unis les quantités suivantes de homards :—

Trimestre de mars 1897,	1180 barils évalués à.....	\$ 8,426
“ juin “	4485 “ “	38,489
“ sept. “	383 “ “	8,203
Total.....	6048	\$55,118

HAVRE D'ISAAC.

La morue a été signalée en assez grande abondance le 14 de juin, mais les prises pendant la plus grande partie de la saison ont été faibles. Durant le mois d'octobre les pêcheurs ont obtenu de très bons résultats. La pêche, dans l'ensemble, a atteint la moyenne.

Egrefin et flétan.—Il n'a été pris que peu de ces poissons durant la saison.

Le hareng a fait son apparition le 12 mai, et a été assez abondant pendant tout le cours de la saison; il en a été pris 3,000 barils entre New-Harbour et Beckerton.

Les homards ont été signalés le 5 de mai en faibles quantités, mais par suite du mauvais temps il en a été pris peu durant ce mois-là. Au commencement de la saison, les pêcheurs ont perdu beaucoup de trappes, ce qui explique jusqu'à un certain point l'insuccès des opérations.

Le maquereau a fait son apparition le 8 de juin, mais il n'en a été pris que quelques barils durant la saison.

LIVERPOOL.

Le gasparot a été pêché en faible quantité du 3 mai au 4 juin.

La morue a été signalée le 15 de mai, mais les prises, à peu d'exceptions près, ont été faibles jusqu'au 8 de septembre, alors que la situation s'est améliorée, et la pêche, dans l'ensemble, a été assez bonne jusqu'au 15 d'octobre. A la fin de mai et au commencement de juin, de bons résultats ont été obtenus sur les fonds de pêche du large, mais par la suite la boîte a manqué et l'on n'a pas pris grand'chose.

L'égrefin, bien qu'il ait été signalé le 18 juin, n'a pas été pêché régulièrement avant le 22 juillet. A partir de cette date, les prises ont été faibles jusque vers le 8 septembre; puis la pêche, somme toute, a été assez bonne jusqu'à la clôture de la saison.

Hareng.—Le 15 de mai, les bateaux opérant au large ont signalé la présence du hareng, et la pêche moyenne par bateau a été d'environ $\frac{1}{2}$ baril.

Le 22 de mai et le 4 de juin, de grandes quantités de hareng ont été signalées sur les pêcheries du large, mais il n'en a pas été pris de la côte avant le 16 août. A partir de cette date-là jusqu'au 15 octobre, les prises ont varié entre $\frac{1}{2}$ baril et 5 barils par bateau.

Le homard a été signalé le 3 de mai, et sauf quelques bonnes prises faites du 12 au 15 de mai inclusivement, la pêche de ce crustacé a été faible jusqu'à la fin de la saison. Vers le 28 mai et le 11 juin, un grand nombre de trappes ont été détruites par les vagues.

Le maquereau a été signalé pour la première fois le 20 de mai, date où un navire américain a pris à la seine 14 barils de gros maquereaux. Aucune prise n'a été faite par les bateaux de la localité avant le 11 juin. Ensuite, le maquereau n'a pas été signalé avant le 14 août, et à partir de cette date-là jusqu'au 15 octobre, les prises ont été faibles et irrégulières.

La seiche a été très rare cette saison, et la pêche en a été faible pendant tout le mois de juillet.

LOCKPORT.

La morue a été signalée en assez grande quantité le 10 de mai, et malgré que le temps ait été mauvais, un bateau en a pris 11 quintaux. Pendant le reste du mois, le temps a continué à être très orageux, et les meilleures prises n'ont été que de 12 à 72 quintaux, bien que le hareng abondât. Pendant tout le cours du mois de juin, le temps a été à peu près le même qu'en mai et a nuï aux opérations. Le 11 de juin une violente tempête a éclaté, et pendant le reste de ce mois-là les prises ont été faibles et la boitte a manqué. Le 29 de juin, les chiens de mer ont fait leur apparition, mais n'ont guère été nuisibles. Le 3 juillet, comme la seiche était abondante sur les fonds de pêche, la situation s'est quelque peu améliorée, et les prises durant tout le cours du mois ont été assez bonnes dans l'ensemble. Pendant le reste de la saison, la pêche côtière a été maigre et la boitte rare, mais du 12 août au 24 septembre l'on a obtenu de bons résultats sur les pêcheries du large. La pêche totale est un peu au-dessous des chiffres de l'année 1896. Il a été extrait 400 barriques (14,000 gallons) d'huile de foie de morue.

Peignes.—Durant la dernière saison, il a été pris 1,130 barils de peignes; le tout a été employé comme appât.

Egrefin.—Bien qu'il n'ait pas été signalé, ce poisson paraît avoir été pêché en petite quantité.

Merluche.—La merluche, non plus, n'a pas été signalée, mais le rendement de ce poisson accuse une très forte augmentation.

Flétan.—Du 17 mai au 25 juillet, des prises faibles et irrégulières ont été signalées. La pêche totale du flétan est portée à 3,000 livres.

Hareng.—Bien qu'il ait été signalé en abondance dès le 17 mai, n'a pas été pêché près du rivage avant le 5 d'août, alors que de faibles coups de filets ont été faits à Green-Harbour; et jusqu'à la fin du mois les prises ont varié entre 40 pièces et un baril par rets. Du 1^{er} au 17 septembre, la pêche a été médiocre, mais le 18, d'excellents résultats ont été obtenus, et pendant quelques jours de très bons coups de filets ont été faits. A partir du 21 septembre jusqu'au 11 d'octobre, le hareng a été rare sauf à Green Harbour, où il abondait le 6 octobre. Le 11 octobre, des harengs ont été vus en grande quantité dans le port et l'on s'attendait à faire de très bons coups de filets. La pêche totale, en sus de ce qui a été employé comme boitte et pour la consommation locale, est portée à 3,000 barils (60,000 livres), soit une augmentation de 1,000 barils sur le chiffre de l'année dernière.

Homard.—A l'exception de quelques bonnes prises durant la seconde et la dernière semaine de mai, la pêche de ce crustacé a été maigre pendant tout le cours de la saison. Vers la fin de mai, les pêcheurs ont perdu beaucoup de trappes.

Nombre de homards vivants pris pour l'exportation 131,660

do mis en conserves (52,000 liv.) 1,100 caisses.

Le maquereau, bien qu'il ait été signalé près de ce poste le 29 mai, n'a pas été pêché avant le 17 juin, alors que 50 pièces ont été prises avec un rets. On n'a plus entendu parler du maquereau jusqu'au 10 septembre, date où il a fait son apparition en assez grande abondance à Nest-Head. Durant la première semaine d'octobre, de faibles prises ont été faites à l'île Raen. La pêche totale de ce poisson est portée à 3 barils (600 livres).

CAPTURE DU POISSON À LA STATION DE LOCKEPORT POUR 1897.

	Liv.		Liv.
Quantité totale de poisson p. 6 navires.	3,194,150	Proportion, morue.....	4,291,872
do do 18 do ..	689,200	do égrefin.....	65,923
Bateaux de Port-Hébert à Blue-Island.	511,550	do petite morue.....	31,711
		do merlan.....	4,394
Total.....	4,394,900	Total.....	4,394,900

LUNENBURG.

La morue a été pêchée en assez grandes quantités depuis le 22 mai jusqu'au 1^{er} juin, mais à partir de cette dernière date l'on n'a obtenu que de piètres résultats, surtout à cause de la rareté de la boîte. La pêche entière a été très médiocre. La pêche a été bonne sur la baie de Quero, le Grand-Banc et dans la baie du Nord; très bonne sur le banc du Milieu, et dans la partie ouest du Labrador; et faible sur le banc de l'Ouest. Somme toute, le rendement de la morue a dépassé la moyenne. Vous trouverez ci-après une liste des navires qui ont opéré sur les bancs de ce district, avec indication de leurs prises respectives.

L'égrefin a été pêché en fortes quantités depuis le 24 juin jusqu'au 1^{er} juillet, alors que les bateaux en ont pris en moyenne 2 quintaux. Mais ensuite les prises ont été faibles, par suite de la rareté de la boîte. Le rendement total de l'égrefin a été au-dessous de la moyenne.

Hareng.—On a commencé à pêcher le hareng sur les bancs le 21 mai, et à partir de cette date-là de bons résultats ont été obtenus jusqu'au 26. Ensuite, il n'a pas été pris plus de 5 barils de ce poisson. La pêche du hareng est considérée comme la plus faible qui ait jamais été faite.

Homard.—La pêche du homard a commencé le 1^{er} janvier et s'est terminée le 30 juin. Les homards pris pendant les mois de janvier, février, mars et avril ont été expédiés vivants aux Etats-Unis, et bien que les prix aient été élevés, les résultats obtenus ont été peu satisfaisants.

Maquereau.—La pêche du maquereau a commencé le 21 mai, et à partir de cette date les bateaux ont pris en moyenne 50 grosses pièces tous les jours jusqu'au 31. Du 4 au 10 juin, la moyenne a été de 25 pièces de taille moyenne. Pendant tout le cours du mois d'octobre on a pris peu de chose. La pêche du maquereau, dans l'ensemble, a été très faible.

Saumon.—Le 21 mai, on lisait dans le *Chronicle*, d'Halifax, que très peu de saumons avaient été pêchés dans la rivière LaHave, la saison dernière, mais qu'il en avait été pris plusieurs à Cherryfield.

La seiche a été rare près de la côte, la saison dernière, ainsi que sur le banc de Quero et le Grand-Banc. Il n'en a pas été pris du tout sur le banc du Milieu.

Chiens de mer.—Ces poissons destructeurs sont de plus en plus nombreux chaque année et éloignent les autres poissons. On demande que le gouvernement alloue une prime aux personnes qui les pêcheront, vu qu'ils n'ont aucune valeur.

FLOTTE DE LUNENBURG.

Port.	Nombre de navires.	Pêche.
		Qtx.
Lunenburg.....	59	93,150
do Baie du Nord.....	5	4,900
do Labrador.....	4	5,400
La-Have.....	38	66,785
do Baie du Nord.....	10	9,100
do Labrador.....	13	11,700
Baie Mahone.....	9	14,900
do Labrador.....	9	5,565
Total.....	147	211,500

HAVRE DE MUSQUODOBOIT.

Le gasparot a été pêché en faibles quantités du 31 mai au 4 juin. Le rendement total de ce poisson a été d'environ $\frac{7}{8}$ moins considérable que l'année dernière.

La morue a été signalée le 27 mai, et la pêche en a été faible jusqu'au 29 juin, alors qu'une amélioration s'est produite, et l'on a obtenu de bons résultats jusqu'au 5 d'août. Durant le reste de la saison, les prises ont varié. La pêche totale des bateaux côtiers dans ce district, qui s'étend de Dartmouth à Tangier, sera d'environ 50 pour 100 du chiffre de l'année dernière. Les navires qui sont partis de ce port-ci pour aller opérer dans la baie du Nord, ont rapporté d'assez grandes quantités de morues.

L'égrefin a fait son apparition le 5 de juillet, et ses fluctuations ont été à peu près les mêmes que celles de la morue. Le rendement total de ce poisson n'a pas dépassé les $\frac{5}{8}$ du chiffre de l'année dernière.

Le hareng a fait son apparition le 16 juin et a été exceptionnellement rare pendant tout le cours de la saison ; il en a été pris à peine assez pour appâter les lignes. La pêche d'automne (jusqu'au 1^{er} novembre) sera d'environ 25 pour 100 du chiffre de l'année 1896.

Le homard a été assez abondant pendant les mois d'avril et de mai, mais le mauvais temps qu'il a fait constamment a beaucoup nui aux opérations. Des homards ont été vus en grandes quantités entre Chezzetcook et Clam-Harbour durant la seconde semaine de mai. Somme toute, la production des conserves sera à peu près la même qu'en 1896.

Le maquereau a été excessivement rare. Le rendement de ce poisson n'a pas dépassé 25 barils.

Le saumon a aussi été très rare la saison dernière ; 35 pièces seulement ont été prises dans ce district.

PORT-LA-TOUR.

Le hareng a fait son apparition, comme d'habitude, le 3 mai, en assez grandes quantités, mais par suite du mauvais temps il n'en a pas été pêché pour la peine d'en parler avant le 11. A partir de cette date, des prises faibles et régulières ont été faites jusqu'au 15 juin. Le 10 de mai, le hareng a été signalé en abondance à Mill-Stream (Barrington). L'on n'en a plus vu après cela.

Morue.—Durant les premiers 19 jours de mai, le temps a été trop orageux pour permettre de pêcher la morue, et les pêcheurs ont tourné leur attention du côté du homard. Le 20, les opérations ont commencé, la pêche moyenne étant d'un quintal par homme. Du 23 au 29, d'assez bonnes prises ont été signalées, bien que le temps fût défavorable, et du 30 mai au 3 juin, d'excellents résultats ont été obtenus près de la côte. A partir de cette dernière date jusqu'au 28 juin, la pêche moyenne a été d'un quintal par homme ; mais après cela les prises, quoique assez régulières, ont été faibles, par suite de la rareté de la boîte, du mauvais temps et de la présence des chiens de mer. Durant la seconde semaine de septembre, la morue a été signalée en abondance au large. On calcule que le rendement de ce poisson sera d'environ 20 pour 100 moins considérable que l'année dernière, soit à peu près 1,000 quintaux.

Chose singulière, cette année, les morues ne paraissent pas avoir suivi comme d'habitude les harengs ; et depuis que le hareng a fait son apparition, cet automne il y a eu très peu d'amélioration dans la pêche de la morue.

L'égrefin n'a pas été signalé, cette année, avant le 2 juillet ; à partir de cette date-là les prises ont été faibles jusqu'au 25 septembre. La pêche totale de ce poisson est portée à 300 quintaux.

Le hareng n'a pas fait son apparition, la saison dernière, avant le 13 d'août, alors que la meilleure pêche s'est chiffrée par 30 petites pièces. A partir du 18 jusqu'au 26 inclusivement, de faibles prises ont été faites. Le 31, des harengs ont été signalés en bancs dans le havre ; l'on en a vu aussi en abondance à environ 20 milles à l'ouest, et les coups de filets ont été d'à peu près un baril. Du 25 septembre au 15 octobre, les prises ont varié entre 45 pièces et 1 $\frac{1}{2}$ baril, et à cette dernière date de

bons coups de filets ont été faits, surtout dans le port adjacent du Cap-du-Nègre. On dit que le rendement total du hareng jusqu'au 15 octobre a été de 1,500 barils, dont 500 seront réservés pour la pêche du homard.

Le homard a été signalé le 3 mai, et des prises faibles et régulières ont été faites jusqu'au 29 juin, bien que le 8 de ce mois-là plusieurs trappes aient été brisées. Le rendement total du homard a été plus fort qu'en 1896, et les prix ont été assez élevés durant la saison.

Le maquereau paraît avoir évité cette partie de la côte la saison dernière; ce poisson n'a été pêché en quantité appréciable nulle part à l'est du Cap-Sable.

La seiche n'a pas fait son apparition ici cette année.

PORT-MEDWAY.

Le gasparot a été pêché en quantités plus ou moins fortes depuis le 4 jusqu'au 26 de mai. Le rendement total de ce poisson a été insignifiant.

La morue a été signalé le 7 de juin, et la pêche en a été bonne pendant tout le cours de la saison. A partir du 17 juillet les mouvements des morues ont été très variables; un jour on les voyait près de la côte et le lendemain à une grande distance au large.

L'égrefin, bien qu'il ait été signalé le 13 de mai, n'a pas été pêché régulièrement avant le 22 juin; à partir de cette date-là on a obtenu de très bons résultats jusqu'à la fin du mois. Durant le reste de la saison, les fluctuations de ce poisson ont été les mêmes que celles de la morue.

Le hareng n'a pas été signalé avant le 9 septembre; et à partir de cette date jusqu'au 21 de très bonnes prises ont été faites. Très peu de harengs ont été vus ensuite.

Le homard a été signalé en faibles quantités le 3 mai, et bien que le temps fut orageux la pêche de ce crustacé dans l'ensemble a été bonne jusqu'au moment où les opérations ont cessé (29 juin).

Le maquereau a été signalé en bancs à Broad-Cove le 18 juin, mais il n'a pas été pêché avant le 24; à partir de cette date, de faibles coups de filets ont été faits pendant quelques jours. Ensuite on n'a plus vu de maquereaux en banc jusqu'au 4 octobre, mais à partir de cette date il a été pris peu de chose.

Le saumon a été pêché en petites quantités le 3 mai, et de bonnes prises ont été faites jusqu'au 19 juin.

L'aloise a été pêchée en faibles quantités du 5 au 14 mai, inclusivement.

PUBNICO.

La morue a été signalée le 2 juin, et la pêche en a été assez bonne jusqu'au 26 août, malgré que la boitte ait été rare pendant toute cette période de temps. Du 26 août au 13 septembre, les prises ont été un peu plus faibles. Le rendement total de la morue a atteint la moyenne.

Egrefin.—Le rendement de ce poisson a atteint la moyenne.

Le hareng, bien qu'il ait été pêché en faibles quantités au commencement d'août près de l'île de la Vase, n'a pas été signalé ici avant le 14 septembre. Le 24 septembre, la première pêche qui ait été faite près de la côte a été signalée, et jusqu'au 15 d'octobre les coups de filets ont varié entre 3 et 4 barils par bateau. Durant la seconde semaine d'octobre, le hareng a abondé dans les environs de l'île de Jean.

Le homard a été pêché en assez fortes quantités depuis le 10 mai jusqu'au 10 juin, mais ensuite il a été rare jusqu'à l'expiration de la saison. Le rendement de ce crustacé a été un peu au-dessous du chiffre de l'année dernière.

Le maquereau a été pêché en petites quantités avec des rets le 19 mai. Le 21, la trappe tendue à la pointe en contenait 400 pièces, et pendant les jours suivants d'assez bonnes prises ont été faites. De faibles coups de filets ont été faits ensuite jusqu'au 22 juillet, après quoi l'on n'a rien pris du tout. Le rendement total du hareng a été très peu considérable.

RIVIÈRE DU SAUMON.

Par suite du mauvais temps, les opérations n'ont pas commencé aussi de bonne heure que d'habitude; aussi la pêche a-t-elle été plus faible que jamais.

Le gasparot n'a été pêché qu'en très petites quantités. Les rebuts des mines de Dufferin ont été, paraît-il, jetés dans la rivière, ce qui a eu pour effet de contaminer l'eau et de chasser les poissons. Rendement total du gasparot, à peu près 5 barils.

La morue a été signalée le 14 juin. La pêche de ce poisson ne se fait pas sur une grande échelle, les pêcheurs n'ayant pas de bateaux suffisamment grands pour gagner le large. Ceux qui ont opéré avec de petits bateaux ont fait de bonnes prises du 1^{er} juillet au 15 novembre. Le rendement total de la morue est porté à 100 quintaux.

L'égrefin a fait son apparition vers le 13 d'août en très fortes quantités, mais par suite des bas prix qui régnaient, ce poisson n'a guère été recherché.

Le hareng a été signalé le 5 juin, mais la pêche en a été très pauvre. Le rendement total de ce poisson n'a pas dépassé 30 barils.

Le homard a été signalé le 4 de mai en petites quantités, mais le temps a été mauvais pendant tout le cours du mois, et il a été impossible de lever les trappes. Le 31 mai et le 24 juin, un grand nombre de trappes ont été détruites par les vagues, ce qui a laissé les pêcheurs avec des moyens limités pour poursuivre les opérations. La production totale des homarderies de ce district a été d'environ 3,000 caisses, et une grande quantité de homards ont été exportés à Boston.

Le maquereau a été pêché pour la première fois le 19 août, mais les prises ont été très faibles. Le rendement de ce poisson n'excédera pas 3 barils.

La seiche a été rare au commencement de la saison; à l'heure qu'il est (16 novembre) elle est assez abondante, mais elle n'est pas en demande vu l'époque avancée de la saison.

POINTE DE SABLE.

Le gasparot a été pêché en petites quantités à partir du 4 jusqu'au 6 de mai, et bien que le 7 il ait commencé à abonder, les prises ont continué à être faibles par suite de l'agitation constante des eaux. Du 10 juin au 5 juillet, d'assez bons résultats ont été obtenus. Le rendement total du gasparot a atteint la moyenne.

La morue a fait son apparition vers le 4 de mai, mais par suite du mauvais temps il n'a été fait que de faibles prises bien que ce poisson fût assez abondant au large. A partir du 25 mai, une amélioration s'est produite et la pêche moyenne par jour a été d'environ $1\frac{1}{4}$ quintal par homme. Cela a continué jusque vers le 21 juin, le hareng étant abondant. A partir de cette dernière date, la boîte a été rare et les chiens de mer ont été très nombreux; aussi les prises ont-elles été faibles pendant le reste de la saison, malgré que la morue abondât sur les fonds de pêche. Le 31 juillet, le capitaine Thorburn, de la goélette *Eva L.-H.*, m'a fait savoir que les chiens de mer fourmillaient sur le banc de Quero, chose qui ne s'était jamais vue auparavant. Le 16 octobre, un banc considérable de morues a été signalé près du rivage, et comme le hareng était abondant, les opérations ont été poursuivies activement. Le rendement de la morue accuse une très forte diminution comparativement aux résultats obtenus l'année dernière, et c'est dû en grande partie à la rareté de la boîte. Les navires qui ont opéré sur le banc de Quero ont fait une bonne pêche. Le prix offert pour la morue ayant été peu élevé, les gains des armateurs et des gens à leur service ont été beaucoup moins forts que par le passé.

L'égrefin n'a pas été signalé avant le 1^{er} juin, et à partir de cette date là les prises ont été faibles jusqu'au 5 juillet. A partir de cette dernière date jusqu'au 27, de bons résultats ont été obtenus, mais pendant le reste de la saison les prises, à peu d'exceptions près, ont été faibles. Le 6 d'août, l'égrefin abondait près de la côte, mais il se pêchait difficilement à la ligne à main, et d'un autre côté la boîte était trop rare pour que l'on se servît de lignes dormantes. Le 14, le rendement de ce poisson était porté à $\frac{1}{3}$ de moins que le chiffre de l'année précédente. Vers le 27 septembre, des pêcheurs américains m'ont fait savoir que la morue et l'égrefin avaient abondé pendant tout le cours de la saison sur la partie orientale du banc de La-Have.

La merluche a été très rare près de la côte, cette année.

Le hareng a été signalé en abondance à deux milles au large, le 18 mai, et d'assez bons résultats ont été obtenus jusqu'à la fin de juin. Aucune prise n'a été signalée à partir de cette époque jusqu'au 26 août, alors que les harengs ont fait leur réapparition au large en grand nombre. Durant cette période de temps, très peu de harengs ont été pris près du rivage. Le 25 septembre, un bateau a été signalé avec 100 pièces, et pendant les deux semaines suivantes les meilleures prises ont été de 6 à 8 barils par bateau. Vers le 14 octobre, quelques bateaux ont été signalés avec 18 barils, et pendant les jours suivants le hareng a abondé—quelques bateaux en prenant 20 barils tous les matins et faisant 3 voyages. Les pêcheurs ont été forcés de submerger leurs rets pour pêcher le hareng; autrement il aurait été pris plus de maquereaux. Le rendement du hareng jusqu'au 15 octobre est porté à 3,000 barils, et à cette date-là ce poisson était assez abondant. Les premières pièces qui ont été prises étaient de forte taille mais maigres.

Homard.—La pêche du homard a commencé le 1^{er} février, mais sauf quelques bonnes prises faites près des promontoires du 10 au 21 mai, l'on n'a obtenu que de piètres résultats jusqu'à la fin de la saison. Le 13 de mai, l'on m'a fait savoir que ce crustacé était devenu si rare que la Compagnie de fabrication de conserves de Portland avait été obligée de fermer son établissement. On s'accorde à dire que si les pêcheurs ne reçoivent pas défense de prendre du homard ayant moins de 10½ pouces, avant peu d'années cette pêcherie aura cessé d'exister. La capture de cette année est estimée à la moitié de celle de l'année dernière.

Le maquereau n'a pas été signalé avant le 15 août; à partir de cette date-là jusqu'au 15 septembre de faibles coups de filets ont été faits. Pendant les 10 premiers jours du mois d'octobre de très belles pièces ont été prises. La pêche totale du maquereau est portée à 20 barils.

Le saumon, bien qu'il n'ait pas été signalé, a été, paraît-il, assez abondant durant la dernière saison.

La seiche a fait son apparition en petites quantités le 21 juin, et la pêche en a été faible jusqu'au 6 juillet, alors que ce poisson est devenu plus abondant près du rivage. Un très grand nombre de petites seiches ont été prises près du phare de Shelburne. D'assez bons résultats ont été obtenus jusqu'au 17, date où les chiens de mer ont fait leur apparition, et pendant le reste de la saison la seiche a été très rare.

BAIE DE SPRY.

La morue a été signalée en assez grandes quantités le 8 juin, mais la pêche de ce poisson a été faible jusque vers le 30 août; pendant les 10 jours suivants de bonnes prises ont été faites. Durant le reste de la saison l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Rendement total de la morue, environ 500 quintaux.

L'égrefin a été signalé qu'au mois de septembre, et pendant tout le cours de ce mois-là l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Rendement total de l'égrefin, environ 100 quintaux.

Le hareng a fait son apparition vers le 3 de mai, mais la pêche en a été très faible jusqu'au mois de septembre; à partir de cette époque, de légères prises ont été faites jusqu'au 9 d'octobre. Le rendement total du hareng est porté à 300 barils, mais la plus grande partie de cette quantité de poisson a été prise, paraît-il, au large du havre de Pope.

Le homard a été peu abondant, et de faibles prises seulement ont été signalées depuis le 17 mai jusqu'au 23 juin.

Le maquereau n'a été signalé qu'au mois d'octobre, et de légères prises ont été faites du 5 au 9 inclusivement. Les maquereaux se sont tenus en eaux profondes et ont entièrement échappé aux rets. On ne sert pas de trappes ni de seines ici. Le rendement total du maquereau est porté à 20 barils.

WHITEHEAD.

Le gasparot n'a été pêché qu'en faibles quantités depuis le 27 mai jusqu'à la fin du mois. Le rendement total de ce poisson est porté à 4,500 livres.

La morue a été en premier lieu signalée le 15 mai, date où un bateau en a pêché $\frac{1}{2}$ quintal. Sauf quelques bonnes prises faites de temps à autre, ce poisson a été rare pendant toute la saison. Rendement total de la morue, 150,000 livres.

L'égrefin a fait son apparition un peu plus tôt que d'habitude la saison dernière, et du 24 mai au 10 juin la pêche en a été assez bonne dans l'ensemble; le 9 juin, il a été pêché 30 quintaux de ce poisson avec une trappe. Pendant le reste du mois de juin on a pris peu de chose. Il n'a été rien signalé pendant le mois de juillet, mais de faibles prises ont été faites durant les mois d'août et de septembre. Le rendement total de l'égrefin est porté à 180,000 livres.

La merluche a été très rare durant la saison, et la pêche en a été faible.

Le hareng a été pêché en légères quantités du 15 mai au 18 août; à partir de cette dernière date jusqu'au 7 septembre d'assez bonnes prises ont été faites. Puis le hareng a été rare jusqu'à l'expiration de la saison. On calcule que le rendement total de ce poisson sera d'environ 350,000 livres.

Le homard a été pêché aussitôt que la débâcle s'est produite (le 16 de mai), mais les prises ont été faibles pendant tout le cours de la saison. Le rendement de ce crustacé est porté à 3,000 caisses, soit 1,400 caisses de moins qu'en 1896.

Le maquereau a fait son apparition le 20 de mai, mais la pêche de ce poisson a été faible jusqu'au 1^{er} juin, date où il en a été pris deux barils dans une trappe. Pendant les deux semaines suivantes, l'on a obtenu que de piètres résultats. Le 17, 1,000 pièces ont été prises avec une trappe, et les bateaux ont pêché en moyenne 40 poissons. Vers le 23, il a été pris 20 barils de maquereau à l'aide d'une trappe, et la pêche faite par les bateaux a été en moyenne d'un baril. Aucune prise n'a été ensuite signalée. Rendement total du maquereau, environ 20,000 livres.

Le saumon, bien qu'il n'ait pas été signalé, aurait donné un rendement total de 3,000 livres.

La seiche n'a été pêchée qu'en faible quantités durant la première semaine d'août.

YARMOUTH.

Le gasparot a été signalé en premier lieu le 4 de mai, et d'assez bons résultats ont été obtenus jusqu'au 16 de juin.

La morue a été signalée le 4 de mai en assez grandes quantités, et la pêche en a été bonne dans l'ensemble jusqu'au 22. Vers la fin de ce mois-là un grand nombre de morues ont été prises, et pendant la première partie du mois de juin l'on a obtenu d'assez bons résultats. Le 25 juin, la morue abondait au large, mais était très rare près du rivage. Vers le 20 juillet, l'on m'a fait savoir que pendant la quinzaine précédente il avait été pris à peine assez de morues et d'égrefins pour la consommation locale. Pendant tout le cours du mois d'août, les prises ont été très faibles par suite de la présence des chiens de mer et de la rareté de la boîte. Le 2 août, la morue était abondante sur le banc de Brown, mais la boîte manquait. Du 1^{er} au 13 septembre, la pêche de la morue et celle de l'égrefin ont été bonnes, mais pendant le reste de la saison les prises ont été faibles.

Egrefin.—Même chose que pour la morue, sauf que les prises pendant tout le cours du mois de mai ont été faibles.

Le flétan a abondé depuis le 4 jusqu'au 28 mai, mais pendant le reste de la saison ce poisson a été rare.

Hareng.—De faibles coups de filets ont été signalés le 3 juillet, puis il n'a rien été pêché pour la peine d'en parler jusqu'au 3 d'août, date où les pêcheurs qui opéraient sur la barre de Yarmouth ont pris au moyen de rets 9 barils de petits harengs. De légères prises ont été ensuite faites tous les jours jusqu'au 31 août, alors qu'un banc assez considérable de hareng a été signalé, et un bon approvisionnement de boîte a été obtenu à l'aide de rets et de trappes flottantes. Durant le reste de la saison il a été pris très peu de chose.

Homard.—Le homard a été signalé le 4 de mai en assez fortes quantités, et bien qu'il n'ait été fait aucune prise considérable, la pêche de ce crustacé a été bonne dans l'ensemble. Durant la dernière saison, les quantités suivantes de homard vivant et en conserves ont été expédiés de ce port-ci aux Etats-Unis :—

	Nombre de paniers de homards vivants.	Valeur.
Janvier	2,678	\$22,917
Février	2,096	28,191
Mars.....	2,999	43,293
Avril.	4,052	41,038
Mai.	7,832	66,932
Juin	3,281	34,284
Total.....	22,938	\$236,655

Voici comment le total se décompose par comtés :—

	Paniers.
Comté de Yarmouth.....	11,438
“ Shelburne.....	9,000
“ Digby.	2,500
Total.....	22,938

En sus de cela, il a été expédié des comtés de Shelburne et de Digby diverses autres quantités de homard à bord des navires des Etats-Unis et de la localité.

Le relevé suivant indique le nombre de caisses de conserves qui ont été exportées pendant l'année 1897 :—

Nom de l'établissement.	Nombre de caisses.	Valeur.
Mud Island Lobster Company.....	950	\$ 7,600
Pubnico “	2,350	18,800
Cap Sable Packing Company.....	1,600	12,890
Cap Fourchu “	1,200	9,600
Harry's-Island “	1,100	8,800
Total.....	7,200	\$57,600

Le maquereau a été pêché pour la première fois le 10 de mai, date où il a été pris 45 grosses pièces avec la trappe tendue près des limites du comté. Durant le reste du mois, les diverses trappes dans cette section ont donné de 12 à 150 barils de poisson. Le 19 mai, l'on a commencé à pêcher avec des rets ; mais vers la fin de ce mois-là les vents d'est ont chassé les maquereaux au large, et il a été pris peu de chose par la suite. Dès le 3 juillet, les trappes étaient levées. Le 20 juillet et le 31 août, des maquereaux ont été aperçus en bancs ici et à l'embouchure de la rivière Tusket, mais aucune prise n'a été signalée.

Le saumon et l'aloose ont été aussi abondants que d'habitude durant le mois de mai, mais la pêche de ces poissons a été faible pendant le reste de la saison.

CAP-BRETON.

ARICHAT-OUEST.

Le gasparot ne tardera pas à être une chose du passé. La pêche de cette saison est la plus maigre qu'on ait jamais vue dans ce district.

La morue a fait son apparition vers le 15 de mai, mais la pêche dans l'ensemble en a été faible durant ce mois-là. De légères prises ont été faites assez régulièrement

pendant les mois de juin et de juillet, mais la meilleure pêche a été faite vers la fin du mois d'août. Il a été fait peu de pêche au mois de septembre; c'est dû en partie à la rareté de la boitte, mais surtout au mauvais temps qu'il a fait durant ce mois-là, les navires ayant été quelquefois empêchés de prendre la mer pendant 3 ou 4 jours de suite. La morue, cependant, a toujours été rare. Le rendement de ce poisson a été d'environ un quart moins considérable que l'année dernière. Les pièces qui ont été prises étaient de bonne qualité.

L'égrefin a fait son apparition en assez grande abondance vers le 24 de mai, et de bons résultats ont été obtenus pendant la première semaine de juin. Au mois de juillet, de faibles prises ont été faites tous les jours. Après ce mois-là, l'égrefin a été rare jusqu'à la fin de la saison. Le rendement total de ce poisson, quoique peu considérable, a été à peu près le même que par le passé.

Hareng.—Le hareng a été pêché en faibles quantités pendant les dernières parties des mois de mai et de juin, mais il est resté peu de temps près de la côte. Ce poisson a fait sa réapparition vers le 20 juillet, et à partir de cette date jusqu'à la fin d'août de bons coups de filets ont été faits de temps à autre. Les harengs se sont tenus près de la côte jusque vers le 15 d'août; ils ont alors gagné le large, et de bons coups de filets ont été faits sur le banc de Bradley et près du rocher de Severn. Il n'a pas été pris de harengs ici au mois de septembre, mais il en a été pêché une assez grande quantité au Cap-Auguet vers le 25, et à Red-Head pendant la dernière partie de ce mois-là. Le rendement du hareng, cette année, a été de 25 à 40 barils par bateau, ce qui est considéré comme une bonne moyenne. Les harengs que l'on prend dans cette baie sont ordinairement de bonne qualité, mais l'on a un peu de difficulté à conserver ceux qui se pêchent vers le commencement d'août. A cette époque-là, les harengs sont très gras dans le dos (qui se compose d'une substance molle), et lorsqu'ils restent pendant quelque temps en tas ou qu'ils sont exposés au soleil, ils deviennent rapidement échauffés et changent de couleur. Pour éviter cela, il est nécessaire de les nettoyer aussitôt que possible après qu'on les a sortis des rets et d'y répandre de la saumure forte dès qu'ils ont été salés. Cependant, plusieurs de nos pêcheurs prétendent que même en usant de ces précautions, l'on ne peut réussir à sauver le hareng, vu que la plupart d'entre eux se trouvent, disent-ils, atteints de maladie avant d'être pêchés, et que par conséquent, quelque soin que l'on prenne, l'on n'y peut rien.

Homard.—La pêche du homard a commencé le 19 avril, et d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 20 de mai; mais à partir de cette date l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Bien que la pêche de ce crustacé ait été meilleure que l'année dernière, elle a tout de même laissé à désirer. A peu près le même nombre d'hommes et de jeunes gens que d'habitude ont été employés dans cette branche. Le homard se pêche maintenant plus au large et en eaux plus profondes.

Maquereau.—La pêche du maquereau a encore manqué; les pêcheurs à eux tous n'en ont pas même pris une douzaine de barils. Somme toute, la pêche a été maigre ici, cette année. Il y a quelques pêcheurs qui ont assez bien réussi; mais il y en a d'autres qui ont pris à peine assez de poisson pour leur propre subsistance et celle de leurs familles pendant l'été. Il eût mieux valu pour plusieurs d'entre eux de se mettre à gages, même à 50 cents par jour, que de perdre les trois mois de l'été à pêcher quelques poissons dans la baie. L'industrie de la pêche, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, est exercée par un trop grand nombre de personnes.

CHÉTICAMP.

La morue n'a pas été signalée avant le 12 mai, à cause des vents de l'est qui ont régné durant la première partie de ce mois-là. A partir de cette date jusque vers le 4 juin, les prises ont été faibles, mais ensuite la situation s'est quelque peu améliorée, et d'assez bons résultats ont été obtenus à Mainland et à la Pointe pendant environ une semaine. Les prises, à partir du 10 juin jusqu'au 6 juillet, ont été faibles. Du 6 juillet au 10 août, les prises ont été dans l'ensemble assez bonnes. Vers le 15, la pêche a commencé à diminuer, comme la chose arrive ordinairement à cette époque de l'année, et l'on n'a obtenu, en somme, que de piètres résultats jusqu'à la

fin de septembre. Durant la première partie du mois d'octobre, les pêcheurs ont bien réussi, mais ils auraient encore eu plus de succès s'ils avaient pu se procurer de la bonne boitte. Fait remarquable dans ces dernières années, presque tous les poissons vendables ont été trouvés en eaux très profondes—de 12 à 15 milles au large; or, les bateaux sont trop petits pour pouvoir s'éloigner à une grande distance de terre.

Egrefin.—L'égréfin a été, en premier lieu, signalé le 19 juillet, et la pêche en a été dans l'ensemble assez bonne pendant tout le cours de la saison. Comme les morues, les égrébins se sont surtout tenus en eaux profondes,—à une distance de 3 à 15 milles au large.

La merluche a fait son apparition le 16 juillet, mais sauf quelques bonnes prises faites durant la première semaine d'août, ce poisson a été rare toute la saison.

Hareng.—Ce poisson n'a pas été signalé avant le 9 juillet, bien que quatre navires soient arrivés des îles de la Maléline vers le 22 mai chargés de harengs destinés à être employés comme boitte ou pour la consommation locale. De faibles coups de filets ont été signalés à partir du 9 jusqu'au 22 juillet.

Homard.—On a commencé à pêcher le homard cette année, le 12 mai, mais les pêcheurs n'ont fait que peu de chose pendant la saison.

Le maquereau a été signalé en petites quantités le 5 août, et le lendemain ce poisson abondait dans la baie de Plaisance. La pêche, durant le reste du mois, a été faible, surtout du 8 au 18, alors que le temps a été mauvais. Vers le 23, de bonnes prises ont été faites dans la baie de Plaisance; un bateau du Cap-Rouge a réussi à prendre 100 maquereaux. A cette époque-là les pêcheurs ont déployé plus d'activité de ce côté, vu que les prix offerts étaient très élevés. Pendant tout le cours du mois de septembre la pêche a été assez bonne dans l'ensemble; mais les chiens de mer, les courants et le mauvais temps ont beaucoup nui aux opérations. Très peu de maquereaux ont été pris jusqu'au 15 octobre; il en a été signalé un grand nombre le 8, mais ils ne voulaient pas mordre à l'hameçon. Des bancs considérables de maquereaux ont été de nouveau signalés le 16 octobre, entre l'île Margaree et la baie de Plaisance. L'insuccès des opérations est attribuable surtout à la qualité inférieure de l'appât employé; ceux qui ont pu obtenir du bon appât ont bien réussi.

Le saumon a été signalé en assez grande abondance dans la baie de Plaisance le 5 et le 6 de juillet, mais aucune prise n'a été faite ici avant le 9. A partir de cette date-là le saumon a été très rare jusqu'à l'expiration de la saison.

La seiche a fait son apparition en petites quantités le 13 juillet, et la pêche en a été dans l'ensemble assez bonne pendant tout le cours de la saison. D'excellentes prises ont été faites durant la dernière semaine de juillet.

Le tableau suivant indique les quantités approximatives de poisson prises à chacun des postes de pêche que comprend le district de Chéticamp.

Havre de l'Est.

Morue.....	5,850 qtx.	Maquereau	356 brls.
Hareng.....	1,000 brls.	Homard.....	33,744 liv.

Pointe de Chéticamp.

Morue.....	1,500 qtx.	Maquereau.....	170 brls.
Hareng.....	100 brls.	Homard.....	16,752 liv.

Cap-Rouge.

Morue.....	10 qtx.	Homard.....	10,008 liv.
Maquereau.....	80 brls.		

Baie de Plaisance.

Morue.....	30 qtx.	Homard.....	16,800 liv.
Maquereau.....	250 brls.		

Récapitulation.

Morue.....	7,390 qtx.
Harong.....	1,100 brls.
Maquereau.....	856 "
Homard.....	77,304 liv.

D'ESCOUSSE.

La morue n'a pas été signalée avant le 9 juin, et à partir de cette date l'on n'a obtenu que de piètres résultats jusqu'à la fin de la saison. Pêche totale des petits bateaux, environ 100 quintaux. La pêche moyenne des 5 navires qui ont opéré dans la baie du Nord a été d'environ 900 quintaux, ce qui est au-dessus du chiffre de l'année 1896.

La merluche, quoique signalée dans la seconde semaine de mai, n'a pas été pêchée régulièrement avant le 16 juin ; à partir de cette date-là les prises ont été faibles. Le rendement total de la merluche n'a pas dépassé 75 quintaux.

Le hareng a fait son apparition le 11 mai, et de faibles prises ont été faites assez régulièrement jusqu'au 24 juin, alors qu'une amélioration sensible s'est produite, et durant les trois semaines suivantes d'assez bons résultats ont été obtenus. Pendant le reste de la saison les prises ont été, à peu d'exceptions près, faibles. Le rendement total est porté à 300 barils.

Le homard a été signalé en assez grandes quantités le 7 de mai, et de bonnes prises ont été faites chaque jour pendant tout le cours du mois. Durant les 10 premiers jours de juin, les prises ont été faibles, par suite de l'agitation des eaux. Bien que le homard ait été ensuite plus abondant, le temps a continué à être mauvais, et le 12 l'on m'a fait savoir que des centaines de trappes ont été emportées vers le rivage et brisées. Le 21, une violente tempête a éclaté et 1,000 trappes ont été détruites. Le 30, des centaines de trappes ont encore été détruites ; malgré cela, d'assez bonnes prises ont été faites lorsque le temps l'a permis. Pendant le reste de la saison, les prises ont été dans l'ensemble faibles. Le rendement total du homard est porté à 25,000 pièces.

Le maquereau a été pêché en faibles quantités au moyen de rets, le 25 de mai, et à peu d'exceptions près, ce poisson a été rare pendant tout le cours de la saison. La pêche des bateaux côtiers est portée à environ 50 barils, pendant que les 5 navires qui ont opéré au large ont pris en tout 125 barils, qui ont été vendus à \$14 le baril.

GABARUS.

La morue a été pêchée en petites quantités le 5 juin, et les prises, à peu d'exceptions près, ont continué à être faibles jusque vers le 24 d'août. Pendant tout le cours du mois de septembre, les prises ont été de 700 livres en descendant, mais la boîte a été très rare et le temps très mauvais. La pêche a été très bonne au commencement d'octobre, bien que la boîte ait continué à être très rare, et les perspectives ont été des plus encourageantes. On calcule que le rendement de la morue jusqu'au 15 octobre a été de 1,225 quintaux.

L'égréfin a été pêché en faibles quantités depuis le 12 jusqu'au 16 de juillet inclusivement, mais rien n'a été signalé ensuite.

La merluche n'a pas été signalée cette saison.

Le hareng a fait son apparition vers le 7 de juin, mais la pêche a été faible jusqu'à la fin de juillet. Durant les deux premières semaines d'août, des coups de filets variant entre 300 et 3,000 pièces ont été faits tous les jours. Le 16, des harengs ont été aperçus en bancs près du rivage, mais le sel a manqué. Les opérations ont été poursuivies jusque vers le 4 septembre ; à partir de cette date le temps a été mauvais et a empêché les bateaux de prendre la mer. Le rendement du hareng a été d'environ 1,150 barils.

Homard—Malgré qu'il y ait eu beaucoup de glace près du rivage, 2,900 homards ont été pris le 7 de mai, et de très bons résultats ont été obtenus jusqu'au 13. Après

cela, bien que le homard ait été abondant et que l'appât n'eût pas manqué, la glace a empêché de tendre les cages. Sauf du 5 au 12 de juin, le homard a été rare pendant le reste de la saison. Le résultat des opérations de la saison a été somme très peu brillant.

Le maquereau a fait son apparition le 26 de mai, et les trois jours suivants les prises se sont chiffrées en tout par 52½ barils par jour. Des prises faibles et irrégulières ont été faites pendant les deux premières semaines de juin, et rien n'a été ensuite signalé. Le rendement total du maquereau est porté à 210 barils.

HAWKESBURY.

Le gasparot a été signalé en assez fortes quantités dans la rivière des Habitants du 24 au 27 mai inclusivement; et depuis le 29 mai jusque vers le 9 juin de bons résultats ont été obtenus à Port-Malcom.

La morue et le hareng ont été excessivement rares. Très peu de harengs ont été pris, cette année, à Port-Malcom.

Le homard a été assez abondant, et les pêcheurs ont obtenu de bons prix. N'eût été du succès obtenu dans cette branche de l'industrie de la pêche, les pêcheurs se seraient trouvés dans une position critique.

Le maquereau a été très rare. Il n'en a pas été pris du tout à Port-Malcom.

INGONISH.

La morue a été en premier lieu signalée le 22 mai, mais elle a été rare pendant tout le cours de la saison. Le rendement de ce poisson n'a pas dépassé les $\frac{2}{3}$ de la moyenne. Par suite de cela et des bas prix qui ont régné, ceux qui se sont livrés à la pêche de la morue se trouvent aujourd'hui dans le dénûment.

Le hareng a fait son apparition le 27 de mai, mais la pêche de ce poisson a aussi presque complètement manqué. Il n'a pas été pris de harengs du tout pendant l'été.

Le homard a été signalé le 22 mai, mais il a été très rare. Dans ces deux dernières années, la pêche de ce crustacé a été poussée à l'excès et les pêcheries se trouvent maintenant épuisées. Trois violentes tempêtes ont éclaté pendant la saison, et un grand nombre de trappes et de cages ont été détruites. Le rendement du homard a été bien au-dessous de la moyenne.

Le maquereau n'a pas été signalé, cette année, avant le 12 juin, et les prises pendant tout le cours de la saison ont été faibles et irrégulières.

Le saumon a été en premier lieu signalé le 9 de juin, mais bien que des très bons résultats aient été obtenus dans les localités adjacentes, les prises ici ont été faibles et irrégulières. Le rendement total de ce poisson a atteint la moyenne.

La seiche a fait son apparition en abondance le 9 de juin, et de très bonnes prises ont été faites pendant quelques jours. Puis ce poisson a été rare jusqu'au 27 août, alors qu'il est devenu plus abondant, et de bons coups de filets ont été faits tous les jours jusqu'à l'expiration de la saison.

L'ARDOISE.

La morue a été signalée le 9 juin, et d'assez bons résultats ont été obtenus en eaux profondes. La pêche de ce poisson a été cependant très pauvre dans l'ensemble.

L'égrefin a été signalé, comme d'habitude, vers le 29 mai, mais les prises ont été très faibles durant toute la saison. Autrefois la pêche de ce poisson était très rémunératrice; à présent c'est à peine si les bateaux en prennent 5 quintaux chacun.

Le hareng a fait son apparition le 11 de juin, mais il en a été pris à peine assez pour la consommation locale.

Le homard a été signalé le 1^{er} de mai, et a été peu abondant jusqu'au 14 juin; à partir de cette date de bonnes prises ont été faites tous les jours pendant l'espace d'une semaine. Ensuite, le homard a été rare jusqu'à l'expiration de la saison de

pêche. Il n'y avait que trois établissements de conserves en opération la saison dernière. Le rendement de ce crustacé a été à peu près le même qu'en 1896.

Le *maquereau* a fait son apparition plus tôt que d'habitude le printemps dernier, la première prise ayant été faite le 22 mai. Ceux qui avaient des rets de tendus ont bien réussi ; mais la saison a été courte, et aucune prise n'a été signalée après le 18 juin.

Dans ces dernières années la pêche côtière a été très faible, et si les pêcheries de Scattarie et Lingan n'avaient pas suppléé à l'insuffisance de la production locale, les résultats auraient été très peu satisfaisants. Les pêcheurs de ce district commencent à se rendre compte qu'il leur faut des bateaux plus grands que ceux dont ils se servent actuellement pour opérer sur les fonds de pêche du large ; 3 ou 4 petits navires sont à l'heure qu'il est sur le chantier et seront terminés à temps pour prendre la mer la saison prochaine.

LOUISBOURG.

Morue.—La pêche de la morue a complètement manqué. Dans la première partie de la saison ce poisson a été très rare. Durant les mois d'août et de septembre de bonnes prises ont été signalées.

Hareng.—De bons coups de filets ont été faits à la fin du mois de juin et pendant le mois de juillet ; les pièces prises étaient grosses et de bonne qualité.

Homard.—On a commencé à pêcher le homard le 6 de mai, et d'assez bons résultats ont été obtenus jusqu'au 22, date où une tempête a détruit presque tous les rets, et l'on a perdu beaucoup de temps à les réparer et à les remettre en place. Pendant les jours additionnels où la pêche a été permise, le temps a été beau et de bonnes prises ont été faites.

Le *maquereau* a été pêché du 28 mai au 6 juin, alors qu'il a subitement disparu. Quelques pièces ont été prises à la ligne pendant les mois d'août et de septembre. Le rendement total de ce poisson n'a pas dépassé la moitié de la moyenne.

Le *saumon* a fait son apparition le 21 mai, et la pêche en a été faible pendant tout le cours de la saison.

La *seiche* n'a été signalée que le 1^{er} octobre, et à partir de cette date-là de bonnes prises ont été faites jusqu'à l'expiration de la saison.

MABOU.

Morue.—Le rendement de toutes les espèces de poissons qui se pêchent ordinairement à la ligne a été moindre qu'en 1896. Depuis le commencement de la saison jusqu'au mois d'août, il a été pris très peu de morues dans cette division. Durant les mois d'août et de septembre la morue a abondé, mais par suite de la rareté de la boitte la pêche n'a pas été très forte, les chiens de mer ont été nombreux au mois de septembre, et non seulement ils ont empêché les autres poissons de mordre à l'hameçon, mais de plus ils ont détruit plusieurs des rets tendus pour prendre de la boitte.

La *merluche* et l'*égrefin* ont été exceptionnellement rares pendant toute la saison ; aussi le rendement de ces poissons a-t-il été au-dessous de la moyenne. A partir du 25 septembre les pêcheurs ont été occupés la plupart du temps à transporter du lest pour la jetée de l'Etat à l'entrée de ce port, et aucune attention n'a été donnée à la pêche.

Hareng.—La pêche du hareng a été assez bonne, au printemps, mais au milieu de l'été et à l'automne l'on n'a obtenu que de piètres résultats.

Homard.—La pêche du homard, cette saison, a été un peu plus forte qu'en 1896. Bien qu'il n'y ait eu que 3 établissements de conserves en opération dans cette division durant la saison de 1897, contre 4 l'année dernière, les relevés accusent une augmentation de 69 caisses sur le chiffre de l'année 1896.

Le *maquereau* est presque complètement disparu de ces parages-ci. Il est difficile d'expliquer les mouvements de ce poisson erratique. Les pêcheurs prétendent qu'il se tient en eau profonde. Les quelques pièces qui ont été prises, cette année, ont été employées comme boitte. Le rendement du maquereau a été au-dessous de la

moyenne. Dans ces dernières années l'on a donné très peu d'attention à la pêche de ce poisson, de sorte que les pêcheurs ne sont pas désappointés des résultats obtenus.

Saumon.—Le rendement du saumon a été au-dessous de la moyenne. Voici comment la chose s'explique : un grand nombre de trappes à homard ont été tendues dans le voisinage immédiat des rets à saumon, et les excréments provenant de ces trappes ont chassé les saumons au large.

MARGAREE.

Gasparot.—La pêche du gasparot a presque complètement manqué.

Morue et égrefin.—Il a été pris très peu de morues et d'égrefins jusque vers le 5 juillet ; à partir de cette date de bonnes prises ont été faites pendant quelques jours, puis ces poissons ont été rares jusque vers le 24 d'août, alors qu'ils ont fait leur réapparition sur la côte, et de bons résultats ont été obtenus pendant quelque temps. Le rendement total de la morue et de l'égrefin n'a pas atteint la moitié de la moyenne.

Hareng et maquereau.—La pêche du hareng et du maquereau a presque complètement manqué. Quelques pièces ont été prises vers le 12 juillet, et ensuite l'on n'a obtenu que de piètres résultats.

Le homard a été très abondant durant le mois de mai et jusqu'au 10 juin ; mais par la suite les prises ont diminué graduellement jusqu'à l'expiration de la saison. Cependant, le rendement total du homard a atteint la moyenne.

Le saumon a fait son apparition sur la côte plus tôt que d'habitude, mais la pêche en a été faible jusque vers le 22 juin ; à partir de cette date d'assez bons résultats ont été obtenus pendant quelques jours. Puis, quelques pièces seulement ont été prises. Le rendement total du saumon n'a pas dépassé 30 pour 100 de la moyenne des années précédentes.

Les pêcheurs prétendent qu'il aurait probablement été pris une grande quantité de morues et de maquereaux pendant la dernière partie de la saison si les chiens de mer n'avaient pas été aussi nombreux.

MEAT-COVE.

La morue a été signalée le 21 de mai, mais comme la boîte était rare, les prises ont été très faibles et très irrégulières jusque vers le 18 septembre. Lorsque ce poisson est devenu abondant, l'on n'a pas trouvé d'acheteurs, et comme il n'y avait aucun moyen de transport tout ce qui a été pris a été consommé sur les lieux.

Le hareng a fait son apparition vers le 19 mai, mais le temps ayant été mauvais pendant le mois suivant, les prises ont été faibles. Après le mois de juin l'on n'a plus vu de harengs, et je ne saurais dire à quoi cela est attribuable.

Homard.—La pêche du homard a commencé le 19 de mai (les pêcheurs n'ayant pu obtenir d'appât avant cette date-là), et pendant les premiers jours les prises ont été faibles. A partir du 22 les prises ont été en général assez fortes. Si le temps avait été plus beau l'on aurait obtenu de bons résultats. Le rendement total de ce crustacé a été au-dessous de la moyenne.

Le maquereau a fait son apparition le 28 de mai, mais les prises ont été faibles pendant tout le cours de la saison, bien que ce poisson ait été en assez grande abondance partout. Les bateaux qui ont opéré près de la pointe Money et dans l'anse du Poulet ont obtenu de très bons résultats. Des maquereaux ont été signalés en bancs à ce poste-ci le 21 et le 30 juillet, ainsi que le 25 septembre.

PETIT-DE-GRAT.

Le gasparot a été rare la dernière saison ; le rendement total en est porté à 6 barils.

La morue a été signalée pour la première fois le 13 mai, et les prises pendant tout le cours de la saison ont été alternativement assez bonnes, puis faibles. Dès le début les marées ont nui aux opérations, et vers la fin de la saison les chiens de mer

ont causé beaucoup de ravages. Le rendement total de ce poisson a été d'environ 500 quintaux moins considérable qu'en 1896.

Égrefin.—La pêche de ce poisson a commencé le 10 mai, et de faibles prises ont été faites régulièrement jusqu'à la fin d'août. Pendant les 11 premiers jours de septembre, les prises ont été assez bonnes, mais rien n'a été ensuite signalé. Le rendement total de l'égrefin accuse une diminution d'environ 300 quintaux comparativement aux résultats obtenus en 1894.

Merluche.—Ce poisson n'a pas été pêché, la saison dernière, à cause de la présence des chiens de mer.

Le hareng a fait son apparition le 12 de mai, mais à l'exception de quelques faibles prises faites ce jour-là, il n'a rien été signalé jusqu'au 1^{er} juin; à partir de cette date des prises faibles et régulières ont été faites jusqu'au 26 de juillet. Puis, jusqu'au 23 de septembre, la pêche a été assez bonne; mais pendant le reste de la saison l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Le rendement total du hareng accuse une augmentation d'environ 600 barils sur le chiffre de l'année 1896. La pêche a surtout été faite au large, dans une profondeur d'eau de 35 à 40 brasses.

Le homard a été signalé en assez fortes quantités le 12 avril, et les prises jusqu'à la fin de mai ont été alternativement assez bonnes, puis faibles. Durant le reste de la saison ce crustacé a été rare, et comme un grand nombre de trappes avaient été détruites par des ouragans, les pêcheurs ont abandonné la partie et ont tourné leur attention du côté de la morue. On porte à 2,000 caisses la production des conserves; en outre, 500 paniers de homards vivants ont été exportés aux États-Unis.

Maquereau.—La pêche de ce poisson a commencé le 21 mai (un bateau a pris ce jour-là 40 pièces), et pendant la semaine suivante la moyenne par bateau a été d'environ 200. Jusqu'au 8 d'août les prises ont été faibles; l'on croit que le rendement total du maquereau n'excédera pas 80 barils.

Le saumon a été signalé pour la première fois le 1^{er} juin, et la pêche en a été assez bonne jusqu'au 17 juillet, date où les rets ont été levés. Toutes les pièces prises ont été vendues à l'état frais et ont rapporté \$400, soit 25 pour 100 de plus qu'en 1896.

La seiche a fait son apparition vers le 13 juillet, et sauf quelques bonnes prises faites pendant la dernière partie de ce mois et la première semaine d'octobre, la pêche de ce poisson a été faible.

PORT-HOOD.

La morue a été pêchée en petites quantités, tous les jours, à partir du 22 mai jusqu'au 2 juin, puis l'on a obtenu d'assez bons résultats jusqu'au 22. Depuis cette dernière date jusqu'au 9 d'août, les prises ont été faibles; mais pendant le reste de la saison la pêche a été passable.

L'égrefin et la merluche ont été signalés vers le 26 juin et ont été assez abondants jusque vers le 20 septembre, alors que, par suite de la présence des chiens de mer, il a fallu cesser de faire la pêche de ces poissons.

Le hareng a fait son apparition le 5 de mai, mais la pêche en a été faible ici, bien que de bonnes prises aient été faites à Petite-Judique vers le 11. La pêche d'été a complètement manqué. Durant l'automne, il n'a été pêché que quelques barils de harengs, mais les pièces prises étaient de bonne qualité.

Homard.—La pêche du homard a commencé le 5 de mai, et de bonnes prises ont été régulièrement signalées, tous les jours, durant ce mois-là. Depuis le 1^{er} juin jusqu'à la fin de la saison, l'on n'a obtenu que de piètres résultats.

Le maquereau a fait son apparition le 29 juin, et à partir de cette date jusqu'à la fin d'août les prises ont été faibles et irrégulières. Les pièces prises pendant le mois d'août étaient de forte taille, mais il n'a été rien signalé ensuite.

Seiche.—Ce poisson a été pêché en quantités plus ou moins fortes à partir du 17 juillet jusqu'au 14 août.

SAINTE-ANNE.

La morue a été pêché en faibles quantités mais régulièrement, tous les jours, à partir du 27 mai jusqu'au 31 juillet. Le 28 mai, d'assez bonnes prises ont été signalées sur les bancs. Le rendement total de la morue a été d'environ 50 pour 100 moins considérable que l'année dernière.

La merluche a fait son apparition en assez grande abondance le 17 d'août, mais ce poisson a été ensuite rare jusqu'à l'expiration de la saison.

Hareng.—Comme la baie est restée remplie de glace jusque vers le 11 de mai, aucune prise n'a été signalée avant le 12, alors que ce poisson a été rencontré en assez fortes quantités. A partir de cette dernière date jusqu'au 2 juin, la pêche a été bonne; mais ensuite le hareng s'est fait rare, et le 6 la pêche du printemps était terminée. Dans la première semaine de juillet, de faibles prises ont été faites.

Le homard ne paraît pas avoir été pêché ici, cette année, car il n'a été rien signalé au sujet de ce crustacé.

Le maquereau a été signalé en premier lieu le 29 juillet, et des prises variant entre 3 et 7 barils ont été faites à l'aide de trappes; quelques pièces ont aussi été pêchées avec des rets. La pêche dans l'ensemble a été assez bonne à partir de cette date-là jusqu'au 8 d'août; ensuite le maquereau a été rare jusque vers le 23, alors que les trappes ont été levées.

Le saumon a été pêché en faibles quantités mais régulièrement, tous les jours, depuis le 12 juin jusqu'au 10 juillet.

La seiche a fait son apparition le 6 juillet et la pêche en a été bonne jusque vers le 17. Puis, l'on a pris que peu de chose.

Somme toute, la pêche, cette année, a été au-dessous de la moyenne des années précédentes.

SAINT-PIERRE.

Morue et égrefin.—La pêche côtière en ce qui concerne ces poissons a été maigre. Les résultats obtenus par les pêcheurs de cet endroit-ci et des environs qui ont opéré sur les bancs de l'est et dans la baie du Nord ont été loin d'être aussi satisfaisants que par le passé. Par suite du bas prix offert pour le poisson et de la faible pêche qui a été faite, la plupart des pêcheurs côtiers se trouvent dans une position critique.

Hareng.—On a commencé à pêcher le hareng avec des rets le 4 de juin. De faibles coups de filets ont été faits pendant une quinzaine, mais les pièces étaient si petites que les pêcheurs n'ont pu même alimenter le marché local. Le 19 août, un grand nombre de harengs ont été signalés, et quelques bateaux en ont pris de 7 à 30 barils. N'eût été de ce a, la pêche aurait complètement manqué. Cependant, sur le lac du Bras-d'Or, l'on a pris des harengs de printemps en abondance ainsi que d'assez fortes quantités de morues.

Homard.—La pêche du homard a commencé vers le 25 avril, et de faibles prises ont été faites tous les jours jusque vers le 8 mai. A partir de cette dernière date jusqu'à la fin de la saison d'assez bonnes prises ont été faites; et n'eût été du temps orageux qu'il a fait et des vents d'est qui ont régné, les pêcheurs auraient probablement très bien réussi. Le rendement de ce crustacé a été cependant aussi considérable qu'en 1896. Il a été expédié 718 caisses de conserves et 13,000 homards vivants.

Le maquereau a fait sa première apparition le 22 mai, et de faibles coups de filets ont été faits près de la côte pendant quelques jours. Parmi ceux qui ont opéré en eaux profondes, quelques-uns ont réussi à prendre de 10 à 15 barils de maquereaux. Les pièces qui ont été prises étaient de forte taille et très grasses. Pendant le reste de la saison, la pêche a complètement manqué. Les pêcheurs attribuent cela aux vents d'est.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

ALBERTON.

La morue a été signalée pour la première fois le 8 de juin, et bien que les prises aient été faibles ce poisson abondait, paraît-il, sur les fonds de pêche. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les bateaux dont on se sert ici sont trop petits pour permettre aux pêcheurs de s'aventurer à une grande distance au large, et c'est ce qui explique le peu d'activité qui est déployée par les gens de la localité. Pour montrer combien les pêcheries de cette division sont productives, qu'il me suffise de dire que tous les ans, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, une foule de marins partent de Caraquet et Shippégan pour venir pêcher la morue ici; lorsque le temps est mauvais, il arrive souvent que l'on rencontre jusqu'à 120 marins à la fois dans le port.

La merluche a été rare depuis le 23 juillet jusqu'à la fin de ce mois-là, mais pendant tout le cours du mois d'août et jusqu'au 6 septembre les prises ont été assez bonnes.

Le hareng a fait son apparition le 3 de mai, et bien qu'il ait abondé à Campbelltown durant la semaine suivante, les prises ici ont été peu considérables. Vers le milieu du mois, ce poisson a été assez abondant au Cap du Nord et à Frog Pond. L'on n'a entendu parler de rien pendant le mois de juin et de juillet, mais de faibles prises ont été faites assez régulièrement durant le mois d'août. Aucune prise n'a été signalée ensuite.

Le homard a été signalé sur la côte ouest (à partir de Miminegash) vers le 1^{er} de mai, et à peu près une semaine plus tard sur la côte nord. Du 10 au 28 de mai, ce crustacé a abondé au Cap du Nord ainsi qu'à Tignish, et s'est rencontré en assez grande quantité à Black Marsh, du côté ouest du Cap Nord. A Tignish, pendant une semaine au milieu de mai, les pêcheurs ont à plusieurs reprises chargé leurs bateaux de homards de belle taille. Un pêcheur, plus cupide que les autres, avait tellement chargé son bateau que celui-ci a coulé bas. Sur la côte ouest, à Nail Pond, Frog Pond, Waterford et jusqu'à Miminegash, la pêche n'a été bonne que pendant environ une semaine. Au Cap du Nord, la pêche a été excellente pendant à peu près 10 jours vers le milieu de mai, et favorable durant le reste de la saison. A la même époque, de bonnes prises ont été faites à Tignish, Alberton, Kildare et Conway; mais durant le reste de la saison l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Le rendement total du homard a été à peu près le même que l'année dernière, mais d'un autre côté il a été tendu au moins deux fois plus de trappes qu'en 1896. Les fabricants de conserves dont les établissements se trouvent sur des points ou des promontoires trouvent, paraît-il, des homards à pêcher bien plus longtemps que ceux dont les homarderies sont situées sur les autres parties de la côte. Le haut prix payé pour le homard, cette année, a contribué dans une forte mesure à rendre les opérations de la saison rémunératrices.

Le maquereau a fait sa première apparition le 17 juin, et de faibles prises ont été régulièrement faites jusqu'au 31 août; puis il n'a été rien signalé. Somme toute, l'on n'a obtenu que de piètres résultats, la pêche du maquereau s'est faite exclusivement à l'aide de rets.

BLOOMFIELD OU MIMINEGASH.

La morue a été pêchée en assez fortes quantités au moyen de lignes dormantes du 5 juin au 11 juillet; puis il n'a rien été pris jusqu'au 4 d'octobre, à cause surtout du mauvais temps. A partir de cette dernière date, de faibles prises ont été faites jusqu'à la fin de la saison.

La merluche a fait son apparition le 12 juillet, et d'assez bonnes prises ont été faites tous les jours jusqu'au 23 d'août. L'on n'a obtenu ensuite que de piètres résultats jusqu'à l'expiration de la saison.

Hareng.—Le hareng a fait son apparition en assez grande abondance le 14 de mai, et de bonnes prises ont été faites ici et à Campbellton. Le temps a été mauvais pendant le reste du mois et les prises ont été par conséquent faibles, mais du 5 au 11 de juin, inclusivement, d'assez bonnes prises ont été signalées tous les jours, tandis qu'au Cap Wolfe et à Campbellton la pêche a été bonne.

Le homard a fait son apparition avec le hareng le 14 de mai, et des prises plus ou moins fortes ont été faites pendant environ 10 jours. Ce crustacé a été ensuite rare jusqu'à l'expiration de la saison. Durant la seconde semaine de juin de très bons résultats ont été obtenus au Cap du Nord. La pêche du homard dans l'ensemble a été au-dessous de la moyenne.

Le maquereau a fait son apparition le 10 de juin; les pièces qui ont été pêchées étaient très grosses, mais les prises ont été faibles jusqu'au 5 juillet. A partir de cette date d'assez bons coups de filets ont été faits régulièrement pendant environ 10 jours. Durant le reste de la saison, les prises ont été faibles. Aucun banc considérable de maquereaux n'a été vu, paraît-il, près de la côte cette année.

GEORGETOWN.

La morue a fait son apparition vers le 29 mai, et de bonnes prises ont été faites près de la côte avec des lignes à main et des lignes dormantes jusqu'au 20 de juin. Le temps a ensuite été défavorable et les pêcheurs côtiers n'ont obtenu que de piètres résultats jusqu'au 28 juillet. La morue a été abondante sur les divers bancs pendant tout le cours de la saison.

La merluche a abondé au large, et de bonnes prises ont été faites durant le mois d'août et au commencement de septembre. La morue et la merluche ne sont pêchées que sur une petite échelle par les pêcheurs de ce district.

Hareng.—Le hareng a fait son apparition le 12 avril, et à partir de cette date quelques pièces ont été prises tous les jours. Vers le 15 mai, ce poisson a fait sa réapparition en plus grande abondance, et les pêcheurs qui opéraient sur les bancs ont pu s'approvisionner de boitte. Les harengs ont continué à augmenter en nombre jusqu'au 22 et sont restés dans les baies et les rivières jusqu'au 1^{er} juin, alors qu'ils se sont dirigés vers le large, où la pêche s'est poursuivie jusqu'au 15. Le rendement total de ce poisson a été aussi considérable que l'année dernière. Durant la dernière partie du mois d'octobre et au commencement de novembre de grandes quantités de petits harengs fréquentent les baies et les rivières de cette division.

Homard.—On a commencé à pêcher le homard vers le 13 mai, et d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 25. A partir de cette date jusqu'au 14 juin, la pêche a été pauvre, puis une amélioration s'est produite. Depuis le 10 jusqu'au 24 juillet, l'on n'a obtenu que de piètres résultats, sauf le 13, alors que d'assez bonnes prises ont été faites près du rivage. Le rendement de ce crustacé accuse une diminution, mais d'un autre côté les prix ont été plus élevés que l'année dernière.

Maquereau.—La pêche du maquereau a manqué, cette année. Quelques pièces ont été prises de temps à autre avec des rets jusqu'au 1^{er} juillet, et ont été vendues sur les lieux. Des bancs de maquereaux ont été signalés au large de l'île Boughton le 19 juillet, et d'assez bonnes prises ont été faites. La pêche à la ligne n'a pas réussi. De faibles prises ont été faites au large de la pointe de l'Est par des navires américains.

La seiche a été rare au commencement de la saison, mais assez abondante pendant le mois d'octobre.

MALPÈQUE.

La morue a été signalée en premier lieu le 29 mai, et les prises pendant tout le cours de la saison ont été bonnes.

L'égrefin a été pêché en assez fortes quantités depuis le 25 juillet jusqu'au 2 août.

Hareng.—On a commencé à pêcher le hareng le 5 de mai, et jusqu'au 21 les prises ont été dans l'ensemble assez bonnes, les pêcheurs ayant obtenu tout ce qu'il

leur fallait en fait de boitte et pour leur propre consommation. Rien n'a été signalé ensuite.

Homard.—La pêche de ce crustacé a été somme toute assez bonne (quoique les prises aient été irrégulières) depuis le 17 de mai jusqu'à la clôture de la saison (24 juillet). La production des conserves de homard a été moins considérable qu'en 1896; mais comme les dépenses ont été moins fortes et les prix plus élevés, les fabricants de conserves ont à peu près aussi bien réussi que cette année-là.

Maquereau.—Ce poisson a fait son apparition le 12 de juin, et de faibles prises ont été faites pendant tout le cours de la saison. Vers le 13 août le maquereau a commencé à mordre à l'hameçon, mais les prises n'ont pas augmenté. Le rendement total de ce poisson a été peu considérable.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

HAVRE DU CASTOR.

La morue et l'égrefin ont fait leur apparition vers le même temps, et à partir du 18 mai jusqu'au 15 octobre les prises ont été faibles mais régulières. A la fin de juin et au commencement de juillet la pêche de l'égrefin a été un peu meilleure que celle de la morue. Il en a été de même pendant les dix premiers jours de septembre.

La merluche a été signalée en assez grandes quantités sur les pêcheries du large le 4 de juin, mais les prises ont été faibles jusqu'au 6. A partir de cette date-là jusqu'au 2 août, la pêche a été bonne. Vers le 25 juin, ce poisson abondait sur les pêcheries du large, et vers le 12 juillet il se rencontrait en assez fortes quantités près de l'île Wolf. Le 22 juillet, les bateaux qui ont pu obtenir de la boitte ont fait de 1,500 à 2,000 livres de merluche d'un seul coup. Pendant le reste de la saison d'excellentes prises ont été faites, et la pêche dans l'ensemble a été bonne.

Le hareng a été rare au commencement de la saison et s'est vendu à un prix assez élevé; mais ce n'est que vers l'époque ordinaire—10 août—que le gros hareng a été signalé en premier lieu près des îles Wolf. Durant le reste de la saison, les prises ont été faibles, bien que le petit hareng ait été signalé en abondance.

Le homard a été signalé pour la première fois le 8 de mai, mais la pêche en a été faible jusqu'au 25 juin, date où les opérations ont cessé. Au commencement de mai ce crustacé a été beaucoup en demande et s'est vendu 10 sous la pièce.

Le maquereau a été pêché en faibles quantités du 9 au 27 août; les premiers maquereaux qui ont été pris l'ont été au moyen de nasses tendues ici et à Bliss Harbour.

CARAQUETTE.

La morue a été signalée en premier lieu le 31 mai, et les prises ont été en somme toutes bonnes pendant tout le cours de la saison; cependant le rendement total de ce poisson a été un peu au-dessous du chiffre de l'année dernière. Les pêcheurs qui ont opéré sur les bancs ont pu facilement obtenir toute la boitte qu'il leur fallait, vu que le hareng et le peigne abondaient.

Le hareng a été pêché en faibles quantités aussitôt que le port a été libre de glace le 14 mai. Le lendemain, ce poisson a fait son apparition en abondance, mais le temps étant devenu mauvais vers le 26, à partir de ce moment les prises ont été faibles et irrégulières jusqu'à la fin de juin. Rien n'a été signalé pendant tout le cours de juillet, mais durant le mois d'août les prises ont été faibles, sauf le 22, où les bateaux ont pêché de 20 à 25 barils de hareng. Le rendement total de ce poisson a été très peu considérable.

Le homard a été signalé en premier lieu le 20 mai, mais il a été très rare pendant toute la saison. Le rendement total de ce crustacé a été excessivement faible.

Le maquereau, cette année, a été signalé le 3 de juin, mais la pêche en a été très faible pendant tout le cours de la saison.

Saumon.—Du 27 mai au 10 juillet, les prises ont été dans l'ensemble assez bonnes.

La seiche a été pêchée en assez grandes quantités à partir du 24 jusqu'au 30 août, inclusivement.

ESCUMINAC.

La morue a été signalée en premier lieu le 26 juin, et les prises ont été assez bonnes et régulières jusqu'à la fin de septembre.

Le hareng a été rencontré en assez grandes quantités aussitôt que la côte a été libre de glace (le 12 de mai), mais vers le 15 les prises sont devenues moins fortes, et rien n'a été signalé après le 20.

Le homard a aussi été pêché en premier lieu, le 12, en petites quantités; et à l'exception de quelques prises plus ou moins considérables faites jusqu'au 20, ce crustacé a été rare jusqu'au moment où la pêche a cessé (vers le 6 juillet).

Le maquereau a été pêché régulièrement en faibles quantités depuis le 8 juillet jusqu'au 27 septembre.

Le saumon a été signalé en premier lieu le 25 de mai, et à partir de cette date de faibles prises ont été régulièrement faites jusqu'au 22 juillet.

L'alose a été pêchée régulièrement en petites quantités à partir du 25 mai jusqu'au 25 juin.

GRAND-MANAN.

La morue n'a pas été signalée, cette année, avant le 28 mai, et à partir de cette date les prises ont été assez bonnes jusqu'au 25 juin. Vers le milieu de juin, la pêche a été aussi assez bonne sur les fonds de gravier. Durant la dernière semaine de juin, les prises ont été faibles, jusque vers le 1^{er} juillet, date où la pêche à la ligne a été interrompue par les chiens de mer. Pendant la dernière partie du mois de juillet, les prises ont été alternativement excellentes, puis assez bonnes, mais l'on n'a obtenu ensuite que de piètres résultats, sauf sur les pêcheries du large et dans les diverses anses, où la pêche a été plus ou moins forte jusqu'à la fin de septembre. On croit que la quantité totale de morue qui sera salée ne dépassera pas 1,000 quintaux.

L'égrefin a aussi fait son apparition le 28 mai, et la pêche en a été bonne jusqu'au 30 juin.

La merluche a été signalée en premier lieu le 2 juin, et la pêche en a été bonne durant la plus grande partie de ce mois-là. A la fin de juin, ce poisson s'est fait rare et a continué à être peu abondant jusque vers le 20 juillet; après quoi les prises ont été alternativement excellentes puis assez bonnes sur les différentes pêcheries et aux divers postes de pêche de ce district. Le rendement de la merluche accuse une augmentation d'environ 1,000 quintaux sur le chiffre de l'année 1896.

Le flétan a fait son apparition le 17 de juin, et la pêche en a été, paraît-il, très faible. A l'exception de la pêche de la merluche, les opérations de la saison n'ont donné que de chétifs résultats. Cela est dû (particulièrement en ce qui concerne la pêche à la ligne) en partie au mauvais temps qu'il a fait pendant le printemps et au commencement de l'été, mais surtout à la rareté du hareng, dans la baie. La seule raison qui puisse être donnée pour expliquer comment il se fait que le hareng ait été peu abondant, c'est qu'il n'y avait probablement pas assez de nourriture pour ce poisson dans ces parages-ci, comme cela est déjà arrivé.

Le hareng a été signalé en premier lieu le 2 juin, mais il était petit et la pêche en a été faible. Vers le 16 juillet, le hareng d'été a fait son apparition, et pendant quelques jours les prises ont été faibles, mais par la suite une amélioration s'est produite, et jusqu'au 23 septembre les prises ont été alternativement bonnes puis médiocres dans toutes les parties du district. Il n'a été fumé que 1,000,000 de boîtes de hareng, soit une diminution de 50 pour 100 comparativement au chiffre de l'année dernière. Le hareng frais accuse aussi une forte diminution. La production totale des salaisons de hareng est portée à 2,000 barils.

Homard.—Depuis le 28 mai jusqu'à la fin de la saison, les prises ont été faibles et irrégulières. On croit que la diminution dans le rendement de ce crustacé sera d'environ 60 pour 100. Cela est dû, prétend-on, à ce que le homard a été pêché sur une trop grande échelle par le passé.

SHIPPÉGAN.

La morue a été pêchée, le 29 mai, en petites quantités, le temps ayant été très mauvais antérieurement à cette date-là. Pendant les mois de juin, de juillet et d'août et au commencement de septembre, la pêche côtière a été maigre, mais la pêche sur les bancs a été bonne. Le rendement de la morue a été considérable, mais les prix ont été bas, vu que les marchés étaient encombrés. Les morues que l'on prend ici sont séchées et expédiées aux ports de la Méditerranée, de l'Espagne et du Portugal, ainsi qu'aux Antilles.

Flétan et hareng.—La pêche de ces poissons a été dans l'ensemble assez bonne.

Le homard a été assez abondant pendant tout le cours de la saison; mais par suite de la persistance du mauvais temps, les pêcheurs n'ont pu lever leurs cages, et plusieurs homarderies ont fermé parce qu'elles n'étaient pas suffisamment alimentées. Les prix ont été élevés, mais pour la majorité des fabricants de conserves les recettes ont été inférieures aux dépenses.

Le maquereau a été signalé en premier lieu le 17 juin, mais la pêche a été très faible. Ceux qui ont opéré avec de petits bateaux n'ont obtenu que de piètres résultats, vu que le maquereau s'est tenu au large; quelques navires de la Nouvelle-Ecosse ont fait de légères prises, et les pièces qu'ils ont pêchées ont été salées et expédiées aux Etats-Unis. Cette année, très peu de maquereaux ont été placés dans les réfrigérants, ici.

Le saumon a été pêché en quantités plus ou moins considérables durant la seconde semaine de juin.

QUÉBEC.

GASPÉ.

La morue a été signalée en premier lieu le 24 juin, et d'assez bonnes prises ont été faites lorsque le temps a été favorable.

Hareng.—Le rendement de ce poisson a atteint à peu près la moyenne.

Le maquereau n'a pas fait son apparition ici, cette année.

Le saumon a été pêché en premier lieu le 7 de juin, mais les prises ont été faites pendant tout le cours de la saison.

GRANDE-RIVIÈRE.

Le capelan a fait son apparition le 15 de juin, mais la pêche en a été très faible.

La morue a été pêchée en premier lieu le 31 mai, mais la pêche côtière a été faible. La pêche sur les bancs a été bonne pendant toute la saison, et les pièces qui ont été prises étaient grosses, mais les chiens de mer ont fait leur apparition vers le milieu de la saison et ont beaucoup nui aux pêcheurs. Jusque-là on n'avait jamais été dérangé par les chiens de mer.

Le hareng a fait son apparition en abondance le 5 de mai, et d'excellentes prises ont été faites tous les jours pendant environ une semaine. Puis les prises ont été plus ou moins fortes jusqu'aux 24 septembre. A partir de cette date jusqu'à la fin de la saison le hareng a été rare et les pièces qui ont été pêchées étaient petites.

Le homard a fait son apparition en assez grande quantité le 5 de mai, mais la pêche de ce crustacé a été tellement faible que les établissements de conserves ont fermé le 15 de juin.

Le maquereau a été très rare pendant tout le cours de la saison; les seules prises valant la peine d'être signalées ont été faites le 23 juillet.

Le saumon a fait son apparition le 5 de juin, mais la pêche de ce poisson a aussi été faible, et aucune prise n'a été signalée après le 9 juillet.

L'éperlan a été signalé en abondance le 7 octobre, mais comme les pêcheurs ne pouvaient expédier leur poisson que deux fois par semaine, ils ont pêché par intervalles seulement.

La seiche a été signalée pour la première fois le 16 juillet, mais pendant toute la saison la pêche de ce poisson a été faible et irrégulière.

LONGUE-POINTE.

La morue a été pêchée en petites quantités du 9 au 19 juin inclusivement, mais le temps étant devenu mauvais, aucune prise n'a été ensuite signalée jusqu'au 1^{er} juillet, alors que la situation s'est quelque peu améliorée. Vers le 7, de bonnes prises ont été faites. Durant la première semaine d'août, d'excellentes prises ont été signalées, et bien que le temps ait été déplorable, la pêche a été bonne jusqu'à la fin de septembre.

Hareng.—Les seules prises qui aient été signalées ont été faites le 16 d'août, date où un assez grand nombre de pièces ont été pêchées.

Le lançon a été signalé en premier lieu le 8 de juin, mais la pêche en a été faible jusqu'au 19. Puis aucune prise n'a été signalée jusqu'au 16 juillet ; à partir de cette date d'excellents résultats ont été obtenus jusqu'au 2 d'août. Ensuite la pêche a été assez bonne jusqu'à la fin de septembre.

Le saumon a été signalé le 8 de juin, et la pêche en a été assez bonne tous les jours jusqu'au 19.

MOISIE.

La morue a été signalée pour la première fois le 7 de juin, et la pêche en a été alternativement assez bonne puis médiocre jusque vers le 27. A partir de cette date, les prises ont été très passables jusque vers la fin de septembre.

Le lançon a fait son apparition en assez grandes quantités le 3 juillet, et d'excellentes prises ont été faites jusque vers le 26 septembre.

Le saumon a fait son apparition en faibles quantités le 20 juin, mais la pêche en a été assez bonne pendant tout le cours du mois.

La seiche a été assez abondante depuis le 6 jusqu'au 19 d'août inclusivement.

Somme toute, la pêche dans ce district a été d'environ $\frac{1}{3}$ plus forte qu'en 1896.

POINTE DE NEWPORT.

Le capelan a été signalé pour la première fois le 8 juin, et la pêche en a été bonne dans l'ensemble pendant le reste du mois.

La morue a fait son apparition en petites quantités près du rivage, le 29 mai. Pendant la première semaine de juin la pêche sur les bancs a été bonne. Durant le reste de la saison la pêche côtière a été pauvre, par suite de la rareté de la boitte et de la violence des vents, mais les pêcheurs qui ont opéré sur les bancs ont fait des prises très passables. Le rendement total de la morue est porté à 9,200 quintaux.

Le hareng a fait son apparition en abondance le 4 de mai, et la pêche en a été excellente jusqu'au 21, alors qu'il a commencé à se faire rare. Pendant tout le cours des mois de juin et de juillet et jusqu'au 14 d'août, les prises ont été assez bonnes, mais irrégulières. Le rendement total du hareng est porté à 4,000 barils, et le tout a été employé, paraît-il, comme boitte.

Le homard a été pêché en assez fortes quantités depuis le 4 jusqu'au 14 de mai inclusivement, mais il a ensuite été rare jusqu'au 2 juin. Aucune prise n'a été signalée après cette date-là. Le rendement total de ce crustacé est porté à 500 caisses, soit la même chose que l'année dernière.

La seiche a fait son apparition en faibles quantités sur les bancs le 26 juillet, mais elle n'a pas ensuite été signalée avant le 18 d'août. A partir de cette dernière date, la pêche de ce poisson a été bonne dans l'ensemble jusqu'à la fin de la saison.

PASPÉBIAC.

Capelan.—De très bonnes prises ont été signalées du 7 au 12 juin inclusivement. Rien n'a été signalé ensuite.

La morue a été signalée en premier lieu le 7 de juin, mais, à peu d'exceptions près, les prises ont été faibles jusqu'au 3 d'août. A partir de cette dernière date

jusqu'au 15 octobre, ce poisson a été assez abondant, mais par suite de la rareté de la boitte et de la violence des vents, les prises n'ont pas été très régulières.

Le hareng a été signalé en assez fortes quantités pendant tout le cours du mois de mai, mais il a été rare en juin. La pêche de ce poisson a été très faible pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, mais du 6 au 9 d'octobre de très bonnes prises ont été faites.

La seiche a fait son apparition en assez fortes quantités le 3 juillet, mais elle a été rare depuis le 5 jusqu'à la fin du mois. De bonnes prises ont été faites entre le 18 et le 25 d'août.

PERCÉ.

La morue n'a pas été pêchée au mois de mai à cause des grands vents qui ont régné, mais le 1^{er} juin de faibles prises ont été signalées, puis la pêche a été bonne jusqu'à la fin de la saison.

Le hareng a fait son apparition en assez fortes quantités le 10 de mai, et la pêche en a été très bonne dans l'ensemble jusqu'au 15 de juin. Vers la fin de juin, ce poisson a été rare, mais du 16 au 27 juillet des prises plus ou moins considérables ont été faites. De très bonnes prises ont été faites dans la seconde semaine d'août et la première semaine de septembre. Ensuite les vents ont empêché les pêcheurs de poursuivre leurs opérations.

Le homard a été pêché en assez grandes quantités tous les jours depuis le 10 jusqu'au 21 de mai, mais pendant tout le cours du mois de juin ce crustacé a été rare.

POINTE SAINT-PIERRE.

La morue a été signalée pour la première fois le 25 de mai, et la pêche en a été assez bonne dans l'ensemble pendant tout le cours de la saison.

Le 12 juin, l'on m'a fait savoir qu'Alexander et C^o avaient obtenu jusque-là 300 *drafts* de plus qu'à la même époque en 1896. Vers le 18 juillet, la morue a été signalée en abondance sur les pêcheries du large, mais les grands vents qui ont régné pendant la plus grande partie de la saison ont nui aux opérations. La moyenne de la pêche par bateau est portée à 125 pièces.

Le hareng a fait son apparition en assez grandes quantités le 4 de mai, et la pêche dans l'ensemble en a été bonne jusque vers le 11 juin. Pendant le reste de la saison, les prises ont été alternativement passables, puis maigres. Presque tout le hareng qui a été pêché a été employé comme boitte.

Le homard a été pêché en quantités plus ou moins fortes du 4 au 31 mai, mais pendant le reste de la saison ce crustacé a été rare.

Seiche—La pêche de ce poisson a été assez bonne à partir du 29 de juillet jusqu'au 15 d'octobre.

SEPT-ÎLES.

La morue a été signalée pour la première fois le 7 de juin, mais la pêche en a été faible jusqu'à la fin d'août. Pendant le mois de septembre, les prises ont été assez bonnes; mais au mois d'octobre le temps a été trop orageux pour que l'on pût pêcher.

Le hareng a été signalé ici et à la Pointe-des-Monts le 17 de mai, mais ce n'est qu'au 31 de ce mois qu'on a commencé à le pêcher, et les prises ont été faibles. Vers le 30 juin, ce poisson a fait sa réapparition en petites quantités, mais aucune prise pour la peine d'en parler n'a été faite ensuite.

Le lançon a fait son apparition en assez grandes quantités le 31 mai, mais on ne l'a pêché régulièrement que vers le 25 juin; à partir de cette dernière date les prises ont été dans l'ensemble très bonnes jusque vers la fin de septembre.

Le saumon a été pêché pour la première fois le 31 mai. Le rendement de ce poisson a été d'environ 50 pour 100 moins considérable qu'en 1896.

La seiche a été pêchée en assez fortes quantités depuis le 9 jusqu'au 19 d'août.

SAINTE-MARGUERITE.

La morue n'a pas été pêchée régulièrement, mais d'assez bonnes prises ont été faites à partir du 17 juillet jusqu'au 27 septembre.

Le lançon a fait son apparition en assez grandes quantités le 17 juillet, et de bonnes prises ont été faites jusque vers le 11 d'août, alors que le temps est devenu orageux. Ce poisson a abondé depuis le 1^{er} jusqu'au 25 septembre; mais après cette dernière date aucune prise n'a été signalée.

ANTICOSTI.

BAIE DES ANGLAIS.

Le capelan a été très abondant depuis le 16 de juin jusqu'à la fin de ce mois-là.

Morue—Ce poisson n'a pas été pêché à ce poste-ci ni à l'extrémité occidentale de l'île, la saison dernière, vu que les habitants de la localité ont été occupés à cultiver leurs terres ou à travailler pour M. Menier.

Le hareng a fait son apparition en assez grandes quantités le 25 de mai, mais la pêche en a été faible à cause du mauvais temps.

La seiche a été abondante pendant tout le cours du mois de septembre ainsi qu'au commencement d'octobre, et a été pêchée en très fortes quantités.

BAIE DES RENARDS.

Capelan— Voir Baie des Anglais.

La morue n'a été pêchée qu'en très faibles quantités jusqu'au commencement d'août, alors que le hareng a fait son apparition. Puis la pêche de ce poisson a été en général bonne, et des prises passables ont été faites à la pointe de Heath jusqu'à la fin de septembre. La pêche totale des trois bateaux qui ont opéré dans ces parages est portée à 103 quintaux.

Le hareng a fait son apparition en abondance le 25 de mai, et la pêche en a été bonne jusque vers le 7 de juin. Ce poisson a fait sa réapparition le 24 de juin et a abondé pendant quelques jours. Ensuite il a été rare jusque vers le 7 d'août, date où il a été signalé en fortes quantités à la pointe de Heath, et d'assez bons résultats ont été obtenus à tous les endroits de la partie orientale de l'île jusqu'au 27 septembre.

POINTE DU SUD-OUEST.

La morue a fait son apparition en assez fortes quantités au commencement d'octobre, mais ce poisson n'a pas été pêché du tout durant la saison.

La seiche a été très abondante tout le mois de septembre et au commencement d'octobre.

ANSE DES FRAISES.

Capelan— Voir Baie des Anglais.

La morue a été signalée en premier lieu le 25 mai, et on l'a pêchée en assez grandes quantités jusque vers la fin de juin; puis il n'a été fait que de faibles prises. La pêche totale des 29 bateaux qui ont opéré dans ces parages a atteint près de 600 quintaux.

Seiche— Voir Baie des Anglais.

ILES DE LA MADELEINE.

La morue a été pêchée en faibles quantités le 26 de mai, puis pendant environ un mois ce poisson a été assez abondant sur les pêcheries, mais il a été pris peu de chose,

un petit nombre de bateaux seulement ayant opéré dans ces parages. Du 26 juin au 12 juillet la pêche a été passable, mais le mauvais temps a empêché les bateaux de prendre la mer régulièrement. A partir de cette dernière date jusque vers le milieu de septembre les prises ont été faibles, surtout à cause de la rareté de la boîte.

Le hareng de printemps a fait son apparition vers le 13 de mai en petites quantités ; mais vers le milieu du mois il est devenu abondant dans les diverses baies et la pêche en a été très bonne. Ce poisson n'a pas été signalé par la suite avant le 9 de septembre ; à partir de cette date de faibles prises de grosses pièces ont été faites tous les jours pendant environ une semaine. Le rendement du hareng de printemps a été à peu près le même qu'en 1896.

Le homard, par suite de l'arrivée tardive du printemps, n'a pas été pêché avant le 8 de mai. Depuis le 25 de mai jusque vers le 11 de juin les prises ont été alternativement passables puis bonnes ; dans la première semaine de juin, un grand nombre de trappes ont été détruites sur la partie septentrionale des îles, et cela a entravé les opérations. Depuis le 11 de juin jusqu'à la fin de la saison les prix ont été faibles ; 22 juin, la pêche a été bonne près de l'île Bryon. Le 12 juillet l'on m'a fait savoir que toutes les fabriques de conserves avaient fermé à cause de la rareté du homard. On demande que les règlements concernant la pêche du homard soient modifiés, vu que les trappes sont généralement tendues tard et que les habitants de la localité ne vivent que de pêche.

Le maquereau a fait son apparition le 31 de mai, et de faibles coups de filets ont été faits jusque vers le 17 juin. Ensuite l'on n'a obtenu que de piètres résultats. Vers le 23 juillet, de faibles prises ont été signalées sur la partie nord-est des îles. Dans la seconde semaine de septembre le maquereau a abondé, mais le mauvais temps a nuï aux opérations.

Somme toute, la pêche du maquereau a été très faible ; il y a trois ans le rendement de ce poisson avait atteint 1,500 barils. tandis que cette année il n'en a pas été pris plus de 200 barils.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. M. HUTCHINS,

Préposé du bureau des renseignements sur les pêcheries.

ANNEXE N^o 13.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU PHOQUE À FOURRURE DANS L'OcéAN PACIFIQUE DU NORD, TELLE QU'INFLUENCÉE PAR LA SENTENCE ARBITRALE ET LA LÉGISLATION QUI EN EST RÉSULTÉE.

PAR B. N. VENNING.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Le présent rapport contient un résumé de ce qui s'est passé, relativement à cette question, pendant l'année 1897.

DÉPART DE LA FLOTTE DE PÊCHE.

Le premier navire est parti le 3 décembre 1896, et à la fin de ce mois-là 18 bâtiments s'étaient mis en route. Au mois de janvier 1897 il en est parti 7 autres, au mois de février 10, et au mois de mars 8.

Cette flotte était divisée en deux sections, comme suit :—

LISTE DES NAVIRES QUI ONT OPÉRÉ SUR LA CÔTE AMÉRICAINE DE L'OcéAN PACIFIQUE DU NORD.

Permis.	Goélettes.	Ton- neaux.	Capitaines.	Date du départ.
1	Mary Taylor.....	43	P. Carlson.....	3 déc. 1896
3	C. D. Rand.....	51	J. O. Townsend.....	9 do do
4	Mary Ellen.....	63	D. McPhee.....	9 do do
7	Osprey.....	40	G. McDougall.....	14 do do
10	Ainoko.....	76	G. Heater.....	21 do do
12	Allie J. Alger.....	75	R. O. Lavender.....	24 do do
15	E. B. Marvin.....	96	Chas. J. Harris.....	30 do do
16	Sapphire.....	109	Wm. Cox.....	30 do do
17	Triumph.....	96	C. N. Cox.....	30 do do
18	Pioneer.....	66	W. E. Baker.....	31 do do
21	Amateur.....	18	C. Jipson.....	20 janv. 1897
23	Pachwellis.....	20	J. Nyetain.....	21 do do
24	Fisher Maid.....	21	C. Chipps.....	21 do do
25	Mountain Chief.....	23	Nawassum.....	21 do do
26	Penelope.....	70	D. G. Macauley.....	6 fév. do
27	Beatrice.....	66	Wm Heater.....	6 do do
28	Cape Beale.....	13	J. E. Quap.....	9 do do
29	Maud S.....	97	R. E. McKeil.....	19 do do
30	Dora Siewerd.....	93	H. F. Siewerd.....	20 do do
31	Zillah May.....	66	S. Balcan.....	20 do do
32	Otto.....	86	J. McLeod.....	24 do do
33	Minnie.....	49	V. Jacobsen.....	24 do do
34	City of San Diego.....	46	D. Martin.....	26 do do
35	Arietis.....	86	P. Martin.....	27 do do
36	Ocean Belle.....	83	R. Cox.....	1er mars do
37	Enterprise.....	69	J. W. Todd.....	4 do do
38	Teresa.....	63	G. Meyer.....	17 do do
39	Labrador.....	25	M. Pike.....	18 do do
40	Fawn.....	59	M. Foley.....	18 do do
41	Chacheemah.....	10	H. Chacheemah.....	18 do do
42	South Bend.....	21	C. F. Dillon.....	18 do do
43	Annie (sloop).....	9	C. Spring.....	20 do do

En tout 32 navires.

LISTE DES NAVIRES QUI ONT OPÉRÉ SUR LA CÔTE JAPONAISE DE L'OcéAN PACIFIQUE DU NORD.

Permis.	Goélettes.	Tonneaux.	Capitaines.	Date du départ.
2	Casco	63	Chas. Le Blanc	8 déc. 1896
5	Mermaid	73	Jas. W. Anderson	10 do do
6	Umbrina	99	Chas. Campbell	12 do do
8	Annie E. Paint	32	Alf. Bissett	19 do do
9	Geneva	92	Wm. O'Leary	21 do do
11	Carlotta G. Cox	76	Wm. D. Byers	22 do do
13	Director	87	F. W. Gilbert	28 do do
14	Borealis	37	Andrew Nelson	29 do do
19	Sadie Turpel	56	A. S. Crane	4 janv. 1897
20	Agnes McDonald	107	M. F. Cutler	15 do do
22	Vera	60	Wm. T. Bragg	21 do do

En tout 11 navires.

Tous ces navires, à l'exception de 14, ont opéré subséquentement sur la mer de Behring, où la pêche ne commence que le 1^{er} d'août. Les navires qui limitent leurs opérations du printemps à la côte américaine de l'Océan Pacifique retournent à Victoria, après que les phoques ont disparu de la côte, pour attendre que la saison de pêche s'ouvre dans la mer de Behring.

Les navires qui opèrent pendant le printemps sur les eaux asiatiques se rendent aussi dans la mer de Behring lors de l'ouverture de la saison de pêche à cet endroit, mais ils ne comptent que pour un petit nombre parmi la flotte de la mer de Behring.

Le tableau suivant contient une liste complète des navires qui se sont dirigés vers la mer de Behring pendant l'année 1897; ce tableau fait voir que parmi les 44 navires qui sont partis durant cette année-là 30 étaient à destination de la mer de Behring.

LISTE DES NAVIRES QUI SONT PARTIS POUR LA MER DE BEHRING DANS LE BUT DE PÊCHER LE PHOQUE, SAISON DE 1897.

Numéro.	Navires.	Tonneaux.	Numéro du permis.	Capitaine.	Destination.
1	Mary Taylor.....	46	1	F. Cole.....	Mer de Behr. (parti de Vict.)
2	Casco.....	63	2	C. Le Blanc.....	do (mainten. au Japon.)
3	Mermaid.....	73	5	S. W. Anderson.....	do do
4	Umbrina.....	99	6	C. Campbell.....	do do
5	Annie E. Paint.....	82	8	A. Bissett.....	do do
6	Geneva.....	92	9	W. O'Leary.....	do do
7	Ainoko.....	75	10	G. Heater.....	do (parti de Victoria.)
8	Carlotta G. Cox.....	76	11	W. D. Byers.....	do (mainten. au Japon.)
9	Director.....	87	13	F. W. Gilbert.....	do do
10	Borealis.....	37	14	A. Nelson.....	do do
11	E. B. Marvin.....	36	15	C. I. Harris.....	do (parti de Victoria.)
12	Triumph.....	98	17	C. N. Cox.....	do do
13	Pioneer.....	66	18	W. E. Baker.....	do (maint. à l'île Copper)
14	Sadie Turpel.....	56	19	A. S. Crane.....	do (mainten. au Japon.)
15	Vera.....	60	23	W. T. Bragg.....	do do
16	Penelope.....	70	26	D. G. Macauley.....	do (parti de Victoria.)
17	Beatrice.....	66	27	W. Heater.....	do do
18	Dora Siewerd.....	93	30	H. F. Siewerd.....	do do
19	Zillah May.....	66	31	S. Balcan.....	do do
20	Otto.....	86	32	J. McLeod.....	do do
21	Minnie.....	46	33	V. Jacobsen.....	do do
22	City of San Diego.....	46	34	D. Martin.....	do do
23	Arietis.....	86	35	P. Martin.....	do do
24	Ocean Belle.....	83	36	R. Cox.....	do do
25	Enterprise.....	69	37	J. W. Todd.....	do do
26	Teresa.....	63	38	G. Meyer.....	do do
27	Fawn.....	59	40	M. Foley.....	do do
28	South Bend.....	21	42	C. F. Dillon.....	do do
29	Victoria.....	63	44	R. Balcan.....	do do
30	Favourite.....	80	45	R. McLean.....	do do

On voit par le tableau qui précède que parmi ces navires il en est venu dix de la côte du Japon et un des environs des îles russes.

PÊCHE DE LA SAISON.

Le tableau suivant, préparé par le percepteur des douanes, à Victoria, C.-B., indique en détail les opérations des navires canadiens qui ont fait la pêche du phoque pendant l'année 1897.

LISTE des navires qui sont partis de la Colombie-Britannique

Navires.	Ton- neaux	Capitaine.	ÉQUIPAGE.		BATEAUX.		Côte de la Col- Britannique.	
			Blancs.	Sauvages.	Bateaux.	Canots.	Mâles.	Femelles.
Agnes McDonald.....	107	F. M. Cutler.....	27		8			
Ainoko.....	75	G. Heater.....	6	26	2	13	22	385
Allie I. Alger.....	75	R. A. Lavender.....	24		7		286	354
Amateur.....	18	C. Jipson.....		14		7	1	19
Annie E. Paint.....	82	A. Bissett.....	26		9		26	45
Arietis.....	86	P. Martin.....	6	27	2	14	96	71
Beatrice.....	66	W. Heater.....	4	25	2	12	103	55
Borealis.....	39	A. Nelson.....	20		6			
Casco.....	63	C. Le Blanc.....	20		6		5	9
C. D. Rand.....	51	J. A. Townsend.....	21		6		147	155
C. G. Cox.....	76	W. D. Byers.....	26		8		62	110
City of San Diego.....	46	L. McGrath.....	6	18	1	9	39	22
Director.....	87	F. W. Gilbert.....	23		7		1	3
Dora Siewerd.....	94	H. F. Siewerd.....	8	30	2	15	52	33
E. B. Marvin.....	96	C. J. Harris.....	9	32	2	16	154	123
Enterprise.....	69	J. W. Todd.....	8	26	2	13	21	17
Favorite.....	80	L. McLean.....	7	26	2	13		
Fawn.....	58	M. Foley.....	6	20	1	10	29	22
Fisher Maid.....	21	C. Chippis.....		13		6	7	20
Geneva.....	93	W. O'Leary.....	20		6			
Labrador.....	25	M. Pyke.....	6		3		14	11
Mary Taylor.....	43	F. Cole.....	7	24	2	12	80	229
Mary Ellen.....	63	D. McPhee.....	24		7		123	167
Maud S.....	97	R. McKiel.....	7	20	2	10		
Minnie.....	46	V. Jacobsen.....	6	22	2	11	59	42
Mermaid.....	73	J. W. Anderson.....	22		7		12	139
Mountain Chief.....	23	J. Nawassum.....		16		8	5	7
Ocean Bell.....	83	R. Cox.....	7	23	3	11	130	37
Otto.....	86	J. McLeod.....	7	35	3	14	128	65
Pachwelius.....	19	J. Nyetam.....		20		10	9	15
Penelope.....	70	D. McCauley.....	6	25	2	12	89	30
Pioneer.....	76	W. E. Baker.....	24		7		210	392
Sadie Turpel.....	56	A. L. Crane.....	23		7			
Sapphire.....	109	W. Cox.....	9	30	2	15	68	30
South Bend.....	21	E. F. Dillon.....	4	9	1	5		1
Teresa.....	63	G. Meyer.....	8	24	2	12	18	35
Triumph.....	98	C. N. Cox.....	7	40	3	18	142	67
Umbrina.....	99	C. Campbell.....	25		7			
Vera.....	60	W. T. Bragg.....	20		6			
Victoria.....	60	J. Haan.....	9	18	2	10		
Zillah May.....	66	S. Balcam.....	7	24	2	12	125	39
Canots.....								
*41 navires.....	2,708		495	587	149	288	2,263	2,819

RÉCAPITULATION.

Equipages.	Blancs.	Sauv.	Total.	Bateaux et canots.	Bateaux	Canots.	Total.
	495	587	1,082		149	288	437
Postes de pêche.					Mâles.	Femelles	Totaux.
Côte de la Colombie-Britannique et de Pacifique-Nord.....					2,263	2,819	5,082
Côte du Japon.....					3,677	3,644	7,321
Côte de l'île Copper.....					454	928	1,382
Mer de Behring.....					6,549	9,058	15,607
Total.....					12,943	16,449	29,392
Pêche des sauvages en canots.....							1,018
Grand total.....							30,410

pour faire la pêche du phoque pendant l'année 1897.

NOMBRE DE PIÈCES PRISES.						Total.	Observations.	Numéro du permis.
Côte du Japon.		Environs de l'île Copper.		Mer de Behring.				
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.			
308	181			512	412	489	{ A fait naufrage à 5 milles au sud d'Akishi, Japon, 21 juin 1897. }	20
						1,331		10
						640		12
						20		21
373	446	6	9	136	257	1,298		8
				368	529	1,064		35
				217	362	737		27
154	154	2	4	66	246	626		14
432	430	49	139			1,064		2
						302		3
381	637	85	163			1,438		11
				182	220	463		34
426	439	56	127			1,052		13
				558	696	1,339		30
				396	577	1,250		15
				134	381	553		37
				299	254	553		45
				233	207	491		40
						27		24
120	269	88	249	25	53	804		9
						25		39
				195	370	944		1
						290		4
							{ A fait naufr. près des îles de la Reine Charlotte le 23 avril '97 (prise de 11 pièces perdue). }	29
				403	492	996		33
468	362	40	102			1,123		5
						12		25
				449	343	959		36
				404	424	1,021		32
						24		23
				202	411	822		26
		128	135	10	3	878		18
430	217			88	164	899		19
							{ A brûlé en mer, lat. 48° 30' N, long. } 125° 55' O., 23 avril 1897. }	16
						98		42
				235	560	848		38
				690	861	1,760		17
433	385			48	142	1,008		6
152	124			114	150	540		22
				96	680	776		44
				309	264	827		31
						1,018	Pêche des sauvages, côte de la C.-B.	...
3,677	3,644	454	928	6,549	9,058	30,410		

La pêche du phoque, cette année, a été bien au-dessous de la moyenne, mais d'un autre côté le nombre des navires n'a été que de 44, contre 64 l'année dernière.

Il y a plusieurs causes pour expliquer la chose. La baisse considérable dans le prix des peaux de phoque, les faibles profits réalisés par le passé, la confiscation des navires qui ont dépassé la limite voulue, etc.—Tout cela a eu pour effet de décourager les propriétaires de navires et de les porter à abandonner la partie. Cependant, la moyenne de la pêche par bateau a été à peu près la même que l'année dernière, et comme le prix des peaux de phoques vient de monter de 20 pour 100 sur le marché de Londres, il est tout probable que ceux qui ont poursuivi les opérations, cette année, feront des bénéfices appréciables.

L'augmentation qui s'est produite dans le prix des peaux va sans doute avoir un bon résultat, et il y a tout lieu de croire qu'un grand nombre de goélettes, qui autrement seraient restées dans le port, se joindront à la flotte de pêche de 1898.

Chose curieuse, même dans les années où les plus faibles prises ont été faites, les pêcheurs et les capitaines des garde-côtes n'ont pas remarqué de diminution sensible dans le nombre des phoques en mer. L'insuccès des opérations est attribuée au mauvais temps et au fait que les phoques sont devenus plus défiants.

Autrefois, lorsque les navires de pêche pouvaient entrer dans la mer de Behring au mois de juin et en sortir quand ils le voulaient, la plupart d'entre eux partaient au mois d'août (c'est l'époque où le temps commence à être mauvais), et l'on en voyait très peu sur les pêcheries après la première semaine de septembre.

Sans doute il y avait des exceptions à cette règle, et il a été établi que de bonnes prises pouvaient être faites pendant le mois de septembre, mais lorsque les navires avaient fait une pêche passable durant les mois de juin, de juillet et d'août, ils se remettaient en route à l'approche du mauvais temps. Naturellement le temps devenait de plus en plus défavorable à mesure que la saison avançait. Ainsi donc, autrefois les pêcheurs pouvaient échapper aux intempéries de la saison. Aujourd'hui les conditions, par suite des règlements adoptés par la commission qui a siégé à Paris, se trouvent entièrement changées. Non seulement la zone territoriale a-t-elle été portée à une largeur de 60 milles, ce qui force les pêcheurs d'opérer plus au large, mais de plus il n'est pas permis aux navires d'entrer dans la mer de Behring avant le 1^{er} d'août, après que deux des meilleurs mois de pêche sont écoulés, et presque au moment où le temps commence à être mauvais.

Les derniers jours où la pêche du phoque a été faite, cette année, sur la mer de Behring, sont les suivants:—

1 navire,	8 septembre	4 navires,	17 septembre,
1 do	11 do	8 do	19 do
2 do	13 do	1 do	21 do
1 do	14 do	1 do	26 do
4 do	15 do	1 do	4 octobre.

Ainsi, comme le fait voir le tableau précédent, la saison de pêche sur la mer de Behring couvre un peu plus d'un mois et demi, et les pêcheurs, pour obtenir des résultats appréciables, sont forcés de continuer les opérations aussi longtemps que le temps le permet, c'est-à-dire un mois plus tard que la date où autrefois les navires commençaient à partir à cause des intempéries de la saison.

Il n'y a donc pas de doute que depuis la décision rendue par le tribunal d'arbitrage les opérations se poursuivent sur la mer de Behring dans des conditions beaucoup moins favorables que dans le temps où la pêche était permise durant les mois de juin et de juillet.

En outre, les phoques sont devenus plus défiants qu'autrefois, et cela est dû à ce que les eaux sur les pêcheries sont constamment agitées par les propulseurs des garde-côtes.

Il sera peut-être intéressant d'examiner l'effet que peut avoir à cet égard la circulation de garde-côtes dans ces parages.

La plupart des navires de pêche qui ont opéré sur la mer de Behring, cette année, ont stationné au sud et au sud-est d'une zone de 60 milles autour des îles Pribylov; ils occupaient donc un espace relativement restreint.

Il ne peut y avoir de doute que les steamers en circulant sur les pêcheries affectent considérablement les opérations des pêcheurs. C'est un fait bien connu que les phoques qui se prennent en plus grand nombre sont ceux que l'on trouve endormis à la surface de l'eau. Or les steamers, au cours de leurs mouvements de va-et-vient, dérangent inévitablement les phoques dans leur sommeil, et par conséquent nuisent aux opérations.

Jadis, il n'y avait ni bâtiments de commerce ni vaisseaux de guerre dans ces parages ; mais maintenant ce n'est plus la même chose, et les pêcheurs se trouvent dans une position moins favorable qu'alors.

Pour bien juger de la situation, il faudrait jeter un coup d'œil sur les cartes indiquant les mouvements des garde-côtes des Etats-Unis sur la mer de Behring, mais ces cartes n'ont pas encore été livrées à la publicité ; cependant, dans le rapport du ministère pour 1895, sous l'en-tête "Abordage des navires britanniques par les vaisseaux de patrouille des Etats-Unis", les mouvements des garde-côtes se trouvent consignés très au long.

Sur 35 navires visités entre le 3 d'août et le 20 de septembre,

7	ont été	abordés	une fois.
10	"	"	deux "
4	"	"	trois "
6	"	"	quatre "
5	"	"	cinq "
3	"	"	six "

Cela représente uniquement les visites faites par les garde-côtes, indépendamment de leurs mouvements constants de va-et-vient.

Cette année, 8 steamers ont fait la patrouille.

FLOTTE DES GARDE-CÔTES.

Les navires qui ont fait le service de patrouille sur la mer de Behring, durant la saison, pour voir à ce que les règlements fussent observés, étaient les bâtiments britanniques *Amphion*, *Wild Swan* et *Pheasant*, et les garde-côtes des Etats Unis *Bear*, *Rush*, *Corwin*, *Perry* et *Grant*.

DÉSASTRES.

Les accidents, cette année, ont été fréquents, eu égard au petit nombre de navires qui ont pris la mer.

La goélette *Agnes McDonald*, 107 tonneaux, a fait naufrage à 5 milles au sud d'Akishi, sur la côte du Japon, le 21 juin 1897.

La goélette *Maud S*, 97 tonneaux, a coulé bas au large des fles de la Reine-Charlotte, le 23 avril 1897, et la goélette *Sapphire*, 109 tonneaux, a brûlé en mer à la latitude 48° 36' N., longitude 125° 55' O., le 23 avril 1897.

PROPOSITION D'ARRANGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

Dans mon rapport de l'année dernière, sous l'en-tête "Proposition d'arrangements supplémentaires quant aux armes à feu et à l'examen des peaux de phoques par des experts", j'ai expliqué les propositions du gouvernement des Etats-Unis à cet égard.

En ce qui concerne la proposition de faire examiner les peaux de phoques par des experts des Etats-Unis au retour des navires à leurs port-d'attache, dans le but de déterminer le sexe des phoques qui auraient été pris et la manière dont ils auraient été tués, j'ai exposé les raisons pour lesquelles le Canada n'avait pu consentir à la chose.

Le gouvernement des Etats-Unis proposa ensuite ce qui suit :—

" Les navires qui partiront de Victoria pour se rendre directement à la mer de Behring devront exhiber au receveur des douanes ou au commandant de la flotte des Etats-Unis faisant la patrouille sur la mer de Behring, à Ounalaska, un certificat

signé par le percepteur des douanes à Victoria et portant qu'il n'y a pas d'armes à feu à bord; puis ces navires seront visités par des officiers régulièrement autorisés à le faire et la chose sera constatée sur le dos du certificat; le certificat, une fois qu'il aura été visé, pourra être accepté par les officiers des garde-côtes comme une preuve qu'il n'y a pas d'armes à feu cachées à bord, à moins que l'officier faisant la visite n'ait raison de croire, en se basant sur autre chose que de simples soupçons, que la loi a été violée."

Bien qu'il ne vît pas la nécessité de faire viser par des officiers des Etats-Unis les certificats qui seraient délivrés par le percepteur des douanes, le gouvernement du Canada, voulant se montrer conciliant, accepta cette dernière proposition, mais à la condition que les mots: "pourra être accepté" fussent remplacés par les suivants: "devra être accepté".

Les Etats-Unis refusèrent de modifier leur proposition dans ce sens, et les choses restèrent dans le *statu quo*.

Plus tard, les Etats-Unis demandèrent que l'on en revint à l'arrangement en vertu duquel les scellés devaient être apposés sur les armes.

Au sujet de ces diverses propositions, le gouvernement du Canada fit savoir au gouvernement de Sa Majesté qu'il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de modifier les règlements en quoi que ce soit. Il lui fit aussi remarquer qu'il avait été prêt à faire certaines concessions, mais que l'on n'avait pu en venir à une entente. La situation, ajouta-t-il, n'avait pas changé, et bien que l'on fût convaincu que les modifications aux règlements suggérés par les Etats-Unis ne feraient que compliquer les choses davantage, si le gouvernement de Sa Majesté était d'avis que l'apposition des scellés sur les armes aurait pour effet de mettre fin aux visites vexatoires, le gouvernement canadien consentirait à la chose. Quant à la question de permettre l'examen des peaux de phoques à l'arrivée des navires à leurs ports de destination, c'était là une concession que le Canada jugeait inutile.

Lorsque le consentement du gouvernement de Sa Majesté à renouveler l'arrangement qui avait été en vigueur durant l'année 1894 (relativement à l'apposition des scellés sur les armes) fut porté à la connaissance du gouvernement des Etats-Unis, celui-ci prétendit que ce n'était là qu'une mesure temporaire et par conséquent insuffisante; pour cette raison la proposition de la part du gouvernement de Sa Majesté de renouveler l'arrangement en question ne fut pas acceptée par le gouvernement des Etats-Unis.

En même temps, les Etats-Unis offrirent de donner aux navires de pêche britanniques le bénéfice des articles IV, V et VI des "Règlements régissant les navires (des Etats-Unis) employés à la pêche du phoque durant la saison de 1897."

Ces articles se lisaient comme suit:—

ARTICLE 4.

Afin de protéger les navires de pêche au phoque qui seront rencontrés dans les limites fixées par la sentence arbitrale pendant le temps prohibé (c'est-à-dire entre le 30 avril et le 1^{er} août), mais qui n'auront pas violé la loi, tout navire de pêche au phoque qui voudra traverser la mer dans les limites fixées par la sentence arbitrale, durant le temps prohibé, pour se rendre à son port d'attache ou à un autre port, ou pour gagner les pêcheries ou en partir, ou pour toute autre fin légitime, pourra, à la demande du capitaine, faire apposer les scellés sur son attirail de pêche, y compris les fusils et les munitions, et il sera fait mention de la chose dans le journal de la timonerie. Cela aura pour effet d'empêcher que le navire ne soit saisi, durant le temps prohibé, par l'un des croiseurs, tant que les scellés ainsi apposés resteront intacts, à moins qu'il n'y ait des preuves que la loi a été violée.

ARTICLE 5.

L'apposition des scellés et la mention de la chose dans le journal de la timonerie pourront être faites au port ou en mer par tout officier naval, consulaire ou douanier des Etats-Unis, et aussi, en mer, par le commandant d'un croiseur britannique. Un officier stationnera à l'île d'Attu, dans ce but, du 1^{er} juillet au 25 août.

L'officier apposant les scellés devra faire mention de la chose dans le livre de loch du navire et indiquer en détail le nombre et les espèces de fusils et autres engins de pêche, la quantité et les espèces de munitions, ainsi que le nombre et le sexe des phoques et des peaux de phoques à bord.

ARTICLE 6.

Tous les navires à destination de la mer de Behring pour faire la pêche du phoque devront, avant de se mettre à pêcher dans les limites fixées par la sentence arbitrale, déclarer le but de leur voyage à l'officier du service des garde-côtes stationné à l'île d'Attu, ou au sous-percepteur des douanes, à Unalaska.

Ces fonctionnaires devront, respectivement, apposer les scellés sur les fusils et les munitions à bord des navires qui auront déclaré le but de leur voyage, si cela n'a pas déjà été fait en vertu de l'article 4 des présents règlements, et devront, à tout événement, constater la chose dans le livre de loch du navire, en indiquant en détail le nombre et les espèces de fusils et autres engins de pêche, la quantité et les espèces de munitions, ainsi que le nombre et le sexe des phoques et des peaux de phoques à bord. Cette apposition de scellés assurera au navire la même protection que celle que comporte l'article 4. Au lieu de faire sceller les armes et les munitions qui se trouveront à bord de son navire, le capitaine pourra, s'il le préfère, les livrer à l'un des officiers préposés aux îles, et ces armes et munitions seront détenues aux risques du dit capitaine jusqu'à ce qu'il vienne les réclamer à la fin de la saison de pêche.

Le gouvernement de Sa Majesté fit savoir au gouvernement des Etats-Unis qu'il ne pouvait accepter la proposition d'étendre ces règlements aux navires de pêche britanniques, mais se déclara prêt à donner instructions (et c'est ce qu'il fit subséquemment) aux navires de Sa Majesté faisant la patrouille sur la mer de Behring de sceller les armes et munitions de tout vaisseau britannique qui pourrait s'adresser à eux dans ce but, et en même temps de faire mention de la chose dans le livre de loch du vaisseau.

LES PÊCHEURS DEMANDENT QUE LES RÈGLEMENTS SOIENT MODIFIÉS.

Au commencement de l'année, le gouvernement reçut du gouverneur de la Colombie-Britannique une copie d'un rapport d'un comité du conseil exécutif, représentant que si, comme il était question de le faire, l'on fermait la mer de Behring aux pêcheurs, l'industrie de la pêche du phoque dans la province serait ruinée et la position financière d'un grand nombre de personnes intéressées dans cette industrie se trouverait gravement compromise.

Les règlements actuels, disait-on, avaient provoqué une diminution dans le rendement des pêcheries de phoques, sans parler de la baisse des prix sur le marché de Londres, et il en était résulté des pertes sérieuses pour les propriétaires de goélettes de pêche et pour tous les autres intéressés. Le temps prohibé, ajoutait-on, couvrait trois des meilleurs mois de pêche—deux sur la côte et un sur la mer de Behring—et sous d'autres rapports encore les règlements étaient arbitraires et excessivement sévères. Il était donc à propos de les modifier de manière à éviter les saisies vexatoires et à établir cette industrie sur une base plus sûre.

Quelque temps après, l'on reçut un autre rapport du conseil exécutif, suggérant certains changements aux règlements. Les modifications proposées, disait-on, permettraient aux pêcheurs de phoques d'exercer leur industrie en paix, sans qu'il y eût lieu de craindre que les caux ne se dépeuplassent.

Ces représentations de la part des pêcheurs furent communiquées au gouvernement de Sa Majesté.

Je ferai remarquer ici qu'il n'y a rien dans la sentence arbitrale sur quoi l'on puisse se baser pour dire que la revision des règlements doit nécessairement tendre à restreindre la pêche du phoque.

Il ne faut pas oublier que, d'après la sentence arbitrale, les règlements ne peuvent être révisés que du commun accord des deux gouvernements. Tous les 5 ans, les

deux gouvernements intéressés sont libres d'étudier la question et de juger, à la lumière de l'expérience du passé, s'il y a lieu ou non d'apporter des changements.

Si l'on examine bien la situation, l'on en viendra peut-être à la conclusion que les règlements actuels, surtout en ce qui concerne la pêche sur la mer de Behring, sont trop restrictifs.

Les pêcheurs de phoques exercent une industrie licite et ont des droits qu'il faut respecter; aussi ne devra-t-on pas perdre cela de vue lorsqu'il s'agira de faire de nouveaux règlements.

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS.

Les règlements établis par le tribunal d'arbitrage qui a siégé à Paris avaient à peine été un an en vigueur que déjà les Etats-Unis demandaient qu'ils fussent abrogés et remplacés par d'autres qui auraient eu pour effet d'empêcher complètement la pêche du phoque en haute mer.

Au mois d'avril 1897, l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres transmit au gouvernement de Sa Majesté une note où il était dit que les pêcheries d'Alaska se dépeuplaient d'une manière alarmante et que le président espérait que des mesures efficaces seraient prises par les deux gouvernements respectifs pour mettre fin au massacre systématique des phoques.

Immédiatement un *modus vivendi*, basé sur celui de 1891, avec les réserves voulues, fut proposé, suspendant la pêche du phoque sur la mer de Behring pendant la saison de 1897, et pourvoyant à une conférence des puissances intéressées dans le but d'en venir à une entente sur les mesures à adopter pour empêcher l'extermination des phoques sur l'océan Pacifique du Nord.

On prétendit qu'en retardant l'étude de la question jusqu'à l'expiration de la saison de 1898, comme le comportait la sentence arbitrale, toute conférence serait inutile, attendu que les phoques auraient disparu dans l'intervalle.

Pour démontrer que les pêcheries se dépeuplaient graduellement, on invoqua les calculs faits en 1895 et 1896 au sujet du nombre des phoques dans les environs des îles Pribiloff.

Le document officiel n° 137, part. II, p. 234 (Sénat des Etats-Unis, 54^e Congrès, 1^{re} session), fait voir que M. Charles H. Townsend, porte à 65,239 le nombre des femelles reproductives qui se trouvaient en 1895 près des îles de Saint-Paul et de Saint-George, au cœur de la saison, et il indique le chiffre de 75,000 comme maximum.

M. Townsend passe pour avoir eu plus d'expérience que les autres agents des Etats-Unis ou de l'Angleterre qui ont visité les îles, et ses calculs quant au nombre des phoques en 1895 peuvent être considérés comme étant assez exacts.

Cependant, en 1896, on a découvert qu'il y avait 75 pour 100 de plus que le nombre de femelles comptées, de sorte que si les conditions étaient les mêmes en 1895 qu'en 1896, il y avait d'après les calculs de M. Townsend 65,239 femelles plus 75 pour 100 de ce chiffre, c'est-à-dire 114,166.

M. F. W. True, conservateur du département des mammifères au Musée National des Etats-Unis, a aussi calculé le nombre des phoques qui se trouvaient près des îles Pribylov en 1895, et son travail paraît avoir été fait avec soin. Il porte à 61,436 le nombre des phoques reproducteurs dans les environs de l'île Saint-Paul, et à 8,987 le nombre des phoques reproducteurs près de l'île Saint-George, soit un total de 70,423. Si l'on ajoute 75 pour 100 à ce dernier chiffre, on arrive à un total de 123,240 femelles reproductrices pour l'année 1895.

En prenant la moyenne des chiffres de M. Townsend et de M. True on aurait probablement le nombre exact.

En 1896, des calculs semblables à ceux de MM. True et Townsend pour l'année précédente ont été faits par M. Jordan, expert américain, M. Thompson, expert britannique, et M. Macoun, expert canadien.

Le nombre de femelles reproductrices trouvées dans les environs des îles à un moment donné, au cœur de la saison, a été porté à 81,793, contre 65,239 (d'après M. Townsend) et 70,423 (d'après M. True) en 1895.

L'on constata que le nombre des petits nés en 1896 (143,071) excédait celui des femelles de 75 pour 100; en ajoutant ce dernier chiffre, on arrive au résultat suivant :—

M. True en 1895.....	70,423	123,240
M. Townsend en 1895.....	65,239	114,166
Observateurs en 1896....	81,793	143,071

Les calculs pour ces années-là sont basés sur les observations faites sur les frayères de Katavie et de Lagoon.

En 1895, M. True trouva sur la frayère de Lagoon, au cour de la saison, 1,264 femelles, M. Townsend en trouva au même endroit 1 216. (Document officiel n° 13, partie 2, 54^{ème} congrès, 1^{re} session, pp. 101-135). En 1896, l'on compta sur cette frayère, au cœur de la saison, 1,474 femelles. (Rapport de M. Jordan, p. 16).

En 1895, M. True trouva sur la frayère de Katavie 2,640 femelles; M. Townsend en compta seulement 2,218; mais il peut se faire que M. True ait inclus dans ses calculs les phoques qu'il a rencontrés sur la partie de la frayère de Lukannon adjacente à Katavie. (Document officiel, Sénat des Etats-Unis, p. 101-135).

En 1896, au cœur de la saison, 1,152 femelles furent comptées sur la frayère de Katavie, soit une augmentation considérable sur le chiffre de M. True.

En 1895, M. True calcula en outre le nombre de tous les phoques (mâles, femelles, petits) dans les environs des deux îles et s'arrêta au chiffre de 155,977. Mais ce chiffre n'est pas exact, car il ne comprend pas les femelles vierges et la différence de 75 pour 100 entre le nombre de femelles reproductrices rencontrées et celui des petits nés. En tenant compte de cela, on arrive au chiffre de 250,000.

En 1896, M. Jordan porte le nombre total des phoques dans les environs des îles à un chiffre variant entre 429,147 et 479,147.

Le chiffre de M. Macoun pour l'année 1896 est beaucoup plus élevé que celui de M. Jordan, soit 503,647.

En 1895, M. True porta à 24,144 le nombre total des mâles, y compris ceux tués par la compagnie, tandis que les locataires des fonds de pêche obtinrent sans difficulté, durant l'année 1896, 30,000 belles peaux.

Il n'y a donc pas lieu de dire que le nombre des phoques a diminué entre 1895 et 1896.

L'on prétendit aussi que les investigations qui avaient été faites avaient réduit à néant l'un des principaux arguments des Etats-Unis quant à la cause de la mort des jeunes phoques sur les îles. Ce point est traité au long plus loin.

La saisie des navires britanniques en haute mer ne comportait qu'une question de droit international, mais les vues des Etats-Unis, qui ne voulaient pas s'en tenir là, prévalurent, et dans leur sentence les arbitres ont non seulement traité la question de l'histoire naturelle, que le Canada voulait écarter et qui impliquait la réglementation de la pêche du phoque en haute mer, mais de plus ils y ont attaché beaucoup d'importance.

Lorsque les règlements établis par les arbitres furent connus, les autorités des Etats-Unis et ceux qui étaient bien au fait de ce qui s'était passé à Paris n'hésitèrent pas à exprimer l'opinion que la pêche du phoque en haute mer ne pourrait plus se faire avec profit, mais que les intérêts de ceux à qui avait été conféré le privilège de pêcher sur le littoral des îles Pribilov ne seraient pas affectés par la nouvelle législation.

Les règlements adoptés furent considérés par le Canada comme étant plus sévères que ne le comportaient le traité et la sentence arbitrale.

Mais la pêche du phoque en haute mer se poursuivit tout de même, et ce fait seul était suffisant aux yeux des Etats-Unis pour les justifier de condamner les règlements en face des droits incontestables des pêcheurs.

Le Canada entendait s'en tenir à la clause de la sentence arbitrale portant que les règlements ne pourraient être révisés d'un commun accord qu'à l'expiration de 5 ans, surtout étant donné qu'aucune preuve n'avait été apportée pour montrer que les règlements en question n'avaient pas eu l'effet que l'on en attendait quant à la question d'une conférence internationale, une proposition semblable avait été faite en

1895 et mûrement discutée. La controverse entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne était limitée à la protection des phoques sur le littoral des îles Pribilof, et aucune autre nation n'y était intéressée.

Ceux qui exercent l'industrie dangereuse de la pêche du phoque en haute mer avaient lieu de s'attendre que leurs droits seraient protégés.

Il n'y a aucune raison de sévir uniquement contre les pêcheurs en haute mer, à moins que l'on ne désire donner aux concessionnaires des îles le monopole du commerce des fourrures de phoques.

Deux saisons de pêche seulement nous séparaient de la date fixée pour la révision des règlements, et l'on avait raison de s'attendre que le gouvernement des Etats-Unis se conformerait aux règlements qui avaient été adoptés à sa propre demande.

Il avait été clairement démontré qu'il n'était pas à redouter (malgré les craintes exprimées à ce sujet par le président) que les phoques fussent exterminés avant longtemps, ou qu'ils eussent disparu avant que le temps fût arrivé de reviser les règlements conformément à la sentence arbitrale.

Les statistiques recueillies étaient des plus rassurantes, et rien ne faisait prévoir une diminution anormale dans le nombre des phoques durant les deux saisons à venir.

Étant donné que c'était l'intention de la Grande-Bretagne et du Canada de poursuivre les études sur les phoques durant l'année 1897, il était préférable de ne rien faire avant de connaître le résultat des investigations.

Les pêcheurs étaient déjà à opérer sur la côte asiatique, et c'était là un obstacle très sérieux à la conclusion d'un arrangement provisoire; dans les circonstances les plus favorables un *modus vivendi*, quel qu'il fût, n'aurait guère de succès.

De plus, les pêcheurs de phoques seraient plus recevables à réclamer une indemnité pour le tort qu'on leur ferait subir qu'ils ne l'étaient en 1891, année où la Grande-Bretagne leur paya un montant considérable lorsque la pêche fut interdite sur la mer de Behring, remettant ainsi le principe d'indemnisation.

Quelque important qu'il fût de faire des règlements efficaces pour la conservation des phoques, il ne fallait pas oublier les intérêts qu'avaient les sujets de Sa Majesté au Canada dans une industrie importante expressément sanctionnée et réglementée par une commission d'arbitrage internationale.

Le 22 avril 1897, l'ambassadeur anglais à Washington reçut instructions du gouvernement impérial de répondre comme suit au gouvernement des Etats-Unis.

On avait déjà prétendu par le passé que les phoques disparaissaient graduellement, mais il avait été démontré que les craintes exprimées à ce sujet étaient non fondées, et le gouvernement de Sa Majesté était convaincu qu'il en était encore de même aujourd'hui. La baisse dans les prix et la diminution dans le rendement des pêcheries avaient mis plusieurs des propriétaires de navires de pêche à deux doigts de la banqueroute, et si le gouvernement de Sa Majesté interdisait la pêche du phoque en haute mer pendant l'année 1897, cela entraînerait probablement la ruine d'un grand nombre de sujets de Sa Majesté. Naturellement, si le gouvernement des Etats-Unis était disposé à accorder une indemnité raisonnable aux armateurs, le gouvernement de Sa Majesté n'aurait aucune raison de refuser d'accepter un *modus vivendi*, mais il lui serait impossible de demander au parlement un crédit à cette fin, attendu qu'il ne considérerait pas que la chose fût nécessaire.

Relativement à la proposition de tenir une conférence, le gouvernement de Sa Majesté était d'avis qu'il était nécessaire de continuer les études sur les phoques avant de prendre une décision.

Le docteur Jordan et le professeur Thompson s'accordaient à dire qu'il était important de déterminer le nombre des phoques aux principaux endroits pendant plusieurs saisons de suite afin de constater les changements d'année en année, et il y avait plusieurs points essentiels sur lesquels le professeur Thompson n'avait pas voulu se prononcer avant d'avoir eu des données plus complètes.

Ce n'est qu'en 1896 que des statistiques exactes ont été obtenues au sujet des phoques; tous les calculs faits antérieurement n'avaient en réalité aucune valeur comme points de comparaison.

Le gouvernement de Sa Majesté croyait qu'avant de songer à reviser les règlements, il fallait que l'on eût des statistiques couvrant une période de temps suffisante pour permettre d'éliminer les circonstances accidentelles.

Le 7 mai, dans une note se rattachant à la même proposition, le marquis de Salisbury écrivit à l'ambassadeur, à Washington, en ces termes :—

“Jusqu'à ce que ces renseignements aient été obtenus, le gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu'il n'est pas à propos de tenir la conférence proposée pour discuter des mesures basées sur de simples conjectures, et les intérêts de ce pays dans la question sont trop sérieux pour justifier le gouvernement de Sa Majesté de prendre une décision à la hâte.”

CONTINUATION DES ÉTUDES SUR LES PHOQUES.

Les études sur les phoques ont été continuées pendant la saison qui vient d'expirer. Le gouvernement de Sa Majesté était représenté, comme en 1896, par le professeur d'Arcy Wentworth Thompson et M. Barrett-Hamilton, et le gouvernement canadien par M. James M. Macoun. Les États-Unis avaient encore comme représentants le docteur David Star Jordan et ses aides.

L'un des résultats les plus importants des investigations de cette année a été la découverte des ravages sérieux que fait parmi les phoques le ver parasite *uncinaria*, qui a été rencontré à un degré très alarmant dans les petits.

Ce ver est si destructeur qu'on lui a presque exclusivement attribué la mort des 11,045 jeunes phoques qui ont été trouvés inanimés entre le 8 et le 14 d'août 1896.

On se rappelle qu'antérieurement aux récentes investigations sur l'histoire naturelle des phoques, la mort des nombreux petits trouvés inanimés sur les îles avait été uniquement imputée aux effets de la pêche en haute mer. Une fois, disait-on, que les femelles ont été tuées en haute mer, leurs petits meurent de faim sur les îles.

Le Canada n'avait pas voulu accepter cette manière de voir, prétendant qu'il devait y avoir d'autres causes pour expliquer la mort de tant de jeunes phoques.

Les observations faites en 1896 ont démontré qu'il arrivait souvent que les petits étaient écrasés par les phoques adultes, ou mouraient de faim après avoir perdu leurs mères par suite de causes naturelles, ou étaient dévorés par les baleines, ou se noyaient lorsque le temps était orageux, etc., etc.

Mais c'est surtout la découverte (en 1897) du ver parasite dont je viens de parler qui justifie l'attitude prise par le Canada à cet égard.

Voici ce que M. Macoun dit dans son rapport à propos de ce ver : “Le nombre des petits mourant de faim a dû aussi être beaucoup exagéré. L'un des effets de l'*uncinaria* est de donner aux jeunes phoques qui en sont atteints une apparence qui avait été jusqu'ici considérée par tout le monde comme un indice certain d'inanition.”

Le Canada n'a jamais dit que la pêche en haute mer n'était pas l'une des causes de la mort des jeunes phoques, mais il a prétendu qu'elle n'en était pas la cause principale, et encore moins la seule cause, comme l'a affirmé à maintes reprises le gouvernement des États-Unis.

Voyons la conséquence de ces découvertes. A un moment donné, nous trouvons, disons, 11,000 petits morts par suite d'une des causes que je viens d'indiquer et n'ayant plus besoin par conséquent des soins de leurs mères. Or, il y aura au même moment sur la haute mer 11,000 femelles qui pourront être tuées par les pêcheurs sans qu'il en résulte la perte d'un seul petit sur les îles.

CONFÉRENCE D'EXPERTS.

L'été dernier, au moment où le premier ministre du Canada et le ministre de la marine et des pêcheries se trouvaient en Angleterre, le commissaire des pêcheries de phoques des États-Unis, l'honorable John W. Foster, proposa au gouvernement de Sa Majesté qu'une conférence d'experts fût tenue pour discuter tous les faits se rattachant aux phoques qui fréquentaient les îles Pribilov.

Les représentants du Canada, auxquels la proposition avait été référée, approuvèrent dans les termes suivants l'idée de tenir une conférence :—

Si nous comprenons bien, il s'agit de tenir une conférence à Washington, durant l'automne, entre les représentants des gouvernements de Sa Majesté, des États-Unis et du Canada, conférence à

laquelle seront aussi présents les experts qui sont actuellement occupés à faire des études sur les phoques. L'objet de la conférence serait de comparer les faits et les statistiques recueillis par les experts afin d'en arriver, si possible, à des conclusions correctes concernant le nombre, la condition et les mœurs des phoques fréquentant les îles Pribilov à l'heure qu'il est, comparativement aux diverses saisons qui se sont écoulées depuis que la sentence arbitrale a été rendue.

Il résulterait sans doute beaucoup de bien d'une pareille conférence. Après avoir discuté ensemble, les experts tomberaient probablement d'accord sur les faits principaux que les gouvernements respectifs désirent connaître. Naturellement il est entendu que ceux qui prendront part à cette conférence ne seront pas autorisés à modifier les règlements qui régissent actuellement la pêche du phoque ; mais les changements à faire aux règlements pourront être ensuite plus intelligemment discutés par les gouvernements intéressés à la lumière des faits constatés par les experts.

Cette note fut suivie d'une convention entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui des Etats-Unis, dont le marquis de Salisbury fit part à l'ambassadeur des Etats-Unis près la cour de Saint-James en ces termes :—

Dans le dernier paragraphe de la dépêche qui vous a été adressée par M. Sherman en date du 16 mai dernier, et qui m'a été communiquée par vous le 22 du même mois, on exprime le désir qu'il soit tenu une conférence des personnes intéressées dans l'industrie de la pêche du phoque sur l'océan du Pacifique Nord.

En réponse, je dois vous dire que le gouvernement de Sa Majesté consent à ce qu'une conférence d'experts nommés par la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis ait lieu au mois d'octobre prochain, alors que les études qui doivent être faites sur les îles dans le cours de la présente saison seront complétées. *L'objet de la conférence sera d'en arriver, si possible, à des conclusions correctes concernant le nombre, la condition et les mœurs des phoques fréquentant les îles Pribilov à l'heure qu'il est, comparativement aux diverses saisons antérieures et postérieures à la sentence arbitrale.*

Le gouvernement de Sa Majesté est d'avis que la conférence en question devrait être tenue à Washington.

Le gouvernement des Etats-Unis cherche à induire le gouvernement de Sa Majesté à inclure le Japon et la Russie dans la conférence sous le prétexte qu'ils étaient des nations intéressées, mais après une volumineuse correspondance à ce sujet, le gouvernement de Sa Majesté décida de s'en tenir à la convention qui avait été faite en premier lieu, laquelle ne comportait que l'intervention des nations ayant un intérêt direct dans les îles Pribilov.

Il fut donc entendu que la conférence serait limitée à la Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis, et que l'on ne toucherait qu'aux points indiqués en italiques dans la note de lord Salisbury.

Mais avant que la conférence en question fût tenue, des experts nommés par les Etats-Unis, la Russie et le Japon se réunirent pour discuter la question des phoques. Les conclusions auxquelles l'on en est arrivé n'ont pas été communiquées au gouvernement canadien.

La conférence entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'ouvrit à Washington, le 10 novembre 1897, les délégués étant :

Pour la Grande-Bretagne, le professeur d'Arcy Wentworth Thompson.

Pour le Canada, James Melville Macoun.

Pour les Etats-Unis, l'honorable Charles Sumner Hamlin et le docteur David Starr Jordan.

M. C. F. Frederick Adam représentait l'ambassade de Sa Majesté, l'honorable sir Louis H. Davies le Canada, et l'honorable John W. Foster les Etats-Unis.

La conférence se termina le 17 novembre, après qu'un "rapport au sujet des phoques à fourrures fréquentant les îles Pribilov et la mer de Behring" eût été formellement approuvé et signé par les divers délégués.

Nous soussignés, qui avons été occupés dans ces dernières années à faire des investigations sur la condition et les mœurs des phoques fréquentant les îles Pribilov dans la mer de Behring, savoir :

Pour la Grande-Bretagne, — D'Arcy Wentworth Thompson ;

Pour le Canada — James Melville Macoun ;

Pour les Etats-Unis — Charles Sumner Hamlin et David Starr Jordan ;

Avons tenu une conférence conformément aux instructions reçues de nos gouvernements respectifs. Nos instructions étaient "d'en arriver, si possible, à des conclusions correctes concernant le nombre, la condition et les mœurs des phoques fréquentant les îles Pribilov à l'heure qu'il est comparativement aux diverses saisons antérieures et postérieures à la sentence arbitrale."

Après avoir discuté la question, nous sommes tombés d'accord sur les points suivants :

1. Il est parfaitement prouvé que depuis l'année 1884 le nombre des phoques fréquentant les îles Pribilov a diminué dans une proportion variant d'une année à l'autre.

2. Voici les données sur lesquelles nos calculs sont basés :—

(a) Environ 100,000 phoques mâles en âge d'être tués ont été pris sur le littoral des îles, tous les ans, de 1871 à 1889.

(b) En 1896, 28,964 phoques en âge d'être tués ont été pris jusqu'au 27 de juillet, et en 1897, 19,189, jusqu'au 11 d'août. Nous n'avons aucune raison de croire qu'un nombre beaucoup plus considérable de mâles en âge d'être tués auraient pu être pris sur le littoral des îles.

3. L'on voit par ces chiffres qu'en 1896 et en 1897 la pêche du phoque sur le littoral des îles Pribilof a été de 3 à 5 fois moins forte que les années antérieures.

4. Il meurt tous les ans un très grand nombre de jeunes phoques. Nous avons constaté que de 50 à 65 pour 100 des petits qui naissent périssent avant d'atteindre l'âge de 3 ans—c'est-à-dire l'âge d'être tués pour les mâles et l'âge de reproduire pour les femelles.

5. Voici les principales causes naturelles † de la mortalité parmi les petits :

(a) Il y en a qui sont tués par le ver parasite, *Uncinaria*, qui cause beaucoup de ravages sur les lits de reproduction composés de sable et durant la période de temps comprise entre le 15 de juillet et le 20 d'août.

(b) D'autres sont écrasés par les phoques adultes.

(c) D'autres meurent de faim après avoir perdu leurs mères par suite de causes naturelles.

(d) D'autres sont détruits par l'*Orca*.

(e) D'autres, enfin, se noyent lors des violentes tempêtes de l'hiver.

6. D'après les calculs qui ont été faits, le nombre des femelles pleines sur le littoral des îles Saint-George et Saint-Paul était en 1896 d'environ 160,000, et en 1897, d'à peu près 130,000.

7. Sur certains lits de reproduction l'on a trouvé 17,743 petits en 1896, et 14,318—ou, en prenant le chiffre du professeur Thompson, 14,743—en 1897, soit une diminution de 9 ou 12 pour 100. Les femelles rencontrées sur quelques-uns des lits de reproduction, au cours de la saison, ont été aussi comptées. Il y en avait 10,198 en 1896, et 7,307 en 1897, soit une diminution de 28.34 pour 100. ‡

8. Il n'est pas facile de déterminer une moyenne applicable à toute l'étendue des îles. Nous admettons qu'une diminution sensible s'est produite dans le nombre des phoques de 1896 à 1897, mais nous ne pouvons donner d'autres chiffres que ceux qui précèdent.

9. Nous n'avons rien à dire contre les méthodes employées pour chasser le phoque; il reste toujours après chaque saison un nombre suffisant de mâles pour que la race ne s'éteigne pas; les pères, les mères et les petits qui se rencontrent sur les lits de reproduction ne sont pas inquiétés; la chasse se fait avec habileté et sans inhumanité.

10. Ceux qui font la pêche en haute mer observent fidèlement les règlements.

11. En haute mer on prend les femelles aussi bien que les mâles. Or comme les mâles sont décimés sur les îles, il n'est pas étonnant qu'il soit tué beaucoup plus de femelles que de mâles en haute mer. En 1895, M. A. Alexander (expert américain) trouva 62.3 pour 100 de femelles parmi la chasse du *Dora Siewerd*, sur la mer de Behring, et en 1896, M. Andrew Halkett (expert canadien) en trouva 84.2 pour 100 parmi la chasse de la même goélette sur la même mer.

12. Les nombreuses femelles que l'on prend en haute mer comprennent non seulement celles qui ont des petits ou qui sont mères, mais encore celles qui ne sont pas pleines ou qui n'ont pas encore mis bas, ou qui ont perdu leurs petits par suite des diverses causes de mortalité naturelle.

13. Comme les phoques sont polygames et que les deux sexes sont également partagés dans la natalité, il s'en suit qu'un grand nombre de mâles peuvent être tués sans qu'il y ait lieu de craindre que la race ne s'éteigne. Il est évident que l'on peut aussi tuer quelques femelles, pourvu qu'on ne dépasse pas certaines limites.

14. Il n'y a pas de doute que la disparition des nombreuses femelles tuées dans ces dernières années a contribué à réduire le troupeau des phoques, mais d'un autre côté la pêche a diminué d'une année à l'autre dans une mesure plus forte que le nombre des reproducteurs. †

† C'est-à-dire, en ne tenant pas compte des petits qui périssent après que leurs mères ont été tuées en eau profonde.

Le nombre des petits trouvés morts sur les lits de reproduction a été de 11,045. Mais il est admis que ce chiffre n'est pas exact, attendu qu'un grand nombre de petits n'ont pas été comptés par inattention. Il est aussi admis que la mort de la plupart de ces jeunes phoques a été causée par le ver *Uncinaria*.

* Voir rapports pour 1896—Jordan, p. 45; Thompson, p. 20; Macoun (manuscrit).

‡ Pour détails du recensement de 1896, voir rapport préliminaire de Jordan pour 1896, p. 15; rapport de Thompson pour 1896, p. 19; rapport de Macoun pour 1886 (manuscrit). Pour la discussion des corrections à faire au recensement de 1896, voir rapport final de Jordan, 1897. Pour détails du recensement de 1897, voir rapport de Thompson, 1897; rapport de Jordan, 1897; rapport de Macoun, 1897. Le recensement de 1896 n'est pas exact, car il a été démontré que le total des femelles reproductrices était au moins deux fois plus considérable que le nombre que l'on en a vu au cœur de la saison.

‡ Le nombre des femelles présentes sur les lits de reproduction varie beaucoup d'un jour à l'autre, et il est pour cette raison impossible d'établir des termes de comparaison. C'est ce qui explique pourquoi les recensements faits en 1897 sur les lits de Lukanin et de Kitovi ne s'accordent pas. Voir annexe 11.

†† Voir rapport de Townsend, 1895, pp. 46, 47; rapport d'Alexander, 1895, pp. 142, 143; rapport de Macoun, 1897 (manuscrit); rapport de Lucas, 1897 (manuscrit).

† Les bateaux canadiens et américains ont pris sur la mer de Behring, en 1897, 16,657 phoques. Durant l'été de 1896, la pêche s'est chiffrée par 29,500 pièces. La pêche totale qui a directement affecté la force numérique du troupeau de 1897 a été de 38,922 pièces, chiffre auquel on ajoute à la pêche d'été de 1896 celle du printemps de 1897 sur la côte nord-ouest. Par conséquent, la pêche qui a été faite, cette année, jusqu'à aujourd'hui (16,657 pièces) et dont l'effet se fera directement sentir l'année prochaine, est de 57.22 pour 100 moindre que l'année précédente (voir annexe 1), ou si nous comparons seulement les pêches d'été, ou que la pêche probable du printemps de 1898 est un facteur inconnu, nous arrivons à une réduction de 43.46 pour 100.

15. Il arrivera donc probablement un moment où il y aura équilibre, c'est-à-dire où il n'y aura ni augmentation ni diminution dans le nombre des reproducteurs. Si l'on veut savoir ce que sera la force numérique du troupeau des phoques dans un avenir immédiat, il faudra tenir compte du grand nombre de petits qui ont péri en 1894 et en 1895, années où les opérations ont été poursuivies sur une très grande échelle.

16. Tant que les phoques seront protégés dans leurs habitats sur terre et tant que la pêche en haute mer ne sera permise que dans les limites actuelles, il ne sera pas à craindre que la race ne soit exterminée. D'un autre côté, il est prouvé qu'à l'heure qu'il est la pêche du phoque ne rapporte aux concessionnaires des îles et aux propriétaires de goélettes que des profits minimes.

D'ARCY WENTWORTH THOMPSON,
JAMES MELVILLE MACOUN,
CHARLES SUMNER HAMLIN,
DAVID STARR JORDAN.

ANNEXE I.

Relevé des phoques tués sur terre et en haute mer, 1871-1897.

Année.	Date (a.)	Attérissement, (a.)	Nombre de chasses. (a.)	Pboques tués sur terre. (b.)	Tués en haute mer.
1871.....	28 juillet.....	46	43	102,960	16,911
1872.....	25.....	43	30	108,819	5,336
1873.....	24.....	51	37	109,177	5,229
1874.....	17.....	61	41	110,585	5,873
1875.....	16.....	55	37	106,460	5,033
1876.....	1er août (c.).....	36	30	94,657	5,515
1877.....	14 juillet.....	44	32	84,310	5,210
1878.....	18.....	54	35	109,323	5,544
1879.....	16.....	71	36	110,411	8,557
1880.....	17.....	78	38	105,718	8,418
1881.....	20.....	99	34	105,063	10,382
1882.....	20.....	86	36	99,812	15,551
1883.....	19.....	81	39	79,509	16,557
1884.....	21.....	101	42	105,434	16,971
1885.....	27.....	106	63	105,024	23,040
1886.....	26.....	117	74	104,521	28,494
1887.....	24.....	101	66	105,760	30,628
1888.....	27.....	102	73	103,304	26,189
1889.....	31.....	110	74	102,617	20,858
1890.....	20 (d.).....	87	55	28,059	40,814
1891.....	(e.)	(e.)	12,040	59,568
1892.....	(e.)	(e.)	7,511	46,642
1893.....	(e.)	(e.)	7,396	30,812
1894.....	4 août.....	16,270	61,838
1895.....	27 juillet.....	14,846	56,291
1896.....	27.....	31	21	28,964	43,917
1897.....	7 août.....	42	27	20,890	(f.) 25,079

(a) Ces chiffres se rapportent aux attérissements de Saint-Paul.

(b) Ces chiffres comprennent tous les mâles tués sur les îles.

(c) En 1876, la pêche a commencé très tard.

(d) Accès des îles interdit par ordre de l'agent.

(e) Années du *modus vivendi*.

(f) Chiffre constaté jusqu'à cette date-là.

ANNEXE II.

*Epoques où les femelles sont arrivées.**

Date.	Nombre de femelles rencontrées.	Date.	Nombre de femelles rencontrées.
<i>Amphithéâtre de Kitovi.</i>		<i>Dénombrement des harems—Fin.</i>	
12 juin.	0	13 juillet	46
13	0	25	53
14	2		
15	3		
16	3		
17	4		
18	6	12 juin.	1
19	7	13	1
20	8	14	3
21	9	15	5
22	23	16	6
23	37	17	11
24	45	18	19
25	56	19	25
26	76	20	37
27	105	21	52
28	137	22	74
29	168	23	103
30	210	24	131
1er juillet.	246	25	176
2	290	26	207
3	362	27	257
4	414	28	
5	499	29	
6	518	30	635
7	550	1er juillet.	
8	585	2	890
9	†587	3	938
10	660	4	1,088
11	703	5	1,197
12		6	1,264
13	654	7	1,371
14	556	8	1,531
15	703	9	†1,541
16	678	10	1,680
17	698	11	1,755
18	566	12	
19	556	13	1,736
20	429	14	1,841
21	528	14†	306
22	416	15	327
23	469	16	325
24	465	17	338
25	426	18	228
26	463	19	290
27	406	20	214
28	304	21	215
29	414	22	219
30	427	23	212
31	375	24	196
		25	186
		26	148
		27	157
		28	177
		29	149
		30	127
		31	124
<i>Dénombrement des harems.</i>			
14 juin.	1		
20	3		
30	10		
8 juillet	35		

* Temps clair ; pas de tempêtes ni de ressac. Un jour qu'il pleuvait, un grand nombre de femelles on gagné le large, et il a été difficile de distinguer d'avec les rochers celles qui sont restées sur les lieux.

† Pluie.

‡ A partir du 14 juillet, il a été impossible, à cause de la dispersion des femelles, de continuer à les compter toutes ; pour cette raison on a poursuivi le dénombrement en laissant de côté une section de 18 harems.

Immédiatement après que le rapport des experts eut été publié, les représentants diplomatiques et exécutifs des trois gouvernements se réunirent pour discuter la question de la pêche du phoque sur la mer de Behring, ainsi que d'autres sujets importants se rattachant aux pêcheries, à l'immigration entre les deux pays, à la réciprocité commerciale, etc.

L'on se sépara sans en être venu à une entente, et bien que les délibérations aient été tenues secrètes, les propositions soumises par les représentants des Etats-Unis furent publiées dans la presse comme suit :—

A une conférence tenue le 16 novembre avec sir Wilfrid Laurier, sir Louis Davies, et M. Adam, de l'ambassade britannique, M. Foster (au nom des Etats-Unis) a proposé :

1. Que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis adoptent incessamment un *modus vivendi* en vertu duquel la pêche du phoque sera complètement suspendue pendant un an à partir du 31 décembre 1897 sur l'océan Pacifique et sur la mer de Behring, ainsi que sur les îles Pribilov.

2. Qu'une conférence ait lieu le plus tôt possible entre l'ambassadeur britannique et les délégués qui seront nommés par le gouvernement canadien d'une part, et par le gouvernement des Etats-Unis d'autre part, pour discuter—afin d'en venir à une entente—les questions suivantes : pêche du phoque à fourrure, protection du poisson dans les eaux des rivières et des lacs contigus aux Etats-Unis et au Canada, réciprocité commerciale, émigration entre les deux pays, et toute autre question intéressant les Etats-Unis et le Canada que l'un ou l'autre des gouvernements jugera à propos de soulever.

Au retour des représentants du Canada, des notes furent échangées entre eux et les négociateurs des Etats-Unis. Les principales communications ont été dernièrement publiées par le gouvernement des Etats-Unis. En voici le texte :—

Sir Wilfrid Laurier à M. Foster.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA, OTTAWA, 24 novembre 1897.

CHER MONSIEUR FOSTER,—Dès mon retour à Ottawa, j'ai soumis à mes collègues votre note concernant les propositions qui ont été faites par vous à une conférence tenue entre vous et moi, sir Louis Davies et M. Adam, de l'ambassade britannique.

Votre seconde proposition embrasse virtuellement les suggestions faites par moi-même et mes collègues et rencontre, je n'ai pas besoin de le dire, l'entière approbation du gouvernement canadien. Bien que les réglemens établis par le tribunal d'arbitrage pour la pêche des phoques sur la mer de Behring et l'océan Pacifique ne soient revisables qu'au bout de 5 ans, nous sommes prêts à tenir une conférence dans le but de régler par les stipulations d'un traité non seulement cette question, mais encore toutes les autres à l'égard desquelles les relations entre les deux pays ne sont pas aussi satisfaisantes qu'elles devraient l'être, savoir : "Protection du poisson dans les eaux des rivières et des lacs contigus aux Etats-Unis et au Canada, émigration entre les deux pays, réciprocité commerciale, et toute autre question intéressant les Etats-Unis et le Canada que l'un ou l'autre des gouvernements jugera à propos de soulever."

Cette proposition, cependant, est assujettie par vous à la condition contenue dans la première, savoir : "Que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis adoptent incessamment un *modus vivendi* en vertu duquel la pêche du phoque sera complètement suspendue pendant un an à partir du mois de décembre 1897 sur l'océan Pacifique et la mer de Behring ainsi que sur les îles Pribilov.

Nous avons des raisons très sérieuses pour refuser d'accepter cette dernière proposition.

Dès mon arrivée à Ottawa, j'ai prié mon collègue de prendre des renseignements au sujet du nombre de personnes qui se proposaient de pêcher le phoque l'année prochaine, et de s'assurer du montant qu'il faudrait leur payer sous forme d'indemnité dans le cas où la pêche serait interdite en haute mer pendant un an.

Dès mon arrivée à Ottawa, j'ai prié mon collègue de prendre des renseignements au sujet du nombre de personnes qui se proposaient de pêcher le phoque l'année prochaine et de s'assurer du montant qu'il faudrait leur payer sous forme d'indemnité dans le cas où la pêche serait interdite en haute mer pendant un an.

L'on m'a fait savoir que les propriétaires de goélettes faisaient des préparatifs comme d'habitude, et que l'interdiction de la pêche du phoque en haute mer pendant un an ruinerait l'industrie pour plusieurs années, attendu que les capitaines, les seconds et la plupart des blancs faisant partie des équipages quitteraient la Colombie-Britannique. Le montant que nous serions appelés à payer comme indemnité serait, selon toute probabilité, si élevé que nous ne pourrions décider le parlement à le voter.

Dans les circonstances, et comme les experts qui ont tenu une conférence disent dans leur rapport que vu que dans ces dernières années la pêche en haute mer a diminué dans une mesure plus forte que le nombre des phoques, il arrivera probablement un moment où il y aura équilibre, c'est-à-dire où il n'y aura ni augmentation ni diminution dans le troupeau des phoques reproducteurs, et que tant que

les phoques seront protégés dans leurs habitations sur terre il ne sera pas à craindre que la race ne s'éteigne. J'aime à croire que vous agréerez la proposition qui vous a été faite par sir Louis Davies et moi-même lors de notre entrevue et que vous n'insisterez pas pour que la pêche du phoque en haute mer soit immédiatement suspendue. Il se prend généralement très peu de phoques sur la côte pendant les mois de janvier, février, mars et avril. L'année dernière la pêche des navires canadiens s'est chiffrée par 6,100 pièces seulement, et l'année précédente par 8,350. Par conséquent, si l'on permet aux navires de poursuivre les opérations durant ces 4 mois, le nombre des phoques ne diminuera pas sensiblement. Puis viendra le temps prohibé (mai, juin et juillet), pendant lequel la pêche du phoque ne pourra se faire en haute mer que sur la côte asiatique. Je suis donc porté à croire que la commission mixte dont je vous ai parlé pourrait terminer ses travaux bien avant l'époque de l'ouverture de la saison de pêche sur la mer de Behring.

Une fois que le congrès aurait approuvé le rapport de la commission, il serait facile de faire adopter par le parlement impérial—à temps pour empêcher la pêche sur la mer de Behring l'année prochaine—la loi nécessaire pour donner effet aux recommandations qui auraient été faites relativement à la suspension ou à la cessation des opérations.

Il faudrait naturellement que le rapport de la commission mixte fût approuvé par le congrès et par le parlement impérial, et si le congrès à sa session qui doit s'ouvrir et se terminer, si je ne me trompe, vers le 4 de mars, ne ratifiait pas le traité qui aurait été conclu, la solution de la question se trouverait retardée d'une année encore.

Cela entraînerait la suspension de la pêche du phoque pendant une autre année, et il s'ensuivrait de nouvelles réclamations d'indemnités de la part des pêcheurs. La pêche du phoque en haute mer, qui est une industrie licite s'exerçant avec la sanction d'un tribunal d'arbitrage, ne peut être arrêtée avant qu'une loi la prohibant ait été ratifiée par le parlement impérial, et comme celui-ci ne s'assemblera qu'au commencement de février, il est clair que la loi nécessaire ne pourrait être adoptée qu'à la fin du mois de février. A cette époque-là, le résultat des travaux de la commission mixte serait connu et pourrait être soumis à l'approbation du congrès, à sa prochaine session.

Dans les circonstances, nous ne pouvons approuver la suspension immédiate de la pêche du phoque, mais si la nomination d'une commission mixte a pour résultat la conclusion d'un traité et si ce traité est approuvé par le congrès, nous avons tout lieu de croire que nous pourrions faire adopter par le parlement impérial la loi ratificative nécessaire avant l'ouverture de la saison de pêche sur la mer de Behring.

Votre obéissant serviteur,

WILFRID LAURIER.

M. Foster à sir Wilfrid Laurier.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT, WASHINGTON, 2 décembre 1897.

CHER SIR WILFRID.—J'ai reçu, le 30 novembre dernier, par l'entremise de l'ambassadeur britannique, votre lettre du 24 du même mois, contenant votre réponse à la proposition que j'ai soumise lors de la conférence qui a eu lieu entre vous, votre collègue, M. Adam, de l'ambassade britannique, et moi.

Par votre lettre vous refusez d'accepter une proposition et vous renouvelez celle qui a été faite lors de la conférence par sir Louis Davies. Les considérations à l'appui de la proposition de votre collègue ont été soumises au Président, et celui-ci m'a chargé de vous dire qu'il regrettrait de ne rien voir pouvant le justifier de modifier la position prise par moi lors de notre conférence.

Vous donnez à entendre que si la pêche du phoque en haute mer est continuée pendant les premiers mois de l'année, il ne sera pas pris plus de 6,000 pièces, chiffre que vous jugez peu considérable. Mais il ne faut pas oublier que les phoques ont été décimés et qu'il n'en reste presque plus. À l'heure qu'il est, la pêche de ces amphibies ne rapporte que des profits insignifiants aux concessionnaires des îles et aux pêcheurs en haute mer. Lorsque "l'équilibre" dont vous parlez aura été atteint, il sera trop tard pour conférer. En outre, si la pêche du phoque en haute mer est permise au commencement de l'année prochaine, cela obligera les États-Unis à tenir ses garde-côtes en commission pendant tout l'été, même si l'on en arrivait à un arrangement avant le mois d'août, vu que la flotte de Victoria se trouvera alors en mer. Or, dans ces 4 dernières années, les dépenses pour le service de la surveillance des côtes se sont élevées en moyenne à \$150,000 par année.

Nous sommes prêts à consentir à ce que la pêche du phoque ne soit suspendue qu'à partir de la fin du mois de février, afin de permettre que la loi requise soit préalablement adoptée par le parlement impérial, pourvu qu'un *modus vivendi* soit signé incessamment.

Ce n'est pas notre intention d'embarasser le gouvernement canadien en demandant des choses impossibles ou déraisonnables. Lorsque les arbitres ont rendu leur sentence, il y a 4 ans, ils ont recommandé aux deux gouvernements de suspendre la pêche aux phoques pendant une période de 2 ou 3 ans. Or, depuis cette époque le nombre des femelles, au dire des experts, a toujours été en diminuant; par conséquent ne sommes-nous pas justifiables de demander que la pêche soit suspendue pendant une saison ?

Votre lettre franche et courtoise révèle le fait dont j'ai eu occasion de vous parler lors de votre visite ici et qui constitue un obstacle sérieux au succès de nos négociations. Selon toute apparence, nous n'avons pas réussi jusqu'ici à convaincre le gouvernement canadien de la nécessité de mettre fin à la pêche du phoque en haute mer, parce qu'elle aura pour résultat la ruine d'une industrie importante et l'extermination d'une race d'animaux utiles. Nous avons payé à la Russie un montant considérable pour l'Alaska, qui n'avait de valeur qu'au point de vue de la pêche du phoque. Pendant environ 15 ans nous n'avons pas été inquiétés, et le gouvernement ainsi que les concessionnaires des îles ont fait des profits considérables, les recettes perçues par l'Etat de ce chef jusqu'en 1891 s'étant chiffrées par plus de \$11,000,000, somme beaucoup plus élevée que celle qui avait été payée à la Russie pour tout le territoire. Puis les pêcheurs en haute mer sont entrés en scène et ont poursuivi peu à peu leur œuvre de destruction. Lorsque nous avons attiré l'attention sur la diminution rapide dans le nombre des phoques l'on nous a répondu qu'il n'était pas à craindre pour le moment que la race s'éteignit. Et lorsque nous proposons de suspendre la pêche du phoque en haute mer en accordant aux intéressés une indemnité raisonnable, l'on nous dit que cette question ne peut être discutée qu'en tant que l'on étudiera en même temps d'autres sujets qui ne s'y rattachent aucunement.

Cependant, malgré que le Président soit d'avis que la question de la protection des phoques devrait être étudiée isolément, dans son ardent désir de rendre plus cordiales les relations entre les deux pays, il consent à ce que toutes les questions intéressant les Etats-Unis et le Canada soient discutées à la même conférence, pour que l'on s'entende sur un *modus vivendi* qui sauverait les phoques de la destruction pendant que les négociations progresseraient.

Vous avez été mal renseigné quant à la durée du prochain congrès; la session se continuera au delà du 4 de mars sans limitation constitutionnelle. Mais je ne crois pas que la commission pût terminer ses travaux dans le délai que vous fixez, à cause de la variété des questions à considérer et des intérêts à consulter.

J'ai expliqué au long les raisons qui ont porté le président à adhérer à la position prise par moi (d'après ses instructions) lors de notre conférence, à cause de mon ardent désir de vous faire comprendre que nous tenons beaucoup à en venir à un arrangement quelconque avec votre gouvernement. Je regrette vivement que votre visite à Washington ait eu des résultats si peu satisfaisants, mais j'aime à croire que nous finirons par nous entendre.

Votre dévoué serviteur,

JOHN W. FOSTER.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE.

Dans le cours de l'année, plusieurs notes diplomatiques ont été échangées entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, les deux communications les plus importantes étant la lettre du secrétaire d'Etat des Etats-Unis Sherman à l'ambassadeur près la cour de St. James, en date du 10 mai, et la réponse à cette lettre transmise par le ministère des affaires étrangères au ministère des colonies, en date du 26 juillet 1897.

Ces communications se trouvent dans les documents présentés aux Chambres impériales du parlement au mois de septembre 1897; Etats-Unis, n° 4, 1897 (C. 8662). Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, je les reproduis ici :—

M. Sherman à M. Hay.

DÉPARTEMENT D'ETAT, WASHINGTON, 10 mai 1897.

MONSIEUR,—L'ambassadeur britannique s'est présenté à mon bureau le 3 courant et m'a remis une copie d'une dépêche qui lui avait été transmise par le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères, en date du 21 avril dernier. Cette dépêche constitue la réponse du gouvernement britannique aux propositions du président, qui avait demandé que la pêche du phoque fût entièrement suspendue pendant la présente saison, et qu'une conférence mixte des puissances intéressées fût tenue dans le but d'en arriver à une entente sur les mesures à prendre pour protéger les phoques sur l'Océan Pacifique du nord. Ces deux propositions ont été rejetées.

Il va sans dire que cela a beaucoup déçappointé le président, d'autant plus que les raisons qu'on invoque sont des plus futiles. Les appréhensions du président au sujet de l'extinction graduelle de la race des phoques avaient été inspirées non seulement par le rapport de M. Jordan (1896), mais encore par des observations et des statistiques couvrant une période de temps beaucoup plus longue que celle à laquelle se rattachent les calculs de ce monsieur. J'ai donc lieu d'être surpris de voir que le secrétaire d'Etat de Sa Majesté se soit basé, pour rejeter les propositions de notre gouvernement, sur le rapport d'un expert dont les conclusions n'ont pas été bien saisies, et sur les études d'un autre expert dont le rapport vient justement d'être publié.

Il est regrettable que le rapport du professeur Thompson n'ait pas été publié plus tôt, de manière à permettre aux deux gouvernements de l'examiner avec celui de M. Jordan avant l'ouverture d'une autre saison de pêche. Mais je suppose que le gouvernement de Sa Majesté a considéré qu'il valait mieux attendre que le rapport de M. Jordan eût été publié, afin que le professeur Thompson pût le parcourir et en critiquer les conclusions. Tout indique—il est pénible d'avoir à dire de pareilles choses—que le naturaliste anglais s'est laissé guider par des considérations politiques. Il est aussi à regretter que l'on n'ait pas donné au gouvernement américain l'occasion d'examiner le rapport du professeur Thompson avant le rejet final et définitif des propositions du président. Cette manière d'agir rappelle l'incident qui a précédé l'arbitrage de Paris et qui a failli faire échouer les négociations : un rapport semblable d'une commission britannique fut tenu secret jusqu'à ce que les factums des deux gouvernements eurent été échangés et que le rapport de la commission américaine eût été publié.

Lord Salisbury dit que le rapport de M. Jordan ne contient aucun fait pouvant justifier l'assertion que "les phoques avaient été décimés et qu'avant longtemps ils auraient complètement disparu." La note de notre ambassade du 10 du mois dernier n'attribue pas ces paroles à M. Jordan, mais après avoir lu son rapport il est difficile d'en venir à une autre conclusion que celle-là. A la page 18, il dit : "A partir de cette époque-là (1886), le nombre des phoques a diminué plus rapidement." A la page 21, il établit clairement par des photographies que le nombre des phoques a diminué. Page 66 : "Comme le nombre des phoques a été toujours en diminuant, la pêche sur la côte nord-ouest est devenue relativement peu importante." Page 29 : "Les membres de la commission sont d'avis que la pêche en haute mer a été l'unique cause de la diminution graduelle dans le nombre des phoques à fourrures. C'est à l'heure qu'il est le seul obstacle au développement de la race et à son expansion indéfinie. Si l'on veut que la situation s'améliore, il faudra de toute nécessité faire défense aux pêcheurs de tuer des femelles en haute mer."

Le professeur Thompson cherche à démontrer que le nombre des phoques sur les îles Pribilof n'a pas diminué dans une mesure anormale. Il est à regretter qu'il ait donné à ses études un cadre aussi restreint. Au commencement de son rapport, il dit : "L'objet principal de ma mission a été de recueillir les statistiques nécessaires pour permettre de juger de l'efficacité des règlements établis par le tribunal d'arbitrage de Paris". Mais il n'y a rien dans son rapport au sujet de cette question importante. Il s'est borné à calculer le nombre des phoques fréquentant les îles. Il a constaté une augmentation en certains endroits et une diminution ailleurs, mais il prétend qu'il y a l'équilibre pour les deux dernières années. Dans le rapport du professeur Thompson il n'y a rien à l'encontre des prétentions de ceux qui soutiennent que depuis que la pêche en haute mer se fait sur une grande échelle le nombre des phoques a diminué constamment et rapidement. L'équilibre apparent signalé par le professeur Thompson est parfaitement bien expliqué par M. Jordan (page 18) : "Par suite du *modus vivendi* de 1892-93, en vertu duquel la mer de Behring a été fermée à la flotte de pêche, le nombre des phoques a moins diminué en 1895 et 1896 qu'antérieurement à ces années-là. Voici comment la chose s'explique : outre que les mères ont échappé à la destruction, il n'y a pas de petits qui sont morts de faim en 1892 et en 1893, et ceux qui auraient pu mourir de faim se trouvaient, en 1895 et en 1896, assez âgés pour reproduire ou être tués". Depuis la réception de la dépêche de lord Salisbury, nous avons demandé à M. Jordan de nous fournir des renseignements précis sur le nombre des phoques en 1885 et en 1896 comparativement aux années précédentes, et il nous a communiqué le chapitre de son rapport final intitulé : "Diminution dans le nombre des phoques". En voici un extrait : La mesure dans laquelle le nombre des phoques a diminué ne peut pas être déterminée avec une exactitude mathématique, mais il est possible avec les données que nous avons d'établir un chiffre approximatif. D'après les études que nous avons faites, le nombre des phoques serait actuellement d'environ un cinquième de ce qu'il était en 1872-74, et d'un peu moins de la moitié ce qu'il était en 1890 ; et entre les saisons de 1895 et de 1896 il y aurait eu une diminution d'à peu près 10 pour 100".

Bien que le professeur Thompson ait eu bien soin de ne rien dire dans son rapport qui pût embarrasser le gouvernement britannique, tout de même il admet "qu'il y a lieu d'user de prudence dans l'intérêt de tous. . . . Tout indique que l'on est sorti des bornes. . . . Nous pouvons espérer que le nombre des phoques se maintiendra au chiffre actuel, mais nous ne pouvons nous attendre qu'il augmentera. Et j'aime à croire que l'on s'entendra pour imposer les restrictions voulues". En face d'un langage aussi explicite, je ne puis concevoir que lord Salisbury n'ait pas jugé à propos d'agréer les propositions du Président, dans l'intérêt de ses propres compatriotes, sans parler des relations amicales qu'il désire maintenir avec les Etats-Unis, la Russie et le Japon.

Les experts qui ont fait des études en 1892 et en 1896 ne s'accordent guère, il est vrai, mais nous avons pour nous guider des statistiques d'une exactitude incontestable.

Voici les résultats obtenus par les navires de pêche qui ont opéré sur la mer de Behring depuis que les règlements établis par le tribunal d'arbitrage sont en vigueur :—

1894—37 navires, 31,585 phoques pêchés, soit une moyenne de 853 par navire.

1895—59 navires, 44,169 phoques pêchés, soit une moyenne de 748 par navire.

1896—67 navires, 29,500 phoques pêchés, soit une moyenne de 440 par navire.

Ainsi donc, en 1896 la pêche du phoque a été à peu près deux fois moindre qu'en 1894, malgré que le nombre des navires ait été presque deux fois plus considérable. Lord Salisbury attribue cela au "mauvais temps qu'il a fait", mais il ne cite aucune autorité à l'appui de son assertion. Le capitaine Hooper, qui commandait la flotte des croiseurs américains sur la mer de Behring, en 1895 et en 1896, dit : "Dans ces deux dernières années, le temps a été à peu près le même que précédemment. L'on a pu aborder les goélettes de pêche 25 jours en 1895 et 20 jours en 1896." Les inscriptions dans les livres de bord des navires de pêche pour les années 1895 et 1896 confirment ce que dit le capitaine Hooper. Les chiffres ci-dessus, avec les statistiques contenues dans ma note du 9 du mois dernier à

l'ambassadeur britannique, démontrent que le nombre des phoques a beaucoup diminué, et que, selon l'expression du professeur Thompson, " l'on est sorti des bornes." Le tableau annexé au rapport du professeur Thompson fait voir qu'en 1896 il a été vendu sur le marché de Londres à peu près deux fois moins de peaux qu'en 1895, et lord Salisbury nous informe que l'insuccès des opérations " a mis plusieurs propriétaires de goélettes de pêche à deux doigts de la banqueroute." Si l'on persiste à tolérer la pêche en haute mer, un nombre limité de navires continueront à massacrer les phoques dans l'espoir de compenser les pertes de l'année précédente, et les îles se dépeupleront encore davantage. Mais malgré cela il y aura toujours des phoques, et l'ambassadeur de Sa Majesté pourra répéter ce qui a déjà été dit si souvent dans le cours de ces deux dernières années, savoir " qu'il n'est pas à craindre que la race ne soit exterminée avant longtemps."

Il est peut-être à propos de rappeler ici l'attitude prise par les deux gouvernements intéressés lorsqu'il a été question de reviser les règlements adoptés à Paris. L'objet exprès de l'arbitrage de Paris était " la conservation des phoques à fourrures", et les règlements établis par le tribunal d'arbitrage avaient pour but de " protéger dans la mesure voulue les phoques à fourrures fréquentant la mer de Behring." Le 23 janvier 1895, le secrétaire Gresham adressa à l'ambassadeur britannique une note dans laquelle il disait que " l'expérience de la première année avait convaincu le président que les règlements établis par le tribunal d'arbitrage étaient insuffisants", et il demanda qu'une commission de savants et d'experts fût nommée par les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Russie et du Japon, pour en venir à une entente sur les mesures à adopter dans les circonstances, et qu'en attendant un *modus vivendi* fût adopté suspendant la pêche du phoque sur la mer de Behring. Le 14 de mai 1895, une seconde note fût transmise par laquelle l'on demandait une réponse aux propositions du président, en faisant remarquer que si de nouvelles restrictions n'étaient pas imposées, " les phoques seraient exterminés pour toutes fins commerciales d'ici à quelques années."

Le 27 de mai, une note fut reçue du gouvernement britannique dans laquelle il était dit que " les choses n'en étaient pas rendues à un point aussi sérieux que le président avait été porté à le croire, et qu'il n'y avait pas lieu de se départir de la sentence arbitrale à laquelle les deux nations s'étaient solennellement engagées de se conformer."

Le 24 juin 1895, le secrétaire Olney, par ordre du président, renouvela les mêmes propositions dans des termes différents, mais le gouvernement britannique, persistant dans son attitude, déclara " qu'il ne pouvait consentir à ce que les règlements établis par le tribunal d'arbitrage fussent modifiés."

Le 11 mars 1896, le secrétaire Olney attira l'attention de l'ambassadeur britannique sur la pêche de 1895 dans la mer de Behring (la plus forte qui ait jamais été faite sur cette mer), et exprima l'espoir que le gouvernement britannique " consentirait à une modification des règlements pour la saison suivante, afin de sauver les phoques de la destruction totale." Le 27 avril, sir Julian Pauncefote répondit que le gouvernement de Sa Majesté ne considérait pas que la pêche sur la mer de Behring " avait été assez forte pour menacer les phoques d'extermination prochaine, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu d'imposer immédiatement de nouvelles restrictions."

Je cite cette correspondance pour démontrer que dès l'expiration de la première année où les règlements de Paris ont été mis en vigueur, les présidents et les secrétaires d'Etat qui se sont succédés étaient forcément convaincus que les règlements en question laissaient à désirer, et que le gouvernement britannique a persisté à rejeter la proposition de tenir une conférence des gouvernements intéressés pour discuter la chose, en basant son refus sur " la sentence arbitrale à laquelle les deux nations se sont solennellement engagées de se conformer."

En face de cette attitude du gouvernement britannique, je crois qu'il est à propos d'examiner jusqu'à quel point et dans quel esprit la Grande-Bretagne s'est conformée à la décision et aux recommandations du tribunal d'arbitrage de Paris.

Les protocoles de ce tribunal font voir que la préparation des règlements fut confiée à trois arbitres nommés par les gouvernements neutres. La clause II du rapport présenté par ces arbitres portait que les règlements s'appliqueraient à toutes les eaux de l'océan Pacifique et de la mer de Behring au nord du 35^{ème} méridien de latitude nord, y compris, par conséquent, toutes les eaux à l'est des territoires de la Russie et du Japon. Lord Hannen, l'arbitre britannique, s'opposa à cette clause et proposa un amendement limitant la superficie à toute cette partie de l'océan et de la mer s'étendant à l'est du 180^{ème} méridien. Le baron Courcel, président du tribunal, déclara, au nom des arbitres neutres, qu'en rédigeant la clause II, " ils avaient eu en vue les intérêts de la Russie et du Japon, puissances qui n'étaient pas représentées devant le tribunal d'arbitrage, et vers les eaux desquelles il ne paraissait pas équitable de pousser les pêcheurs anglais et américains durant le temps prohibé." Mais il accepta l'amendement de lord Hannen, lequel fut adopté. (Protocole LIV.) Il est donc clair que le tribunal considérait qu'il était nécessaire d'appliquer les règlements aux eaux asiatiques pour protéger les intérêts de la Russie et du Japon, et la clause II n'aurait pas été amendée si ces puissances avaient été portées à l'arbitrage.

Lorsque, conformément à l'article VII du traité de 1892, les gouvernements de la Russie et du Japon furent priés de donner leur adhésion aux règlements de Paris, ils répondirent qu'ils ne le feraient qu'en tant que les règlements en question seraient étendus aux eaux asiatiques. Le secrétaire Gresham affirme que dès le mois d'octobre 1893, l'ambassadeur britannique lui avait déclaré que, à son avis, il serait à propos qu'un traité fut conclu entre les quatre puissances " pour préserver, dans leur intérêt commun, les phoques à fourrures entre les deux continents et au nord du 35^{ème} de latitude nord."

M. Bayard reçut instructions, le 27 octobre et le 20 novembre 1893, d'essayer de décider l'Angleterre à conclure un traité dans ce sens; le 23 juin 1894, M. Gresham attira l'attention de l'ambassadeur britannique sur la chose, et le 2 mai—aucune réponse n'ayant été reçue—une nouvelle note fut transmise. Le secrétaire Olney attira de nouveau l'attention du gouvernement britannique sur le

sujet dans une note en date du 24 juin 1896, et le 19 août une réponse négative fut faite à la note de M. Olney.

Le 2 avril 1896, le secrétaire Olney informa M. Bayard que le gouvernement russe était sur le point d'entamer des négociations pour faire étendre les règlements de Paris aux eaux asiatiques, et à la demande du gouvernement, M. Bayard reçut instructions de prendre part à ces négociations. M. Bayard se mit tout de suite en communication avec l'ambassadeur russe, mais le 14 mai il fut informé par lord Salisbury que le gouvernement de Sa Majesté avait décidé d'envoyer un naturaliste aux îles russes, et qu'en attendant la réception de son rapport, l'Angleterre ne ferait rien. Le naturaliste britannique retourna à Londres au mois d'octobre 1896, et jusqu'ici Sa Seigneurie n'a pas fait voir qu'elle désirait entamer des négociations. Le fait est que la dépêche à laquelle je répons actuellement rejette la proposition faite par le président de tenir une conférence pour discuter la question. L'amendement de lord Hannen à la clause II des règlements a eu pour effet d'amener l'état de choses que les arbitres neutres voulaient éviter,—savoir: l'affluence des navires de pêche dans les eaux asiatiques pendant le temps prohibé sur les eaux américaines,—chose qui, dans la pensée des arbitres, devait être empêchée par des négociations entre les gouvernements intéressés. Or, jusqu'aujourd'hui, la Grande-Bretagne a refusé formellement d'entamer des négociations à ce sujet.

En outre, les arbitres annexèrent à leur sentence une série de recommandations que l'on conseilla aux deux gouvernements de suivre. Les arbitres américains acceptèrent tout de suite ces recommandations, mais lord Hannen hésita à acquiescer au second paragraphe, qui se lit comme suit:—

“Vu la condition critique dans laquelle la race des phoques à fourrures se trouve actuellement par suite de causes imparfaitement connues, les arbitres croient devoir recommander aux deux gouvernements d'en venir à une entente pour prohiber la pêche des phoques à fourrures, soit sur terre soit en haute mer, pendant une période de deux ou trois ans, ou du moins pendant un an, sauf les exceptions que les deux gouvernements jugeraient à propos d'admettre.

“Si cela avait un bon effet, les opérations de pêche pourraient être ainsi suspendues à divers intervalles.”

Lord Hannen déclara que “bien qu'il approuvât l'esprit dans lequel il (le second paragraphe) était conçu, et bien qu'il considérât qu'il était désirable de suspendre la pêche des phoques à fourrures pendant une certaine période de temps, afin de permettre à la nature de réparer les pertes que cette race d'animaux avait subies, il ne se croyait pas autorisé par son mandat à exprimer une opinion à ce sujet”; et l'arbitre canadien se rangea de l'avis de son collègue britannique. (Protocole LIV).

Immédiatement après la réception de la copie officielle de la sentence arbitrale et des recommandations, le 12 septembre 1893, le secrétaire Gresham donna instruction à M. Bayard de demander à la Grande-Bretagne si elle était disposée à suivre la seconde recommandation. Le 13 septembre, M. Bayard télégraphia qu'il avait communiqué à ce sujet avec le gouvernement britannique. Aucune réponse n'ayant été reçue, le 24 janvier 1894, le secrétaire Gresham envoya une note sur le même sujet à sir Julian Pauncefote. Je ne sais pas que l'on ait répondu à cette note. La sagesse de la recommandation en question est abondamment prouvée par l'expérience des trois dernières années, et les statistiques qui ont été publiées justifient les demandes répétées qui ont été faites par le gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption d'un *modus vivendi* suspendant la pêche des phoques jusqu'à ce qu'une conférence pût être tenue pour étudier les changements à faire aux règlements de Paris.

L'indifférence avec laquelle le gouvernement britannique a traité les instances que le gouvernement des Etats-Unis a faites pour en arriver à l'adoption des mesures nécessaires pour donner effet aux règlements “solennellement établis par le tribunal d'arbitrage” montre le respect que l'on a pour cet auguste tribunal. Le 12 septembre 1893, moins d'un mois après que la sentence arbitrale fut rendue, le secrétaire Gresham donna instruction à M. Bayard d'informer le gouvernement britannique que le gouvernement des Etats-Unis désirait discuter immédiatement la question de la mise en vigueur des règlements de manière à les rendre effectifs avant la saison de pêche des phoques, la chose fut portée à la connaissance du ministère des affaires étrangères d'Angleterre le 13 septembre, plus de 3 mois avant l'ouverture de la saison de pêche. Rien n'ayant été fait, le 17 novembre, le secrétaire Gresham fit savoir à M. Bayard que le président tenait beaucoup à ce que l'on en vint à une entente le plus tôt possible à ce sujet. Le 5 décembre, le secrétaire Gresham consentit à la demande du gouvernement britannique, à ce que les négociations fussent transférées à Washington, mais il fit remarquer à lord Rosebery que “la saison de pêche approchait et que par conséquent il n'y avait de temps à perdre.” Le 24 janvier 1894, le secrétaire adressa à l'ambassadeur britannique une note urgente dans laquelle il se plaignait que rien n'avait encore été fait, et “qu'une autre saison de pêche allait s'ouvrir sans qu'aucune mesure n'eût été prise pour l'exécution de la sentence arbitrale.” Un mois plus tard, le 22 février, le secrétaire fit savoir à M. Bayard que l'ambassadeur britannique l'avait informé qu'il n'avait pas encore reçu d'instructions, et il le chargea de dire au gouvernement de Sa Majesté que “ce long retard était difficile à comprendre”, et qu'il fallait se hâter d'agir. Le 17 mars, le secrétaire Gresham envoya à M. Bayard un autre câblegramme dans lequel il se plaignait encore du retard apporté, “retard dont ce gouvernement n'était pas responsable et qui menaçait de devenir embarrassant pour les deux gouvernements.” Les négociations ne furent entamées qu'au bout de 6 mois après que les Etats-Unis eurent soulevé la question; l'acte du parlement britannique (23 avril 1894) à l'effet de mettre les règlements en vigueur ne fut adopté qu'au bout de 4 mois après l'ouverture de la saison de pêche, et l'arrêté final du conseil (27 juin 1894) à ce sujet ne fut signé qu'au bout de 6 mois après que la flotte de pêche eût pris la mer au mépris de la sentence du tribunal d'arbitrage.

Voyons maintenant comment le gouvernement britannique a rempli sa part des obligations imposées par la sentence arbitrale. Les deux gouvernements sont tenus de faire faire la patrouille sur les eaux comprises dans les limites fixées par la sentence arbitrale afin de voir à ce que les règlements ne soient pas violés par les navires de pêche. En 1894, le gouvernement des Etats-Unis arma

12 navires pour le service de patrouille, et le gouvernement britannique n'en mit qu'un seul en commission. En 1895, 5 navires des Etats-Unis firent la patrouille dans les limites fixées par la sentence arbitrale, tandis que deux croiseurs britanniques seulement furent envoyés dans ces parages ; l'un de ces croiseurs ne resta que quelque temps sur la mer de Behring, et l'autre ne prit aucune part quelconque à la patrouille, vu que sa présence fut presque constamment requise au havre Unalaska pour prendre charge des bâtiments de pêche britanniques saisis sur la mer de Behring. A la suite des plaintes répétées du gouvernement des Etats-Unis, un croiseur additionnel fut dirigé vers la mer de Behring pendant la saison de 1889, bien que le gouvernement britannique prétendit que "le nombre de navires employés jusque-là avait été suffisant." Or, comme l'année précédente aucun croiseur britannique n'avait virtuellement fait la patrouille sur la mer de Behring, il faut en conclure que le gouvernement britannique est sous l'impression que seuls les croiseurs des Etats-Unis sont obligés de faire la police, les croiseurs britanniques n'ayant à s'occuper que de saisir les navires de pêche britanniques violant la loi.

Passons à un autre point. La clause 6 des règlements défend l'usage d'armes à feu sur la mer de Behring. Pour assurer l'observation de cette clause, il fut convenu entre les deux gouvernements que pendant l'année 1894 les navires de pêche feraient apposer les scellés sur leurs armes et munitions. Mais le 11 mai 1896, contre l'attitude du gouvernement des Etats-Unis, l'ambassadeur britannique nous donne avis que son gouvernement ne renouvelerait pas l'arrangement au sujet de l'apposition des scellés sur les armes pour une autre saison, "parce que les règlements qu'avait établis le tribunal d'arbitrage" ne défendaient pas d'avoir des armes, etc., à bord des navires de pêche.

Le refus de la part du gouvernement britannique de renouveler l'arrangement de 1894 donna lieu à beaucoup de difficultés relativement au service de patrouille sur la mer de Behring. Le gouvernement britannique se plaignit amèrement des visites faites par les croiseurs américains, et de nombreuses notes furent échangées à ce sujet. Le 2 juillet 1886 le secrétaire Olney proposa, pour mettre fin à la controverse, que les navires entrant dans la mer de Behring fussent visités et que toutes les peaux de phoques pris sur cette mer fussent inspectées par un représentant des Etats-Unis dans les ports de la Colombie-Britannique, afin de permettre de constater si l'on s'était servi ou non d'armes à feu ; mais cette proposition ne fut pas agréée. Le secrétaire Olney essaya ensuite d'en venir à une entente pour la saison de 1897. Il fit remarquer que les navires américains fréquentant la mer de Behring étaient tenus de faire apposer les scellés sur leurs armes, et qu'une fois qu'ils étaient de retour à leurs ports d'attache, leurs peaux étaient inspectées avec soin, tandis que le gouvernement de Sa Majesté refusait de consentir à ce que les armes fussent scellées et les peaux inspectées—mesures que le gouvernement des Etats-Unis jugeait "absolument essentielles pour empêcher la pêche illégale de phoques." Cependant, nous voilà arrivés à une autre saison sans que cette question ait été réglée.

A ce propos, j'attirerai l'attention sur la lacune qui existe dans l'acte du parlement britannique qui a été adopté pour donner effet aux règlements. L'acte du parlement britannique ratifiant le *modus vivendi* de 1891, en vertu duquel la pêche du phoque était défendue sur la mer de Behring, portait qu'il y aurait présomption de culpabilité contre les navires "ayant à bord des engins de pêche, des armes à feu ou des peaux de phoques." Une disposition semblable fut insérée dans l'acte du parlement britannique sanctionnant le *modus vivendi* de 1893. L'acte du congrès de 1894 mettant en vigueur les règlements établis par le tribunal d'arbitrage contient une disposition dans le même sens ; mais l'acte du parlement britannique de 1894 ne renferme aucune disposition quelconque quant à la présomption de culpabilité contre les navires ayant à bord des armes à feu ou des peaux à des temps prohibés ou sur des eaux prohibées. Il s'en suit qu'il est souvent impossible de faire condamner les navires de pêche britanniques malgré de très fortes présomptions de culpabilité.

Je citerai un autre fait pour prouver que le gouvernement britannique a toujours refusé de donner plein effet aux règlements de Paris. La clause 5 de ces règlements prescrit que les capitaines des vaisseaux de pêche devront inscrire dans leurs livres de bord le nombre et le sexe des phoques pris, et que les deux gouvernements devront se donner mutuellement communication de la chose à la fin de chaque saison. Cette clause fut adoptée afin de permettre d'avoir des statistiques exactes quant à la proportion de femelles tuées, mais lorsqu'il s'est agi de la mettre en pratique, l'on s'est aperçu qu'elle était imparfaite et insuffisante. En effet, l'on constata que les livres de loch des navires américains avaient une bien plus forte proportion de femelles que ceux des navires britanniques, bien que dans la plupart des cas les vaisseaux des deux nations eussent opéré aux mêmes endroits. Pour remédier à cette anomalie, le 10 mai 1895, le secrétaire d'Etat intérimaire demanda au gouvernement britannique de consentir à ce que des inspecteurs américains fussent postés dans les ports de la Colombie-Britannique afin de permettre de vérifier les entrées dans les livres de loch des navires britanniques, avec l'offre d'un privilège réciproque d'inspection par des fonctionnaires britanniques dans les ports des Etats-Unis. Le 24 de septembre, l'ambassadeur britannique répondit que le gouvernement de Sa Majesté ne croyait pas devoir se rendre à cette demande "vu que la chose était prévue par les règlements, les capitaines de navires de pêche étant tenus d'indiquer dans leurs livres de loch le sexe des phoques pris."

Le 15 décembre 1896, le secrétaire Olney attira de nouveau l'attention de l'ambassadeur britannique sur le sujet. Le gouvernement britannique répondit qu'avant de rendre obligatoire l'inspection par des experts des peaux débarquées dans les ports britanniques, il faudrait consulter le gouvernement canadien. Le 23 janvier 1897, le secrétaire Olney demanda quand le gouvernement canadien ferait probablement connaître ses vues à ce sujet, et le 24 mars l'ambassadeur lui fit savoir que "le gouvernement de Sa Majesté était encore en correspondance avec le gouvernement canadien" et qu'une réponse définitive serait transmise le plus tôt possible. La chose en est restée là.

J'ai été peut-être un peu long, mais comme le gouvernement britannique, chaque fois qu'on lui a demandé son concours, pour rendre les règlements plus efficaces, s'est retranché sur "la sentence arbitrale à laquelle les deux nations se sont solennellement engagées de se conformer", j'ai cru que

c'était le moment de passer en revue les événements qui se sont passés depuis la reddition de cette sentence et de comparer la conduite des deux gouvernements. Le gouvernement des Etats-Unis, comme je viens de le démontrer, s'est toujours conformé de bon gré aux prescriptions et aux recommandations du tribunal d'arbitrage, sans tenir compte des dépenses à faire et des intérêts en jeu.

D'un autre côté, je crois avoir prouvé que jusqu'ici le gouvernement britannique n'a pas suivi la recommandation du tribunal d'arbitrage et n'a pas rempli les obligations imposées par la sentence arbitrale. En effet, il a refusé d'étendre les règlements aux eaux asiatiques ; il n'a pas voulu suspendre la pêche des phoques pendant trois ou deux ans, ou même pendant un an ; il a beaucoup tardé à mettre les règlements en vigueur ; il a presque entièrement négligé de faire faire la patrouille ; il s'est opposé aux mesures suggérées pour empêcher l'usage d'armes à feu ; il a omis de faire adopter la loi nécessaire pour assurer la condamnation des coupables ; enfin il a refusé de permettre l'inspection des peaux.

Les obligations découlant d'une sentence arbitrale doivent peser au même degré sur toutes les parties à l'arbitrage. Une sentence arbitrale qui dans son application pratique n'impose de charges qu'à l'une des parties ne doit pas être maintenue. Etant donné l'objet exprès de l'arbitrage de Paris et le but que les arbitres se proposaient en établissant les règlements qu'ils ont faits, lorsqu'il est devenu apparent que les règlements en question étaient insuffisants, il était du devoir du gouvernement britannique de se rendre à la demande faite par les Etats-Unis de tenir une conférence pour en venir à une entente sur les mesures additionnelles à prendre dans les circonstances.

Les opérations de pêche poursuivies dans les 3 dernières années ont virtuellement amené l'extermination des phoques et réduit à néant les travaux du tribunal d'arbitrage. La Grande-Bretagne portera la responsabilité des conséquences qui pourront s'ensuivre. Le peuple de ce pays est fermement convaincu que le refus de la part de la Grande-Bretagne de suivre les recommandations des arbitres aura pour résultat la ruine d'une industrie importante des Etats-Unis. Dernièrement, un représentant a proposé sérieusement d'abandonner les négociations et de détruire les phoques sur les îles ; il jugeait que c'était là le meilleur moyen de mettre fin à une controverse dangereuse, mais naturellement le gouvernement n'a pas adopté cette manière de voir. J'aime à croire que ce que je viens de dire convaincra le gouvernement de Sa Majesté de la nécessité de mettre fin à la pêche du phoque en haute mer.

En terminant, je dirai que le président espère que le gouvernement britannique se rendra enfin au désir qu'il a si souvent exprimé en consentant à ce qu'une conférence des puissances intéressées soit tenue.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) JOHN SHERMAN.

Ministère des colonies au ministère des affaires étrangères (recue le 26 juillet).

DOWNING STREET, 26 juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions de M. le secrétaire Chamberlain de vous faire savoir, pour l'information du marquis de Salisbury, qu'il a pris connaissance de la dépêche de M. le secrétaire Sherman à M. Hay concernant la pêche du phoque.

Après avoir exprimé son désappointement et sa surprise de voir que le gouvernement de Sa Majesté avait rejeté les propositions faites par le gouvernement des Etats-Unis, M. Sherman parle du retard apporté dans la publication du rapport du professeur D'Arcy Thompson. Il dit (paragraphe 3) :—

Il est regrettable que le rapport du professeur Thompson n'ait pas été publié plus tôt, de manière à permettre aux deux gouvernements de l'examiner avec celui du Dr Jordan avant l'ouverture d'une autre saison de pêche. Mais je suppose que le gouvernement de Sa Majesté a considéré qu'il valait mieux attendre que le rapport du Dr Jordan eût été publié afin que le professeur Thompson pût le parcourir et en critiquer les conclusions. Tout indique—il est pénible d'avoir à dire de pareilles choses—que le naturaliste anglais s'est laissé guider par des considérations politiques. Il est aussi à regretter que l'on n'ait pas donné au gouvernement américain l'occasion d'examiner le rapport du professeur Thompson avant le rejet final et définitif des propositions du Président. Cette manière d'agir rappelle l'incident qui a précédé l'Arbitrage de Paris et qui a failli faire échouer les négociations ; un rapport semblable d'une commission britannique fut tenu secret jusqu'à ce que les factums des deux gouvernements eurent été échangés et que le rapport de la commission américaine eût été publié.

Puis (paragraphe 5) :—

“ Le professeur Thompson cherche à démontrer que le nombre des phoques sur les îles Pribilof n'a pas diminué dans une mesure anormale ” ; et (paragraphe 6) “ bien que le professeur Thompson ait pris bien soin de ne rien dire dans son rapport qui put embarrasser son gouvernement. ”

Les raisons du retard apporté dans la préparation et la publication du rapport du professeur Thompson ont été expliquées dans la dépêche de lord Salisbury à sir J. Pauncefote du 8 de mai. Les explications données n'avaient évidemment pas encore été communiquées à M. Sherman lorsqu'il a rédigé sa dépêche, et M. Chamberlain laisserait passer la chose inaperçue s'il ne jugeait pas nécessaire, pour venger l'honneur et la réputation du professeur Thompson, de déclarer que les insinuations faites contre lui sont non fondées et par conséquent injustifiables. Laisant de côté cette question, je dirai que M. Sherman se trompe en disant que le gouvernement de Sa Majesté avait attribué à M. Jordan l'assertion que "les phoques avaient été décimés et qu'avant longtemps ils auraient complètement disparu." Ces termes se trouvaient dans la note de M. Sherman à laquelle le gouvernement de Sa Majesté répondait, et je dois dire ici que l'on est d'opinion que cette assertion n'est justifiée par aucun des faits contenus dans le rapport de M. Jordan.

Les passages cités du rapport en question sont simplement des expressions d'opinions, et les raisons sur lesquelles ces opinions sont basées ne se trouvent pas indiquées.

Le passage à la page 21 où, dit-on, M. Jordan "établit clairement par des photographies que le nombre des phoques a diminué" doit se lire avec cet autre passage où il dit "qu'il ne peut affirmer que les photographies qui seraient prises à la même date d'une année à l'autre seraient identiques, vu que le nombre des phoques qui arrivent aux îles tous les ans varie suivant que le temps est plus ou moins beau et que la saison est plus ou moins avancée.

La citation suivante du rapport final de M. Jordan—qui n'a pas encore été communiqué au gouvernement de Sa Majesté—est intéressante :—

"D'après les études que nous avons faites, le nombre des phoques sur les îles Pribilov serait actuellement d'environ $\frac{1}{2}$ de ce qu'il était en 1872-74, et d'un peu moins de la moitié de ce qu'il était en 1890, et entre les saisons de 1895 et 1896 il y aurait eu une diminution d'à peu près 10 pour 100."

A la page 22 de son rapport préliminaire, M. Jordan dit qu'en 1896 le troupeau des phoques comprenait "143,071 femelles reproductives, ou un nombre total d'environ 440,000 phoques de tout sexe et de tout âge," et il ajoute : "il se peut qu'il y ait en 1897 153,000 phoques reproducteurs, ou un total de 475,000". Après avoir mûrement réfléchi, M. Jordan en est apparemment venu à la conclusion que le nombre des phoques n'avait pas diminué durant la période de 1895-96, de $7\frac{1}{2}$ pour 100, comme il le croyait au mois de novembre dernier, mais "d'à peu près 10 pour 100."

Dans le passage en question (p. 22), M. Jordan s'arrête à l'année 1880, où, d'après lui, il y avait "600,000 femelles reproductrices, ou 1,500,000 phoques de tout âge et de tout sexe", mais dans son rapport final il va plus loin et nous dit qu'en 1872-74 il y avait à peu près cinq fois plus de phoques qu'à l'heure qu'il est. Cela voudrait dire qu'à cette époque-là le troupeau comptait 700,000 femelles reproductrices et 2,200,000 phoques de tout âge et de tout sexe, et le gouvernement de Sa Majesté attend avec impatience l'explication de la disparition de 100,000 femelles reproductrices et de 700,000 phoques de tout âge et de tout sexe, durant la période de temps comprise entre 1872-74 et 1880, alors que la pêche en haute mer n'avait pas encore commencé. M. Chamberlain ne sache pas qu'une diminution ait jamais été constatée auparavant dans le nombre des phoques entre 1872-74 et 1880, et selon toute apparence M. Jordan n'était pas du même avis qu'aujourd'hui quand il écrivit son rapport préliminaire, car à la page 17 de ce rapport il dit que "jusqu'en 1872 et probablement pendant quelques années après le troupeau des phoques a continué à augmenter. Pendant la période de temps comprise entre 1872 et 1878 il est selon toute probabilité resté à peu près dans un état d'équilibre." Cette divergence dans les opinions exprimées par M. Jordan prouve combien il est difficile de discuter cette question par suite de l'absence de données exactes, et justifie le gouvernement de Sa Majesté de refuser de tenir une conférence jusqu'à ce que de plus complets renseignements aient été obtenus.

M. Sherman parle de la diminution dans le nombre des phoques pris l'année dernière sur la mer de Behring et cite les statistiques pour 1894, 1895 et 1896, d'où il appert que la pêche par navire en 1896 aurait été de près de 50 pour 100 moins forte qu'en 1894.

La pêche de 1894 fut tout à fait exceptionnelle, comme on pourra le voir par le tableau qui se trouve à la page 198 du rapport du secrétaire du Trésor des Etats-Unis pour 1895, et excéda celle de toute année antérieure ou postérieure ; par suite des fluctuations qui se produisent dans la pêche d'une année à l'autre, il est impossible de juger de la force numérique du troupeau des phoques par la moyenne de la pêche par navire en une année donnée.

M. Sherman ne veut pas admettre que l'insuccès des opérations de la saison dernière soit dû dans une certaine mesure au mauvais temps. Le capitaine Hopper aurait déclaré qu'il avait été possible d'aborder les navires de pêche 24 jours en 1896 comparativement à 25 jours en 1895. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas raison de douter de la chose, mais parce qu'il était possible d'aborder les navires il ne s'en suit pas qu'il était possible de pêcher en canots, et encore moins que le temps était favorable à la pêche ; et lord Salisbury sait de bonne source que l'amiral Belliser dit dans son rapport que le temps avait été "exceptionnellement mauvais." Tout ce qu'il reste à dire sur ce point, c'est qu'après avoir comparé les résultats de la pêche sur la côte du nord-ouest en 1895 et en 1896, le gouvernement de Sa Majesté pourrait tout aussi bien prétendre que les phoques étaient plus nombreux en 1896 que l'année précédente.

Le nombre des phoques est limité, et comme la flotte a presque doublé il est impossible que la pêche par navire reste la même. Les navires doivent nécessairement se nuire les uns aux autres. En outre, les croiseurs, en circulant constamment sur les pêcheries, dérangent les phoques endormis et les chassent, sans parler des ennuis que les abordages causent aux pêcheurs. En 1884, alors que la flotte de pêche britannique ne comptait que 22 navires, 36 abordages ont été opérés, soit une moyenne de $1\frac{1}{2}$ par navire. En 1895, alors que la flotte de pêche britannique comprenait 40 navires, le nombre des abordages s'est élevé à 183, soit une moyenne de $4\frac{1}{2}$ par navire. Enfin en 1896, les 57 navires composant la flotte britannique ont été soumis sur la mer de Behring seule à 171 abordages, soit une

moyenne de 3 par navire. Il est intéressant de constater qu'en 1875 les navires de pêche américains, au nombre de 76, n'ont été soumis qu'à 156 abordages.

Il ne faut pas oublier qu'à chaque abordage par les croiseurs des Etats-Unis les peaux sont dépaquetées et inspectées avec soin ; et ensuite il faut les saler et les emballer de nouveau, ce qui entraîne une grande perte de temps. Durant les années ci-dessus indiquées, la plupart des navires de pêche britanniques ont été en outre abordés une ou plusieurs fois par les croiseurs de Sa Majesté. Je ferai remarquer ici que dans ses efforts pour prouver que le phoque sera bientôt une chose du passé au point de vue commercial, M. Sherman a, — involontairement sans doute, — mal interprété un passage de la dépêche de lord Salisbury du 21 avril.

Il dit :—

“ Un tableau annexé à son rapport fait voir qu'en 1896 il a été vendu sur le marché de Londres à peu près deux fois moins de peaux qu'en 1895, et lord Salisbury nous informe que cela a eu pour résultat de “ mettre plusieurs propriétaires de navires de pêche à deux doigts de la banqueroute ”.

Ce que lord Salisbury a réellement dit, c'est que “ par suite de l'insuccès des opérations de pêche et des bas prix obtenus pour les peaux, l'année dernière, plusieurs des propriétaires de navires de pêche ont failli faire banqueroute ”.

Dans sa dépêche du 17 mai (à laquelle aucune réponse n'a été reçue), lord Salisbury a démontré, en s'appuyant sur les chiffres de M. Jordan, que la diminution dans le nombre des phoques avait été plus sensible avant que la pêche du phoque en haute mer eût été faite sur une grande échelle que depuis lors.

M. Chamberlain ne peut laisser passer inaperçus les reproches adressés au gouvernement de Sa Majesté parce que l'on n'a pas voulu consentir à la révision immédiate des règlements de pêche établis par le Tribunal d'Arbitrage de Paris ; ces reproches forment une partie si considérable de la dépêche que notre silence pourrait être interprété comme un aveu que nous ne pouvons pas répondre aux observations de M. Sherman.

L'objet exprès de l'arbitrage était “ la conservation des phoques à fourrures ”, et les règlements adoptés ont été faits dans le but “ de protéger dans la mesure voulue les phoques à fourrures..... fréquentant la mer de Behring ”.

Après avoir parcouru cette dépêche du 10 de mai, on est porté à en conclure que la “ protection dans la mesure voulue des phoques à fourrures ” implique la suppression de la pêche du phoque en haute mer, et c'est bien là ce qu'a prétendu dès le début le gouvernement des Etats-Unis.

Dans cette attitude qu'il a prise le gouvernement des Etats-Unis s'est départi des plus nobles traditions de son pays, qui avait gagné l'estime universelle par ses efforts à revendiquer la liberté de la haute mer.

La nation qui déploie aujourd'hui tant de zèle pour faire prohiber la pêche du phoque en haute mer a, en 1832, affirmé avec le même zèle le droit pour ses citoyens non seulement de tuer les phoques sur la haute mer, mais encore de les débarquer et de les massacrer sur les côtes d'une nation amie. La Puissance qui reproche aujourd'hui au gouvernement de Sa Majesté d'être désobligeant parce qu'il refuse d'abolir une industrie dont la légitimité n'a jamais été mise en doute excepté par les Etats-Unis, et qui, il y a à peine quatre ans, a été sanctionnée par le plus haut tribunal international, n'a pas hésité, en 1832, alors que le navire de pêche américain *Harriett* avait été saisi pour avoir violé le territoire de la république de Buenos-Ayres, à débarquer des soldats à Soledad et à déclarer que les Américains auraient à l'avenir le droit de pêcher le phoque sur ces côtes, et que la capture d'un navire quelconque des Etats-Unis serait considérée comme un acte de piraterie.

Les côtes des îles Pribilov sont à l'heure qu'il est aussi inhabitées que l'étaient celles des îles Falkland et de Terra del Fuego il y a 50 ans, mais les citoyens britanniques n'ont jamais réclamé le droit d'y débarquer ou d'y tuer des phoques, comme l'ont fait les citoyens des Etats-Unis sur l'Atlantique du Sud sous la protection d'un vaisseau de guerre des Etats-Unis.

Les citoyens britanniques, et le gouvernement de Sa Majesté en leur nom, ont simplement réclamé le droit qu'à tout sujet d'un Etat libre de pêcher sur la haute mer ; cependant dans l'exercice de ce droit des sujets britanniques ont été dépouillés de leurs biens, condamnés à l'amende et emprisonnés, malgré les protestations du gouvernement de Sa Majesté. Et aujourd'hui le gouvernement de Sa Majesté, après avoir consenti, afin d'en venir à un arrangement à l'amiable avec les Etats-Unis, à soumettre à l'arbitrage sa prétention d'exercer un droit qui n'avait jamais été contesté auparavant, et à laisser aux arbitres à déterminer, une fois que ce droit aurait été reconnu, avec quelles restrictions il devait, dans l'intérêt des deux pays, continuer à être exercé, et après avoir toujours depuis scrupuleusement adhéré aux restrictions imposées, se voit, malgré ces concessions et ces sacrifices, accusé de désobligeance.

Lorsque la sentence arbitrale a été rendue elle a été bien accueillie aux Etats-Unis, parce que l'on croyait que les restrictions imposées étaient suffisantes pour rendre la pêche du phoque en haute mer peu profitable, et que les intérêts des concessionnaires des îles Pribilov ne seraient pas sérieusement affectés sous le nouveau régime.

Aussitôt que le gouvernement des Etats-Unis eût constaté que malgré la sévérité des règlements de pêche les citoyens britanniques n'en continuaient pas moins à pêcher le phoque en haute mer, il s'est mis à insister auprès du gouvernement de Sa Majesté sur la nécessité de reviser les règlements en question. Les arguments qui avaient été invoqués en vain devant le tribunal d'arbitrage furent réitérés. L'on prétendit que la pêche en haute mer était désastreuse et que l'extermination était imminente. Le gouvernement de Sa Majesté ne voulut pas consentir à ce que la sentence arbitrale fût mise de côté simplement parce que les sujets britanniques pouvaient encore, malgré les restrictions imposées, pêcher le phoque avec profit.

Voyant que les Etats-Unis ne voulaient pas démorire de leurs prétentions, le gouvernement de Sa Majesté, en 1896, chargea des naturalistes de faire des investigations, et il fut constaté que malgré

la forte pêche de 1895, le nombre des femelles reproductrices étaient au delà de deux fois plus élevé que le chiffre officiellement fixé en 1895. Le résultat de ces investigations, comme lord Salisbury le fait remarquer dans sa dépêche du 7 mai, a aussi été de démontrer que la pêche en haute mer est bien moins préjudiciable que le fait de tenir sur terre (comme le font les concessionnaires des îles) tous les mâles dont les peaux ont quelque valeur. Si, aujourd'hui, comme le prétend le professeur Jordan, il y a cinq fois moins de phoques qu'en 1872-74, c'est parce que dans le temps où les îles étaient sous le contrôle de la Russie l'on se contentait de prendre en moyenne 33,000 phoques tous les ans, tandis que dès le moment où les îles sont passées sous la domination des Etats-Unis l'on s'est mis à tuer au delà de trois fois plus de phoques chaque année, et si la pêche est maintenant plus faible que par le passé, c'est dû à ce que le nombre des mâles a diminué.

L'année dernière, pendant que le gouvernement des Etats-Unis pressait le gouvernement de Sa Majesté d'imposer de nouvelles restrictions relativement à la pêche en haute mer, les Américains ont trouvé le moyen de tuer sur les îles 30,000 phoques, dont 22,000, à ce que prétend le professeur Jordan (p. 21), étaient âgés de 3 ans, bien qu'à la page 17 il porte à 15,000 ou 20,000 le nombre total des mâles âgés de 3 ans sur les îles. Si ce massacre à outrance continue, il n'y a pas de doute que la race des phoques sera exterminée avant longtemps.

Voyons maintenant jusqu'à quel point les intérêts respectifs des sujets britanniques et des citoyens des Etats-Unis seraient affectés si de nouvelles restrictions étaient imposées.

Il a été déboursé par des citoyens britanniques un montant considérable pour équiper les navires qui sont actuellement employés à la pêche du phoque, et qui pourraient difficilement servir à autre chose. En outre, ceux qui montent ces navires ont acquis des aptitudes qui leur seraient parfaitement inutiles dans un autre métier. Quant aux citoyens des Etats-Unis qui font la pêche du phoque, ils exercent leur industrie sur terre et n'ont à déboursier annuellement qu'une faible somme pour la subsistance des quelques sauvages qui demeurent sur les îles et dont la nourriture consiste surtout en chair de phoque, ainsi que pour le transport des peaux sur le marché. Donc, si la pêche du phoque était soumise à de nouvelles restrictions, les sujets britanniques s'en sentiraient beaucoup plus que les citoyens des Etats-Unis.

En outre, la pêche du phoque, telle que la font les sujets britanniques, est très aléatoire. Si les phoques se rencontrent en abondance et si le temps est favorable, l'on fera des profits considérables, pourvu que les prix soient élevés. Mais si le temps est mauvais et si les phoques sont timides et les prix bas, comme l'année dernière, l'on subira des pertes sérieuses. Ajouter à ces risques l'incertitude quant aux conditions dans lesquelles l'industrie de la pêche pourrait être exercée équivaudrait à une interdiction complète de poursuivre les opérations.

M. Sherman parle de la manière dont le gouvernement de Sa Majesté s'est soumis à la décision du tribunal d'arbitrage et a suivi ses recommandations, mais il y a dans son réquisitoire des omissions importantes et quelques inexactitudes sur lesquelles il est nécessaire d'attirer l'attention. Il commence par faire remarquer que le projet des règlements soumis au tribunal d'arbitrage contenait une disposition appliquant les règlements en question à toutes les eaux de l'Océan Pacifique au nord du 35ème degré de latitude nord, et que lord Hannen s'opposa à cette disposition et proposa un amendement limitant la superficie à cette partie de l'Océan et de la mer à l'est du 180ème méridien ; puis il cite quelques-unes des paroles que prononça le président du tribunal, mais il omet de dire que le président déclara que "quant à lui, il ne désirait rien faire qui pût être préjudiciable à la position de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis dans les négociations que les gouvernements de ces deux pays pourraient entamer plus tard avec la Russie et le Japon." M. Sherman omet aussi de dire que l'amendement fut unanimement agréé. Les collègues américains de lord Hannen partageaient donc son opinion sur ce sujet.

M. Sherman continue en ces termes : "Lorsque, conformément à la clause VII du traité de 1892, les gouvernements russe et japonais furent priés de donner leur adhésion aux règlements de pêche, ils répondirent qu'ils ne le feraient qu'en autant que les règlements en question seraient étendus aux eaux asiatiques, et le secrétaire Gresham ayant, au mois d'octobre 1893, attiré l'attention de l'ambassadeur britannique sur la chose, celui-ci déclara qu'il serait à propos qu'un traité fût conclu entre les quatre puissances pour la conservation, dans leur intérêt commun, des phoques à fourrures entre les deux continents et au nord du 35ème degré de latitude nord." Or, la note identique aux puissances maritimes demandant leur adhésion aux règlements ne fut expédiée que le 20 août 1894.

Dans une dépêche du 26 octobre 1893, sir J. Pauncefoot rapporte comme suit une conversation qu'il avait eue avec M. Gresham :—

"Il (M. Gresham) profita de l'occasion pour me faire remarquer que les gouvernements russe et japonais insistaient probablement, comme condition de leur adhésion aux règlements de Paris, pour que la limite sud fixée à l'article 2 des règlements, savoir, le 35ème degré de latitude nord, fût étendue jusqu'à la côte japonaise, de façon à protéger les pêcheries russes et japonaises. M. Gresham exprima l'opinion qu'il ne serait pas équitable de rejeter cette demande ; je lui dis que la chose me paraissait plausible, mais que j'ignorais comment le gouvernement de Sa Majesté l'envisagerait. Si j'ai bien compris, M. Bayard a reçu instructions de conférer avec Votre Seigneurie à ce sujet."

La version de M. Sherman relativement à cette conversation ne s'accorde donc pas avec celle de sir J. Pauncefoot.

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les instructions qui aient été données à M. Bayard quant aux intérêts de la Russie et du Japon, l'ambassadeur des Etats-Unis ne se croyait évidemment pas appelé à attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la question, car sa note officielle du 20 novembre ne faisait aucune allusion à la chose, et cette note est la première qui ait été reçue de lui sur la question de la sentence arbitrale.

L'on n'a pu trouver aucune note de M. Gresham en date du 22 janvier 1894 au sujet de la pêche du phoque, et la note du 24 janvier, dont M. Sherman veut peut-être parler, ne contient aucune

allusion à la question des pêcheries russes et japonaises, et aucune communication ne paraît avoir été transmise au gouvernement de Sa Majesté le 2 mai 1894, relativement à cette question. M. Sherman a été, selon toute apparence, mal renseigné sur ce qui s'est passé à ce sujet.

Le 11 mai 1894, M. Gresham, au cours d'une discussion sur la législation proposée par les gouvernements respectifs pour donner effet à la sentence arbitrale, suggéra qu'une conférence fut tenue entre les quatre puissances principalement intéressées, savoir : la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Russie et le Japon, pour en arriver à l'adoption de règlements applicables non seulement à la haute mer, mais de plus à la zone territoriale de chacune des puissances, et il proposa en même temps que dans l'intervalle le *modus vivendi* établi pendant l'arbitrage fut renouvelé et étendu à toute la superficie fixée par la sentence arbitrale. Ce *modus vivendi* aurait eu pour effet d'empêcher la pêche du côté est du Pacifique et de pousser tous les pêcheurs du côté ouest de l'océan vers les pêcheries russes et japonaises, que les États-Unis, d'après M. Sherman, étaient si anxieux de protéger. Cinq jours après, le 16 de mars, le gouvernement de Sa Majesté répondit qu'il n'était pas opposé à ce qu'une conférence fut tenue entre les quatre Puissances et qu'il était prêt à renouveler le *modus vivendi* aux mêmes conditions qu'auparavant, mais qu'il ne pouvait pas consentir à son extension. La chose en resta là.

Il est possible que M. Sherman voulait parler de la note de M. Gresham en date du 23 janvier 1895. A cette note, après communication avec le gouvernement du Canada, une réponse fut transmise le 17 de mai et fut reçue par le gouvernement des États-Unis, à ce que prétend M. Sherman, le 27 du même mois. Cette réponse, dans laquelle, d'après M. Sherman, il était dit " que les choses n'en étaient pas rendues à un point aussi sérieux que le Président avait été porté à le croire, et que la race des phoques n'était pas assez menacée pour que l'on se départît de la sentence arbitrale, à laquelle les deux nations s'étaient solennellement engagées de se conformer ", contenait au long les raisons qui avaient induit le gouvernement de Sa Majesté à en agir comme il l'avait fait, et M. Sherman omit de dire que l'on proposa en même temps que des investigations fussent faites conjointement par les deux pays, la nécessité de ces investigations ayant été parfaitement établie par les résultats des études de l'année dernière. Si cette proposition du gouvernement de Sa Majesté avait été promptement agréée, l'on aurait su exactement à quoi s'en tenir sur la condition du troupeau des phoques dès la fin de l'année 1895 au lieu d'avoir à attendre jusqu'à la fin de l'année 1896.

Les raisons qui ont poussé le gouvernement de Sa Majesté à refuser de tenir une conférence mixte avec les trois Puissances intéressées à supprimer la pêche du phoque en haute mer, ont été exposées au long dans la correspondance, et il suffit de dire ici que depuis 1803 il existe un arrangement entre la Grande-Bretagne et la Russie relativement aux pêcheries dans lesquelles cette dernière Puissance a des intérêts, et que, comme les troupeaux de phoques, au dire de la plupart des naturalistes, ne s'entremêlent pas, l'on n'aurait rien gagné à tenir une conférence, d'autant plus que l'on n'avait alors qu'une connaissance incomplète des faits.

M. Sherman parle ensuite de l'attitude prise par feu lord Hannen et le gouvernement de Sa Majesté relativement à la seconde recommandation annexée à la sentence arbitrale, par laquelle l'on conseille de suspendre pendant une courte période de temps la pêche du phoque sur terre ou en haute mer. M. Sherman dit que M. Gresham donna instructions à M. Bayard, le 12 septembre 1893, de demander à la Grande-Bretagne de suivre cette recommandation, et que, le 13 septembre, M. Bayard fit savoir à son gouvernement qu'il avait fait connaître ses instructions au gouvernement britannique. M. Bayard n'a pas dû se faire bien comprendre, car la dépêche de lord Rosebery (13 septembre) à sir J. Pauncefote, dans laquelle est rapportée la conversation de Sa Seigneurie avec M. Bayard, ne parle que d'arrangements " pour donner effet à la sentence du tribunal d'arbitrage ", et ne fait aucune allusion à la seconde recommandation annexée à la sentence arbitrale. Le 20 du même mois, M. Bayard fit part au gouvernement de Sa Majesté des nouvelles instructions qu'il avait reçues de son gouvernement relativement à la mise en vigueur de la sentence arbitrale, mais sans dire un mot de la recommandation en question. La première mention de la chose se trouve dans la note de M. Gresham à sir J. Pauncefote en date du 24 janvier 1894. Dans cette note, après avoir insisté pour que les règlements fussent mis en vigueur le plus tôt possible, M. Gresham ajoutait que " les États-Unis étaient prêts à prohiber la pêche du phoque pendant deux ou trois ans ou pendant un an, mais que si le gouvernement de Sa Majesté n'était pas disposé à adopter cette mesure, il ne restait aux deux gouvernements qu'à donner effet aux règlements établis par le tribunal d'arbitrage. " En transmettant cette note, sir J. Pauncefote fit remarquer qu'il avait lu avec surprise ces paroles de M. Gresham, vu qu'elles ne concordaient pas avec ce qu'il avait dit précédemment sur le même sujet lors d'une entrevue qui avait eu lieu le 13 décembre, alors que, comme sir J. Pauncefote le fit savoir à son gouvernement dans une dépêche en date du 16 de ce mois, M. Gresham avait déclaré que " relativement à la seconde recommandation, concernant la cessation de la pêche du phoque sur terre et en haute mer, il était opposé à ce que la pêche fût prohibée durant la saison à venir. Pareille mesure provoquerait, croyait-il, de fortes protestations dans le pays, et de plus, il était important de constater quel avait été l'effet de la suppression de la pêche du phoque sur la mer de Behring pendant deux saisons consécutives. " M. Sherman se trompe donc en disant que le gouvernement des États-Unis pressa le gouvernement de Sa Majesté d'adopter la seconde recommandation dès le moment où il en fut informé. En outre, le 24 janvier 1894, alors que la suggestion d'adopter la recommandation en question fut rejetée comme il vient d'être dit, il était trop tard, vu que la flotte de pêche s'était déjà mise en route. Le gouvernement de Sa Majesté ne négligea pas, cependant, comme le donne à entendre M. Sherman, de faire connaître sa décision, car dans sa réponse en date du 24 février il déclara qu'il était prêt à renouveler le *modus vivendi*. Mais cela ne rencontra pas les vues des États-Unis.

Les faits que rapporte M. Sherman au sujet de la ligne de conduite suivie par le gouvernement de Sa Majesté lorsqu'il s'est agi des mesures pour donner effet à la sentence arbitrale sont aussi incomplets. En attirant l'attention sur le retard apporté à ce sujet, il vient de dire que ce retard est

attribuable dans une certaine mesure au fait que les Etats-Unis voulaient absolument transférer les négociations à Londres, bien que toutes les discussions antérieures sur la question de la mer de Behring eussent eu lieu à Washington. Il ne dit pas non plus que le gouvernement des Etats-Unis insista longtemps pour que l'on mit les règlements en vigueur au moyen d'une convention au lieu de faire adopter une loi, chose à laquelle le gouvernement britannique ne pouvait pas consentir, car en Angleterre les traités restreignant ou affectant d'une manière quelconque les droits et les libertés du sujet doivent être ratifiés par des lois expresses. En outre, comme la question intéressait au plus haut degré les sujets de Sa Majesté en Canada, il fallut communiquer constamment avec le gouvernement fédéral.

L'acte du parlement britannique fut sanctionné par la Reine le 23 avril 1894, juste 17 jours après que l'acte du Congrès des Etats-Unis eût été adopté; l'arrêté du conseil confiant les pouvoirs nécessaires aux officiers des Etats-Unis fut signé le 30 avril, et des instructions furent transmises le même jour aux officiers de la marine de Sa Majesté. M. Sherman se trompe donc en disant que "l'acte du parlement britannique à l'effet de mettre en vigueur les règlements ne fut adopté qu'au cours de 4 mois après l'ouverture de la saison de pêche, et que l'arrêté final du conseil (27 juin 1894) à ce sujet ne fut signé qu'au bout de 6 mois après que la flotte de pêche eût pris la mer au mépris de la sentence arbitrale". La loi fut adoptée à temps pour empêcher la pêche du phoque pendant le temps prohibé, et durant ce temps-là des arrangements furent faits avec les Etats-Unis relativement aux pavillons, etc., et c'était pour donner effet à ces arrangements que le second arrêté du conseil, savoir, celui du 27 juin, fut passé, plus d'un mois avant l'expiration du temps prohibé. Il est difficile de comprendre ce que M. Sherman entend en disant que "la flotte de pêche avait pris la mer au mépris de la sentence arbitrale", à moins qu'il ne veuille parler du départ de la flotte pour faire la pêche côtière, relativement à laquelle la sentence arbitrale n'apporte actuellement aucun changement.

Quant à la manière dont le gouvernement de Sa Majesté fait faire la patrouille, M. Chamberlain désire attirer l'attention sur le fait que la flotte de pêche au phoque se compose entièrement de petits voiliers. En 1894, 44 navires de cette catégorie ont pêché pendant le printemps et 27 sur la mer de Behring. En 1895 il y en a eu 52 qui ont pêché pendant le printemps et 59 sur la mer de Behring, et en 1896, le nombre des navires de pêche a été de 43 et 67 respectivement. Le service de patrouille est surtout destiné à empêcher les navires d'opérer dans le zone de 60 milles et de pêcher pendant le temps prohibé, et le gouvernement de Sa Majesté croit qu'un navire de guerre ou un garde-côte suffit pour surveiller 8 petites goélettes.

Le gouvernement de Sa Majesté envoie aussi 3 navires pour faire la patrouille du côté ouest du Pacifique afin de voir à ce que l'arrangement qui a été fait entre l'Angleterre et la Russie ne soit pas violé, et bien que les pêcheurs américains opèrent aussi dans ces parages et que les Etats-Unis soient liés par un arrangement semblable, aucun navire des Etats-Unis, que M. Chamberlain sache, n'a jamais fait la patrouille de ce côté de l'océan Pacifique. De fait, la Grande-Bretagne a tenu jusqu'ici des deux côtés du Pacifique 5 ou 6 navires de guerre, tandis que les Etats-Unis n'ont eu pour faire le service de patrouille que 5 ou 6 garde-côtes.

Si l'arrangement en vertu duquel les capitaines de navires pouvaient faire sceller leurs armes ne fut pas renouvelé, c'est parce que, comme M. Sherman le sait fort bien, il avait servi de prétexte aux officiers des Etats-Unis pour saisir deux vaisseaux britanniques. Le gouvernement de Sa Majesté offrit de faire inspecter les navires de pêche avant leur départ pour la mer de Behring et de leur faire délivrer par les autorités douanières des certificats attestant qu'il n'y avait pas d'armes à feu à bord. Le gouvernement des Etats-Unis refusa d'accepter ces certificats et insista pour que les navires de pêche britanniques fussent visités par un officier des Etats-Unis.

Le gouvernement des Etats-Unis ne pouvait sérieusement s'attendre que le gouvernement de Sa Majesté soumettrait ses officiers à une pareille humiliation. La sentence arbitrale, il ne faut pas l'oublier, est exécutée, en ce qui concerne les navires britanniques, en vertu d'une loi du parlement impérial, et le gouvernement de Sa Majesté a accepté le concours des officiers des Etats-Unis pour faire observer cette loi, mais il ne leur a pas conféré le droit de surveiller et de contrôler les actes des officiers de marine et de douane britanniques, et il fait plaisir de constater que malgré tous les abordages et toutes les visites auxquels la flotte de pêche britannique a été assujettie, pas un seul cas de violation des règlements relativement à l'usage d'armes à feu n'a pu être établi contre les pêcheurs à bord des navires britanniques.

M. Sherman se plaint ensuite que l'on n'ait pas inséré dans l'acte mettant en vigueur les règlements, la clause contenue dans l'acte adopté pour donner effet au *modus vivendi* de 1891, en vertu de laquelle il y avait présomption de culpabilité contre les navires ayant à bord des armes à feu, des engins de pêche, ou des peaux de phoques à des temps prohibés ou sur des eaux prohibées, et il s'en suit, dit-il, "qu'il soit impossible dans beaucoup de cas de faire condamner les navires de pêche britanniques malgré de très fortes présomptions de culpabilité."

Le gouvernement de Sa Majesté aurait été bien obligé à M. Sherman s'il avait mentionné un ou deux de ces cas, vu que 10 navires britanniques seulement ont été saisis depuis 3 ans, c'est-à-dire depuis que l'acte est en vigueur. Sur ce nombre, deux furent saisis en 1894, non pas pour violation de la sentence arbitrale, mais parce qu'il y avait des armes non scellées à bord. Il n'y avait absolument aucune preuve que l'on s'était servi des armes, et l'amiral décida de ne pas pousser l'affaire plus loin. Un navire fut saisi l'année dernière par les Etats-Unis sous le prétexte qu'il y avait un trou de balle dans l'une des peaux; mais l'on ne put trouver d'armes à bord, et le navire, après avoir été détenu quelques jours, fut relâché par ordre du commandant de la flotte des croiseurs américains. Il ne reste donc que 7 navires parmi ceux qui furent saisis dans le cours de ces trois années, et sur ce nombre il y en eut 4 qui furent confisqués ou dont les propriétaires furent condamnés à de fortes amendes. Les cas dont parle M. Sherman se réduisent par conséquent à trois, et voici ce qui en est: Un navire fut saisi parce que le capitaine n'avait pas inscrit dans son livre de loch pendant deux jours le nombre de

phoques pris ; la cour débouta le poursuivant de son action et le condamna au paiement des frais. Un autre navire fut saisi sous le prétexte que l'on s'était servi d'armes à feu à bord pour tuer des phoques sur la mer de Behring. Le capitaine de ce navire, qui arrivait de la côte du Japon, où l'usage d'armes à feu est permis, avait eu le soin en entrant dans la mer de Behring de faire compter ses armes et ses munitions par les officiers des Etats-Unis, à Attu, avant de se mettre à pêcher. Le navire en question ayant été visité subséquemment, l'on constata une différence dans la quantité des munitions et l'on découvrit sur une peau un trou ressemblant à un trou de balle.

Des explications satisfaisantes furent données, mais un procès n'en fut pas moins intenté, et naturellement le jugement fut en faveur de la défense. Quant au troisième navire qui fut saisi puis relâché, la preuve était encore moins forte. L'on prétend qu'une clause faisant de la possession d'engins de pêche une preuve *primâ facie* justifiant la saisie d'un navire aurait dû être insérée dans l'acte adopté en 1894 pour donner effet à la sentence arbitrale, parce qu'une disposition de ce genre se trouvait dans l'acte ratifiant le *modus vivendi* de 1891. Mais ce n'est pas du tout la même chose. En vertu du *modus vivendi*, la pêche du phoque était complètement défendue sur la mer de Behring. Si un navire avait été rencontré avec des engins de pêche dans les limites bien définies de la mer, sa présence aurait fait présumer qu'il était là dans un but illicite. Or, la sentence arbitrale défend la pêche sur toute l'étendue de l'océan Pacifique Nord à l'est du 180ème degré à partir du 1er de mai jusqu'au 1er d'août. Lorsque le temps prohibé est arrivé, les pêcheurs doivent gagner leurs ports respectifs en traversant sur un parcours de plusieurs centaines de milles la partie de la mer où la pêche est interdite, avec leurs armes et leurs peaux à bord. Avant que la saison de pêche ne s'ouvre sur la mer de Behring, ils doivent traverser de nouveau la même partie de la mer avec leurs engins à bord afin d'être prêts à commencer les opérations dès l'expiration du temps prohibé. Si la clause en question se trouvait dans l'acte adopté par le parlement britannique, tous les bâtiments pêcheurs pourraient être saisis simplement parce qu'il y aurait à bord des engins de pêche ou des peaux, ce qui serait évidemment injuste.

Même si la clause dont il s'agit avait été restreinte à la zone de 60 milles sur la mer de Behring, par suite des brumes et des courants qui règnent dans ces parages, au point que l'on ne peut voir le soleil pendant plusieurs jours de suite, il aurait été parfaitement injuste de présumer qu'un navire de pêche rencontré en dedans d'une ligne géographique qu'il n'aurait peut-être pas eu l'occasion de fixer se trouvait nécessairement là dans un but illicite.

M. Sherman prétend ensuite que les rapports transmis par les capitaines des navires de pêche britanniques au sujet du nombre et du sexe des phoques pris ne sont pas exacts, et il se plaint que le gouvernement de Sa Majesté ait refusé de consentir à ce que la pêche des navires britanniques fût inspectée dans les ports canadiens par des experts américains.

M. Sherman omet de dire que le gouvernement de Sa Majesté avait exprimé l'opinion que les résultats d'une pareille inspection dans le but de déterminer le sexe des phoques seraient très douteux, et que s'il est possible dans le cas des mâles âgés de 3 ans ou plus et des femelles qui ont mis bas, de déterminer le sexe avec plus ou moins d'exactitude par l'examen des peaux, il est impossible de le faire avec quelque degré de certitude en ce qui concerne les peaux des jeunes mâles ou femelles.

Les accusations de M. Sherman sont résumées dans les paragraphes de sa dépêche. Elles ont été réfutées en détail plus haut, et il a été démontré, en ce qui concerne le prétendu refus de la Grande-Bretagne d'étendre les règlements de Paris aux eaux asiatiques, que des règlements avaient été adoptés en 1893 d'après une entente entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la Russie, et que lorsqu'en 1893 la Russie se plaignit de l'insuffisance des règlements en question, le gouvernement de Sa Majesté s'empressa de faire des investigations sur la condition du troupeau de phoques fréquentant les îles russes ; ces investigations se poursuivent actuellement.

Relativement au refus du gouvernement de Sa Majesté de consentir à la suspension totale de la pêche du phoque pendant une certaine période de temps, il a été prouvé que la chose avait été tout d'abord désapprouvée par le gouvernement des Etats-Unis, et que lorsqu'on a soulevé de nouveau la question il était trop tard, bien que dans aucun cas le gouvernement de Sa Majesté n'eût consenti à adopter une mesure qui aurait entraîné la ruine d'une importante industrie britannique.

Au sujet du prétendu retard apporté lorsqu'il s'est agi de donner effet aux règlements, il a été établi que tous les règlements essentiels étaient en vigueur à la date fixée par le tribunal d'arbitrage.

Quant à la "négligence de faire faire le service de patrouille", il a été démontré que le gouvernement de Sa Majesté tenait sur l'océan Pacifique un plus grand nombre de croiseurs que les Etats-Unis, et que le service de patrouille se faisait efficacement.

Il a été prouvé que la Grande-Bretagne ne s'était jamais opposée "aux mesures propres à empêcher l'usage d'armes à feu." La simple possession d'armes à feu n'est pas illégale. C'est l'usage d'armes de ce genre qui est prohibé ; mais il a été démontré que les navires britanniques se mettaient en route sans armes à feu à bord, qu'aucun cas de violation des règlements à cet égard n'avait été jusqu'ici constaté, et que le gouvernement de Sa Majesté s'était vu forcé de refuser de renouveler l'arrangement relatif à l'apposition des scellés sur les armes, parce qu'il avait servi de prétexte aux officiers des Etats-Unis pour opérer des saisies injustifiables.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas omis de faire adopter la législation nécessaire pour assurer la condamnation des coupables, mais il n'a pas voulu que les innocents fussent inquiétés.

Il a refusé de présenter une loi autorisant l'inspection des peaux parce qu'il jugeait la chose inutile.

Il s'est strictement conformé à toutes les prescriptions de la sentence arbitrale, mais il lui a fallu protester constamment contre les tentatives faites par les Etats-Unis pour empêcher les sujets britanniques d'exercer une industrie licite.

Le fait que malgré cela les pêcheurs britanniques ont pu poursuivre les opérations avec succès a porté les Etats-Unis à insister pour que de nouvelles restrictions fussent imposées, sans égard pour l'objet que les arbitres avaient en vue et qui était de protéger les phoques dans l'intérêt des deux pays.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a jamais soutenu que les règlements étaient parfaits, mais il a prétendu qu'on ne pouvait les reviser intelligemment qu'après avoir obtenu des renseignements précis quant à l'augmentation ou à la diminution dans le nombre des phoques, et que pour en arriver là il fallait des observations exactes couvrant une période de temps suffisante pour permettre d'éliminer les circonstances accidentelles. Aussitôt que les études voulues auront été complétées, le gouvernement britannique sera prêt à entamer la discussion de la question dans cet esprit d'impartialité et de conciliation avec lequel il a agi dans tout le cours de cette controverse.

Je demeure, etc.,

(Signé) EDWARD WINGFIELD.

PÊCHE DU PHOQUE EN HAUTE MER INTERDITE AUX CITOYENS DES ÉTATS-UNIS.

Il a été dernièrement adopté par le Congrès des Etats-Unis une loi défendant à tout citoyen des Etats-Unis et à toute personne tenue de se conformer aux lois ou aux traités des Etats-Unis, ainsi qu'à toute personne attachée à un navire des Etats-Unis ou se trouvant à bord d'un vaisseau de ce pays, de faire la pêche du phoque sur les eaux de l'océan Pacifique au nord du 35^{me} degré de latitude nord, y compris la mer de Behring et la mer d'Okhotsk.

La loi en question ainsi que les règlements adoptés pour y donner effet se trouvent reproduits dans la circulaire suivante du département du Trésor :—

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR, BUREAU DU SECRÉTAIRE,
WASHINGTON, D. C., 30 décembre 1897.

Aux percepteurs et aux autres officiers de la douane.

La loi suivante prohibant la pêche du phoque à fourrures sur les eaux de l'océan Pacifique du nord, et les règlements adoptés pour y donner effet, sont publiés pour l'information et la gouverne de tous les intéressés :

Le Sénat et la Chambre des Représentants en congrès réunis statuent ce qui suit :—

ART. 1. Il est interdit à tout citoyen des Etats-Unis et à toute personne tenue de se conformer aux lois ou aux traités des Etats-Unis, ainsi qu'à toute personne attachée à un navire des Etats-Unis ou se trouvant à bord d'un vaisseau de ce pays, de tuer ou de prendre des phoques à fourrures sur les eaux de l'océan du Pacifique au nord du 35^{ème} degré de latitude nord, y compris la mer de Behring et la mer d'Okhotsk.

ART. 2. Il est défendu à tout citoyen des Etats-Unis et à toute personne tombant dans l'une des catégories mentionnées à l'article 1 d'armer ou d'employer, ou d'aider à armer ou à employer un navire pour faire la pêche du phoque à fourrure sur les eaux en question, ou de munitionner un bâtiment employé ou destiné à être employé pour pêcher le phoque sur les dites eaux, et aucun navire des Etats-Unis ne devra être ainsi employé.

ART. 3. Toute personne qui violera la présente loi ou les règlements adoptés pour y donner effet sera condamnée, pour chaque offense, à une amende de pas moins de \$200 et de pas plus de \$2,000, ou à un emprisonnement de pas plus de 6 mois, ou aux deux peines à la fois ; et tout navire surpris à violer la présente loi ou les règlements adoptés pour y donner effet, ainsi que ses apparaux, ses agrès et sa cargaison, seront confisqués au profit des Etats-Unis.

ART. 4. Lorsqu'un navire des Etats-Unis à bord duquel se trouveront des peaux de phoques, ou des corps de phoques, ou des choses du genre de celles dont l'on se sert pour pêcher le phoque, sera rencontré sur les eaux auxquelles le présent acte s'applique, il sera présumé que ce navire a été employé à pêcher le phoque ou qu'il a été fait usage de ces choses en violation de la présente loi jusqu'à ce que le contraire ait été prouvé à la satisfaction de la cour.

ART. 5. Toute poursuite pour violation de la présente loi ou des règlements adoptés pour y donner effet pourra être intentée soit devant la cour de district d'Alaska ou devant une des cours de district des Etats de Californie, d'Orégon ou de Washington.

ART. 6. La présente loi n'affectera pas les privilèges conférés aux sauvages demeurant sur la côte des Etats-Unis par l'article 6 de l'acte du 6 avril 1894, mais les limitations prescrites dans le dit acte resteront en pleine vigueur.

ART. 7. La présente loi n'affectera pas non plus la pêche du phoque à fourrure sur les îles Pribilof ni les statuts des Etats-Unis s'y rattachant.

ART. 8. Tout officier de la marine des Etats-Unis et tout officier dûment désigné par le président pourront visiter tout navire des Etats-Unis dont l'équipage sera soupçonné d'avoir violé ou d'avoir l'intention de violer les dispositions de la présente loi, et pourront saisir ce navire et le conduire avec son équipage au port le plus accessible des Etats et du territoire mentionnés à l'article 5 de la présente loi.

ART. 9. L'importation dans les Etats-Unis de peaux de phoques à fourrures pris sur les eaux mentionnées dans la présente loi, qu'elles soient crues, apprêtées, teintes ou manufacturées, est par

les présentes prohibée, et toutes peaux de phoques importées après la mise en vigueur de la présente loi seront saisies et détruites par les officiers de douane des États-Unis.

ART. 10. Le président est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour donner effet à la présente loi.

Approuvé 29 décembre 1897.

RÈGLEMENTS.

1. Aucune peaux de phoques à fourrures, qu'elles soient crues, apprêtées, teintes ou autrement manufacturées, ne pourront être entrées dans les États-Unis à moins que la facture en soit accompagnée d'un certificat signé par le consul des États-Unis au lieu d'exportation et attestant que les peaux ne proviennent pas de phoques tués sur les eaux mentionnées dans la dite loi, ce certificat devant aussi spécifier en détail l'endroit où les phoques ont été pris, si c'est sur terre ou en haute mer, ainsi que le nom de la personne de qui les peaux ont été achetées, la date de leur achat et le numéro de chaque lot. Les consuls devront exiger une preuve satisfaisante de la vérité de ces faits sous serment ou autrement avant de délivrer un certificat.

Aucunes peaux de phoques à fourrures crues, apprêtées, teintes ou autrement manufacturées ne pourront être entrées dans le pays comme partie des effets personnels d'un passager à moins d'être accompagnées d'une facture certifiée par le consul comme susdit. Toutes peaux de phoques à fourrures, qu'elles soient crues, apprêtées, teintes ou autrement manufacturées, dont les factures ne seront pas accompagnées du certificat ci-dessus prescrit, seront saisies par le percepteur de la douane et détruites conformément à l'article 9 de la loi du 29 décembre 1897.

2. Tout article manufacturé en tout ou en partie avec des peaux de phoques à fourrures, dont la facture sera présentée comme susdit à un consul, devra porter une étiquette indiquant le nom du manufacturier et l'endroit où l'article a été manufacturé, et être accompagné d'une déposition du manufacturier attestant que la peau ou les peaux qui entrent dans la fabrication du dit article ne provenaient pas de phoques tués sur les eaux mentionnées dans la dite loi, et spécifiant en détail l'endroit où les phoques ont été pris, le nom de la personne de qui les peaux ont été achetées, la date de leur achat et le numéro de chaque lot.

3. Toutes les fois qu'une demande sera faite à un consul pour un certificat en vertu des présents règlements, la facture et les preuves d'origine présentées par l'exportateur devront être soumises à l'agent de la Trésorerie désigné pour prendre les renseignements voulus en pareil cas, et le consul ne certifiera aucune facture avant que l'agent ait fait son rapport.

4. Les bordures de tous articles manufacturés en tout ou en partie avec des peaux de phoques à fourrures et importés dans les États-Unis devront être arrangées de manière à ce que la peau ou les peaux se trouvant en-dessous puissent être examinées.

5. Toutes peaux de phoques à fourrures, qu'elles soient crues, apprêtées, teintes ou autrement manufacturées en tout ou en partie, et qu'elles soient importées comme marchandises ou comme effets d'un passager, devront être envoyées aux entrepôts publics pour y être examinées et inspectées avec soin afin d'empêcher que la loi ne soit éludée.

6. Tout vêtement fait en tout ou en partie avec des peaux de phoques à fourrures et sorti de ce pays pourra être rentré sur présentation d'un certificat de propriété signé par le percepteur de la douane au port de partance, lequel certificat sera obtenu par le propriétaire du vêtement en offrant au percepteur d'inspecter le vêtement en question avant de quitter ce pays.

7. Rien de contenu dans les présents règlements n'affectera le droit des officiers de la douane d'inspecter et de saisir toutes peaux de phoques à fourrures ainsi que tous vêtements importés en violation de la dite loi.

APPROUVÉ

L. J. GAGE, *secrétaire de la Trésorerie.*

WILLIAM MCKINLEY.

COMMISSION CHARGÉE D'ADJUGER SUR LES RÉCLAMATIONS AUXQUELLES ONT DONNÉ LIEU LES SAISIES OPÉRÉES SUR LA MER DE BEHBING.

Dans mon dernier rapport, après avoir parlé de l'objet et du personnel de cette commission, je disais qu'il avait été convenu que les arguments par écrit des avocats des deux pays et la réplique des avocats de la Grande-Bretagne seraient produits à temps pour permettre de tenir une séance à Montréal le 16 juin de cette année.

L'on se réunit donc à Montréal à cette date-là, et la journée fut employée à interroger quelques témoins qui avaient été assignés par les États-Unis.

Il fut ensuite décidé que l'on entendrait les discours des avocats à Halifax. La commission s'assembla à ce dernier endroit le 25 d'août; les plaidoiries commencèrent ce jour-là et se terminèrent le 29 de septembre.

Les commissaires tinrent leur dernière séance à Boston dans le cours de décembre 1897, et déterminèrent le montant que les États-Unis devaient payer à la Grande-Bretagne pour indemniser les propriétaires, capitaines, officiers et équipages des

différents navires; l'intérêt fut alloué au taux de 6 pour 100, qui était le taux statutaire à Victoria, C.-B., pendant la période de temps qu'ont duré les négociations. Voici quelles sont les indemnités qui ont été accordées:—

	Domages.	Intérêt.	Indemnité totale.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Reclamations des propriétaires de navires.</i>			
Carolena.....	13,341 72	9,020 71	22,362 43
Thornton.....	13,521 10	9,142 53	22,663 63
Onward.....	9,376 00	6,339 74	15,715 74
Favourite.....	3,202 00	2,165 08	5,367 08
Anna Beck.....	21,692 50	13,366 19	35,058 69
W. P. Sayward.....	12,537 50	7,725 22	20,262 72
Dolphin.....	31,484 00	19,399 38	50,883 38
Grace.....	26,213 50	16,125 67	42,339 17
Alfred Adams.....	10,124 00	6,238 07	16,362 07
Ada.....	20,902 69	12,880 01	33,782 70
Triumph.....	1,750 00	1,078 29	2,828 29
Juanita.....	11,493 00	5,702 44	17,195 44
Pathfinder.....	13,796 00	6,845 12	20,641 12
Black Diamond.....	15,173 00	7,528 32	22,701 32
Triumph.....	15,450 00	7,665 77	23,115 77
Lily.....	11,739 00	5,832 48	17,571 48
Ariel.....	4,950 00	2,456 03	7,406 03
Kate.....	3,050 00	1,513 31	4,563 31
Minnie.....	8,460 00	4,197 57	12,657 57
Pathfinder.....	800 00	370 67	1,170 67
Winnifred.....	3,283 05	1,061 52	4,344 57
Henrietta.....	9,599 85	2,421 19	12,021 04
Oscar et Hattie.....	2,250 00	715 05	2,965 05
Totaux.....	264,188 91	149,790 36	413,979 27
<i>Reclamations personnelles des capitaines et des seconds.</i>			
Daniel Munroe.....	3,000 00	2,028 50	5,028 50
John Margotich.....	2,500 00	1,690 42	4,190 42
Hans Gutturonsen.....	3,000 00	2,028 50	5,028 50
Harry Norinan.....	2,500 00	1,690 42	4,190 42
James Ogilvie.....	3,000 00	2,028 50	5,028 50
James Blake.....	2,500 00	1,690 42	4,190 42
J. D. Warren.....	2,000 00	1,232 33	3,232 33
John Reilly.....	1,500 00	924 25	2,424 25
George R. Ferey.....	2,000 00	1,232 33	3,232 33
A. D. Laing.....	1,500 00	924 25	2,424 25
Louis Olsen.....	2,000 00	1,232 33	3,232 33
M. Keefe.....	1,500 00	924 25	2,424 25
W. Petit.....	2,000 00	1,232 33	3,232 33
C. A. Lundberg.....	1,000 00	616 17	1,616 17
Totaux.....	30,000 00	19,475 00	49,475 00
Grands totaux.....	294,188 91	169,265 36	463,454 27

Il est à remarquer qu'en rapport avec les réclamations des propriétaires de navires, la répartition a été faite comme suit: domages, \$264,188.91; intérêt, \$149,790.36; indemnité totale, \$413,979.27, et en rapport avec les réclamations personnelles des capitaines et des seconds, la répartition est: domages, \$30,000.00; intérêt, \$19,475.00; indemnité totale, \$49,475.00.

Le montant total des domages accordés est, en conséquence:—

	Domages.	Intérêt.	Indemnité totale.
Propriétaires de navires.....	\$254,188 91	\$149,790 36	\$413,979 27
Reclamations personnelles.....	30,000 00	19,475 00	49,475 00
Totaux.....	\$294,188 91	\$169,265 36	\$463,454 26

Il faut cependant ajouter à cela les indemnités provisoires accordées aux propriétaires de la goélette *Black Diamond* et au capitaine James Gaudin :—

	Domages.	Intérêt.	Indemnité.
<i>Black Diamond</i>	\$5,000 00	\$3,075 00	\$8,075 00
Capitaine Gaudin.....	1,000 00	616 17	1,616 17
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$6,000, 00	\$3,691 17	\$9,691 17

Ce qui porte le total à \$473,115.44.

Par suite de l'absence du pays des personnes intéressées, ces dernières réclamations ne furent pas produites au moment de la préparation de l'état soumis au tribunal d'arbitrage, et comme une motion pour les rejeter avait été faite par les avocats des Etats-Unis devant les commissaires, la question fut réservée.

Mais les parties au traité ayant déclaré qu'elles tenaient à ce que l'on adjugeât sur toutes les réclamations, bien que les commissaires aient finalement rejeté ces réclamations particulières parce qu'elles n'étaient pas de leur ressort, d'après les stipulations strictes de la convention, ils firent, à la demande des négociateurs des deux gouvernements, un rapport séparé fixant les dommages-intérêts aux chiffres ci-dessus indiqués.

Mon rapport sur la question de la mer de Behring pour 1895 contient une liste et un résumé des réclamations telles qu'elles furent soumises au gouvernement des Etats-Unis dans la correspondance diplomatique.

NAVIRES BRITANNIQUES SAISIS PAR LES AUTORITÉS RUSSES—“WILLIE MCGOWAN”
ET “ARIEL.”

Dans mon rapport pour 1893, p. CIV, sous le titre “Pêche du phoque en haute mer”, je parle des goélettes canadiennes qui avaient été saisies par les autorités russes en 1892, et je donne le texte de la décision de la commission nommée par le gouvernement impérial russe pour s'enquérir des faits dans chaque cas.

Parmi les navires saisis, se trouvaient les goélettes *Willie McGowan* et l'*Ariel*, relativement auxquelles les commissaires décidèrent que les saisies n'étaient pas régulières, tout en maintenant les autres saisies, au nombre de sept environ.

Le gouvernement russe offrit \$40,078.75 comme indemnité pour la saisie de ces deux navires, offre qui fut acceptée par le gouvernement de sa Majesté et celui du Canada en règlement final des réclamations produites par les propriétaires du *Willie McGowan* et de l'*Ariel*.

Respectueusement soumis,

R. N. VENNING.

Ottawa, 31 décembre 1897.

ANNEXE N° 14.

LISTE des employés des pêcheries du Canada revisée jusqu'au mois de décembre 1897.

NOTE.—Les noms en *italiques* sont ceux d'employés ne recevant pas d'appointements. (Of.) signifie officier, (S.) surveillant, (I.) inspecteur, (G.) gardien et (Ag.) agent.

PROVINCE D'ONTARIO.

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Sheppard, O. B.(I.)	Toronto	Province d'Ontario.
Dunn, capit. E.	Owen-Sound	Ayant juridiction sur la baie Georgienne et les grands lacs.
Pearson, capit. Geo. Wm.	do	do toute la province d'Ontario.
Kyle, Morrison.	Portage-du-Rat	Lac des Bois et autres eaux du district de la riv. La Pluie.
Cross, J. W.	Port-Arthur	Tout le district d'Algoma.
<i>Pim, Chas. Jas.</i>	Ile au Caribou	Lac Supérieur, autour de l'île au Caribou.
Elliott, Thos. H.	Saut-Sainte-Marie	Dep. Otter-Head, lac Supérieur, j. l. riv. des Français, Algoma
Macdonald, J. K.	Toronto	Lac Kagawong, île Manitouline.
<i>Boyd N. M.</i>	Kagawong	do do
<i>Lamorandière P. R. de.</i>	Killarney	Baie Georgienne, depuis Courant jusq. la riv. des Français.
<i>Barron, Ed., jeune.</i>	Riv. des Français	do do Killarney jusqu'à Byng-Inlet.
<i>Lamondin, Joseph.</i>	Byng-Inlet	do do l'île Gladstone jusq. Sophia-Rock.
<i>Huff, Thomas W.</i>	Ile de Jones	do partie du havre de Parry-Sound.
<i>White, C. L.</i>	Snug-Harbour	do alentours de la pointe au Baril.
<i>Columbus, Chris.</i>	Penetanguishene	Partie du township Murray, district de Muskoka.
Smith, Frank J.	Midland	Baie Georgienne, dep. la riv. des Français jusq. la pte Marks.
<i>Marchildon, Thos.</i>	Lafontaine	do do
Edmonstone, Robt	Ballaclava	do aut. des îles du Chrétien, Hope et Beckwith.
Lennox, Isaac	Warton	do depuis Allanwood jusqu'à la baie Colpoy.
<i>Bond, W. S.</i>	Keppel-North	do do la baie Colpoy jusqu'au cap Hurd.
Briggs, Chas.	Paisley	do alentours de l'île Griffith.
Ball, H. W.	Goderich	Lac Huron, dep. le cap Hurd jusq. Southampton, inclusivem.
Quarry, H. B.	Parkhill	do dep. Southampton jusqu'à Goderich, do
Pollock, J. C.	Forest	do dep. Goderich jusqu'à la pointe Bleue.
Raymond, C. W.	Baie de Mitchell	do et riv. St-Clair, dep. la pte Bleue jusq. la pte Baby.
Boismier, Joseph	Sandwich	Lac Saint-Clair, depuis le Petit-Lac jusqu'à sa tête.
Stewart, John	Ile de la Pte-Pelée	do do Dover-est jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit, et de là jusqu'à sa sortie.
<i>Bartlett, Horace H.</i>	North-Harbour Id.	Lac Érié, autour de l'île de la Point-Pelée et des îles voisines.
Lamarche, Peter	Wheatley	do do de North-Harbour et des îles Middle-Sister.
<i>Malott, E. A.</i>	Kingsville	Lac Érié, en face du comté d'Essex.
Laird, Jas. K.	Blenheim	do do do
Freeland, Wm	Saint-Thomas	do do de Kent et cours d'eau intérieurs.
Sharp, David	Port-Ryerse	do do d'Elgin.
Couper, Archibald	Dunnville	do en face des comtés de Norfolk, Haldimand, jus- qu'à Cayuga-sud.
Farrell, John	Cayuga	do depuis Cayuga-sud jusqu'à la baie Moulton, et la Grande-Rivière depuis l'embouchure jusqu'aux lignes de division, townships de Canborough et Cayuga-nord.
Kerr, Fred	Hamilton	Grande-Rivière, dep. Cayuga-nord jusq. Brantford-nord, incl. Ayant juridiction sur tout l'Ontario, mais le quartier proprement dit comprend le lac Ontario, dep. Burlington Beach jusq. la rivière Niagara, et le lac Érié jusqu'à Low-Ranks.
Sargent, Wm.	Bronte	Lac Ontario, depuis Burlington-Beach jusqu'à Port-Crédit.
Stobo, Isaac	Scarboro'	do en face du comté d'York.
<i>Hall, Thos.</i>	Lloydtown	Lac Hall, comté d'York.
Freeman, Sylvanus	Brighton	Lac Ontario, en face des comtés de Northumberland et Durham, et leurs tributaires.
Gilchrist, Chas.	Port-Hope	Lac du Riz, dans la circonscription élect. de Northumberland-Ouest, sur les rivières Trent et Keene et leurs tributaires.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Perry, Chas.	Port-Whitby.	Lac Ontario, en face du comté d'Ontario-Sud.
Clarke, W. P.	Belleville.	Baie de Quinté, depuis Deseronto jusqu'aux sources de la dite baie dans le towns. de Murray, ainsi que la part. de la riv. Trent baig. les comtés de Northumberland et de Hastings.
Redmond, Joseph, jeune.	Picton.	Lac Ontario, en face du comté de Prince-Edouard.
Sills, E. H.	Napanee.	do comtés de Lennox et Addington, et la partie supérieure de l'île Amherst.
Finkle, R. R.	Bath.	Lac Ontario, en face du township Earnestown, dans Lennox et Addington, et la partie inférieure de l'île Amherst.
Crosby, A. H.	Belleville.	Source de la baie de Quinté, depuis l'île des Trois-Frères, près Kingston, jusqu'à Trenton.
Vanass, Philip.	Ile de Wolfe.	Lac Ontario, autour des îles Wolfe, Horse-shoe et au Pigeon.
Ward, Wm.	Toronto.	Les eaux environnant l'île de Toronto, y compris les baies de Toronto et d'Ashbridge et la rivière Don.
Purdy, John.	Kingston.	Lac Ontario, en face des townships de Pittsburg et Kingston, comté de Frontenac.
Craig, Wm.(G)	Glenburnie.	Township de Storrington, comté de Frontenac.
Cox, John.	Ile de Howe.	Lac Ontario et fleuve Saint-Laurent, autour de l'île Howe.
Acton, Nassau.	Gananoque.	Fleuve St-Laurent dep. l'île Wolfe jusq. phare Jack Straw, îles de l'Amirauté, aussi, partie de la rivière Gananoque.
Davis, John H.	Gananoque.	Fl. St-Laur.; d. Pte du Shérif j. la tête de l'île du Grenadier.
Poole, Robt.	Poole's-Resort.	do de Rockport à Prescott.
Mooney, John.	Maitland.	do de Brockville à Cornwall.
Miron, Olivier.	Alfred.	Rivière Nation du Sud, comté de Prescott.
Boucher, W. W.	Ottawa.	Rivière Ottawa et ses tributaires, d'Ottawa au township de Fitzroy, comté de Carleton.
Riddle, Matthew.	Mohr's-Corners.	Rivière Ottawa, de Fitzroy à McNab, y compris le lac des Chats.
Hicks, H.	Arnprior.	Rivière Ottawa, de McNab à Horton et lac des Chats.
Richardson, C. S.	Sturgeon-Falls.	Lacs Nipissingue, à l'Esturgeon, rivière Mattawa, rivière des Français et ses tributaires.
Bastedo, David E.	Bracebridge.	Townships de Macaulay, McLean, Ridout, d. le comté d'Ont.-Nord, et Franklin, Bennett et Stephenson dans Muskoka.
Castle, Henry.	Gravenhurst.	Lacs Muskoka, Skeleton, Rousseau et Joseph.
Green, Jediah.	Stirling.	Townships de Huntington, Hungerford, Sydney, Thurlow et Tyendinaga, comté de Hastings.
Steele, George R.	Lac Lorimer.	Townships de Parry-Sound de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKellar, Ferguson, Carling, Shawanaga, Burpee, Hagerman, Harrison, Burton et Mackenzie.
Forsyth, Edmund.	Loring.	Townships de Walbridge, Brown, Wilson's-Mills, Mowat, Blair, McKonkey et Hardy, dans Parry-Sound.
Lockhart, Wm.	Denville.	Townships de Croft, Chapman, Strong, Joly, Laurier, Machar, Lount, Ferrie, Mills, Pringle, Gurd et Himsworth, dans Parry-Sound.
Clarke, Geo.	Orillia.	Lacs Simcoe et Couchiching, aussi rivières Severn et Holland.
McDermott, Wm.	Beeton.	Division sud du comté de Simcoe.
McFayden, H.	Durham.	Les sources de la rivière Saugeen et ses tributaires. Bras nord de la rivière Sydenham, depuis sa jonction avec la branche principale jusqu'à ses sources.
McQueen, Tim.	Chatham.	Rivière Thames, de son embouchure à Lewisville.
Crotty, John.	Bothwell.	do de Lewisville à Wardsville.
McCann, Peter.	London.	do de Wardsville à London.
Croome, W. P.	Mount-Vernon.	Grande-Rivière et ses tributaires, de Brantford en montant.
Coleman, David.	Alton.	Division nord du comté de Wellington.
Hughson, Andrew.	Orangeville.	Tout le comté de Cardwell.
Veal, John.	Nestleton.	Rivière Crédit et ses tributaires, dans les comtés de Dufferin et Peel.
Blakely, Alex.	Port-Crédit.	Rive est du lac Scugog, vers le sud, y compris le côté est de l'île Scugog, dans le township de Reach, comté d'Ontario, et les eaux en face du township de Cartwright, dans le comté de Durham.
Bowerman, John.	Port-Perry.	Riv. Crédit de Norval à son embouch., dans le comté de Peel.
Bradshaw, Arch.	Lindsay.	Rive ouest du lac Scugog à partir de l'île Washburn, y compris le côté ouest de l'île Scugog, dans le township de Reach. Eaux intérieures du township d'Ops, comté de Victoria.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Bowen, J. C.	Marmora	Townships de Marmora, Madoc, Elzever, Rawdon, et Belmont.
Fitzgerald, Geo. W.	Lakefield	Le comté de Peterborough, dans les lin. des town. d'Harvey, Burleigh, Dummer, Douro, Smith et Ennismore, aussi rivière Otonabi, de Peterborough au lac du Riz.
Breeze, David.	Peterborough.	Rivière Otonabi, de Peterborough au lac du Riz, comté de Peterborough.
Gainforth, Wm.	Haliburton.	Riv. Gull et Burnt et tributaires, avec les lac Drag, Eagle, Moose, Redstone et Crooked, dans Peterborough.
Sweet, B. H.	Bancroft.	Eaux intérieures du comté de Hastings situées au nord des townships des lacs Tudor et Grimsthorpe.
Purcell, H. R.	Enterprise.	Townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans Addington.
Stalker, Jas.	Plevna	Townships de Palmerston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud et Miller, dans Addington.
Lake George.	Tichbourne.	Cette partie de Frontenac au nord du lac Loughboro'.
Flood, Ant. J.	Delta.	Lac Beverly, en haut et en bas, et lacs Wiltse et de la Vase, dans Leeds, et tributaires des lacs Morton, Lyndhurst et Griffin, dans le comté de Leeds.
Moorehead, John.	Longue-Pointe.	De Lyndhurst à la ligne de division, entre Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds.
Greer, Jas.	Outlet	Rivière Gananoque depuis Marble-Rock jusqu'au township de Lansdowne, comté de Leeds.
Bullis, S. Y.	Athens	Lac Charleston, dans le comté de Leeds.
Jeacle, George.	Westport.	Lacs Rideau, Rideau supérieur, Openicon, Otty, et lacs voisins, comté de Leeds.
Ross, Jas. H. (G.)	Smith's-Falls.	Rivière Rideau, des rapides de Burritt à Smith's-Falls.
Deacon, Eph.	Bolingbroke.	Rivière Tay et tributaires, et rivière Fall-Bay, dans Lanark.
Campbell, R. O.	Rapides de Burritt	Riv. Rideau et tributaires, d'Ottawa aux rapides de Burritt, y compris rivière Jock, dans Carleton.
McCuaig, R. C. W.	Ottawa.	Province d'Ontario.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Hon. Peter Mitchell (I.)	Montréal.	Province de Québec et provinces maritimes.
Lavoie, Nap. (Of.)	L'Islet.	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe.
Gregory, J. U. (Agt.)	Québec	Ayant juridiction dans toute la province de Québec.
Smith, Joseph.	Cedar-Hall.	Lac et rivière Métapédia, dans le comté de Bonaventure.
Brown, Chas.	Escuminac.	Riv. Ristigouche et tributaires, dans les comtés de Ristigouche et Victoria, N.-B., et Rimouski et Bonaventure, P.Q.
Green, Jas.	Magnasha	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis Maguasha jusqu'à la Grande-Cascapédia.
Forest, George.	Riv. Bonaventure.	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis la Grande-Cascapédia jusqu'à Paspébiac.
Chapados, F. X.	L'Anse au Gascon.	Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, la côte depuis Paspébiac jusqu'à la Pointe au Maquereau.
Keays, John	Pabos	Comté de Gaspé, dep. Pte au Macquer. jusq. coin de la Grève.
Langlois, Walter	Douglastown.	do depuis le coin de la Grève jusq. Cap Rosier.
Aspireau, Moïse	Griffin Cove.	do dep. la Cap Rosier jusq. la Pte Renommée.
Chevrier, J. A.	Amherst, I. M.	Golfe Saint-Laurent, autour des îles de la Madeleine.
*Joncas, P. L.	HavreauxMaisons, îles de la Madel.	Îles de la Madeleine, excepté les îles Amherst et de l'Entrée.
Letourneau, Louis.	Montlouis	Fleuve Saint-Laurent, comté de Gaspé, depuis la Pointe Renommée jusqu'au township de Duchesnay.
Bouchard, Didace.	Sainte-Anne-des-Monts.	Fleuve Saint-Laurent, comté de Gaspé, paroisses de Duchesnay, Christie, Tourelle et Cap-Chatte.
Morin, Fabien.	Sainte-Félicité.	Fleuve St-Laurent, comté de Rimouski, depuis Cap-Chatte jusqu'à la rivière Blanche, y compris la rivière Matane.
Thériault, Edouard.	Rimouski.	Fleuve Saint-Laurent, comté de Rimouski.
Lavoie, Zéphirin.	Saint-Anaclet.	Fleuve Saint-Laurent, comté de Rimouski.
Levesque, Nap.	Ile Verte.	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Témiscouata.

* Percepteur de la douane ; s'occupe spécialement de tout ce qui concerne les primes de pêche.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Sirois, George.....	Kamouraska.....	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Kamouraska, jusqu'à la pointe à la Loupe, comté de Témiscouata.
Gagnon, Ephrem.....	St-Michel de Bellechasse.	Fleuve Saint-Laurent, en face des comtés de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis.
Huot, L. P.....	St-Roch de Québec	Fleuve Saint-Laurent, autour de l'île d'Orléans.
Bhéreur, U.....	Malbaie.....	Côte nord du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Charlevoix.
.....	Lacs en arrières de la Malbaie et de la Baie Saint-Paul.
Catellier, L. N.....	Tadoussac.....	Les eaux des comtés de Chicoutimi et Saguenay.
Comeau, N. A.....	Godbout.....	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis Manicouagan jusqu'à la Baie des Rochers (<i>Division de Godbout</i>).
Mignault, T.....	Montmagny.....	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la Baie des Rochers jusqu'à Pointe Saint-Charles (<i>Div. de Moisie</i>).
Duberger, Geo.....	Pointe-à-Pic, Charlevoix.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la riv. Shel-drake jusqu'à la Pointe des Esquimaux (<i>Div. de Mingan</i>).
Gaudin, Geo.....	Ause-du-Cap, Gaspé.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis la Pointe des Esquimaux jusqu'à la rivière <i>Natashquan</i> .
Legouvie, John (G.).....	Anse-aux-Huitres, Gaspé.	Golfe St-Laurent, comté de Saguenay et s'étendant depuis le Cap Whittle jusq. Chécatica (<i>Division de St-Augustin</i>).
Whitely, W. H.....	Saint-Jean, Terre-neuve.	Golfe Saint-Laurent, comté de Saguenay, depuis Chécatica jusqu'à Blancs Sablons (<i>Division de Bonne-Espérance</i>).
Lemay, David.....	New-Ireland.....	Lacs de la Truite, William, Black, Saint-Joseph et le comté de Mégantic.
McCaw, John.....	Sherbrooke.....	Lacs dans les comtés de Sherbrooke et Stanstead, aussi les lacs Brompton et Aylmer, dans les comtés de Richmond et Wolfe.
Dupuy, Louis.....	do.....	Comtés de Richmond et Wolfe.
McLeod, Allan.....	Echo-Vale.....	Environ 10 milles des eaux des lacs Mégantic et Spider, avec les tributaires dans le comté de Compton.
Carr, Guy.....	Stat. de Compton.	Comté de Compton et lac Massawippi, et les tributaires dans le comté de Stanstead.
Boynton, Chas. G.....	Georgeville.....	Le côté est du lac Memphremagog, dans le comté de Stanstead.
Ball, Hugel.....	Tuck's-Landing.....	Le côté ouest du lac Memphremagog, dans le comté de Brome.
Phelps, Sylvester E. W.....	Bolton-Centre.....	Township de Bolton, est et ouest, dans le comté de Brome.
Sturtevant, Sydney.....	Knowlton.....	Lac Brome, dans le comté de Brome.
Manson, Jeremiah M.....	Potton.....	Township de Potton, dans le comté de Brome.
Needham, Ernest E.....	Bolton-Glen.....	Township est et ouest de Potton, dans le comté de Brome.
Luke, P. E.....	Philipsburg.....	Baie Missisquoi et riv. au Brochet, dans le comté de Missisquoi,
Leveque, Pierre.....	Grande-Ligne.....	Rivière Richelieu, depuis Saint-Jean jusqu'au lac Champlain.
Dion, J. O.....	Chambly-Canton.....	Rivière Richelieu, depuis Sorel jusqu'au village Richelieu.
DeWitt, Henry.....	Châteauguay.....	Lac Saint-Louis, à l'ouest et à partir de l'emb. de la rivière Châteauguay, y compris la dite riv. jusq. la ville de Châteauguay en allant jusq. la limite ouest de Beauharnois.
Barrette, Honoré.....	do.....	Fleuve Saint-Laurent, comté de Châteauguay, à l'ouest de l'embouchure de la rivière Châteauguay.
Reid, Zotique.....	Sainte-Philomène.....	Eaux intérieures du comté de Châteauguay, sauf cette partie de la rivière Châteauguay depuis la ville de Châteauguay jusqu'à son embouchure.
Riendeau, Joseph.....	Place Jacques Cartier, Montréal.	Fleuve Saint-Laurent, de la limite sud de Huntingdon à Trois-Rivières.
Morris, John.....	Saint-Lambert.....	Fleuve Saint-Laurent, les comtés de Chambly et Laprairie et la cité de Montréal.
Robitaille, Chas.....	Saint-Sulpice.....	Fleuve Saint-Laurent, les comtés de L'Assomption et de Verchères, y compris les eaux intérieures.
McMillan, John D.....	Dundee.....	Cette partie du fleuve Saint-Laurent connue sous le nom de lac Saint-François, en face du comté de Huntington, y compris les eaux intérieures.
Mongeau, Paul.....	Sorel.....	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Richelieu.
.....	Lac Saint-Pierre, comté d'Yamaska, et le haut de la rivière Saint-François, dans le dit comté.
Piché, L. N.....	Drummondville.....	Riv. St-François, dans le comté d'Yamaska, jusq. Richmond.
Boisvert, Geo.....	Bécancourt.....	Fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Pierre, comté de Nicolet.
.....	do en face de Saint-Maurice et des Trois-Rivières, y compris ces deux comtés.
Caron, Gabriel.....	Louiseville.....	Fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Pierre, comté de Maskinongé et de Berthier.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC—*Fin.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
Filiatrault, Damien.....	Ste-Rose, Laval...	Rivières Jésus et des Prairies, dans les comtés de Terrebonne, Deux-Montagnes, Laval, Jacques-Cartier et Hochelaga.
Belisle, Jos.....	Sainte-Agathe des Monts	Comté de Terrebonne.
Montpetit, Julien.....	Ile Perrot.....	Fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Jacques-Cartier.
Boivin, Jos.....	Rivière Beaudet	do alentours de l'île Perrot.
Paquet, Urgèle.....	Saint-André-Est.....	do en face du comté de Soulanges.
Quesnel, Arthur.....	Rigaud.....	Bas de la rivière Ottawa, depuis Oka jusqu'à Carillon, et riv. du Nord, depuis son embouchure jusqu'à Lachute.
Vinet, Victor.....	Vaudreuil.....	Rivière Ottawa, depuis la Pointe Fortune jusqu'à Como.
Chénier, P. Dosithé.....	Hull.....	do depuis Como jusqu'à la Pointe des Cascades.
<i>Weisemer, Emiel.</i>	Blanche.....	Les deux côtés de la rivière Ottawa, faisant face aux comtés d'Ottawa et Russell et Prescott dans Ontario.
Mohr, Irwin.....	Onslow-Sud.....	Townships de Mulgrave et Lathbury, comté d'Ottawa.
Coghlan, J. T.....	Chapeau.....	Côté nord de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac, depuis la ligne de comté jusqu'à la rivière Coulonge.
		Rivière Ottawa, comté de Pontiac, depuis Fort-Coulonge jusqu'à Des-Joachims.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Bertram, A. C.....(I.)	Sydney-Nord.....	District n° 1.—Ile du Cap-Breton.
Hockin, Robt.....(I.)	Pictou.....	District n° 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.
Ford, L. S.....(I.)	Milton.....	District n° 3.—Comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
	<i>Comté d'Annapolis.</i>	
Parker, Hamilton.....	Port-George.....	Tout le comté d'Annapolis.
	<i>Comté d'Antigonish</i>	
McAdam, Alex. R.....	Anse-Maligne.....	Tout le comté d'Antigonish.
	<i>Comté du Cap-Breton.</i>	
McPherson, Joseph.....	Sydney-Nord.....	Tout le comté du Cap-Breton.
Lovitt, Henry.....	Louisburg.....	Comté du Cap-Breton.
McCuish, John.....	Scatarie.....	do
McDonald, Joseph.....	Petite Loraine.....	do
McInnis, Michael R.....	Amagnadus-Pond.....	do
McLean, John.....	Lac Gabarus.....	do
McLean, Murdock.....	Leitch's-Creek.....	do
Rees, C. E.....	Bate-des-Vaches.....	do
Sullivan, Timothy.....	Petit-Bras-d'Or.....	do
	<i>Comté de Colchester.</i>	
Davidson, J. W.....	Riv.-de-l'Achigan.....	Comté de Colchester.
McGregor, E. H.....	Stewiacke (en bas).....	do
	<i>Comté de Cumberland.</i>	
Fowler, Elijah.....	Parrsboro'.....	Comté de Cumberland.
Angevine, Frank.....	Middleboro.....	do
Reid, John D.....	Pugwash.....	do
Smith, Geo. O.....	Oxford.....	do
	<i>Comté de Digby.</i>	
Bishop, Geo. B.....	Digby.....	Municipalité de Digby.
German, Wm.....	Meteghan.....	do de Clare.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
	<i>Comté de Guysboro.</i>	
Davis, Joseph.....	Guysborough	Comté de Guysborough.
Reid, Alex.....	Port-Hillford.....	do
	<i>Comté de Halifax.</i>	
Kennedy, Wm.....	Hubbard's Cove... ..	Comté de Halifax.
Gaston, Robert.....	Havre de Pope.....	do
Rowlings, Geo... ..	Hav Musquodoboit	do
	<i>Comté de Hants</i>	
Mosher, Jas. R.....	Kempt Shore.....	Comté de Hants, Hants-Ouest
	<i>Comté d'Inverness.</i>	
McLean, D. F.	Port-Hood	N° 1—Division Ouest.
McLellan, John B.....	Riv. des Habitants	N° 2— do Sud.
McKeen, Lewis.....	Mabou.....	N° 3— do de Mabou.
Chisholm, Arch. A.....	Margaree S. O.....	N° 4— do Est.
Ingraham, Albert.....	Margaree N. E.....	N° 5— do Nord.
Aucoin, Wm.....	Havre de l'Est.....	N° 6—Partie de la division Nord.
McIntosh, Angus.....	Baie de Plaisance.	Côte d'Inverness, dep. la Baie de Plaisance jusq. Meat-Cove.
McDonnell, Duncan.....	Longue-Pointe....	do do Longue-Pointe jusq. la Pointe-Basse
	<i>Comté de King.</i>	
Miller, Jas. S.....	Canning.....	Tout le comté de King.
McIntyre, W.....	Aylesford.....	do do
Reid, R. F.....	Wolfeville.....	do do
	<i>Comté de Lunenburg.</i>	
Webber, John A.....	Chester.....	Tout le comté de Lunenburg.
Solomon, W. M.....	W. LaHave Ferry.	do do
	<i>Comté de Pictou.</i>	
McDonald, Alex. J.....	Ruisseau de Bailey	Div. Est, dep. la lim. du comté d'Antigonish j. hav. de Pictou
McQueen, J. D.....	Petit-Havre	Division Sud, comprenant les rivières Sutherland, de l'Elan, de l'Est et Sainte-Marie.
Pritchard, A. O.....	New-Glasgow.....	Division Centrale, comprenant le havre de Pictou et les rivières de l'Est, de l'Ouest et du Milieu.
Kitchin, James.....	Riv. Jean.....	Division Ouest, de la limite du comté de Colchester au récif de Cole, havre de Pictou.
	<i>Comté de Queen.</i>	
Freeman, J. N.....	Liverpool	Tout le comté de Queen.
	<i>Comté de Richmond</i>	
Boyle, Dougald R.....	Arichat-Ouest.....	N° 1—Ile Madame et division d'Arichat.
Morrison, Archd.....	Cannes.....	N° 2—Division Ouest (tout le comté).
Brymer, Arthur.....	L'Ardoise (en bas).	N° 3—Division Est.
	<i>Comté de Shelburne.</i>	
Hines, Geo. K.....	Shelburne	Tout le comté de Shelburne.
Goudey, E. S... ..	Barrington.....	De la rivière Clyde au comté de Yarmouth.
	<i>Comté de Victoria.</i>	
Campbell, Chas. L....	New-Campbellton.	N° 2—Division du Milieu.
McCharles, Danl.....	Rivière du Milieu.	N° 3—Division Sud.
Hellen, Wm.....	Cap Nord.....	Tout le comté de Victoria.
Fraser, Jno. A.....	Baddeck.....	do do

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
	<i>Comté de Yarmouth.</i>	
Hatfield, Abram M.....	Archie	Tout le comté de Yarmouth.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Pratt, J. H.....(I)..	Saint-André	District n° 1—Le comté de Charlotte.
Chapman, Robt. A. (I)..	Moncton.....	District n° 2—Comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmorland et Albert.
Miles, H. S.....(I)..	Oror octo.....	District n° 3—Comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria
Harding, F. J....(Agt)..	Saint-Jean.....	Toute la province.
	<i>Comté d'Albert.</i>	
Dowling Caleb. S.....	Alma	Tout le comté d'Albert.
	<i>Comté de Charlotte.</i>	
Brown, Barth.....	Campobello.....	Voisinage de Campobello et îles de l'Ouest.
Campbell, D. F.....	Saint-André.....	Baie Intérieure, Passamaquoddy.
Chancy, Warren.....	Grand-Manan.....	Île du Grand-Manan et frayères.
Mathewson, John.....	Saint-George.....	Paroisses de Saint-George, Pennfield et Lepreau.
Todd, Frank.....	St-Stephens.....	Tout le comté de Charlotte.
	<i>Comté de Gloucester</i>	
Doucet, Jérôme E.....	Petit-Rocher.....	Comté de Gloucester.
Canty, Thos.....	Bathurst.....	do do
Robichaud, Wm C.....	Inkerman.....	do do
	<i>Comté de Kent.</i>	
Leblanc, Olivier J. O....	Buctouche.....	Paroisses de Wellington et Sainte-Marie.
Hannah, Wm. J.....	Richibouctou.....	Tout le comté de Kent.
	<i>Comté de King.</i>	
Brown, James.....	Hammond-Vale..	Lacs dans la paroisse de Hammond.
	<i>Comté de Northumberland.</i>	
Williston, J. G.....	Baie du Vin.....	Partie sud de la baie Miramichi jusqu'à la Pointe au Quart.
Abbott, Lemuel.....	Chatham.....	Rivière Miramichi à Newcastle.
	<i>Comté de Queen</i>	
Hetherington, J. T.....	Johnston.....	Tout le comté de Queen.
	<i>Comté de Ristigouche</i>	
McLean, Donald.....	Charlo.	Baie des Chaleurs, Belledune à Dalhousie.
Brown, Chas.	Escuminac, P. Q..	De Dalhousie à la Tête de Marée.
	<i>Comté de Sunbury.</i>	
McLean, Cecil H.....	Burton.....	Comté de Sunbury.
	<i>Comté de St-Jean.</i>	
Cochrane, John.....	Stat. de l'Intercol., Saint-Jean.....	Ville de Saint-Jean et alentours.
O'Br Joseph.....	Carleton, St-Jean..	Comté de Saint-Jean.

LISTE des employés des pêcheries. etc.—*Suite.*PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Noms des gardes-pêche.	Adresse.	Ressort.
<i>Comté de Victoria.</i>		
Wilson, Leonard.....	Grandes-Chutes...	Tout le comté de Victoria.
<i>Comté de Westmorland.</i>		
Melançon, Ambroise....	Pré d'en haut.....	Paroisse de Dorchester et rivière Petitcodiac.
Copp, Geo. E.....	Baie Verte.....	Paroisses de Sackville et Westmorland et part. de Botsford.
Leblanc, N. D.....	Shédiac.....	do de Salisbury, Moncton, Shédiac et la partie de Botsford au havre du Grand-Shemogue.
<i>Comté de York.</i>		
Orr, Robt.....	Frédéricton.....	Tout le comté de York.

PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Lord, A.....(Agt.)..	Charlottetown.....	Ile du Prince-Édouard.
Matheson, J. A.....(I.)..	Campbellton.....	do do
Davison, John.....	Bédeque.....	Comté de Prince.
Nolan, Dan.....	Souris.....	do de King.
Hobkirk, W. C.....	Charlottetown.....	do de Queen.

PROVINCE DU MANITOBA.

Tupper, R. Latouche (I.)	Selkirk.....	La province du Manitoba.
<i>Gardner, Rich</i>	do.....	do do
<i>Martineau, H</i>	The Narrows, lac Manitoba.....	Lacs Manitoba, Reflux et Flux, du Chien et tributaires.
<i>Gunn, Robt</i>	Winnipeg.....	Dans son district comme garde-forestier.
<i>Stevenson, E. F.</i>	do.....	do do agent des bois de la Couronne.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Miller, E. W.....	Qu'Appelle.....	Tous les Territoires du Nord-Ouest.
Foster, John.....	Silton.....	Le district de Silton.
Young, Harrison S.....	Edmonton.....	District d'Edmonton.
Cook, R. S.....	Prince-Albert.....	do de Prince-Albert.
<i>Lucas, S. B.</i>	Holbrooke.....	do des Buttes-de-la-Paix, Alberta.
<i>McKenzie, R. S.</i>	Stobart.....	do de Prince-Albert, Saskatchewan.
<i>Thompson, J. R.</i>	Calgary.....	do aux alentours de Calgary.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

McNab, John.....(I.)..	New-Westminster.	La province de la Colombie-Britannique.
<i>McKay, J. W.</i>	Kamloops.....	District de Yale, C.-B.
<i>Meason, W. L.</i>	Lac William.....	Rivière Kootenay, de Clinton à Barkerville.
<i>Phillips, Michael.</i>	Kootenay.....	District de Kootenay.
<i>Higginson, T. S.</i>	New-Westminster.	Dans son district comme agent des bois de la couronne.
<i>Ellison, Price</i>	Vernon.....	Lac et rivière O'Kanagan.
Gaudin, capit. James(Ag)	Victoria.....	Ayant juridiction dans toute la province.
Walbran, J. T., capit.....	do.....	do do do do
Galbraith, N. M.....	do.....	do do do do

LISTE des employés des pêcheries, etc.—Fin.

PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.	Adresse.
Kenefick, John.	Préposé à la pisciculture du gouvernement.	Newcastle, Ont.
Parker, Wm.	do do	Sandwich, Ont.
Walker, John.	do do	Ottawa, Ont.
Finlayson, Alex.	Aide-préposé à la pisciculture du gouvernement.	Magog, Qué.
Catellier, L. N.	Préposé à la pisciculture du gouvernement.	Tadoussac, Qué.
Davis, Henry.	do do	Bassin de Gaspé, Qué.
Mowat, Alex.	do do	Campbellton, N.-B.
McCluskey, Chas.	do do	Grand-Falls, N.-B.
Sheasgreen, Isaac.	do do	Esk-Sud, Miramichi, N.-B.
Ogden, A.	do do	Bassin de Bedford, N.-E.
do	do homarderie do	Pictou, N.-E.
Kehoe, W.	Aide-préposé à la pisciculture du gouvernement.	Sydney, C.-B., N.-E.
McNab, John.	Préposé à la pisciculture du gouvernement.	New-Westminster, C.-B.
Tupper, La Touche, R.	do do	Selkirk, Mam.
Kemp, Ernest.	do l'ostréiculture.	Ottawa, Ont.

Tous les capitaines du service pour la protection des pêcheries sont aussi des officiers des pêcheries, ayant les pouvoirs d'un juge de paix pour toutes les fins concernant l'Acte des pêcheries. Ces officiers étaient les suivants pour l'année 1897.

Commandant O. G. V. Spain, du croiseur *Acadia*.

Capit. S. Bélauger, du croiseur *Aberdeen*.

Capit. J. H. Pratt, du croiseur *Curlew*.

Capit. Geo. M. May, du croiseur *Constance*.

Capit. W. H. Kent, du croiseur *Kingfisher*.

Capit. C. T. Knowlton, du croiseur *Osprey*.

Capit. Ed. Dunn, du croiseur *Petrel*, pour Ontario.

Capit. G. W. Pearson, du croiseur *Dolphin*, pour Ontario.

Capit. J. T. Walbran, du croiseur *Quadra*, pour la Colombie-Britannique.

RÉCAPITULATION DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES.

Province.	Nombre d'employés.
Ontario.....	100
Québec.....	69
Nouvelle-Ecosse.....	58
Nouveau-Brunswick.....	31
Ile du Prince-Edouard.....	5
Manitoba.....	5
Territoires du Nord-Ouest.....	7
Colombie-Britannique.....	9
Officiers et équipages des navires employés à la protection des pêcheries.....	178
Gardiens des pêcheries employés durant la saison de 1897.....	210
Total.....	672